PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT

FOR

FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800

905

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — 1 ET 2.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1900

Imp. van Langhendonck, succ^r de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

—

1900

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
NOV 19 1981
N
6961
R85

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1900

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte provincial, à Anvers.
Bordiau (G.), architecte, à Bruxelles.
Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.
Reusens (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.
Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.
Van Ysendyck (J.), architecte, à Bruxelles.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
De Braeckeleer (J.), statuaire, à Borgerhout.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dierckx, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.
Donnet (F.), administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers.
Mast (E.), archéologue, échevin, à Lierre.
Nève (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).
Van Caster (abbé), archéologue, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Even (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. Cardon, artiste peintre, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Delvigne, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

MM. Dumortier (V.), architecte provincial en chef, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.
Licot (C.), architecte provincial, à Schaerbeek.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Béthune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
Béthune (Bon J.-B.), membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à Bruges.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De la Censerie (L.), architecte et directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. Van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Axters (H.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand.
De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Lybaert (T), artiste peintre, à Gand.

MM. Tytgat (L.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Vanderhaegen (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Verhaegen (A.), ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des représentants, à Meirelbeke.

Membre-Secrétaire : M. De Ceuleneer (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. De Landtsheer (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Broquet (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. Cador (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

Devillers (L.), archiviste de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

Soil (E.), juge d'instruction, à Tournai.

Sonneville (C.), architecte, à Tournai.

Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

Membre-Secrétaire : M. Hubert (J.), architecte-ingénieur, à Mons.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.

MM. Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Feuillat (F.), architecte, à Huy.
Francotte (G.), avocat à la Cour d'appel, à Liége.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Schuermans (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, curé-doyen, à Liége.

Membre Secrétaire : M. Lohest (P.), archéologue, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Angenot (H.), greffier provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Neuss (H.), archiviste de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. Courroit (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.
Daniels (P.), archéologue, à Zolder.
De Grünne (Cte G.), sénateur, à Russon.
de Pitteurs-Hiegaerts (Bon L.), bourgmestre, à Ordange.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Schaetzen (Chevalier O.), à Tongres.
Serrure (E.), architecte, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. De Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. Van Weddingen (A.), commis à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. Cupper (J.), architecte provincial, à Bastogne.
Déom, avocat, à Neufchâteau.
de Mathelin, statuaire, à Liége.
le P. Goffinet, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
Lambert (M.-O.), docteur en médecine, membre de la Députation permanente, à Bouillon.
Van de Wyngaert père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.
van Limburg-Stirum (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Wilmar, archéologue, à Amonines.

Secrétaire : M. André (A.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bequet (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
Del Marmol (Bon F.), archéologue, à Dinant.
Léanne (F.), architecte de la ville, à Namur.
Soreil, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
Sosson, chanoine titulaire, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. Vandenneuker, chef de division à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Helleputte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Hennebicq (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Reusens (le chanoine Edm.), archéologue, à Louvain.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 janvier; des 3, 10, 17 et 24 février 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° La proposition de faire restaurer deux tableaux de de Crayer et celui de Coxie qui décorent l'église de Merchtem (Brabant); — Église de Merchtem. Tableaux.

2° Le devis estimatif soumis par M. Bressers pour la restauration des peintures des voûtes de l'église de Neeroeteren (Limbourg); — Église de Neeroeteren. Peintures murales.

3° Le projet relatif à la restauration des peintures murales de l'ancienne église de Laeken (Brabant); — Ancienne église de Laeken. Peintures murales.

4° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans l'église de Stevoort (Limbourg); — Église de Stevoort. Vitrail.

5° Les dessins de dix vitraux peints à placer dans l'église primaire de Spa (Liége); auteur, M. Dobbelaere; — Église primaire de Spa. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement des vitraux peints dans l'église de Forrières (Luxembourg); auteur, M. Vosch; — Église de Forrières. Vitraux.

Église de Florenville. Vitraux.

7° Les dessins de douze vitraux peints destinés à l'église de Florenville (Luxembourg); auteur, M. Ladon;

Église de Sainte-Barbe, à Gilly. Vitraux.

8° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Sainte-Barbe, à Gilly (Hainaut), sous la réserve que les verrières dont il s'agit seront exécutées entièrement en grisaille sans couleur et que les proportions de la figure inscrite dans le médaillon central seront réduites; auteur, M. Fontana;

Église de Saint-Boniface, à Ixelles. Vitrail.

9° Le projet d'un vitrail offert à l'église de Saint-Boniface, à Ixelles (Brabant), par une personne généreuse, pour la grande fenêtre du transept nord; auteur, M. Ladon;

Église d'Herent. Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église d'Herent (Brabant). Toutefois, les grisailles destinées à la nef doivent être traitées dans le type de celles projetées pour la tour, c'est-à-dire monochromes, et l'échelle de leur dessin a besoin d'être un peu réduite; auteur, M. Dobbelaere;

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Groupe en bois.

11° La proposition de faire restaurer un groupe en bois de chêne représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, qui se trouve à l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant);

Monument commémoratif de la Guerre des Paysans, à Anvers.

12° Le projet d'un monument commémoratif de la Guerre des Paysans à placer dans l'église de Notre-Dame, à Anvers, près de l'entrée principale; sculpteur, M. Van Wint;

Hôtel de ville de Gand. Statues.

13° Les esquisses de statues destinées à décorer la façade de l'hôtel de ville de Gand (Flandre orientale); sculpteur, M. Dillens.

Église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles. Tableau.

— Le tableau de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles, représentant *la Mère des Affligés*, a été l'objet d'un examen le 13 janvier 1900.

Ce tableau, qui probablement figurait autrefois à l'autel

majeur de l'église, a aujourd'hui besoin d'une restauration pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.

L'œuvre dont il s'agit, de dimensions considérables, n'est pas sans mérite; elle paraît avoir été peinte sous l'influence de l'école de Rubens. Elle a été l'objet d'une restauration récente qui n'a pas été heureuse. Quoique la peinture soit placée dans un endroit très sombre, on y remarque des repeints très sensibles et de nombreuses soufflures.

Une restauration consciencieuse, faite par un artiste compétent, est donc devenue nécessaire.

Il y a lieu, en conséquence, de donner une suite favorable à la demande adressée aux pouvoirs publics par le conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

Église d'Ollignies. Tableau.

— Il a été procédé, le 15 janvier 1900, à l'examen d'un tableau ancien ornant l'un des autels de l'église d'Ollignies (Hainaut).

Cette peinture représente *la Vierge Marie remettant le rosaire à Saint-Dominique*. D'après la tradition, elle serait d'Otto Venius; sans justifier cette attribution par son mérite, cette toile, dont l'état exige aujourd'hui un nettoyage et une restauration devenus urgents, a une valeur suffisante pour justifier l'intervention du Gouvernement dans les frais de ce travail.

Église de Neeroeteren. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 28 décembre 1899, à l'examen des essais de restauration effectués par M. Bressers aux peintures de la voûte de l'église de Neeroeteren (Limbourg).

M. l'abbé Daniels, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cet examen.

Les échantillons dont il s'agit sont exécutés avec beau-

coup de soins. Il semble toutefois désirable de voir donner un peu plus d'accent à la coloration des fleurs terminant les rinceaux.

A la voûte du chœur on a, postérieurement au décor général, ajouté, au centre des compartiments, des rosaces d'une coloration assez foncée ; ces motifs, beaucoup trop lourds, donnent un caractère sec et dur à la décoration ; il ne faut pas les rétablir.

Les clefs sculptées qui ornaient autrefois les points de jonction des nervures du chœur ayant été enlevées, il est nécessaire de reconstituer cette décoration, travail d'ailleurs peu important et peu coûteux.

En résumé, il y a lieu de poursuivre immédiatement la restauration complète des peintures des voûtes de l'édifice et, à cet effet, M. Bressers aura à fournir le devis estimatif de cette partie de l'entreprise. Après cette opération, on pourra entamer la restitution des figures de saints dont il reste des traces sur les parois de la haute nef et, enfin, s'occuper du rétablissement de la scène du Jugement dernier qui ornait le mur au-dessus de l'arc triomphal.

Église de Droogenbosch. Peintures décoratives.

— Il a été procédé, le 8 février 1900, à l'examen des travaux de décoration exécutés dans l'église de Droogenbosch.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

Les peintures du chœur ont été exécutées en 1891 ; celles de la nef, l'année dernière.

Il est regrettable que ces travaux aient été effectués sans qu'au préalable les projets en aient été soumis aux autorités compétentes.

Cette décoration manque de simplicité et d'unité; l'application des éléments qui la composent part d'un principe mal compris. Puisqu'il s'agit d'un fait accompli, on ne peut que le subir, tout en le déplorant profondément.

L'église de Droogenbosch est un très intéressant édifice du xve siècle; parfaitement ordonnancé dans toutes ses parties, c'est un beau type de petite église rurale. Son aspect est extrêmement pittoresque aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elle mérite, à tous égards, d'être rangée dans la 3e classe des monuments du culte.

A l'extérieur, le temple réclame quelques travaux de restauration et, en premier lieu, il conviendra d'exécuter ceux ayant pour but de le mettre à l'abri de l'humidité en facilitant l'écoulement des eaux pluviales par l'établissement d'un trottoir le long de ses murailles, avec une pente suffisante et régulière vers l'extérieur.

Église de Baudour. Décoration.

— L'inspection des travaux de décoration artistique du chœur de l'église de Baudour et de placement de vitraux peints dans les deux fenêtres de la chapelle latérale nord de cet édifice a eu lieu le 30 janvier 1900.

MM. Devillers, Hubert et Sonneville, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette visite.

Il résulte de cet examen que les ouvrages dont il s'agit ont été convenablement exécutés et que rien ne s'oppose à ce que le subside promis pour leur réalisation soit liquidé.

L'église de Baudour est un édifice intéressant de la période ogivale; sa voûte en bardeaux, ornée de sculptures variées, est une des plus remarquables du pays. La nef, à entrecolonnements très vastes, offre des proportions d'une grande légèreté. Son aspect gagnerait encore beaucoup si

l'orgue était divisé en deux parties, de façon à dégager la grande fenêtre de la façade occidentale.

Cette église ne figure que dans la 3e classe des monuments du culte. Par son caractère tout spécial, elle mérite d'être rangée dans la 2e classe.

Le rapport de la Commission, en date du 10 août 1898, signalait l'état misérable des abords du temple. On n'a pas encore remédié à cet état de choses. Il y a lieu d'insister vivement près des autorités locales pour que cette situation prenne fin. En tous cas, il importe, pour la conservation du monument, que l'on assure immédiatement, tout autour des murailles, le libre et rapide écoulement des eaux pluviales en régularisant la pente du terrain vers l'extérieur. Il s'agit de quelques travaux de terrassement d'une dépense relativement minime pour mettre les fondations du monument à l'abri de l'introduction de l'humidité.

Église de Bastogne. Vitraux.

— Il a été procédé, le 23 janvier 1900, dans l'église de Bastogne, à l'examen d'une lumière de chacun des trois vitraux peints destinés à l'abside de cet édifice, dont les dessins ont été approuvés par la Commission le 3 mars 1899.

M. Cupper, membre du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette inspection.

Il a été constaté que l'exécution de ces échantillons est satisfaisante et que rien ne s'oppose à ce que l'entreprise soit poursuivie dans ces conditions. L'auteur devra toutefois être engagé à atténuer un peu le ton vert, trop foncé, de la voûte du baldaquin situé au-dessus de la figure de la Sainte-Vierge, dans la verrière centrale.

Lors de la restauration de l'église, le niveau du pavement du porche a été mal combiné ; il a été établi en pente vers

l'intérieur de l'église, alors que l'inclinaison aurait dû être dirigée vers l'extérieur. Cette malfaçon, qui amène l'humidité dans l'église, devra être corrigée à bref délai.

Il conviendra de profiter de ce travail pour placer un tambour à l'entrée du porche en vue d'éviter l'introduction du froid dans l'église, la porte d'entrée s'ouvrant au côté nord du temple.

Actuellement, le jubé encombre toute la première travée de la nef et s'appuie contre les deux premières colonnes de celle-ci. L'aspect de l'édifice gagnerait considérablement si le jubé était démoli et remplacé par une tribune posée en encorbellement avec une légère saillie sur la nef. L'orgue peut aisément être installé dans la tour même, après qu'on aura ouvert l'arcade qui donnait communication entre la tour et la nef.

Avant tout autre travail, il faudra mettre le soubassement de l'église à l'abri des atteintes de l'humidité en le protégeant par un bon trottoir avec pente suffisante pour assurer le rapide écoulement des eaux pluviales.

L'église de Bastogne est fort intéressante; c'est une des très rares églises de notre pays dont les trois nefs sont d'égale hauteur et que, pour cette raison, en Allemagne, où elles se rencontrent fréquemment, on désigne sous le nom d'église-halle. Elle n'est rangée que dans la 3e classe des monuments du culte; son importance architectonique et son type caractéristique sont des titres suffisants pour qu'il y ait lieu de l'inscrire dans la 2e classe de nos monuments.

Les voûtes de la nef sont ornées de belles peintures décoratives dans le goût de celles que l'on rencontre dans plusieurs églises de l'ancien pays de Liége. Dans l'intérêt de

l'étude de la décoration monumentale, il serait utile d'en faire prendre des calques coloriés pour le musée établi au Palais du Cinquantenaire.

Église de Lembecq. Mobilier.

— Le maître-autel, la chaire à prêcher et les verrières, dont le placement, dans l'église de Lembecq (Brabant) a été autorisé par arrêté royal du 3 mars 1898, ont fait l'objet d'un examen, le 21 février 1900.

Il résulte de cet examen que les œuvres d'art dont il s'agit ont été exécutées avec soin. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation des subsides alloués pour en assurer la réalisation.

A part le chœur, qui remonte au xve siècle, l'église de Lembecq est de construction récente. C'est un beau vaisseau, aux proportions amples et harmonieuses. Par suite de ce que le chœur est moins élevé que la nef, le tympan qui les sépare offre une surface assez importante; c'est, en somme, un bel emplacement pour une fresque représentant le Jugement dernier. Du reste, l'achèvement de l'édifice réclame ce complément et le conseil de fabrique lui-même l'a si bien compris qu'il en a soumis récemment le projet à l'approbation des autorités compétentes. D'autre part, le placement tout récent du maître-autel avec retable et des verrières fait ressortir encore davantage la nécessité de ce complément. Il est donc vivement à désirer que ce projet soit mis à exécution dans un délai rapproché et on ne peut qu'engager l'État et la Province à faciliter ce travail par l'allocation de subsides aussi élevés que possible. C'est une belle occasion, pour les pouvoirs publics, d'encourager le retour aux anciennes traditions en développant la peinture monumentale dans les édifices du culte.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la mise en adjudication publique des travaux de restauration du fronton de l'avant-corps central de la façade, vers la place Saint-Lambert, du palais des anciens Princes-Évêques de Liége. Plutôt que de recourir à l'armature en acier proposée pour supporter la partie du fronton située au-dessus de l'architrave, il paraît préférable d'établir l'architrave sur toute l'épaisseur du fronton et de l'exécuter au moyen de claveaux; Palais de Liége. Restauration.

2° Le projet complété en vue de la restauration de la façade principale de l'ancien local des Doyens des Drapiers, à Louvain (Brabant), architecte, M. Frische; Ancien local des Doyens des Drapiers, à Louvain. Restauration.

3° Le projet relatif à la restauration de la tour dite de Henri VIII, à Tournai (Hainaut). La Commission a demandé qu'au cours de l'exécution des travaux on ne finisse pas l'amorce du mur d'enceinte, afin de laisser voir que ce mur continuait anciennement; toutefois, il y aura lieu d'y établir le parapet projeté; auteur, M. A. Verhaegen; Tour dite de Henri VIII, à Tournai. Restauration.

4° Le projet concernant la restauration de la façade de l'ancien hôtel de Fiennes, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De la Censerie; Ancien hôtel de Fiennes, à Bruges. Restauration.

5° Le projet relatif à la restauration de la porte d'entrée du Béguinage, à Diest (Brabant); architecte, M. Van Roelen. Porte d'entrée du Béguinage, à Diest. Restauration.

— Il a été procédé, le 5 février 1900, à l'inspection des travaux de restauration exécutés à la Donkere-Poort, à Gand (Flandre orientale), en vue desquels un subside a été promis sur les crédits des Beaux-Arts. Donkere-Poort, à Gand. Restauration.

MM. Lybaert, Serrure et Varenbergh, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette inspection.

Il résulte de cet examen que les ouvrages dont il s'agit, lesquels avaient pour but de conserver un souvenir intéressant de l'ancien palais où naquit Charles-Quint, ont été exécutés dans de bonnes conditions. En conséquence rien ne s'oppose à ce que le subside promis par l'État soit liquidé.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Louftémont, sous Anlier (Luxembourg); architecte, M. Würth;

2° A la restauration du presbytère de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

3° A la restauration du presbytère de Hex (Limbourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Louftémont.

1° A Louftémont, commune d'Anlier (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte, au cours des travaux, des observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

Église de Marcke.

2° A Marcke (Flandre occidentale), à la condition qu'il sera tenu compte des observations suivantes : *a*) la con-

struction des glacis de la tour sera particulièrement soignée et on y mettra en œuvre des briques spéciales; *b*) les trumeaux entre les abat-son seront renforcés; *c*) les arcatures au-dessus des fenêtres de la haute nef seront supprimées; architecte, M. Carette·

3° A Verlaine, sous Tohogne (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Verlaine.

4 Au hameau de La Tombe, à Kain (Hainaut), moyennant la suppression du panneau en retraite à chaque face de la tour. L'édifice projeté est destiné à être construit en briques; on doit supposer que c'est par simple mesure d'économie, car il semble toujours regrettable de voir employer la brique pour la construction d'édifices publics dans une contrée où la pierre abonde. Et ce regret doit être d'autant plus vif que le projet présenté révèle des qualités artistiques qui s'accentueraient encore si l'on mettait en œuvre, pour sa réalisation, suivant une tradition constante, la pierre du pays. Le léger sacrifice qui en résulterait serait largement compensé; architecte, M. Sonneville. Église de La Tombe, à Kain.

Ont aussi été approuvés, les projets d'agrandissement des églises :

1° De Boucle-Saint-Denis (Flandre orientale); architecte, M. Vaerwyck; Église de Boucle-Saint-Denis.

2° De Warnant (Liége); architecte, M. Feuillat; Église de Warnant.

3° De Natoye (Namur), sous réserve d'élargir les fenêtres qui éclairent les basses-nefs à la façade principale et de revoir le chainage de la porte d'entrée; architecte, M. Taurel; Église de Natoye.

4° De Waenrode (Brabant); architecte, M. Van Arenbergh. Église de Waenrode.

Ainsi que les divers projets ci-après :

Église de Busseghem.

5° Achèvement complet de l'église de Busseghem (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église de Masbourg.

6° Construction d'une sacristie et exécution de quelques travaux à l'église de Masbourg (Luxembourg); architecte, M. Verhas;

Église de Noordschote.

7° Construction d'un beffroi dans la tour de l'église de Noordschote (Flandre occidentale);

Église de Zepperen.

8° Construction d'une annexe destinée à l'installation du jubé de l'église de Zepperen (Limbourg), moyennant de construire la voûte du jubé en maçonnerie et non en plafonnage sur lattes. S'il n'est pas possible de l'établir en maçonnerie, il importera d'adopter un plafond en bois; architecte, M. De Hennin;

Église de Waltwilder.

9° Exhaussement de la tour de l'église de Waltwilder (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église d'Herenthals.

10° Reconstruction de la flèche de l'église d'Herenthals (Anvers); architecte, M. Taeymans;

Église de Sainte-Croix, à Ixelles.

11° Placement de portes à l'entrée de l'église de Sainte-Croix, à Ixelles (Brabant); architecte, M. Van Roelen;

Objets mobiliers d'églises.

Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers) : autel latéral et tabernacle en pierre blanche;

Putte (Anvers) : buffet d'orgue;

Saint-Nicolas (Flandre orientale), église primaire : stalles et lambris;

Erembodegem (Flandre orientale) : cuve baptismale;

Laroche (Luxembourg) : mobilier complet et vitraux;

Ottergem (Flandre orientale) : mobilier complet;

Gorssum (Limbourg) : maître-autel;

Saint-Macaire, à Gand (Flandre orientale) : achèvement du maître-autel et placement de deux autels latéraux;

Sainte-Barbe, au hameau des charbonnages de Péronnes, à Péronnes lez Binche (Hainaut) : mobilier complet;

Malonne (Namur) : deux autels et banc de communion;

Grand-Brogel (Limbourg) : maître-autel;

Wegnez (Liége) : banc de communion;

Saint-Jean, à Poperinghe (Flandre occidentale) : maître-autel;

Saint-Remy, à Huy (Liége) : chaire à prêcher, banc de communion et lutrin.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église de Pirange (Limbourg); architecte, M. Christiaens; — Église de Pirange.

2° Le projet concernant l'exécution de travaux destinés à préserver les murs de l'église de Toernich (Luxembourg) des atteintes de l'humidité; — Église de Toernich.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Neeroeteren (Limbourg); architecte, M. Martens; — Église de Neeroeteren.

4° Le projet de restauration de l'église de Saint-Christophe, à Charleroi (Hainaut); — Église de Saint-Christophe, à Charleroi.

5° Le projet de restauration des toitures de l'église de Baerle-Duc (Anvers); architecte, M. Taeymans; — Église de Baerle-Duc.

6° Le projet relatif aux travaux de restauration à effectuer à l'église de Wolverthem (Brabant); architecte, M. Van Roelen; — Église de Wolverthem.

Église de Schooten.

7° Le projet de travaux de restauration à exécuter aux toitures de l'église de Schooten (Anvers); architecte, M. Gife;

Église de Schurhoven.

8° Le projet de restauration de l'église de Schurhoven, sous Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. De Hennin;

Église de Bois-d'Acren.

9° Le projet concernant la restauration des toitures de l'église de Bois-d'Acren, sous Deux-Acren (Hainaut); architecte, M. Deportemont;

Église de Thisselt.

10° Le projet de restauration de dix fenêtres de l'église de Thisselt (Anvers); architecte, M. Careels;

Église d'Oostcamp.

11° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Église de Sainte-Catherine, à Malines.

12° Le projet d'une nouvelle série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Sainte-Catherine, à Malines (Anvers); architecte, M. Van Boxmeer;

Église de Notre-Dame, à Bruges.

13° Le projet relatif à la restauration générale des fenêtres de l'église de Notre-Dame, à Bruges (Flandre occidentale). La Commission s'est ralliée toutefois aux considérations développées dans le rapport de Mgr Bethune, approuvé par le Comité provincial des correspondants. Néanmoins, en ce qui concerne les dessins n°s 13 et 14, s'il existe à Bruges des exemples de tracés semblables pour la partie inférieure des réseaux, il n'y a pas lieu de s'opposer à l'exécution de cette ornementation. Quant aux plans n°s 15 et 18, on rapprochera le caractère des réseaux de ceux des autres fenêtres en supprimant la partie inférieure du grand cercle central; il en résultera, en outre, un aspect plus léger dans la construction des réseaux. L'attention de l'architecte, M. De Wulf, a aussi été appelée sur la construction des seuils; à moins qu'ils n'existent tels qu'ils sont

reproduits, il serait bon d'en améliorer la combinaison, afin de supprimer toute cause de prompte destruction par suite d'infiltration des eaux pluviales dans les maçonneries;

14° Le projet relatif à la restauration de la fenêtre de la tour de l'église de Sainte-Gertrude, à Vorst (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Sainte-Gertrude, à Vorst.

15° Le compte des travaux de restauration exécutés aux toitures de l'église de Notre-Dame aux Dominicains, à Louvain (Brabant). Église de Notre-Dame aux Dominicains, à Louvain.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Messieurs,

Les quatre statuettes anciennes qui appartiennent à l'église de Buzet lez Floreffe et sur lesquelles M. le Ministre de l'Agriculture a attiré l'attention de notre Comité, sont en bois et représentent :

1° Un personnage vêtu de la dalmatique et coiffé d'une mitre du xve siècle, avec orfrois en titre et en cercle et cabochons dans le champ des cornes. Cette sculpture, qu'une tradition locale attribue d'ailleurs à un ouvrier, est grotesque et sans valeur (Hauteur 0^m80);

2° Un autre personnage — celui-ci d'une bonne exécution — qui porte une mitre du xive siècle, ornée de deux simples cabochons triangulaires et une chape à grosse bille en losange (Hauteur 0^m70).

Les avant-bras manquent à ces deux statuettes; de plus, les vêtements de la seconde ont été tailladés à la hauteur de la ceinture de façon à faire disparaître tout pli saillant, opération brutale et regrettable, qui a sans doute été pratiquée dans le but de permettre de revêtir la statuette d'une robe d'étoffe;

3° Une figure allégorique de la Force; celle-ci paraît dater du milieu du XVIe siècle; le bras gauche a été refait sans grande habileté (Hauteur 0^m85);

4° Enfin, une sainte, couronnée et appuyée sur un bâton (Hauteur 0^m75). Cette dernière paraît appartenir au XVe siècle; elle est d'une belle exécution et de beaucoup supérieure aux autres. Les vêtements ont des plis souples et largement traités. Il est à regretter que l'avant-bras gauche ait disparu; malgré cette mutilation, c'est la seule des quatre statuettes dont je croie devoir proposer le moulage; la confection des creux et la fourniture d'une épreuve pour le Musée ne coûteraient que 70 francs.

M. le curé de Buzet m'a montré également une série de huit jolis chandeliers d'autel en cuivre et un petit crucifix en laiton, qui semble remonter au XIVe siècle; il est regrettable que des nettoyages trop consciencieux aient usé ce dernier au point de transformer les extrémités du Christ en moignons informes et que la main gauche, qui s'était détachée, ait été remise et rivée à l'envers, la paume tournée vers la croix.

Je n'ai pu qu'engager M. le curé de Buzet à conserver avec soin ces derniers objets, qui, sans avoir grande valeur, constituent pour son église des souvenirs précieux; quant aux statuettes, le conseil de fabrique a sollicité l'autorisation de les aliéner pour en appliquer le prix à la construction et à l'ameublement de la nouvelle église, et rien ne paraît s'opposer à ce que cette autorisation soit accordée; il y aurait donc urgence à procéder au moulage que je préconisais tantôt.

Je me fais un devoir, Messieurs, de rendre hommage à

la parfaite correction de la conduite de M. le curé de Buzet, qui, malgré l'extrême pénurie des ressources de la fabrique et les sacrifices considérables qu'entraîne l'érection d'un nouveau temple dans une petite paroisse, a refusé d'écouter aucune proposition d'achat des objets d'art qui ornaient sa vieille église avant de connaître l'avis des autorités compétentes.

Décembre 1899.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17, 24 et 31 mars; des 7, 14 et 21 avril 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de poursuivre la restauration du tableau de De Liemaeker représentant *la Chute des Anges*, qui décore la chapelle dédiée à Saint-Michel, en l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale); — Église de Saint-Nicolas, à Gand. Tableau.

2° Les dessins de trois vitraux peints à placer dans l'église de Bertrix (Luxembourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier; — Église de Bertrix. Vitraux.

3° Le projet relatif au placement de six vitraux peints dans l'église d'Ollignies (Hainaut); auteur, M. Ladon. — Église d'Ollignies. Vitraux.

— A la demande de M Pelle, il a été procédé, dans l'atelier de ce spécialiste, à l'examen du tableau représentant *le Rosaire*, qui appartient à l'église d'Appelterre-Eichem (Flandre orientale), et dont la restauration lui est confiée. — Église d'Appelterre-Eichem. Tableau.

Il résulte de cet examen que rien ne s'oppose à ce que les travaux que nécessite l'œuvre d'art précitée soient entamés conformément aux engagements du restaurateur.

Église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Triptyque.

— Il résulte de l'examen fait dans l'atelier de M. Buéso, chargé de la restauration du triptyque ancien appartenant à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, que les deux peintures figurant au revers des volets de cette œuvre d'art sont très détériorées, mais qu'elles sont assez intéressantes pour qu'il y ait lieu de les remettre en bon état.

Église de Saint-Donat, à Arlon. Vitraux.

— Il a été procédé, le 6 mars 1900, dans l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), à l'examen d'échantillons de chacun des trois vitraux commandés à M. Casier, pour les fenêtres de la nef nord de cet édifice.

MM. Tandel et Van de Wyngaert, membres du Comité provincial des correspondants, et M. Sibenaler, secrétaire-adjoint du même Comité, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé, conformément à l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les trois verrières précitées.

Hôtel de ville de Bruges. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 2 avril 1900, à l'examen de deux nouvelles parties des peintures murales qu'exécute M. Albert De Vriendt dans la salle échevinale à l'hôtel de ville de Bruges.

M. le baron J.-B. Bethune, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à la visite.

L'œuvre réalisée en dernier lieu, laquelle représente *le Retour de la bataille de Courtrai*, a été exécutée avec les soins et le talent qui ont présidé aux panneaux précédents.

C'est une page historique d'un grand intérêt et d'une réussite complète.

L'état d'avancement atteint par cette vaste entreprise permet de se rendre un compte exact de l'ordonnance générale, de l'harmonie et du respect des traditions qui feront de la salle échevinale de Bruges un ensemble d'une haute valeur artistique.

Église primaire de Saint-Nicolas. Peintures décoratives.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 15 mars 1900, à l'examen des échantillons de peinture décorative effectués dans l'église primaire de Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen que les parties crépies de l'édifice peuvent être peintes en ton de pierre avec simples joints, conformément à l'échantillon désigné sur place.

Il importera de conserver aux colonnes, aux arcades et aux nervures, qui sont en pierre, leurs matériaux apparents.

Les voûtes seront peintes en tons plats, sans joints.

Il doit être entendu que le projet de ces ouvrages, dressé d'après les indications qui précèdent, sera transmis en temps utile à l'approbation des autorités compétentes par la voie administrative.

Église de Saint-Michel, à Brecht. Peintures décoratives.

— Les travaux de peinture décorative exécutés dans l'église de Saint-Michel, à Brecht (Anvers), ont fait l'objet d'un examen le 29 mars 1900.

Tous les ouvrages prévus sont terminés. Il a été tenu compte des recommandations faites lors des inspections précédentes et l'exécution est satisfaisante.

En conséquence, il peut être donné suite à la liquidation des subsides alloués en vue de ladite entreprise.

Église de Saint-Léonard-en-Campine. Peintures décoratives.

— Le voyage à Brecht a été mis à profit pour procéder à l'inspection des travaux de décoration picturale effectués dans le chœur de l'église de Saint-Léonard-en-Campine (Anvers).

Les ouvrages dont il s'agit, de même que la décoration du maître-autel, sont entièrement terminés; ils produisent un effet très satisfaisant. Il y a lieu, conséquemment, d'autoriser la liquidation des subsides promis pour en assurer la réalisation.

Église d'Enghien. Vitrail.

— Pour répondre au désir exprimé par M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 10 avril 1900, dans l'église d'Enghien, à l'examen du vitrail représentant *le Couronnement de la Vierge*.

MM. Hubert et Devillers, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette visite.

C'est en face d'une œuvre complète, sertie définitivement dans la baie centrale du chœur, que la constatation a eu lieu.

Si M. Heuden, de Francfort, à qui la commande a été passée, avait opéré la pose d'une lumière comme le demandait la lettre de la Commission royale des monuments, en date du 13 septembre 1899, il lui eût été facile d'enlever et de modifier la partie exposée et de se prêter, dans l'exécution des autres panneaux, aux conseils qui lui auraient été donnés.

Comme il est question de confectionner, avant qu'il soit longtemps, deux verrières voisines, l'auteur fera son compte des critiques qui ont été émises sur son travail. Il sera invité à soigner, à l'avenir, l'iconographie et surtout la transparence. Cette dernière laisse à désirer en certains

endroits et notamment dans les étoffes. Il se gardera des ombres qui, louables dans un tableau, sont condamnables dans une verrière; de l'abus excessif du jaune d'or qui, dans le cas présent, grossit et éclate avec véhémence à mesure que l'observateur s'éloigne du sanctuaire. Il traitera les soubassements de façon plus heureuse et donnera plus de lumière et de dégagement aux réseaux.

— Le rapport du 23 septembre 1899, dressé à la suite d'une inspection de l'église d'Enghien, demandait que la polychromie entreprise sans autorisation ne fût pas poursuivie. Église d'Enghien. Polychromie.

Or, il résulte de la visite récente de cet édifice que le travail a été continué à la chapelle de Saint-Éloi.

L'inobservance des prescriptions émises doit être dénoncée et M. le Ministre de la justice sera prié d'employer tels moyens que de droit pour empêcher le retour de faits analogues.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de la maison de l'Étape, à Gand (Flandre orientale). Au cours de l'entreprise, l'architecte devra supprimer les murs projetés pour séparer les escaliers de la salle, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Il importera même qu'il étudie une combinaison permettant de placer les escaliers à l'extérieur de l'édifice; architecte, M. Van Assche; Maison de l'Étape, à Gand.

2° Le projet relatif à la construction d'un étage à l'hôtel de ville d'Aerschot (Brabant), pour y installer la justice de paix; architecte, M. Allaert; Hôtel de ville d'Aerschot.

Palais de justice d'Anvers.

3° Le projet concernant le renouvellement du pavement de la salle des pas-perdus du palais de justice d'Anvers; architecte, M. Gife;

Musée des Beaux-Arts, à Gand.

4° Le projet relatif à la construction d'un musée des Beaux-Arts à Gand. Bien que l'architecte ait visiblement cherché dans la disposition de son œuvre à masquer autant que possible l'édifice par la verdure en vue de maintenir la dépense dans une stricte mesure d'économie, la Commission estime que la somme prévue sera encore très insuffisante. De plus, elle le craint : l'effet de l'édifice, érigé dans de telles conditions parcimonieuses, ne répondra que de très loin à l'attente de l'auteur. Il serait préférable, si l'on ne dispose pas pour le moment de fonds suffisants, d'améliorer les façades, de n'exécuter qu'une partie de la construction et de réserver le reste pour plus tard. Quel que soit le parti que l'on adopte, la Commission demande que l'avant-corps central de l'édifice ait plus d'élévation; qu'en général les proportions architecturales soient revues avec soin, étudiées avec une attention plus profonde; que l'emplacement semi-circulaire indiqué au plan pour la sculpture soit réservé aux objets en bronze et qu'il reste non couvert; que les autres sculptures soient disséminées dans les diverses salles, l'expérience prouvant de plus en plus que l'accumulation de statues, de bustes et morceaux de ce genre ne produit pas un effet satisfaisant. Sous réserve qu'avant et au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des recommandations précédentes et dans la pensée que M. Van Ryssel-berghe, architecte de la ville, eût pu mieux faire s'il n'avait pas dû restreindre beaucoup trop l'essor de son talent, la Commission a revêtu les plans de son visa.

Ruines de l'église de Saint-Jean, à Diest.

— Il a été procédé, le 8 mars 1900, à l'inspection des ruines de l'église de Saint-Jean, à Diest, à l'effet d'examiner sur place le projet de consolidation de ces ruines et de déterminer quels sont les travaux à y effectuer.

MM. Dumortier et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette inspection.

Il semble que, pour le moment, on doive se borner à exécuter les travaux indispensables pour enrayer la chute de ce qui subsiste encore de cet intéressant monument. Il importe, en effet, qu'on lui conserve son aspect de ruine, tout en le consolidant. Toutefois, la couverture des murs du chœur avec ses gargouilles, dont le rétablissement peut se faire avec certitude d'après les vestiges conservés, constituerait une bonne mesure; elle éviterait l'infiltration des eaux dans les maçonneries.

La première opération à effectuer est le déblai du chœur jusqu'au niveau de l'ancien sol intérieur ou du pavement primitif.

Le déblai amènera sans doute la découverte de débris intéressants qui permettront peut-être plus tard de compléter, avec certitude, les travaux de simple consolidation par ceux de reconstitution de quelques parties particulièrement intéressantes de l'édifice. Tous les fragments découverts devront être soigneusement conservés.

Il faudra démolir le mur en briques qui ferme la grande arcade vers la nef. La sacristie, qui n'offre rien d'intéressant, peut aussi être démolie; on en retirera des pierres pour les restaurations à effectuer ultérieurement. Mais, avant de procéder à cette démolition, on devra s'assurer si

l'annexe dont il s'agit ne contrebutte pas le mur latéral du chœur; en tous cas, il sera prudent d'ancrer celui-ci.

Lors de l'inspection, l'idée a été émise de convertir le chœur en chapelle funéraire. Des emplacements y seraient concédés pour l'érection de tombeaux et il est à prévoir que ces concessions constitueraient une source assez importante de revenus pour la ville. Cette idée mérite d'être examinée avec soin. Dans ce cas, le chœur devrait être couvert par une toiture et les baies fermées par des vitrages, afin de mettre les monuments à l'abri des intempéries. Si cette proposition recevait une suite, on obtiendrait un ensemble remarquable, une sorte de Campo Santo qui pourrait s'étendre par la suite au moyen de galeries bien disposées autour des ruines.

Une installation de ce genre, au milieu des belles ruines de l'église de Saint-Jean, ne manquerait pas d'attirer les visiteurs; elle constituerait un élément de bénéfices dont une ville ne peut, moins que jamais, se désintéresser, aujourd'hui que les communications et les moyens de transport répandent la foule sur tous les points du pays qui sont susceptibles de donner satisfaction à sa curiosité. La beauté d'un site, d'une ruine, est un embellissement productif, plus facile à conserver qu'à créer, ce qui, malheureusement, est trop souvent perdu de vue.

Porte d'entrée du Béguinage, à Diest.

— Le voyage qui a eu lieu à Diest, le 8 mars 1900, a été mis à profit pour l'examen de l'essai de rejointoyage exécuté à la porte d'entrée du Béguinage de cette ville et réclamé par la Commission dans son rapport du 24 janvier précédent.

L'échantillon effectué a paru bien compris. Il a été recom-

mandé à M. l'architecte Van Roelen, présent à l'inspection, de conserver toujours la largeur exacte des joints, quand bien même cette largeur serait irrégulière, l'aspect de la maçonnerie n'en sera que plus pittoresque Toutefois, on doit avoir soin de ne pas augmenter la largeur des joints en procédant au grattage de l'ancien mortier.

A l'intérieur du porche, la façade de la petite habitation de gauche a été modernisée ; on devra tâcher de rétablir la situation primitive en faisant des recherches dans la maçonnerie et, au besoin, en s'inspirant de la loge de droite, dont la façade est restée intacte.

Ruines du château fort de Laroche

— Ensuite de la demande formulée par la dépêche de M. le Ministre de l'agriculture, en date du 18 janvier 1900, il a été procédé, le 13 mars suivant, à l'inspection des ruines du château fort de Laroche (Luxembourg).

Par une requête en date du 24 novembre 1899, les sieurs Sibret-Robert et consorts appellent l'attention de l'État, propriétaire des ruines, sur les roches schisteuses servant de base à un bout de rempart, qui menacent de céder; ces roches, en se désagrégeant, ont amené une lézarde dans l'extrémité du mur de rempart derrière les habitations des requérants, situées rue Clairue Il résulte de l'inspection qui vient d'être faite et de l'examen du plan cadastral joint au dossier, que les roches et le bout de rempart visés par les pétitionnaires ne se trouvent pas sur la propriété de l'État, mais bien sur celle de l'un des réclamants. L'État n'a donc pas à intervenir ; c'est à l'autorité locale, seule compétente dans le cas actuel, qu'il incombe d'agir pour forcer le propriétaire à prendre les mesures de sécurité que les circonstances comportent.

Pour ce qui concerne les parties du château fort situées du même côté et qui appartiennent à l'État, il n'y a rien à craindre au sujet des habitations. Néanmoins, il est bon de surveiller tout particulièrement et périodiquement les constructions dominant la rue Clairue.

L'inspection totale des ruines a permis de constater que certaines parties réclament des soins exceptionnels d'entretien et même quelques travaux de consolidation, notamment :

1° A la tour, à gauche de l'entrée du château, dont une partie du parement menace de se détacher ;

2° A la façade postérieure, où les pierres tendent à se désagréger ;

3° Dans diverses parties des ruines, où des travaux en recherche et des épaulements s'imposent. Lorsque des épaulements sont nécessaires, on s'abstiendra de les exécuter d'une façon régulière ; ils seront disposés en gradins irréguliers.

Il importera d'examiner si les eaux de la citerne qui se trouve dans la cour du château ne se répandent pas dans les constructions avoisinantes, s'il existe un trop-plein pour empêcher les infiltrations, etc. Si l'étanchéité de ce réservoir laissait à désirer, il serait peut-être prudent de le supprimer.

On devra aussi veiller à ce que les eaux ne séjournent nulle part, en facilitant partout leur écoulement.

La question de faire abattre les arbres qui croissent dans les ruines ayant été soulevée, il y a eu unanimité pour déclarer qu'on ne doit enlever que ceux, très rares du reste, qui touchent aux murs et qui peuvent ébranler les maçonneries, par exemple, ceux qui croissent dans la tour à gauche de l'entrée ; tous les autres arbres ou arbustes doivent être

soigneusement conservés; ils contribuent à l'aspect pittoresque des ruines, dont ils font en quelque sorte partie.

M. Lahaye, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées dans le Luxembourg, et M. l'ingénieur des ponts et chaussées De Cavel, de Marche, qui assistaient à l'inspection, sont d'accord pour se rallier aux propositions qui précèdent.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de La Clinge (Flandre orientale); architecte, M. Ryckaert;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Wisembach (Luxembourg), sous réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par le comité diocésain d'art chrétien; architecte, M. Würth;

3° Le projet de reconstruction du presbytère d'Emine (Namur); architecte, M. Lange;

4° Le projet concernant la construction d'un presbytère au hameau de Horendonck, sous Esschen (Anvers); architecte, M. Gife;

5° Le projet d'agrandissement du presbytère de Waerschoot (Flandre orientale), à la condition qu'un toit soit substitué à la plate-forme projetée à la petite annexe à construire; architecte, M. Vaerwyck;

6° Le projet relatif à la construction d'un mur de clôture et de dépendances au presbytère de Goyck (Brabant), moyennant qu'il soit tenu compte des recommandations

faites par M. l'architecte provincial, dans son rapport du 23 janvier 1900; architecte, M. Jacobs;

7° Le projet d'appropriation du presbytère de Niel (Anvers);

8° Le plan des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Naast (Hainaut); architecte, M Leclercq;

9° Le projet de restauration du presbytère de Webbecom (Brabant); architecte, M. Bosard;

10° Le projet de travaux de restauration à exécuter au presbytère de Luttre (Hainaut); architecte, M. Simon;

11° Le projet concernant la restauration du presbytère de Flavion (Namur); architecte, M. Joostens;

12° Le plan des travaux de restauration et d'amélioration à exécuter au presbytère de Stabroeck (Anvers); architecte, M. Gife.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Hognoul. 1° A Hognoul (Liége); architecte, M. Limage;

Église de Givry. 2° A Givry (Luxembourg), à la condition qu'au cours des travaux l'architecte prenne les dispositions nécessaires en vue d'assurer davantage la stabilité du clocher; architecte, M. Cupper;

Église de Borlez. 3° A Borlez (Liége), sous la réserve que les encadrements des fenêtres seront construits en matériaux semblables à ceux des parements des murs; architecte, M. Feuillat;

Église de Saint-Aubin. 4° A Saint-Aubin (Namur), moyennant de réduire la largeur du pied de la flèche et d'en supprimer les lucarnes; architecte, M. Leborgne;

5° A Liedekerke (Brabant); architecte, M. Van Roelen; Église de Liedekerke.

6° A Arendonck (Anvers), sous la réserve d'améliorer le faux triforium et de simplifier autant que possible la tour; architecte, M. Dieltiens; Église d'Arendonck.

7° A Anvers, paroisse de Saint-Éloi, à la condition que les murs seront renforcés aux endroits réservés aux confessionnaux; architecte, M. Coomans. Église de Saint-Éloi, à Anvers.

Ont aussi été visés, les projets d'agrandissement des églises :

1° De Wuestwezel (Anvers) Au cours des travaux, il conviendra de reproduire dans les pignons du transept la disposition des fenêtres existantes et de prolonger les portails latéraux de façon à éviter des coins où l'humidité séjournerait; architecte, M. Bilmeyer; Église de Wuestwezel.

2 De Battel, sous Malines (Anvers); architecte, M. Barbier. Église de Battel.

Ainsi que les projets ci-après :

3° Établissement d'un dallage dans l'église de Saint-Sulpice, à Jumet (Hainaut); architecte, M. Lefèvre; Église de Saint-Sulpice, à Jumet.

4° Construction d'un jubé dans l'église de Gelbressée (Namur); architecte, M. Lange; Église de Gelbressée.

5° Agrandissement des sacristies de l'église de Leupeghem (Flandre orientale); Église de Leupeghem.

6° Construction d'un jubé dans l'église de Stambruges (Hainaut); architecte, M. Leborgne; Église de Stambruges.

7° Construction d'une sacristie et aménagement des fonts baptismaux à l'église d'Essche-Saint-Liévin (Flandre orientale); architecte, M. De Bodt; Église d'Essche-Saint-Liévin.

8° Construction d'un baptistère et d'un escalier donnant accès au jubé de l'église de Baulers (Brabant); architecte, M. Tournay; Église de Baulers.

Église d'Overbroeck.

9° Établissement d'une grille de clôture à l'église d'Overbroeck, sous Brecht (Anvers); architecte, M. Gife;

Église de Saint-Michel, à Roulers.

10° Construction d'un grillage autour de l'église de Saint-Michel, à Roulers (Flandre occidentale); architecte, M. Denys;

Église de Somme-Leuze.

11° Placement d'une cloche dans la tour de l'église de Somme-Leuze (Namur);

Objets mobiliers d'églises.

12° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Terhaegen (Anvers) : chaire à prêcher et table de communion;

Mornimont (Namur) : mobilier complet;

Suxy (Luxembourg) : maître-autel;

Somzée (Namur) : mobilier complet;

Halbosart, sous Villers-le-Bouillet (Liége) : mobilier complet;

Zolder (Limbourg) : autel latéral;

Hénis (Limbourg) : croix triomphale et deux confessionnaux;

Houdemont (Luxembourg) : buffet d'orgue;

Peer (Limbourg) : autel latéral;

Neeroeteren (Limbourg) : autel latéral;

Petit-Sinay (Flandre orientale) : deux autels latéraux;

Kessenich (Limbourg) : mobilier complet;

Notre-Dame, à Walhain-Saint-Paul (Brabant) : trois autels;

Wimmertingen (Limbourg) : buffet d'orgue;

Houtvenne (Anvers) : maître-autel;

Spy (Namur) : deux autels latéraux et table de communion.

Église de Remicourt.

— Il a été procédé, le 20 mars 1900, à l'inspection de

l'église de Remicourt, à l'effet de s'assurer s'il y a nécessité d'agrandir cet édifice.

M. Feuillat, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à cette visite.

Il résulte des renseignements recueillis sur place que la population de la paroisse s'élève à environ 700 âmes et qu'elle s'accroît régulièrement. Il est visible que la surface du temple actuel est notablement insuffisante pour les besoins de cette population. Il y a lieu, en conséquence, de procéder, dans le plus bref délai possible, à l'agrandissement de l'édifice, conformément au plan approuvé et de le doter d'une sacristie dont il est actuellement dépourvu.

On devra profiter des travaux d'agrandissement pour effectuer à la partie conservée de l'édifice certaines réparations qu'elle exige et prendre les mesures de précaution nécessaires pour que les eaux pluviales ne séjournent pas aux abords des murailles, en établissant un bon trottoir le long de celles-ci.

Eglise de Testelt.

— Le 8 mars 1900, il a été procédé à l'inspection de l'église de Testelt, dont la situation était signalée comme laissant beaucoup à désirer.

MM. Dumortier et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que non seulement les toitures sont délabrées, mais que les maçonneries en général, et notamment celles de la tour, réclament des travaux importants de restauration.

D'autre part, l'église est insuffisante pour les besoins de la population de la paroisse, qui s'élève à environ 1,100 âmes. Elle doit nécessairement être agrandie.

Il y a lieu d'étudier un projet d'agrandissement et de restauration générale de l'édifice. La tour, le transept et le chœur, remontant à la dernière période ogivale, étant les parties les plus intéressantes du temple, l'agrandissement devra être opéré en étendant la nef en largeur.

En attendant que ce projet d'ensemble soit étudié, il importe de faire exécuter les travaux urgents compris au devis estimatif soumis, en réservant, bien entendu, les parties de toitures susceptibles de recevoir des remaniements par suite des travaux d'agrandissement futurs.

Le projet d'agrandissement et de restauration devra comprendre les ouvrages nécessaires pour assurer le libre écoulement des eaux pluviales aux abords de l'édifice.

La tour, le transept et le chœur de l'église de Testelt offrent un mérite artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

Église de Bas-Oha.

— Pour satisfaire à la demande de M. le Ministre de la justice, il a été procédé, le 15 mars 1900, à l'inspection de l'église de Bas-Oha, à l'effet de se rendre compte de l'état d'entretien de cet édifice et de la nécessité éventuelle de l'agrandir.

M. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à cette visite.

L'église de Bas-Oha date de la seconde moitié du siècle dernier. C'est une construction insignifiante composée d'une seule nef, d'un chœur et d'un petit clocher en bois, recouvert d'ardoises, posé sur la partie antérieure de la nef.

L'état d'entretien de l'édifice, pour ce qui concerne les maçonneries, est satisfaisant. Il n'en est pas de même de la toiture, car des taches d'humidité se remarquent en plu-

sieurs endroits du plafond de la nef. Les moyens d'accès dans les combles faisant défaut, il n'a pas été possible de s'assurer si la charpente est en bon état; toutefois, si l'on en juge par certaines ondulations qui se remarquent dans la toiture, on peut en conclure que la charpente a subi des affaissements.

En ce qui concerne la nécessité d'un agrandissement, elle ne peut être mise en doute. L'édifice ne peut guère contenir que 300 fidèles, alors que la population de la paroisse est d'environ 1,200 âmes. La surface réservée aux fidèles devrait donc être doublée au moins.

Étant données l'insignifiance de l'église de Bas-Oha et certaines difficultés qu'offre un agrandissement à cause des habitations qui l'avoisinent à l'est et à l'ouest, le meilleur parti à prendre serait celui de la reconstruire totalement. Mais, à ce qu'il paraît, les ressources locales sont si restreintes qu'elles ne permettent pas de prendre ce parti. Dans ces conditions, on ne peut que conseiller de faire étudier un projet d'agrandissement du temple actuel, soit par l'adjonction d'une seconde nef, soit par la construction de deux bas-côtés.

En présence de la disposition de l'église existante, son agrandissement entraînera une dépense assez élevée. Comme terme de comparaison entre une reconstruction totale et un agrandissement, il conviendra que l'architecte établisse d'une façon sommaire ce que coûterait : *a*) la reconstruction totale; *b*) un simple agrandissement, en tenant compte des besoins de la population.

Église d'Attert.

— Il a été procédé, le 6 mars 1900, à l'inspection de l'église d'Attert, qu'il est question de reconstruire.

MM. Tandel et Van de Wyngaert, membres du Comité des correspondants du Luxembourg, et Sibenaler, secrétaire-adjoint dudit Comité, assistaient à l'inspection.

A part le chœur, qui date du siècle dernier, l'église d'Attert remonte à la dernière période ogivale.

Les trois nefs, d'égale hauteur et recouvertes par une seule toiture, appartiennent au type qu'en Allemagne on désigne sous le nom d'église-halle. C'est un exemple intéressant et très rare dans notre pays de ce genre de construction. L'aspect intérieur est celui d'une crypte ; l'éclairage en est doux et mystérieux. Les colonnes et les voûtes ogivales sont construites en grès, comme, du reste, tout l'édifice. La tour, qui est en grande partie en bois, est presque entièrement revêtue d'ardoises.

L'intérêt archéologique qu'offre la nef de l'église d'Attert fait vivement regretter que son entretien ait été négligé. Du côté nord, les terres du cimetière ont été accumulées contre les murs ; les toitures n'ont pas de gouttières ; les eaux pluviales séjournent au pied de l'édifice et s'introduisent dans les fondations. Les murs, surtout celui du côté nord, sont salpêtrés, saturés d'humidité au point que les eaux venant du cimetière traversent le mur et coulent jusque sur le pavement de la nef. D'autre part, la tour et le chœur se trouvent dans un état de délabrement complet. Cette situation lamentable, contraire aux règles les plus élémentaires de l'hygiène, ne peut se prolonger plus longtemps.

S'il y a lieu d'avoir égard à l'intérêt artistique ou archéologique qui s'attache à un édifice, cet intérêt ne peut cependant primer celui qui donne droit à une paroisse d'avoir un temple à la fois digne de l'exercice du culte et possédant les

conditions hygiéniques requises à une réunion nombreuse de fidèles.

L'église actuelle, qui d'ailleurs est extrêmement basse — elle n'a que cinq mètres sous clef de voûte — est devenue réellement inhabitable et il est à craindre que toute mesure tentée pour remédier à cette situation malheureuse, ne soit inefficace. Il faut donc, dès à présent, en prendre son parti et se résoudre à l'érection d'une église nouvelle.

Toutefois, en raison de la valeur archéologique de la nef existante, il importera de la conserver comme chapelle du cimetière. La tour et le chœur pourront être démolis.

L'architecte qui sera chargé de l'étude du projet de la nouvelle église devra être engagé à s'inspirer, pour cette étude, du type des églises à trois nefs d'égale hauteur, afin d'en conserver la tradition dans le pays.

La cuve baptismale d'Attert date de l'époque de la renaissance; c'est un des rares exemples de cuve double que possède notre pays. Aussi y a-t-il lieu de veiller avec les plus grands soins à sa conservation. Elle devra être réinstallée dans la nouvelle église.

Église de Berchem-Saint-Laurent.

— Il a été procédé, le 5 avril 1900, à l'inspection de l'église de Berchem-Saint-Laurent, à l'effet : 1° de s'assurer si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte; 2° d'examiner sur place le projet soumis en vue de son agrandissement et de sa restauration.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette inspection.

L'église de Berchem-Saint-Laurent est un petit édifice d'un aspect rustique, mais qui ne manque pas d'intérêt. La partie inférieure des murs de la nef et la tour carrée renfer-

mant l'escalier qui donne accès aux combles, remontent à la période romane et leur édification doit être fort ancienne, puisque l'on y remarque des débris de maçonneries provenant de constructions romaines, des fragments de tuile plate ayant même conservé leur rebord, etc. La partie supérieure des murailles de la nef et le chœur datent de la fin de l'ère ogivale.

Eu égard à son intérêt archéologique, cette église mérite d'être rangée dans la 3e classe des monuments du culte.

Le projet présenté en vue de l'agrandissement et de la restauration du temple paraît, dans son ensemble, pouvoir être admis.

Il donne lieu, néanmoins, aux observations suivantes :

L'encadrement de la fenêtre absidale ne doit pas être renouvelé ; son état de conservation est très satisfaisant.

Il est inutile de placer une croix sur le pignon ouest ; par contre, une croix en fer forgé est indispensable sur le chevet.

La porte d'entrée projetée à la façade occidentale et la niche du pignon doivent être supprimées. Le porche latéral sera conservé et restauré et on le munira d'une porte vers l'extérieur, afin d'en défendre l'accès.

L'importance de l'escalier projeté pour donner communition au jubé sera réduite.

Il n'y a aucune utilité à élargir l'arc triomphal ; il suffira d'en régulariser les parements du côté de l'ouverture.

L'architecte aura soin, pour tous les profils nouveaux, moulures, encadrements de baies, seuils et meneaux de fenêtres, etc., de suivre exactement les tracés anciens dont de bons modèles sont conservés à l'église même.

On comprendra parmi les travaux projetés ceux ayant

pour but d'éloigner les eaux pluviales du pied de l'édifice en établissant tout autour de celui-ci un bon trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur. L'établissement de ce trottoir fera disparaître les arbustes et autres végétations qui ont pris racine dans les maçonneries formant le soubassement des murailles.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, les plans ont été revêtus du visa.

Église de Saint-Louis, à Marcinelle.

— Pour satisfaire à une demande formulée par M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 22 mars 1900, à l'examen du maître-autel placé, à titre provisoire, dans l'église de Saint-Louis, à Marcinelle.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants, assistaient à cette visite.

Le meuble dont il s'agit provient d'une église du voisinage et paraît dater de la fin du siècle dernier. C'est un assemblage malheureux de planches disloquées, vermoulues, consommées par l'humidité.

L'espace ménagé entre l'autel et le mur de l'abside, qui est fermé par quelques mauvaises planches, constitue un véritable réceptacle d'ordures et de plâtrages projetés du mur par l'humidité, qui traverse celui-ci.

Cette installation déplorable, indigne de la célébration du Saint-Sacrifice, ne saurait être maintenue plus longtemps.

S'il y a nécessité absolue de doter l'église d'un maître-autel sur lequel on puisse célébrer les saints mystères sans enfreindre le respect que l'on doit à la dignité du culte, il n'est pas moins urgent de mettre l'édifice lui-même en état convenable d'entretien. Sa construction, qui ne date que d'environ 25 ans, a été très négligée. Les murs et les points

d'appui sont grêles; les seuils des fenêtres sont dépourvus de larmiers, de sorte que les eaux s'introduisent dans les maçonneries; il n'y a pas de trottoirs le long des murs pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales ni de pavage devant la façade; le soubassement se disloque et menace de s'écrouler par places; la tourelle renfermant l'escalier qui donne accès à la tour est insuffisamment recouverte. Le clocher surtout réclame d'urgentes réparations et il importe qu'elles soient effectuées pendant la campagne prochaine si l'on ne veut s'exposer à des accidents.

L'église a encore le défaut grave de ne pas être orientée; son abside est exposée au sud. Des taches d'humidité s'y remarquent, ainsi qu'à l'extrémité de la nef latérale, à droite en regardant le chœur. Il y aura donc lieu, ici encore, de prendre des mesures sérieuses pour enrayer les progrès de ces dévastations.

Le terrain qui entoure l'église devrait être clôturé et les abords du temple mis dans un état de situation convenable. La même observation s'applique au presbytère, dont l'avant-cour et le jardin n'ont pas la moindre clôture; ils sont abandonnés à tout venant. L'administration de la plus pauvre commune du pays ne tolérerait pas pareil état de choses, qui n'est, du reste, pas compatible avec les intérêts bien entendus de la localité.

Église de Crainhem.

— Il a été procédé, le 1er mars 1900, à l'examen du maître-autel placé récemment dans l'église de Crainhem.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à l'inspection.

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit a été exécuté dans de bonnes conditions. Il y a lieu, conséquem-

ment, de liquider les subsides promis par l'État en vue de ce travail.

— Le 12 mars 1900, il a été procédé à l'examen des travaux d'ameublement exécutés dans l'église d'Alden-Eyck, sous Maeseyck (Limbourg). Église d'Alden-Eyck.

Les travaux précités ayant été effectués avec soin, la liquidation du subside de fr. 1,916-55 promis sur les crédits des Beaux-Arts, peut être ordonnée.

— Pour répondre en toute compétence à une lettre du 2 février 1900 de M. le Gouverneur de la province du Hainaut, il a été procédé, le 10 avril suivant, en l'église d'Enghien, à l'examen de l'emplacement qu'est appelé à occuper un retable dont l'étude est soumise aux autorités compétentes. Église d'Enghien.

MM. Hubert et Devillers, membres du Comité des correspondants, assistaient à la visite.

Ce meuble, destiné à remplacer une double vitrine superposée, vétuste et noircie, contenant les anciennes statues votives de Saint-Jean et de Saint-Laurent, manque de forme. En outre, il est manifestement disproportionné à la taille des statuettes fort exiguës qui, un jour, y seront transférées. Sa fixation sera pratiquée à plat contre le mur, à l'endroit même qu'il détient aujourd'hui, au bout du bas-côté nord, entre le chœur et l'ouverture d'un couloir menant à une tribune seigneuriale désaffectée.

Il n'y a pas à s'opposer à ce désir.

Il a été conseillé, sur les lieux, à M. le curé-doyen de faire simplifier l'ensemble du retable par la suppression du support, par la diminution de la hauteur des dais, qu'il sera bon de varier et d'abaisser. Le crétage en devra être éliminé.

La niche inférieure demeurera dotée de son fond en bois, tandis que le compartiment supérieur gagnera à la suppression du sien.

Une petite niche ancienne, sans occupant, est taillée au porche nord du temple. Son ornementation consiste, de chaque côté, en une simple moulure. Ce renfoncement et son entourage peuvent servir de modèles à M. Blanchaert.

Tout l'édicule reposera sur console appendue au mur, où rien n'empêchera d'appliquer les girandoles.

Église de Sainte-Anne, à Gand.

— Il a été procédé à l'examen de la nouvelle chaire à prêcher placée dans l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen que le meuble dont il s'agit a été exécuté avec soin. En conséquence rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par l'État en vue de ladite entreprise.

Église de Neeroeteren.

— L'autel latéral nord de l'église de Neeroeteren (Limbourg), dont l'exécution a été autorisée par arrêté royal du 27 février 1899, a fait l'objet d'une inspection le 12 mars 1900.

Le meuble dont il s'agit a été convenablement exécuté. Il y a lieu, en conséquence, de liquider le subside de fr. 277-67 promis sur les crédits des Beaux-Arts en vue de ce travail.

Église de Neeroeteren.

— La visite du 12 mars 1900 à l'église de Neeroeteren a été mise à profit pour examiner le nouveau carrelage du chœur de cet édifice, exécuté avec le concours financier de l'État.

L'entreprise dont il s'agit ayant été effectuée dans de bonnes conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que le subside alloué sur les crédits des Beaux-Arts soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet de restauration de l'église de Smermaes, sous Lanaeken (Limbourg); Église de Smermaes.

2° Le projet de restauration de l'église de Flavion (Namur); architecte, M. Joostens; Église de Flavion.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Wéris (Luxembourg), sous les réserves suivantes : Église de Wéris.

a) Les clochetons et les lucarnes projetés à la flèche seront supprimés, de même que les arcatures proposées pour le chœur et le crétage indiqué à la toiture, éléments qui n'ont pas existé antérieurement.

b) Le pignon du porche sera borné à un simple gable sans ouverture ni ornementation et d'une inclinaison moindre.

c) On diminuera le nombre des barlotières des fenêtres et on fera en sorte que celles maintenues ne constituent pas une gêne pour le placement ultérieur soit de vitraux, soit d'une mise en plomb.

d) Les lambrequins des abat-son seront supprimés.

Avant de passer à l'exécution du projet, l'architecte, M. Jamar, devra faire connaître les motifs qui l'engagent à proposer la suppression des deux fenêtres latérales de l'abside pour en ouvrir une au centre de l'hémicycle;

4° Le projet de restauration de l'église de Bierwart (Namur); architecte, M. Lange; Église de Bierwart.

5° Le projet de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Noville (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de de Noville.

6° Le projet de travaux complémentaires de restauration de l'église de Peer (Limbourg); Église de Peer.

7° Le projet concernant des travaux complémentaires à Église de Flobecq.

effectuer pour la restauration de l'église de Flobecq (Hainaut); architecte, M. Barbier;

Église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

8° Le projet de restauration de la tour de l'église de Saint-Martin, à Saint-Trond (Limbourg); architecte, M. Hoste;

Église de Soumagne.

9° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Soumagne (Liége); architecte, M. Monseur;

Église d'Alken.

10° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église d'Alken (Limbourg); architecte, M. Serrure;

Église de Naast.

11° Le projet de restauration de l'église de Naast (Hainaut); architecte, M. Leclercq;

Église de Luttre.

12° Le projet relatif à la restauration de l'église de Luttre (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Loochristy.

13° Le projet concernant la restauration de l'église de Loochristy (Flandre orientale); architecte, M. Best;

Église de Merckem.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Merckem (Flandre occidentale), sous réserve que les arcades intérieures de la nef soient crépies comme les parements. Les plans soumis comportent un projet de flèche avec tourelles en maçonnerie pour compléter la tour. Ces travaux ne sont pas compris parmi ceux à effectuer pour le moment. Lorsqu'il sera question de soumettre cette étude à l'approbation des autorités compétentes, il importera de s'assurer, au préalable, si la tour était autrefois surmontée d'une flèche en maçonnerie. La Commission peut toutefois déclarer dès maintenant que la hauteur des tourelles d'angles est trop importante et que la seconde galerie est inutile; architecte, M. Van Assche;

Église de Meldert.

15° Le projet de restauration de l'église de Meldert (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

16° Le projet de restauration de la façade principale de l'église de Notre-Dame, à Bruges, désigné par la lettre *A*. Toutefois, comme l'espace entre les meneaux est trop accentué, l'auteur devra diviser la grande baie en six lumières au lieu de quatre, en se maintenant dans le style adopté pour cette dernière. Sous réserve qu'au cours des travaux il sera tenu compte de l'observation qui précède et que les flèches des tourelles seront de forme circulaire comme les tourelles elles-mêmes et couvertes en ardoises, le projet peut être mis à exécution. Il doit être entendu, et la Commission insiste absolument sur ce point, que le porche, dont les restes ont été découverts, doit être rétabli tel qu'il a existé et sur toute sa profondeur. C'est un des plus beaux types de porche du pays. Son rétablissement est d'ailleurs nécessaire pour que la différence du niveau entre le sol de la voie publique et celui de l'église soit rachetée. Il est possible, au surplus, d'élargir la rue de l'autre côté; architecte, M. De la Censerie; Église de Notre-Dame, à Bruges.

17° Le plan du raccord des archivoltes et nervures de la partie nouvelle de l'église de Machelen (Brabant), avec la partie ancienne de l'édifice; architecte, M. Demaeght; Église de Machelen.

18° Le projet de restauration extérieure de l'église de Coolscamp (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Coolscamp.

19° Le projet de restauration du chœur et de reconstruction du jubé de l'église de Rofessart, commune de Limelette (Brabant); architecte, M. Cochaux; Église de Rofessart.

20° Le projet de restauration de l'église de Pulle (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Pulle.

21° Le projet de restauration du dôme et de la toiture de Église de Grimberghen.

la sacristie de l'église de Grimberghen (Brabant); architecte, M. Nève;

Église de Couckelaere.

22° Le compte des travaux de restauration exécutés à l'église de Couckelaere (Flandre occidentale).

Église d'Herent.

— Il a été procédé, le 27 février 1900, à l'inspection des travaux de restauration exécutés à l'église d'Herent et à l'examen, sur place, du projet dressé en vue de l'achèvement de cette entreprise.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cette visite.

Les travaux effectués paraissent satisfaisants; seulement la taille de la pierre d'Euville mise en œuvre pour les travaux extérieurs est trop régulière et les joints manquent d'épaisseur. Il en résulte un aspect sec et raide de certaines maçonneries nouvelles.

Il n'y a pas lieu de construire une tourelle extérieure pour l'escalier destiné à donner accès au jubé. Cet escalier devra être en bois ajouré et placé à l'entrée de la nef, où il doit s'être trouvé jadis, puisque la porte qui donnait autrefois accès à l'intérieur de la tour existe encore du côté de la nef.

Il n'y a pas lieu davantage de construire une chapelle baptismale extérieure; les fonts peuvent être placés à l'extrémité du bas-côté nord et entourés d'une petite clôture.

Des restes d'un très ancien pavement en carreaux céramiques à dessins fort intéressants ont été retrouvés dans la nef lors de l'abaissement du sol de cette dernière; ils serviront, en les complétant, à composer le carrelage du chœur.

Ainsi que le constate l'avant-dernier paragraphe du rapport de la Commission en date du 4 septembre 1897, l'intérieur de la haute-nef a été récrépi sur toute son étendue,

sauf sur la dernière travée contre la tour. Le Collège avait demandé que l'on fît disparaître cet enduit, mais, comme il semble qu'il ne mettra pas obstacle, plus tard, à l'exécution de peintures décoratives, rien n'empêche de le maintenir et de crépir la travée restante, mais, bien entendu, en s'abstenant d'y figurer, comme cela a été fait aux autres travées, une imitation de taille de pierre et des joints en creux.

En approuvant les projets de vitraux à placer dans l'église, la Commission a demandé que les grisailles destinées à la haute-nef fussent traitées dans le type de celles proposées pour la tour, c'est-à-dire monochromes. Une des grisailles de la tour est placée, mais le ton jaune en est trop intense; pour la nef, il faudra adopter un ton plus tranquille et, bien entendu, un dessin moins ancien, la nef étant d'une époque postérieure à celle de la tour.

L'abaissement du sol intérieur de la nef a mis en partie à découvert le massif irrégulier de maçonnerie qui supporte la base des colonnes. Il y aura lieu d'enlever les pierres trop saillantes et de les remplacer par un parement nouveau n'ayant qu'une saillie de 5 centimètres sur la base des colonnes, afin de faire voir que la différence de niveau entre le sol de la nef et celui des parties romanes de l'église s'est opéré au XVIe siècle, époque de la construction de la nef. Cette opération devra être faite avec grand soin et en prenant les précautions les plus minutieuses pour éviter des accidents.

M. l'architecte Barbier s'est engagé à compléter son projet des travaux d'achèvement de la restauration de l'édifice conformément aux indications qui précèdent.

— Il a été procédé, le 15 février 1900, à l'inspection de Église primaire d'Aerschot.

la restauration de l'abside de l'église primaire d'Aerschot (Brabant).

Ces travaux ont été accomplis dans de bonnes conditions.

L'attention de l'architecte dirigeant a été attirée, au cours de cette constatation, sur la convenance de compléter par un garde-corps le chéneau du chœur. Cet artiste est d'avis d'ailleurs que ce garde-corps a existé ou au moins qu'il était prévu par le constructeur de l'église. S'il n'a pas été rétabli jusqu'à présent, c'est faute de ressources. Cette restitution couronnerait de façon très heureuse cette remarquable partie du monument.

La flèche actuelle de la tour est dans le délabrement le plus complet. Il importe de procéder sans retard à sa restauration. Il conviendra d'examiner si la partie inférieure jusqu'à la poire est ancienne. Dans l'affirmative, on pourra facilement, en prolongeant cette partie, rendre à la flèche ses formes primitives. M. Gife devra étudier un projet dans ce sens.

Des indications lui ont aussi été données en ce qui regarde le calvaire accolé au pignon extérieur est de la chapelle de Sainte-Anne. Des doutes existent quant à l'ancienneté de cet édicule. Certaines parties, de caractère ancien, paraissent provenir d'ailleurs. Il serait désirable qu'il fut restauré en conservant ses éléments anciens et en mettant les parties à reconstruire en harmonie avec le restant de l'église. Il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que les clochetons modernes qui surmontent ce petit monument fussent réduits d'une assise en vue d'élancer leurs flèches. La petite niche pratiquée au-dessus du porche qui abrite les saints personnages devra être maintenue.

Le point soulevé sur place de savoir en quels matériaux seront exécutées les trois statues qui représenteraient un sauveur et deux anges, appelées à garnir le pignon sud, semble pouvoir être résolu comme il l'a été à l'église de Saint-Sulpice, à Diest, où les statues récemment posées sont en grès rose.

Il y a dix ans environ, M. le curé-doyen a fait procéder à un décrépissage de la voûte de la basse-nef sud. Ce débadigeonnage a révélé des traces de peintures. Il importerait que cette opération fût poursuivie et étendue avec la plus grande circonspection par une main experte aux murs de l'abside du chœur, où un enlèvement de l'enduit a également mis au jour un morceau de fresque. L'espace fort exigu sur lequel ces essais ont été tentés n'a pas permis de déterminer l'intérêt et le sujet de la découverte. La Commission désire être tenue au courant du résultat des investigations qui interviendront.

L'énorme et lourd maître-autel, dépourvu de toute valeur artistique, devra être ôté et remplacé par un autre meuble du style de l'édifice. Cela permettra de dégager l'abside du chœur et de mettre en évidence ses sveltes et élégantes fenêtres. L'espace entre l'autel et le chevet sert actuellement de refuge. L'érection du nouvel autel entraînera nécessairement la construction d'une annexe.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

LES ACCROISSEMENTS

DE LA

SECTION D'ETHNOGRAPHIE ANCIENNE

DES

Musées royaux du Cinquantenaire en 1895 et en 1896

Le présent travail a pour but d'attirer l'attention de ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement de palethnologie et d'antiquités belgo-romaines et franques sur les accroissements considérables qu'ont reçu, durant les années 1895 et 1896, grâce aux libéralités de M. Louis Cavens, les collections du Gouvernement.

Ces accroissements sont dus non seulement à des fouilles méthodiques, mais aussi à des acquisitions importantes et judicieuses de collections privées faites par notre généreux concitoyen et à des échanges.

Nous présenterons ces objets non dans l'ordre de leur entrée, mais dans leur classification rigoureusement chronologique.

Age de la pierre. — Paléolithique. — Époque des alluvions et des cavernes.

Environs de Mons. (Collection Louis De Pauw.)

Ce sont d'abord de riches séries de matériaux recueillis à la base du terrain quaternaire dans les carrières ouvertes pour l'exploitation des phosphates de chaux dans la région d'Havré, Saint-Symphorien, Spiennes et Mesvin (Hainaut).

Ces simples rognons, blocs et éclats de silex sans aucune forme régulière, mais seulement utilisés par l'homme pour frapper, couper, racler ou percer, représentent les plus anciens monuments du travail humain rencontrés jusqu'à ce jour en Belgique (type *mesvinien* ou époque de la pierre simplement éclatée).

Viennent ensuite, provenant des mêmes gisements mais recueillis à un niveau géologique immédiatement supérieur à celui d'où ont été retirés les objets précédents, et présentant des formes régulières, des pièces amygdaloïdes taillées sur les deux faces, des éclats taillés d'un seul côté, des lames ou éclats plus ou moins allongés et à fines retouches, témoignant déjà d'un progrès très sensible dans l'industrie (type *acheuléen* et type *moustiérien* ou époque de la pierre taillée).

Ces pièces sont accompagnées d'ossements de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Equus caballus*, d'*Elephas primigenius*, d'*Ursus sp*, de *Bison priscus* et de *Rangifer tarandus*, trouvés associés avec elles.

Ottenbourg et Wansin. (Même collection.)

Quelques instruments en amande et des pointes moustiériennes et des éclats retouchés ou portant des traces d'usage, recueillis à la surface du sol à Ottenbourg (Brabant) et à Wansin (province de Liége), viennent s'ajouter à ce groupe.

Pour les cavernes, nous voyons l'abri sous roche de Huccorgne, dit *Trou Sandron*, représenté par des grattoirs, des lames, des éclats avec des traces d'usage et des retouches, et par des percuteurs en grès.

Cavernes. Le « Trou Sandron », à Huccorgne.

Le « Trou Caheur » à Engis (1), par des silex taillés, par un crâne humain (néotithique??) et par des ossements d'*Ursus spelæus*, de *Rhinoceros tichorinus* et d'*Hyena spelœa*.

Le « Trou Caheur », à Engis. (Collection Cocheteux.)

La caverne célèbre de la *Betche-aux-Rotches*, à Spy, par des silex taillés (notamment une belle pointe moustiérienne), par des débris de repas et par des ossements d'*Elephas primigenius*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Hyena spelœa*, de *Bos primigenius* et d'*Equus caballus*.

La « Betche-aux-Rotches », à Spy.

Les cavernes de Goyet, commune de Mozet, province de Namur, par des ossements d'*Elephas primigenius*, d'*Equus caballus*, de *Canis lupus*, de *Bison priscus*, d'*Ursus spelœus*, de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Hyœna spelœa* et de *Meles Taxus*.

Les grottes de Goyet.

La caverne Henkenbrandt, à Floreffe (province de Namur), par un grattoir en silex gris et un fragment de côte d'*Elephas primigenius*.

La grotte Henkenbrandt, à Floreffe.

Mais l'appoint le plus considérable est constitué par le produit des fouilles effectuées par M. le docteur F. Tihon dans deux cavernes jumelles situées sur le territoire de la commune de Forêt (province de Liége), dans la vallée dite *Fond de Forêt*, rive gauche du ruisseau de Trimottet, affluent de la Vesdre (2).

Les grottes de Forêt.

---

(1) Le « Trou Caheur » est généralement appelé : deuxième grotte d'Engis.

(2) Voir dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII,

En ce qui concerne l'industrie (3e couche), nous y remarquons l'association des formes moustiériennes avec les formes magdaléniennes.

Les silex taillés sont très nombreux. A côté de pièces affectant les formes classiques bien connues, ont été recueillis par centaines, associés aux ossements dans la 3e couche, des éclats, des lamelles, des rognons, des fragments et des déchets divers ne présentant aucune forme déterminée, mais ayant tous servi soit à couper, à racler, à gratter, à percer ou à frapper, comme en témoignent les ébréchures, les encoches, les échancrures, les retouches et les étoilures dont ils sont porteurs.

On y voit aussi les os brisés des animaux dont se nourrissaient les habitants de ces cavernes, ainsi que des ustensiles en os poli, notamment une pointe de dard de 11 centimètres de longueur, un fragment de lissoir ainsi qu'une sorte de stylet fait d'un fragment de radius brisé.

Quant à la faune, c'est celle du quaternaire moyen. La deuxième couche a fourni des ossements d'*Ursus arctos* et de *Cervus elaphus*, tandis que dans la troisième couche ont été rencontrés en abondance les débris des espèces suivantes : *Homo sapiens* (un fémur et une dent), *Ursus spelæus*, *Equus caballus*, *Hyena spelæa*, *Rhinoceros tichorhinus*, *Bison priscus* (?), *Bos taurus*, *Capra ibex*, *Canis lupus*, *Elephas primigenius*, *Capra hircus*, *Cervus elaphus*, *Rangifer tarandus*, *Canis vulpes* et *Sus scrofa*.

Étranger. Des séries d'objets provenant de l'étranger et destinées à

---

p. 145, le mémoire qu'a consacré à ces fouilles le docteur Tihon sous le titre suivant : *Les cavernes préhistoriques de la vallée de la Vesdre. Fouilles à Fond de Forêt*, 2e article.

l'étude comparative viennent, à leur tour, compléter ce premier ensemble.

On y admire des pièces amygdaloïdes superbes, avec ou sans talon, à patine blanche épaisse et luisante, et des *coups de poing* recueillis quasi à la base du terrain quaternaire dans les carrières ouvertes pour l'exploitation des phosphates de chaux à Templeux-le-Guérard et à Gézaincourt (Somme), à Villeret et à Hargicourt (Aisne), à Buire-au-Bois et à Orville (Pas-de-Calais). France. (Somme, Aisne, Pas-de-Calais.)

Des pièces en quartzite trouvées à Dinan (Côtes du Nord). Côtes du Nord.

Des grattoirs, des lames et des éclats retouchés en silex, provenant d'une grotte fouillée à Rochebertier (Charente). Charente.

Une jolie petite série d'instruments en amande taillés sur les deux faces, de grands éclats avec retouches et de pointes moustiériennes provenant de Bouniague, de Lanqudy et des environs de Bergerac. Dordogne.

Enfin, des silex et des phtanites taillés, des fragments de poterie, des débris de repas et des ossements de *Rhinoceros tichorhinus*, d'*Ursus spelæus*, de *Cervus elaphus*, d'*Hyena spelæa* provenant de la caverne de Saint-Martin, en Westphalie (don de M. le professeur Schaaffhausen à M. Gilson, de Namur). Allemagne. Westphalie.

Age de la pierre. — Néolithique.

Nos accroissements en ce qui concerne cette période sont considérables et les localités à mentionner sont nombreuses. Voici, dans un certain ordre géographique, l'inventaire descriptif de nos richesses :

Une hachette polie en silex, de 122 millimètres de lon- Anvers.

gueur et de 44 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans la tourbe.

Campine limbourgeoise. Zolder.

Une hache en silex gris, de 14 1/2 centimètres de longueur et de 7 centimètres de largeur au tranchant, trouvée près du château de Terlamen. Ce bel exemplaire, dont le tranchant est admirable, offre un polissage des plus soignés sur toute la surface. Il est recouvert d'une magnifique patine de couleur jaune cire.

Environs de Maestricht.

Une hache polie en silex gris, trouvée à la surface du sol.

Sainte-Gertrude.

Un percuteur, des pics, des ébauches de haches, un grattoir, des lames et des éclats provenant de l'atelier de Sainte-Gertrude.

Province de Liége. Aywaille.

Des grattoirs, une pointe de flèche, des lames et des déchets de taille recouverts d'une forte patine blanche (cacholong) recueillis à la surface du sol à Remouchamps au-dessus de la grotte.

Embourg. Collection Cocheteux.

Une superbe lame en silex gris très finement retouchée, trouvée au-dessus du chemin dit « *Chemin des Meuniers* ».

Engis.

Une hachette polie en silex gris de 117 millimètres de longueur et de 62 millimètres de largeur au tranchant, trouvée au lieu dit « *La Mallieu* ».

Modave.

Des lames, des grattoirs et des pointes de flèche en silex recueillis sur l'emplacement du « *Camp de Bonne* ».

Huccorgne.

Des lames et des éclats de silex, ainsi qu'une belle lame en phtanite, recueillis sur l'emplacement de la station connue du *Thier Molu*.

Hesbaye. Puits et galeries préhistoriques d'extraction de silex à Meeffe.

Trois fragments de tiges principales de bois de cerf (*Cervus elaphus*) présentant des raies et des entailles circulaires faites avec un instrument en silex. (Les entailles, qui toutes atteignent la substance médullaire du bois, étaient

destinées à faciliter la rupture des parties que l'on désirait enlever).

Ces objets proviennent de puits et de galeries préhistoriques d'extraction de silex découverts à Meeffe. Ce sont les débris des outils (pioches, pics et houes) dont ont fait usage les mineurs antiques pour dégager et extraire de la craie la matière siliceuse. L'un de ces fragments, broyé et mâché par suite de l'accumulation des étoilures de percussion, a appartenu à un instrument dont on se servait également pour frapper. Tous portent les traces d'un usage prolongé.

Embresin, Merdorp, Orp-le-Grand

Un fragment important d'une grande hache polie en silex, trouvé à Embresin, à la surface du sol; un fragment de la partie supérieure d'une hache polie en silex trouvé à Merdorp à la surface des champs et une hachette polie en chloromélanite, de 116 millimètres de longueur, de 58 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, pesant 250 grammes, trouvée à Orp-le-Grand à la surface du sol.

Atelier de Wansin.

Des ébauches de haches, des percuteurs, des éclats retouchés ou non, des pics, des grattoirs, des couteaux, etc..., provenant d'un atelier de taille découvert à Wansin.

Brabant wallon. Région dite « de la Hulpe ». Station de la « Bruyère Marion », à Biez.

Des nucleus, des percuteurs, des lames ou couteaux, des lames retouchées, des grattoirs, une très belle pointe de flèche d'un type peu commun, des éclats retouchés et des déchets de taille en silex de diverses provenances, recueillis à Biez, près du hameau de Cocroux, au lieu dit *Bruyère Marion*, sur l'emplacement d'un cimetière à incinération du premier âge du fer (époque hallstattienne) (1).

---

(1) Voir t. XII, année 1898, p. 57, des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.*

Longueville. Une grande hache polie en silex gris (de Spiennes?) de 21 centimètres de longueur et de 7 1/2 centimètres de largeur au tranchant, trouvée à la surface des champs en labourant au hameau de Héze, entre Biez et Longueville. Elle est en très bon état de conservation et le fil en est remarquable.

Archennes. Des grattoirs, une hachette en forme de tranchet, des fragments de hachettes polies, des éclats avec retouches et traces d'usage, en silex gris, recueillis à Archennes.

Ottenbourg. (Collection De Pauw.) Une superbe série de grattoirs en silex gris et noir, présentant tous les types (discoïdes, allongés, latéraux, etc.); une série non moins importante de pointes de flèche (à ailerons et pédoncule, en feuille de laurier, en amande, à base rectiligne, à tranchant transversal); des éclats pointus à retouches ayant servi sans doute de perçoirs, des petits nucleus, des lames retouchées ou non, des percuteurs sphériques, dont plusieurs sont des fragments de haches polies; des blocs ayant rempli l'office d'enclume; des tranchets, des ébauches de hachettes, des hachettes taillées à petits éclats, des hachettes polies, une hachette en *chloromélanite*, des hachettes en grès et en psammite et un assez grand nombre d'objets en phtanite.

Ces belles récoltes ont été faites sur l'emplacement d'une station découverte à Ottenbourg par M. Louis De Pauw.

Pecrot et Gastuche. Des grattoirs discoïdes, des lames et des éclats retouchés et un fragment de hache polie (silex gris).

La Hulpe. Une hachette en roche verte (chloromélanite?) entièrement polie, mesurant 12 centimètres de longueur sur 50 millimètres de largeur au tranchant et pesant 214 grammes, poids énorme eu égard au volume restreint de la pièce.

Le tranchant un peu oblique est superbe et le fil en est parfait et sans la plus petite ébréchure.

Elle a été trouvée par le sieur Adolphe Carion en défonçant le sol de son verger, au lieu dit *Sur-le-Bois*, à droite et contre la route de Groenendael, entre les bornes kilométriques 10 et 11, vers la cote 92.6, sur une colline dominant le *Gris Moulin*, rive gauche du ruisseau appelé « *Rivière d'argent* ».

L'état admirable de conservation de cette pièce indique assez qu'elle n'a jamais servi à des usages domestiques ni comme arme. C'est, au contraire, un objet religieux, un *ex-voto* peut-être, ou une offrande funéraire, une hachette votive, une amulette ou un *palladium* quelconque.

Rappelons que les champs qui s'étendent au nord-ouest du point où a été trouvée la hachette que nous venons de décrire étaient déjà connus comme station néolithique. C'est à environ 1,500 mètres de là, en effet, non loin de la ferme de Béthune et contre la drève de la Meute que MM. Combaz père et fils ont recueilli déjà toute une petite collection de hachettes, de grattoirs, de nucleus, de lames et de pointes de flèches en silex.

Des lames, des grattoirs, des nucleus, une pointe de flèche à ailerons, des éclats et des déchets de taille recueillis à la surface du sol au lieu dit *Dumberg*. Hoeylaert.

Un éclat de silex et une sorte d'ébauche de pointe de flèche trouvés dans des travaux de terrassement, au Parc, vers la rue de la Loi et une petite pointe de flèche en silex à ailerons et pédoncule très finement taillée, de 26 millimètres de longueur, trouvée à Bruxelles, par M. Lequine, dans le jardin de son habitation, sise rue du Marteau, n° 12. Bruxelles.

Molenbeek-Saint-Jean. (Collection van der Maelen.)

La moitié environ d'une très grande hache polie en silex gris de Spiennes, brisée en deux dans le sens de la longueur et retaillée, trouvée près de l'école, à quatre pieds de profondeur, dit l'étiquette.

Lembecq. (Même collection.)

Une hachette polie en silex gris de Spiennes, de 12 centimètres de longueur et de 55 millimètres de largeur au tranchant et une autre hache polie, en silex gris de Spiennes également, mais de dimensions colossales pour nos régions. Cette dernière est une *pièce classée*. Elle a été présentée, en effet, à la Société d'anthropologie (1) par M. Louis De Pauw, qui l'a décrite comme suit : « Hache polie de 281 millimètres de longueur; la plus grande largeur du tranchant est de 80 millimètres et celle du talon de 27 millimètres ; l'épaisseur atteint au maximum 54 millimètres; enfin la flèche de l'arc formé par le tranchant mesure 14 millimètres. Dans son ensemble, cette magnifique pièce a la forme d'un triangle très allongé, la coupe vers le milieu offre une ellipse régulière : les bords sont donc rectilignes dans le sens de la longueur et arrondis dans l'autre sens, depuis le tranchant jusqu'au talon ».

Environs de Tirlemont. Attenrode.

Une lame en silex gris de Spiennes, de 8 1/2 centimètres de longueur et l'extrémité d'une autre lame large et épaisse de même matière trouvées à environ un pied de profondeur dans le sol en ouvrant une tranchée pour mettre au jour les vestiges d'une fabrique de poteries belgo-romaine, sur la rive gauche du ruisseau de Meensel (*Meenselbeek*), au lieu dit *Chemin d'Attenrode* (2).

---

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XIII, p. 88 (séance du 28 mai 1894).

(2) Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 418.

Une petite lame-grattoir en silex brun de 38 millimètres de longueur, ramassée à la surface du sol en une terre située presqu'au centre du village, à quelques pas de l'église. Overhespen.

C'est à ce même endroit que passe la chaussée romaine de Tirlemont à Tongres et qu'il y a une vingtaine d'années on a découvert plusieurs sépultures romaines et franques (1).

Une petite lame de silex gris, de 5 centimètres de longueur, trouvée en déblayant au pied de la motte de Wanghe appelée improprement *de Tonme* (côté nord-est). Wanghe.

Petit fragment de hache polie en silex gris de Spiennes, trouvé dans un chemin creux formant la limite des provinces de Liége et de Brabant, entre Esemael et Racour. Ce fragment provient sans doute de l'épierrement de l'un des champs voisins. Esemael-Racour.

Quelques éclats de silex portant des retouches et des traces d'usage et des déchets de taille recueillis au pied du menhir dit « *Pierre Brunehault* ». Environs de Tournai. Hollain.

Une sorte de petit grattoir discoïde, très épais, recueilli près de la chaussée romaine. Saint-Maur.

Une sorte de petit grattoir trouvé à la surface des champs avec des déchets de taille près de la chaussée romaine. Wez-Velvain.

Des nucleus, des lames, des percuteurs en grès dévonien et landenien, des pics, des ébauches de haches et de hachettes, des haches et des hachettes taillées à petits éclats, des déchets de taille de toutes les dimensions, etc., matériaux d'étude excellents et sur lesquels on peut suivre toutes les phases du travail depuis le bloc à peine ébauché jusqu'à l'instrument parfait, provenant de fouilles faites dans les Environs de Mons. (Collections De Pauw, Lairein et van der Maelen.) Atelier de Spiennes et extension de celui-ci sur le territoire des communes de :

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 413.

ateliers, dans les puits et les galeries d'extraction de silex et dans les *fonds de cabanes* du « Camp-à-Cayaux ».

Des outils en os et en bois de cerf (ciseaux, poinçons, lissoirs, gaines de haches, manches d'outils, pics, pioches, marteaux, etc.); des fragments de poterie, des molettes et des morceaux de meules et de polissoirs et des ossements d'animaux (débris de repas) provenant des mêmes gisements.

Des haches polies, des ciseaux, des tranchets, des grattoirs, des lames retouchées, des percuteurs en silex et en grès, des perçoirs et des pointes de flèches recueillis aux mêmes emplacements mais à la surface du sol.

Mons. Une sorte de ciseau en silex poli de 75 millimètres de longueur trouvé au *Mont-Panisel;* une hachette polie en silex de 7 centimètres de longueur sur 4 centimètres de largeur au tranchant, trouvée au lieu dit *les Bruyères* et des fragments importants de grandes haches polies, des percuteurs, des petits nucleus, des lames et des fragments de lames, des grattoirs, des ébauches de hachettes et des hachettes taillées à petits éclats en silex de Spiennes et d'Obourg provenant du lieu dit *Bois de Mons*.

Maisières. Trois fragments importants de haches polies en silex gris de Spiennes et une grande hache polie entière en silex gris de Spiennes également, de 22 centimètres de longueur et de 89 millimètres de largeur au tranchant, trouvés au « *Camp de Castiau* ».

Cette dernière pièce est très remarquable : sa forme légèrement spatulaire et la courbure très prononcée du tranchant la rapproche en effet de certaines haches-marteaux de l'âge du bronze. C'est, du reste, un spécimen *classé* dont

le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles* (1) contient une description et une reproduction très fidèles dues à M. De Pauw.

Un fragment de hache polie en silex, trouvé à la surface du sol. Lens.

Une sorte de hachette ébauchée de 6 1/2 centimètres de longueur sur 5 1/2 centimètres de largeur, trouvée à la surface du sol. Flénu.

Un grand éclat de silex. Quaregnon.

Un éclat retouché de silex blond, trouvé à la surface des champs. Thulin.

Une hachette de 71 millimètres de longueur et de 37 millimètres de largeur au tranchant, en grès très glauconifère *landenien* ou *cretacé*, qui semble être faite d'un galet ou caillou roulé dont on a simplement aiguisé l'une des extrémités. Asquillies.

Un fragment de polissoir en grès (dévonien?) trouvé à la surface des champs, près de l'ancien charbonnage; une pointe de flèche à ailerons et pédoncule, trouvée au lieu dit « *Champ de Beugnies* », non loin du *Chemin de Nouvelles;* une hachette polie en silex, très plate, de 7 1/2 centimètres de longueur et de 4 1/2 centimètres de largeur au tranchant et un grattoir en silex. Harmignies.

Une hachette en grès dévonien, de couleur brun très foncé, de 10 centimètres de longueur et de 46 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à la surface du sol. Harvengt.

Un fragment de hachette polie en silex gris de Spiennes, trouvé à la surface des champs. Givry.

L'extrémité inférieure (tranchant) d'un instrument de Vellereille-le-Se.

(1) Tome XIII, 1894-1895, p. 89.

forme allongée en silex gris de Spiennes, poli en partie, et qui a dû être une sorte de ciseau.

Estinnes. Une petite pointe de flèche triangulaire sans pédoncule et à ailerons inégaux ; une grande hache polie de 20 1/2 centimètres de longueur sur 7 centimètres de largeur au tranchant d'un fini remarquable et admirable de conservation ; un fragment de la partie inférieure (tranchant) d'une sorte de ciseau admirablement poli ; deux beaux percuteurs de forme ronde, de 6 à 7 centimètres de diamètre et presque entièrement recouverts du *piqué* provenant du choc ; une jolie hachette plate, de forme allongée et taillée à très petits éclats, de 13 centimètres de longueur et de 40 millimètres de largeur au tranchant ; un grattoir double ; une hachette taillée minuscule, de 5 1/2 centimètres de longueur sur 35 millimètres de largeur au tranchant ; une petite lame-grattoir de 5 centimètres de longueur et la partie inférieure d'une superbe hache polie de 62 millimètres de largeur au tranchant. Tous ces objets sont en silex gris de Spiennes et ont été recueillis à la surface du sol

Saint-Symphorien. Une longue pointe de flèche en silex gris de Spiennes, de 66 millimètres, assez finement taillée ; un beau percuteur en grès, entièrement sphérique ; une sorte de ciseau ou de gouge en silex poli, de 12 centimètres de longueur ; un autre percuteur en silex, de forme sphérique également, mais légèrement aplati, de 6 à 7 centimètres de diamètre, presque entièrement couvert d'étoilures de percussion ; un fragment de nucleus ayant servi de percuteur ; une hachette ébauchée en silex, de forme amygdaloïde (1). Tous ces objets ont été ramassés à la surface du sol.

---

(1) Cette forme, qui étonne au premier abord, est due, pensons-nous,

Enfin, une hachette polie en quartzite zoné du cambrien de l'Ardenne, de 10 1/2 centimètres de hauteur et d'environ 5 centimètres de largeur au tranchant. La partie opposée au tranchant se termine en pointe.

Elle a été trouvée dans un chemin creux, presque en face de l'ancien moulin à vent, à 75 mètres de la chaussée de Mons à Charleroi.

Elle provient vraisemblablement, ainsi que les autres matériaux qui ont servi à empierrer le chemin en cet endroit, de l'un ou l'autre des champs voisins.

Les chocs produits par les roues des immenses et lourds chariots du pays l'ont fortement endommagée. Cette circonstance fâcheuse a fait, par contre, qu'on a pu déterminer la roche d'une façon plus précise (1).

Une sorte de ciseau en silex dont le taillant seul est poli, de 13 centimètres de longueur et de 32 millimètres de largeur au tranchant, trouvé en mettant à jour la couche de craie phosphatée dans une des exploitations de M. Hardenpont, et une ébauche de hachette en silex de 78 millimètres de longueur, à patine de couleur jaune foncé, trouvée à la surface du sol. Havré.

---

bien plutôt à la forme première du fragment de roche employé qu'à une réminiscence ou persistance quelconque d'un type plus ancien.

(1) « *A mon avis*, nous a écrit obligeamment notre confrère, M. A. Rutot, *cette hache polie est en quartzite zoné probablement révinien C'est un fragment de roche très analogue à celle du prétendu dolmen de Solwaster que nous avons été visiter ensemble. Mon opinion est qu'elle provient d'un caillou roulé du massif cambrien de Rocroi, qui a été rencontré parmi les alluvions de la Meuse et qui a été façonné et poli.* »

Ajoutons que deux exemplaires analogues comme substance, et provenant de Rhode-Saint-Genèse, se voient dans les collections de M. G. Cumont.

Rœulx. Un fragment de la partie supérieure d'une grande hache polie en silex gris de Spiennes, trouvé à la surface du sol.

Naast. La partie inférieure d'une sorte de ciseau en silex poli à patine de couleur jaune cire, et une ébauche de hachette en silex, de 90 millimètres de longueur, recouverte d'une belle patine de couleur jaune brun, trouvée à la surface du sol entre Naast et Thieusies.

Braine-le-Comte. Des éclats et des lames avec retouches et traces d'usage, des grattoirs et des déchets de taille, etc., recueillis par feu le docteur N. Cloquet en différents points du bois de la Houssière.

Henripont. Station de Notre-Dame-des-Grâces. Des grattoirs, un petit fragment de hache polie, des éclats ébréchés par l'usage ou retouchés, des déchets de taille, des petites lames, une sorte de pointe triangulaire plate, finement retouchée sur un des côtés, des fragments ayant subi l'action du feu, un percuteur en grès et un morceau de poterie très grossière, à pâte celluleuse avec grains de calcaire, sont les objets recueillis par nous à la surface du sol sur cet emplacement connu.

Le silex employé paraît être le silex gris de Spiennes et le silex noir d'Obourg.

La station de *Notre-Dame-des-Grâces*, découverte par feu le docteur N. Cloquet (1), exploitée d'abord par lui, puis ensuite par M. l'abbé J.-B. Croquet (2) est située à l'extré-

---

(1) *Stations nouvelles de l'âge de la pierre polie en Belgique*, dans le *compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 6e session, Bruxelles, 1872, p. 327. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, année 1884. — *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VI, 1887-88, p. 73.

(2) *Glossaire toponymique de la ville de Braine-le-Comte, dans les Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, année 1893.

mité sud d'un lambeau de terrain tertiaire (*sable bruxellien*) à la partie supérieure d'un mamelon élevé (altitude : 125 à 130 mètres), au pied duquel, du côté sud-ouest, est une source assez abondante; elle tire son nom d'une chapelle bâtie dans le voisinage immédiat et dédiée à Notre-Dame-de-Grâce ou des Grâces.

D'après le docteur Cloquet, on y verrait encore l'emplacement *bien accentué* de plusieurs tumulus aplatis par les travaux agricoles.

Nous n'y avons rien remarqué de semblable (1), mais nous avons recueilli sur l'emplacement même de la station néolithique, notamment sur le bord du chemin creux qui descend vers le moulin de Combreuil, d'assez nombreux fragments de poteries faites au tour et qui nous paraissent être belgo-romaines.

Feluy. Station du « Bois de la Garenne ».

Des nucleus, des lames, des grattoirs discoïdes, des ébauches de pointes de flèches, des éclats retouchés ou présentant simplement des traces d'usage sous forme d'ébréchures, des déchets de taille, recueillis par feu le docteur N. Cloquet, au bois de la Garenne.

Province de Namur Vallée de la Meuse Ardenne.

Un fragment de hache polie ayant servi de percuteur, des lames et des éclats retouchés, des grattoirs, une ébauche de pointe de flèche, un fragment de hachette taillée et une sorte de lame trouvés au hameau de Bousalle.

Un fragment d'une hachette polie retaillée et deux jolis grattoirs discoïdes trouvés au lieu dit *les Arches;* des grattoirs, des lames retouchées et des fragments de haches polies ayant servi de percuteurs, trouvés au lieu dit *Fault*.

---

(1) La culture les aura sans doute complètement effacés depuis 1884, époque où notre regretté confrère publia ces renseignements.

Tous ces objets sont en silex et proviennent de la surface du sol.

Sclayn.

Un fragment de hache polie retaillée, des grattoirs, des nucleus, des fragments de percuteurs, des lames, des éclats retouchés et des déchets de taille trouvés à Sclaigneaux.

Mozet.

Des grattoirs et des lames trouvés à Goyet, sur les hauteurs, à la surface du sol, et des pointes de flèche en phtanite, en quartz et en grès lustré, une aiguille en os, des lames et des éclats retouchés de silex provenant des couches supérieures de l'une des grottes de Goyet.

Station de Marche-les-Dames. (Collection Ed. Gilson.)

Des grattoirs de toutes les formes, des lames avec retouches et traces d'usage, des nucleus, des pointes de flèches de tous les types, des ébauches de hachettes, des morceaux de hachettes polies retaillées, des fragments de polissoirs, des éclats retouchés, etc., etc., *et cela par centaines de pièces*, provenant de l'importante station de Marche-les-Dames explorée pendant plus de vingt ans par M. Ed. Gilson, ancien professeur à l'athénée royal de Namur.

Namur.

Un grand éclat de silex gris trouvé dans le bois de la Vecquée, une hachette polie, des grattoirs, des ébauches de pointes de flèche, des éclats retouchés, des nucleus et des lames, provenant du château de Namur (lieu dit *Zola.*)

Saint-Servais. Station d'Hastedon. (Collection Ed. Gilson.)

Des grattoirs discoïdes, allongés, latéraux, des nucleus, des éclats, des lames, des percuteurs, des hachettes taillées, des hachettes polies, des pointes de flèches de toutes les formes, des ébauches de hachettes, etc., au nombre de plusieurs centaines, récoltés sur le célèbre plateau d'*Hastedon*, qui offre, avec Marche-les-Dames, le type le plus parfait des stations de la province de Namur.

Il est donc doublement heureux de voir ces deux stations importantes si splendidement représentées dans nos collections nationales.

Une hachette polie en silex gris (de Spiennes?) de 117 millimètres de longueur et de 57 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans la briqueterie de M. Wérotte, et un petit polissoir à main en poudingue. Salzinnes.

Une hachette taillée, un fragment de hache polie, des grattoirs, des ébauches de pointes de flèche, des tranchets, des lames, des éclats retouchés, etc , trouvés dans la propriété de M. le duc de Fernand-Nunez. Dave.

Des lames et des éclats retouchés, des grattoirs, des nucleus, des ébauches de pointes de flèches et des déchets de taille provenant de la station du plateau de Chauvaux. Godinne. Station de Chauvaux.

Un fragment important d'une grande et large lame en silex admirablement taillée en forme de poignard, un grand et bel éclat allongé de phtanite très finement retouché sur les bords, dix-huit pointes de flèches à ailerons et pédoncule, en feuille de saule, en amande, à base rectiligne, à base échancrée et à tranchant transversal très habilement taillées, une magnifique et très grande hache polie en silex gris de Spiennes; des hachettes taillées dont quelques-unes en partie polies, des percuteurs, des grattoirs discoïdes, allongés, latéraux, des nucleus, des lames, etc., etc. Station d'Hastière. (Collection De Pauw.)

Un grattoir, une lame, des éclats retouchés, une hachette polie, des déchets de taille, une canine d'ours perforée et ayant servi de pendeloque, un poinçon en os poli et des ossements et des dents de chat, de sanglier et de renard trouvés dans la caverne Henkenbrand. Vallée de la Sambre. Floreffe.

Des lames, des grattoirs, un tranchet et des éclats retou- Spy.

chés recueillis sur les hauteurs aux environs de la grotte célèbre de la Betche-aux-Rotches.

Condroz. Ciney. (Station de Linciaux.)

Des éclats retouchés, des grattoirs, des lames et des déchets de taille trouvés à Linciaux, à la surface des champs aux environs de la ferme dite « *le Pays de Liége* ».

Luxembourg. Virton.

Une hachette polie en silex gris (de Spiennes?) de 96 millimètres de longueur et de 46 millimètres de largeur à la naissance du tranchant, trouvée dans le bois de Virton (1).

Étranger. France. Pas-de-Calais.

Une hachette en grès de 7 1/2 centimètres de longueur et d'environ 42 millimètres de largeur au tranchant, qui semble être faite d'un galet dont on a poli et aiguisé l'une des extrémités.

La partie inférieure d'une hachette polie en silex gris bleuâtre dont le tranchant, qui décrit une portion d'ellipse, est fort bien conservé.

Ces deux objets ont été trouvés à Souastre, à la surface du sol.

Des grattoirs et des éclats avec traces d'usage, recouverts d'une belle patine blanche, due à la transformation superficielle du silex en silicate de chaux, par suite de leur séjour en un terrain calcaire (turonien et sénonien), provenant de la station du *Mont de Lumbres*, commune de Lumbres, arrondissement de Saint-Omer (2).

Somme.

Une ravissante petite hachette votive en jadéïte (?) de forme plutôt amygdaloïde entièrement polie et ne mesurant que 49 millimètres de longueur sur 34 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à Contalmaison, canton d'Albert.

---

(1) Cette pièce faisait partie des collections de M. Ed. Gilson et lui avait été donnée autrefois par le lieutenant Léon Blaise, qui l'avait trouvée.

(2) *Le Naturaliste*, n° 219, du 15 avril 1896. (La préhistoire dans le Pas-de-Calais. Station préhistorique de Lumbres, par M. Pontiez, p. 92).

Un gros percuteur en silex entièrement arrondi et littéralement couvert d'étoilures de percussion. Il mesure à peu près 8 1/2 centimètres de diamètre et a été trouvé à Beauquesne, à la surface du sol.

Un percuteur en silex absolument sphérique et entièrement semé d'étoilures à la surface produites par l'usage, mesurant 7 centimètres de diamètre.

Une pointe de lance en silex gris, mesurant 11 1/2 centimètres, avec long pédoncule. C'est une pièce excessivement remarquable, d'une forme très exceptionnelle.

Un instrument curieux en silex gris, de 85 millimètres de longueur, de 60 millimètres de hauteur et de 12 millimètres d'épaisseur moyenne, dont les contours présentent la forme bien accusée d'une sorte d'oiseau, que l'on place l'objet verticalement ou horizontalement.

On y voit plusieurs retouches ou traces d'usage et l'instrument semble, en outre, avoir été intentionnellement poli en divers endroits.

Ce n'est vraisemblablement qu'un simple *ludus*, mais qui, par la singularité même de ses contours, a attiré l'attention de l'homme. Celui-ci, après l'avoir quelque peu retouché, s'en sera servi en guise d'outil pour trancher ou percer.

Ces trois dernières pièces ont été trouvées à Raincheval, à la surface du sol.

Une ébauche de hachette et des éclats avec retouches et traces d'usage trouvés à Chaumussay. Indre-et-Loire.

Des nucleus, des lames, des éclats, un fragment de grande hache taillée à petits éclats, des percuteurs et une sorte d'enclume provenant de l'atelier célèbre du Grand-Pressigny.

Suisse. (Collection Ed. Gilson.) Station de Robenhausen.

Des haches en serpentine, en diorite, en aphanite et en néphrite; des haches et des ciseaux possédant encore leur emmanchement en bois de cerf; des fragments importants de vases en poterie grossière faits à la main et rudimentairement ornementés; des grattoirs, des lames et des éclats de silex très finement retouchés; un petit polissoir en grès, un percuteur, un poids de filet ou de métier à tisser en terre durcie au feu; des fusaïoles ou volants de fuseaux en terre cuite, des fragments de tissus divers, des poinçons, des lissoirs, des ciseaux, des hameçons et des pointes de flèche en os, des débris de repas (os fendus); du blé, des pommes de pin, des semences, des pommes sauvages, des fruits, des écailles de poissons, des noisettes, des morceaux de pain, le tout carbonisé, provenant de la station-type de l'époque de la pierre polie de Robenhausen, près de Wetzikon, canton de Zurich.

Lac de Zurich.

Des objets de parure (grains de collier et amulettes en pierre, dents perforées); des douilles de haches; des hachettes en saussurite dans leur gaine en bois de cerf; des éclats de silex; un outil fait d'une côte de bœuf et qui serait une sorte de peigne à carder le lin; deux grands poinçons faits d'andouillers de cerf; une emmanchure de hache en bois de cerf, deux fragments de saussurite portant des traces de sciage et une hache en néphrite recueillis dans les palafittes du lac de Zurich.

Environs de Neuchâtel.

Une admirable série de pointes de flèches en silex et en aphanite de tous les types : à base rectiligne ou échancrée, à ailerons et pédoncule, etc., recueillies dans les environs des lacs de Neuchâtel et de Zurich.

Tous ces objets proviennent d'échanges ou de dons faits

autrefois à M. Ed. Gilson par MM. E. Desor, de Neuchâtel; Messikommer, de Wetzikon; Beck, et par le musée de Zurich.

Trois pointes de flèches, des grattoirs et des lames retouchées provenant du comté d'York et donnés jadis à M. Ed. Gilson par M. John Evans. Angleterre et îles anglaises de la Manche.

Un pic, des éclats, des lames et un nucleus trouvés à Brandon, une petite collection de pierres à fusil et à briquet anglaises et françaises; des outils (deux sortes de marteaux) servant à fabriquer les pierres à fusil et à briquet, industrie presque tout à fait éteinte aujourd'hui. Enfin des lames, des grattoirs, une hachette et des pointes de flèche fabriqués avec les outils modernes cités plus haut et trois photographies représentant la fabrication des pierres à fusils à Brandon.

Ces divers objets proviennent d'un échange fait par M. L. De Pauw avec M. Edward Lovett, de Croydon.

Un grattoir, des fragments de lames et des déchets de taille en silex gris, recueillis par nous rapidement et au passage sur l'emplacement d'une station néolithique au lieu dit *la Falaise*, paroisse de Sainte-Mary (île de Jersey), à droite et à gauche du sentier menant au *Trou-du-Diable*, près d'une source, sur un sol granitique.

Des objets en silex dont plusieurs d'une finesse de taille admirable, des tessons de poterie très intéressants par leur ornementation, des os travaillés et des débris de repas provenant de la station de Volosovo, située près de la ville de Mourom (gouvernement de Vladimir), non loin de l'Oka, sur les bords de la petite rivière Veletma. Russie.

Exploitée surtout par M. Kourdiartsew, cette station

importante est, comme nous avons pu le constater par nous-même en 1892, magnifiquement représentée dans les collections du musée impérial historique de Moscou (1).

Nous sommes entré en possession de ces objets par suite d'un échange avec le musée d'anthropologie de l'université impériale de Moscou.

Amérique du Nord. (Collection Van der Maelen.)

Une trentaine de pointes de flèche en silex, en quartzite, en grès et en phtanite, à ailerons et pédoncule droit ou échancré, à base rectiligne et en forme de feuille de saule, dont quelques-unes sont remarquables non seulement par leurs grandes dimensions, mais encore par la délicatesse et le fini du travail. Elles ont été trouvées dans l'Ohio, dans le Colorado et dans le bassin du Missouri.

Une hache polie en serpentine, de la tribu des Chippecoas, des bords du lac Saint-Clair. Elle mesure 199 millimètres de longueur et 53 millimètres de largeur au tranchant et rappelle, comme forme, certaines haches des dolmens.

Des nucleus et des lames d'obsidienne provenant du Mexique.

Afrique. Congo. Collection Cocheteux.)

Divers types de pierres taillées du Congo, au nombre d'une cinquantaine. Ces instruments (en grès et en chert compact dévoniens, en quartz de filon et en amphibo-loschiste), totalement abandonnés aujourd'hui par les indigènes, ont été trouvés vers 1888 sur des plateaux et des sommets de collines, sur une étendue de plus de 8 kilomètres de parcours de Lukungu à Kimpessé et de Kimpessé

(1) Le musée d'anthropologie de l'Université de Moscou, les collections de Mme la comtesse Ouvarow, les musées de Saint-Pétersbourg, etc., possèdent aussi de bonnes séries de cette station.

à N'Sona-N'Gungu, par M. Alb. Cocheteux, au cours d'une campagne effectuée au Congo, dans la région des Cataractes (1).

Parmi ces instruments sont deux haches dont le tranchant est poli, les seules, paraît-il, que l'on possède jusqu'ici du Bas-Congo. Chose digne de remarque, nous dit M. Stainier, elles sont toutes deux de matières premières probablement étrangères à la région où on les a trouvées (2).

Il est très difficile d'établir l'époque où les indigènes ont cessé d'employer ces outils de pierre. Le commandant Weyns ne pense pas que l'on doive remonter bien haut, attendu que le système de fabrication du fer par les noirs est encore primitif et rudimentaire.

Quel est l'âge des pierres taillées de la région des cataractes du Bas-Congo, se demande à son tour M. J. Cornet (3). « *Préhistoriques* », *elles le sont; mais pour le Congo, la préhistoire n'a fini qu'il y a quatre siècles.*

Il serait malaisé, continue-t-il, *de rapporter avec certitude ces instruments à l'une des périodes établies en Europe, ces périodes n'étant même considérées, abstraction faite de la contemporanéité, que comme des stades successifs du perfectionnement de l'industrie primitive.*

Cependant, je pense que ceux de nos confrères qui sont versés dans l'étude des silex taillés seront d'accord pour

---

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. VII, 1888-1889, p. 325, et t. VIII, 1889-1890, p. 77, et pl. IV, V et VI.

(2) X. Stainier. — *L'âge de la pierre au Congo* (Annales du Musée du Congo. Série III, Ethnographie et anthropologie, t. I, fascicule I, pp. 8 et 9.)

(3) *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.*

reconnaître à l'ensemble des instruments congolais, malgré une taille généralement grossière et l'absence du polissage, un facies plutôt néolithique. Cette impression a, du reste, été celle de M. Dupont.

Ce qu'on peut encore dire, c'est que depuis l'époque où ces instruments ont été abandonnés sur le sol, l'aspect du pays n'a pas changé d'une façon notable, malgré l'activité de l'érosion atmosphérique et fluviale dans ces contrées.

Quoi qu'il en soit, la ressemblance parfaite que présentent certaines des pierres taillées du Congo avec les monuments de l'âge de la pierre de nos régions, nous prouve une fois de plus combien l'esprit humain a toujours été le même.

Age du bronze. — Période tsiganienne.

On sait à quel point les vestiges de cette période sont demeurés rares en Belgique jusqu'ici et combien dès lors les moindres fragments doivent être recueillis avec soin et examinés minutieusement. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir mentionner parmi nos accroissements quelques objets et débris d'objets tels que les suivants :

Spiennes. (Fouilles de M. Louis De Pauw.)

Un bracelet creux, rempli d'une matière terreuse noire, de forme ovale, ouvert, sans aucun ornement, mais terminé primitivement par deux oreillettes plates *venues de fonte* (pl. I, fig. 1). Il mesure 6 1/2 centimètres de largeur et est recouvert d'une forte patine de couleur vert sombre.

Un fragment d'un bracelet semblable au précédent.

Un anneau plat de 27 millimètres de diamètre, un peu ébréché d'un côté (pl. I, fig. 2).

Un fragment d'un anneau semblable au précédent.

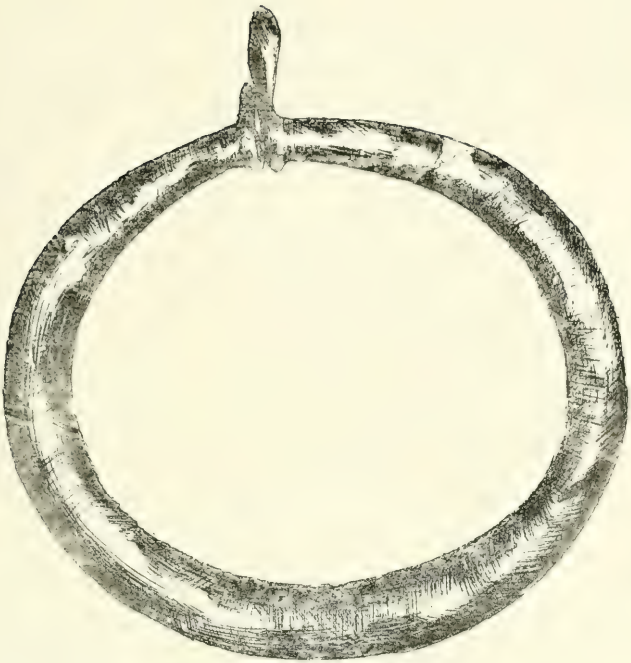

1.

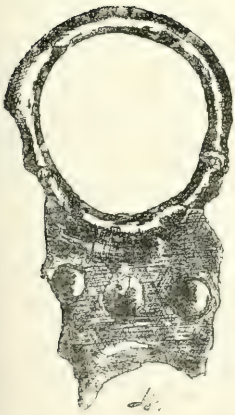

4.

2.

3

Une sorte de phalère (pl. I, fig. 3) et un fragment d'un objet dont la destination nous est inconnue (pl. I, fig. 4).

Toutes ces pièces, de même patine, ont été trouvées ensemble, avec une défense de sanglier, au lieu dit *Camp-à-Cayaux* en ouvrant un atelier néolithique.

L'état de ces objets, qui tous sont usés, détériorés ou en fragments, semble indiquer qu'il s'agit ici d'un petit dépôt de pièces destinées à la refonte, d'une cachette d'un de ces fondeurs nomades qui, comme les *Bohémiens* d'aujourd'hui, parcouraient autrefois le pays et approvisionnaient d'objets de bronze les populations néolithiques.

Age du fer. — Époque hallstattienne.

Cimetière de Biez (Brabant).

L'exploration méthodique d'un petit cimetière à incinération qu'il nous a paru impossible de rapporter à une autre époque qu'à celle de Hallstatt, découvert près du hameau de Cocroux, au lieu dit *Bruyère Marion*, nous a fourni une série d'urnes en terre faites sans l'aide du tour et renfermant des ossements humains brûlés avec des débris de bronze (fragments de tiges et de rubans tordus et calcinés), de menus objets de même métal (épingles à cheveux) et parfois un vase minuscule contenant aussi des os humains brûlés (1).

Statuette d'Haulchin.

Nous attribuerons également à l'époque hallstattienne la statuette phallique de la planche II, pièce très curieuse ayant fait partie jadis de la collection de feu l'abbé Lairein,

(1) Voir le compte rendu détaillé de ces fouilles, dans le t. XII, année 1898, p. 57, des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles.*

archéologue et numismate, en son vivant curé des Estiennes (Hainaut).

C'est, en effet, une représentation humaine fort ancienne, d'un style élémentaire très primitif et évidemment antérieure à l'époque belgo-romaine.

La bouche et les oreilles sont seules accusées ; la pose est excessivement naïve : les bras et les jambes se trouvent légèrement écartés ; les mains sont aplaties et les doigts à peine indiqués ; un phallus occupe la place du nombril.

Ce bronze, qui mesure 6 centimètres de hauteur et qui est recouvert d'une belle patine vert sombre, a été trouvé à Haulchin (Hainaut) comme en témoignait une étiquette écrite de la main de l'abbé Lairein et collée au socle.

M. H. Schuermans lui reconnaît un caractère étrusque et le considère comme un nouvel exemple des exportations archéo-italiques venant à l'appui de la thèse d'une circulation commerciale des objets étrusques depuis l'Italie jusqu'à la Baltique (1).

Une statuette en bronze trouvée dans une sépulture de la fin de l'âge du bronze découverte à Domèvre-en-Haye et décrite par MM. Bleicher et Barthélemy (2) est à rapprocher de l'objet qui nous occupe. Il en est de même d'une amulette phallique provenant d'une sépulture gauloise de Saint-Jean-sur-Tourbe (Marne), explorée par M. le Bon J. de

---

(1) Voir ce que M. H. Schuermans a écrit antérieurement sur ce sujet dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, LVIII, p. 102 et suiv., et dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVII, pp. 63 et 64.

(2) *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, juillet 1886.

Baye (1), et des statuettes de l'âge du bronze trouvées à Lipto-Szent-Yvan et à Maria Csàlad, en Hongrie (2).

Nous avons vu l'an dernier au musée d'ethnographie de Berlin le fac-simile d'un char sacré en bronze, monté par des personnages d'un style semblable à celui de notre figurine, trouvé en Styrie et dont l'étiquette porte : « Strettweg bei Judenburg, Steiermark. Wagen von Bronze mit figurlichen Darstellungen, deren Bedsutung unbekannt ist Nachbildung Original in Johanneum zu Graz. Altere Hallstätter Zeit. »

Toutefois l'objet similaire qui se rapproche le plus de notre statuette est une figurine en bronze représentant un personnage viril dont les bras retombent symétriquement le long du corps et qui a été exhumée d'un fond de cabane à Bologne (3).

Enfin, il ne serait peut-être pas sans intérêt de rapprocher le petit bronze d'Haulchin de certaines statuettes ex-voto, en fer, médiévales et modernes, de nos églises rurales (*yzermannekens*) dont la forme archaïque est très remarquable.

Age du fer. — Epoque marnienne.

Tombelles de Sibret (province de Luxembourg), au lieu dit *Al Tombe*.

Elles recouvraient des sépultures à inhumation d'où nous avons retiré les fragments d'un vase en poterie grossière

(1) *Compte rendu du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques*, 10e session, Paris, 1889, p. 311.

(2) *Id.* Session de *Budapest*, vol. II, pl. LXIX, fig. 1, 2 et 3.

(3) Zannoni, *Arcaici Abitazioni*, pl. XVI, n° 79, cité par Salomon Reinach, dans son travail sur *la sculpture en Europe avant les influences greco-romaines*. (L'anthropologie, t. V, 1894, pp. 15, 173, 288 ; t. VI, 1895, pp. 18, 293, 549, 662, et t. VII, 1896, p. 168).

non fait au tour, quelques morceaux de fer, un beau *torques* de bronze en torsade, orné d'un bourrelet ou tampon à chaque extrémité, les fragments d'une boucle d'oreille de forme scaphoïde en bronze également et trois paires de bracelets de même métal ouverts et pourvus aussi, aux extrémités, de bourrelets de renflements ou de tampons.

Ces objets, dont les caractères sont les mêmes que ceux des objets que l'on rencontre dans les tombes gauloises de la Marne, offrent le plus grand intérêt pour nous, dans ce sens qu'ils établissent l'existence dans notre pays d'une phase de civilisation que l'on pensait n'y être point représentée (1).

Les collections se sont enrichies encore des monnaies gauloises suivantes :

Environs de Renaix.

Nerviens. A) Tête disloquée à l'epsilon. VIRO.
R) Cheval à gauche, au-dessus VIRO.
Statère d'or, trouvé le 8 octobre 1878 à Nukerke (Flandre orientale), au lieu dit « Hoogherot » (2).

Velhocasses? A) ....
R) Cheval à droite, au-dessus et au-dessous : étoiles.
Statère d'or, trouvé en mars 1874 à Ainières (Hainaut), au chemin de Dergneau (3).

---

(1) Voir *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XVI, années 1897-1898, « Exploration des tombelles de Sibret ».

(2) Voir *Atlas de monnaies gauloises de la Tour*, pl. XXXV, n° 8766.

(3) Id., pl. XXIX, n° 7235.

Atrebates. A) Tête laurée.
R) Cheval barbare.
Statère d'or trouvé le 26 juin 1844 à Saint-Sauveur (Hainaut), au lieu dit « Martinsart » (1).

Nord-Ouest de la Gaule A) Traits qui se croisent irrégulièrement.
R) Aurige armé d'un stimulus. Sous le cheval : lyre.
Quart de statère d'or, trouvé en mai 1848 à Quaremont (Flandre orientale), au lieu dit « Kalkhoven » (2).

Ces pièces ont été recueillies dans une région de peu d'étendue autour de la ville de Renaix (Flandre orientale). Elles ont appartenu à feu l'avocat Joly, dont une partie du médailler a été vendue publiquement à Bruxelles, le 7 octobre 1895 (3).

Nous avons obtenu par voie d'échange, avec le Musée d'anthropologie de l'université impériale de Moscou, une série de très beaux moulages d'objets préhistoriques en cuivre, en bronze et en fer de la collection bien connue de Mme Raevski, ainsi que des ornements en bronze, des perles de collier, des ustensiles en fer, etc...., provenant de Kourganes du gouvernement de Moscou, contruits entre le IXe et le XIe siècle de l'ère actuelle et renfermant les restes Etranger. Russie.

(1) *Atlas de monnaies gauloises de la Tour*, pl. XXXV, variété des nos 8593 et 8603.

(2) Id., pl XXXV, no 8697 (varié).

(3) *Catalogue des monnaies, médailles, etc, formant les collections délaissées par feu M. Joly, ancien avocat à Renaix.* Malines, A. Godenne, 1895, p. 2, nos 20 et 24, et p. 3, nos 35 et 36.

de populations peu guerrières, comme semble le prouver l'absence persque complète d'armes, constatée dans ces monuments.

Epoque belgo-romaine.

L'acquisition de la collection de feu l'abbé Lairein, des achats isolés, ainsi que des fouilles heureuses, sont venus accroître, dans une proportion notable, le fond belgo-romain des Musées du Cinquantenaire.

Collection Lairein. Haulchin.

Elle se compose d'objets recueillis presque entièrement dans la province de Hainaut et dont voici l'énumération et la description sommaire :

Moyens bronzes de Caracalla et d'Adrien.

Caracalla (208-217). Imp. C. M. Aur. Antonius, etc...

Adrien (117-138). Publius Œlius Hadrianus.

Fibules en bronze de forme ansée, ciselées et étamées ; fibules de forme variée, en bronze, ciselées et décorées d'émaux sur *champ levé* qui malheureusement ont été profondément altérés par les éléments et les siècles.

Sortes de *bullæ* ou têtes de clous d'ornement en bronze, ayant sans doute servi à décorer le couvercle ou les panneaux d'un coffret de bois.

Épingle à cheveux (*acus crinalis*, *comatoria*), en bronze, de 10 centimètres environ de longueur. La tête est constituée par un renflement quadrangulaire, dont chaque face est décorée en creux d'un point entouré d'un cercle.

Anse historiée d'une œnochoé en bronze, recouverte d'une belle patine verte et décorée de sujets en relief (pl. III). C'est une pièce très remarquable. Elle a 15 centimètres de hauteur. L'attache est fort jolie. Immédiatement après celle-ci, à la partie supérieure de la courbure, se voit un

animal assis à la façon des chiens et qui pourrait bien être la louve romaine légendaire. Dans le voisinage, on distingue un cœur. Le milieu de l'anse est occupé par un trophée composé d'une torche, d'un *pedum* (1), d'un objet que nous n'avons pu déterminer encore et du masque de Pan. La partie inférieure présente un personnage nu, debout, entre deux petits monuments (autels ou stèles), le bras droit levé au-dessus de la tête et tenant de la main gauche une sorte de canthare à demi renversé.

Une anse analogue à celle-ci a été trouvée à Poitiers, sur les hauteurs dites *de la Roche* (2).

Grande clef en fer, de 17 centimètres de longueur, de l'espèce particulière dite *Clavis Laconica*, à trois dents et à poignée se terminant par un anneau fixe.

Autre clef en fer, du même genre, mais plus petite, à quatre dents et à poignée terminée par un méplat qui s'engageait peut-être dans un manche en bois.

Poids en grès de forme ronde, un peu aplatie, pesant 161 grammes.

Divers vases en bronze : une petite coupe apode, étamée ; un grand bassin sans ornements, mais recouvert d'une superbe patine vert clair ; et un petit vase, muni autrefois d'une anse mobile et se terminant en pointe à son extrémité

---

(1) Houlette qui sert au berger pour attraper et saisir par la patte les chèvres et les moutons ; on la représente toujours, dans les œuvres d'art, comme un simple bâton recourbé en crosse à l'une de ses extrémités. C'est avec cette même forme que les poètes et les artistes la prêtent aux divinités des champs et des troupeaux, à Pan, aux Faunes, aux Satyres et à Thalie, la muse qui présidait à la poésie pastorale et comique (Anthony Rich, *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques*, verbo *pedum*.)

(2) Voir Salomon Reinach. *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 322, n° 409.

inférieure, très remarquable par sa belle patine de couleur vert sombre à reflets dorés.

Lampe en terre cuite de couleur rougeâtre, de 10 1/2 centimètres de longueur sur 34 millimètres de hauteur, à un seul bec. Le champ est orné en relief de fleurs, sorte de rosaces et de feuilles. Elle est munie d'une courte poignée pleine et était destinée à être posée à plat et non suspendue.

Autre lampe en terre cuite de couleur jaunâtre, à un seul bec, de 8 centimètres de longueur sur 28 millimètres de hauteur. Elle est pourvue d'une poignée annulaire et, comme la précédente, elle était destinée à être posée à plat.

Série de vases (urnes, flacons, urnules, cruches, écuelles, têles, bols) en terre de couleur grise, jaunâtre, rouge, gris-bleuâtre, noire et orange.

Parmi ces vases il est deux urnes funéraires qui méritent une mention spéciale : la première, en terre grise, est remarquable par ces belles proportions et par son galbe. Elle mesure 22 1/2 centimètres de hauteur, 25 centimètres de diamètre à la panse et 13 centimètres de diamètre d'ouverture. Elle contient encore des ossements humains calcinés et un grand bronze d'Antonin-le-Pieux (1).

La seconde, en terre grise également, et de même forme, mesure 18 1/2 centimètres de hauteur et 20 1/2 centimètres de largeur. Elle est ornée, à la partie supérieure de la panse, d'une tête de satyre (pl. IV).

---

(1) Titus Aurelius fulons Boionius Arrius Antoninus (138-161).
A) Antoninus Aug. pius p. p. Sa tête laurée à droite.
R) Felicitas aug. Cos. II, S. C. La Félicité debout à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance. 139 de J. C. (Cohen, 2e édit., n° 368.)

Les spécimens de ce genre sont relativement rares et tous ceux que nous connaissons ont été trouvés sur les bords du Rhin (1).

Anse d'une grande amphore en terre de couleur jaune, portant l'estampille du potier

MERCAOR

Fonds de vases en belle terre rouge couverte d'un vernis brillant, portant les sigles suivants :

C· V. CCIILV. SF
CADEATIS · F
RELINICV (?)
CERIALI · M (2)
ATTICI · M (3)
AESIIVI M (4)

---

(1) La *Revue de la Société d'histoire et d'antiquités* du Harz, année 1896, reproduit (pl. V, n° 9) une urne à figure, de l'époque romaine, appartenant au Musée de l'Université de Bonn et qui n'est pas sans présenter de l'analogie avec notre spécimen.

Il en est de même d'une urne à figure que possède le Musée de Gand et qui a appartenu à la collection de Renesse, formée dans le Luxembourg (n° 294)

Quatre spécimens d'urnes à figure, trouvés dans la région du Rhin, sont reproduits aux pl. XII (n°s 6 et 13), XV (n° 2) et XVII (n° 3) de l'ouvrage de M. Constantin Koenen, intitulé : *Gefässkunde der Vorrömischen, Römischen und Fränkischen Zeit in den Rheinlanden*, Bonn, 1895.

Enfin, le Musée de Saint-Germain-en-Laye possède également quelques urnes avec figure humaine analogues à celle dont nous nous occupons et provenant toutes de Cologne ou de Mayence.

(2) Rencontré déjà à Paris, au Châtelet, à Douai, à Bavai, à Ciney, à Nimègue, à Zurich et à Londres. H. Schuermans, *Les sigles figulins* (époque romaine), dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, vol. XXIII, 2e série, t III, 1867, p. 83, n°s 1285 à 1291.

(3) Déjà connu (Bâle Nimègue, Londres). Id., *ibid.*, p. 56 n°s 604 et 605.

(4) Rencontré déjà à Bâle. Id., *ibid.*, p. 36, n° 104.

Fragment de la panse d'un assez grand vase, sans doute une sorte de bol, en terre rouge vernissée orné de figures en relief avec, *à l'extérieur*, l'estampille

COMIIV

qui, vraisemblablement, est celle du fabricant du moule dans lequel le vase a été fait, car les simples potiers, eux, plaçaient toujours leur marque à l'intérieur et sur le fond des vases. Ce fragment est intéressant à cause de cela même.

Tous les objets dont il vient d'être question ont été trouvés à Haulchin (Hainaut) dans des substructions et des sépultures mises au jour en une parcelle de terre appelée *Le Cabaret* et située contre la grande voie romaine de Bavai à Cologne (1).

*
* *

Cimetière de Montrœul-sur-Haine.

Nombreux vases (écuelles, plateaux, assiettes, soucoupes, patères, lagènes, etc...., en terre grise, jaune, orange ou en belle terre rouge vernissée) provenant d'un cimetière à incinération d'environ 250 tombes, datant en partie de la seconde moitié du IIIe siècle de l'ère chrétienne, découvert et fouillé en 1847 à Montrœul-sur-Haine (Hainaut), au lieu dit *Marais communal*, par M. le curé D.-V. Dartevelle (2).

Parmi ces vases il est une sorte de soucoupe ou de patère

---

(1) Voir *Annuaire de la Société d'archéologie de Bruxelles*, année 1891, t. V, p. 20.

(2) *Messager des Sciences historiques*, année 1847, p. 511, et année 1848, p. 249.

en terre rouge vernissée, de 18 centimètres de diamètre et de 47 millimètres de hauteur portant en dessous deux lettres AS ou SV tracées à la pointe.

A la même collection Lairein appartenaient également les objets suivants trouvés vers 1876 à Habay-la-Vieille (province de Luxembourg), en exploitant une carrière située près de la gare : Habay-la-Vieille.

Une grande fibule en bronze du type dit *à disque médian* (1).

Une fibule en bronze détériorée et tordue sous l'action d'un feu violent.

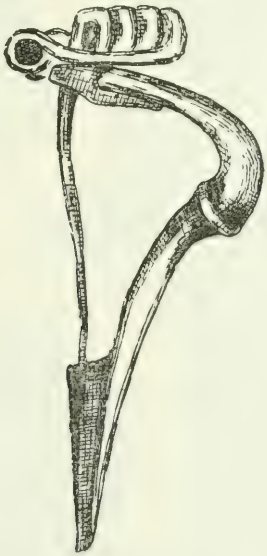

Figure 1.
Grandeur réelle.

(1) Voir Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 1109.

Une fibule en bronze à double enroulement, d'un type rare dans nos milieux belgo-romaines (fig. 1). Nous n'avons rencontré, en effet, qu'un seul spécimen analogue à celui-ci. Il est reproduit par M. Frédéric Moreau père dans son *Album caranda* (1), comme ayant fait partie du riche mobilier d'une sépulture gallo-romaine, découverte à Saint-Audebert (Aisne).

Par contre, ce même type est excessivement fréquent en Bohême et dans la région du Rhin (2).

Une fibule en bronze de forme ansée et du type le plus fréquent, avec quelques ornements ciselés disposés en une ligne, sur le dos.

Enfin, le pied creux d'un vase en terre grise dont on semble avoir régularisé et usé la cassure pour pouvoir s'en servir en guise de godet.

*
* *

Mentionnons maintenant, en suivant, comme nous l'avons fait déjà, un certain ordre géographique, les objets provenant de divers petits achats faits un peu partout et de fouilles :

Brabant. Anderlecht.

Fac-similé (étain) d'une petite clef en bronze recouverte d'une belle patine vert sombre, de 61 millimètres de lon-

(1) Supplément au fascicule de 1888-1889. *Les fouilles de* 1890, pl. 113, nouvelle série, fig. 5.

(2) Comme en témoigne le remarquable ouvrage du docteur Pic : *Archaeologicky Vyzkum ve Strednich Cechach* 1895-96.

Voir aussi Oscar Almgren : *Studien über Nordeuropäische Fibelformen der ersten Vachchristlichen*, etc.... Tafel I.

Voir encore : *Verslag van het verhandelde in de Algemeene Vergadering van het provincial utrechtsch genootschap van Kunsten en wetenschappen gehouden den* 25 *juni* 1895, p. 122.

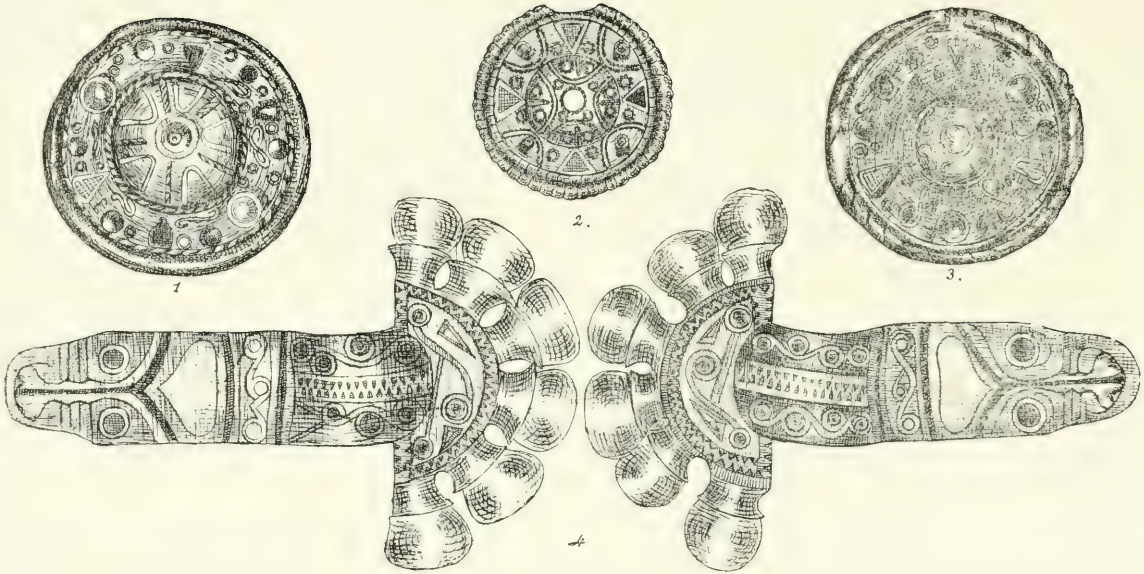
1
2.
3.
4

gueur à poignée historiée, courte et épaisse, à gorge et à panneton découpé comme nos clefs modernes, trouvée dans les substructions du « Champ de Sainte-Anne. »

Tirlemont.

Une petite jatte en terre rouge vernissée, de qualité inférieure (vulgo *faux samien*), trouvée à la porte de Louvain.

Province de Liége. Overhespen

Une belle cruche en terre de couleur rougeâtre, de 30 centimètres de hauteur, à deux anses, à large col et à base étroite. La panse, qui mesure 21 centimètres de largeur, est décorée de cercles horizontaux tracés en creux.

Ce vase, d'une forme et d'une pâte assez particulières, et différant notablement de ce que nous rencontrons habituellement dans nos milieux belgo-romains, provient d'un cimetière saccagé il y a une vingtaine d'années à Overhespen (1).

Ville-en-Hesbaye

Une monnaie d'argent de l'empereur Aulus Vitellius (an 69 après J. C.).

A) Tête à droite :

AVITELLIVS GERM IMP AVG TRP.

R) SACRI AC . . . .

. . . . . .

Braives.

Antonin-le-Pieux (138 à 161).

A) Tête à droite :

AN . . . . . AVG . . . . . COS. IIII.

R) Femme debout, tête à gauche entre les lettres S et C tenant dans la main gauche une corne d'abondance.

Le reste de l'inscription fruste. Grand bronze.

. . . . . .

---

(1) Voir *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 413.

A) On voit vaguement une tête couronnée tournée à droite.

R) Un petit personnage.

Inscriptions frustes. Petit bronze.

Adrien (117 à 138).

A) Tête à droite : CAES HADRIAN.... TON.

R) Femme debout entre les lettres S et C, tenant dans la main droite une corne d'abondance et dans la main gauche une palme. Moyen bronze.

Antonin-le-Pieux (138 à 161).

A) Tête radiée à droite : ANTONINVS AVG AR....

R) Femme assise entre les lettres S et C, tête à gauche, tenant de la main droite une balance et de la gauche une corne d'abondance . . . . . III IMP V COS III. Moyen bronze.

. . . . . .

A) Tête d'homme à droite.

R) Femme debout.

Inscriptions entièrement disparues.

Grand bronze.

Vespasien (69 à 79).

A) Tête à gauche..... T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. . . . . .

R) Une femme (à gauche) et un homme (à droite) tenant un objet rond sur une table (?).... O. IO (DEVOTIO?) AVGVSTI.

En dessous : S. C.

Grand bronze.

Ces monnaies ont été trouvées au lieu dit *Les Sarrasins*,

1.

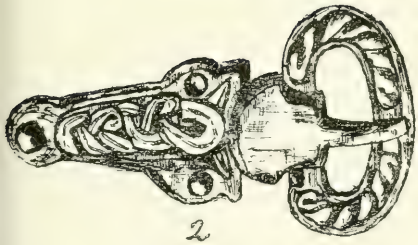

2.

3.

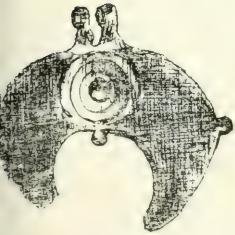

4.

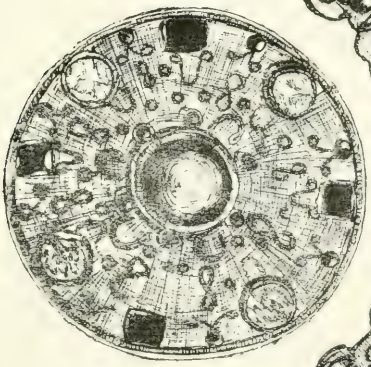

5.

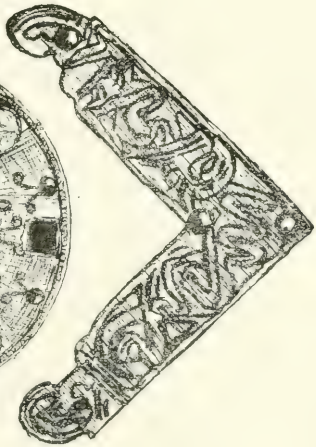

6.

champs remplis de substructions, s'étendant à droite et à gauche de la grande voie stratégique de Bavai à Cologne, et qui pourraient fort bien être l'emplacement de la station de *Perniciacum* de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin (1).

Style, ou ébauchoir, en os orné de gravures, et rouloir en bronze doré trouvés au lieu dit la *Haie des Pauvres*, dans une grotte appelée le « *Trou Orban* ». Huccorgne.

Quelques objets, tels qu'un fragment de vase en terre rouge vernissée avec sigle fruste (VITALIS?), trois petits anneaux de bronze, un couteau en fer à manche faisant corps avec la lame et deux monnaies (moyens bronzes) frustes, provenant de tombelles fouillées par nous au Bois de Guiaimont (2). Luxembourg. Flamierge (Tombelles du « Bois de Guiaimont »).

Une monnaie de Gallien, en potin, trouvée au bois de Chabry (3).

Vases en terre, perles de collier, anneau de bronze et éclat de silex, ayant servi de pierre à briquet retirés de deux tombes, reste d'un cimetière fouillé autrefois presque complètement par feu Hauzeur, au lieu dit *Chavée-Voie* (4). Amberloup. Cimetière d'Herbaimont.

Vases en terre (plateaux, urnes, soucoupes et patères), couteaux en fer et moyen bronze fruste contremarqué en relief TIBIM, Tibère empereur (poinçon rectangulaire), prove- Erneuville. Cimetière.

---

(1) Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXVII, p. 396.

(2) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 431.

(3) Id., *ibid.*, t. XII, 1898, p. 437.

(4) Id., *ibid.*, p. 436.

nant de la fouille de sept tombes d'un petit cimetière situé entre Erneuville et Beaulieu (1).

Hainaut. Gerpinnes. Tournai. Sépultures belgo-romaines *à inhumation*.

Petite cruche à une anse, en terre de couleur orange, trouvée à Gerpinnes, et soucoupe en terre rouge vernissée et sigillée (sigle illisible placé à l'intérieur), provenant d'un cimetière belgo-romain *à inhumation*, du IVe siècle, découvert et fouillé en 1894 à la citadelle de Tournai.

Ces cimetières romains avec tombes à inhumation, que l'on rencontre assez souvent en France, sont pour ainsi dire inconnus en Belgique, où l'incinération a été la règle générale durant toute la domination romaine. Nous pensons donc que Tournai est jusqu'ici la seule localité de notre pays où l'on ait retrouvé de ces champs de repos dans lesquels s'observent, à côté des tombes à incinération, des sépultures à inhumation (2).

Faut-il voir dans ces dernières des tombes chrétiennes, comme l'ont pensé certains auteurs? Nous serions disposé à l'admettre si ce n'était le mobilier qui ne diffère en rien, pensons-nous, du mobilier païen.

Époque franque.

Les riches cimetières d'Haulchin et d'Harmignies, dans la province de Hainaut, et de Wingles et de Wanquetin, dans le département du Pas-de-Calais, ont fourni aux collections formées par M. Louis Cavens à l'intention de l'État un appoint considérable d'objets très remarquables.

---

(1) *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XII, 1898, p. 437.

(2) Des sépultures belgo-romaines *à inhumation* ont encore été rencontrées à Tournai en d'autres points de la ville, notamment à l'endroit où a été construit le théâtre.

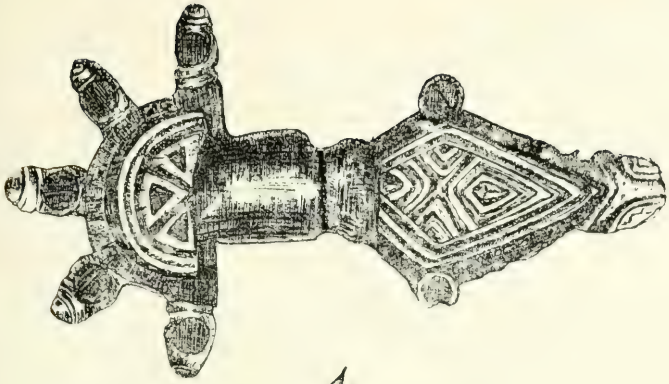

1.

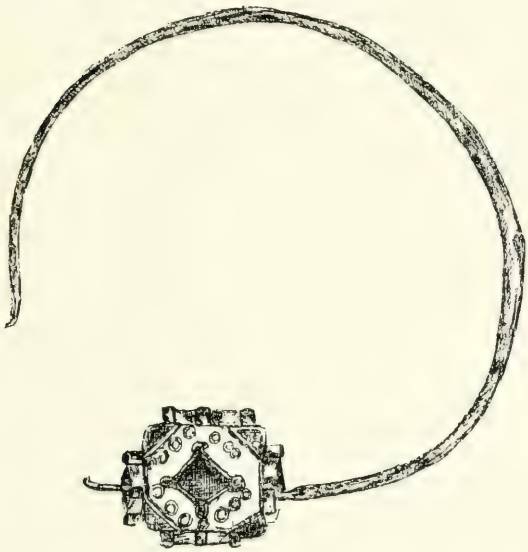

2.

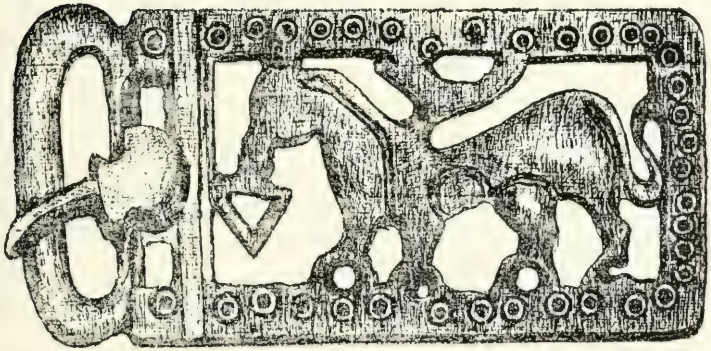

3.

Cimetière d'Haulchin.

Ce champ de repos est situé à 800 mètres environ de la grande chaussée romaine de Bavai à Cologne, dans le village même, en un lieu dit le « Tombois » ou le « Tombou », nom caractéristique.

Sa découverte, qui remonte à 1850, est due à l'ouverture d'une carrière.

En 1854, le 6 février, Schayes entretient la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique du résultat des fouilles entreprises dans ce cimetière par ordre du Gouvernement au cours des années 1850 et 1851 et il annonce qu'il est question de continuer ces fouilles (1).

Les premières recherches dont parle Schayes avaient amené la découverte de quelques jolis objets (fibule, boucle de bronze, fragments d'une bague-cachet en argent) qui se trouvent actuellement aux musées du Cinquantenaire et qui faisaient déjà présager la richesse de ce cimetière.

Malgré ce résultat encourageant, le Gouvernement, on se demande pourquoi, ne fit point continuer les fouilles et, à partir de ce moment, les tombes furent saccagées une à une, au fur et à mesure de l'extension de la carrière!

Une bonne partie des objets ainsi trouvés furent heureusement recueillis par feu l'abbé Lairein, curé des Estinnes, dont la collection a été acquise par M. Louis Cavens.

Parmi ces objets, il convient de mentionner les suivants :

Un collier composé de quarante perles et grains de couleur, de forme et de volume divers en verre et en pâte céramique.

---

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI, 1re partie, 1854, p. 117.

Un bracelet ouvert en bronze plat de 57 millimètres de diamètre, imitant aux deux extrémités la tête d'un animal, sans doute un serpent (1).

Un pendant de boucle d'oreille en *electrum*, de forme polyédrique, à facettes décorées de verroteries rouges en table et de perles bleues en pâte de verre, le tout cloisonné.

Une fibule de forme circulaire, de 34 millimètres de diamètre, en bronze, avec champ d'or décoré de filigranes, de quatre perles-cabochons en pâte de verre de couleur bleue et de trois tablettes triangulaires de verre rouge, les unes et les autres artistement embatées dans le métal. Une torsade marginale en bronze encadre le tout (2) (pl. V, fig. 3).

Une fibule circulaire du même genre que la précédente, de 35 millimètres de diamètre, en bronze avec champ en electrum. Un renflement en forme d'umbo occupe le centre. Le reste est décoré de filigranes, de perles-cabochons en pâte de verre de couleur bleue et de verres rouges en table, habilement sertis (pl. V, fig. 1.)

Une petite fibule en argent, de forme circulaire également, de 25 millimètres de diamètre, avec champ d'or orné aussi de filigranes, de quatre petits verres rouges triangulaires et plats et de quatre rivets en argent sertis comme les verro-

---

(1) A rapprocher d'un bracelet en or trouvé en Suède dans l'île d'Oland (O. Montelius. *La Suède préhistorique*, — *âge du fer*, p. 91); d'un bracelet en bronze trouvé à Samson (*Annales de la Société archéologique de Namur*, t. VI). et de plusieurs bracelets trouvés en Russie (*Matériaux pour servir à l'archéologie de la Russie*), publiés par la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg, n° 4, 1900, pl. VII.

(2) Une fibule très analogue a été trouvée à Wancennes (voir *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVI).

1.

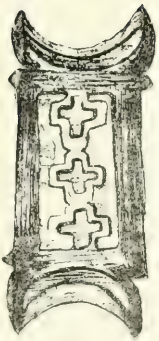

2.

1.

3.

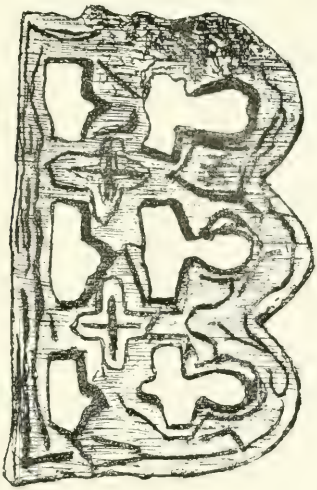

4.

5.

6

7.

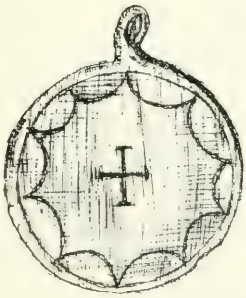

8.

teries. Un cercle de perles en argent entoure le tout (pl. V, fig. 2.)

Enfin, une paire de fibules fort remarquable du type dit « à rayons » ou « digité », en argent doré et niellé, avec ardillon en fer. Elles mesurent chacune 69 millimètres de longueur et 23 millimètres de rayon Décrire l'une, c'est aussi décrire l'autre, car elles sont identiques. La tête ou palmette antérieure est semi-circulaire et sa périphérie est ornée de six grosses perles ou quilles très courtes et épaisses placées en éventail. L'arc ou courbure est peu accentuée. L'appendice, qui n'a pas plus de largeur que la partie arquée, se termine par une tête de monstre dont les yeux sont représentés par des verroteries rouges (1) (pl. V, fig 4.)

Cimetière d'Harmignies.

Découvert en 1865, lors de la création du chemin de fer de Mons à Chimay, ce cimetière fut exploré méthodiquement par nous de 1884 à 1890, à l'exception d'une bande de terrain formant chemin d'accès aux marnières voisines.

Plus tard, en 1894, ce chemin ayant été reporté plus loin, l'emplacement en fut défoncé pour l'exploitation de la craie, et naturellement ces travaux mirent au jour un grand nombre d'armes, de vases et d'objets qui furent acquis par M. Louis Cavens, et parmi lesquels il convient de mentionner particulièrement les suivants :

Une paire de petites fibules ou broches, en bronze découpé en losange et ciselé.

---

(1) Le cimetière d'Anderlecht a donné deux spécimens que l'on pourrait rapprocher de ceux que nous venons de décrire. (Collections de la *Société d'archéologie de Bruxelles*, à l'hôtel Ravenstein). — Fibule analogue trouvée à Nordendorf (Allemagne) et reproduite par M. E. Chantre (voir *La bijouterie caucasienne de l'époque scytho-byzantine*, p. 7). — Id. en Bohême (Dr J.-L. Pic, *Archaeologicky Vyzkum ve Strednich Cechach*, tab. XXX, fig. 5).

Une petite clochette symbolique en fer, déposée sans doute dans la tombe d'un pasteur pour rappeler ses anciennes fonctions.

Un fermoir de ce petit sac que les Francs portaient fréquemment à la ceinture et dans lequel étaient placés différents menus objets, tels que le briquet, le silex, une ou deux monnaies, la pince épilatoire, l'aiguille, le peigne, etc.

Une plaque-boucle en fer revêtue d'une mince feuille d'argent découpée, semble-t-il, après son application sur le fer, procédé qui se retrouve, dit M Béquet, dans l'ancien art persan et est employé encore aujourd'hui dans certaines provinces de l'Hindoustan.

Une jolie coupe en verre.

Une boucle d'oreille dont le pendant en argent est formé d'un petit cube à angles coupés et dont les faces étaient primitivement ornées de verres rouges en table sertis dans des bâtes surhaussées.

Trois colliers composés d'une cinquantaine de perles et de grains en verre et en pâte céramique et de morceaux d'ambre bruts. Les perles sont de toute couleur, vert, jaune, bleu, rouge, brun, blanc; de toutes les dimensions et de toutes les formes : globuleuses, allongées ou en tubes. Elles sont parfois géminées, parfois aussi soudées trois ensemble.

Une bague de 22 millimètres de diamètre, entièrement en bronze. La tige de cette bague est ronde et forte. Le chaton se compose d'un simple disque plat accosté à droite et à gauche des trois globules. Le tout a été coulé d'un seul jet.

Une paire de petites fibules de 18 millimètres de diamètre, en forme de rosace, en argent, dont le champ est entièrement revêtu de plaquettes de verre rouge en table sur

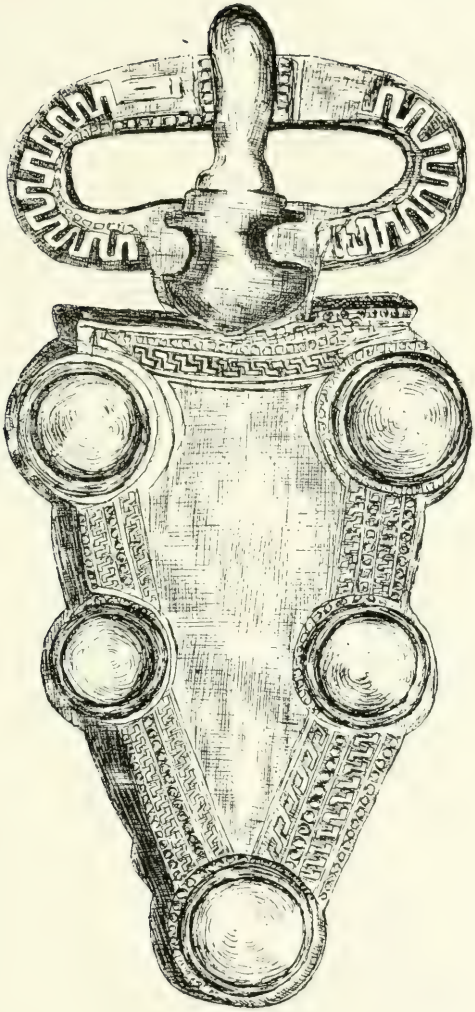

paillon d'or, séparées par de minces cloisons métalliques. Le centre est occupé par une petite perle cabochon en pâte de verre de couleur bleue.

Une paire de fibules en argent, de forme circulaire et de 23 millimètres de diamètre. Elles sont ornées de dessins en filigrane granulé alternant avec des bâtes triangulaires renfermant des morceaux de verre rouge. Le milieu est occupé par un losange de verre rouge serti de la même façon. Le tout est entouré d'un cercle marginal perlé.

Les bijoux d'or ou d'argent avec sertissage de pierres précieuses ou de verroteries et filigranes appartiennent à un art industriel dont le berceau se trouve, croit-on, sur les bords de la Mer Noire.

Une paire de fibules en bronze ciselé et découpé en forme d'S dont les extrémités représentent deux têtes d'oiseaux à long bec crochu.

D'après M. le B^n de Baye, l'ornementation zoomorphique des parures barbares trouverait son inspiration dans les antiquités scytiques.

Une petite fibule en bronze imitant un oiseau à bec crochu. Ce serait, suivant M. A. Odobesco, la représentation du *gypaete* ou de l'oiseau rapace des Scythes iranisés des pays caspiens.

Une paire de mignonnes fibules en argent, imitant un oiseau à bec crochu dont l'œil est formé par une petite table en verroterie rouge.

Une remarquable petite fibule en bronze découpé et ciselé imitant un animal fantastique, sorte de dragon, dont la tête est retournée vers la queue (1).

---

(1) A rapprocher de la chape gravée d'une bague en argent trouvée dans

Le dragon serait une des transformations du lion asiatique des barbares orientaux.

Des pièces de monnaie romaines en bronze, pour la plupart des derniers temps. (Trajan, 98 à 117; Alexandre Severe, 208 à 235; Constantin-le Grand, 306; Constant Ier, 337 à 350).

Elles sont presque toutes percées et ont sans doute fait partie de colliers.

Un *triens* barbare, également perforé et ayant sans doute fait aussi partie d'un collier.

Droit : Buste diadémé à droite. Le buste impérial est orné d'une croix.

Lég. : DN IVTI — NIANINC (DN IVTINIAN AVG).

Rev. Victoire ailée marchant vers la droite. La tête de la victoire est simplement figurée par une croix.

Leg. : . NAVI — I . TAVN · (Vestiges de la légende ordinaire Victoria augustorum). En exergue : CONOO. Le tout dans un cercle dentelé.

Ce *triens*, dit M. Georges Cumont, qui en a fait l'étude (1), *est évidemment imité d'une pièce de Justinien Ier, empereur d'Orient* (527-566). *Si on le compare avec les pièces de Léovigilde* (573-586) *et d'Hermenegilde* (579-585) *dessinées dans l'ouvrage d'Aloïs Heiss : « Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne »*, *pl. I*,

---

la tombe n° 156 du même cimetière et d'un anneau en bronze du Musée de Namur, provenant du cimetière de Revogne. (A. Bequet, *Les bagues franques et mérovingiennes du Musée de Namur. in Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XX.)

(1) *Revue belge de numismatique*, 51e année, 1895, p. 569.

*n*os 1, 2, 3, 4, 6 *et* 26; *et pl. II, n*os 1, 2 *et* 3; *si, d'autre part, on examine les monnaies dont parle Aloïs Heiss, p.* 27, *n*o 8, *et p.* 28, *n*os 11, 12, 13 *et* 14 *du même ouvrage, monnaies qu'il considère avoir été frappées soit au commencement du règne de Léovigilde* (573 *à* 584), *soit peu de temps avant les pièces au nom de ce prince, on est amené à conclure que le triens trouvé à Harmignies a été émis par les Wisigoths. Rien d'étonnant*, ajoute M. Cumont, *qu'une pièce pareille ait été rencontrée dans un cimetière franc en Belgique, puisque le cimetière d'Éprave* (*province de Namur*) *renfermait une monnaie de Théoderic* (493-526), *roi des Goths d'Italie, et qu'il est probable que des soldats francs prenaient part aux expéditions des peuples barbares voisins et même éloignés. Il faut également tenir compte de la circulation monétaire qui éparpillait les pièces à de grandes distances.*

Cimetière de Wingles.

Le cimetière de Wingles, dans le canton de Lens, a été découvert récemment par le chef porion Moreau, en faisant construire une cave.

Nous avons reçu de nombreux objets provenant de ce cimetière, notamment :

Les garnitures, en bronze, d'un coffret de bois, consistant en une magnifique plaque ajourée, sorte de rosace, de 68 millimètres de diamètre, composée d'une croix pattée, entourée de serpents entrelacés (pl. VI, fig. 1) et en quatre autres pièces d'applique en forme d'équerre, identiques, couvertes de ciselures et terminées par des têtes de monstre (pl. VI, fig. 6).

Deux appliques semblables à ces dernières ont été recueillies dans une tombe barbare chrétienne à Wittislingen,

en Bavière, tombe que M. le baron de Baye croit pouvoir dater de la fin du VIIe siècle (1).

Deux pendeloques en forme de croissant, plates, presque identiques, découpées dans une feuille de bronze et munies d'une bélière (pl. VI, fig. 4).

Une paire de jolies petites boucles en bronze, avec appendice ou plaque, identiques, de 53 millimètres de longueur, sur lesquelles est gravé un enchevêtrement de traits bizarre (pl. VI, fig. 2).

Quatre ferrets ou terminaisons de lanière, en bronze ciselé, de 40 et 51 millimètres de longueur, sur lesquels on remarque le même motif décoratif que sur les boucles (pl. VI, fig. 3).

Les deux petites boucles et les quatre ferrets proviennent, du reste, de la même tombe. C'est dans cette même tombe également qu'ont été recueillies les très intéressantes garnitures de coffret décrites plus haut.

Une fibule ou broche de forme circulaire, de 47 millimètres de diamètre, richement ornée.

Sur la platine de bronze est fixée, par de petits clous, une mince feuille d'or au centre de laquelle est un gros cabochon en pâte de verre de couleur bleue, entouré de six petites turquoises serties dans des tubes en or. Quatre verroteries vertes, en table carrée, sont disposées sur les bords, où elles alternent avec des bâtes rondes renfermant des morceaux de nacre. Le champ d'or de cette fibule est, en outre, parsemé de petits anneaux, de huits et autres dessins en

---

(1) *Le tombeau de Wittislingen, au Musée national bavarois à Munich.* (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1889, pl. 5).

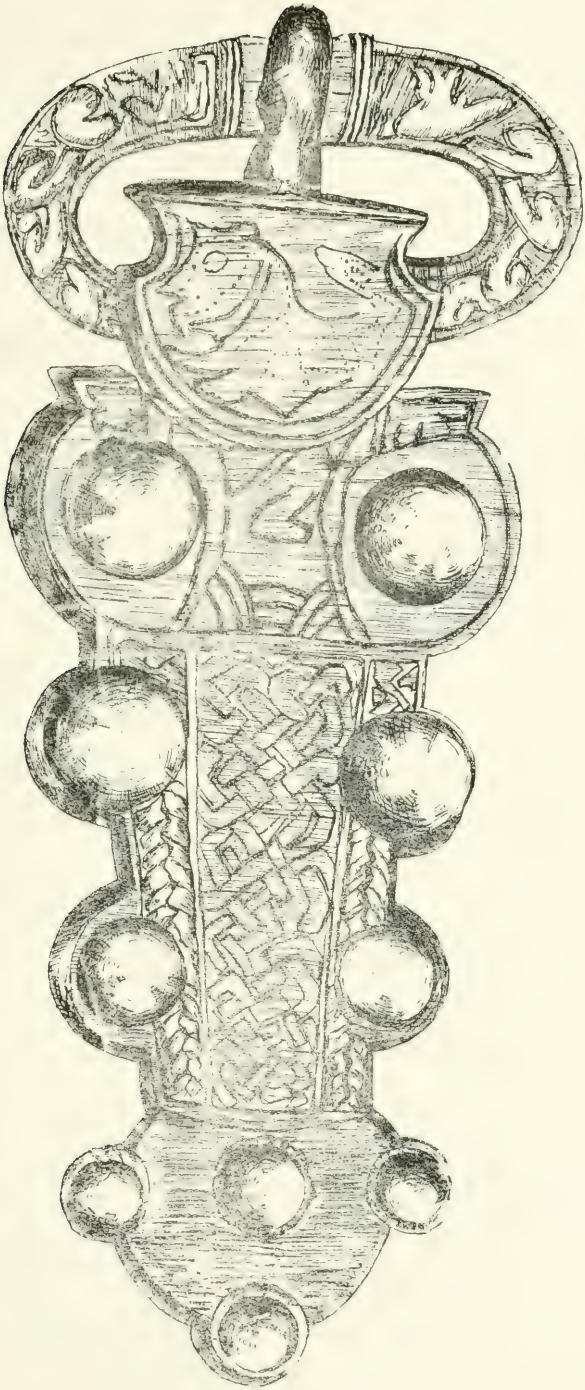

filigrane. Une très mince torsade, en or également, encadre le tout (pl. VI, fig. 5).

Un vase en terre noire, de 10 1/2 centimètres de hauteur et de 7 1/2 centimètres d'ouverture, sans angle saillant à la panse et à bords droits exagérement élevés, présentant, par ce fait, une forme tout à fait exceptionnelle dans nos milieux francs. Cette forme est fréquente, au contraire, dans les milieux burgondes, comme nous le constatons en revoyant nos croquis de voyage (1).

Cimetière de Wanquetin.

Le cimetière de Wanquetin (2), riche entre tous, et de découverte récente également, nous a donné des objets très remarquables parmi lesquels :

Une paire de grandes boucles d'oreille d'une richesse extraordinaire.

La tige circulaire, qui ne mesure pas moins de 70 millimètres de diamètre, est en bronze. Elle supporte, à l'une de ses extrémités, un énorme polyèdre en or, à pans coupés, orné de pierres de couleur bleue et de tablettes de verre rouge et jaune, serties dans des bâtes et entourées d'une foule de petits anneaux en filigrane. La tige, à l'extrémité opposée, est pointue et légèrement relevée (pl. VII, fig. 2).

Ce sont bien les plus beaux spécimens de ce genre que nous ayons jamais vus.

Quatre magnifiques colliers composés chacun d'un très grand nombre de perles et de grains de toutes les dimensions, de toutes les formes et de toutes les couleurs, en pâte céramique, en verre et en ambre.

---

(1) Musée de Montbéliard (Cimetière d'Allonjoie, Doubs). Musée de la Société archéologique au Palais des États, à Dijon (Sépultures découvertes à Charney, par M. Baudot, et à Neuilly lez-Dijon).

(2) Canton de Beaumetz-les-Loges, département du Pas-de-Calais.

Une sorte de plaque d'applique ajourée, en bronze ciselé, qui se fixait au moyen de deux tenons percés. Sa longueur est de 59 millimètres et sa largeur de 38. Elle est décorée de croix (pl. VIII, fig. 4).

Une sorte de médaille en bronze, de 30 millimètres de diamètre, avec bélière très usée. Elle porte une croix gravée au centre (pl. VIII, fig. 8).

Une petite broche circulaire de 19 millimètres de diamètre, dont la face extérieure est décorée de cinq tables de verre rouge de forme triangulaire, posées sur paillon d'or, séparées par de minces cloisons d'argent et rayonnant autour d'un centre indiqué par une petite perle cabochon en pâte de verre de couleur bleue. Le tout entouré d'un bandeau méplat, également en argent.

Une autre petite broche de forme ronde et de 19 millimètres de diamètre en argent et verres aloisonnés sur paillons d'or. Le centre est occupé par une tablette de verre de couleur rouge en forme de losange qu'entourent huit autres tablettes trapézoïdales de même matière et de même couleur.

Une boucle de ceinture avec plaque ajourée de forme rectangulaire à sujet symbolique en bronze, d'une longueur totale de 9 1/2 centimètres (pl. VII, fig. 3.)

La plaque est munie au revers de quatre tenons percés qui permettaient de la fixer au cuir.

M. Alfred Bequet a trouvé dans le petit cimetière du « Tienne Houet », à Lessive (province de Namur), une plaque-boucle ajourée offrant le même sujet et dont il donne la description suivante :

« ..... *Trois boucles en bronze, dont une est munie d'une plaque découpée à jour représentant un animal fabuleux qui*

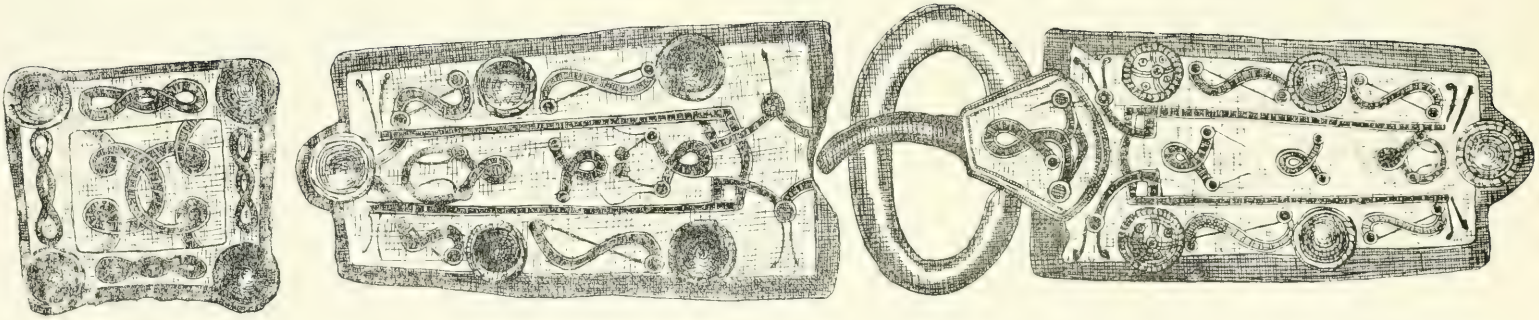

doit être un griffon, mais dont le type primordial est tellement défiguré qu'on a grand'peine à le reconnaître. L'animal boit dans une auge et sa tête, qui se termine en bec d'aigle, se reconnaît principalement par sa position anatomique. Le corps porté sur quatre pattes est rendu de la manière la plus fantaisiste. Les ailes sont représentées par d'étroites bandes de métal qui, partant du dos, se relient au cadre du sujet » (1).

Une paire de boucles d'oreille en bronze doré, intéressantes par leur système d'attache (pl. VIII, fig. 1.)

Une grande épingle de tête, en bronze, de 21 1/2 centimètres de longueur, avec spatule à l'extrémité supérieure et renflement cubique, orné de dessins divers gravés sur chaque face aux deux tiers environ de la hauteur. C'est un très beau spécimen.

Une petite boucle carrée avec appendice figurant une tête de monstre. Le tout est en bronze doré et mesure 32 millimètres de longueur (pl. VIII, fig. 6.)

Deux gobelets en verre, identiques de forme, mais mesurant l'un 108, l'autre 115 millimètres de hauteur, admirablement bien conservés. Ils sont très évasés, ont la panse rétrécie et le fond apode terminé par un bouton. On ne pouvait donc les déposer qu'après les avoir vidés et en les retournant. Ils sont ornés de cercles vers leur orifice.

Une coupe en verre de couleur bleuâtre, d'une conservation admirable, mesurant 11 1/2 centimètres de diamètre et 5 1/2 centimètres de hauteur. Elle possède un tout petit pied et est ornée extérieurement de cercles horizontaux.

---

(1) *Nos fouilles*, 1891-1894 (dans le t. XXI des *Annales de la Société archéologique de Namur*).

Deux paires de petites fibules en bronze découpé, ciselé, doré et orné de verroteries rouges représentant un oiseau à bec crochu que l'on croit être le gypaete (pl. VIII, fig. 3 et 5.)

Trois belles et grandes plaques-boucles en bronze, mesurant respectivement 133, 147 et 185 millimètres de longueur (pl. IX, X et XI.)

Elles sont couvertes de dessins gravés des plus curieux et semblables à ceux que l'on remarque sur certains tapis persans et ornées sur les bords de bosses hémisphériques en forme de tête de clou. Au revers sont des tenons percés destinés à les fixer au cuir du ceinturon.

Une fibule en bronze ciselé de 87 millimètres de longueur, du type dit *à rayons* ou *digité*, ornée de verroteries rouges (pl. VII, fig. 1.)

Une petite fibule en bronze de forme ansée de 38 millimètres de longueur (pl. VIII, fig. 7.)

Une petite plaque à tenons en bronze (pl. VIII, fig. 2.)

Une magnifique plaque-boucle possédant encore sa contre-plaque et sa plaque terminale, le tout en fer, revêtu d'une feuille d'argent finement gravée dont le dessin représente des serpents à l'œil énorme, se tordant, et ornée sur la marche de têtes de clou en bronze. La longueur totale est de 39 centimètres. C'est un des plus beaux spécimens de ce genre que nous connaissions (pl. XII.)

Six autres plaques-boucles avec contre-plaques, présentant la même technique et des motifs décoratifs analogues et mesurant respectivement 8, 10, 12, 30, 36 et 39 centimètres de longueur.

*
* *

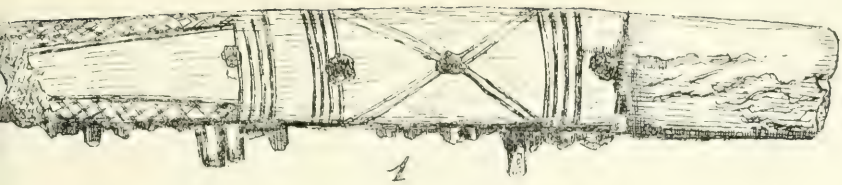

1

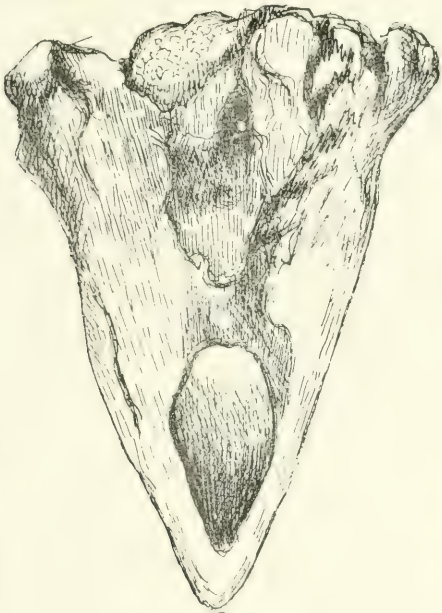

2.

3.

4.

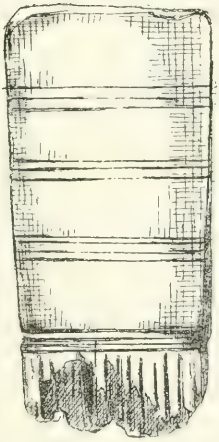

5.

4.

3.

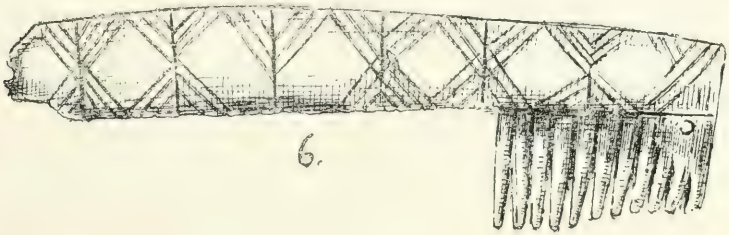

6.

A ce contingent si remarquable, il convient d'ajouter encore les quelques objets suivants provenant des localités ci-contre :

Un scramasaxe (ancienne collection De Bove). Elouges (Hainaut).

Une grande épée en fer, pointue et à deux tranchants, avec poignée sans garde. Écaussines d'Enghien. (Hainaut). Cimetière de Combreuil.

Une courte épée en fer, avec pommeau damasquiné.

Deux fers de lance ou *framées*.

Ces armes proviennent d'un cimetière découvert et en partie saccagé en août 1883, sur le territoire de la commune d'Écaussines d'Enghien, près du moulin de Combreuil, lors de la construction du chemin de fer. Elles ont fait partie de la collection de feu le docteur N. Cloquet, de Feluy.

Un fer de lance (*framée*), trouvé en 1882 dans les travaux de la carrière Brancart (ancienne collection Cloquet). Arquennes (Hainaut).

Une pointe de flèche en fer, trouvée au lieu dit « *Val-aux-Loups* » (même collection).

Un petit fer de flèche de 8 centimètres de longueur, trouvé dans la couche superficielle de la caverne Henkenbrant. Florennes (province de Namur).

Une intaille sur jade. C'est un parallélipipède de 27 1/2 millimètres de longueur, de 24 millimètres de largeur et de 7 millimètres d'épaisseur. Ramegnies-Chin (Hainaut).

La face principale, qui offre une surface plane, présente quatre légers creux de forme elliptique, inégaux et irrégulièrement groupés.

La face opposée est concave et entièrement unie. Les angles sont arrondis.

Cette sorte d'intaille a-t-elle été primitivement enchâssée dans une monture en métal? Est-ce le chaton d'une bague?

C'est possible. Quelle peut-être enfin la signification de ces signes gravés?

Elle a été trouvée par un cultivateur à la surface du sol, sur le territoire de la commune de Ramegnies-Chin lez Tournai, à la couture de Pont à Chin, près de la campagne de M. Paul Bossut, précisément à l'endroit où, en décembre 1886, on a découvert un cimetière antique à inhumation, probablement franc (1).

Forêt (province de Liége).

Un fer de flèche très bien conservé, mesurant 82 millimètres de longueur, trouvé dans la couche supérieure du sol d'une petite grotte appelée « *Trou des Soltais* », située sur la rive gauche du ruisseau de Saint-Hadelin, affluent du ruisseau de Trimottet, et fouillée par M. le docteur F. Tihon.

Moxhe (province de Liége) Cimetière.

Une fourche en fer, à large douille et à deux dents, assez semblable à nos fourches modernes.

Deux beaux scramasaxes mesurant depuis la pointe jusqu'à l'extrémité de la soie 60 centimètres de longueur et 5 1/2 centimètres à la partie la plus large de la lame.

Ces objets proviennent de quelques sépultures découvertes en 1885 à Moxhe, province de Liége, en enlevant l'argile pour la confection de briques sur une parcelle de terre cadastrée section B, n° 445, et située à 850 mètres environ de la voie romaine de Bavay à Cologne, sur une pente très douce continuée par les prairies au travers desquelles coule la Méhaigne.

Les fosses avaient été simplement creusées dans l'argile. Elles ne présentaient aucun revêtement de moellons ou de

---

(1) Voir E. Soil, *Cimetière franc à Ramegnies-Chin*, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXII, 1889, p. 70.

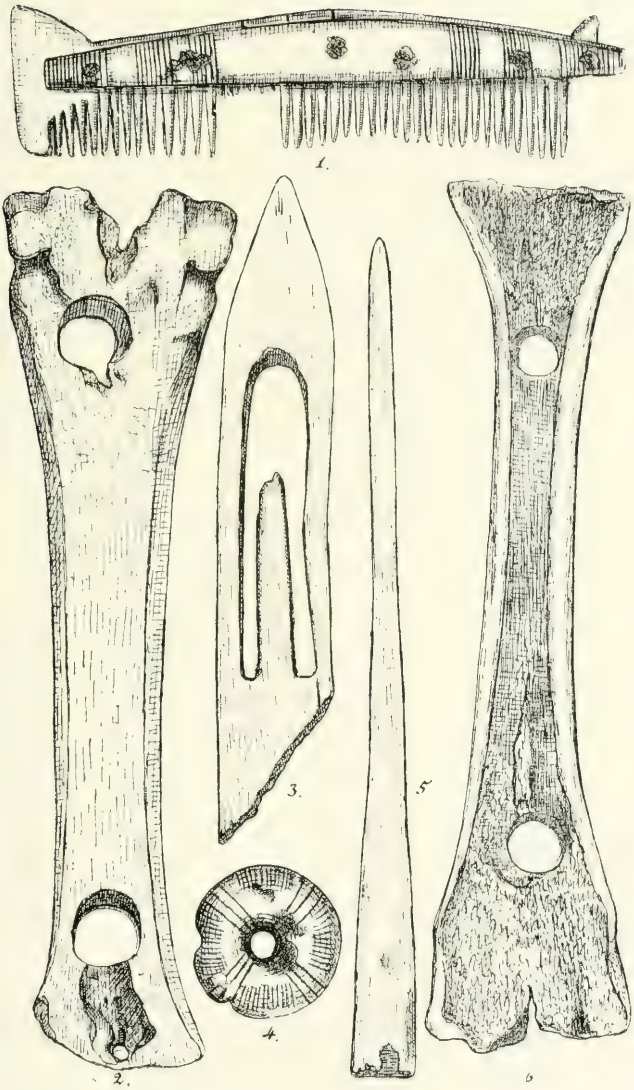
1.
2.
3.
4.
5.
6

pierrailles et n'étaient point recouvertes de dalles; elles se confondaient, au contraire, avec la roche encaissante.

*
* *

Nous terminerons par la mention d'une catégorie d'objets intéressants et généralement peu connus, provenant de gisements qui n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici. Etranger. Pays-Bas. Frise.

Il s'agit d'antiquités trouvées dans les *terpen* de la Frise (1).

Ces objets, de nature très diverse, appartiennent aussi à différentes époques depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIe siècle.

Ce sont des bois de cerf taillés, accommodés, et ayant servi d'instruments aratoires; des vases d'argile façonnés grossièrement à la main et peu cuits; des poids de filet de pêche ou de métier à tisser, en terre cuite; des perles de collier en pâte de verre; des peignes en os décorés de lignes gravées (pl. XIII, fig. 1, 5 et 6, et pl. XIV, fig. 1); des fusaïoles ou volants de fuseau en terre cuite et en os gravé (pl. XIV, fig. 4); des aiguilles à coudre en os de mammifères (pl. XIII, fig. 3); des poinçons faits de cubitus de chien; des métacarpiens de bœuf et des radius de cheval ayant servi de patins (pl. XIV, fig 2 et 6); l'extrémité supérieure d'un canon de bœuf coupée en biseau et appointée

(1) Les *terpen*, *torpen* ou *tarpen* sont des collines artificielles, antérieures au XIIe siècle et à la construction des premières digues, élevées par les anciens Frisons pour leur servir soit de demeures permanentes, soit de refuges pour eux et pour leurs bestiaux lors des invasions fréquentes de la mer aux fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en tempête dans la direction de la côte.

(pl. XIII, fig. 2); des débris de repas (os longs de chèvre, de mouton et de bœuf cassés pour en extraire la moelle, écailles de moules, etc.); des broches et des aiguilles à filocher, en bois (pl. XIV, fig. 3 et 5); des aiguilles en bronze (pl. XIII, fig. 4); des tiges en fer, etc.

Ils ont été recueillis par nous-même au cours d'un voyage que nous avons fait en Frise dans le but d'étudier les *terpen* (1).

*
* *

Tel est l'actif considérable des années 1895 et 1896 en matière d'accroissements.

M. Louis Cavens nous ayant continué ses libéralités avec la même largesse durant les années qui ont suivi, nous ferons connaître, dans un prochain article, les accroissements subséquents.

Bon Alfred de Loë.

---

(1) Ils proviennent des *terpen* de Holwerd, de Wanswerd, de Finkum, de Wijns, de Brantgum et de Birdaard.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 7, 14 et 28 juillet; des 4 et 11 août 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet relatif au placement de trois vitraux peints dans le chœur de l'église de Bierbeek (Brabant), sous la réserve qu'un des vitraux placé sera soumis à son examen; auteur, M. Ladon; Église de Bierbeek. Vitraux.

2° Le projet de quatre vitraux peints à placer dans l'église paroissiale de Wynghene (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere; Église de Wynghene. Vitraux.

3° Le projet concernant l'exécution d'un vitrail pour la chapelle de Sainte-Aye, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut), sous la réserve habituelle qu'une lumière sera soumise ultérieurement, et à sa place, à l'examen du Collège; auteur, M. Ladon; Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitrail.

4° Le dessin d'une cinquième verrière à placer dans l'église d'Aertrycke (Flandre occidentale); auteur, M. Coucke; Église d'Aertrycke. Verrière.

Eglise de Lustin. Vitraux.

5° Le projet de deux vitraux à placer dans l'église de Lustin (Namur);

Eglise de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Objets d'art.

6° Le travail de restauration du lutrin du grand chœur et du monument Spinola, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Eglise de Meslin-l'Évêque. Peintures.

— Il a été procédé, le 27 juin 1900, à l'examen, dans l'église de Meslin-l'Évêque (Hainaut), des peintures que M. le curé de la paroisse a signalées à l'attention de l'autorité supérieure.

Il s'agit de deux panneaux peints qui semblent avoir appartenu à un triptyque. Ils représentent la Résurrection et le Christ descendu au tombeau. Ces œuvres appartiennent à l'école de Frans Floris et ne manquent pas de mérite.

Le dernier panneau a été endommagé lors de l'incendie de l'église, il y a quelques années, et a été, à cette époque, maladroitement restauré.

Il semble que ces peintures peuvent être conservées telles quelles et qu'une restauration n'est pas urgente. En tous cas, il ne pourrait être question de les aliéner, comme on semble en avoir l'intention.

Eglise de Ghislenghien. Pierres tombales.

— Les pierres tombales qui entrent dans la composition du trottoir d'une ferme à Ghislenghien (Hainaut), dont M. le comte du Chastel a signalé l'existence, ont été examinées le 27 juin 1900. Elles datent du XVIIe et du XVIIIe siècle.

Ces monuments funéraires n'ont aucune valeur artistique. Toutefois, ils offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire de la localité. Sous ce rapport et celui des convenances, il est désirable de les voir retirer du trottoir et placées contre les murs, à l'intérieur de l'église paroissiale, à des endroits peu apparents.

Églises d'Overboelaere et de Watervliet. Tableaux.

— A la suite d'un article paru dans le journal *l'Indépendant de Gand*, du 12 novembre 1899, signalant l'existence dans les églises d'Overboelaere et de Watervliet (Flandre orientale) de tableaux attribués à De Crayer et à Seghers, M. le Ministre de l'agriculture a prié la Commission de faire examiner ces œuvres d'art.

Le dossier ayant été déféré au Comité mixte des objets d'art, celui-ci a fait procéder à une inspection du tableau de l'église d'Overboelaere.

Cette toile représente la Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus, Saint-Jean et Sainte-Élisabeth. L'œuvre dont il s'agit appartient à l'école de Rubens; elle est assez détériorée et mérite d'être restaurée. Le rentoilage et le refixage de la peinture s'imposent.

Après l'accomplissement de cette opération par un spécialiste capable, il importera que le tableau soit soumis à un nouvel examen.

En ce qui concerne le tableau de Seghers qui se trouve dans l'église de Watervliet, le Comité mixte a jugé inutile de le faire examiner. Il est parfaitement connu et la Commission royale des monuments s'en est déjà occupée il y a quelques années.

Église de Notre-Dame, à Anvers. Triptyques.

— Les deux triptyques de Rubens qui ornent l'église de Notre-Dame, à Anvers, ont fait l'objet d'un examen approfondi, le 23 juillet 1900, de la part de MM. Helbig, De Vriendt, Hennebicq, chevalier Marchal, Degroot et Van Leemputten.

Il a été constaté que les œuvres d'art dont il s'agit ont été nettoyées à la mie de pain et que les petites boursouflures que l'on y remarquait ont été fixées.

Ces ouvrages ayant été effectués avec soin, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'on paie aux restaurateurs, MM. Maillard et Delehaye, la somme de 750 francs qui leur est due respectivement pour le travail exécuté à ce jour et à considérer leurs entreprises comme terminées.

En séance du 10 juin 1899 (rapport du 6 juillet suivant), le Comité mixte des objets d'art, considérant que certaines parties des vernis sont chancies, a émis le vœu de voir procéder, à titre d'expérience, à un léger dévernissage et au revernissage de l'un des volets, sur la face qui est tournée vers le mur quand le volet est ouvert, expérience qui doit déterminer si l'opération peut être continuée sur la surface entière des triptyques.

Il semble que cette opération devrait être faite à bref délai, les panneaux étant aujourd'hui en parfait état de propreté.

Le Comité mixte ne verrait rien qui s'oppose à ce que l'on tentât, au panneau représentant Saint-Antoine, de la Descente de croix, un essai de dévernissage à la térébenthine, afin de s'assurer si, par ce moyen, les chancis ne disparaîtraient pas.

Cet essai devra être fait par M. Delehaye comme préliminaire d'une nouvelle entreprise qui comporterait le dévernissage et le revernissage, attendu que l'on a pu constater que M. Maillard n'est pas en situation d'opérer personnellement, n'osant pas monter sur les échafaudages.

D'autre part, cet essai aura l'avantage de déterminer exactement le coût de l'opération complète sur la surface entière des panneaux au cas où elle serait poursuivie.

Tableaux de Van Dyck.

— Il a été procédé, le 23 juillet 1900, dans les locaux

du musée d'Anvers, à l'examen de tableaux de Van Dyck ayant figuré à l'exposition de 1899 et retenus à Anvers pour être restaurées avec le concours financier de l'État.

Il résulte de cet examen que les travaux de restauration prévus sont terminés et qu'ils ont été effectués avec soin. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que M. le conservateur du musée soit autorisé à renvoyer les tableaux dont il s'agit au lieu de leur destination et à ce que les sommes dues aux restaurateurs soient liquidées.

Église de Wuestwezel. Peintures murales.

— Les peintures murales dont des traces viennent d'être découvertes dans l'église de Wuestwezel (Anvers) ne paraissent pas avoir grande importance.

Sur le mur est de la chapelle au nord du chœur, qui sert de sacristie, on a trouvé un décor semé de poncifs représentant des calices et deux banderoles portant des inscriptions ayant rapport à la dévotion au Saint-Sacrement. C'était là, sans doute, autrefois, la chapelle du Saint-Sacrement. Ce décor paraît très détérioré, mais il serait utile cependant de le mettre tout à fait au jour.

Sur les colonnes de la nef, où quelques recherches timides ont été opérées, on croit remarquer des vestiges de figures. Une tradition qui s'est transmise dans le village prétend que les figures des douze apôtres étaient peintes sur les colonnes de l'église. Ce sont probablement les vestiges de ces figures que recouvre le badigeon.

Il ne semble pas, étant donné l'état actuel des lieux, qu'il y ait espoir de faire ici des découvertes intéressantes. Néanmoins, l'architecte dirigeant les travaux de restauration de l'édifice devrait être chargé du soin de poursuivre les recherches sur une colonne complète. Si la trouvaille en

vaut la peine, il invitera M. Van Leemputten, artiste peintre et membre du Comité des correspondants, à en faire un examen préalable et à juger s'il y a opportunité de provoquer une délégation de la Commission centrale.

Les deux autels latéraux de l'église de Wuestwezel sont ornés chacun d'un tableau qui, sans avoir une grande valeur, produisent cependant un bon effet décoratif. Il serait utile d'y faire effectuer quelques travaux de nettoyage en vue de leur conservation.

L'église possède aussi un grand tableau de Markelbach représentant Saint-Dominique recevant le Rosaire. C'est une bonne toile qu'il importe de conserver avec soin.

Les fonts baptismaux datent du XVe siècle; la cuve est d'une belle silhouette. Dans la chapelle des fonts est appendu un Christ en croix du XVe siècle, qui a subi quelques réparations, mais qui, par ses belles proportions surtout, est intéressant. A l'étage de la tour est relégué l'ancien Christ triomphal, qui semble remonter à la même époque que le précédent et qu'il importera de faire restaurer pour le remettre à son emplacement normal.

Une belle et grande dalle tumulaire du XVIIe siècle, ornée d'armoiries, se dresse contre le mur latéral au fond du bas-côté nord. Çà et là, dans le pavement, on rencontre d'autres dalles funéraires la plupart du XVIIe et du XVIIIe siècle qu'il y a lieu de conserver au point de vue de l'histoire locale. On devrait profiter de l'agrandissement de l'église pour les relever et les disposer contre les murs, à l'intérieur, à des endroits peu apparents de l'édifice.

Une observation qui termine la plupart des rapports rédigés à la suite des inspections d'églises se reproduit

encore ici : l'humidité séjourne au pied des murailles, s'introduit dans les fondations et y cause de nombreux dégâts.

L'église étant située dans le cimetière, l'attention des autorités locales doit être appelée sur la convenance de ne pas creuser les fosses trop près des murs ; ces excavations produisent des affouillements sous les fondations, lesquels entraînent des lézardes dans les maçonneries.

Église de Saint-Martin, à Alost. Fresques

— M. Goethals, architecte dirigeant les travaux de restauration de l'église de Saint-Martin, à Alost, ayant signalé la découverte de fresques sous le badigeon de la voûte d'une chapelle du pourtour du chœur de cet édifice, il a été procédé, le 3 août 1900, à l'examen desdites fresques.

M. Lybaert, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette visite.

Les peintures dont il s'agit se trouvent sur la voûte de la première chapelle du côté sud du chœur contre le transept. Le décrépissage effectué est très sommaire, mais il suffit pour constater, dès à présent, que les fresques datent de la seconde moitié du XVIe siècle et qu'elles offrent de l'intérêt. Elles représentent des anges portant les instruments de la Passion. Il serait utile de continuer le décrépissage avec beaucoup de précautions et de prendre des calques coloriés des peintures au fur et à mesure de leur mise au jour. Il va sans dire que ces vestiges devront être conservés avec soin ; on examinera plus tard s'il y a possibilité de les restaurer.

Par rapport du 13 juin 1900, la Commission, à la suite d'un examen du maître-autel de l'église de Saint-Martin, a émis l'avis qu'en présence du mauvais état du retable, il était désirable de procéder à son remplacement.

En enlevant récemment le tableau qui le décore et qui va

être soumis à un travail de restauration, on s'est aperçu que ledit retable est dans un état de décomposition tel qu'il faut procéder à son enlèvement dans le plus bref délai possible si l'on ne veut s'exposer à des accidents. Il s'agit d'ailleurs d'une œuvre sans valeur de la fin du XVIIIe siècle, exécutée en bois tendre, laquelle masque complètement le fond de l'abside. Il ne saurait être question de la restaurer vu son état avancé de décrépitude. Sa disparition permettra de doter l'ancienne collégiale d'un autel en harmonie avec son caractère architectural et avec les proportions du chœur.

Église de Saint-Gommaire, à Lierre. Vitraux.

— Il a été procédé, le 16 juillet 1900, dans les ateliers de M. Osterrath, peintre-verrier à Tilff, à l'examen de deux lumières de vitraux que cet artiste est chargé d'exécuter pour l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers).

Les deux lumières en question sont exécutées avec soin et conscience ; elles n'ont donné lieu qu'à de petites observations de détail auxquelles le peintre-verrier s'est rallié. Il a promis de faire immédiatement les quelques changements qui lui ont été suggérés.

Sous cette réserve, le conseil de fabrique peut être autorisé, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les trois verrières qui sont offertes à l'église par des bienfaiteurs.

Église de Pepinster. Objets d'art.

— Il a été procédé, le 5 juillet 1900, à l'examen de deux statues, de deux consoles, de deux dais et de six vitraux peints placés dans l'église de Pepinster (Liége).

Il résulte de cet examen que les œuvres d'art dont il s'agit ont été exécutées dans de bonnes conditions. En conséquence, le subside de fr. 1,216-50 alloué sur les fonds des Beaux-Arts pour ces ouvrages peut être liquidé.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

1° Le projet de modifications à apporter au plan approuvé du bâtiment de la justice de paix en construction à Mechelen-sur-Meuse (Limbourg); architecte, M. Rypens; Justice de paix de Mechelen-sur-Meuse.

2° La proposition du Comité des correspondants de la Flandre orientale, tendante à ce que des mesures propres à assurer la conservation des manoirs de Herzele et de Voorde soient prises sans retard. Manoirs de Herzele et de Voorde.

— La sollicitude de M. le Ministre de l'agriculture a été appelée également sur un autre édifice civil privé dont l'existence paraît singulièrement menacée. Il s'agit de l'ancien manoir de Rhode-Saint-Pierre (Brabant). Cette propriété, intéressante surtout par son donjon du XVIe siècle et par sa porte d'entrée qui remonte à l'époque romane, est présentement mise en vente. Si l'administration pouvait l'acquérir pour y installer un service public quelconque, hospice, gendarmerie, etc., etc., ce serait une solution heureuse, car il est à craindre que les bâtiments ne soient adjugés à un spéculateur qui en tirera profit par la démolition et l'utilisation ou la vente des matériaux. Manoir de Rhode-Saint-Pierre.

— Il a été procédé, le 16 juillet 1900, à l'inspection de l'ancienne abbaye de Herckenrode (Limbourg), dont le vaste porche d'entrée, qui figure sur la liste des monuments civils privés, a été signalé comme nécessitant des travaux de conservation. Ancienne abbaye de Herckenrode.

Les bâtiments de l'abbaye des Dames Nobles de Herckenrode s'étendaient sur un espace considérable; ceux qui ont

été conservés appellent l'attention par leur aspect de grandeur.

Le porche qui nous occupe particulièrement, en cintre surbaissé du XVIe siècle, d'un grand caractère, surmonté d'un corps de bâtiments et d'un clocheton original, donne accès à la grande cour intérieure. A gauche sont les vastes constructions entièrement voûtées de la ferme; au fond, le moulin abbatial; à droite des pavillons, l'ancienne infirmerie et un bâtiment du siècle dernier qui fut la demeure de la dame abbesse, occupé aujourd'hui par M. Claes, propriétaire actuel de Herckenrode. L'église, dont la sacristie existe encore, a été détruite par un incendie au commencement de ce siècle; elle se trouvait dans la cour, presque en regard du porche d'entrée. De nombreuses traces de constructions se présentent ça et là à la vue, mais on n'y voit pas de ruines. La destruction s'est poursuivie successivement, méthodique, impitoyable, parfois sans nécessité; témoin une ravissante cage d'escalier à voûte rampante du XVIe siècle, laquelle a trouvé grâce; alors qu'elle était déjà décapitée, les démolisseurs ont été pris de scrupule et se sont arrêtés à temps. Enfin, tel bâtiment a disparu, tandis que tel autre, respecté par le temps, rappelle avec éclat la splendeur et l'opulence de l'ancien monastère.

On ne peut méconnaître que l'entretien de ces immenses constructions, à peu près inutilisées, n'est guère possible pour un particulier; on doit donc se résigner à les voir péricliter, à moins de les affecter à un service public quelconque. Ce serait peut-être le cas d'examiner si on ne pourrait les acquérir pour l'installation d'une colonie, d'une école agricole, etc. Il semble que le propriétaire ne serait

pas éloigné de se défaire de cette propriété de peu de rapport pour lui.

Quoi qu'il en soit, le porche d'entrée qui se signale tout particulièrement à l'attention du visiteur, type superbe de l'architecture monastique et du style en usage au XVIe siècle dans l'ancien pays de Liége, doit avoir immédiatement son existence assurée. Il importe qu'on le sauve de la ruine en y exécutant les quelques travaux de réparation que sa conservation exige. L'État jugera sans doute utile de contribuer dans la dépense par un subside proportionné à la valeur artistique et archéologique de l'édifice.

Il y a lieu de demander à un architecte de talent un projet des travaux d'appropriation du porche. L'estimation devrait comprendre aussi la reconstruction de la toiture de la cage d'escalier dont il est question ci-dessus. Cette reconstruction n'offrira aucune difficulté, le propriétaire possédant des photographies prises avant que l'on n'eût entamé la démolition partielle de cette construction aussi originale qu'intéressante. Mais il faut se hâter, car l'état d'abandon dans lequel elle se trouve, l'expose à une destruction imminente.

Hôtel de ville de Looz.

— A la demande du conseil communal de Looz, il a été procédé, le 16 juillet 1900, à l'inspection de l'hôtel de ville de cette localité.

M. le chevalier O. Schaetzen, membre du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistait à cette visite.

L'édifice en question est intéressant; il date de 1680 et figure dans la 3e classe des monuments civils. Ses locaux sont affectés non seulement aux services communaux mais à ceux de la justice de paix.

Cette construction, d'un aspect pittoresque, mérite que l'on prenne soin de sa conservation. Elle réclame des travaux de restauration et d'appropriation et il y a nécessité absolue et urgente de la dégager. A ses deux côtés sont accolées deux maisons insignifiantes qui servent l'une et l'autre de boulangerie. C'est assez dire que le monument et les archives qu'il contient sont sous le coup d'un danger permanent de destruction en cas d'incendie de l'une ou de l'autre de ces chétives bâtisses.

Le projet de restauration devra comprendre le débadigeonnage extérieur du monument, afin de lui restituer son aspect primitif; on y figurera aussi la dépense à faire pour l'expropriation et la démolition des maisons précitées, de même que tout ce qui est indispensable pour opérer un travail d'ensemble complet.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère au hameau de Vel, sous Tamise (Flandre orientale); architecte, M. Smet;

2° Le projet d'agrandissement du presbytère de Montzen (Liége); architecte, M. Monseur;

3° Le projet relatif à la restauration du presbytère d'Ottergem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

4° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer au presbytère de Burst (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

5° Le projet de restauration du presbytère de Heusden (Limbourg); architecte, M. Martens;

6° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer au presbytère de Ramsdonck (Brabant); architecte, M. Barbier.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église au hameau de Vel, sous Tamise (Flandre orientale), sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les observations émises par M. l'architecte provincial ainsi que de celle formulée par M. l'ingénieur en chef du service technique provincial. Il est nécessaire que les sondages conseillés par ce dernier fonctionnaire soient effectués au préalable dans les conditions indiquées par lui. Puisque l'on prévoit qu'un agrandissement de l'église sera nécessaire dans peu d'années, il conviendra que l'on réserve pour le moment la construction de la tour en vue de cette extension. A cet effet, on devra reculer l'édifice vers l'extrémité du terrain du côté du chœur. En vue de se conformer aux prescriptions liturgiques aussi bien que pour assurer la conservation et le bon éclairage de l'édifice, il importera d'orienter le temple le mieux possible; architecte, M. Smet; Église de Vel, sous Tamise.

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Nylen (Anvers). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Careels, a été appelée sur les points suivants : *a*) revoir les arcs en dos d'âne qui ne produisent pas un bon effet; *b*) examiner si les proportions adoptées pour la sacristie sont suffisantes; *c*) éviter le coin formé par l'abside de la Église de Nylen.

chapelle nord contre le mur du chœur, où l'humidité séjournerait et causerait des dégâts aux maçonneries ; *d*) les parements extérieurs des murs nouveaux devront être exécutés en pierre blanche analogue à celle mise en œuvre dans les parties à conserver. A cet effet, l'architecte devra se mettre en garde contre la différence de ton qu'il y a entre la pierre de Gobertange et celle d'Euville qu'il propose d'employer pour la construction de certaines parties de l'édifice ;

Église de Strythem.

3° A la reconstruction de la tour de l'église de Strythem (Brabant) ; architecte, M. Rau ;

Église de Saint-Barthélemy, à Liége.

4° A l'exécution de travaux d'appropriation à l'intérieur de l'église de Saint-Barthélemy, à Liége ; architecte, M. Javaux ;

Église de Saint-Sauveur, à Gand.

5° A l'agrandissement du jubé de l'église de Saint-Sauveur, à Gand (Flandre orientale), et au placement d'un tambour dans cet édifice ; architecte, M. Van Assche ;

Église de 'S Heeren-Elderen.

6° A l'établissement d'une balustrade au jubé de l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg) ; architecte, M. Lohest ;

Objets mobiliers d'églises.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut) : maître-autel ;

Deiffelt, sous Beho (Luxembourg) : complément du mobilier ;

Fauvillers (Luxembourg) : mobilier complet ;

Roy (Luxembourg) : complément du mobilier ;

Deuzeld, sous Schooten (Anvers) : complément du mobilier ;

Blauwput, sous Kessel-Loo (Brabant) : mobilier complet.

Chapelle de Méry.

— Le plan topographique et les renseignements fournis à propos de l'emplacement adopté pour la construction de la

nouvelle chapelle de Méry, sous Tilff (Liége), indiquent que cet édifice aura son chevet exposé au nord; qu'il n'est pas possible de l'orienter suivant les traditions et les prescriptions liturgiques, le terrain ne se prêtant pas à cette réalisation.

Une inspection des lieux, faite le 9 août 1900, a démontré, en effet, que, dans le cas actuel, on ne saurait donner à la nouvelle construction la position normale.

Le seul terrain dont on puisse disposer a une forme allongée se dirigeant du sud au nord. Du côté ouest, il est borné, en contrebas, par des habitations longeant la grand'route de Tilff à Esneux. Du côté est, il est contigu à un chemin en forte rampe, lequel, adossé à la montagne, le domine considérablement.

Cette circonstance doit évidemment être prise en considération.

Il faut observer, d'autre part, que, par suite de la configuration topographique de la vallée, encaissée entre deux montagnes où doit s'élever l'édifice, les vents nuisibles à la conservation du bâtiment ne domineront pas, comme dans les plaines, de l'ouest, mais du sud. Par conséquent, il n'y a pas à craindre ici, comme dans la plupart des cas, que l'édifice expose l'un de ses flancs aux mauvais vents.

Rien ne s'oppose à ce que l'on donne suite au projet présenté, qui a reçu le visa. Toutefois, on devra avoir soin d'élever l'édifice le plus possible au-dessus du sol, afin de le mettre à l'abri de l'humidité. D'après le projet, le niveau intérieur du temple serait établi à $1^{m}50$ au-dessus de celui de la chapelle actuelle. La place devant l'édifice, qui est en déclivité vers celui-ci, devant être nivelée, il semble que le niveau intérieur devrait bien atteindre $2^{m}50$.

Des précautions minutieuses devront être prises pour écarter les eaux pluviales du pied des murs, surtout du côté du chemin vicinal et de la montagne.

Le projet de la nouvelle chapelle présente le caractère pittoresque qui convient à son emplacement. Cependant, l'auteur fera bien de s'abstenir de garnir en bois la saillie des toitures sur les pignons ; ce système présente un aspect trop civil et n'est pas à recommander au point de vue de la durée.

Cathédrale de Gand.

— Le conseil de fabrique de la cathédrale de Gand (Flandre orientale), ayant manifesté le désir de voir doter cet édifice d'un nouvel orgue, dont la nécessité se fait sentir depuis de longues années, il a été procédé, le 29 juin 1900, à une visite des lieux.

M. Serrure, membre du Comité provincial des correspondants, assistait à cette visite.

L'orgue actuel est complètement usé et est d'ailleurs insuffisant pour les cérémonies du culte dans une cathédrale.

La visite a démontré, à toute évidence, que l'emplacement actuel est insuffisant, tant en hauteur qu'en étendue, pour établir un orgue convenable.

En vue de compléter l'instrument, le conseil de fabrique avait fait choix d'un emplacement supplémentaire dans la première chapelle au côté nord du pourtour du chœur, celle qui se trouve au-dessus de l'escalier projeté conduisant à la crypte. En l'employant pour y établir la plupart des parties de l'orgue, on eût pu, dans la pensée de ce collège, conserver la maîtrise sur la tribune actuelle et l'organiste au milieu des chantres et des musiciens.

Cette combinaison n'est pas pratique. D'abord, elle aurait

pour conséquence d'encombrer la chapelle, laquelle se présente à la vue du public du côté du transept et des nefs. Ensuite, l'installation existante, dont l'accès est des plus pénibles et qui s'élève jusqu'à la voûte du déambulatoire, est composée d'un amas de planches, de caisses, de pupitres, etc., formant un encombrement complet. De plus, la soufflerie est reléguée au-dessus de la voûte, au travers de laquelle elle communique avec l'orgue. Il est facile de se rendre compte des conséquences désastreuses qui résulteraient d'une telle situation en cas de sinistre, non seulement pour le monument, mais pour les occupants de la tribune. Il faut donc qu'elle cesse au plus tôt.

Après un examen attentif de toutes les parties de l'édifice, il a été reconnu que l'emplacement le plus favorable pour l'installation du nouvel orgue est le bras nord du transept. Le buffet serait établi sur une tribune en pierre adossée au mur ouest et regardant le chœur. C'est dans cet ordre d'idées, semble t-il, qu'il y a lieu d'étudier un projet.

Comme conséquence du choix de cet emplacement, et pour que, du jubé, on puisse voir l'autel, il faudrait dégager l'entrée du chœur de la cathédrale par l'enlèvement de la partie courbe de la lourde clôture en marbre qui étreint, de chaque côté, le sanctuaire.

On doit souhaiter même que toute la muraille de marbre disparaisse; elle n'a pas la moindre valeur artistique. Son enlèvement mettrait en évidence tout le sanctuaire et rendrait à cette superbe partie du temple toute sa splendeur et sa majesté. Et qui sait si la démolition de ces immenses plaques de marbre, pour l'installation desquelles on a témérairement entamé à droite, à gauche, à une grande profon-

deur dans leurs œuvres vives, les supports du chœur, ne révélera pas, comme cela s'est vu à d'autres édifices, des désordres dans les maçonneries capables de compromettre, à un moment donné, l'existence même de l'un des plus beaux temples religieux de la Belgique. C'est une préoccupation qui ne doit pas être négligée si l'on considère avec quelle imprudence on a remanié, entaillé, certains de nos monuments au siècle dernier.

Église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

— Il a été procédé, le 13 juillet 1900, à l'examen de divers meubles placés dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

M. Serrure, membre du Comité des correspondants de la province du Limbourg, assistait à cette visite.

Depuis l'envoi du rapport du 2 février 1899, il a été installé dans l'église :

Six nouvelles stations du chemin de la croix figurant au devis pour	fr.	3,000
Les stalles figurant au devis pour . . .		4,500
Honoraires de l'architecte		360
Le retable du maître-autel en albâtre d'Ecosse, la croix, plus les frais de placement, soit	fr.	8,000
Ensemble,	fr.	15,860,

indépendamment de la somme renseignée au rapport précité du 2 février 1899.

Tous ces ouvrages ont été exécutés avec beaucoup de soins; il y a lieu, en conséquence, de liquider les subsides dans la proportion de la dépense faite.

Il résulte de renseignements fournis sur place par le conseil de fabrique que la somme de 8,000 francs portée au devis pour l'exécution du retable en albâtre d'Écosse du

maître-autel, a été insuffisante; ce retable, y compris la croix, a coûté 10,755 francs. Il y a donc un déficit de 2,755 francs sur les prévisions. Eu égard à la valeur artistique de l'autel et au talent déployé par l'artiste qui l'a exécuté, il semble que les pouvoirs publics doivent tenir compte de ce découvert en augmentant proportionnellement leurs subsides.

La différence entre l'estimation et le coût réel du retable provient du renchérissement inopiné de la matière mise en œuvre (l'albâtre brut a dû être payé le double du prix prévu) et notamment de la façon, surtout du polissage, qui coûte un prix extraordinairement élevé. En effet, l'expérience n'avait pas donné l'occasion de se rendre compte de la difficulté que l'on éprouve à travailler ce marbre dont la richesse de coloration est remarquable.

On a utilisé, dans l'église, deux autels latéraux, en bois, qui semblent dater de la fin du siècle dernier, en attendant qu'on soit en mesure de les remplacer. Ces meubles n'ont aucune valeur artistique. En conséquence, le conseil de fabrique peut être autorisé à les vendre, s'il en exprime le désir, ou à en faire don à une église pauvre, car le produit de la vente sera insignifiant.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à l'ouverture de deux fenêtres bouchées du chœur de l'église de Machelen (Brabant); architecte, M. Demaeght; Église de Machelen.

2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Schelle (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Schelle.

Église de Burst.

3° Le projet de restauration de l'église de Burst (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

Église de Mortehan.

4° Le projet de divers travaux à effectuer à l'église de Mortehan (Luxembourg); architecte, M. Würth;

Église d'Oycke.

5° Le projet de restauration des toitures de l'église d'Oycke (Flandre orientale);

Église de Stockheim.

6° Le projet relatif à l'exécution de travaux de restauration à l'église de Stockheim (Limbourg);

Église de Cortil-Wodon.

7° Le projet de restauration des fenêtres de l'église de Cortil-Wodon (Namur);

Église de Grembergen.

8° Le projet de restauration des toitures de l'église de Grembergen (Flandre orientale); architecte, M. Sterck;

Église de Notre-Dame aux-Neiges, à Borgerhout.

9° Le projet concernant la restauration d'une fenêtre de la façade de l'église de Notre-Dame-aux-Neiges, à Borgerhout (Anvers); architecte, M. Van Leemput;

Église d'Eerneghem.

10° Le projet relatif à la restauration et à l'agrandissement de l'église d'Eerneghem (Flandre occidentale); architecte, M. Buyck;

Église de Saint-Nicolas, à Tournai

11° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église de Saint-Nicolas, à Tournai (Hainaut); architecte, M. Van Loo;

Église de Beirlegem.

12° Le projet de restauration de l'église de Beirlegem (Flandre orientale);

Comptes de travaux de restauration.

13° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1900;

Saint-Léonard en Campine (Anvers) : compte pour solde.

Église de Looz.

— La visite de l'hôtel de ville de Looz, qui a eu lieu le 16 juillet 1900, a été mise à profit pour inspecter l'ancienne collégiale qui est devenue l'église paroissiale de la localité.

M. le chevalier O. Schaetzen, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cette inspection.

La tour de l'église de Looz date de la période ogivale; elle est surmontée d'une belle flèche. Le vaisseau est beaucoup plus ancien; il remonte à l'époque romane, mais il a été transformé au siècle dernier pour le mettre en rapport avec le goût de l'époque. A première vue, il semble qu'il n'y a là que des placages sous lesquels il est permis d'espérer que l'on retrouvera toute la construction primitive. Des sondages dans les revêtements modernes devront être effectués, afin de déterminer exactement la situation ancienne.

A l'extérieur, du côté du presbytère, la claire-voie n'a guère subi de modifications. Au même côté se voient encore des restes de l'ancien cloître qu'il serait intéressant de rétablir, au moins partiellement, à titre de souvenir.

A la face orientale de l'édifice se trouve un ancien Christ intéressant; dans l'église même, il en existe un autre un peu moins ancien, également intéressant.

L'église renferme quelques tableaux qui ne manquent pas de mérite. Elle possède un lutrin en cuivre dont l'aigle est ancien et le pied moderne. Dans le portail on remarque une statue en bois qui mérite d'être conservée avec soin. Les fonts baptismaux datent de l'époque romane, mais la base et la cuve sont de provenance différente, elles manquent de liaison.

Dans le pavement d'une chapelle latérale sud se trouve une pierre tumulaire gothique qu'il serait utile de relever pour la soustraire à une destruction certaine.

On conserve dans la sacristie une jolie aquamanile en bronze, qui semble remonter au XVIe siècle.

L'église de Looz est beaucoup trop petite pour les besoins de la population. Il est donc nécessaire de procéder à son agrandissement aussi bien qu'à sa restauration complète. Il importera que les autorités locales fassent choix d'un architecte compétent, lequel procédera d'abord à un relevé complet et très exact de la situation actuelle de l'édifice et dressera ensuite un projet de restauration et d'agrandissement basé sur la situation primitive que révéleront les recherches opérées sous les placages du siècle dernier.

La visite de l'église de Looz a permis de constater que son importance architectonique et archéologique est suffisante pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3e classe des édifices monumentaux du culte.

Église de Forest.

— Il a été procédé, le 4 juillet 1900, à l'inspection de l'église de Forest, qui nécessite des travaux de réparation par suite de l'incendie du 31 octobre 1899.

MM. Dumortier et Hanon de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La Commission a déjà fait deux rapports principaux sur cette église : ceux du 21 octobre 1893 et du 23 avril 1898. Toutes les conclusions en doivent être maintenues, surtout celles relatives : 1° au dégagement complet de l'édifice, enclavé partiellement dans la propriété voisine de M. Papin ; 2° à l'établissement d'une sorte de petite cour basse, particulièrement du côté de la place en pente, laquelle serait transformée en square ; 3° à la reconstruction du plafond, si rare, en voussettes sur poutres.

Le dérochage qui a été fait jusqu'ici est extrêmement intéressant. Il importe de le continuer avec les mêmes soins

et la même intelligence et de conserver soigneusement les restes de polychromie qu'il a fait découvrir.

Il faut surtout dresser une bonne fois un plan très complet de l'église de Forest, afin de pouvoir ensuite trouver le moyen de la restaurer suivant les règles et de l'agrandir pour les besoins du culte, sans en altérer la haute valeur archéologique. En aucun cas, il ne faut songer à la remplacer par un édifice nouveau.

— L'examen de l'église d'Havré, qui a eu lieu le 5 juillet 1900, à la demande de M. le curé, a démontré que cet édifice, dont l'achèvement date de la seconde moitié du XVIe siècle, ainsi que l'apprennent au visiteur des pierres encastrées au chevet, se recommande à l'attention par la régularité de l'ensemble et l'harmonie des diverses proportions. Église d'Havré.

La tour en grès, de conformation massive, a traversé les siècles sans accident. Le chœur ne semble guère altéré dans sa solidité, non plus que les parties avoisinantes, bien qu'on y remarque des surplombs et des crevasses attribués au peu de fermeté du sol minier sur lequel il est assis. La grande nef qui s'appuie sur des piliers très espacés, particularité qui offre aux fidèles, d'où qu'ils soient placés, la possibilité d'apercevoir l'officiant est couverte d'un plâtrage de 1747, teinté en rouge, sur lequel on a tracé des joints réguliers pour imiter la voûte en briques du sanctuaire. Les bas-côtés de la nef ont été construits après coup.

L'édifice, construit en style ogival, offrant un grand intérêt au point de vue archéologique, il serait souhaitable de le soumettre à des travaux de restauration qui lui permissent de répondre dignement à sa destination. Ce vœu recevra satisfaction. En effet, l'architecte présent à la visite

a été engagé à commencer les réparations par l'affermissement des contreforts et des murs du chœur et du transept, à s'attacher ensuite à harmoniser les contreforts du chœur en s'inspirant, pour ce faire, du prototype ancien existant en pierre et à la réouverture des fenêtres de la haute nef dissimulées par le plafond. Si l'on scindait le devis, cette dernière opération devrait clôturer la série des ouvrages.

On fera bien de prévoir au détail du projet le délogement du jubé ou sa division en deux tronçons, afin de pouvoir établir un narthex.

La fenêtre centrale du chœur, que masque un lourd et encombrant autel, devra être débouchée.

Les stalles, à trois sièges chacune, offrent un réel mérite; leur maintien sera tout indiqué dans le chœur transformé et embelli.

Une visite au dehors a révélé que, comme à la plupart de nos monuments, les eaux séjournent au pied des maçonneries. Cette situation produit des affouillements qui finissent par infiltrer et salpêtrer les murs. L'établissement de bons trottoirs à toute la périphérie, avec une pente suffisante et régulière à l'extérieur, préviendra ce danger.

La sacristie, construction des plus médiocres, devra être démolie.

Il conviendrait aussi que le presbytère, très délabré et trop petit, fût demoli. Quant à la maison communale, érigée en 1828, elle appelle aussi une prompte démolition, tant elle fait mauvais effet sur la place communale, d'où elle cache, en entier, le chevet de l'église. Depuis longtemps, au surplus, il est question de transporter la cure et le siège de l'édilité communale sur d'autres emplacements.

L'église d'Havré renferme des restes de personnages historiques. Des pierres tombales avec inscriptions intéressantes se trouvent dans le cimetière qui entoure l'édifice. Vu l'intérêt artistique et archéologique de celui-ci, il y a lieu de le comprendre dans la 3e classe des monuments du culte.

Église de Lisseweghe.

— A la demande de M. le curé de Lisseweghe (Flandre occidentale), il a été procédé, le 9 juillet 1900, à l'inspection de l'église de cette localité qui réclame des travaux de restauration, surtout à l'intérieur.

Le chœur et le transept ont été restaurés dans ces derniers temps et ces travaux ont été effectués dans les meilleures conditions, sous la direction de M. l'architecte Van Assche, membre de la Commission royale.

Il s'agit aujourd'hui d'entreprendre la restauration des trois nefs.

Sur les conseils de l'architecte dirigeant et afin de s'assurer de l'importance des travaux à entreprendre, la fabrique a fait dégager les nefs du badigeon et des placages qui les recouvraient, de sorte que les murs, colonnes, colonnettes et autres détails sont actuellement complètement à nu.

Cette partie du monument réclame une restauration aussi urgente que délicate.

L'inspection minutieuse des lieux à laquelle M. l'architecte Van Assche assistait, a amené les constatations suivantes :

1° Par suite d'un tassement ancien de la tour, la première arcade nord s'est déformée ; cette arcade sera réparée, le cordon rétabli horizontalement et le triforium remis en bon état. Le triforium de cette travée est composé, comme celui des autres, de trois divisions, mais ici il manque les

colonnettes qui ornent, de façon si heureuse, les travées voisines. On ne s'explique cette absence de colonnettes que par suite de remaniements postérieurs à la construction ou par mesure d'économie. Il serait utile, dans l'intérêt de l'aspect intérieur de l'édifice, de régulariser cette situation ;

2° Les arcatures décorant les murs des bas-côtés qui ont été en grande partie détruites, seront rétablies intégralement et au moyen de matériaux semblables à ceux ayant servi à la construction primitive;

3° Les trois nefs doivent avoir des plafonds en bois; ceux-ci seront établis à un niveau un peu plus élevé que celui des plafonds en plâtrages actuels, afin que tous les arcs soient totalement dégagés;

4° Il y a lieu de remplacer les matériaux trop endommagés pour être maintenus, mais, pour les pierres peu détériorées, on se bornera à des incrustations; les petites ébréchures qui n'altèrent pas l'aspect d'ensemble du monument resteront telles quelles. La taille des pierres nouvelles doit être conforme à la taille ancienne, afin que le caractère de l'édifice soit conservé intact.

L'architecte dirigeant doit être engagé à examiner avec soin si le bahut bordant les toitures hautes n'est pas une ajoute à la construction primitive. En cas d'affirmative, il serait bon de l'enlever et de le remplacer par une corniche; il paraît être une cause d'humidité pour les murs.

On propose de construire, au côté nord du chœur, un magasin semblable à la sacristie établie au côté sud. Ce projet peut être encouragé, mais on devra faire en sorte que le lanterneau de la petite cour ne soit pas visible de l'extérieur comme il l'est à la sacristie.

Des urinoirs ont été établis à la face latérale nord de la tour ; on devra les en éloigner sans retard ; des accessoires de ce genre devraient toujours être écartés des monuments, tant au point de vue de la conservation de ces derniers que dans un but hygiénique ; du reste, la place ne manque pas pour les établir ailleurs.

Église de Saint-Hubert.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 18 juin 1900, à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert.

M. Déom, membre du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, assistait à cette visite.

L'enlèvement partiel du badigeon, à l'intérieur des nefs, a révélé des dégâts sérieux aux colonnes et surtout à leurs bases, lesquelles ont été très mutilées lors de leur revêtement, au moyen de plaques de marbre, au siècle dernier.

Le débadigeonnage devrait être opéré d'une façon complète, au moins dans les nefs, afin que l'on puisse déterminer exactement les travaux à exécuter.

Les bases des colonnes et les plinthes des murs doivent être restaurées par assises et non au moyen de dalles, afin de conserver le caractère primitif de la construction. L'appareil, la taille et la couleur des pierres nouvelles doivent être, dans la mesure du possible, conforme à ceux des pierres qu'on remplace. De sérieuses recherches doivent être faites dans ce but. Peut-être l'architecte pourrait-il tirer parti du grès de la Rochette, dont la couleur se rapproche sensiblement du grès gris-rosé mis en œuvre à Saint-Hubert.

Il ne peut être question de faire usage de ciment pour réparer certaines parties de maçonneries ; les avaries impor-

tantes des colonnes doivent être restaurées, soit par le renouvellement des pierres, soit au moyen d'incrustations. On ne doit pas se préoccuper des petites ébréchures qui ne jouent qu'un rôle insignifiant dans l'aspect d'ensemble des maçonneries.

Les joints doivent être naturels et rester irréguliers tels que les exécutent les maçons.

S'il y a lieu de crépir certaines parties de maçonneries en moellons trop frustes pour rester visibles, il importera d'adopter un ton général de pierre de taille grise dans la gamme de celle de la chapelle absidale qui a été dérochée, mais on s'abstiendra de faire usage d'enduits de teintes diverses comme cela a été fait maladroitement pour quelques surfaces récemment crépies. Celles-ci devront être corrigées au moyen d'une teinte grise uniforme. Toutefois, avant de crépir encore, il faut attendre le dérochement complet; on verra alors ce qu'il y a lieu de faire.

Quelques compartiments de voûtes en briques récemment décrépis, ont été abusivement teintés en rouge, sur lesquels on a tracé des joints absolument réguliers; les nervures en pierre ont reçu un ton jaune criard, d'un goût déplorable. Ces trompe-l'œil doivent disparaître; il importe de conserver tous les matériaux tels qu'on les retrouve sous le badigeon.

Certaines parties du soubassement des murailles, notamment dans les chapelles, sont en plâtrage; il conviendra d'y substituer la pierre.

L'église se compose de cinq nefs; autrefois, les deux nefs extrêmes avaient leur dallage à un niveau supérieur à celui des trois autres. En restaurant la base des murs latéraux, il serait bon d'y employer une pierre de couleur différente,

par exemple le petit granit, afin de conserver le souvenir du niveau primitif.

Des banquettes surmontées d'arcatures règnent le long des murs des nefs latérales; par suite de l'abaissement du sol des nefs extrêmes, ces banquettes se trouvent aujourd'hui à une hauteur anormale. Pour régulariser la hauteur générale, on vient d'exhausser les banquettes du premier collatéral nord du côté de la façade occidentale. C'est là une erreur qu'il importe de rectifier sans retard.

Quelques traces d'humidité se remarquent dans les parties supérieures du temple; il y a lieu de vérifier d'urgence, avec soin, tous les chéneaux.

Le transept de l'église de Saint-Hubert est encombré par les stalles qui se prolongent dans cette partie du monument. Il conviendra d'étudier la possibilité de dégager la croisée en reculant les stalles vers l'autel. On devrait profiter de cette étude pour examiner si le buffet d'orgue ne pourrait être disposé de façon à dégager la vue de la fenêtre de la façade occidentale.

Lorsqu'il s'agira d'exécuter des meubles pour l'église, on fera bien de ne pas s'inspirer de ceux placés récemment dans la chapelle située derrière le maître-autel. Si c'est possible, on agira sagement en enlevant les piédestaux avec statues, œuvres de la dernière médiocrité.

Les travaux de restauration extérieure du monument s'exécutent dans de bonnes conditions. Ils sont infiniment supérieurs aux premières restaurations, pour lesquelles on ne s'est pas suffisamment préoccupé de suivre l'appareil et la variété de ton des pierres anciennes.

Le beau portail sud de l'église est dans un état d'abandon

complet; il menace ruine. Il est urgent de prendre des mesures pour que la restauration en puisse être entamée sans nouveau retard.

Comme à la plupart de nos monuments publics, les eaux séjournent au pied de l'édifice. Il convient de remédier à cette situation, éminemment préjudiciable à la conservation des maçonneries, en établissant un bon trottoir tout autour de l'édifice. On doit aussi, à l'avenir, éviter de peindre en noir, comme cela a été fait dans ces derniers temps, les tuyaux de descente en cuivre.

L'attention des autorités compétentes doit être sérieusement appelée sur la nécessité de veiller à ce que les détenus ne détachent pas les tuyaux de descente des eaux pluviales du côté du pénitencier.

Il importe, en outre, que des instructions soient données au personnel de cet établissement, afin qu'il fasse enlever immédiatement les détritus amoncelés contre les murs de l'église du côté du pénitentier et qu'il tienne la main à ce que l'on ne soit pas obligé de renouveler cette recommandation.

Église de Hougaerde.

— L'église paroissiale de Hougaerde (Brabant) et le presbytère de cette localité ont été l'objet d'une inspection, le 13 juillet 1900.

L'église, commencée en 1744, a été terminée vers 1750. Elle fut construite sur les dessins de l'ingénieur Hustin. Érigée sur le point culminant du bourg, elle domine ce dernier et se présente, de loin, avec une certaine majesté. Le vaisseau, bâti partie en briques, partie en pierres, forme six travées; la nef est séparée des collatéraux par deux rangées de piliers carrés; les bas-côtés se terminent par un

mur plat. Le chœur se compose de trois travées et d'une abside semi-circulaire. Les voûtes avec arcs-doubleaux, les fenêtres, sont en cintre surbaissé. Au centre de la façade s'élève la tour, bâtie en pierres grises et surmontée d'une flèche peu élevée. Le bas de la tour forme, vers la place, une saillie semi-circulaire. Les entrées du temple sont placées latéralement.

Malgré la simplicité de son architecture, cette église, d'une grande unité de style, présente un caractère imposant. Il y a lieu de l'inscrire dans la 3e classe des monuments du culte.

A l'intérieur, elle est garnie de boiseries avec confessionnaux ; de belles stalles ornent le chœur.

La cuve baptismale, en style roman, se trouve actuellement dans la sacristie. On devra la remettre à son ancien emplacement, au rez-de-chaussée de la tour, et profiter de cette occasion pour aménager convenablement ce local, qui sert aujourd'hui de magasin. La place est suffisamment vaste pour que, outre les fonts, on y installe les armoires nécessaires au service du culte.

L'église de Hougaerde a besoin de restaurations sérieuses ; à l'estimation de ces travaux devront être ajoutés ceux qui comportent le déchaussement du pourtour de l'édifice, lequel est aujourd'hui enterré, peut-on dire, dans le cimetière, ainsi que les frais à faire pour l'établissement d'un bon trottoir destiné à en éloigner les eaux pluviales.

Le presbytère de Hougaerde remonte à la même époque que l'église ; il est précédé d'un porche d'entrée intéressant. Les constructions de l'époque Louis XV étant très rares dans nos communes rurales et le presbytère de Hougaerde

n'étant nullement dénué de mérite, il y a lieu de l'inscrire dans la 3e classe des monuments civils.

Des travaux de restauration sont indispensables à cet édifice; de même que pour l'église, il conviendra d'en soumettre, à bref délai, le projet aux autorités compétentes.

Collégiale de Huy.

— Pour satisfaire à une demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 7 août 1900, à l'inspection de l'église collégiale de Huy, qui réclame des travaux de restauration.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cette inspection.

Il a été constaté, lors de la visite, que l'extrémité du bas-côté sud avec son ancien portail et les quatre faces de la grande tour exigent des travaux très urgents de restauration. Vu l'état de délabrement de certaines parties de maçonneries, qu'on a même dû étançonner, il importe que l'exécution de ces ouvrages ne soit pas différée plus longtemps.

Pour l'exécution des travaux de restauration qui restent à effectuer à la collégiale de Huy, et qui sont encore nombreux, on devrait procéder comme on le fait à Saint-Hubert, c'est-à-dire, au lieu de faire des entreprises pour une campagne seulement, adjuger des travaux pour une période de trois ans; non seulement les frais d'administration et de surveillance seraient moins élevés, car on ne perdrait pas de temps, mais on aurait la certitude de conserver le même entrepreneur pour toute une série d'ouvrages qui se lient, ce qui amènerait, en outre, une économie importante sur les frais d'échafaudages.

On devra profiter des travaux de restauration que réclame l'intérieur de la tour pour dégager cette partie éminemment

intéressante du monument. Le jubé et le buffet d'orgues qui y sont installés seraient renouvelés et placés à un autre endroit de l'église, afin de restituer au vaisseau, dont la tour forme la continuation, toute son ampleur et sa belle perspective.

L'architecte devra être engagé à rechercher un emplacement convenable pour la tribune et le buffet des orgues. Il faut renoncer à l'idée, autrefois émise, de placer le jubé sur une plate-forme peu élevée sous la tour, de manière à dégager la rosace. On peut néanmoins lui signaler trois emplacements à étudier : 1° le fond du bas-côté nord vers l'ouest, dont il faut, toutefois, avoir soin de respecter les arcatures en pierre d'un dessin aussi remarquable qu'original ; 2° le bas-côté sud du chœur, au-dessus de l'escalier qui donne accès à la cure ; 3° les deux dernières chapelles à l'extrémité du bas-côté nord du chœur, vers l'orient.

L'autel majeur, qui a été avancé dans le sanctuaire, devrait reprendre sa place normale dans l'abside, où se trouvent encore ses fondations.

La collégiale de Huy possède des châsses remarquables qui sont à demeure sur le maître-autel, lequel a été construit spécialement pour les recevoir. Le conseil de fabrique estime, non sans raison, que ces œuvres précieuses ne sont guère en sûreté à l'emplacement qu'elles occupent et où elles ne sont protégées que par des glaces. Il se demande si on ne devrait pas les déposer dans un coffre-fort à installer dans la sacristie, sauf à les exposer les jours de grandes cérémonies. En temps ordinaire, elles seraient remplacées par des châsses en bois, dans lesquelles seraient déposées des reliques.

Il semble, en effet, qu'il est prudent de conserver ces œuvres précieuses dans un coffre-fort installé dans la sacristie. Mais l'autel devrait être décoré autrement que par des châsses et on devrait en éloigner les clôtures en verre. Le conseil de fabrique pourrait être invité à faire étudier un projet dans ce sens.

Les trois grandes châsses semblent réclamer quelques soins de nettoyage et de consolidation ; il n'y a pas lieu de les restaurer en les complétant ; ce serait une opération dangereuse qui pourrait en compromettre la haute valeur archéologique.

Quant à la petite châsse de Saint-Marc, laquelle est ornée d'émaux de la plus haute valeur artistique, elle est en bon état de conservation.

La Commission appelle enfin l'attention sur les motifs d'illumination qui semblent être attachés au beau portique récemment restauré, formant l'entrée de la ruelle conduisant notamment à la cure décanale. Rien n'est plus dangereux pour la durée de la pierre, même ornementée, que le voisinage d'un système d'éclairage dégageant de la chaleur. C'est un pareil système qui a été l'une des causes de la destruction rapide de certaines pierres moulurées dans la façade du Ministère des Beaux-Arts. Il a fallu renouveler ces pierres et remplacer le gaz par l'électricité.

Église de Saint-Maur, à Huy.

— Lors de l'inspection qui a eu lieu à Huy, le 7 août 1900, il a été procédé à l'examen de l'ancienne église de Saint-Maur, actuellement la chapelle des hospices civils.

C'est un intéressant édifice dans lequel se remarquent des parties remontant à l'époque romane et à celle de la transition entre le style roman et le style ogival.

Le mérite archéologique de ce petit édifice est suffisant pour qu'il y ait lieu de le ranger dans la 3e classe des monuments.

Église de Sensenruth.

— Pour satisfaire à une demande de M. le curé de Sensenruth, il a été procédé, le 25 juin 1900, à l'inspection de l'église de cette localité au point de vue de son classement parmi les édifices monumentaux du culte.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette visite.

L'église de Sensenruth, dont la partie la plus ancienne paraît remonter au xve siècle, ne manque pas d'intérêt, mais cet intérêt est plutôt historique qu'artistique. C'est, en tous cas, la plus ancienne de la contrée. Église mère, elle avait sous sa juridiction une immense étendue de pays, dans laquelle était englobée la ville de Bouillon elle-même.

Au point de vue artistique et archéologique, elle offre, dans ses fenêtres du chœur des meneaux d'un tracé original et intéressant. L'une de ces baies a conservé un panneau de vitrail du xvie siècle représentant le Calvaire, qui mérite d'être conservé avec soin.

La base des fonts baptismaux remonte à l'époque romane; la cuve est moderne. La base démontre que la cuve primitive reposait sur une colonne centrale cantonnée de quatre colonnettes. On voit à l'extérieur de l'église, encastrée dans le mur nord, un bloc de pierre représentant une tête d'une exécution très archaïque, accostée d'un fragment d'arcature. C'est probablement un des angles de la cuve baptismale dont la base est encore dans l'église. Il serait intéressant de le faire retirer du mur et d'étudier, le cas échéant, le moyen

de reconstituer, d'après ce fragment, les fonts tels qu'ils existaient autrefois.

Eu égard aux considérations qui précèdent, il y a lieu de ranger la petite église de Sensenruth dans la 3e classe des monuments du culte.

L'édifice n'exige pas des travaux bien importants de restauration. En attendant qu'on exécute ceux qu'il peut nécessiter, on fera bien de veiller à ce que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied des murailles, en établissant un trottoir le long de celles-ci.

Grottes de Saint-Remacle, à Cugnon.

— En 1898, le père Goffinet, membre du Comité des correspondants de la province du Luxembourg, a attiré l'attention de la Commission sur les grottes de Saint-Remacle, à Cugnon, qu'il a décrites en 1886, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, et qui, à cette époque déjà, lui avaient paru nécessiter quelques travaux d'entretien et de conservation.

Lors d'une inspection dans le Luxembourg, le 25 juin 1900, il a été procédé à une visite des lieux à laquelle, bien à regret, le P. Goffinet n'a pu prendre part, mais s'est fait remplacer par M. Sibenaler, secrétaire du Comité provincial

Le lieu qui a servi de retraite à Saint-Remacle, il y a douze siècles et demi, s'ouvre sur le flanc de la montagne dominant la Semois ; il semble qu'il n'a guère subi de changement depuis cette époque reculée. On y trouve d'abord deux petites grottes, espèces de cellules séparées par un simple massif schisteux, lesquelles, suivant la tradition, ont abrité Saint-Remacle et son disciple Saint-Hadelin. Quelques pas plus loin, à une saillie que fait le rocher vers la rivière, se rencontre l'oratoire, grotte s'ouvrant sur la partie sail-

lante du rocher. Selon les dimensions indiquées par le P. Goffinet, l'entrée en est large d'environ $0^{m}90$ et haute de $2^{m}70$. C'est la hauteur de l'oratoire lui-même. Il a 4 mètres de long sur $2^{m}50$ de large. La partie en face de l'entrée est taillée de manière à former un autel ayant 1 mètre de haut sur toute la largeur de la grotte. L'oratoire est éclairé, à gauche, par une brèche irrégulière s'ouvrant vers la Semois, qui coule à une grande profondeur au pied du rocher. Il n'est pas possible, ainsi que le suppose le P. Goffinet, de voir dans cette ouverture et à la porte d'entrée des traces d'ogives. Il semble toutefois que la main de l'homme est venue en aide à la nature pour aménager quelque peu ce local consacré par le Saint à la prière.

L'extrême friabilité de la roche schisteuse qui tombe au moindre contact en s'effeuillant, tend à amener insensiblement la ruine de ce vénérable monument de l'antiquité chrétienne et sans doute le berceau des monastères dans notre pays. Tous les visiteurs ne montrent pas un égal respect pour ce lieu plein de souvenirs ; on concilie difficilement l'abandon réellement pénible dont il est l'objet avec le respect mérité que les populations conservent pour la mémoire de l'illustre apôtre des Ardennes, le fondateur des célèbres abbayes de Malmédi et de Stavelot.

Si l'on veut assurer la conservation de l'antique oratoire dont il s'agit, il importe d'y effectuer, à court délai, les travaux suivants :

1° Boucher le trou par où les eaux s'introduisent qui s'est formé dans la partie butante de l'éperon rocheux, à gauche de l'entrée, au moyen de tranches de schiste, avec mortier au ciment ; enlever l'arbre qui le surmonte et qui l'ébranle ;

2° Renforcer le pied de cet éperon qui s'effritte lentement mais régulièrement et qui finira par s'écrouler si des mesures sérieuses ne sont prises en temps utile;

3° Boucher, comme il est dit ci-dessus, le grande crevasse qui se remarque dans le rocher, à droite, près de l'entrée de l'oratoire. Du schiste en grande quantité se trouve à quelques pas de là près d'une ardoisière abandonnée;

4° Nettoyer la roche formant l'appui de l'ouverture vers la Semois;

5° Autrefois, une barrière de fer fermait l'entrée de l'oratoire; cette clôture se trouve à la maison communale de Cugnon. Il importe qu'elle soit rétablie de façon à empêcher l'accès de l'oratoire, tout en permettant aux visiteurs d'en voir l'intérieur.

Les deux petites cellules ou grottes qui précèdent l'oratoire devront être déblayées avec soin. Ce déblai amènera peut-être des découvertes intéressantes.

Les grottes dont il s'agit se trouvent sur des biens communaux. Par conséquent, elles constituent une propriété publique. Les ressources locales étant très restreintes, il y a lieu, pour le Gouvernement, d'examiner s'il ne conviendrait pas d'allouer à la commune de Cugnon un subside de quelques centaines de francs pour l'aider à exécuter les travaux ayant pour but d'assurer la conservation du monument historique le plus vénérable de nos contrées.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

ADRESSÉ A M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU LIMBOURG.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport sommaire sur les peintures murales découvertes, après un premier grattage, au transept sud de l'église paroissiale de Zepperen.

a) Le mur oriental de ce transept présente, sur une surface de 6 mètres de large sur 7^{m}10 de haut, un Jugement dernier dont la composition et l'exécution ont des mérites sérieux.

Le milieu de la scène est occupé par le Christ, les bras étendus pour montrer les plaies des mains; il est assis sur l'arc-en-ciel, dont les extrémités reposent sur des nuages ondulés; de la droite de la face du juge part une branche fleurie dans la direction des élus; de la gauche, un glaive dans la direction des réprouvés.

Le Christ est entouré de quatre anges sonnant de la trompette; du pavillon de chacune d'elles sort un phylactère portant, ceux de droite : *Surgite vos mortui;* ceux de gauche : *Et venite ad judicium.* L'exécution de ces anges est très soignée; la figure du Christ a souffert de l'humidité qui s'est infiltrée derrière la couche de crépissage.

Sous cette représentation centrale, on aperçoit Saint-Michel tenant de la droite le bourdon crucifère, et de la gauche la balance dans laquelle il pèse une âme.

Il est placé au milieu d'une bande de terre semée de tombes, d'où ressuscitent des morts dans des postures diverses; un moine très calme; un personnage exprimant l'effroi indiqué au surplus par une banderole portant : *Montes cadite super nos;* un prêtre debout; un personnage saisi par les démons. Cette bande de terre est soutenue par une large bordure ornée de branchages fleuris. Cette bordure est à 6m60 au-dessus du niveau du sol.

A la droite de Saint-Michel, un groupe d'élus conduit par Saint-Pierre, et dont les premiers personnages sont Adam et Ève, se dirige vers la grande porte d'entrée de la Jérusalem céleste représentée par une superbe cité munie de tours et de murailles crénelées et qui se développe en s'élevant le long de la partie de droite de toute la scène.

Au-dessus du groupe des élus une banderole se déroule portant le vers léonin :

Aspera. vox. ite. Vox. est. benedicta. venite.

La gauche de la scène est occupée par la représentation de l'enfer. L'ouverture de celui-ci est figurée par la gueule d'un monstre horrible et laisse voir plusieurs damnés déjà torturés par les flammes et retenus par une lourde chaîne. Il y a là, entre autres, un moine, une dame, un page, etc.

Tout autour du gouffre béant, le peintre a placé divers réprouvés, ou saisis par des démons, ou vomissant des démons, ou figurant des vices.

Il a laissé libre carrière ici à son imagination : ainsi un démon porte sur ses épaules un jeune seigneur tenant une bannière ou paraît un animal immonde; ce démon tient encore de sa droite un second réprouvé tiré de sa tombe

par un autre démon qui lui empoigne la tête : le vice de l'ébriété est représenté par un gros bon vivant vidant un broc et accompagné de la banderole significative : *Nobis!*

Au-dessus de la mâchoire supérieure du monstre formant gouffre est placé un chaudron d'où s'élèvent des flammes léchant des damnés pendus à un gibet, au-dessus duquel vole encore un démon figuré par un petit monstre. Toute cette scène infernale fait pendant en élévation à la Jérusalem céleste du côté opposé; elle est accompagnée d'une banderole portant le vers léonin :

Heu. dolor. o. pena. vah. desolatio. plena.

Au-dessus des deux anges supérieurs accompagnant le souverain juge, la cour céleste est figurée par deux groupes: à droite, un groupe de saintes, parmi lesquelles on reconnaît Sainte-Catherine; les costumes des personnages sont très riches et les nimbes conservent des traces de dorure. A gauche, un groupe de saints, parmi lesquels Saint-Pierre; ici également les nimbes étaient dorés et sont entourés d'une bordure à points noirs. Au-dessus de chaque groupe, une main sortant d'un nuage tient une large banderole avec un vers léonin. Celui de gauche est déchiffrable.

Dicetur. reprobis. ite. venite. probis.

Celui de droite est à déchiffrer.

Sous ce dernier, une feuille de parchemin déroulée donne la date de la peinture :

Anno dñi
m. ccccc° ix°.

Une dernière inscription est à relever.

Sous la porte d'entrée de la Jérusalem céleste est figuré un personnage contrefait tenant un bâton et accompagné des mots :

Adriaen
der Stock
hueder.

Sur les côtés et en haut, toute la scène du Jugement dernier est encadrée d'une large bordure de feuillage.

Le haut du mur sur lequel se déroule cette grande scène est divisé en deux ogives faisant saillie. Entre ces deux ogives, les nervures de la voûte retombent sur un cul-de-lampe ornementé.

Au-dessus de la pointe de chaque ogive est représenté un des quatre Pères de l'église latine : à droite, on aperçoit la tête ornée de la tiare de Saint-Grégoire ; à gauche, on trouve Saint-Jérôme, comme on verra par la suite de ce rapport.

b) Le mur occidental du transept présente une disposition toute autre à cause de l'ouverture de la basse nef de l'église. La partie sud correspond à la moitié du côté opposé ; elle est occupée au-dessus de l'arcature qui s'élève à $3^{m}60$ au-dessus du sol par une représentation de la légende de Saint-Christophe. Le personnage colossal, muni de son tronc d'arbre et portant l'Enfant-Jésus sur les épaules, traverse avec peine l'eau du torrent, dans laquelle on aperçoit une sirène se mirant, un grand poisson et une écrevisse. De son aumônière sort une figure de femme, tandis qu'un homme est retenu dans sa ceinture. L'ermite traditionnel lève sa lanterne dans la direction du géant.

Le dessus du mur formant ogive en saillie est orné de la figure de Saint-Augustin, reconnaissable au cœur qu'il tient de la main droite.

c) Au-dessus de l'ouverture de la basse nef de l'église, le mur ne présente plus l'ogive en saillie, la surface est toute plane. A la hauteur des trois autres Pères de l'église, nous trouvons ici Saint-Ambroise, reconnaissable à l'instrument de flagellation qu'il tient de la main droite. D'ailleurs, au-dessus de la tête une banderole porte : *S. Ambrosius.*

A côté du saint, sur une banderole plus petite, on lit : *Scus lucas.* Le peintre a donc mis en rapport de parallélisme les quatre docteurs et les quatre évangélistes.

Sous la figure de Saint-Ambroise, en deux zones divisées chacune en trois compartiments, se trouvent figurées six scènes de la vie de Sainte-Geneviève.

On reconnaît, entre autres, la guérison miraculeuse de la mère de la sainte.

Déjà des banderoles portant les noms des parents de Geneviève : *Severus*, *Gerontia* et *ite ad puteum!* sont sorties de dessous les couches de chaux : un grattage ultérieur révélera les détails de cette partie intéressante de l'ornementation picturale du transept.

d) La voûte du transept présente deux compartiments à nervures croisées. Il est certain qu'elle est ornée de peintures sur toute sa surface. Dans le coin, près du Jugement dernier, nous avons découvert une magnifique branche garnie de très belles fleurs épanouies, ainsi qu'un cercle portant l'animal symbolique de l'évangéliste Saint-Marc, accompagné d'une banderole portant : *S. Marcus.*

e) Il est probable que le mur sud était également com-

plètement décoré de peintures. Tout en haut, nous avons pu déchiffrer déjà une inscription où se lit :

. . . la domus orationis vocabitur . . . peccati . . . et la date 1709 (1509), correspondant à l'*anno dni M.CCCCCIX* du Jugement dernier.

Je crois, Monsieur le Gouverneur, qu'il est urgent d'attirer l'attention de la Commission royale des monuments sur ces peintures; elles présentent un véritable intérêt pour l'histoire de l'art dans nos contrées, et la Commission royale pourrait aviser au moyen de les conserver, si pas à celui de les remettre dans l'état de leur splendeur primitive.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

(S.) Abbé Polyd. DANIËLS,
Membre de la Commission provinciale
des monuments du Limbourg.

TABLE DES MATIÈRES.

1° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1900.

2° Rapport adressé à M. le Gouverneur de la province du Limbourg, par M. l'abbé Polyd. Daniëls.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — 5 ET 6.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1900

Imp. van Langhendonck, succ^r de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 mai; des 2, 9, 16, 23 et 30 juin 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Bressers la restauration des tableaux de l'église d'Aeltre-Sainte-Marie (Flandre orientale); — Église d'Aeltre-Sainte-Marie. Tableaux.

2° Le projet relatif à l'exécution d'un chemin de la croix pour l'église de Messancy (Luxembourg); auteur, M. Coppejans; — Église de Messancy. Chemin de la croix.

3° Les dessins de deux vitraux à placer dans l'église de Messancy (Luxembourg); auteur, M. Ladon; — Église de Messancy. Vitraux.

4° Le projet d'un vitrail destiné à être établi dans la nef sud, près de la chapelle du trésor, à l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg); auteurs, MM. Comère et Capronnier; — Église de Notre-Dame, à Tongres. Vitrail.

5° Le dessin d'un vitrail à placer au-dessus de l'entrée — Cathédrale de Bruges. Vitrail.

nord de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Merchtem. Vitrail.

6° Le projet concernant le placement d'un vitrail dans le transept de l'église de Merchtem (Brabant), sous réserve que le cœur du réseau soit remplacé par un autre motif; auteur, M. Grossé;

Église de Werchter. Vitrail.

7° Le dessin d'un vitrail destiné au chœur de l'église de Werchter (Brabant); auteur, M. Fontana;

Église d'Hanzinelle. Vitraux.

8° Le projet de sept vitraux à placer dans l'église d'Hanzinelle (Namur); auteur, M. Vosch;

Église de Berchem-Sainte-Agathe. Sculpture.

9° La proposition de confier à M. Van Ransbeek-Théodore le débadigeonnage d'une sculpture encastrée dans le portail de l'église de Berchem-Sainte-Agathe (Brabant);

Église de Berchem-Saint-Laurent. Sculpture.

10° La proposition de confier le travail de débadigeonnage d'un groupe en pierre, encastré dans la muraille au-dessus de l'arc triomphal de l'église de Berchem-Saint-Laurent (Brabant), à M. Brassinne, entrepreneur à Bruxelles.

Hôtel de ville de Bruges. Décoration.

— Il a été procédé, dans l'atelier de M. Albert De Vriendt, à l'examen des esquisses de deux panneaux historiques destinés à la décoration de la salle échevinale, à l'hôtel de ville de Bruges (Flandre occidentale).

Ces études, traitées avec un réel talent, sont très harmonieuses et en parfaite concordance avec les peintures déjà effectuées. Les deux panneaux en question représentent le Marché de Bruges.

Église de Saint-Michel, à Gand. Tableau.

— Pour répondre à la dépêche de M. le Ministre de l'agriculture, en date du 25 avril 1900, il a été procédé à un nouvel examen du tableau de Van Dyck, *le Christ à l'éponge*, qui orne l'église de Saint-Michel, à Gand (Flandre orientale).

Il résulte de cet examen, auquel M. Lybaert, membre du Comité provincial des correspondants, assistait, ainsi que du contenu de la lettre de cet artiste, du 10 mars 1900, que celui-ci est complètement d'accord avec la Commission en ce qui concerne la nature des travaux à effectuer au tableau précité. Seulement, M. Lybaert semble attacher peu d'importance à la façon dont ces travaux devront être exécutés.

On ne peut perdre de vue, cependant, que les ouvrages projetés sont d'une nature très délicate et qu'ils réclament des soins exceptionnels. L'enlèvement du vernis, qui est totalement chanci, exige surtout des précautions minutieuses.

M. Lybaert a déclaré sur place, lors de la réunion, que le prix de 250 francs indiqué dans sa lettre du 10 mars 1900, n'est qu'une estimation toute approximative. De plus, il a déclaré ne pas vouloir se charger de ce travail, attendu qu'il n'est pas restaurateur de tableaux et qu'il convient qu'on devrait avoir recours à un restaurateur en dehors de la ville de Gand.

Église de Sainte-Anne, à Gand. Obits.

— Le 22 juin 1900, il a été procédé, dans l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale), à l'examen d'obits dont on sollicite le replacement dans cet édifice.

Il résulte de cette inspection qu'il n'y a pas lieu de replacer les panneaux en question. L'édifice a été décoré, à grands frais, de peintures monumentales; il ne serait pas convenable de les masquer par des objets n'offrant qu'un intérêt purement personnel.

Chapelle de Roeselberg. Tableaux.

— Il a été procédé, le 20 juin 1900, à l'examen des deux tableaux de la chapelle de Roeselberg, que le conseil de fabrique d'Hauwaert sollicite l'autorisation d'aliéner.

Les œuvres dont il s'agit, lesquelles représentent des portraits, n'ont aucune valeur artistique; elles sont dans un état de délabrement complet. En présence de cette situation, il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à les aliéner.

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Tableau.

— Le conseil de fabrique de Leeuw-Saint-Pierre ayant manifesté l'intention d'aliéner le tableau représentant *le Martyre de Saint-Pierre*, qui ornait le grand retable du maître-autel, enlevé récemment pour permettre la restauration du chœur de l'église paroissiale, il a été procédé, le 24 avril 1900, à l'examen de cette toile.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

L'œuvre dont il s'agit a été, de tout temps, attribuée à Gaspard De Crayer. Le peintre Descamps, dans son ouvrage intitulé : *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, Amsterdam, 1772, en donne une description et déclare qu'elle a été peinte par G. De Crayer. Bien que l'œuvre ne soit pas de tout premier ordre, cette attribution semble avoir quelque fondement, si l'on en juge par les qualités sérieuses qu'offrent la composition, le dessin et le coloris.

Ce tableau ne doit pas être aliéné. Il y a lieu de le conserver dans l'église pour laquelle il a probablement été exécuté et où les emplacements ne font pas défaut.

Il suffira de le confier à un spécialiste expérimenté qui le nettoiera avec soin et le revernira légèrement. Il n'exige pas d'autre travail. Le cadre à lui donner devra être très simple et ne pas dépasser la largeur de 15 centimètres.

Église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten. Décoration.

— Il a été procédé, le 15 mai 1900, à l'examen, sur place, du projet soumis officieusement en vue de la déco-

ration picturale des nefs et du transept de l'église de Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers).

L'inspection avait surtout pour but de constater en quels matériaux sont construites ces parties du monument. Il en résulte qu'il n'y a guère que les colonnes, colonnettes et nervures qui soient en pierre blanche; le reste, de même que les grands arcs-doubleaux, est en briques crépies.

Il y a eu unanimité pour demander que la décoration soit tenue dans la plus grande simplicité; on a même émis le vœu qu'elle soit bornée exclusivement à la partie centrale des nervures et aux clefs de voûte.

Il est question de déplacer le jubé, surmonté de l'orgue, afin de dégager, en même temps que la grande fenêtre de la façade occidentale de l'église, l'entrée de celle-ci sous la tour. Cette idée doit être encouragée; sa réalisation constituerait une amélioration considérable au point de vue de la perspective du monument. Deux emplacements pour la tribune de l'orgue sont proposés : l'un dans la chapelle de la nef nord, contre le transept; l'autre entre les arcades du chœur, du même côté. Il y aura lieu d'étudier des projets dans ces deux hypothèses.

Église de Saint-Pierre, à Anderlecht. Peintures décoratives.

— L'examen des essais de polychromie effectués à un autel latéral de l'église de Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant), auquel il a été procédé, le 16 juin 1900, de concert avec M. Degroot, membre du Comité des correspondants, a eu pour conséquence de démontrer que ce décor doit être tenu dans une gamme plus discrète. Il ne faut pas, en effet, que ladite décoration lutte avec les fresques anciennes qui avoisinent les meubles en question.

En conséquence, il y a lieu d'arrêter le travail entamé à

l'autel de la Sainte-Vierge et d'entreprendre un nouvel essai à l'autel de la Sainte-Famille. La décoration doit être très simple, bornée à des tons plats rehaussés de quelques points de dorure; le grain de la pierre doit rester apparent sous une légère peinture traitée en mat. L'artiste pourra d'ailleurs s'inspirer avec fruit, pour cette opération, de la niche qui se trouve dans la chapelle du Saint-Sacrement et d'ex-voto anciens que possède l'édifice.

Le même principe est applicable à la polychromie du maître-autel; la peinture des volets, qui vient d'y être exécutée, laisse beaucoup à désirer.

Au-dessus de chacun des deux autels latéraux sont incrustés dans le mur des culs-de-lampe et des dais destinés les uns à recevoir, les autres à surmonter des statues. Les dispositions architectoniques de l'édifice ne se prêtent nullement à ces accessoires, lesquels sont d'ailleurs inutiles, les autels étant suffisamment complets tels qu'ils sont. Il conviendra de les faire disparaître.

Il est extrêmement regrettable que, pour la restauration intérieure de l'église, on ait abusé de l'emploi du ciment imitant l'appareil de pierre. C'est là un trompe-l'œil peu digne du monument remarquable auquel on l'a appliqué.

On doit de même condamner l'application, contre les murs du chœur, de tringles en fer forgé lourdes et compliquées destinées à soutenir les tentures lors des services funèbres. Si elles ne peuvent être enlevées complètement, il faudra tout au moins faire disparaître celles établies au côté sud devant un monument funéraire très important et devant une arcade ornementée, sur lesquels ces barres se découpent fort désagréablement. Il conviendra de substituer

à la teinte noire des tringles qui seront maintenues, une coloration d'aspect moins lourd.

Au tympan du portail ouest de l'église se trouvaient autrefois trois statues : au centre celle de Saint-Pierre, patron de l'église; à droite et à gauche celles de Saint-Guidon et de Saint-Paul. Les deux dernières ont été remises à leur place, mais on a substitué à celle de Saint-Pierre une minuscule statue de la Sainte-Vierge posée sur un socle vulgaire disproportionné à la place qu'il occupe. L'ancienne disposition doit être rétablie, d'autant plus que la statue de Saint-Pierre existe encore.

Église de Vielsalm. Verrières.

— Conformément au dernier paragraphe du rapport de la Commission, en date du 23 septembre 1899, il a été procédé, le 25 avril 1900, en l'église de Vielsalm (Luxembourg), à l'examen de l'une des verrières dont l'exécution est confiée à M. Osterrath.

La verrière-spécimen dont il s'agit ayant été traitée dans de bonnes conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'exécution de l'ensemble de l'entreprise soit autorisée définitivement suivant les dessins qui ont reçu le visa.

Église d'Ohey. Vitrail.

— Il a été procédé, le 5 mai 1900, dans l'atelier de M. Bardenhewer, à l'examen de l'une des verrières de l'église d'Ohey (Namur), exécutée à titre de spécimen, conformément au rapport du 30 décembre 1899.

Le travail exécuté paraît satisfaisant. Il est d'ailleurs conforme aux dessins approuvés. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à faire exécuter l'ensemble des vitraux projetés.

Lors de l'inspection, l'attention de l'auteur a été appelée sur la coloration de certains verres mis en œuvre et sur

quelques détails de la décoration architecturale de la verrière qui laissent à désirer. Il devra tenir compte — il s'y est engagé du reste — des recommandations qui lui ont été faites à cet égard lors de l'exécution des autres verrières.

Église de Libin. Vitrail.

— Pour satisfaire au dernier paragraphe du rapport de la Commission, en date du 30 septembre 1899, un spécimen des vitraux destinés à l'église de Libin (Luxembourg) a été exécuté et mis à la place qui lui est destinée.

Cette verrière étant convenablement exécutée, il n'y a aucun inconvénient à ce que le conseil de fabrique soit autorisé, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les autres verrières projetées.

Église de 'S Heeren-Elderen. Vitrail.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé à l'examen du nouveau vitrail placé dans le chœur de l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg).

Il résulte de cet examen que la verrière dont il s'agit a été exécutée dans des conditions très satisfaisantes. En présence de cette constatation, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit iquidé.

Église de Bertrix. Vitraux.

— Il a été procédé, dans l'atelier de MM. Comère et Capronnier, à l'examen de deux vitraux exécutés pour le chœur de l'église de Bertrix (Luxembourg).

Les auteurs ont tenu compte de la recommandation qui leur a été faite de donner à ces verrières une coloration plus énergique qu'à celles placées précédemment dans le même édifice. Néanmoins, cette coloration eût pu être encore un peu plus accentuée dans les médaillons. Il conviendra que, pour les vitraux restant à placer dans le chœur, on fasse droit à cette observation. Quoi qu'il en soit, rien ne s'oppose

à ce que le subside alloué par l'État pour ce travail décoratif soit liquidé.

Église de Notre-Dame, à Tongres. Vitrail.

— La visite à l'atelier de MM. Comère et Capronnier a été mise à profit pour examiner le vitrail exécuté pour être placé dans la nef sud de l'église de Notre-Dame, à Tongres (Limbourg).

Bien que laissant un peu à désirer sous le rapport de l'unité dans l'ensemble de la coloration et qu'il y ait un peu d'encombrement dans la composition, ce vitrail est susceptible d'approbation. En conséquence, rien ne s'oppose à ce qu'il soit installé à la place qu'on lui destine.

Église de Saint-Joseph, à Ostende. Bas-reliefs.

— A la demande de M. Braecke, il a été procédé, dans l'atelier de ce sculpteur, à l'examen des modèles, demi-grandeur d'exécution, des bas-reliefs des tympans des trois portes de la façade principale de l'église de Saint-Joseph, à Ostende (Flandre occidentale).

Ces modèles paraissent satisfaisants. L'artiste peut être autorisé à passer à l'exécution définitive. Toutefois, lors de la mise au point, il fera bien de réduire un peu les proportions des figures du bas-relief représentant le Songe de Saint-Joseph, lesquelles paraissent plus volumineuses que celles du bas-relief représentant la Mort du Saint.

L'attention de M Braecke a été appelée sur la nécessité, au cours de l'exécution en pierre, de bien s'inspirer du caractère des œuvres anciennes du type de celles qu'il est appelé à réaliser.

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Statue.

— La visite de l'église de Leeuw-St-Pierre, qui a eu lieu le 24 avril 1900, a été mise à profit pour examiner une statue en plâtre reléguée dans la chapelle des fonts baptismaux et que le conseil de fabrique sollicite l'autorisation d'aliéner.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

D'après une lettre de M. le comte de Limburg-Stirum, qui figure au dossier, cette statue, œuvre de Théodore Verhaegen, fait partie du cénotaphe élevé à la mémoire du troisième baron de Leeuw, décédé en 1720, qui se trouve dans le chœur. Elle contribue donc à rappeler un souvenir intéressant au point de vue de l'histoire locale. En conséquence, il n'y a pas lieu de l'aliéner. S'il y a des inconvénients graves, ce qui ne semble nullement démontré, à la remettre dans le chœur, où elle se trouvait avant la restauration de celui-ci, rien n'empêche de la placer dans l'église même, dans le transept par exemple, où il ne sera pas difficile de lui trouver une place convenable.

Église de Waha. Pierres tumulaires.

— Il a été procédé, le 13 juin 1900, à l'église de Waha (Luxembourg) à l'examen du travail qui avait pour objet le déplacement des pierres tombales placées autrefois dans le pavement de cet édifice.

Il a été constaté que le travail a été fait avec soin et que ces pierres sont désormais à l'abri de toute détérioration.

Les vides qui se sont produits par l'enlèvement des dalles tumulaires, ont obligé le conseil de fabrique à repaver entièrement le chœur et la partie de l'église où se trouvaient les pierres tombales Il s'est trouvé en outre que le sous-sol était dans des conditions si fâcheuses qu'il n'était pas possible d'établir un bon pavement sans l'asseoir sur une maçonnerie en briques.

Les frais de ces travaux se sont élevés assez notablement au delà des prévisions et dépassent en réalité les ressources du conseil de fabrique.

En présence de cette situation, une intervention assez large du Ministère de l'Agriculture et des Beaux-Arts serait justifiée.

En effet, l'église de Waha est une construction très ancienne qui est loin d'être dénuée d'intérêt archéologique. L'inscription de la pierre de consécration, fort connue de tous les savants qui, en Belgique, s'occupent d'épigraphie, et dont le fragment qui manquait a été retrouvé dans les travaux récents opérés en vue du déplacement des dalles tumulaires, prouve que l'église date des premières années du XIe siècle, date qui est corroborée par l'ensemble de la construction.

D'autre part, il a été constaté que le déplacement des pierres tombales, de même que les travaux de repavement, ont été exécutés avec soin et intelligence.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un hôtel communal à Roulers (Flandre occidentale). L'attention de l'architecte, M. Denys, a été appelée sur la convenance de supprimer la partie supérieure des fenêtres à l'étage de l'arrière-corps ; Hôtel communal de Roulers.

2° Le projet concernant la restauration des grandes halles de Courtrai (Flandre occidentale). Le Collège s'est rallié à l'avis du Comité de ses correspondants, qu'il y a lieu de restaurer la façade vers la cour des halles dans son état le plus ancien et celle vers la rue des Halles dans son dernier état, c'est-à-dire avec logettes ou échoppes. Il désire aussi Halles de Courtrai.

voir introduire quelques lucarnes dans la toiture, tant pour rompre la monotonie de celle ci que pour assurer la ventilation de la charpente. Avant de se prononcer définitivement sur le projet de restauration de la façade vers la rue de Tournai, il importera de s'assurer s'il ne se trouve pas d'indications sous le placage ajouté en 1820; architecte, M. De Geyne;

Tour Burban, à Ath.

3° Le projet de travaux complémentaires que nécessite la restauration de la tour Burban, à Ath (Hainaut); architecte, M. Fourdin;

Ancien château de Franchimont.

4° Le projet concernant des travaux de consolidation à exécuter à l'ancien château de Franchimont (Liége). La Commission insiste toutefois pour que, provisoirement, l'on se borne aux déblais, aux travaux de consolidation absolument urgents, ainsi qu'à des échantillons peu nombreux et petits de rejointoyage et de chape pour les murs. Lorsqu'ils seront exécutés, on ira en faire l'inspection. Les travaux de rejointoyage et les chapes étant de nature à jouer un rôle important dans l'ensemble de la vieille forteresse, il est absolument nécessaire que l'on se mette parfaitement d'accord sur le mode d'exécution à adopter; architecte, M. Lohest.

Halles d'Ypres.

— Le premier étage de la halle d'Ypres (Flandre occidentale), dont le pavement a été enlevé il y a quelques années, a fait l'objet d'une inspection le 21 juin 1900.

L'enlèvement du dallage a été opéré parce qu'il se trouvait en très mauvais état et constituait un danger pour la circulation; il était complètement disloqué et les dalles étaient en grande partie usées.

Si cette situation s'est prolongée outre mesure, c'est parce que l'on n'était pas d'accord sur le mode à adopter pour le

nouveau dallage. Plusieurs études ont été faites successivement sans que l'on se soit arrêté à aucune d'elles. Aujourd'hui, un projet définitif de carrelage, établi d'après des types anciens, paraît rencontrer l'assentiment de l'autorité locale; il sera soumis incessamment à l'avis des autorités compétentes.

Il y a lieu de remarquer que si la salle a été privée pendant plusieurs années de son pavement, il n'en est résulté aucun inconvénient pour les voûtes sur lesquelles il était établi.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Budingen (Brabant); architecte, M. Rau;

2° A la construction d'un presbytère à Bautersem (Brabant); architecte, M. Langerock;

3° A l'agrandissement et à la restauration du presbytère de Ramelot (Liége); architecte, M. Feuillat;

4° A l'exécution de travaux d'appropriation et d'agrandissement au presbytère d'Ollignies (Hainaut) ; architecte, M. Sonneville;

5° A la construction d'une annexe au presbytère de Natoye (Namur); architecte, M. Lange ;

6° A l'exhaussement du presbytère de Saint-Jean-Geest (Brabant); architecte, M. Van Halen;

7° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère d'Exel (Limbourg); architecte, M. Martens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Eglise de la Chatqueue, à Seraing.

1° A la construction d'une église à la Chatqueue, sous Seraing (Liége); architecte, M. Lohest ;

Église de Westmalle.

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Westmalle (Anvers), sous réserve d'augmenter un peu la superficie du baptistère et à la condition que la nouvelle tour soit la reproduction exacte de l'ancienne, qu'on remette en œuvre, dans les parements extérieurs, les anciens matériaux et qu'on observe la disposition de ceux-ci; architecte, M. Gife ;

Église de Saint-Servais lez Namur.

3° A l'agrandissement de l'église de Saint-Servais (Namur), moyennant de tenir compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 1er mai 1900 ; architecte, M. Van Gheluwe ;

Église de Beernem.

4° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Beernem (Flandre occidentale). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Buyck, a été appelée sur la convenance d'examiner si le pied de la flèche ne devrait pas être un peu élargi et s'il ne pourrait supprimer trois des lucarnes de ladite flèche ;

Église de Nokere.

5° A l'établissement d'une voûte en bardeaux à la grande nef de l'église de Nokere (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert ;

Église de Vieux-Waleffes.

6° A la construction d'une sacristie à l'église de Vieux-Waleffes (Liége), sous réserve d'aérer convenablement ce bâtiment et d'y augmenter l'éclairage ;

7° A l'établissement d'un portail en bois de chêne à l'entrée de l'église de Proven (Flandre occidentale); architecte, M. Soete; Église de Proven.

8° A l'installation d'un carillon dans la tour de l'église de Notre-Dame, à Verviers (Liége); Église de Notre-Dame, à Verviers.

9° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Saffelaere (Flandre orientale) : maître-autel;

Messancy (Luxembourg) : complément du mobilier;

Commanster, sous Beho (Luxembourg) : mobilier complet;

Fontin, sous Esneux (Liége) : buffet d'orgue;

Villers-Sainte-Gertrude (Luxembourg) : mobilier complet;

Avins-en-Condroz (Liége) : buffet d'orgue;

Rongy (Hainaut) : buffet d'orgue.

— Il a été procédé, le 17 avril 1900, à l'inspection de l'église de Saint-Germain, pour la reconstruction de laquelle un projet est présenté aux autorités compétentes. Église de Saint-Germain.

MM. Boveroulle, Dardenne et Sosson, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cette visite.

L'église de Saint-Germain, bâtie en moellons, est une construction romane dont l'édification semble remonter au commencement du XIIe siècle. La grande nef atteint une hauteur importante, inusitée même à l'époque romane pour les églises de localités modestes. Les bas-côtés, dont l'un est en pierre, l'autre en brique, séparés de la nef centrale par des arcades en plein cintre reposant sur de gros piliers carrés, ont été reconstruits et élargis successivement à des époques relativement récentes. Le chœur a été raccourci, ce

qui est attesté par les arcs aveugles décorant les murs à l'extérieur, arcs qui n'ont plus tout leur développement. La tour a subi d'importants remaniements, des restaurations faites au moyen de briques, etc.; elle n'offre plus aucun intérêt et est très délabrée.

La charpente en beau bois de chêne de la haute nef, bien que ne datant pas de la construction primitive, est très intéressante. Chaque chevron porte ferme; ces fermes ne sont espacées que de $0^{m}50$ d'axe en axe. Les poutres formant ancrages ne sont distantes entre elles que d'un mètre. Les coyaux semblent avoir été ajoutés lorsqu'on a quelque peu exhaussé, au moyen d'une maçonnerie de brique, la partie supérieure des murs de la haute nef; cet exhaussement n'a été opéré qu'à l'extérieur.

Il n'y a aucun motif pour reconstruire l'église de Saint-Germain; au contraire, son importance architectonique et archéologique est suffisante pour qu'il y ait lieu de ranger la nef et le chœur dans la 3e classe des monuments du culte.

Telle qu'elle est actuellement, l'église est insuffisante pour les besoins de la population. Mais rien n'empêche de l'agrandir du côté de la tour. La table de communion, qui est installée dans la nef, pourra être reculée jusqu'à l'arc triomphal, ce qui augmentera encore l'espace réservé aux fidèles.

D'autre part, le chœur qui a été raccourci et qui, par ce fait, est trop petit pour y exercer convenablement les cérémonies du culte, devra être rétabli tel qu'il existait autrefois en le prolongeant de deux à trois mètres.

Les murs des bas-côtés sont délabrés; il faudra les reconstruire. Le prolongement du vaisseau du côté de la

tour permettra de ramener les bas-côtés à leur ancienne largeur, c'est-à-dire en rapport avec celle de la haute-nef et avec les traditions romanes. Il est même probable qu'on retrouvera les fondations primitives des murs extérieurs.

Étant donné le voisinage de la cure, il y aura lieu de réserver tout l'espace disponible pour le prolongement de la nef; par conséquent, la nouvelle tour devra être érigée sur l'un des côtés de l'église.

L'édifice paraît avoir été recouvert autrefois par des plafonds en bois; ils devront être rétablis. Il est à supposer qu'on en retrouvera des traces suffisantes pour les reconstituer dans leurs dispositions primitives.

Il doit être entendu que toutes les maçonneries nouvelles seront exécutées en moellons analogues à ceux mis en œuvre dans les parties primitives du temple.

L'architecte devra être engagé à faire mettre les maçonneries à découvert par l'enlèvement des crépissages, afin de pouvoir relever avec un soin méticuleux l'église actuelle et étudier un projet d'agrandissement et de restauration basé sur les découvertes qu'il pourra faire et sur les indications qui précèdent. Au besoin, il pourra s'inspirer d'autres monuments du voisinage et de la même époque, notamment de l'église de Wierde, qui offre beaucoup d'analogie avec celle de Saint-Germain.

Église d'Assenois.

— A la demande de M. le Ministre de la justice, il a été procédé, le 3 mai 1900, à l'examen sur place de la question relative à l'orientation à donner à l'église d'Assenois, commune d'Offagne (Luxembourg).

Le plan de la nouvelle église, approuvé par arrêté royal du 5 mars 1899, prévoit l'érection de l'édifice sur un terrain

appartenant à la fabrique, en dehors du cimetière et son orientation conformément aux traditions et aux prescriptions liturgiques, c'est-à-dire le chœur vers l'est.

Lorsque l'on a mis la main à l'œuvre pour établir les fouilles des fondations, l'administration communale a, de sa propre autorité, ordonné de changer cette orientation et de placer la façade principale vers le sud, où se trouve la place publique du village et, par conséquent, le chœur au nord, changement qui a immédiatement soulevé des protestations. Ledit collège estime que l'édifice projeté ne peut être établi conformément au plan approuvé parce qu'il empiéterait sur les voies communales aussi bien du côté du chœur que du côté de la façade principale ; il se refuse absolument à laisser réduire la largeur de ces voies.

L'opposition que fait la commune à la réduction de largeur des chemins communaux est parfaitement justifiée ; aussi y a-t-il lieu d'y faire droit.

Mais, s'il convient de lui donner satisfaction sur ce point, il ne saurait en être de même en ce qui concerne la disposition à donner à l'édifice. Il importe, en effet, que l'église soit orientée, non seulement pour conserver une tradition constante et respecter les règles liturgiques, mais encore au point de vue de l'éclairage et de la conservation de l'édifice. Exposer tout un flanc de celui-ci aux vents violents qui règnent sur les hauts plateaux de l'Ardenne, comme c'est ici le cas, ce serait le vouer à de très promptes détériorations et à un entretien coûteux ; on devrait, en outre, recourir à des palliatifs tels que cimentage, etc., qui ont servi à plusieurs églises du voisinage et qui ne sont pas dignes d'un édifice du culte. Et ce serait d'autant plus regrettable que

l'on peut sauvegarder les divers intérêts en cause tout en érigeant l'église exclusivement sur le terrain cédé par la fabrique et ce suivant l'orientation normale adoptée en premier lieu. Il suffira, à cette fin, de réduire un peu la longueur du nouvel édifice et d'en augmenter la largeur de façon à conserver la surface requise et de placer la tour tout à fait en saillie sur la nef au côté sud. La base de la tour formerait porche; de cette façon l'entrée du temple se trouverait vers la place publique, ce qui, en somme, paraît être la grande préoccupation de l'administration communale.

Si une entente n'est pas possible dans ces conditions, il ne restera qu'un seul autre parti à prendre, c'est de reconstruire l'église à son emplacement actuel, au centre du cimetière, où elle sera orientée.

Lors de la visite des lieux, il a été constaté que le sable approvisionné pour la bâtisse ne vaut absolument rien; il doit être écarté.

Quelques seuils de fenêtres jumelles, déjà exécutés, sont composés d'une seule pièce. Cet appareillage défectueux n'est pas admissible, car il expose lesdites pierres à se briser lors du tassement des maçonneries; on fera bien de les faire scier.

Les constatations qui précèdent démontrent que la présence d'un surveillant à demeure sera absolument indispensable au chantier pendant toute la durée des travaux; il y a lieu d'insister vivement sur ce point.

Église de Genck.

— Il résulte d'un examen récent que la chaire à prêcher placée dans l'église de Genck (Limbourg) a été exécutée dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts en vue de ce travail.

Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet.

— Le buffet d'orgue placé dans l'église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet, a fait l'objet d'une inspection le 19 avril 1900.

MM. Devillers et Hubert, membres du Comité provincial des correspondants du Hainaut, assistaient à cette visite, laquelle a démontré que le meuble dont il s'agit a été convenablement exécuté. En conséquence, le subside promis pour ce travail sur les crédits des Beaux-Arts peut être liquidé.

Église de Peuthy.

— Pour émettre un avis en toute connaissance de cause sur la proposition du conseil de fabrique de l'église de Peuthy, tendante à aliéner d'anciens meubles garnissant l'église qui va être démolie pour faire place à un nouvel édifice, il a été procédé, le 29 mai 1900, à l'examen de ces meubles.

MM. Cardon et Degroot, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

L'adjudication récente des travaux de reconstruction de l'église a donné lieu à une majoration assez importante sur le montant de l'évaluation, de sorte que les ressources locales seront entièrement absorbées par cette entreprise. Dans ces conditions et vu que la vente projetée des anciens meubles ne produirait vraisemblablement qu'une somme insignifiante — ils ne sont évalués ensemble qu'à 575 francs, — il paraît préférable de conserver ces objets et de les replacer, tout au moins provisoirement, dans le nouveau temple. Plus tard, si les ressources le permettent, on pourra examiner s'il y a opportunité de pourvoir à leur remplacement.

Quelques monuments funéraires peu importants au point de vue artistique, mais intéressants pour l'histoire locale, se trouvent dans l'ancienne église. Il importera de les replacer

dans le nouvel édifice et de les encastrer dans les murs à des endroits peu apparents.

L'église possède aussi quelques tableaux qui seront utilisés pour la décoration de l'édifice. Parmi ces toiles il en est une qui offre un certain intérêt. Elle représente les Œuvres de Miséricorde et réclame les soins d'un restaurateur compétent.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Massemen-Westrem (Flandre orientale), sous réserve qu'il sera tenu compte de toutes les observations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 15 mai 1900. L'attention de l'architecte, M. Vaerwyck, a été appelée particulièrement sur la remarque judicieuse que fait M. Mortier au sujet de l'emploi de la pierre de Baelegem, de préférence à celle d'Euville ; Église de Massemen-Westrem.

2° Le projet relatif à la restauration extérieure du chœur, du transept et de la tour de l'église d'Assche (Brabant) et à la construction d'une flèche. L'attention de l'architecte, M. Collès, a été attirée sur le retour des panneaux du clocher, sous la corniche, qui ne paraît pas justifié. On l'a aussi engagé à supprimer trois des lucarnes de la flèche; une seule suffit pour donner accès à la toiture; Église d'Assche.

3° Le projet des travaux de restauration qu'on propose d'exécuter à l'église de Saint-Remy, commune de Bleid (Luxembourg) ; architecte, M. Van Gheluwe; Église de Saint Remy.

Église d'Elewyt.

4° Le projet concernant des travaux d'appropriation à exécuter à l'intérieur de l'église d'Elewyt (Brabant);

Église de Kerkom.

5° Le projet de travaux d'assèchement à exécuter aux murs de l'église de Kerkom (Limbourg); architecte, M. Serrure;

Église de Saint-Pierre, à Louvain.

6° Le projet d'une quatrième série de travaux à exécuter pour la restauration de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Cachtem.

7° Le projet de restauration des toitures de l'église de Cachtem (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

Église de Vissenaeken-Saint-Pierre.

8° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer à la tour de l'église de Vissenaeken-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Verheyden;

Chapelle-Dieu, à Gembloux.

9° Le projet de restauration de la Chapelle-Dieu, à Gembloux (Namur); architecte, M. Van de Voorde;

Église de Saint-Bertin, à Poperinghe.

10° Le projet de travaux d'appropriation à exécuter au portail de l'église de Saint-Bertin, à Poperinghe (Flandre occidentale); architecte, M. Van den Borre;

Église d'Aubechies.

11° Le projet de restauration de l'église d'Aubechies (Hainaut). L'attention de l'auteur, M. l'architecte Sonneville, a été appelée sur la convenance d'examiner avec soin : *a*) s'il ne serait pas utile de donner un peu plus d'inclinaison aux pignons du porche et de la sacristie; *b*) si les embrasures des fenêtres anciennes sont telles que les plans et les coupes les renseignent; *c*) s'il faut des couvertures saillantes aux pignons; *d*) si les corbeaux, sous les toitures, ne devraient pas avoir plus de saillie;

Église de Fosses.

12° Le projet de restauration extérieure de l'église de Fosses (Namur); architectes, MM. Cador et Procet;

Église de Fleurus.

13° Le projet de travaux de restauration à effectuer aux

toitures de l'église de Fleurus (Hainaut); architecte, M. Simon.

Église de Leeuw-Saint-Pierre.

— Lors d'une inspection qui a eu lieu le 24 avril 1900, à l'église de Leeuw-Saint-Pierre et à laquelle MM. Dumortier et Degroot, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient, il a été constaté que les travaux de restauration intérieure du chœur ont été exécutés dans de bonnes conditions, ainsi que le déclare, du reste, le procès-verbal de réception dressé par l'architecte dirigeant et approuvé par l'architecte provincial en chef.

Il y a lieu, en conséquence, de liquider le subside de fr. 543-97, promis, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de cette entreprise.

L'appareil en pierre du chœur, qui a été mis à nu, est très beau; la taille de quelques pierres nouvelles n'est pas tout à fait conforme à la taille ancienne; il importera de la revoir.

L'espèce de portique moderne, en marbre, accolé au côté nord du chœur devra être enlevé; il fait tache dans cette partie intéressante de l'édifice. A côté de ce portique se trouve encastrée dans le mur une plaque funéraire en marbre blanc gravé; il conviendra de la retirer un peu du mur, afin qu'elle ait une saillie d'environ un centimètre sur le parement.

Les stalles devront être légèrement déplacées, afin qu'elles se trouvent, de chaque côté, au centre du mur latéral du chœur et écartées du mur de quelques centimètres pour que l'air puisse circuler entre leur dossier et le mur.

Lorsqu'on étudiera le projet du retable du maître-autel, il faudra tenir compte que la tombe ancienne en pierre blanche, qui est très intéressante, doit être conservée avec soin.

Église de Leeuw-Saint-Pierre.

— Dans une délibération en date du 6 décembre 1899, le conseil de fabrique de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) déclare qu'il y a nécessité de restaurer les nefs et le transept de l'église de cette localité; que, pour pouvoir présenter un devis estimatif, il faudrait d'abord exécuter les travaux préliminaires de débadigeonnage intérieur des parties susmentionnées. Ledit collège demande, en conséquence, l'autorisation de faire exécuter ces ouvrages par M. Brassine, qui a effectué ceux du chœur.

La nécessité de restaurer l'édifice s'est, en effet, imposée il y a quelque temps, par l'écroulement inopiné de l'une des colonnes de la nef, ce qui a entraîné la chute d'une partie de la voûte.

Il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'on enlève le crépissage, travail qui est d'ailleurs en grande partie exécuté aujourd'hui.

Le projet de restauration dont l'étude a dû être activée à la suite de l'accident précité, est envoyé à l'avis des autorités compétentes. Il comprend, entre autres travaux, le remplacement des trois colonnes de la nef que l'achitecte déclare se trouver, à l'intérieur, en aussi mauvais état que celle qui s'est écroulée récemment. Naturellement, c'est à l'architecte, responsable de la bonne exécution de la restauration, qu'il appartient de décider si cette solution radicale est absolument indispensable. Toutefois, il y a lieu d'appeler toute son attention sur la délicatesse d'un travail semblable et sur la nécessité de bien examiner s'il ne pourrait l'éviter. En tous cas, il y aura de grandes précautions à prendre et il devra vérifier si l'édifice est suffisamment ancré. Il devra, en outre, veiller à ce que la hauteur et la taille de l'appareil ancien soient scrupuleusement observées.

Après la restauration intérieure de l'église, on disposera, dans le transept, en face des bas-côtés, de deux vastes panneaux fort bien aménagés, pour recevoir des fresques dans le genre de celles qui décorent les transepts des églises d'Anderlecht et de Meysse.

Il importera de profiter des travaux à entreprendre pour faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied de l'édifice en dotant celui-ci d'un trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur.

L'attention des autorités locales devra être appelée sur la convenance de ne plus autoriser le placement de monuments funéraires contre les murs de l'église et sur le danger qu'il y a de creuser des tombes à proximité des fondations du monument.

Sur l'un des piliers de la grille, à l'entrée de la cour du presbytère, se trouve un lion en pierre d'un bon style et d'une bonne exécution. De même, sur les piliers de l'une des entrées du cimetière se trouvent deux lions également en pierre mais moins intéressants que le premier, tandis que l'entrée opposée du cimetière en est dépourvue. Il semble désirable de rapprocher ces sculptures en plaçant celle du presbytère sur l'un des piliers du cimetière où il n'y en a pas ; elle y sera mieux à sa place et mieux appréciée.

Ancienne église de Glons.

— A la demande du conseil communal, il a été procédé, le 17 avril 1900, à l'examen de l'ancienne tour de l'église de Glons (Liége).

Depuis 1888, les exercices du culte ne s'y célèbrent plus et l'édifice est à l'abandon.

Le vaisseau, où rien n'attire et ne fixe le regard, se dégrade et sa ruine ne tardera pas à être consommée. Il y a

d'autant moins d'inconvénient à en autoriser la démolition que celle-ci apportera au cimetière un accroissement de superficie dont la nécessité se fera sentir avant peu. Les matériaux trouveront, à pied-d'œuvre, leur remploi tout indiqué à la construction d'un mur d'enceinte à la petite nécropole, qu'aucune clôture ne défend aujourd'hui contre des incursions et des déprédations.

Les maçonneries de la tour n'ont pas trop souffert des injures du temps et la solidité de sa charpente est encore très satisfaisante. La tour est peu élevée, massive et carrée et le lierre qui en tapisse, de place en place, la face principale lui donne une physionomie rustique. Sa position, aux confins de la commune, sur une côte d'où l'on découvre, au premier plan, les logis de la paroisse éparpillés dans le vallon, au loin des horizons parsemés d'arbres et de cultures, ajoute au pittoresque que dégage tout son ensemble. Elle remonte au XVIe siècle, mais la croyance du pays lui assigne une origine plus ancienne. Ces dernières conjectures ne revètent pas de consistance. Bâtie en partie de moellons extraits des carrières de Sichen, la tour a subi, à des moments qu'il ne serait pas aisé de déterminer, des remaniements qui en ont altéré le caractère. Si elle ne menace pas ruine, elle a besoin, autant au dehors qu'au dedans, d'être soumise à une restauration à laquelle il sera nécessaire de joindre la réfection de la couverture ardoisée de sa flèche trapue. Ces divers travaux accomplis, la tour pourra être affectée à l'installation du Christ de la Mission qui s'élève dans le champ funèbre, ou bien être rendue aux offices divins à certains jours de l'année.

Les amis de la campagne, en quète de sites paisibles et

d'impressions poétiques, se répandent, à la belle saison, dans la vallée qu'arrose le Geer. Leur attention se porte et se repose sur ce spécimen du passé, l'unique page qui figure encore dans le livre de l'histoire locale.

Les habitants, de leur côté, assisteraient consternés au démembrement et à la disparition de cet aïeul vénérable qui fut témoin de toutes leurs joies, de toutes leurs douleurs, qui rappelle, dans leurs cœurs, les pieux souvenirs des différentes époques de leur vie.

Ces considérations, en dehors de l'agrément qu'offre l'aspect de la tour, du rôle qu'elle joue dans le panorama du village, suffisent à la protéger contre toute destruction et à la ranger dans la 3e classe des monuments.

Église de La Hulpe.

— Pour répondre à une demande de l'administration communale de La Hulpe (Brabant), il a été procédé, le 4 mai 1900, à l'inspection de l'église de cette localité en vue de s'assurer si elle peut être rangée au nombre des édifices monumentaux du culte.

L'église de La Hulpe est formée de trois nefs séparées par de grosses colonnes rondes. Le chœur, bâti en pierre blanche, date du commencement du XVIe siècle et est terminé par une abside à trois pans avec contreforts aux angles. Les collatéraux ont été reconstruits en 1835-1836 pour élargir l'édifice. Ils sont en briques. A cette époque, on a recouvert les trois nefs d'une seule toiture à deux versants, qui est aujourd'hui dans un tel état de délabrement qu'elle doit être complètement renouvelée. Toutes les voûtes du chœur et des nefs sont modernes et en plâtrage.

La tour forme une massive construction carrée surmontée d'une flèche écourtée à quatre pans qui s'aperçoit de très

loin, grâce à sa situation. Elle a subi des restaurations à diverses époques. Aujourd'hui, elle est percée d'étroites baies rectangulaires et la porte d'entrée est en style renaissance. Une tourelle circulaire la flanque au sud et renferme l'escalier. La tour, construite en pierre blanche, est fort délabrée. Le jubé y est installé sous une voûte en maçonnerie à nervures croisées formées d'un simple bandeau rectangulaire.

Il est difficile de préciser l'âge de la tour, qui est, en tous cas, la partie la plus ancienne du temple. Toutefois, ses dispositions, ses moulures, ses nervures, etc., semblent dénoter une origine romane.

La nef centrale paraît appartenir à la dernière période ogivale ; sous les combles on aperçoit ses anciennes fenêtres à ogive obtuse avec simple embrasure, sans aucune moulure. Les arcs réunissant les colonnes sont également très simples et paraissent remonter à la même époque ; les colonnes ne sont pas en rapport avec les arcs et il est possible que ces supports ont été entourés postérieurement d'une enveloppe qui en a augmenté sensiblement le diamètre.

Il résulte des constatations qui précèdent que la tour, la haute nef et le chœur ont une importance suffisante pour qu'il y ait lieu de les ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

Il importerait qu'on effectuât, à l'intérieur de l'édifice, des travaux de recherche. Il faudrait, par exemple, débarrasser une des colonnes du plâtrage qui la recouvre, faire la même opération à différents endroits de la haute nef, du chœur et de la tour. Ce parti permettra d'établir un relevé

complet et exact de l'édifice et d'étudier un projet de restauration du temple dans ses dispositions primitives. Il semble peu rationnel de dépenser une somme relativement importante pour le renouvellement des toitures, en laissant à tout jamais la claire-voie masquée et en conservant les collatéraux dont l'aspect est des plus misérables.

D'autre part, l'autorité locale se propose de faire démolir l'insignifiante maison communale qui masque la vue de l'église et de faire effectuer d'importants travaux de transformation et d'embellissement à la place qui entoure l'église, de sorte que cette dernière sera isolée et exposée directement à la vue vers l'endroit le plus fréquenté de la commune. Il ne serait pas de bonne administration, pour cette importante localité, placée aux portes de la capitale, de mettre obstacle, par une économie mal entendue, à l'embellissement complet de la place principale du village.

On pourra profiter de la reconstruction des bas-côtés pour augmenter la superficie de l'édifice, laquelle, étant donné l'accroissement constant de la population, ne tardera guère à devenir insuffisante.

L'attention des autorités locales doit être attirée tout spécialement sur la convenance de faire en sorte que les eaux pluviales ne séjournent pas au pied de l'édifice en établissant tout autour de celui-ci un trottoir avec pente suffisante vers l'extérieur.

Église de Saint-Martin, à Alost.

— Le 23 mai 1900, il a été procédé, pour répondre à l'invitation de M. le curé-doyen, à l'examen des essais de débadigeonnage effectués en l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale).

Tentées au mur d'une chapelle du pourtour, à une portion

de voûte et de nervures de ce dernier et à deux piliers d'une travée du chœur, ces épreuves ont paru satisfaisantes.

La pierre mise à nu est d'une tonalité grise qui produit bon aspect.

Il a été prescrit de respecter scrupuleusement la taille lors de l'enlèvement ultérieur du crépi, de s'abstenir de l'emploi de brosses ou d'instruments métalliques qui entameraient la pierre ou la brique des voûtes, d'exécuter les rejointoiements moins minces sans toutefois occasionner des empiétements sur les assises voisines. L'enduit devra céder sous la poussée de frictions lentes et délicates opérées à l'aide de torchons.

La réparation des parties peu éprouvées pourra continuer à se faire au ciment métallique.

Des ouvriers tenus en vue emploieront tous leurs soins à remplir ce programme, dont l'exécution demande autant d'attention que d'habileté.

Afin d'arriver plus sûrement à un bon résultat, M. Van Assche, membre de la Commission royale, s'est lié obligeamment par la promesse de leur prêter, de vive voix, sur la manière de procéder, l'appui des conseils que lui dicte son expérience.

Il sera nécessaire de joindre aux travaux susdits de déplâtrage la remise en lumière de l'encadrement mouluré en pierre de l'entrée basse de la sacristie que masque défavorablement un tambour.

Le lavage de la clef de voûte du pourtour a dévoilé, à l'entrecroisement des nervures, une peinture de trois tons. Cette découverte est probablement le présage de polychromies existant aux autres compartiments du déambulatoire.

Il conviendra d'user de prudence lorsqu'on les décrépira.

La disparition du badigeon devant restituer à toute la belle collégiale sa physionomie primitive, il est souhaitable que les pouvoirs publics encouragent les efforts artistiques des autorités locales en subsidiant une large part des ouvrages à accomplir.

Église de Saint-Martin, à Alost.

— Il a été procédé, le 23 mai 1900, à l'examen du maître-autel de l'église de Saint-Martin, à Alost, dont l'état était signalé comme périclitant.

A part la table en marbre blanc qui mérite quelque attention avec le bas-relief de même matière qui en orne la face, le reste de cet énorme meuble de la fin du XVIIIe siècle, constitué en bois aux parties supérieures, est médiocrement curieux et n'a rien à démêler avec l'art.

Ses dimensions peu gracieuses et manifestement disproportionnées à l'endroit qu'il occupe, sa caducité qui le démembre et expose l'officiant à des dangers, prescrivent, vu l'impraticabilité d'une réparation efficace et durable, de doter la magnifique collégiale d'un autel en harmonie avec son caractère gothique. Cette substitution dégagera les travées ogivales du chevet et rendra au chœur son effet et son ampleur. Comme corollaire, une belle perspective conduira l'œil avec agrément et raison jusqu'au fond des chapelles absidales à travers le pourtour du noble édifice.

Église d'Alsemberg.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 31 mai 1900, à l'examen des travaux de débadigeonnage effectués dans l'église d'Alsemberg.

MM. Degroot et Dumortier, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

La plus grande partie de l'église a subi l'opération du

débadigeonnage. Il ne reste guère à décrépir que le bas des murs des nefs latérales jusqu'au cordon qui règne sous les fenêtres. Ces parties de l'édifice devraient aussi être débadigeonnées, afin que l'on puisse se rendre compte de la composition des parements et de l'effet d'ensemble que produiraient ceux-ci entièrement mis à nu.

Des spécimens de rejointoyage ont été tentés dans la haute nef, aux parements en pierre des murs et aux voûtes en briques. Les échantillons opérés aux voûtes paraissent satisfaisants; ceux des murs laissent à désirer en ce sens que le rejointoyage est poussé trop loin; il atteint partiellement les pierres et donne par là aux maçonneries un aspect lisse qui, à distance, produit l'effet d'un crépissage. On doit se borner à boucher les joints ouverts sans toucher aux autres, et les nouveaux joints doivent observer un léger creux. En un mot, ils doivent être semblables à ceux exécutés à l'origine par les maçons.

Au chœur, on doit se borner à remplacer les quelques briques introduites lors de restaurations antérieures dans les parements en pierre, par des pierres analogues aux anciennes et à rejointoyer les parements suivant les indications qui précèdent. Il n'y a pas autre chose à faire, pour le moment, dans cette partie du temple.

La restauration intérieure de l'église d'Alsemberg soulève quelques points qui ne manquent pas de présenter des difficultés et qui appellent une étudesé rieuse, entre autres :

1° L'extrémité du bas-côté sud, près du chœur, où l'on relève des traces d'une tribune dont le sol était sensiblement plus élevé que celui du bas-côté et à laquelle on avait accès par une porte percée dans le mur oriental;

2° La chapelle nord, latérale au chœur, qui a subi de nombreuses modifications dans le cours des siècles et qu'il convient de rétablir, autant que possible, dans son éta primitif;

3° Le grand arc sous la tour, qui n'a plus son développement primitif; la corde en est trop haut d'une ou de deux assises de pierre. C'est là, sans doute, le fait d'un remaniement opéré à la suite d'un incendie qui a détruit autrefois partiellement l'église. Les chapiteaux des piédroits supportant cet arc sont incomplets; de plus, ils devront être abaissés à leur niveau ancien.

L'étude de ces diverses questions conduira sans doute à celle du déplacement du jubé et du buffet d'orgue qui obstruent tout l'intérieur de la tour. Ce dégagement constituerait une amélioration considérable au point de vue de la perspective intérieure du monument. Il faudra rechercher avec soin si, anciennement, la tribune près du chœur n'était pas le jubé. En cas d'affirmative, il serait intéressant de rétablir cette disposition originale. Ce qui est certain, c'est que l'installation actuelle du jubé est de date relativement récente, la décoration intérieure de la tour le démontre clairement.

Le débadigeonnage de l'église a permis de constater qu'elle était autrefois polychromée; de nombreuses traces de peinture y sont visibles. On a même mis au jour une très intéressante fresque qu'il importe de conserver avec les plus grands soins.

Le talent déployé par le constructeur, l'ampleur des proportions et la situation exceptionnelle qu'occupe l'édifice dominant la vallée, font, de l'église d'Alsemberg un des

plus beaux temples religieux de la province. La Commission se fait un devoir d'engager les pouvoirs publics à ne pas ménager leurs subsides en vue de poursuivre, sans nul retard, l'entreprise de restauration qui est aujourd'hui en souffrance par suite de la pénurie des ressources locales.

Église de Saint-Denis.

— Lors d'une inspection récente dans la province de Namur, l'attention du Collège a été attirée sur la tour de l'église paroissiale de Saint-Denis.

Cette tour, reste d'une église qui a précédé le temple actuel, remonte à l'époque romane. Cette une construction imposante et pittoresque. Elle offre un mérite artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

L'édifice en question semble réclamer quelques travaux d'entretien et de restauration. Il serait utile d'engager les autorités locales à prendre des mesures pour que ces ouvrages puissent s'effectuer sans trop de délai, dans l'intérêt de la conservation du monument.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

PARIS

—

Louvre. — Trocadéro
Musée de Cluny. — École des Beaux-Arts

Messieurs,

Les dispositions et les vastes dimensions des locaux que destine à notre Musée des Échanges et d'Art monumental la sollicitude du Gouvernement, nous permettent et nous obligent à la fois d'enrichir nos collections d'importants ensembles d'architecture décorée, qui contribuent, tant par leur mérite artistique à l'éducation des visiteurs, que par leur masse imposante à l'impression grandiose que l'on doit ressentir dès le seuil, et qui prépare si bien, par une admiration instinctive et pour ainsi dire forcée, à l'étude loyale et fructueuse des chefs-d'œuvre que nous proposons pour modèles à nos artistes.

Cette considération m'a surtout préoccupé et guidé dans

le choix de moulages, à acquérir en France, que je vais avoir l'honneur de vous soumettre.

*
* *

De longue date, Messieurs, votre Comité a émis le vœu de pouvoir compléter l'enseignement admirable qui se dégage du fronton oriental du Parthénon, en faisant reposer ce magistral spécimen de l'art de Callicrate, d'Ictinus et de Phidias sur les huit colonnes dont les galbes et les inclinaisons, si savamment calculés, si habilement mariés aux courbes du stylobate et du fronton, suffiraient à établir à jamais la gloire des architectes de l'Attique.

Pour bien rendre ces irrégularités voulues, comme la variété raisonnée qu'ont apportée les architectes aux diamètres et à l'espacement des colonnes, il eût été nécessaire que les plus habiles de nos mouleurs se rendissent à Athènes, afin de prendre un calque méticuleux de chaque élement du portique. Ce travail, projeté depuis de longues années, n'est plus guère praticable, à présent que les efforts du temps et des vandales, unis pour consommer l'œuvre de destruction commencée par les guerriers, ont rendu imminente la ruine définitive de cette conception géniale.

Fort heureusement, certaines des colonnes ont été moulées; l'École des Beaux-Arts de Paris possède celles qui forment l'extrémité gauche de la façade, avec l'angle de leur stylobate et celui de leur entablement. Ces documents, joints aux relevés précieux pris par les artistes qui ont eu le bonheur de pouvoir contempler le temple de Minerve-Vierge avant qu'il eût subi les injures des collectionneurs sacrilèges, nous permettraient d'en offrir à nos visiteurs une

reproduction suffisamment fidèle pour les initier au goût, à la science, en même temps qu'au sentiment exquis de la pondération qui depuis vingt-cinq siècles font nos maîtres des artistes contemporains de Périclès.

*
* *

De cette radieuse période de l'art grec, je dois, Messieurs, passer sans transition à l'art roman, tel qu'il s'épanouit dans nos contrées, pratiqué par des architectes du terroir qui surent lui donner une formule personnelle appropriée à nos climats, dégager de ses origines syriennes, romaines et byzantines, un style qui, pour notre pays, marque en quelque sorte le commencement de l'existence historique d'un art vraiment national.

Nous chercherons plus tard en Italie des monuments romains dignes d'entourer le moulage, qui nous est promis, de l'Arc de Bénévent; mais la France nous fournira des monuments comparables à nos célèbres églises de Tournai, de Tirlemont, de Soignies, de Liége, et l'étude parallèle du développement et des évolutions de l'art du moyen âge chez nous, d'une part, et chez nos proches voisins, d'autre part, sera aussi intéressante qu'utile.

C'est, en effet, au moyen âge surtout que l'on voit les caractères de l'architecture comme les types de la sculpture se modifier au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la chaude Italie pour gagner les froides plages de la mer du Nord et de la Baltique; les conditions ethniques ont sur les œuvres des hommes une répercussion qui, pour être peut-être moins frappante dans l'architecture que dans la sculpture, n'en existe pas moins, et sera nettement sensible

pour nos visiteurs lorsque nous pourrons leur montrer, côte à côte, des monuments contemporains choisis dans divers pays.

*
* *

La France est riche en églises romanes et dans le seul musée de sculpture comparée du Trocadéro, j'ai noté six portails du XIIe siècle, dont l'un au moins devrait enrichir nos collections.

Celui d'AVALLON forme une pénétration très évasée dans l'épaisseur du mur occidental de l'église; ses ébrasements supportent un quintuple rang d'archivoltes à plein cintre diversement ornées; les colonnettes des pieds-droits sont toutes de modèle différent; il est à regretter que les bas-reliefs du tympan soient mutilés à tel point que l'on n'en peut plus distinguer les sujets.

C'est là un reproche que l'on pourrait faire au fragment de la façade de l'*ancien prieuré de* CHARLIEU.

Ce fragment, très important — il ne mesure pas moins de onze mètres de hauteur sur onze mètres cinquante de largeur — comporte une grande porte accostée d'une petite baie à plein cintre, toutes deux enrichies d'une décoration sculpturale très pittoresque.

Le linteau de la plus grande ouverture porte les figures du Christ assis, des douze Apôtres, du roi David, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs personnages que les étoles dont ils sont revêtus et les édicules qu'ils présentent au Christ peuvent faire reconnaître pour des supérieurs d'abbayes. Au tympan deux anges soutiennent une gloire

sur laquelle se détache le Christ bénissant, qu'entourent les symboles des évangélistes.

Le linteau de la petite baie est décoré d'une scène d'holocauste; le tympan représente les noces de Cana et l'archivolte est historiée des figurines du Christ et de divers saints.

Les pieds-droits et les quatre archivoltes du *portail Saint-Jean, à la cathédrale de* Rouen, sont ornés de rinceaux, de palmettes et de dessins géométriques. Le tympan est divisé en deux zones superposées, où sont figurées en haut relief, dans le bas, la danse de Salomé devant Hérode; dans le haut, la Décollation de Saint-Jean-Baptiste; ce tympan n'a été placé qu'au XIIIe siècle et au prix d'une mutilation que l'on a dû faire subir aux pilastres pour arriver à l'encastrer.

Les archivoltes du *portail occidental de l'église Sainte-Marie-des-Dames, à* Saintes, sont historiées : la première porte, dans une gloire, la main divine accostée d'anges adorateurs; la seconde, les symboles du Christ et des Évangélistes; la troisième, des scènes de martyre, et la quatrième, une série de figurines tenant les attributs des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse.

La porte, avec une partie de la façade ouest de l'*église de* Saint-Gilles, sont très ornementées : sur le trumeau qui divise la porte en deux baies repose un linteau qui se poursuit en frise sur les ébrasements de la façade et que supportent des colonnettes isolées à chapiteaux historiés. Diverses scènes de la vie de Jésus s'y déroulent. D'autres bas-reliefs, entourés de médaillons circulaires et des figures d'apôtres, ornent les ébrasements; de chaque côté, entre la porte centrale et les portes latérales, sont creusées dans le mur de façade six niches rectangulaires ornementées qui abritent les

statues des apôtres; des modillons décorés de figurines et d'animaux supportent la corniche qui reçoit les retombées de l'archivolte.

La porte du narthex de l'*église de la Madeleine*, à VÉZELAY, n'est pas moins importante au point de vue de la décoration : au centre du tympan, le Christ, de dimensions colossales, est assis sur un trône, dans une gloire; les apôtres se tiennent à ses côtés; sur les linteaux sont sculptés des bas-reliefs dans lesquels Viollet-le-Duc a vu : à gauche les élus, figurés par des fidèles apportant la dîme à l'abbaye; à droite les damnés, sous les symboles des vices. Le même auteur a pensé que les sujets qui illustrent la voussure bordant le tympan représentent les divers peuples de la terre tels que la crédulité populaire se les imaginait au moyen âge. La première archivolte porte, dans trente médaillons, les signes du zodiaque alternant avec divers sujets; la seconde est ornée de rinceaux ajourés; enfin, des figures de saints et d'apôtres ressortent sur le trumeau et les pieds-droits.

Des six portails que je viens de décrire sommairement, j'estime, Messieurs, que les plus importants à acquérir pour notre musée sont ceux de Charlieu et de Saint Gilles. Très intéressants par leur décoration sculptée comme par la variété de leur architecture, ils seraient fort utilement mis en parallèle avec la porte Mantile de Tournai, la porte de Samson de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles — complétée par les colonnes et les figures qui nous manquent encore — et le portail de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain. A propos de ce dernier, j'ai eu récemment le regret de constater que son état de dégradation s'aggrave chaque jour; certaines des

têtes si originales des impostes ont disparu ; heureusement, notre musée possède les moulages des parties détruites et l'ensemble entier pourra sans grande peine être reconstitué ; argument précieux, s'il en était encore besoin, à l'appui de l'immense utilité des moulages d'œuvres d'art.

Un admirable spécimen de l'art roman du nord nous sera fourni par le portail du dôme de Freiberg (Saxe) et après celui-ci, le superbe porche de l'église Saint-Servais, à Maestricht, nous amènera par une transition toute naturelle aux œuvres du style ogival.

*
* *

Si je n'ai pas jusqu'à présent, Messieurs, à vous proposer d'ensembles aussi complets de l'architecture française du XIIIe siècle, je signalerai néanmoins de cette époque des pièces de haute valeur dont les reproductions offriraient pour notre musée un intérêt considérable.

Tels sont : le trumeau de la porte Saint-Firmin et le trumeau avec le linteau de la porte Saint-Honoré de la *cathédrale d'*Amiens, plus importants tous deux que le superbe trumeau du Christ, que nous possédons déjà.

On pourrait admettre, il est vrai, que ce dernier nous suffit comme spécimen de l'art déployé dans la construction de la cathédrale d'Amiens ; la même objection ne peut s'appliquer aux six figures des ébrasements du porche méridional de la *cathédrale* de Chartres. Ces statues, adossées à des colonnettes engagées, forment avec leurs supports élégamment ornés et les dais qui les abritent, un imposant ensemble haut de plus de six mètres.

Le tympan de la porte de la Vierge de la *cathédrale de*

Paris mérite une mention toute particulière : haut de sept mètres, large de six environ, il est divisé en trois parties; la plus basse sert de linteau; elle porte au centre une châsse tenant lieu de dais à la statue de la Vierge adossée au trumeau; trois prophètes sont assis à droite, trois rois couronnés à gauche; les colonnettes qui les encadrent supportent la zone centrale, sur laquelle est figurée la Mise au Tombeau de la Vierge; le haut représente son couronnement; les nombreuses figures de ces diverses compositions sont presque en ronde bosse.

La Mise au Tombeau et la Résurrection de la Mère du Christ décorent aussi le linteau d'une porte occidentale de l'*église Notre-Dame*, *à* Senlis.

***

Du xive siècle, j'ai retenu le contrefort, auquel est adossée la statue de Charles V, de la *cathédrale d'*Amiens, et comme entrée de salle le portail du transept nord de la *cathédrale Saint-André*, *à* Bordeaux.

Un trumeau auquel s'adosse la statue du pape Clément V (Bertrand de Goth) le divise en deux baies; des niches creusées dans la partie supérieure des pieds-droits abritent six statues d'évêques; le tympan est réparti en trois compositions superposées qui figurent respectivement la Cène, l'Ascension et le triomphe du Christ; enfin, des trois archivoltes qui l'encadrent, l'une porte dix figurines d'anges, la seconde les douze apôtres, la dernière quatorze prophètes et patriarches. L'ensemble est haut de onze mètres et large de neuf mètres cinquante.

Je croirais superflu, Messieurs, d'appuyer d'un argument

quelconque ma proposition d'acquérir les moulages des statues du portail de l'église de l'ancienne chartreuse de Champmol : c'est, me paraît-il, un devoir patriotique d'exposer ces œuvres dans lesquelles éclate le double talent de deux artistes natifs de nos provinces, Jean de Marville et Nicolas Sluter.

J'ajouterai à cette liste le ravissant portail provenant de l'*ancienne abbaye de* Saint-Denis, réédifié dans le jardin du musée de Cluny; il figure une grande ogive en tiers-point, coupée horizontalement par un linteau que soutiennent, au centre et aux extrémités, un trumeau et des pieds-droits formés de groupement de colonnettes d'une charmante élégance.

*
* *

Très intéressante pour l'étude de l'art du xve siècle est la porte de la sacristie du chapitre de *Saint-Étienne, à* Bourges.

La baie, en anse de panier, est surmontée d'un arc en tiers-point que couronne un gâble à crochets; le vantail, divisé en panneaux moulurés, porte les armes de Jacques Cœur; il est à regretter toutefois que les niches des pieds-droits soient dépourvues de statues.

*
* *

La partie architecturale de la porte en deux baies à arc surbaissé de la *cathédrale de* Beauvais n'est pas moins importante; elle nous offrirait, avec le portail de la *cathédrale d'*Oyron, les clôtures de chapelles de *Notre-Dame d'*Évreux et *Notre-Dame de* Rodez, une belle collection de spécimens de l'art religieux du xvie siècle, que compléterait magistra-

lement l'ensemble du jubé monumental de la *cathédrale de* Limoges, auquel la masse imposante de la *porte de la Grosse Horloge*, *à* Rouen, opposerait un bien curieux type d'une architecture plutôt civile, décorée de motifs religieux.

*
* *

Tels sont, Messieurs, sans préjudice des modèles qui figurent déjà aux desidérata de votre Comité ou de ceux à choisir dans d'autres pays, les fragments dont je vous propose de faire des entrées monumentales aux salles renfermant des spécimens d'art des époques correspondantes. Je me trouve amené à parler maintenant de monuments d'un autre ordre : de ceux qui, isolés, constitueront dans le futur grand hall des centres autour desquels rayonneront les chefs-d'œuvre de la statuaire. Ils sont moins nombreux; mais, parmi ceux qu'indique ma liste jointe à ce rapport, il en est quelques-uns sur lesquels je tiens à attirer votre attention toute spéciale; le *puits* placé dans la cour d'honneur du *musée de Cluny;* le fameux *puits* dit « *de Moïse* », à Dijon, et la *croix de carrefour*, *de* Saint-Cirgues.

Le puits de Cluny est fort simple; son couronnement n'est pas à comparer, en tant que travail du fer, à celui de Quentin Matsys; mais il est d'un dessin très élégant, et la margelle, avec sa gargouille figurant un monstre poilu à membrure humaine, est vraiment pittoresque.

Le puits de Moïse est trop connu pour que j'ose vous en parler; reste la croix de carrefour de Saint-Cirgues.

Sa hauteur est de 5^{m}60; sur un soubassement en gradins repose un piédestal cubique supportant un fût à cannelures torses, coupées de quatre écussons aux armes de Thomas

Bohier et de sa femme Catherine Briçonnet, les seigneurs du lieu; la croix elle-même est fleuronnée et porte d'un côté le Christ, de l'autre, la Vierge et Jésus.

***

Les stalles d'Amiens seraient bien intéressantes à comparer à celles de l'église Sainte-Gertrude, à Louvain — et je saisis cette occasion, Messieurs, pour préconiser le moulage, par l'atelier du musée, de quatre de ces dernières, avec les panneaux des extrémités. Elles compléteraient assez heureusement notre exposition de ce genre de meubles religieux qui comprend déjà les stalles de l'église de Vilvorde — d'une époque plus avancée — et celles de la Groote Kerk de Dordrecht. C'est aussi dans le but de pouvoir mettre sous les yeux de nos sculpteurs d'ameublements d'église de beaux modèles d'époques différentes que j'ai ajouté à ma liste le retable de Saint-Germer, qui date du XIIIe siècle et serait à mettre en comparaison avec le moulage — à exécuter — du plus ancien des retables de l'église de Gheel, dont il rappelle beaucoup la forme et les proportions; celui de la *cathédrale d'*Aix (Bouches-du-Rhône), où sont figurés le Christ, Sainte-Anne, la Vierge, Saint-Maurice et Sainte-Marthe domptant la Tarasque, est particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire du costume au XVe siècle; celui de l'*église Saint-Didier*, *à* Avignon, est contemporain de ce dernier, mais d'un tout autre genre et constitue un fort beau modèle du travail du marbre; il a près de trois mètres de hauteur sur un peu plus de largeur et représente le Portement de la croix. Il est dû au ciseau de Francesco Laurana.

***

Parmi les autres pièces mentionnées à ma liste, je me bornerai à citer comme étant, à mon humble avis, les plus utiles : deux beaux spécimens de l'art Chaldéen, dont nous n'avons rien encore ; pour l'art égyptien, une grande statue de Chephren (IVe dynastie); une figure symbolique de la déesse Hathor de la XXXe dynastie, toutes deux au musée de Boulaq; le grand sphinx datant de l'ancien empire, trouvé à Tanis et conservé au musée du Louvre et quelques bas-reliefs tumulaires, puis, en suivant l'ordre chronologique :

La métope du temple de Zeus à Olympie, où l'on voit Hercule domptant le taureau de Crète; l'admirable mouvement de la composition rend cette métope supérieure à celles que possède déjà le musée et qui ont trait, comme elle, aux travaux d'Héraklès; la stèle athénienne de Dexiléos; la Victoire, en bronze, du musée de Brescia; la Minerve de la villa Albani, la louve du Capitole, les molosses et la grande figure allégorique du Nil, du Vatican; les deux fiers chevaux de Saint-Marc, à Venise; voilà pour l'antiquité.

Aux monuments du moyen âge mentionnés tantôt avec détails, j'ajouterai la statue équestre de Saint-Georges, de la cathédrale de Bâle.

Je passe à la Renaissance et signale deux cheminées à opposer aux moulages de celles des Italiens Lombardi, d'une part; de nos compatriotes Lancelot Blondeel, Guyot de Beaugrant et Glosencamp, à Bruges, et Pierre Coecke, à Anvers, d'autre part : l'une simple, mais fort curieuse, qui décore la salle dite de François Ier au musée de Cluny; l'autre, plus monumentale, qu'exécuta plus tard Germain Pilon pour le château de Villeroy, et qui figure maintenant au musée du Louvre.

J'arrive enfin à l'époque contemporaine et ne puis, Messieurs, que vous proposer de confirmer une fois de plus le vœu déjà émis à plusieurs reprises par votre Comité et à la réalisation duquel attachaient tant d'importance les défunts organisateurs du musée des Échanges : celui de voir figurer bientôt dans nos collections l'œuvre colossale et superbe dont Rude a décoré l'Arc de Triomphe de l'Étoile et que l'on a intitulée « le Chant du Départ ».

***

Qu'il me soit permis aussi, Messieurs, de vous répéter l'observation consignée dans mon rapport de l'an passé à la suite de ma visite au British Museum : l'immense utilité d'exposer des maquettes réduites d'ensembles monumentaux.

***

Toutes ces propositions — dont certaines paraîtront peut-être quelque peu ambitieuses — soulèveront forcément deux questions au point de vue pratique : sont-elles réalisables? et quelle serait la dépense?

Certaines des œuvres que j'ai citées ne sont pas moulées; il y aurait donc — en admettant que l'autorisation de les reproduire soit obtenue — des devis à établir.

D'une bonne partie des autres, il n'existe qu'un estampage unique exécuté pour le musée du Trocadéro; si, grâce à l'extrême obligeance de M. Roussel, l'aimable secrétaire de ce musée, j'ai pu indiquer approximativement les prix d'un second exemplaire fait à notre intention, cette indication que j'ai obtenue à titre purement officieux et à seule fin

de pouvoir renseigner votre Comité le plus complètement possible, n'implique nullement la résolution de la question de principe : l'autorisation que nous aurions à obtenir au préalable du Gouvernement français.

D'autre part, ces prix sont nécessairement fort élevés, puisqu'ils comprennent à la fois le travail de la confection d'un moule et la fourniture d'une épreuve, et il est à remarquer que, chaque fois qu'un autre musée obtiendra la même autorisation que le nôtre, ce travail de surmoulage sera à recommencer.

Cette double considération m'amène, Messieurs, à insister sur les bénéfices qui résulteraient d'une entente permanente entre toutes les administrations d'établissements qu'intéressent les moulages de sculptures; cette entente permettrait, comme l'a souhaité la Conférence de 1885, l'exécution à frais communs de moules à bon creux fort coûteux; une notable réduction de dépenses, en même temps qu'une diffusion plus facile des reproductions des plus beaux monuments en seraient la conséquence, et ce seraient là encore, Messieurs, des services que pourrait rendre l'Office central des échanges artistiques, dont, à cette occasion, je recommande à nouveau le projet à toute votre sollicitude.

HENRY ROUSSEAU.

9 octobre 1900.

ANNEXE AU RAPPORT DU 9 OCTOBRE 1900

Moulages à acquérir à Paris

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
MUSÉE DU LOUVRE.		
Art chaldéen.		
Deux statues de Goudéa, XVIIe siècle avant Jésus-Christ. . . . chacune	80	
Art égyptien		
Sphinx de l'ancien empire, trouvé à Tanis.	650	
Le roi Seti et la déesse Hathor; bas-relief du tombeau de Séti Ier.		Non moulé.
Art grec.		
Métope du temple d'Olympie : Hercule et le taureau de Crête.	60	
Art flamand.		
Dalle tumulaire de Jean de Cromois, abbé de Saint-Jacques, à Liége. XVIe siècle.	350	Non encore moulé.
Art français.		
Cheminée provenant du château de Villeroy, par Germain Pilon. XVIe siècle.		Il en existe un moulage au Victoria and Albert Museum, à Londres.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
MUSÉE DE SCULPTURE COMPARÉE.		
Art égyptien.		
Statue de Chephren. IVe dynastie . . . / Hathor et le prêtre Psametik. XXXe dynastie. \	900	Estampage à exécuter.
Le Cheik-el-Beled. IVe dynastie . . .	42	En vente chez M. Pouzadoux.
Buste de femme. IVe dynastie	15	Id. id.
Quatre bas-reliefs du tombeau de Tî. Ve dynastie	32	Id. id.
Art du moyen âge.		
XIIe SIÈCLE.		
Angoulème, église Saint-Pierre; archivolte	1,500	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
Avallon, église Saint-Lazare; portail . .	11,000	Id. id.
Charlieu, prieuré; portail et façade. . .	11,500	Id. id.
Chartres, cathédrale; tympan	1,500	Id. id.
Rouen, église Notre-Dame; portail. . .	12,500	Id. id.
Saintes, église Sainte-Marie-des-Dames; portail et façade.	11,500	Id. id.
Saint-Gilles, église; portail et façade . .	13,000	Id. id.
Vézelay, église de la Madeleine; portail .	12,500	Id. id.
XIIIe SIÈCLE		
Amiens, cathédrale; trumeau de la porte saint-Firmin	4,500	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
Amiens, cathédrale, trumeau de la porte Saint-Honoré	4,600	En vente chez M. Pouzadoux.
Laon, cathédrale; deux gargouilles . .	600	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
Chartres, cathédrale; ébrasement et statues	9,500	Id. id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Laon, cathédrale; partie d'une rose . .	1,200	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Paris, cathédrale; tympan	6,500	Id. id.
Reims, cathédrale; statue de prophète. .	650	Id. id.
Senlis, cathédrale; linteau	1,500	Id. id.
Troyes, église Saint-Urbain; pieds-droits et fenêtre	500	Id. id.
Troyes, église Saint-Urbain; trois gargouilles	850	Id. id.
Paris, cathédrale; penture de porte . .	400	En vente chez M. Pouzadoux.
Reims, cathédrale; buste de Sainte-Anne.	60	Id. id.
Reims, cathédrale; statue de prophète. .	180	Id. id.
XIVe SIÈCLE.		
Amiens, cathédrale; contrefort et statue .	3,500	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Bordeaux, église Saint-André; portail. .	16,500	Id. id.
Dijon, cinq statues de la Chartreuse de Champmol	4,500	Id. id.
Dijon, puits de Moïse	13,500	Id. id.
Lyon, église Saint-Jean, pieds-droits . .	3,500	Id. id.
Moul, église Saint-Étienne, quatre gargouilles	2,400	Id. id.
Bâle, cathédrale; statue de Saint-Georges	5,000	Id. id.
Strasbourg, cathédrale; statue d'une vierge folle	550	Id. id.
Strasbourg, cathédrale; statue d'une vierge folle	120	En vente chez M. Pouzadoux.
XVe SIÈCLE.		
Avignon, église Saint-Didier; retable. .	2,000	Estampage à exécuter (sans engagement quant à l'autorisation).
Aix, église Saint-Sauveur; retable . .	2,500	Id. id.
Bourges, église Saint-Étienne; porte de sacristie	8,500	Id. id.
Paris, église Saint-Séverin; colonne . .	850	Id. id.
Saint-Cirgues; croix de carrefour . . .	1,800	Id. id.
Troyes, église Saint-Pierre; rampant . .	600	Id. id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Art de la Renaissance et art moderne.		
XVIe SIÈCLE.		
Amiens, cathédrale; quatre stalles. . .	12,000	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
Beauvais, église Saint-Pierre; portail. .	8,000	Id. id.
Oyron, église collégiale; portail . . .	7,500	Id. id.
Rodez, église Notre-Dame; clôture de chapelle	7,500	Id. id.
Rouen, église Saint-Maclou; fragment d'escalier	650	Id. id.
Rouen; voûte de la grosse horloge. . .	11,000	Id. id.
Évreux, cathédrale; clôture d'une chapelle	1,500	En vente chez M. Pouzadoux.
Limoges, église Saint-Étienne; jubé . .	9,000	Id. id.
Oyron, collégiale; statue d'Arthus Gouffier	195	Id. id.
XVIIIe SIÈCLE.		
Buste de Voltaire (sans perruque) . . .	8	En vente chez M. Pouzadoux.
Buste d'un inconnu	25	Id. id.
Rouen; fontaine de la Grosse Horloge.	9,500	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
XIXe SIÈCLE.		
Paris; Arc de Triomphe de l'Étoile; le Chant du Départ	14,000	Estampage à exécuter (sans engager quant à l'autorisation).
MUSÉE DE CLUNY.		
Retable de Saint-Germer. XIIIe siècle . .	350	En vente chez M. Pouzadoux.
Porte de l'abbaye de Saint-Denis XIVe siècle		Non moulé.
Puits de la cour d'honneur		Id.
Cheminée de la salle de François Ier . .		Id.

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr	
ÉCOLE DES BEAUX-ARTS		
Angle du portique du Parthénon.		
Statue de Minerve, de la villa Albani . .	420	En vente chez M. de Sachy.
Deux chevaux de Saint-Marc, à Venise.		
Statue de la Victoire du musée de Brescia		
Un molosse du Vatican	100	Id. id.
Second molosse du Vatican.		
Louve romaine, du Capitole.		
Le Nil, du Vatican.		
Stèle de Dexiléos (à Athènes)	120	Id. id.
Amphore antique.		
Chapiteaux historiés provenant de l'église Saint-Germain des Prés, à Paris.		

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 8, 15, 22 et 29 septembre; des 13, 20 et 27 octobre 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Église d'Ollignies. Tableau.

Il résulte d'un examen auquel il a été procédé dans l'atelier de M. Buéso, que le tableau représentant la Vierge du Rosaire, appartenant à l'église d'Ollignies (Hainaut), a été restauré avec soin.

Église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Triptyque.

— Un examen récent fait à l'atelier de M. Buéso a permis de constater que cet artiste a restauré d'une façon très satisfaisante un ancien triptyque appartenant à l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Église de Strombeek-Bever. Verrières.

— Il a été procédé, le 16 octobre 1900, en l'église de Strombeek-Bever (Brabant), à l'examen de verrières dues aux libéralités de paroissiens locaux.

Au lieu de l'ostention d'une seule œuvre, c'est en face d'un groupe de quatre compositions ajustées à leur place définitive, dans les bas-côtés, que les observateurs se sont trouvés. Chaque vitrail ne comprend qu'un personnage

entouré de grisailles. Cette disposition, qui produit un effet étrange et maigre, a été désapprouvée.

Comme diverses inspections l'avaient déjà révélé, la constatation a établi que l'auteur avait versé dans le défaut commun à la plupart de ses confrères de pratiquer des tons obscurs au lieu de tons diaphanes que réclame le vitrail, témoin, entre autres, le noir qui drape Saint-Benoît, représenté dans la baie qui confine au transept sud.

Il a été recommandé à M. le curé, qui était sur les lieux, de tenter, quand il s'agira de poursuivre la décoration des autres fenêtres des collatéraux, de persuader les généreux donateurs de la nécessité ou de majorer leur allocation ou de n'appliquer la somme dont ils disposent qu'à la confection d'un nombre moindre de vitraux, de façon à mettre en évidence d'irréprochables et beaux morceaux, à trois personnages clairement coloriés et, alors, pour obtenir une série formant un agréable ensemble, il importera de faire compléter ceux qui sont déjà exposés et dont le côté répréhensible a été signalé plus haut.

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Vitrail.

— L'examen fait, le 17 octobre 1900, d'une lumière de vitrail placée dans une fenêtre du chœur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) a démontré que l'auteur avait produit un spécimen convenable.

Bien que la translucidité soit bien comprise, il ne serait pas mauvais, à l'avenir, de l'accentuer davantage.

Il y aurait lieu aussi d'attirer l'attention de M. Dobbelaere sur le manque d'unité qui se remarque dans l'ensemble de la composition et particulièrement dans les figures.

L'architecture devrait être l'objet de plus d'étude et de soin, surtout à la base.

Le compartiment supérieur, consacré à l'effigie de Saint-Jean, repose trop pesamment sur le subjacent représentant l'apparition de Jésus-Christ à Saint-Jean et ne se liaisonne pas heureusement avec lui.

Sous réserve que l'artiste tiendra compte de ces quelques observations dans le travail ultérieur, il n'y a pas d'inconvénient à l'autoriser à procéder à l'exécution et au placement définitifs de ses œuvres, qui comprendront trois vitraux, lesquels sont indiqués aux dessins sous les lettres *c*, *d*, *e*.

Église de Florenville. Vitraux.

— Il résulte d'un examen récent que les vitraux placés dans les basses-nefs de l'église de Florenville (Luxembourg) sont convenablement exécutés.

En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis pour ces objets sur le crédit des Beaux-Arts.

Église de Huyssinghen. Vitrail.

— Il a été répondu, le 17 septembre 1900, au désir exprimé par M. le Ministre de l'agriculture, de voir procéder à l'examen d'un vitrail placé dans le chœur de l'église de Huyssinghen (Brabant).

Au lieu d'un échantillon dont l'exposition avait été demandée, le sanctuaire est pourvu des trois vitraux dont les dessins ont été approuvés. Ces œuvres, qui sont le produit d'un don, peuvent remplir leur destination et, n'étant cependant le tort constaté déjà chez plusieurs spécialistes, de donner aux étoffes des personnages une opacité qui nuit à leur effet, elles ne fourniraient guère matière à critique, l'auteur s'étant appliqué à faire droit, dans l'exécution de sa tâche, aux observations présentées dans le rapport du Collège en date du 9 février 1899.

L'impression ressentie, consignée ci-dessus, a été communiquée à l'autorité fabricienne, présente à la visite, avec

prière d'en faire part à l'artiste qui poursuivra, quelque jour, la décoration des autres fenêtres du temple.

Église de Kessel lez Lierre. Croix triomphale.

— Il a été procédé, dans l'église de Kessel lez Lierre (Anvers), à l'examen du simulacre de la croix triomphale, pour l'exécution de laquelle l'ancien curé de la paroisse a légué les fonds nécessaires.

Il y a divergence d'avis au sujet de l'établissement de ce calvaire, à savoir s'il doit être placé sur une trabes avec les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean ou simplement suspendu sous l'arcade du chœur en le bornant au Christ seul.

D'un autre côté, il résulte de renseignements fournis lors de l'inspection par M. le curé de Kessel, qu'autrefois un jubé existait à l'entrée du chœur. Étant donnée cette circonstance que l'on est fixé sur la situation primitive, il y a lieu de réserver la possibilité de rétablir ultérieurement cette situation en se bornant à un simple Christ suspendu.

Pont du Pain-Perdu, à Gand. Statues.

— Le 21 septembre 1900, il a été procédé à l'examen des nouveaux modèles des statues représentant la Navigation et l'Industrie, commandées à M. Vanden Bossche pour la décoration du pont du Pain-Perdu, à Gand (Flandre orientale).

MM. Serrure et Vanderhaegen, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Cette seconde étude accuse une certaine amélioration dans l'ensemble des œuvres de M. Vanden Bossche; néanmoins, on y constate toujours l'absence de distinction, d'originalité et de caractère artistique reproché aux premiers modèles.

Dans ces conditions on ne saurait reconnaître aux figures

précitées la valeur requise pour que leur exécution en bronze soit l'objet d'un encouragement à prélever sur les crédits des Beaux-Arts.

Enfin, on ne peut que reproduire ici l'observation qui terminait le rapport du 10 août 1899, savoir que le pont dont il s'agit ne comportait pas l'emploi de sculptures décoratives aussi importantes.

— Il a été procédé, le 16 août 1900, dans l'atelier de M. de Mathelin, artiste statuaire, à l'examen des maquettes demi-grandeur d'exécution, des six statues destinées à orner les façades de l'Hôtel des Postes, en voie de construction, à Liége. Hôtel des Postes, à Liége. Statues.

M. Gody, directeur du service des bâtiments des postes et télégraphes, assistait à cet examen.

Les maquettes en question représentant les effigies de six bourgmestres de la ville de Liége, ont été jugées suffisantes. L'artiste les a étudiées avec soin, aussi bien au point de vue des costumes qui appartiennent au xve et au xvie siècle, que des convenances décoratives auxquelles les statues doivent satisfaire.

M. de Mathelin s'est, de plus, engagé à soumettre, aux termes de son contrat, à un nouvel examen, les statues moulées en plâtre et en grandeur d'exécution, placées dans les niches de l'édifice qu'elles doivent décorer, aussitôt que ce travail sera fait. Il s'engage à faire droit aux observations auxquelles elles pourraient donner lieu alors.

Les statues coulées en bronze doivent être entièrement dorées et au socle de chacune d'elles sera placé un écusson destiné à recevoir le blason de chacun des personnages historiques représentés, afin qu'il soit désigné plus particuliè-

rement. On a exprimé le désir, lors de la visite, de voir ces armoiries complétées par les émaux qui les caractérisent; ces émaux serviront non seulement à rendre les blasons intelligibles à distance, mais aussi à jeter dans le décor un appoint de coloration qui ne peut être que favorable à son effet.

L'artiste s'est montré très disposé à répondre à ce vœu si même il en résultait un surcroît de dépense qui n'est pas prévu dans la soumission qu'il a signée le 21 avril 1900.

Tout en donnant son approbation aux maquettes exécutées par M. de Mathelin, la Commission a fait observer que, si elle avait été consultée sur le choix des personnages à représenter, elle aurait déconseillé d'adopter le programme que l'on a suivi.

Ancien orphelinat des filles, à Anvers. Bas-relief.

— Il a été procédé à un nouvel examen du bas-relief de la façade de l'ancien orphelinat des filles, à Anvers, reconstitué par M. Dupuis.

Il résulte de cet examen qu'il n'a nullement été tenu compte de la recommandation du rapport du 25 février 1899 prescrivant, pour les parties à restituer, de s'inspirer toujours de celles restées intactes, abstraction faite de restaurations précédentes, dont la plupart ont été maladroitement exécutées. En un mot, au lieu de faire les restaurations sur le modèle en plâtre, on s'est contenté de copier de mauvaises restaurations antérieures.

D'autre part, l'exécution du travail est médiocre et la pierre employée à la reproduction n'est pas de premier choix.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu pour le Département de l'agriculture d'intervenir dans la dépense.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la construction d'un bâtiment devant servir de justice de paix et de maison communale à Evergem (Flandre orientale), sous réserve que l'on aura égard aux observations contenues dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 20 juin 1900 ; architecte, M. Bouckaert ; Justice de paix d'Evergem.

2° Le projet relatif à l'établissement d'un nouveau garde-corps en fer au perron donnant accès à l'hôtel de ville de Bilsen (Limbourg); architecte, M. Rypens. Hôtel de ville de Bilsen.

— Le projet soumis en vue de la restauration de la façade gothique occidentale de l'hôtel de ville de Bruxelles a fait l'objet d'un examen sur place, le 15 septembre 1900. Hôtel de ville de Bruxelles.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Il en résulte que le projet présenté est basé uniquement sur les éléments architectoniques existants ou dont on retrouve des traces. Le seul point où il s'en écarte est le cul-de-lampe supportant la tourelle à l'angle sud-ouest de la façade. Actuellement, ce support, qui a reçu des modifications lors de restaurations déjà anciennes, diffère de celui de la tourelle de l'angle opposé ; mais une ancienne gravure, très bien traitée, existant aux archives de la ville, dont une copie a été examinée sur place, démontre que le cul-de-lampe de la tourelle sud-ouest était primitivement en tout semblable à celui de la tourelle nord-ouest. Dans ces conditions, il y a lieu de rétablir la situation originelle ainsi que le comporte, du reste, le projet soumis.

En conséquence, cette étude très bien traitée, œuvre de M. l'architecte Samyn, mérite de recevoir le visa approbatif sans la moindre réserve, cas beaucoup trop rare, hélas!

Poorterslogie, à Bruges.

— Il a été procédé, le 10 septembre 1900, à l'inspection des travaux de restauration en voie d'exécution à la Poorterslogie, à Bruges (Flandre occidentale).

Les travaux dont il s'agit s'effectuent dans des conditions très satisfaisantes. Comme dans la plupart des entreprises de même nature, celle-ci donnera lieu à des travaux supplémentaires. Cela résulte surtout des nombreux remaniements opérés lors de fréquents changements de destination qu'a eus à subir l'édifice intéressant dont il s'agit. C'est ainsi que des détériorations graves que l'on ne pouvait soupçonner se sont révélées au cours des travaux; que le parement de la tourelle, que l'on croyait pouvoir être restauré, devra être complètement renouvelé; que les marches du grand escalier circulaire doivent être appropriées; que la maison Cottem, annexée à l'édifice, exige des travaux de consolidation plus importants que ceux prévus, etc., etc.

Il y a nécessité absolue de démolir et de reconstruire les deux pignons de la maison Cottem; mais il résulte de l'inspection des lieux qu'il n'y a aucune opportunité d'abaisser ces pignons de la hauteur d'un étage, comme on le proposait au plan portant le n° 81. Il y a lieu, au contraire, d'adopter le projet figurant au dessin n° 82, qui rétablit la situation primitive (1643). Le grand versant du toit de cette maison constitue un très beau fond sur lequel se profile d'une façon très heureuse l'architecture délicate de la Poorterslogie. Mais, ce qui est important, c'est de rétablir la couverture de la maison Cottem non pas au moyen d'ardoises,

mais avec des petites tuiles plates, en recherchant pour celles-ci un ton tranquille.

L'entrepreneur des travaux actuellement en cours vient de mourir des suites d'un accident. Il s'acquittait bien de sa mission. Ses travaux n'étant pas terminés, il importe, pour éviter des contestations, de les laisser achever par ses héritiers. D'autre part, les travaux imprévus se lient d'une façon tellement intime avec ceux de l'entreprise principale, qu'il y a pour ainsi dire impossibilité de les scinder. De là encore l'obligation de les faire effectuer par l'adjudicataire actuel, suivant des prix à convenir, en rapport avec ceux du jour.

Il n'est pas contestable que les travaux qui nous occupent aient entraîné une dépense importante beaucoup supérieure aux prévisions, mais ce surcroît est amplement justifié. Il y a donc lieu pour l'État de poursuivre ces ouvrages et d'intervenir généreusement dans la dépense qui reste à faire pour mener l'entreprise à bonne fin et ce d'autant plus que l'édifice est très intéressant et que tous les ouvrages qu'il réclame offrent un caractère artistique incontestable.

Cave découverte rue des Rôtisseurs, à Anvers.

— Il a été procédé, le 13 août 1900, à l'examen d'une cave récemment découverte dans la propriété de M. Breugelmans, rue des Rôtisseurs, n° 7, à Anvers, à l'effet de rechercher l'origine et l'époque de sa construction.

MM. Bilmeyer, Van Caster, Van Leemputten et Van der Ouderaa, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cette visite.

Il a été constaté que la cave en question consiste en deux belles voûtes d'arête avec nervures en briques et arcs-doubleaux en grès. On remarque, dans le mur de refend, une

baie en ogive à arêtes biseautées; cette baie murée et la colonne cylindrique en pierre de taille faisant présumer l'existence d'une autre voûte dans la propriété voisine, n° 9, l'examen s'est également porté sur ce point. Cette dernière maison est également en démolition; on y voit, en effet, les sommiers de deux voûtes semblables aux précédentes que l'on vient de démolir.

Ces diverses constatations permettent de supposer que ces belles caves ont appartenu à une construction importante qui paraît avoir été édifiée au XIIIe siècle.

Les archives de la ville, consultées, ne fournissent pas de documents de nature à reconnaître l'origine ou la destination de la construction dont il s'agit. L'on ne peut donc qu'émettre le vœu de voir élucider ce point ultérieurement, car la découverte, due à l'initiative de M. Breugelmans, est vraiment intéressante.

On ne peut que féliciter l'Administration communale d'Anvers du soin qu'elle a pris de faire déblayer et conserver la cave dès que son existence lui a été signalée.

Il paraît utile de faire procéder à un relevé exact des deux substructions précitées, afin de le déposer, à titre de souvenir, dans les archives de la ville; la Commission serait très heureuse de recevoir une copie de ce relevé.

On se rappellera qu'en 1877, lors de l'élargissement de la rue du Change, parallèle à celle des Rôtisseurs, et distante d'une centaine de mètres, on a découvert une cave de construction à peu près identique, laquelle fut démolie et comblée conformément à une décision de l'autorité locale. On eût soin de conserver au Musée d'antiquités du Steen une des colonnes de cette cave; elle est en pierre de taille

avec base moulurée et chapiteau feuillu. La « Vlaamsche School » (n° 165), fait mention de cette découverte.

D'après M. de Burbure, il existait, en 1453, un vaste édifice dénommé « Doornik » (Tournai) et appartenant à un membre des sept familles dites patriciennes d'Anvers, Nicolas Alleyn, receveur de la ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs : Construction et restauration de presbytères.

1° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Bellecourt (Hainaut); architecte, M. Simon;

2° A la restauration du presbytère de Vechmael (Limbourg); architecte, M. Geens;

3° A l'exécution de travaux d'appropriation au presbytère de Nisramont, sous Ortho (Luxembourg);

4° A la construction de dépendances au presbytère de Hulshout (Anvers); architecte, M. Taeymans.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Zurenborg lez Anvers, sous réserve de supprimer les évangélistes figurant à la tour, les tourelles cantonnant la flèche, ainsi que les lucarnes du pied de cette dernière et d'éloigner le water-closet du sanctuaire; architecte, M. Dieltiens; Église de Zurenborg.

2° A Rettigny, commune de Cheraing (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église de Rettigny.

Église de Saint-Antoine, à Saint-Gilles-Forest.

3° A Saint-Gilles-Forest (Brabant), paroisse de Saint-Antoine de Padoue, à la condition que l'on supprimera les lucarnes de la flèche, sauf celle placée à la face postérieure; elle est nécessaire pour que l'accès à la toiture soit assuré. Il y aura lieu de ménager, pour le nouvel édifice, les moyens de chauffage et de ventilation; architecte, M. Piscador.

Ont aussi été visés les projets d'agrandissement des églises :

Église d'Overboulaere.

1° D'Overboulaere (Flandre orientale). L'auteur, M l'architecte Delestré, a été engagé à éclairer la sacristie du côté est et à choisir un autre emplacement pour l'installation du water-closet. Les portes donnant accès de l'église aux sacristies paraissent d'une largeur exagérée; celle de 0m90 paraît devoir suffire;

Église de Saint-Nicolas, à Namur.

2° De Saint-Nicolas, à Namur, sous les réserves suivantes dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : *a*) la flèche sera simplifiée et établie à quatre pans; *b*) l'arc figuré au-dessus de la triple fenêtre, à l'étage intermédiaire de la tour, sera supprimé et remplacé par une simple décharge; *c*) la ligne courbe couronnant les demi-pignons des bas-côtés sera remplacée par une ligne droite; *d*) celle des deux tourelles d'escalier, qui est inutile, sera supprimée; architecte, M. Stassin;

Église de Polleur.

3° De Polleur (Liége), à la condition que la forme et la hauteur de la flèche actuelle soient scrupuleusement respectées, à moins que la terminaison actuelle ne soit le résultat d'un remaniement, ce dont l'architecte, M. Schoenmaekers, devra s'assurer en examinant avec soin le sommet de la charpente. Si la flèche se terminait primitivement en pointe, il y aura lieu de la rétablir dans ses dispositions anciennes,

mais, dans ce cas, l'auteur devra soumettre une nouvelle étude de cette terminaison, celle proposée aux plans soumis n'étant pas heureuse.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Construction d'un garde-meuble à l'église de Saint-Sauveur, à Gand (Flandre orientale), pourvu que l'on ait égard aux observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial en date du 8 septembre 1900 et que l'on prenne toutes les mesures possibles pour mettre le nouveau local à l'abri de l'humidité provenant du sol ; architecte, M. Haché ; Église de Saint-Sauveur, à Gand.

5° Exécution de travaux divers aux abords de l'église de Signeulx, commune de Bleid (Luxembourg) ; architecte, M. Van de Wyngaert ; Église de Signeulx.

6° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Caeskerke (Flandre occidentale) : chaire à prêcher ;

Enghien (Hainaut) : édicule destiné à recevoir deux petites statues ;

Petit-Willebroeck, sous Willebroeck (Anvers) : mobilier complet.

— Le rapport de la Commission, en date du 23 juillet 1898, dressé à la suite d'une inspection de l'église de Denderleeuw (Flandre orientale), recommande de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, lors de l'agrandissement de l'édifice, la conservation des intéressantes boiseries qui le garnissent. Église de Denderleeuw.

Aujourd'hui, le conseil de fabrique insiste pour obtenir l'autorisation d'aliéner ces lambris, d'abord parce qu'ils ne cadrent pas avec le style de l'édifice, ensuite parce que leurs

dimensions ne s'accordent pas avec celles des nouvelles constructions. Il est à remarquer que si cette dernière raison est fondée, c'est qu'il n'a pas été tenu compte du rapport du 23 juillet 1898. En effet, en présence des termes de ce rapport, l'architecte eût dû veiller à mettre notamment la hauteur du seuil des fenêtres des nouvelles nefs latérales en concordance avec la hauteur des lambris à conserver. Quant au premier motif invoqué, il ne tient pas. Il n'est pas indispensable que le mobilier d'un édifice soit conforme au style de celui-ci; les diverses époques qui s'y trouvent représentées caractérisent le monument et racontent son histoire.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle inspection de ces lambris paraît démontrer que leur appropriation aux nouvelles constructions n'est pas impossible.

Le banc de communion, en style Louis XVI, pourrait également être conservé en le complétant. Il suffirait de donner à la marche en pierre proposée pour l'entrée du chœur, un plan courbe conforme à celui du banc de communion.

Les ouvrages de menuiserie dont il s'agit offrent un certain intérêt. Si leur aliénation était proposée en faveur d'une autre église du pays, on pourrait ne pas s'opposer à cette mesure, mais il paraît qu'ils seraient destinés à passer entre les mains d'un brocanteur. Dans ces conditions, il y a lieu de demander à l'architecte un projet complet indiquant le moyen de remployer les boiseries, y compris les confessionnaux. Celles en style Louis XV des nefs latérales pourraient y être replacées en les appropriant en largeur et en hauteur; celles en style Louis XVI, déposées provisoirement

au couvent voisin, seraient établies dans le transept ; il devra soumettre des propositions pour le chœur.

D'après les renseignements recueillis sur place, les fonds à provenir éventuellement de l'aliénation sollicitée serviraient :

1° A la restauration des toitures des parties conservées de l'église ;

2° A polychromer les nervures de la voûte en bardeaux ;

3° A retailler les parements de la tour et de la haute-nef.

La restauration des toitures indiquée ci-dessus, au poste 1°, peut se faire comme travail complémentaire, de même que le poste 2°, quoique ce dernier travail puisse être ajourné sans inconvénient. Quant au 3° (retaille des parements), on doit bien se garder d'une pareille opération, qui aurait pour conséquence de dénaturer l'aspect de l'édifice. Ici, les travaux doivent se borner à un simple nettoyage des parements et à un bon rejointoyage, ce qui sera peu coûteux. Ils peuvent aussi être compris parmi les ouvrages complémentaires, pour l'exécution desquels on sollicitera le concours financier des autorités supérieures.

Les travaux complémentaires devraient, en outre, comporter le dérochage intérieur de l'édifice, à moins que cette opération ne fasse partie de l'entreprise en cours. Il semble que beaucoup de parties de parements sont en pierre. Il convient de s'en assurer avant de produire le projet du nouveau mobilier.

Les travaux d'agrandissement de l'église s'exécutent dans de bonnes conditions; seulement, l'appareil extérieur en pierre devrait être moins régulier, la taille un peu plus fruste et les joints plus forts sans être régularisés.

Le projet d'agrandissement prévoit des renforcements ou collages aux piliers conservés au transept; c'est là un travail difficile et même dangereux. Il sera bon de s'assurer si ces piliers sont en pierre et bien appareillés; dans le cas contraire, il serait prudent de les reconstruire entièrement.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Église de Montenaeken.

Le Collège a visé :

1° Le projet de travaux de restauration et d'amélioration à exécuter à l'église de Montenaeken (Limbourg); architecte, M. De Hennin;

Église de Villers-la-Tour.

2° Le projet de restauration de l'église de Villers-la-Tour (Hainaut). Il importera de prendre les précautions exceptionnelles que la situation commande pour éviter le retour de l'état malheureux qui existe actuellement et que signale le rapport de la Commission en date du 6 juillet 1899. (Voir *Bulletin*, 1899, p. 211.)

Il faut notamment que ces ouvrages fassent l'objet d'une adjudication restreinte entre quelques bons entrepreneurs ayant déjà exécuté des travaux similaires à la satisfaction des autorités et de l'architecte; que l'on prescrive l'emploi de matériaux de choix; qu'un surveillant soit installé au chantier pendant toute la durée des travaux; architecte, M. Maréchal;

Église d'Appels.

3° Le projet de travaux supplémentaires de restauration à exécuter à l'église d'Appels;

Église de Bellecourt

4° Le projet de restauration de l'église de Bellecourt (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Vechmael.

5° Le projet de travaux d'appropriation des abords de l'église de Vechmael (Limbourg); architecte, M. Geens;

6° Le projet de restauration de l'église de Ronsele (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Église de Ronsele.

7° Le projet de restauration et d'appropriation de l'église de Gendbrugge (Flandre orientale); Église de Gendbrugge.

8° Le projet de restauration des flèches des huit tourelles qui ornent l'église de la Madeleine, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Église de la Madeleine, à Bruges.

9° Le projet concernant des travaux de restauration à effectuer à l'église de Jonckershove, sous Woumen (Flandre occidentale); Église de Jonckershove.

10° Le projet de restauration des toitures de l'église de Saint-Denis (Namur); Église de Saint-Denis.

11° Le projet relatif à l'exécution de travaux complémentaires de restauration à l'église de Notre-Dame, à Roulers (Flandre occidentale); architecte, M. Denys; Église de Notre-Dame, à Roulers.

12° Le projet de travaux de restauration à effectuer à la chapelle de Samson, commune de Thon (Namur); Chapelle de Samson.

13° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Nieuport (Flandre occidentale), sous réserve que l'on aura égard à la recommandation de M. le baron Bethune, faite dans son rapport du 3 août 1900; architecte, M. Van Assche; Église de Nieuport.

14° Le projet concernant des travaux de réparation à effectuer aux murs de l'église de Sclayn (Namur); architecte, M. Lange; Église de Sclayn.

15° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes de travaux de restauration.

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers), tour : exercice 1899;

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers), exercice 1899.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Église de Saint-Jean-Baptiste, à Wavre.

Saint-Jean-Baptiste, à Wavre, il a été procédé, le 27 septembre 1900, à l'inspection des abords de cet édifice et spécialement de la situation du côté nord, au point de vue de l'évacuation des eaux pluviales.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants de la province de Brabant, assistait à cette visite.

Un simple examen des lieux démontre qu'il est absolument indispensable et même urgent de remédier à la situation déplorable dans laquelle est laissé tout le côté nord du temple.

La base des murs pourrit littéralement sous l'action de l'humidité qui y règne en permanence, tant à cause des eaux qui proviennent des toitures que par suite de l'accumulation de terres et de matériaux contre l'édifice.

Le terrain longeant ce côté de l'église est une propriété de la ville et celle-ci n'entend nullement l'abandonner gratuitement à la fabrique pour y ériger une chapelle des fonts baptismaux et y construire des égouts destinés à transmettre les eaux pluviales vers le collecteur de la ville.

En présence de la situation malheureuse qui est faite à l'édifice, il y a absolue nécessité de parvenir promptement à une entente entre les deux administrations intéressées.

L'inspection de l'édifice a démontré qu'il n'est pas rigoureusement indispensable de construire une chapelle spécialement affectée à l'usage du baptistère. On peut facilement installer les fonts dans la dernière travée du bas-côté nord, vers l'entrée du temple, en délimitant leur emplacement par un petit grillage. De cette façon, aucune emprise ne serait faite sur le terrain communal.

Reste la question relative à l'évacuation des eaux. On peut, sans grande difficulté, la résoudre tout en sauvegar-

dant les intérêts en cause. En effet, il semble que la ville doive laisser construire les égouts sans indemnité puisque le terrain est sa propriété. Le coût de ce travail serait payé au moyen des ressources à créer en vue de la restauration du monument, de sorte que les égouts resteraient propriété publique. Il est à remarquer que tôt ou tard, le terrain dont il s'agit sera incorporé à la voie publique. Lorsque la restauration de l'église sera terminée, on sera sans aucun doute unanime pour reconnaître la nécessité impérieuse de dégager l'édifice de façon qu'on puisse circuler tout autour. L'embellissement de cette partie de la ville aura tout à y gagner.

La restauration de l'église de Wavre est devenue urgente. D'après des renseignements recueillis sur place, il semble que les travaux les plus indispensables peuvent être évalués à environ 60,000 francs. La ville a offert d'intervenir dans l'entreprise pour 15,000 francs. La fabrique pourrait aussi allouer 15,000 francs. Le reste de la dépense, soit 30,000 francs, serait sollicité par parts égales de la province, du Département de la justice et de celui des Beaux-Arts, soit pour chacun 10,000 francs Cette répartition semble équitable et on ne peut qu'engager les diverses autorités intervenantes à se mettre promptement d'accord sur ce point. Tout nouveau retard aurait pour conséquence d'accentuer les dégradations et d'amener la ruine de certaines parties du monument.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 13 octobre 1900.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Acker, Blomme, Bordiau, Reusens, Van Assche, Van Wint et Van Ysendyck.

Se sont fait excuser : MM. Helleputte et Helbig, vice-présidents, et Vinçotte, empêchés; De Vriendt et Maquet, indisposés.

Membres correspondants présents : MM. Van Leemputten, Licot, Dumortier, Lybaert, De Ceuleneer, Van Biesbroeck, Serrure (de Gand), De Waele, Hubert, Feuillat, Sibenaler, Boveroulle et Dardenne.

M. le baron de Montpellier, gouverneur de la province de Namur, est également présent.

Se sont fait excuser : MM. les gouverneurs des provinces du Brabant, du Hainaut, de la Flandre orientale, de Liége et du Luxembourg, Donnet, le baron Bethune et Tandel.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président remercie M. le Gouverneur de la province de Namur d'avoir bien voulu rehausser l'assemblée de sa présence; il remercie également MM. les correspondants qui se sont rendus à la réunion.

Il rappelle les textes des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

L'ordre du jour de la séance générale publique n'ayant donné lieu à aucune proposition nouvelle (art. 68 du règlement) est définitivement arrêté tel qu'il a été rédigé par la Commission.

Il est donné connaissance à l'assemblée que la Société des Sites, qui n'a aucun caractère officiel, s'occupe de questions qui sont de la compétence de la Commission royale des monuments. Il paraît qu'elle vient d'obtenir des subsides de l'État pour faire exécuter, sous sa direction, des travaux de restauration à la porte de Laval, à Bouvignes, classée comme monument. Cette immixtion d'une société privée dans la direction des travaux de restauration des monuments constitue un danger réel et peut compromettre un édifice au point de vue archéologique. L'assemblée décide que l'on en écrira à M. le Ministre de l'agriculture. Ladite société s'est aussi substituée aux collèges officiels lors de la clôture du vieux chêne de Liernu. La Commission a déjà, à cette occasion, protesté. Des membres se demandent pourquoi le Gouvernement ne consulte pas la Commission royale des monuments quand il s'agit, par exemple, d'élever des constructions industrielles dans les vallées pittoresques comme ça été le cas pour le moulin élevé au bord de la Meuse près de Namur, construction qui dépare un site remarquable.

M. le Président rappelle, à cette occasion, qu'il a été consulté, comme Président de la Commission, à propos d'une concession minière dans les beaux rochers de Furfooz. Pourquoi ne pas procéder de la même façon pour tout ce qui touche à nos sites, nos vieux arbres, nos rochers, etc., que l'on peut considérer comme de véritables monuments?

On signale aussi la châsse de Saint-Maur, qui a été transportée en Bohême, malgré l'engagement pris, vers 1827, par le duc de Beaufort, que cette œuvre d'art resterait à Florennes. Il paraît que l'on vient de faire un nouvel arrangement par lequel le duc devient définitivement propriétaire de la châsse moyennant le versement, au profit des administrations locales, d'une somme de 20,000 francs. Sans contester des droits acquis, l'assemblée est unanime pour regretter que cette superbe œuvre d'art ne soit pas restée à l'église de Florennes, d'autant plus qu'elle renferme des reliques pour lesquelles les populations du pays avaient une grande vénération.

M. le Président déclare la séance préparatoire terminée et émet l'espoir que l'on sera nombreux à la réunion générale du 15 octobre. MM. les membres correspondants se retirent à 3 1/4 heures.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments.

M. Albrecht DE VRIENDT

ARTISTE PEINTRE

Membre de ladite Commission

est décédé à Anvers le 14 octobre 1900.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Helbig, vice-président de ce Collège.

« Messieurs,

» Dans l'expression du deuil qui nous réunit aujourd'hui auprès de la dépouille mortelle de l'artiste éminent que nous pleurons, vous venez d'entendre des voix émues qui vous ont dit ce que fut Albrecht De Vriendt comme peintre, comme directeur de la célèbre Académie d'Anvers, comme membre de l'Académie de Belgique, enfin comme associé de tant de corps savants et de corporations artistiques qui ont tenu à honneur de l'appeler au milieu d'eux et de le saluer du nom de confrère.

» Je viens à mon tour, dans l'absence de M. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des monuments, — en ce moment hors du pays, — je viens, dis-je, déposer auprès de ce cercueil un dernier hommage d'affection et de regrets et dire en peu de mots ce que fut Albrecht De Vriendt au sein de notre Collège.

» De Vriendt fut à la Commission des monuments ce qu'il était dans toutes les associations, dans toutes les corporations dont vous venez d'entendre l'éloquent témoignage.

» C'était avant tout un homme droit, sincère, loyal, voulant le bien, et sachant vouloir énergiquement ce que lui dictait sa conscience.

» Artiste laborieux, remarquablement doué, il avait, — comme on vous l'a déjà dit, — su se faire une place enviable dans l'école de peinture moderne. Dans les joutes de l'art organisées à l'étranger, il avait conquis les palmes d'une gloire qui rejaillissait sur sa patrie. Cependant, il ne s'est jamais laissé absorber exclusivement par les soins d'une carrière dont les succès auraient satisfait aux ambitions de tout autre : Albrecht De Vriendt ne pouvait se contenter

d'être un professionnel de l'art haut coté. Il avait une juste et noble idée de la mission de l'artiste dans la société.

» Aussi ne craignait-il pas de répondre aux appels multiples qui lui étaient adressés de toute part. Il était toujours prêt à se prodiguer et, sans marchander, il venait apporter un généreux concours partout où celui-ci était sollicité ; il était toujours prêt à prendre sa part de travail partout où il pouvait exercer les qualités précieuses de sa riche nature.

» Aussi, les membres de notre Commission ont-ils salué avec joie l'arrêté royal qui appelait Albrecht De Vriendt à siéger parmi eux.

» Est-il nécessaire maintenant de dire ce qu'il fut au sein de nos réunions?

» Mais, je le répète, il était à la Commission royale des monuments ce qu'il était partout : collègue courtois, aimable, cordial; tous voyaient en lui un collaborateur de grande valeur, dont les avis étaient toujours appuyés sur un raisonnement solide et que l'on écoutait avec déférence, un artiste qui avait l'habitude de voir de haut toutes les questions se rattachant à l'art; en l'écoutant, on s'apercevait bientôt combien il les avait méditées et comprises, sa compétence était incontestée. Avec ces qualités, il avait encore celle de s'énoncer avec aisance, avec clarté ; sans préparation comme sans prétention. Dans notre controverse, sa parole avait de la précision, parfois du feu ; jamais elle ne manquait de mesure ni de courtoisie.

» Je pourrais m'étendre longuement sur le vide douloureux que laissera parmi nous ce collègue aimé. Mais il faut conclure; il faut prononcer cet adieu suprême, que je ne puis dire sans un déchirement profondément senti.

» Albrecht De Vriendt a été souvent la fierté et la joie des siens. Il a été la joie de ses amis, de ses collègues!

» Ils trouveront une consolation dans la pensée que tout ne saurait disparaître de l'homme d'élite avec la dépouille que nous allons rendre à la terre. Nous ne le pleurerons pas comme ceux qui n'ont pas d'espérance. Albrecht De Vriendt était chrétien, et c'est en chrétien qu'il a accepté la lutte avec la vie

» Dans cette lutte, l'artiste a triomphé; mais il a succombé au milieu de sa carrière terrestre, si brillante; la mort a eu raison de son corps!

» Mais son âme immortelle triomphera à son tour!

» Nous avons, en présence de la tombe, la chrétienne espérance que Dieu permettra à cette âme de contempler enfin la beauté incréée, infinie et d'atteindre ainsi cet idéal parfois entrevu par l'artiste, mais que, sur cette terre, il ne lui est jamais donné de posséder dans sa plénitude!

» Nous disons donc à Albrecht De Vriendt au revoir! au revoir dans ces régions éternelles, où il n'y a plus ni deuil, ni séparation! »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 15 OCTOBRE 1900

AU PALAIS DES ACADÉMIES (Salle de Marbre).

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT, ingénieur en chef,
Directeur des ponts et chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent place au bureau : MM. le baron van der Bruggen, Ministre de l'Agriculture; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége; le chanoine Reusens, archéologue, professeur à l'Université de Louvain; Van Ysendyck, architecte à Bruxelles; Van Wint, statuaire à Anvers; Bordiau, architecte à Bruxelles; Van Assche, architecte à Gand; Blomme, architecte à Anvers; Acker, architecte à Bruxelles, membres de la Commission royale des monuments; Verlant, directeur des Beaux-Arts au Ministère de l'agriculture; Luckx, directeur général des cultes au Ministère de la justice à Bruxelles; le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique; De Groot, statuaire, membres du Comité mixte et permanent des objets d'art, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. le chanoine Van Caster et Donnet.

Province de Brabant : MM. le chanoine Delvigne, Licot, Hanon de Louvet, Langerock, Janlet, Dumortier et Van Even.

Province de la Flandre orientale : MM. de Ceuleneer, De Waele, Lybaert, Van Biesbroeck et Serrure.

Province de Hainaut : MM. Hubert, Soil, Sonneville et Van Bastelaer.

Province de Liége : MM. Feuillat, Lohest et Schuermans.

Province de Limbourg : MM. le chevalier O. Schaetzen, l'abbé Daniëls, Jaminé et Van Neuss.

Province du Luxembourg : MM. Tandel et Cupper.

Province de Namur : MM. le chanoine Sosson, Boveroulle, Dardenne et Soreil.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président. — Nous avons malheureusement, Messieurs, à déplorer plusieurs absences :

Il y a d'abord celle de M. Van den Heuvel, Ministre de la justice, qui m'a chargé de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir assister à notre séance de ce jour : il est retenu par des devoirs de famille.

Ensuite, M. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, qui était parmi nous lors de notre séance préparatoire de samedi dernier et qui me télégraphie qu'il est empêché d'assister à notre réunion d'aujourd'hui par suite d'une indisposition tout à fait subite.

M. Vergote, Gouverneur du Brabant, qui avait cru pou-

voir venir jusqu'au dernier moment, exprime également tous ses regrets.

M. Cardon, artiste peintre à Bruxelles, membre correspondant, se trouve empêché.

M. Maquet, malheureusement alité depuis mardi dernier ; j'ai actuellement de bonnes nouvelles à son égard ; il faut espérer qu'après quelques bons soins, son indisposition aura complètement disparu.

M. le baron du Sart de Bouland, Gouverneur du Hainaut, M. Pethy de Thozée, Gouverneur de Liége, et M. le baron Orban de Xivry, Gouverneur du Luxembourg, s'excusent également pour cause d'absence à l'étranger.

M. Serrure, architecte à Saint-Trond, membre correspondant, fait connaître qu'il ne peut assister à notre réunion.

Puis une communication de M. Helleputte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, notre premier vice-président ; retenu momentanément par les travaux d'un jury d'examen, s'excuse de ne pas être présent au début de la séance, mais espère, comme nous l'espérons également, qu'il pourra néanmoins être présent au cours de la séance.

Enfin, nous avons également reçu des excuses de M. Van Leemputten, artiste peintre à Anvers ; notre collègue nous fait connaître, par sa communication que j'ai reçue ce matin, à huit heures, la douloureuse nouvelle de la mort de l'homme éminent et de l'artiste distingué qu'était à la fois Albrecht De Vriendt. Je me bornerai à cette simple information, parce que je crois savoir que M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, — auquel j'accorderai la parole dans un instant, — compte dire quelques mots de la mort d'un artiste

éminent dont tous nous déplorons vivement la perte. M. le Ministre rendra un hommage mérité à Albrecht De Vriendt, beaucoup mieux que je ne saurais le faire.

Je saisis cette occasion pour remercier particulièrement M. le Gouverneur de la Flandre orientale d'avoir bien voulu honorer notre réunion de sa présence. (*Celui-ci remercie M. le Président en s'inclinant.*)

La parole est à M. le Ministre des Beaux-Arts.

M. le baron van der Bruggen, *Ministre de l'agriculture et des Beaux-Arts.* — Messieurs, je me propose, dans cette réunion, de dire quelques mots seulement, afin de vous permettre d'entamer sans tarder la discussion des différentes questions si intéressantes qui se trouvent à votre ordre du jour, et que ma présence ne retardera pas beaucoup, je puis vous en donner l'assurance. J'avais d'abord répondu par des excuses des plus justifiées aux très aimables instances de votre Président, mais je n'ai pu résister au plaisir que j'éprouve à pouvoir aujourd'hui vous donner ainsi une preuve du prix que j'attache à retrouver beaucoup de ceux que je connais déjà et à faire la connaissance de ceux que je n'ai pas encore rencontrés.

Messieurs, se trouver dans une élite intellectuelle comme la vôtre est toujours un honneur pour un Ministre quelconque, qui a besoin d'appuis et qui peut si peu faire par lui-même. Je tenais à vous montrer, en venant ici, combien j'attache de l'importance à la très grande, à la très noble mission à laquelle vous vous consacrez. Certainement, je suis chargé de défendre les intérêts matériels qui sont essentiels au développement, à la grandeur, à la prospérité du pays; mais je n'hésite pas à dire qu'à côté des intérêts

matériels, et au-dessus d'eux même, planent des préoccupations plus hautes chez toute nation cultivée, comme nous tenons à honneur de l'être. Au premier rang se trouvent les Beaux-Arts, la poursuite du beau, la recherche de l'idéal, et parmi eux, l'art monumental, dont vous vous occupez spécialement et avec ardeur, et qui tient un rang éminent, car, par une prérogative tout à fait spéciale, il reflète en quelque sorte tous les événements, toute la vie d'un peuple. On peut dire, en effet, que les peuples revivent en quelque sorte dans les monuments, que leur âme s'y retrouve. Cela est vrai dans toutes les circonstances et dans tous les coins du pays l'on devrait songer à donner au peuple le souvenir des monuments de la religion, des temples de nos franchises communales, de nos communes émancipées, de nos anciens hôtels de ville.

Il m'a été donné comme à beaucoup d'entre vous, d'aller rechercher les endroits où la civilisation antique a disparu et dont il reste quelques vestiges à peine à Rome comme à Athènes, en Égypte comme en Syrie. C'est à ces monuments que l'on demande les secrets des peuples : on les interroge, on les étudie, et quelquefois on arrive à apprendre énormément de leurs mœurs. C'est, en un mot, l'instruction des peuples par l'histoire des monuments.

C'est vous dire, Messieurs, l'importance capitale que les monuments ont dans notre histoire, dans notre passé national. Et chez nous, ce ne sont pas seulement les souvenirs du passé qui sont précieux, mais c'est aussi cette croyance à ces libertés, dont nos hôtels de ville sont le symbole, et qui sont encore vivaces et pour ainsi dire entiers.

C'est assez vous dire, Messieurs, l'extrême importance que j'attache à votre mission, qui est restée et restera si utile à la science ; nous reconnaissons tous, et la Belgique entière apprécie, comme elle le mérite, le dévouement que vous apportez à l'accomplissement de votre tâche.

Je tiens à vous en remercier de tout cœur et à vous dire que mon concours le plus absolu et le plus entier vous est acquis pour vous seconder. (*Applaudissements unanimes.*)

Mais j'ai le regret de ne pas voir parmi nous un de nos concitoyens avec lequel j'ai été brièvement en rapport, il est vrai, il y a tout au plus quelques mois, — il n'y a pas même une année ! — et qui a facilité, en quelque sorte, ma visite à l'exposition des œuvres de Van Dyck. Il s'est alors montré un guide autorisé et d'une compétence incontestée à travers ces admirables galeries d'un passé glorieux. Malheureusement, cet artiste, ce Flamand qu'était Albrecht De Vriendt n'est plus, et nous ne le reverrons plus parmi nous !

C'est avec le plus profond regret que nous voyons inachevée cette œuvre capitale de la décoration de l'hôtel de ville de Bruges, qui renferme des salles que j'ai pu voir de près, car j'y ai siégé pendant bien des années au Conseil. Cette décoration, il n'a malheureusement pas pu l'achever.

Je tiens, Messieurs, non seulement à adresser ce souvenir à l'homme de talent, mais aussi à l'homme de cœur dont la disparition a fait un si grand vide dans notre art national.

Je ne veux, Messieurs, prononcer que ces quelques paroles parce que je sais que votre ordre du jour est très chargé, que vous avez des questions importantes à discuter ; mais je tenais à rendre un dernier hommage au grand artiste,

à l'homme distingué que fut Albrecht De Vriendt. (*Nouveaux et unanimes applaudissements.*)

M. le Président. — Messieurs, vos applaudissements s'adressent particulièrement aux dernières paroles de M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts; mais elles prouvent également qu'en venant parmi nous comme il l'a fait aujourd'hui, M. le Ministre nous a montré une fois de plus toute l'importance qu'il attache à nos travaux. Il l'a, du reste, démontré en quelques mots avec la hauteur de vues et l'éloquence de paroles qui le distinguent d'une façon toute particulière. (*Marques d'approbation.*)

Permettez-moi, à mon tour, Monsieur le Ministre, et au nom de tous les correspondants, de vous remercier également du fond du cœur d'être venu représenter le Gouvernement parmi nous d'une façon aussi distinguée.

J'ai oublié tout à l'heure, Messieurs, de constater l'absence d'un de nos membres correspondants, M. le baron Bethune, député permanent de la Flandre occidentale, sur lequel nous comptions beaucoup pour traiter aujourd'hui la seconde partie d'une question figurant à notre ordre du jour.

M. le baron Bethune qui, comme vous le savez, travaille énormément, a été atteint, il y a une quinzaine de jours, d'une indisposition qui le retient loin de nous. J'avais espéré qu'il aurait pu compléter le travail promis l'année dernière, mais il m'a fait savoir que cela lui était momentanément chose impossible; que ses notes n'étaient pas, à l'heure actuelle, suffisamment condensées. Il ajoute qu'il nous fera parvenir, aussitôt après son rétablissement, une note complète, de façon que celle-ci puisse être insérée dans le pro-

chain numéro du *Bulletin* contenant le compte rendu de l'assemblée d'aujourd'hui.

Et, à ce propos, j'ai à faire des excuses si le compte rendu de notre précédente réunion n'a pu être jusqu'ici distribué. Nos délibérations, — qui avaient été fort bien sténographiées, — n'ont pas encore, en effet, paru ; l'impression en elle-même est terminée, mais la couverture reste à faire, et d'ici à deux ou trois jours vous recevrez ce compte rendu. Nous ferons en sorte que ce retard ne se reproduise plus ; il est d'autant plus regrettable que nos discussions d'aujourd'hui pourraient s'en ressentir. En effet, celles-ci doivent porter sur deux questions qui sont reproduites à notre ordre du jour. Je ne puis, dans les circonstances actuelles, que vous prier d'excuser l'imprimeur.

Si cette réunion n'avait pas été notre assemblée générale annuelle, et si plusieurs d'entre vous ne venaient pas d'aussi loin, nous aurions pu, en signe de deuil, à l'occasion de la mort de notre regretté collègue Albrecht De Vriendt, lever la séance, mais nous avons pour devoir d'aborder les autres objets à l'ordre du jour, et en premier lieu la lecture du rapport de M. le Secrétaire sur les travaux de la Commission pendant l'exercice qui vient de s'écouler.

La parole est à M. Massaux.

M. Massaux, *Secrétaire*. — Messieurs, nous voici réunis pour la troisième fois depuis la reprise des assemblées générales annuelles prévues par l'art. 38 de notre règlement organique.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 48 fois, a fait 127 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur plus de 1,200 affaires

qui lui étaient soumises par les diverses autorités avec lesquelles elle correspond.

Cette énumération suffit à établir l'étendue de la tâche que nous remplissons collectivement. Elle embrasse tout ce qui concerne le service de nos monuments civils et religieux, anciens et modernes, leur entretien aussi bien que leur décoration, les questions de dépenses et de matériaux comme les questions d'art, la garde des traditions du passé en même temps que l'étude des besoins du présent et de l'avenir. Le Gouvernement a cru devoir déférer au même corps l'étude de la plupart des questions qui se rattachent à nos édifices publics : c'était un moyen de s'assurer que les travaux y seraient conduits avec cet ensemble qui est la première condition du succès. On doit seulement regretter que l'examen de tous les projets de nos grandes constructions, tels qu'hôtels des postes, gares de chemins de fer, etc , ne lui soient pas soumis.

D'autre part, l'organisation de la Commission correspond à la tâche multiple qui lui est imposée. Toutes les spécialités y sont représentées; toutes les opinions peuvent s'y produire; c'est une double garantie d'impartialité et de compétence.

Un comité mixte, où figurent trois membres de l'Académie, est adjoint à la Commission pour l'examen des questions d'art d'une nature particulièrement délicate.

Enfin, les Comités provinciaux, par leur présence sur les lieux, sont particulièrement aptes à donner des avis et des éclaircissements utiles surtout au point de vue de la restauration des monuments et des objets d'art qu'ils renferment.

Aussi sommes-nous heureux de consigner ici les résultats

auxquels a donné lieu notre circulaire du 17 octobre 1898 : la plupart des dossiers qui nous arrivent aujourd'hui sont, suivant l'esprit de notre règlement, accompagnés de rapports des Comités provinciaux. C'est là un grand progrès dont bénéficient et l'instruction des affaires et la bonne exécution des travaux.

Nous ne doutons aucunement que cette mesure ne s'étende avant peu aux provinces où elle n'est pas encore en vigueur.

En vue de faire face uniquement aux exigences qui résultent de l'accroissement régulier de la population, la superficie de nos églises doit naturellement s'augmenter dans la même proportion.

Ce fait nous autorise à appeler l'attention de nos honorables collaborateurs sur des tendances que nous avons autrefois signalées, qui se produisent fréquemment encore depuis quelque temps et qui font préférer une église entièrement neuve à un temple agrandi quel que soit, du reste, l'intérêt archéologique qui s'attache à l'ancien édifice.

Nous luttons chaque fois contre ces tendances, sans pouvoir toujours aboutir. Nous comptons sur l'appui de nos correspondants pour vaincre cette résistance injustifiable.

La restauration de nos grands édifices se poursuit avec un ensemble et une activité que limitent seules les ressources dont on dispose. Ces travaux n'ont pas seulement pour but de conserver des monuments qu'il serait impossible de remplacer par d'autres, mêmes médiocres, sans une énorme aggravation de dépenses. Ils rendent, comme on l'a fait justement observer, plus d'un autre service non moins important. Ils forment des ouvriers intelligents, habiles, familiarisés avec toutes les difficultés de l'art de bâtir ; ils

constituent des foyers d'instruction ; ils entretiennent une rivalité de perfection entre les arts nouveaux et les arts anciens, ce qui est, dans toutes les spécialités, une cause active de progrès.

Dans ces derniers temps, nous avons eu à solliciter des subsides exceptionnels pour certains monuments plus délabrés, plus menacés que d'autres, mais aussi d'un intérêt artistique et archéologique supérieur, et ce dans des localités absolument dépourvues de ressources financières.

Nous sommes heureux de le dire, ces allocations extraordinaires n'ont pas été marchandées. C'est que tout le monde comprend, en effet, l'inconvénient très grave parfois de secours insuffisants. Ils n'ont d'autre effet que d'endormir les administrations dans une fausse sécurité ; ils aggravent le mal par le retard apporté aux remèdes sérieux ; ils prolongent la durée des travaux et multiplient les frais périodiques que demandent à chaque campagne l'abri des constructions, la réinstallation des échafaudages, la réorganisation des chantiers. Leur moindre défaut est, en un mot, d'augmenter indéfiniment ces dépenses qu'on cherche à réduire.

Il est indispensable d'entretenir les édifices avec un soin scrupuleux, de les préserver des infiltrations pluviales, de mettre leur base à l'abri des atteintes de l'humidité, d'éviter de fortes dépenses au moyen de sommes insignifiantes déboursées en temps utile. C'est là une vérité banale et cependant l'expérience de tous les jours nous oblige à la rappeler constamment. Malheureusement, nos rapports rédigés à la suite des inspections et publiés au *Bulletin* démontrent que, sur ce point, nos instances réitérées et

même la circulaire de M. le Ministre de la justice en date du 2 août 1898, restent absolument sans effet.

Nous ne pouvons omettre de mentionner ici les démarches incessantes que nous faisons depuis de longues années en vue du dégagement de nos anciens monuments des constructions hybrides que l'on y a accolées. Il nous paraît inutile de rappeler les considérations que nous avons fait valoir; nous voyons toutefois avec satisfaction que plus d'une administration tendent à se rendre à nos avis. Nous devons une mention spéciale à la ville d'Audenarde pour ce qu'elle fait en vue du dégagement complet du chevet de l'église de Sainte-Walburge.

La question des alignements nouveaux dans les communes se rattache à celle qui précède; ces alignements, bien ménagés, peuvent servir à dégager certaines œuvres architecturales et à en assurer le maintien. On ne saurait, sous ce rapport, rappeler trop souvent la circulaire de M. le Ministre des travaux publics en date du 22 avril 1893.

Les travaux de restauration qui s'exécutent à l'intérieur de nos anciennes églises ont encore donné lieu, dans ces derniers temps, à des découvertes de peintures murales intéressantes, notamment à Alost, à Louvain, à Zepperen, etc.

En juillet et en septembre 1898, M. le Ministre de l'agriculture a donné des instructions spéciales afin d'assurer la conservation des œuvres semblables que les recherches font remettre au jour.

Des travaux de consolidation continuent à s'effectuer, sous les auspices de l'État, aux ruines des abbayes de Villers et d'Aulne.

Nous espérons toujours que des mesures analogues à

celles qui ont prévalu pour Villers pourront être prises, pendant qu'il en est encore temps, en vue de la conservation des vestiges si intéressants d'architecture du moyen âge qui subsistent encore de l'abbaye d'Orval.

L'État s'impose des sacrifices importants pour conserver aux générations futures ces magnifiques restes de l'architecture cistercienne, œuvres qui ont irradié autour d'elles, inspiré de nombreux artistes et fait surgir une foule d'édifices formés pour ainsi dire à leur image. Le bien et le beau en tous genres venaient alors de Cîteaux; ce fût de là que partit également l'impulsion architecturale qui devait doter notre pays de tant de splendides monuments. Les églises cisterciennes furent élevées la plupart de 1150 à 1250 et, si l'on considère que la France seule en comptait plus de 500 et le reste de l'Europe au moins 1,200, on aura une idée de l'influence que cet ordre a exercée sur les destinées de l'architecture.

L'État, répétons-le encore, s'impose des sacrifices importants pour sauver les restes précieux de Villers et d'Aulne. Il a bien raison et on ne peut que le louer de cet acte de générosité. Il a même fait davantage : pour que la masse du public puisse se rendre compte de l'admirable organisation et des conditions économiques qui ont présidé à la conception des grandes abbayes cisterciennes qui devaient réhabiliter l'agriculture et l'industrie, améliorer les conditions sociales et sauver les traditions artistiques aux temps du brigandage et de la féodalité, l'État, disons-nous, a fait exécuter une maquette de l'abbaye de Villers, l'un des plus beaux spécimens qui existent encore en Europe et où l'on retrouve toute l'organisation primitive. L'œuvre serait com-

plète si l'on entreprenait la publication d'une monographie détaillée de cette splendide construction. Tous les plans et dessins existent, ils ont été levés avec un soin scrupuleux par notre collègue M. Licot. Il ne s'agirait que de les reproduire par l'héliogravure, à l'instar de ce qui se fait pour la publication des archives de la Commission des monuments historiques de France.

Sans doute, la maquette de Villers offre un grand intérêt, mais cet intérêt est plutôt spécial; par contre, une monographie bien comprise rendrait de grands services aux artistes, aux archéologues, à tous ceux qui étudient l'art du moyen âge et aux architectes qui consacrent leur talent à la restauration de nos anciens monuments.

Il ne faut pas se le dissimuler, les monuments sont destinés finalement à périr; ce serait une utopie de vouloir les conserver indéfiniment ou de tenter de prolonger leur existence en dépit des conditions de la matière; mais ce qui ne peut et ne doit périr, c'est le type, le caractère de ces monuments où nous découvrons l'esprit qui les a fait élever, où nous retrouvons des témoins des faits importants de nos annales, de nos coutumes et de nos mœurs; des matériaux d'un art qui a été grand, élevé, complet et qui tient une large place dans l'histoire.

Dans cet ordre d'idées, nous devons encourager la publication de monographies de nos plus respectables œuvres architecturales; si elles viennent à disparaître, nous en conservons ainsi au moins le souvenir à la postérité, celle-ci les verra revivre et vous en saura gré.

Combien ne serions-nous pas heureux de posséder des documents graphiques exacts de monuments qui ont disparu

à la suite de désastres, de guerres, de révolutions, de cataclysmes, par incurie ou aveugle cupidité, alors que la tradition, en nous les représentant comme des merveilles de l'art, accentue encore nos regrets !

Nous aurions beaucoup d'exemples à citer. Nous nous bornerons à un seul pour notre pays : quelle reconnaissance ne devons-nous pas à notre estimé collègue M. Van Assche, de nous avoir conservé une splendide monographie de l'admirable église des dominicains de Gand, édifice passé dans les mains d'un particulier à la révolution et que l'on a détruit, en 1862, pour en convertir l'emplacement en terrains à bâtir !

La publication de monographies aurait d'autres conséquences importantes : elle faciliterait l'étude des types régionaux ; elle familiariserait les architectes restaurateurs avec les traditions locales, leur permettrait de se les assimiler, de distinguer les diverses écoles d'art afin d'établir la filiation de chaque monument par la comparaison des styles. Ces questions sont de la plus haute importance, car nos édifices ont de nombreux points de contact avec les écoles voisines, et il est indispensable, pour éviter des mécomptes dans les restaurations, d'établir nettement leur descendance.

Après avoir procédé à un relevé complet et très bien étudié de l'ancienne forteresse de Franchimont, récemment acquise par l'État, M. l'architecte Fernand Lohest fait en ce moment exécuter à ce remarquable monument de l'architecture militaire des travaux urgents de consolidation et des déblais qui permettront d'assurer la conservation de ces belles ruines.

Des mesures semblables s'appliquent en ce moment avec les plus grands soins à la vieille forteresse de Moha, sous la direction de l'administration des ponts et chaussées et la surveillance spéciale et intelligente de M. le conducteur Nicolay.

A la suite d'une visite récente, la Commission a indiqué au Gouvernement les travaux de conservation qu'exigent les ruines de l'ancien château-fort de Laroche, propriété domaniale.

Enfin, pour clore la série des vieilles forteresses, nous dirons que la Société d'archéologie du canton de Durbuy fait exécuter des travaux de déblai, de fouille et de consolidation dans les ruines de Logne et ce avec le concours financier de l'État, lequel recevra, à titre de compensation, une partie du produit des fouilles et un plan détaillé de la forteresse.

Ajoutons que M. F. Lohest, qui a été chargé de procéder au relevé de quelques châteaux anciens épars sur les rives de la Meuse et de ses affluents, aura à s'occuper en premier lieu du relevé de la forteresse de Montaigle, édifice des plus intéressants pour l'étude de notre ancienne architecture militaire.

Grâce au concours dévoué des Comités provinciaux, nous sommes sur le point d'aboutir à un inventaire des édifices particuliers, intéressants pour l'art ou curieux par leur antiquité.

Le Comité du Luxembourg seul ne nous a pas encore fait parvenir tous les documents nécessaires.

Cet inventaire aura deux bons côtés : il signalera les édifices aux recherches de l'artiste et de l'historien et il con-

tribuera à perpétuer leur souvenir si on ne peut assurer leur conservation.

Nous ferons remarquer à ce propos que l'État se montre disposé à encourager par des subsides les travaux qui doivent avoir pour conséquence d'assurer le maintien d'anciens édifices privés.

A la demande du Comité provincial de la Flandre orientale, nous avons signalé tout récemment au Gouvernement les manoirs de Herzeele et de Voorde et, sur les instances du Comité du Limbourg, la porte monumentale de l'ancienne abbaye de Herckenrode et la maison dite *Gravenhuis*, à Hasselt, œuvres d'un réel intérêt artistique et archéologique pour lesquelles il importe de prendre des mesures de conservation.

Nous devons toutefois rappeler que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que nous avons entrepris des démarches pour sauver de la destruction ou de la ruine des édifices appartenant à des particuliers. Mais il ne faut pas perdre de vue que notre action est impuissante quand les propriétaires y mettent de la mauvaise volonté ou font preuve d'ignorance ou de cupidité. C'est pourquoi il importe qu'une loi protectrice des monuments soit promulguée à bref délai. En attendant, nous engageons MM. les correspondants à nous indiquer les constructions privées ayant un mérite réel dont on ne pourrait empêcher la démolition afin que nous puissions tout au moins en faire lever les plans et les dessins et en prendre des photographies.

En vue d'activer le relevé des objets d'art qui existent dans les édifices publics de nos provinces, il importerait que les crédits mis à la disposition des Comités provinciaux fussent majorés.

Il nous reste, Messieurs, un pénible devoir à remplir. Si chaque année nous apporte ses joies et ses espérances, chaque année aussi a ses peines. Nous avons eu la douleur de perdre, depuis notre dernière réunion, l'un de nos plus dévoués collègues, M. Albrecht De Vriendt, membre effectif; M. de Radiguès, membre du Comité de nos correspondants de la province de Namur, et M. Varenbergh, membre correspondant de la Flandre orientale.

Permettez-nous, Messieurs, de ne pas clore cet exposé de nos travaux sans exprimer à MM. les Ministres de l'agriculture et de la justice, ainsi qu'à MM. les directeurs des Beaux-Arts et des cultes, toute notre gratitude pour la bienveillance dont ils ne cessent de nous donner des preuves et l'empressement avec lequel ils nous aident, en toute circonstance, à remplir la mission qui nous est confiée. (*Applaudissements.*)

(*A ce moment, M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, que d'autres devoirs réclament, quitte la séance, après avoir été congratulé une fois de plus par M. le Président.*)

M. le Président. — Voilà le troisième rapport, Messieurs, que vous entendez dans nos assemblées générales et qui émane de notre Secrétaire. Vous aurez remarqué, comme moi, l'érudition, la variété, la profondeur de vues dont il fait preuve dans ses exposés. Jugez donc, d'après ses rapports annuels, de ses rapports hebdomadaires, et vous apprécierez également par là le talent de notre secrétaire, qui rivalise avec sa modestie. (*Applaudissements.*)

M. Massaux. — Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. — Nous passons à l'objet suivant de notre ordre du jour :

Rapports des Comités provinciaux des membres correspondants sur leurs travaux de l'année écoulée.

M. le Président. — Conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici, j'accorderai successivement la parole à chacun des rapporteurs de nos Comités provinciaux.

PROVINCE D'ANVERS.

M. Fernand Donnet, *rapporteur* :

Messieurs,

Les travaux du Comité provincial de la province d'Anvers, sans atteindre en importance ceux des exercices écoulés, méritent pourtant une rapide mention.

Une église nouvelle doit être édifiée à Anvers dans la paroisse Saint-Norbert, à Zurenborg. Les plans nous en ont été soumis, et nous les avons transmis avec les observations que nous avons cru devoir formuler au Comité central.

Nous avons été consultés au sujet de projets d'agrandissement de deux autres églises de la Campine anversoise, notamment celles de Westmalle et de Wuestwezel. Et ici se présente un problème qui, au point de vue de la conservation de nos anciennes églises rurales, est des plus importants.

Partout, dans presque toutes les communes, la population s'accroît d'une manière sensible, et le temple de Dieu devient trop petit pour contenir la foule des fidèles qui s'y presse le

dimanche. De là des demandes justifiées d'agrandissement ou de reconstruction.

Nous nous trouvons dans ce cas presque toujours en présence d'une alternative fort embarrassante. D'une part, l'insuffisance des locaux sacrés impose parfois des modifications radicales et, d'autre part, les monuments qu'il s'agit de démolir ou de transformer offrent souvent des qualités de pittoresque ou une valeur archéologique indéniable. Tel est le cas pour Wuestwezel, mais surtout pour Westmalle.

Cette petite église, dans son cadre de verdure, avec sa façade si pure de lignes et si harmonieuse de ton, mérite certainement d'être conservée intacte, et pourtant on ne peut nier que les bâtiments soient devenus tout à fait insuffisants.

Faut-il donc, à regret, donner un avis favorable au projet de changements?

Une autre solution serait peut-être possible : la création d'une place supplémentaire de vicaire dont la dépense n'atteindrait pas celle des subsides sollicités et, de cette manière, les habitants ne seraient plus contraints de se rendre tous en même temps à l'église.

On nous objectera sans doute qu'en dehors des services dominicaux, le nouveau vicaire ne trouverait pas matière à exercer en semaine son ministère religieux de façon suffisamment active; mais nous pourrions répondre que l'agrandissement des locaux ne se justifierait pas non plus s'il ne fallait tenir compte que du nombre des fidèles qui les visitent en semaine.

Quoi qu'il en soit, sans vouloir préconiser trop spécialement telle solution, nous croyons bien faire en signalant un

danger qui ne fera que s'accroître et qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, menace toutes nos églises rurales.

Nous croyons être d'autant mieux justifiés à en parler que notre compte rendu nous amène encore à vous signaler le cas de l'église d'Arendonck.

La population de cette industrieuse commune s'étant accrue dans des proportions considérables, il fallait nécessairement songer à l'agrandissement des locaux religieux.

L'autorité ecclésiastique proposait la démolition de l'ancienne église et la construction d'une nouvelle de vastes proportions.

Lors d'une première visite faite à Arendonck, nos membres ont été d'avis qu'il fallait conserver l'ancienne tour. Celle-ci, sans constituer un spécimen architectonique absolument remarquable, méritait cependant par son caractère artistique et ses qualités pittoresques d'être conservée. Les membres du Comité central, lors d'une visite subséquente, partagèrent entièrement notre opinion.

Malheureusement, cet avis fut mal accueilli dans le village intéressé. Les campagnards en général n'apprécient que des bâtiments bien neufs, bien vastes et le plus élevés possible. L'opposition grandit bientôt et devint même menaçante. La question du maintien de la tour devint un brandon de discorde aiguë. La politique, qui gâte les meilleures choses, s'en mêla ; de hautes personnalités législatives prirent la tête du mouvement de protestation, et la tour fut condamnée. Et voilà comment la Campine possède un monument pittoresque de moins, mais comment aussi les habitants d'Arendonck pourront un jour s'enorgueillir d'une tour complète-

ment neuve, dépassant en hauteur toutes ses rivales des environs.

Notre Comité a également été appelé à examiner les plans de M. l'architecte Gife pour la construction d'une nouvelle cure à Hoorendonck, dépendance d'Esschen.

Il a été consulté sur l'opportunité de l'aliénation par la fabrique d'église d'Heyst-op-den-Berg des boiseries qui garnissaient l'intérieur du temple et de quelques meubles religieux anciens. Son avis n'aurait pas été favorable si les boiseries au lieu d'avoir été démolies au préalable avaient encore occupé leur place dans le chœur et le long des murs des bas-côtés.

Nous avons préconisé le transport dans l'église de Loenhout du beau retable de Saint-Quirin qui se trouve encore placé à l'extrémité du village dans une petite chapelle isolée où l'humidité et les gamins du voisinage lui font subir des dégâts regrettables.

Nous avons également appelé l'attention de la fabrique de l'église Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, sur l'état du tryptique de Rubens : *la Pêche miraculeuse.*

Lors d'une visite à la même église, nous avons constaté à regret la disparition des peintures murales qui avaient précédemment été découvertes dans le transept.

La confection de l'inventaire des objets d'art se poursuit régulièrement, et deux de nos membres ont encore visité à cet effet les églises d'Heyst-op-den-Berg, Terhaegen, Rumpst, Wuestwezel, Zammel, Oostreloo, Steelen, Saint-Antoine, Halle, Moll, Meerhout, Hulsen, Sainte-Dymphne et Saint-Amand à Gheel, les chapelles Sainte-Dymphne à Zammel, Sainte-Marie à Westerloo et Sainte-Élisabeth à Genepas, etc.

Ces différents inventaires seront imprimés à la suite des procès-verbaux de nos séances. Mais il est deux points que maintenant déjà nous voudrions voir signalés. Il serait à désirer que la tour de l'église de Moll fut inscrite sur la liste des monuments. Dans le genre des tours d'Hoogstraeten, Saint-Léonard ou Ryckevorsel, quoique moins importante, elle offre toutefois bien les apparences si caractéristiques de nos tours campinoises. C'est le même type carré, aux vastes proportions et offrant dans la construction un harmonieux mélange de briques et de cordons en pierres blanches relevé par une série d'arcades simulées fort artistiquement disposées.

Nous voudrions ensuite attirer votre attention sur une peinture murale fort importante qui existe dans une ferme dépendant de la commune de Rumpst, mais plus proche du village de Waelhem. C'est dans une grange, formant autrefois une dépendance de la léproserie de Ter Banck, que nous avons pu, non sans peine, l'examiner et la faire photographier. Peinte à la fresco, elle représente le *Jugement dernier* et est restée inachevée. Semblant dater du xve siècle, époque de fondation de ce refuge charitable, elle est conçue au point de vue iconographique de la façon la plus correcte. Nous sommes d'avis que cet intéressant morceau pictural mériterait d'être sauvé de l'oubli. La récolte a été engrangée, et il faudra attendre de nouveau une année avant de pouvoir s'en occuper davantage.

Nous avons été appelés à nous joindre aux membres du Comité central pour faire quelques visites dans notre province. Nous les avons accompagnés notamment à Loenhout pour examiner un nouveau retable; à Westmalle pour

donner un avis sur l'agrandissement de l'église; à Anvers pour visiter une cave du XIIIe siècle, récemment découverte rue des Rôtisseurs; à Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, pour juger des peintures murales qui n'existaient plus, et à l'église de Wuestwezel pour en apprécier d'autres qui n'avaient pas encore été mises au jour.

Nous regrettons vivement de devoir encore une fois sur le chapitre des visites renouveler les constatations que deux fois déjà nous avions eu l'honneur de vous soumettre dans les précédentes séances générales. Nous avions émis le vœu de pouvoir accompagner les membres du Comité central chaque fois qu'ils se rendaient dans la province d'Anvers. Des assurances positives nous avaient plusieurs fois été faites à cet égard. Et pourtant depuis que nous avons eu l'honneur de vous présenter le dernier rapport de notre Comité provincial, les délégués du Comité central se sont rendus au grand complet à Lierre pour juger de la démolition d'une écluse; ils ont poussé jusqu'à Hoogstraeten pour s'informer dans l'église de la nature des matériaux composant un des murs sur lequel on projetait d'appliquer de la peinture décorative.

L'église Sainte-Waudru, à Hérenthals, a obtenu l'autorisation de restaurer sa tour, sans que nous sachions ce dont il est question. Nous avions assisté aux premières réunions du Comité mixte dans lequel la restauration des Rubens de la cathédrale a été discutée : à la dernière séance, nous n'avons plus été convoqués.

Nous nous sommes activement occupés de la restauration et du moulage du bas-relief de la Maison des Orphelines. Le travail terminé, et malheureusement exécuté dans des

conditions qui laissent sensiblement à désirer, il ne nous a plus été donné ni de l'apprécier ni de le juger.

Nous le savons, Messieurs, aucune prescription réglementaire ne nous donne le droit de participer aux opérations du Comité central dans notre province. Mais nous voyons quelquefois aussi les ordres du jour de vos séances, nous jugeons combien ils sont chargés, nous connaissons la multiplicité et l'importance de vos occupations. Permettez-nous donc de mettre à votre disposition notre bonne volonté et nos connaissances locales. Nous sommes tout prêts à alléger vos charges et si, confirmant vos promesses antérieures, vous nous appelez à partager tous vos travaux dans notre province, nous nous ferons un devoir de vous offrir entièrement la coopération que vous pourriez nous demander.

Il nous reste, en terminant, un mot à dire du Musée d'antiquités du Steen, qui est géré par notre Commission.

Nos collections se sont, pendant l'exercice écoulé, augmentées dans des proportions notables, grâce aux généreux subsides de la province et de la ville, qui nous ont permis notamment de faire des achats importants lors de la vente du château d'Heeswyck. Mais, dans l'accomplissement de cette partie de notre tâche, nous nous heurtons aussi à la concurrence formidable de l'État qui enlève à nos portes au profit des musées de la capitale des objets qui, par leur provenance ou leur emploi, étaient tout désignés pour prendre place dans notre collection provinciale. C'est l'éternelle lutte du pot de fer et du pot de terre. Et ici la comparaison nous semble bien justifiée. Que le pot de fer exerce sa puissance dans les sphères générales et enrichisse les musées de Bruxelles, nous n'y contredirons certes pas. Mais

au moins qu'on laisse à l'humble pot de terre, qui s'appelle ici boiserie, ferronnerie, tambour de porte ou lutrin, la consolation d'occuper dans un modeste musée la place qui lui est naturellement désignée au milieu des reliques du passé de cette province ou de cette ville qui l'a si longtemps possédé et qui serait heureuse de le conserver.

M. le Président. — Nous remercions le rapporteur, M. Donnet, pour son rapport, toujours si intéressant. Nous savons tous quelle est la grande activité du Comité d'Anvers ; elle est si grande que, chaque année, ces Messieurs regrettent de ne pas être plus actifs ; ils le sont réellement depuis les dernières mesures prises par la Commission centrale. Cependant, il me permettra de lui faire quelques observations.

Il est arrivé plus d'une fois que si les convocations n'ont pas été faites aux membres correspondants, cela peut avoir tenu à un défaut de l'Administration provinciale ; pardon, le mot « défaut » m'a échappé, c'est inadvertance que j'aurais dû dire. Il y a des cas, comme celui de Lierre, où nous ne pouvons pas être mis en cause : nous y sommes allés tous ensemble sur l'invitation de M. le bourgmestre de Lierre, et je ne crois pas que nous aurions pu, de notre chef, convoquer les correspondants, c'est-à-dire les inviter d'office à la table de M. le Bourgmestre. (*Rires.*) Cela dépasse évidemment les limites de notre règlement.

En ce qui concerne les Rubens de la cathédrale, M. le rapporteur sait que cette affaire a été, en dernier lieu, complètement déférée au Comité mixte. C'est pourquoi nous avons jugé inutile la présence des correspondants ; ceux-ci

avaient déjà émis leur avis, que nous n'avons pas cru nécessaire d'avoir une seconde fois.

En ce qui regarde le bas-relief de l'hospice des orphelines, MM. Blomme et Van Wint, qui sont deux Anversois, ont été désignés, de sorte que nous n'avons pas demandé le concours de correspondants, étant donné, au surplus, que M. Vinçotte était malade. Je puis, au reste, donner l'assurance à M. le rapporteur que les choses se sont extrêmement bien passées, puisque, je le répète, MM. Blomme et Van Wint sont Anversois l'un et l'autre.

Je suis convaincu, en ce qui concerne le classement de la tour de Moll, qu'il obtiendra satisfaction. Au reste, cette tour est bien connue, — quoique je ne préjuge rien à cet égard, — et elle sera vraisemblablement classée à son rang par la Commission royale.

Reste enfin ce qui concerne Hoogstraeten et Hérenthals, point que je me propose de réexaminer à nouveau.

Vous le voyez donc, monsieur Donnet, vous obtenez pour ainsi dire satisfaction complète sur tous les points, et, dans ces conditions, je crois pouvoir dire que vos réclamations n'avaient presque pas lieu de se produire.

M. Fernand Donnet (Anvers). — Je ne suis que l'organe du Comité provincial.

M. le Président. — Je constate, au surplus, que le rapport que vient de nous faire M. Donnet témoigne d'une bonne volonté évidente, et c'est là le point capital.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Dumortier, *rapporteur :*

Messieurs,

L'éducation artistique du pays se développe avec rapidité. Les questions d'art sont devenues une des préoccupations constantes de l'esprit public. Les journaux et les revues sont aux aguets et signalent, chaque jour, les méfaits ou prétendus méfaits que tentent contre certains vénérables monuments d'art l'esprit d'industrialisme et la tendance excessive de moderniser à outrance nos antiques cités. Les cris d'alarme que poussent ces volontaires de la critique artistique tiennent en éveil les organismes officiels chargés d'assurer la conservation des vestiges et monuments des temps passés.

Loin de considérer cet esprit nécessairement frondeur du public comme un adversaire ou un ennemi, nous nous réjouissons de voir de telles préoccupations se manifester. Les commissions comme les nôtres trouvent ainsi en la masse profonde du public un soutien solide sur lequel elles peuvent s'appuyer pour s'opposer avec énergie aux tentatives néfastes de destruction que pendant trop longtemps seules elles ont combattues, ne rencontrant ni aide ni secours.

Le zèle indiscret de quelques architectes voudrait ramener certains édifices au style primitif de l'époque de leur édification et pousse à la transformation du monument vivant en

un monument abstrait, suivant la forte expression d'un auteur.

Contre cette tendance néfaste, empreinte de mauvais goût et de fausse science, le Comité des correspondants du Brabant s'est constamment élevé avec force. Il n'a jamais voulu admettre qu'un édifice fût autre chose qu'une œuvre humaine, modifiée, complétée et maintenue par les soins des générations qui se suivirent et qu'il serait criminel de refondre dans le moule primitif de sa première forme.

Ainsi que le rappelle, avec un peu d'outrance peut-être, un écrivain (1) de haute culture, à qui le souci des lettres n'enlève pas le goût très vif des autres choses d'art : « En fait de monuments anciens, il vaut mieux consolider que réparer, mieux réparer que restaurer, mieux restaurer qu'embellir; en aucun cas, il ne faut ajouter ni retrancher. »

C'est pour ainsi dire dans le même esprit que, consultés récemment au sujet des mesures à prendre à l'effet d'assurer la conservation du manoir « de Horst » sous Rhode-Saint-Pierre, nous vous proposons d'assurer son maintien par des travaux de simple consolidation qui l'arracheraient aux ravages du temps, mais ne lui enlèveraient rien de sa vie passée, marquée par des transformations successives qu'on lit en ses parties si différentes.

Souhaitons à ce propos que si le Gouvernement consent à faire les sacrifices que la situation comporte, les travaux de remise en état de ce vieux château soient exécutés avec la constante préoccupation de le maintenir tel que les siècles nous l'ont légué, comprenant des parties qui datent des pre-

---

(1) Anatole France.

mières époques architecturales du pays à côté de constructions des XVIe et XVIIe siècles.

C'est le fait d'une ardeur juvénile irréfléchie que la tendance à l'unification radicale d'un monument. L'étude approfondie des joyaux de l'architecture, qui sont en quelque sorte le code vivant de ses lois, en éloigne les bons esprits et leur fait rejeter bien vite de telles erreurs.

Il appartient aux pouvoirs publics de s'entourer de toutes les garanties désirables pour la bonne exécution d'aussi délicats travaux d'art.

Si l'on ne peut qu'applaudir au soin que prend le Gouvernement de favoriser les débutants, il convient toutefois que ceux-ci donnent, soit par leurs études soit par leurs œuvres, la complète assurance qu'ils sont à la hauteur de la tâche qu'on leur confie.

Cherchant avec vous à maintenir dans leur intégrité les édifices intéressants des communes et à soulager en même temps les administrations communales qui n'hésitent pas à faire des dépenses importantes en vue d'assurer la conservation des constructions remarquables qu'elles possèdent, nous avons cru pouvoir, à différentes reprises, vous proposer de classer l'un ou l'autre édifice de la province.

C'est ainsi que le presbytère de Ramsdonck a été rangé dans la troisième classe des monuments, comme le voulait son importance et l'intérêt qui s'y attache.

Ce presbytère, nous disait M. le chanoine Delvigne, accuse bien, tout autant par sa forme que par le choix des matériaux, sa date de 1639 inscrite sur sa façade au moyen des ancres y amorcées. Nos anciennes abbayes ayant le patronat des paroisses où elles installaient leurs moines,

n'ont pas toujours été aussi heureusement inspirées que les prémontrés de Grimberghen à Ramsdonck.

Cette commune pourra donc, grâce à l'intervention plus large des pouvoirs publics qu'entraîne la classification d'un monument, continuer la restauration extérieure et intérieure déjà très heureusement entreprise de cette modeste mais fort intéressante habitation.

Dans toutes les questions de vente d'anciens meubles ornant les églises, la Députation permanente a réclamé notre avis avant de statuer conformément à la loi.

Nous nous sommes fait une règle de n'autoriser la désaffectation d'objets mobiliers de ce genre que dans le cas où leur intérêt artistique est nul ou leur maintien dans l'église tout à fait impossible.

Ainsi que nous en avions manifesté l'intention dans notre rapport de l'an dernier, le Comité du Brabant a continué à s'occuper avec activité de la formation de l'inventaire des objets d'art.

L'œuvre avance et paraît devoir entrer dans la voie de la réalisation effective. Nous avons le ferme espoir de pouvoir publier l'an prochain une partie de notre travail, celle concernant les richesses éparses dans les communes de l'arrondissement de Bruxelles.

On pourra ainsi déjà se rendre compte de la quantité d'œuvres intéressantes que possèdent encore nos églises.

Mais cette longue nomenclature, qui comprendra, il faut le répéter, à côté de chefs-d'œuvre, bien des manifestations artistiques d'un intérêt assez mince, ne peut manquer de provoquer l'intense regret de tant d'objets d'art que contenaient nos cathédrales avant les secousses historiques qui

les ruinèrent et bien aussi avant les néfastes transformations qu'entraînèrent les caprices de la mode.

Sous le règne fastueux des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint, nos églises ruisselaient de splendeurs d'art. Les toiles des grands maîtres apportaient aux fidèles des livres vivants à l'usage de ceux qui ne savent pas lire, suivant la belle expression de Grégoire-le-Grand. Les délicats artistes qu'étaient nos artisans multipliaient dans les édifices du culte ces chefs-d'œuvre de style exquis dont des restes trop rares nous apportent le charme délicat.

Mais les plaintes au sujet du passé sont vaines. C'est contre les menaces de l'avenir qu'il faut se prémunir, car ces menaces subsistent toujours. Elles sont inhérentes à l'humanité.

La Renaissance s'est élevée, non sans ruines, sur le style gothique à la ligne si pure et si émouvante. Le XVIIIe siècle ne fut pas respectueux de cette Renaissance avec laquelle il avait des points d'attache marqués. Le style empire montra son horreur pour les détails fouillés et exquis des œuvres de suprême élégance de l'époque précédente. Et en trente ans n'a-t-on pas vu les raideurs du style napoléonien exciter la critique la plus vive et l'enthousiasme le plus ardent. Devant de tels exemples, il est téméraire d'affirmer que notre sens critique est suffisamment développé et notre goût suffisamment épuré pour ne plus connaître les mêmes errements. A côté des ravages de la mode, se manifeste d'ailleurs un autre danger dans la difficulté qu'ont eu à se faire accepter tant d'œuvres illustres aujourd'hui, mais qui, à leur apparition, troublèrent par leur originalité individuelle très marquée.

Notre inventaire des objets d'art veut mettre obstacle à toute destruction, due si souvent à ces malheureuses tendances qui, par caprice, fantaisie ou inintelligence, font disparaître des productions d'art qu'un retour à une saine appréciation des choses fait éternellement regretter.

Un intérêt historique intense s'attache, du reste, à toute œuvre humaine; elle résume le plus souvent, avec netteté, l'état d'esprit d'une époque et marque, avec précision, les progrès de la mentalité des contemporains. Alors même que les œuvres de certaines époques ne seraient pas d'un goût bien sûr, il est du plus haut intérêt d'en assurer la conservation. Leur destruction briserait un anneau de la chaine de l'évolution artistique et ferait les ténèbres sur une période sans lustre peut-être en elle-même, mais qui, presque toujours, a préparé une nouvelle et merveilleuse efflorescence de chefs-d'œuvre.

Le patrimoine d'art du pays doit rester entier. C'est la manifestation la plus complète et la plus intense de la constante vitalité de la Belgique.

M. le Président. — Nous remercions, comme l'année dernière, M. Dumortier, pour son rapport, toujours si distingué et si érudit.

*
* *

Le rapporteur de la Flandre occidentale est absent, comme M. le baron Bethune. Étant donné cette double absence, si personne ne demande la parole pour remplacer le rapporteur, nous passerons au rapport de la Flandre orientale.

Personne ne peut nous dire pour quels motifs le rapporteur de la Flandre occidentale n'est pas présent? Dans tous les cas, son rapport ne nous est pas parvenu. La parole est donc à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. Adolf De Ceuleneer, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, la Commission provinciale de la Flandre orientale a eu le regret de perdre un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, M. Emile Varenbergh, décédé le 6 avril dernier.

Quoique d'un âge déjà assez avancé, M. Varenbergh n'était entré dans notre Comité que depuis peu de temps, sa nomination datait du 30 avril 1897. Il ne manqua d'assister à aucune de nos séances, et joignait à des connaissances archéologiques aussi précises qu'étendues, une affabilité, une cordialité qui lui avaient acquis les sympathies de tous ses confrères.

Le Comité a continué à tenir régulièrement ses séances mensuelles, mais il n'a été appelé à émettre son avis que sur trois questions dont deux étaient d'importance secondaire. Nous avons eu à examiner la valeur de débris informes de mobilier appartenant à l'église de Denderhautem dont le conseil de fabrique demandait avec raison à pouvoir se défaire. Nous avons eu aussi à nous occuper du tableau de de Craeyer représentant la Sainte-Vierge entourée de Sainte-Catherine et de Saint-Dominique et qui se trouve à l'église d'Okegem. Le conseil de fabrique demandait à pouvoir le

vendre et à le remplacer par une copie. Il reste si peu de chose de l'œuvre de de Craeyer que la copie ne pouvait en être que des plus imparfaites.

D'un plus grand intérêt était la question du déplacement de la chapelle *Het Heilig Graf*, adossée à la partie méridionale du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon.

C'est sur place que nous avons examiné avec l'architecte de la province, M. Mortier, le projet de déplacement que celui-ci avait conçu. Notre Comité a été unanime à reconnaître que ce projet donnait pleine satisfaction aux réclamations qui avaient surgi à l'occasion de cette transformation : aussi espérons-nous que l'on se décidera à autoriser la disparition de cette petite chapelle dont la valeur artistique est nulle et dont le maintien empêche le dégagement du chœur de Saint-Bavon, dégagement nécessaire si l'on veut faire apparaître cet édifice dans toute l'ampleur, dans toute la beauté de ses lignes architecturales. Du reste, en mettant à exécution le projet de M. Mortier, la nouvelle chapelle sera d'un accès des plus faciles et il sera aussi aisé pour les fidèles d'y venir prier devant le Saint Sépulcre qu'ils le font actuellement à la chapelle *Het Heilig Graf*.

Si notre Comité n'a été consulté que sur fort peu de questions, il a été invité, par contre, maintes fois à se joindre aux délégués de la Commission centrale venus dans notre province à l'effet d'y inspecter divers monuments. Presque toujours plusieurs de nos collègues se sont empressés de répondre à cette invitation. Ces visites ont l'avantage d'établir des rapports personnels entre les membres de la Commission centrale et ceux du Comité provincial, alors qu'auparavant on restait étranger l'un à l'autre, et nous permettent

de plus de nous tenir au courant des travaux qui s'exécutent dans notre province.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il y a eu onze visites faites en commun. C'est ainsi que nous avons pu inspecter l'église Notre-Dame, de Deynze, et celle de Saint-Hermès, de Renaix, et examiner les projets de restauration de ces deux édifices. En fait de construction civile, nous avons examiné la restauration de la *Donkere Poort*, ce dernier vestige de l'ancienne habitation de nos princes à Gand. Il est question d'agrandir le buffet d'orgue à la cathédrale de Saint-Bavon. Nous avons été voir dans quelle condition cette transformation pourrait se faire. Notre administration communale ayant décidé de décorer le nouveau pont du Paint-Perdu de quatre statues, nous en avons été examiner les maquettes à deux reprises, et chaque fois on a été unanime à reconnaître que celles-ci n'étaient guère satisfaisantes; mais on a été unanime à reconnaître aussi que les deux artistes, chargés du travail, ne pouvaient pas produire des œuvres meilleures que celles qu'ils avaient conçues, par suite des conditions qui leur étaient faites.

En fait de peintures, nous avons pu inspecter le nettoyage de trois tableaux de l'église Saint-Martin, à Alost, et examiner l'état dans lequel se trouve le célèbre Christ en Croix de Van Dyck, ce joyau de l'église Saint-Michel, à Gand. Les sept tableaux que nous avons vus à l'église d'Aeltre-Sainte-Marie nécessitent des travaux d'entretien, et dans l'église de Dacknam nous avons pu examiner le carton du Jugement Dernier, dessiné de M. Bressers. Enfin, les peintures murales découvertes sous le badigeon de la voûte d'une chapelle du

pourtour du chœur de Saint-Martin, à Alost, ne nous ont paru que de peu d'importance.

Comme les années antérieures, notre Comité n'a pas négligé de s'occuper, de sa propre initiative, de toutes les questions qui lui semblaient présenter un certain intérêt artistique pour notre province.

C'est ainsi que nous avons appelé l'attention de la Commission centrale sur l'utilité qu'il y aurait à prendre des mesures de conservation des ruines du château ou plutôt de la ferme fortifiée de Voorde, près de Ninove, et qui semble dater des premières années du XVIe siècle, et surtout de celles du manoir féodal de Herzele (du XVe siècle), un des plus précieux restes de l'architecture militaire du moyen âge. Nous avons signalé aussi à la Commission royale le manque de précautions qu'on négligeait de prendre pour les tableaux pendant les travaux de restauration effectués dans les églises et les sérieux inconvénients, j'allais dire les dangers, qui en résultaient pour ces œuvres artistiques. Nous avons été heureux de constater que les solutions que nous proposions pour ces deux objets ont été favorablement accueillies. J'ignore quelle solution a été donnée à notre proposition de faire restaurer le tableau de de Liemacker, représentant la Chute des Anges, qui décore une des chapelles de l'église Saint-Nicolas, à Gand. Nous avons signalé de même la découverte de l'emplacement précis du château des Seigneurs de Heusden, anciens châtelains de la ville de Gand. Cette découverte présente surtout un intérêt historique.

On sait, en effet, qu'au XIIIe siècle, des difficultés avaient surgi entre le comte de Flandre et le châtelain de Gand et l'on suppose que c'est pour se défendre contre les attaques

du comte que Zeger II avait construit un château fortifié à Heusden.

Avant de terminer ce rapport, il me reste à signaler un dernier point, dont notre Comité s'est occupé. Après les expositions si brillantes de l'œuvre de Rembrandt et de celle de Van Dyck, il avait été question de réunir à Bruxelles les principaux tableaux de l'ancienne école flamande, et l'on parlait déjà de déplacer le chef-d'œuvre de Van Eyck. La majorité de notre Comité a cru nécessaire d'écrire à la Commission royale pour lui demander de ne pas autoriser ce transfert qui nous paraissait pouvoir présenter de graves dangers pour cette œuvre capitale. Heureusement que le projet est resté sans suite.

Nous estimons, c'est du moins l'avis de la majorité de la Commission, que ces expositions présentent des dangers sérieux qui sont loin d'être compensés par l'intérêt artistique qui peut en résulter. Elles permettent, il est vrai, de mieux étudier l'œuvre d'un maître ou le faire d'une école de peinture; mais ces expositions peuvent amener aussi la détérioration de quelques tableaux, soit par suite d'accidents, soit à cause du fait que de vieux tableaux demandent à rester dans le milieu dans lequel ils ont été placés depuis des siècles. Il y a, du reste, une objection capitale qui écarte toutes les considérations qu'on pourrait faire valoir en faveur de ces expositions.

Quelque grandes que soient les précautions que l'on prend, un incendie est toujours possible, et une pareille catastrophe peut amener la destruction de l'œuvre complète d'un grand maître, ou celle des principales productions d'une école. C'est cette crainte qui nous fait espérer qu'on

renoncera définitivement à des expositions de ce genre. Si un malheur irréparable, comme celui que nous venons de signaler devait se produire un jour, il serait trop tard alors pour prendre des mesures de préservation.

M. Helbig (Liége). — Je voudrais faire une seule observation au sujet du rapport très intéressant que vient de nous présenter M. De Ceuleneer.

Je tiens à faire remarquer, en ce qui concerne l'idée d'organiser une exposition d'œuvres de nos maîtres flamands, que la Commission royale des monuments y est absolument étrangère. Elle n'a pas eu, en effet, à prendre l'initiative de cette exposition, ni même à se prononcer à ce sujet. Il y aurait peut-être quelques observations générales à présenter sur l'utilité de cette exposition ; mais je ne veux nullement nier les dangers qui s'y rattachent. Ce qui est certain cependant, c'est que nos voisins anglais réunissent de temps en temps à Londres des expositions d'écoles particulières d'œuvres d'art ancien. Je sais que ces expositions sont généralement très instructives et d'un haut intérêt. Je ne veux pas pour cela préconiser précisément l'idée des expositions de cette nature, mais je tiens à faire observer que, si on pouvait écarter les dangers de détérioration, il y aurait des remarques à faire sur l'utilité de ces expositions.

Je me rallie à l'opinion de M. De Ceuleneer lorsqu'il signale les véritables dangers qui s'y rattachent, mais je ferai simplement observer que la Commission royale des monuments n'a rien à voir dans les faits qui viennent d'être exposés ici.

M. le Président. — Notre honorable vice-président, M. Helbig, vient de faire remarquer avec raison que, dans

l'exposé si savant qui vient de nous être présenté, il y aurait d'autres *desiderata* à relever. Il y en a notamment deux dont je vais vous dire deux mots.

Il y a d'abord le vœu émis au sujet du tableau de De Liemaeker à l'église de Saint-Nicolas, à Gand. Il y a six mois que la Commission centrale a émis un avis favorable à ce sujet. Où est allé le rapport? Nous l'ignorons. C'est du moins ce que m'affirme notre secrétaire qui s'est occupé de cette affaire et qui ne se trompe jamais. (*Rires.*)

Quant à l'*Heilig Graf*, la Commission centrale s'est occupée de cette question maintes fois. Nous avons encore présent à la mémoire et nous avons pu admirer la chaleur des observations et la profondeur des vues qui nous ont été présentées à ce sujet par notre regretté collègue Albrecht De Vriendt. Aucun de nous n'a certes oublié les éloquents discours qu'il a prononcés en vue du maintien de l'*Heilig Graf*.

La question est très controversée. Étant donnée l'extrême diplomatie dont a fait preuve M. le Gouverneur de la Flandre orientale (*rires*), je pense que nous aurons à examiner de nouveau cette affaire très brûlante; la Commission ne voudra évidemment pas battre en retraite. Une Commission ne bat jamais en retraite. (*Nouveaux rires.*) Cependant, elle peut opérer un « mouvement tournant ». Et pour pouvoir le faire, demandez qu'on lui présente un projet nouveau!

Aussi, Monsieur De Ceuleneer, quoi que vous en disiez, vous voici le vainqueur. (*Rires.*)

J'accorderai maintenant, bien que son tour ne soit pas arrivé, la parole au rapporteur du Luxembourg, M. Tandel, qui désire pouvoir se retirer.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

M. Tandel, *rapporteur* :

Messieurs,

Le Comité provincial du Luxembourg s'est réuni deux fois au cours de l'année 1900, les 21 juin et 27 septembre.

Dans la séance du 21 juin, M. Wilmart a déposé le complément du rapport qu'il a fourni sur les édifices civils, privés, religieux ou publics ayant un caractère monumental, archéologique, historique ou curieux dans le ressort qui lui avait été attribué.

Ces rapports, à l'exception de ceux demandés à MM. Kürth et Déome, sont aujourd'hui déposés à peu près complets. Si ce travail était achevé et méthodiquement ordonnancé, il pourrait être publié dans les *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* ou dans le *Bulletin de la Commission* ainsi qu'il l'a été pour l'arrondissement d'Arlon-Virton.

Dans la notice de M. Wilmart figure un chapitre spécial sur le redressement des pierres tombales de l'église de Waha. Cette église est une construction très ancienne d'un grand intérêt archéologique. L'inscription de la pierre de consécration, bien connue de ceux qui s'occupent d'épigraphie et dont le fragment manquant a été trouvé dans des travaux récents, prouve que cette église date du commencement du XIe siècle.

La *Belgique illustrée* et l'*Histoire des communes luxembourgeoises* se sont longuement occupées de cet édifice et, dans le dernier *Bulletin de la Commission royale d'histoire*,

M. Kürth a publié une notice sur l'inscription dont il vient d'être question.

M. le Gouverneur a adressé à l'inspecteur provincial de la voirie, aux commissaires-voyers, aux administrations communales et aux fabriques d'églises, à la date du 17 mars 1900, une circulaire en vue de faire insérer dans les cahiers des charges de tous les projets de travaux publics une recommandation tendant à faire envoyer au musée archéologique de la province tous les objets anciens ou intéressants trouvés soit à l'occasion de la démolition des bâtiments publics et des travaux de terrassements, soit lors des constructions nouvelles, soit enfin dans les travaux de voirie ou d'hygiène.

Un membre attire l'attention de M. le Gouverneur de la province sur une loi qui existe en France et qui a modifié les dispositions de l'art. 716 du Code civil, lesquelles cessent d'être applicables lorsqu'une découverte archéologique a lieu sur le domaine de l'État, des départements, des communes, des fabriques ou des établissements publics.

Elle modifie au profit de l'État les effets de l'art. 716 du Code civil en portant une atteinte relative aux droits que cet article confère à l'inventeur : L'État devient de plein droit propriétaire de tout objet trouvé sur son domaine sauf indemnité représentative de moitié de sa valeur à l'inventeur du trésor, qui n'a plus qu'un droit de créance sur la valeur de la chose.

Cette loi concerne aussi les immeubles et monuments ayant un intérêt archéologique ou artistique situés dans les propriétés de l'État, des départements, des communes, des fabriques, des établissements publics et *même des particuliers* qui sont ainsi placés sous la sauvegarde de l'État.

Le Comité provincial de la Commission des monuments exprime, en conséquence, le vœu de voir les Chambres s'occuper d'une loi analogue pour la Belgique.

Le Comité s'est occupé ensuite de la restauration des églises de Houffalize et de Wéris, puis de la démolition projetée de l'église d'Attert.

Cette dernière, qui a été visitée par les délégués de la Commission des monuments, constitue un type spécial très rare en notre pays et que l'on désigne en Allemagne sous le nom de Hallen-Kirche (Église-Halle).

Les délégués de la Commission des monuments ont conclu à la construction d'une église nouvelle et à la conservation de l'église actuelle comme chapelle du cimetière qui l'entoure.

La réinstallation de la cuve baptismale, exemple très rare de cuve double que possède la Belgique, est prescrite pour la nouvelle église.

Je m'incline devant l'opinion de la Commission; mais, en ma qualité de commissaire de l'arrondissement et de Président de l'Institut archéologique, je ne puis que regretter cette décision qui favorise une tendance contre laquelle je réagis tant que je puis, quand les circonstances le permettent — et c'est le cas ici — tendance qui consiste non pas à consolider et à conserver ce qui existe, mais à remplacer des édifices ayant le cachet du passé, le caractère du temps, l'autorité des souvenirs et des traditions, par des édifices trop souvent d'une déplorable banalité.

Le R. P. Goffinet entretient ensuite le Comité de l'intérêt qu'il y aurait à la conservation des anciennes grottes de Cugnon.

La principale grotte se trouve dans un rocher, près de la Semois, à 25 mètres de hauteur.

Avant d'y arriver, on passe par deux autres petites grottes qui pourraient avoir été utilisées par l'homme préhistorique.

Mais la grotte principale forme une espèce d'oratoire qui a servi au culte ainsi que l'autel creusé dans le roc l'indique.

De larges crevasses se sont formées par lesquelles l'eau s'infiltre et détruit peu à peu ce monument où semble se manifester déjà l'art gothique selon les voûtes et les fenêtres creusées en ogive.

Il y aurait lieu d'envoyer des savants sur place et d'intervenir auprès de la Commission des monuments pour que cette visite ait lieu le plus tôt possible.

M. le Gouverneur fait connaître que cette démarche est déjà faite et qu'il vient de recevoir une lettre de ladite Commission annonçant qu'elle se rendrait à Cugnon le mardi 26 juin courant.

Cette visite a eu lieu. Les délégués estiment que les travaux de conservation se résument par des travaux de consolidation du pilier d'entrée, la fermeture des crevasses, l'enlèvement d'un arbre et le replacement d'une barrière de fer qui fermait autrefois l'entrée et empêchait l'accès de l'oratoire tout en permettant aux visiteurs d'en voir l'intérieur.

Les deux petites grottes qui précèdent la principale devront être fouillées et produiront peut-être des découvertes archéologiques intéressantes.

Le Gouvernement a, du reste, déjà promis d'aider la commune de Cugnon à exécuter les travaux nécessaires à la conservation de ce monument historique, un des plus anciens du pays.

La commune de Cugnon, pressentie à cet égard, n'a pas encore donné de réponse.

A cette visite, comme à celle de l'église d'Attert, ont assisté des membres du Comité provincial.

— Dans la séance du 27 septembre 1900, M. Tandel donne communication d'une lettre de la Société d'archéologie de Tournai demandant l'intervention de l'Institut archéologique de la province à l'effet de prier le Gouvernement d'ordonner des travaux de dégagement de la cathédrale de Tournai et d'empêcher dans le voisinage la construction d'un bâtiment à l'usage de la poste.

Il a cru que cette affaire concernait plutôt la Commission des monuments que la Société archéologique.

M. le Gouverneur estime que le Comité provincial n'a pas dû intervenir dans cette question qui ne touche pas la province de Luxembourg; que, du reste, les avis sont très partagés sur le point de savoir s'il convient de faire disparaître les petites maisons qui, sans atteindre aux fenêtres, s'abritaient sous l'aile de l'église. Il y voit, ainsi que M. Tandel, un symbole frappant de la vie du moyen âge, symbole qu'il convient de respecter.

M. le Gouverneur fait connaître alors où en est la question des locaux du musée provincial, question subordonnée à la construction d'une nouvelle église et à la désaffectation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire.

— M. Déome rend compte de l'examen qu'il a fait des travaux de restauration de l'église de Saint-Hubert, de celle de Bourcy et de celle de Harchamps.

De même que M. Tandel, il s'élève contre la tendance qui existe un peu partout à vouloir démolir au lieu de conserver;

à remplacer des mobiliers d'église par des mobiliers gothiques ou autres, jurant avec le caractère propre du vieil édifice; à polychromer tous les murs dans des tons qui ne rappellent que trop souvent ceux de la célèbre imagerie d'Épinal.

M. Wilmart s'occupe avec M. le Gouverneur des moyens financiers de restaurer la vieille église de Wéris; il donne alors, ainsi que M. le comte de Limburg-Stirum, des renseignements très intéressants sur l'inscription de la pierre de consécration de l'église de Waha dont le dernier fragment qui avait jusqu'à ces derniers temps échappé aux recherches, a été retrouvé.

— Le Comité examine alors le projet de construction d'une nouvelle église à Herbeumont et, à ce propos, se reproduisent les observations déjà faites dans d'autres séances sur la communication des divers projets aux Comités provinciaux.

M. le Gouverneur pense que le moyen le plus pratique et expéditif consisterait à prévenir les membres du dépôt à l'administration provinciale des projets intéressant leur ressort; ils pourraient là l'examiner à loisir.

— M. Tandel demande si les arbres ne devraient pas aussi être considérés comme des monuments et leur conservation soumise aussi bien à la Commission royale et aux Comités provinciaux qu'à la Commission des sites.

Il pose la question pour attirer une fois de plus l'attention sur la destruction sur presque toutes les routes des plus belles promenades aux environs des villes et des bourgs; sous prétexte que des arbres sont mûrs ou à peu près mûrs, on met un véritable acharnement à les faire disparaître.

Ces jours-ci on a vendu, pour être abattus, les peupliers qui ornaient la route de la gare de Habay au village de ce nom; ils n'étaient certes pas arrivés aux deux tiers de leur grosseur.

Un de ces jours, on en fera autant sans doute pour les magnifiques peupliers qui garnissent les routes aux abords d'Arlon.

— Le R. P. Goffinet demande que le Comité fasse relever soigneusement sur une carte les restes des tours romaines ou du moyen âge qui existent encore dans la province et qui, vraisemblablement, ont servi de tours à signaux. Il en a disparu, à sa connaissance, deux dans ces derniers temps, une notamment à Clairefontaine lez Arlon.

M. le Gouverneur est d'avis que les membres du Comité devraient, au préalable, s'attacher à constater l'existence de ces restes dans leur circonscription.

M. Tandel dit qu'il existe une tour de ce genre, encastrée dans le château de Bleid, propriété de M. de Prémorel. (Voir *Communes luxembourgeoises*, t. III, pp. 70-80.)

— M. le comte de Limburg-Stirum propose de réunir en un album qui serait déposé dans les archives du Comité (ou au musée provincial) les photographies des monuments et des sites du Luxembourg.

— Sur la proposition de M. le Gouverneur, le Comité délègue M. Tandel, vice-président, et M. Sibenaler, secrétaire du Comité, pour assister aux séances de la Commission royale des monuments les 13 et 15 octobre prochain.

M. le Président. — Nous remercions M. Tandel pour son intéressant rapport; il est rempli de tant de questions

que, si nous devions les examiner toutes aujourd'hui, cela pourrait nous mener très loin.

La parole est à M. Helbig, qui désire rencontrer un point déterminé.

M. Helbig (Liége). — J'ai écouté avec plaisir le rapport très intéressant et très complet que vient de nous présenter M. Tandel, et je tiens à formuler à cet égard une observation spéciale.

J'ai été parmi les délégués auxquels incombait le soin de visiter l'église d'Attert, et je suis d'accord avec M. Tandel en ce qui concerne l'esprit général des observations qu'il a présentées. Lorsque nous avons à traiter des monuments qui peuvent être agrandis, restaurés ou modifiés, l'on peut se demander pourquoi ils devraient être entièrement démolis ?

En ce qui concerne l'église d'Attert, église intéressante, je dois le dire, dans son ensemble, elle fait partie de ce que l'honorable rapporteur appelle des « Hallenkirche ». Ces églises, qui ont trois nefs d'égale hauteur— alors que les églises à une nef sont souvent préférables — sont généralement construites d'après un même plan. Parmi celles-ci, je pourrais citer celle de Bastogne et l'église de Sainte-Croix, à Liége, la plus importante de toutes celles que nous possédons en Belgique.

Mais pour en revenir à l'église d'Attert, qui dans ce moment demande notre attention toute spéciale, et je dois dire que, pour ma part, j'avais le plus vif désir de la voir conserver, tout au moins en partie. Pour en décider autrement, il nous fallait donc des raisons très graves.

Les monuments destinés au culte, les églises sont très

fréquentés; ils doivent donc réunir des conditions d'hygiène convenables.

En ce qui concerne l'église d'Attert, nous avons trouvé, — et nous avions avec nous un constructeur très expert, — que les murs étaient tellement humides, tellement salpétrés, qu'il y avait là une atmosphère tellement malsaine, qu'en réalité on ne pouvait plus espérer en faire un temple habitable. C'est cependant ce qu'il importait de faire. Si vous voulez considérer la question à un autre point de vue, faites-le; mais un monument doit, comme première condition, pouvoir répondre à sa destination. Une église neuve nous a paru absolument nécessaire; mais à côté de celle-ci, conservez si vous le pouvez le monument en question, qui a son cachet spécial.

M. Tandel (Arlon). — Si des mesures avaient été prises il y a vingt ou vingt-cinq ans, nous n'en serions pas où nous en sommes!

M. Helbig (Liége). — Je ne puis que regretter que nous ayons seulement été appelés à examiner l'église d'Attert vingt-cinq ans trop tard. (*Rires.*)

PROVINCE DE HAINAUT.

—

M. Hubert, *rapporteur* :

Messieurs,

Au nom des membres correspondants du Hainaut, j'ai l'honneur de vous présenter un résumé succinct de nos travaux de l'année.

Un compte rendu développé, inséré comme de coutume dans la *Situation administrative de la province* (p. 343), nous permettra de ne plus revenir sur des détails d'un intérêt surtout local.

Le Comité s'est occupé de la restauration de la tour Henri VIII, de Tournai, construite de 1513 à 1518, époque où la ville était sous la domination anglaise ; il avait, à cet effet, reçu de M. le Gouverneur-Président la dépêche ci-après :

« Mons, le 2 mars 1899.

» Messieurs,

» A la demande de la Commission royale des monuments, qui a été saisie de l'affaire par M. le Ministre de l'agriculture, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet ci-joint dressé en vue de la restauration de la tour dite de Henri VIII, à Tournai.

» Vous voudrez bien, entre autres, examiner le point de savoir si ce projet représente bien ce qui a existé ; s'il y a des documents historiques, peints ou écrits, renseignant la situation primitive ; s'il ne faudrait pas plutôt se borner à conserver, en la consolidant, la situation présente.

» *Le Gouverneur*,
» (s.) R. du SART. »

Notre Comité a émis l'avis qu'en principe il convient de se borner à conserver la situation actuelle en la consolidant, et il a remis les pièces à MM. Soil et Sonneville pour étudier sur place les autres points de la demande.

Le rapport de ces membres est ainsi conçu :

« Nous croyons que l'auteur du projet de restauration a adopté le type qui se rapproche le plus de la construction primitive.

» Il paraît, en effet, que dans le principe, la tour n'a pas été couverte et qu'elle était simplement couronnée à la partie supérieure d'un garde-fou en maçonnerie de pierre crénelée ou non.

» Telle la représente la vue à vol d'oiseau de Tournai gravée dans l'atlas de Blaen, en 1574, et celle du même auteur éditée en 1649. Telle aussi la vue de Guicciardin, *Description de tous les Pays-Bas*, publiée en 1582, et une vue gravée par Cochin en 1685.

» Au contraire, dans le tableau de Vandermeulen, l'armée de Louis XIV campée devant Tournai (au musée de Bruxelles), la tour est surmontée d'une haute toiture conique. On retrouve cette toiture dans le plan en relief de la ville de

Tournai exécuté en 1701 et qui est conservé aux Invalides, à Paris. Elle figure encore dans la vue de Tournai de J.-F. Probst (vers 1750) et dans celle de Jean-Christian Léopold vers le même temps.

» On ne possède aucun document sur l'époque où cette toiture aurait été enlevée.

» Quoi qu'il en soit, nous croyons avec l'auteur du projet de restauration qu'il y a lieu de s'en tenir au garde-fou.

» Actuellement, la tour est couverte de terre et de végétation qui ne manque pas de pittoresque.

» Il nous paraît inutile et même assez déplaisant au point de vue du coup d'œil de rétablir une amorce du mur d'enceinte aux deux côtés de la tour; il nous semble que les arrachements de la maçonnerie qu'on pourrait laisser apparents en ces deux endroits suffisent amplement pour l'intelligence de l'ancien état des lieux.

» Il en serait de même pour les arrachements qui regardent la place Verte ».

Le Comité s'est rallié à l'avis de ses délégués et il espère voir bientôt décider et exécuter la restauration de la tour Henri VIII.

Il espère aussi qu'une suite favorable sera sans retard donnée à une autre affaire également en instruction et relative à Tournai : la conservation des anciens remparts qui existent encore entre l'Escaut et la porte de Marvis. Elle contribuera au pittoresque de la ville et rappellera sa troisième enceinte et le XIIIe siècle.

*
* *

Notre honorable Gouverneur-Président a pris l'initiative d'une visite de l'ancien château-fort d'Herchies. Notre collègue, M. Dosveld, qui l'accompagnait, nous en a rendu compte dans un rapport détaillé concluant de pratiquer des fouilles en vue de permettre la reconstitution du plan de l'ancienne forteresse. Le Comité a voté des remerciements à l'auteur de cet intéressant travail et a décidé d'en appuyer les conclusions dans les termes qui suivent :

« Mons, le 2 novembre 1898.

» Monsieur le Gouverneur,

» Vous nous avez communiqué pour renseignements, observations et rapport le dossier concernant la proposition de pratiquer des fouilles en vue de permettre la reconstitution d'un plan de l'ancien château-fort d'Herchies.

» Dans ses deux dernières séances, le Comité a examiné la proposition au point de vue des constructions militaires et de l'histoire nationale.

» Notre collègue, M. Léopold Devillers, a signalé que la forteresse d'Herchies est mentionnée dans la liste des 101 châteaux forts du Hainaut, dressée conformément à une dépêche du Gouvernement général des Pays-Bas du 22 février 1568.

» Le Comité est unanime à reconnaître la réputation dont jouit ce château. Elle est due au nom qu'il porte et à la croyance qu'il a été la dernière demeure de Lamoral Ier, comte d'Egmont, prince de Grave, que le duc d'Albe, en 1568, fit décapiter avec Philippe de Montmorency, comte de Hornes.

» Que cette croyance, confirmée par ce fait que Lamoral Ier est né à La Hamaide, à quelques lieues d'Herchies, soit fondée ou non, le château a appartenu à la famille d'Egmont et il est historique.

» Le rapport et les pièces à l'appui de la proposition que nous avons examinée sont dus à notre collègue M. Dosveld, il y a lieu de le féliciter vivement de son initiative. Puisse-t-elle nous valoir la reconstitution du plan du château d'Herchies. Ce sera au moins un souvenir d'autant plus précieux qu'il ne reste rien de bien des monuments qu'on a laissé périr.

» Il y a un quart de siècle, il existait encore entre les deux basses-cours de l'ancienne forteresse une porte monumentale percée des rainures du pont-levis; un rapport de la Commission royale des monuments le constate (12e année, 1873, pp. 191, 192), et nous l'avons connue. Elle était de l'époque de la Renaissance et rappelait, par son style, les transformations successives des demeures seigneuriales passant de la forteresse féodale à l'habitation de plaisance.

» On voit encore les traces des deux enceintes, les basses-cours qu'elles entouraient et des substructions de courtines; mais ce qui reste surtout aujourd'hui, c'est le donjon. De forme circulaire, il a 10 mètres de diamètre extérieur à la base et 13 mètres de hauteur; il renferme une salle basse voûtée en calotte sphérique, un étage voûté en ogive et un autre étage depuis longtemps exposé à l'air libre. Ces parties, quoique ayant subi des modifications selon les progrès de l'artillerie, sont conservées dans leurs masses primitives qui permettront avec celles que les fouilles découvriront, notamment sous les tours, de reconstituer un plan général.

» C'est dans cette pensée, Monsieur le Gouverneur, que

le Comité, en séance de ce jour, appuie la proposition de faire des recherches à Herchies et il propose d'en confier la direction à la section des fouilles du Cercle archéologique de Mons, qui a été consultée et qui s'en chargera volontiers.

» *Le Vice-Président*,
A. Broquet.

» *Le Membre-Secrétaire*,
» J. Hubert. »

Il nous a été répondu :

« Mons, le 7 janvier 1899.

» Messieurs,

» Par votre lettre du 2 novembre dernier, vous avez bien voulu me communiquer un dossier relatif au projet d'effectuer des fouilles à l'ancien château-fort d'Herchies, en vue de reconstituer le plan d'ensemble de ce castel du XVIe siècle.

» Ces recherches seraient très utiles au point de vue de l'histoire de l'architecture militaire du pays, et il y a lieu de féliciter M. l'architecte Dosveld d'en avoir pris l'initiative.

» M. le Ministre de l'agriculture, que j'ai entretenu de cette affaire, ne voit aucun inconvénient à ce que la direction de ces investigations soit confiée à la section des fouilles du Cercle archéologique de Mons, et il lui serait agréable d'être tenu au courant des résultats qu'elles amèneraient.

» J'annexe à la présente, Messieurs, les pièces qui accompagnaient votre lettre prérappelée.

» *Le Gouverneur*,
» Raoul du Sart. »

Notre Collège s'est alors adressé au Cercle archéologique.

« Mons, le 31 janvier 1899.

» Messieurs,

» Par lettre du 2 novembre dernier, nous avons appuyé auprès de M. le Gouverneur la proposition de faire des recherches à Herchies et d'en confier la direction à la section des fouilles de votre Cercle archéologique.

» Par dépêche du 7 janvier, M. le Gouverneur veut bien reconnaître que ces recherches seraient très utiles, qu'il y a lieu de féliciter M. Dosveld d'en avoir pris l'initiative et il nous annonce que M. le Ministre de l'agriculture ne voit aucun inconvénient à ce que la direction des investigations vous soit confiée.

» Il ajoute qu'il lui serait agréable d'être tenu au courant des résultats qu'elles amèneront. En conséquence, nous vous saurions gré, Messieurs, si vous vouliez bien nous permettre de compter sur votre obligeance pour nous renseigner.

» *Le Vice-Président*,
A. Broquet.

» *Le Membre-Secrétaire*,
» J. Hubert. »

Le rapport de M. Dosveld a été reproduit, texte et planches, dans les *Annales* dudit Cercle. Malheureusement, son auteur est décédé et il ne s'est trouvé personne pour prendre la direction des fouilles.

*
* *

En vue de l'inventaire des œuvres d'art qui se trouvent dans les établissements et édifices publics, le Comité a inspecté les mobiliers des églises de Leuze, Lessines, Horrues, Houdeng-Gœgnies, Ere et Leernes, et il en a fait les descriptions détaillées insérées dans le rapport annexé à l'exposé de la situation administrative précité.

*
* *

A chaque inspection des édifices de la province, nos délégués se sont empressés de se joindre à ceux de la Commission ; c'est ainsi qu'ont été visitées les constructions dont l'énumération suit :

A Marcinelle, la vieille église de Saint-Martin, en partie romane, qu'il est question de reconstruire entièrement ;

A Mons, la magnifique collégiale de Sainte-Waudru, où un vitrail et un autel ont été placés. Il a été rappelé à la fabrique qu'il serait opportun de soumettre un programme d'ensemble au sujet du mobilier, programme que la Commission a plusieurs fois réclamé ;

La très intéressante maison dite au *Blanc Levrier*, Grand'Place, n° 54, portant le millésime 1530 et décorée de bas-reliefs, des armoiries de Charles-Quint, du perron liégeois et d'une enseigne sculptée avec l'inscription : Au *blan-Levrie* ;

A Binche, l'hôtel de ville, dont l'heureuse restauration est très bien exécutée ;

Les anciens remparts, très intéressants restes de notre architecture militaire, édifiés par le comte de Hainaut Baudouin-le-Bâtisseur, pour la restauration desquels des subsides de l'État sont instamment sollicités ;

L'église principale dont l'importante restauration s'exécute dans de bonnes conditions;

De même que celle de la chapelle du cimetière avec ses belles boiseries de plafond et de lambris;

A Aubechies, la pauvre et vieille mais très intéressante église romane qui, restée à l'état embryonnaire, n'en a pas moins atteint ses huit siècles. Elle est étançonnée de toutes parts et se soutient à peine; mais elle a rencontré dans notre collègue, M. l'architecte Sonneville, un restaurateur très dévoué;

A Chimay, la collégiale dont les travaux de restauration ont été exécutés avec soin et sont réussis, sauf la polychromie, faite d'ailleurs en dehors du contrôle de l'autorité supérieure;

A Villers-la-Tour, l'église qui nécessitera d'importants travaux de restauration, car sa construction, remontant à peine à vingt-huit ans, laisse beaucoup à désirer.

Ces diverses visites font l'objet de descriptions détaillées dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, de même que celle de l'ancienne église de Flobecq, qui, au point de vue de la variété des époques de la construction et de l'originalité de ses formes, est l'une des plus intéressantes de nos communes rurales.

Une particularité assez rare dans notre pays, dont la France et surtout l'Angleterre offrent beaucoup d'exemples, se remarque à l'intérieur de cette église : l'axe y est brisé et le chœur incliné vers le midi, tandis qu'ordinairement il incline vers le nord.

On a voulu voir dans ces déviations le symbole de la tête du Christ penchant après le dernier soupir. Mais aucune

preuve certaine n'a pu appuyer cette conjecture plus ingénieuse que satisfaisante. D'autre part, il est impossible d'expliquer l'axe brisé par des erreurs dans la construction. La chapelle de la léproserie de la petite ville de Chièvres, dont la nef n'a pas 6 mètres et le chœur 13 mètres, a un axe brisé. Peut-on supposer que les maîtres du moyen âge, dont l'habileté n'est pas dépassée, ne savaient pas tracer une ligne droite de 19 mètres? C'est à cette conclusion qu'il faudrait en venir pour partager cette opinion admise par Viollet-le-Duc qui, cependant, fait autorité. Il faut donc se résigner à constater que jusqu'ici il n'a pas été trouvé d'explication satisfaisante de l'axe brisé.

Nous ne terminerons pas sans exprimer à MM. les Président et membres de la Commission toute notre gratitude pour l'empressement qu'ils apportent à nous accueillir dans les inspections de notre ressort. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur Hubert, pour votre intéressant rapport.

PROVINCE DE LIÉGE.

—

M. Lohest, *rapporteur :*

Messieurs,

Si le Comité pour la province de Liége n'a pas eu plus d'objets à examiner que l'année précédente, il n'en a pas été moins actif et résolu à progresser dans la voie nouvelle qui lui est tracée.

Se conformant au désir exprimé par M. le Gouverneur-Président, ses séances ont dépassé le nombre réglementaire.

Les ordres du jour ont compris une cinquantaine d'objets environ, se répartissant comme suit :

Aliénation d'objets d'art au profit d'un musée, avis favorable pour Solières et Cheratte (émaux et sculpture Louis XIV).

Huit projets de vitraux et de décoration picturale ont reçu sous certaine réserve des avis favorables, et cinq projets de mobiliers, autels, chaire de vérité, ont mérité semblable accueil.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire observer, la plupart de ces projets sont d'une importance médiocre, soit par leur valeur intrinsèque, soit parce que l'édifice auquel ils sont destinés est dépourvu d'intérêt.

Le Comité, dans ces conditions, n'a pas cru devoir se montrer bien sévère pour des projets par trop modestes; mais il est permis de se demander si cette attitude trop bien-

veillante n'est pas de nature à être considérée comme un encouragement par des praticiens peu capables ou des artistes insuffisants?

Les projets d'agrandissement, d'aménagement ou de restauration d'édifices religieux soumis au Comité offrent plus d'intérêt, soit par le caractère des édifices, soit par la valeur des projets soumis à son examen.

Au nombre de huit, ils ont, à l'exception d'un seul, reçu des avis favorables et même très favorables parfois, sous certaines réserves, qui ont été communiquées aux architectes et dont il a été tenu compte.

Il est notoire que de grands progrès se sont réalisés dans le domaine de l'architecture.

Des initiatives nombreuses, parfois téméraires, se sont produites, qui ont créé une émulation féconde dans le monde des architectes. Si les efforts des artistes ne sont pas toujours heureux ou couronnés de succès, on doit tenir compte de ce sentiment qui les anime tous : le désir de bien faire ou de faire mieux.

Le Comité et M. le Gouverneur ont fait de pressantes démarches pour obtenir la conservation de la maison Porquin (ancien hôpital de Bavière). La maison subsiste toujours, mais nous croyons qu'aucune décision n'a encore été prise quant à sa conservation et nous nous permettons d'attirer sur cet objet important l'attention du Comité central.

Conformément au désir exprimé par la Commission centrale, le Comité s'est appliqué à continuer la liste des édifices publics et privés, religieux ou civils, dignes d'intérêt ou de classement et, grâce aux contributions très détaillées de

tous ses membres, il pourra sous peu présenter une liste complète et pour ainsi dire définitive.

Pour assurer en même temps autant que possible la conservation des dalles funéraires et inscriptions, il sera fait mention sommaire à côté de chaque église de ce qui s'y trouve en épigraphie et sans autre but que de signaler la source.

Il est grand temps que ces listes soit publiées et répandues; chaque année voit disparaître de ces intéressants vestiges de notre art national qu'un peu de publicité sauverait peut-être. C'est ainsi qu'une des plus intéressantes de nos constructions du XVIe siècle, connue sous le nom de *Rendez-vous de Chasse* à Grivegnée lez Liége, demeurée intacte, *sans transformation*, *ni modification*, *ni restauration jusqu'à nos jours*, a été démolie dans le courant d'avril dernier.

Comme souvenir, il en existe une étude dans l'*Art monumental* de Fizenne, des photographies et un relief.

Cette disparition regrettable doit engager plus que jamais la Commission des monuments à s'efforcer de faire entendre aux propriétaires que l'intérêt général est souvent engagé dans leur intérêt particulier et qu'il serait sage et patriotique de chercher à les concilier.

Les projets d'églises neuves soulèvent, chaque fois qu'ils se présentent, surtout dans nos pays de montagne, une question sur laquelle il importe de s'étendre pour en montrer l'importance et parce qu'elle est trop souvent négligée ou oubliée.

Nous voulons parler de l'orientation des églises.

Les administrations fabriciennes ou communales rééditent

les mêmes arguments pour se soustraire à une règle traditionnelle justifiée à un triple point de vue que ni le temps ni les circonstances n'ont en rien amoindri.

Un argument principal en faveur de l'orientation des églises est la règle de la liturgie catholique elle-même; mais nous n'y insistons pas, parce que c'est au clergé qu'il incombe d'avoir un soin jaloux des prescriptions liturgiques.

Quoi qu'il en soit donc de ce point de vue exclusivement religieux, la question peut être examinée par le côté artistique et moral d'abord et enfin par le côté pratique, c'est-à-dire l'entente de la bonne construction.

Nous en appelons au souvenir de tous ceux qui ont visité les chefs-d'œuvre des XIIIe et XIVe siècles; n'est-il pas vrai que l'impression satisfaisante de l'intérieur d'une cathédrale ou d'une église est plus complète lorsque la lumière y pénètre par le chœur; or, c'est le matin et pendant la matinée que les offices se célèbrent et, partant, il est évident que c'est en dirigeant le chœur vers l'orient que l'on amènera le plus de lumière à l'intérieur.

Cette abondance surtout lorsqu'elle est brillamment colorée et comme tamisée par des vitraux, n'est pas sans action morale sur le peuple des fidèles et sur ses dispositions.

C'est un fait d'expérience, et il ne faut pas perdre de vue que dans une église tout doit concourir, *peintures*, *décorations*, *lumière*, *musique*, *à absorber l'âme*, à élever son milieu, à la sortir du terre à terre et à porter toute son attention, toutes ses pensées et tout son sentiment vers le tabernacle.

Or, ce résultat est atteint le plus facilement en se conformant aux règles liturgiques.

A ces considérations s'ajoute un argument d'ordre purement matériel qui devrait suffire à faire accepter comme règle absolue aux gens de bon sens l'orientation des églises dans nos contrées.

Il est notoire que les bourrasques et la pluie nous sont amenés par le vent d'ouest, dominant, les statistiques en font foi, dans nos régions.

Or, les bâtiments qui y sont exposés subissent bon gré mal gré son influence; les meilleurs moyens de préservation (chacun a sa recette meilleure que celle du voisin) ne sont au bout du compte que des palliatifs plus ou moins durables.

Que l'humidité atteigne le fond d'une église où se trouve généralement la tour (nous donnerons des exemples), il importe peu, mais il en est tout autrement s'il s'agit du chœur, où il faudra renoncer à la peinture décorative, où les vitraux risquent d'être brisés par la grêle, et où la bourrasque bruyante peut coïncider avec la célébration des offices.

Aussi l'orientation des églises est-elle de tradition constante dans notre pays.

Il semble même que les bâtisseurs aient à cœur de préserver l'édifice par le massif de la tour ou du narthex comme on peut le constater à Saint-Martin, Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-Barthélemy, à Liége, la collégiale à Huy, etc.

Quelques exceptions bien connues et relativement modernes comme l'église des Prémontrés confirment la règle. Le chœur est tourné à l'ouest, mais, ce qui est regrettable mais justifié, l'architecte a évité d'y prendre la lumière et il a eu soin de protéger cette partie de l'édifice par une tour massive, procédé ancien, nous l'avons vu.

Le Comité de Liége a eu à s'occuper à plusieurs reprises de cette question.

Des objections qui ont été faites à la bonne orientation, il n'y a lieu d'en retenir qu'une seule. C'est la difficulté résultant de la configuration du terrain en faisant observer que ce qui est difficulté aujourd'hui ne l'était pas autrefois lorsque les architectes savaient tirer des difficultés du problème des solutions favorables à l'effet artistique, résultat obtenu tout récemment à l'église de Pepinster.

Les administrations qui échappent à cette règle sont assurées d'avoir à s'en repentir et de léguer à leurs successeurs des dépenses de réfection et d'entretien sans avoir la satisfaction de maintenir un édifice en bon état.

Un exemple tout récent.

Ces lignes étaient écrites lorsque, le 20 août dernier, un cyclone se développa au milieu du jour dans la vallée de l'Ourthe dans les environs de Hamoir et, en moins de dix minutes, toutes les fenêtres de l'église, celle du côté qui devrait s'appeler nord et qui, en réalité, est exposé à l'ouest, furent détruites. Les dégâts s'élèvent à 3,000 francs. Une bonne orientation eût épargné semblable désastre pour le présent et l'avenir.

Nous concluons donc qu'à tous les points de vue l'orientation des églises (à l'est) s'impose aujourd'hui comme autrefois en règle très générale pour des raisons qui n'ont pas changé; et nous constatons que dans la plupart si pas dans tous les cas où on s'en écarte, on est guidé par des questions d'intérêt local ou enlisé dans des conflits administratifs sur lesquels nous n'avons ni avis ni appréciation à émettre.

Pour terminer, nous constatons que du courant de l'année

1899, les membres du Comité ont été appelés fréquemment à participer à des inspections. Plusieurs membres ont assisté à ces inspections et c'est ensuite de ces visites que plusieurs édifices religieux ont été classés.

Il est à souhaiter que ces visites se renouvellent dans le pays wallon trop apprécié au point de vue pittoresque et pas assez au point de vue de l'art et de l'archéologie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions aussi pour votre rapport, Monsieur Lohest. La question de l'orientation, soyez-en bien certain, n'a pas échappé à l'attention de la Commission centrale. Je suis personnellement tout à fait de votre avis : chaque fois que nous le pouvons, nous émettons un avis favorable à l'orientation rationnelle et traditionnelle.

PROVINCE DE LIMBOURG.

—

M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

Dans le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter l'année dernière, j'exprimais le ferme espoir que notre province saluerait en 1900 l'établissement d'un musée provincial dans la ville de Hasselt. Cet espoir a été déçu. Les autorités provinciales, pressenties sur les chances de succès que courrait la demande d'un subside de 1,400 francs prévu dans l'avant-projet du musée, nous ont fait comprendre que, d'un côté, l'état actuel des finances ne permettrait pas l'inscription de cette dépense au budget et que, de l'autre, la majorité des conseillers provinciaux ne paraissait pas encore convaincue de l'utilité de la création du musée. Le Comité provincial exprime tous ses regrets de cette double situation et de la caisse et des esprits.

Cependant, grâce à M. le Gouverneur de la province, nous allons commencer par placer certains objets acquis au futur musée dans un local que ce haut fonctionnaire veut bien nous céder dans son hôtel. Et comme il sera dans la suite encore question d'agrandir les installations dudit bâtiment provincial, le Comité espère que le Gouvernement voudra lui venir en aide pour que nous puissions trouver dans les locaux futurs l'installation désirable pour notre musée, dont l'utilité est incontestable.

A propos des travaux d'agrandissement de l'hôtel pro-

vincial actuellement en cours d'exécution, le Comité se permet d'exprimer un vœu. Les constructions qui s'élèvent d'après les plans de M. Saintenoy sont très belles, et la ville de Hasselt va s'enrichir d'un monument pouvant satisfaire les plus difficiles. Mais il est regrettable que ces constructions donnent dans une étroite ruelle. En expropriant un seul immeuble avec deux maisonnettes adjacentes, on remédierait à cette fâcheuse situation. Nous appelons sur ce point l'attention de la Commission royale qui pourrait en saisir l'autorité compétente.

Notre Comité s'occupe activement de la confection de l'inventaire des objets d'art existant dans les édifices publics de la province. Neuf cantons sur treize sont terminés et, dans notre dernière séance, nous avons touché la question de l'impression du travail fait. Le Comité est d'avis que dans la confection de l'inventaire, il ne fallait pas être trop sévère sur l'acceptation du mot « objets d'art », mais qu'on pouvait y donner une place à tout objet ou présentant un caractère artistique réel ou constituant un témoin du passé digne d'être conservé. Voici pourquoi : nous avons remarqué que la confection de l'inventaire produit un résultat excellent double : elle a appris aux détenteurs des objets inventoriés à les apprécier et elle a inspiré une salutaire crainte de la vente de ces objets aux brocanteurs qui, malheureusement, ont tant enlevé à notre province et continuent à la parcourir, harcelant surtout les curés.

En faisant nos tournées pour l'inventaire, nous avons remarqué une chose qui, si l'on n'y prend garde, peut facilement amener la disparition d'objets intéressants : très souvent des objets appartenant à une église sont provisoi-

rement déposés à la cure ou ailleurs pour une raison quelconque. Loin de nous l'idée de vouloir incriminer ni les intentions ni même la manière de faire qui peut avoir du bon; mais il nous est arrivé d'entendre exprimer des doutes sur le propriétaire de tel objet éloigné de l'église; et si déjà ce doute est exprimé à présent, il peut être d'autant plus facilement soulevé plus tard, ne fût-ce que par... des héritiers. Il importe donc d'appeler sur ce point l'attention des conseils de fabrique et de leur imposer de consigner dans leur registre de délibérations que tel ou tel objet appartenant à la fabrique d'église est momentanément déposé à la cure ou ailleurs. La chose s'applique spécialement aux tableaux et il nous est arrivé de trouver des tableaux déplacés de l'église, mais relégués ailleurs parmi les non-valeurs et qui cependant méritaient d'être conservés, à moins que la fabrique, moyennant autorisation, ne voulût s'en défaire pour en retirer de justes profits.

Cependant, en principe, le Comité provincial du Limbourg est et reste adversaire de toute aliénation et voit toujours avec regret des objets d'art quitter la province. Ainsi, si d'un côté il exprime son contentement de voir les étoffes de Munsterbilsen acquises récemment par le musée du Cinquantenaire rester dans le pays; de l'autre, il déplore que la fabrique d'église n'ait pas cru devoir garder ces souvenirs si intimement liés à l'histoire d'une célébrité locale, Sainte-Landrade.

Parmi les objets d'art devant figurer dans l'inventaire, les pierres tombales viennent certainement parmi les premiers. Or, dans notre province, certains monuments de l'espèce constituant non seulement des objets d'art, mais de véritables

témoins historiques, ont beaucoup souffert et se détériorent encore, à tel point que telles inscriptions et telles figures encore parfaitement conservées il y a vingt ans, sont aujourd'hui presque entièrement perdues. C'est le cas, par exemple, pour des pierres tombales de la famille d'Elderen, à Genoels-Elderen, et pour d'autres encore. La question est complexe, nous le savons : il s'agit de lever, de déplacer, et les avis sur l'opportunité de ces opérations sont partagés; mais la question de conservation est là. Nous appelons sur celle-ci l'attention de la Commission royale, et nous le faisons également sur certaines croix funéraires existant dans les cimetières. Nous avons trouvé de petits monuments très intéressants des xve, xvie et xviie siècles qui méritent d'être religieusement conservés et qui, laissés au grand air, courent grand risque d'être perdus à jamais.

Inutile d'entrer dans le détail des objets d'art relevés cette année-ci pour notre inventaire; mentionnons cependant : une tref polychromée du xve siècle à l'église de Berg-lez-Tongres; un tableau fort beau à Herstappe; une petite châsse en bois polychromée à 'S Heeren-Elderen; une croix funéraire à deux faces du xvie siècle à Widoye; deux cloches, l'une de 1389 à Zolder, l'autre du xve siècle dans la chapelle d'Erpicum près Peer, et toutes deux signées.

Deux membres de notre Comité se sont rendus à Bocholt à la demande du conseil de fabrique; celui-ci les a priés d'examiner le tabernacle en laiton existant à l'église et qui avait été tant admiré à l'exposition de 1880. La remise en place des parties de ce monument unique en son genre a été faite sans soin et, pour sa conservation, il faudrait un travail intelligent de redressage et de rajustage.

Nous aurons sous peu l'occasion d'attirer l'attention de la Commission royale sur des peintures murales du commencement du XVIe siècle découvertes récemment à l'église d'Alken. Un membre de notre Comité vient d'être délégué pour les examiner et présentera un rapport sur cette découverte.

A propos d'une visite faite il y a quelque temps par les délégués de la Commission royale au bâtiment formant l'ancienne porte d'entrée de l'abbaye d'Herckenrode, le Comité provincial, dans sa dernière séance, a exprimé un vœu : celui de voir l'État devenir acquéreur de certains immeubles appartenant à des particuliers et où l'État pourrait, en attendant une restauration complète et tout en leur conservant leur destination présente, effectuer les travaux de conservation nécessaires devant lesquels les particuliers-propriétaires reculent soit à cause des frais, soit à cause d'autres raisons ou prétextes.

Voilà, Messieurs, les points que le Comité provincial du Limbourg tenait à signaler à votre attention en cette assemblée générale.

PROVINCE DE NAMUR

—

M. Boveroulle, *rapporteur* :

Messieurs,

Dans notre rapport présenté le 7 octobre 1899 à la Commission des monuments, nous avons rendu un dernier hommage à la mémoire de l'un de nos membres, feu M. Baron, appelé à siéger parmi nous par arrêté royal du 22 décembre 1898. Deux places vides.

Peu de temps après, le 30 novembre 1899, une seconde place est devenue vacante au sein de notre assemblée.

La mort nous a ravi M. de Radiguès, ancien inspecteur du service de la voirie, membre de notre Comité depuis le 20 février 1873, soit depuis 26 ans. Nous croyons remplir un devoir en rendant également un hommage bien mérité à la mémoire de ce précieux collaborateur, dont le nom est encore présent à notre souvenir et qui occupe une place distinguée dans les annales de notre Comité.

Pendant l'année écoulée, le Comité s'est réuni à différentes reprises pour émettre son avis au sujet des projets suivants : Travaux du Comité pendant l'année 1899-1900.

1° Placement d'un jubé à l'église de Gelbressée ;

2° Restauration de l'église de Bierwart ;

3° Agrandissement de l'église de Natoye ;

4° Agrandissement de l'église Saint-Nicolas, à Namur ;

5° Construction d'une église à Saint-Germain ;

6° Construction d'une église à Saint-Aubin ;

7° Ameublement de l'église de Somzée;

8° Ameublement de l'église de Mornimont;

9° Placement de trois autels et un banc de communion à l'église de Spy;

10° Agrandissement de l'église de Saint-Servais;

11° Décoration de l'église de Tillier;

12° Remplacement du vitrage des fenêtres de l'église d'Olloy;

13° Agrandissement de l'église de Nismes et construction d'une tour à cet édifice.

Pendant le cours de l'année 1899-1900, les travaux adjugés qui sont en cours d'exécution ou achevés se répartissent comme suit pour les différentes localités de la province de Namur.

Édifices du culte.

a) Construction d'églises et de presbytères, fr.	171,620	»
b) Restauration d'églises et de presbytères .	83,037	63
c) Ameublement d'églises	29,325	»
Soit un total de fr.	283,982	63

Église de Walcourt.

La restauration de l'église monumentale de Walcourt continue sa marche régulière. Pendant l'année qui vient de s'écouler, nous avons fait tous nos efforts auprès de la direction des travaux pour que la restauration restant à faire de trois faces de la tour soit exécutée conformément aux recommandations formulées par M. le Ministre de l'agriculture et des travaux publics dans son discours d'ouverture de notre assemblée générale du 10 octobre 1898.

Dans la mesure du possible, on a conservé à ces faces de

la tour leur physionomie ancienne, en laissant en place beaucoup de parements en bon état et en donnant aux nouvelles pierres les mêmes dimensions d'appareil et le même mode de taille des anciennes.

Pierres tombales.

Dans la séance du 19 janvier dernier de notre Comité, un de nos membres, l'honorable M. Bequet, faisait remarquer qu'il y aurait lieu de prendre des mesures pour la conservation des pierres tombales encastrées dans le pavement de l'église de Gelbressée et de placer ces pierres dans les murs de l'édifice.

Le Comité s'est rallié unanimement à cette proposition et a décidé qu'il serait utile de prendre pour bien d'autres localités de la province des mesures identiques, car dans beaucoup d'édifices on foule aux pieds ces pierres tombales qui, tout en évoquant le souvenir du passé, ne sont pas dépourvues de valeur au point de vue de l'histoire de notre pays et de l'archéologie.

Le Comité, dans différentes circonstances, a insisté auprès des administrations intéressées pour que des mesures fussent prises pour assurer la conservation de ces précieux vestiges.

Il continuera dans cette voie afin de stimuler le zèle de nos populations rurales pour la protection de ces pieux souvenirs de nos ancêtres.

Édifices ayant un caractère monumental.

Sur la fin de 1899, le Comité a adressé à la Commission des monuments la liste des édifices civils publics et la liste des édifices civils privés de la province ayant un caractère monumental.

Parmi ces derniers, il existe des restes très importants d'anciens manoirs et de châteaux féodaux qui sont en ce moment la propriété de grandes familles dont les noms

illustres nous sont un garant de la conservation intacte de ces précieux monuments qui permettront de fournir aux générations futures l'histoire de notre pays à travers les siècles.

Quant aux édifices civils publics, le Gouvernement, nous en sommes persuadés, saura, comme par le passé, prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'entretien et les mettre ainsi à l'abri d'une disparition complète.

Eglise de Saint-Germain.

Le 17 avril dernier, à la suite d'une invitation de l'honorable président de la Commission royale des monuments, MM. le chanoine Sosson, Dardenne et Boveroulle, membres correspondants, ont accompagné les délégués de la Commission royale dans leur visite à l'église de Saint-Germain.

Des recherches faites en différents endroits de l'édifice ont fait découvrir beaucoup de détails cachés de la construction primitive, qui date de l'époque romane.

En présence de la valeur archéologique constatée, tous les membres réunis ont été d'avis qu'il y avait lieu d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle église pour faire une restauration bien entendue de celle qui existe.

L'architecte choisi par la commune a fini ses études et il vient de transmettre à l'administration intéressée un projet complet de restauration qui sera soumis ensuite à l'approbation de la Commission des monuments.

Cette église est inscrite dans la 3e classe des monuments

Porte de Laval, à Bouvignes.

Dans sa séance du 6 décembre 1897, le Comité provincial avait attiré l'attention de l'honorable baron de Montpellier, Gouverneur de la province, sur la nécessité d'exécuter des travaux pour préserver d'une destruction prochaine l'ancienne porte de Laval à Bouvignes.

Ce haut fonctionnaire a promis tout son concours pour la réussite de cette affaire, mais jusqu'ici on n'a pu arriver à faire les travaux de restauration.

Nous osons espérer que l'autorité supérieure fera, dans ces conditions, le nécessaire pour conserver ces précieux vestiges du passé.

Ayant appris que le conseil de fabrique de Chairière avait vendu un retable se trouvant à l'église de cette localité, M. le Ministre de la justice exprima le désir d'avoir un rapport sur cet objet avant d'approuver la cession faite. Retable de l'église de Clairière.

Cette œuvre avait été cédée pour 1,700 francs à M. Félix, de Bruxelles.

L'honorable M. Bequet, membre de notre Comité, fut chargé de faire rapport et, pour faciliter son travail, j'ai pris une photographie de ce groupe.

Après examen de ces documents, la Commission des monuments ayant émis l'avis que ce retable datant du XVIe siècle demeurât dans l'église et fut l'objet d'une restauration bien entendue, le conseil de fabrique fut invité à faire dresser un devis de la dépense. Le collège ayant fait connaître que lui et la commune ne possèdent aucune ressource pour faire ce travail, le Comité crut utile, en présence de cette situation, de solliciter du Gouvernement un crédit spécial permettant de restaurer convenablement cette œuvre qui n'est pas dépourvue de valeur.

Dans notre rapport présenté l'année dernière à l'assemblée générale, nous émettions le vœu de voir mettre en œuvre plus souvent qu'on ne le fait actuellement les matériaux de la localité où l'édifice s'élève. Choix des matériaux.

La province de Namur possède, en effet, beaucoup de

ressources à ce sujet : ici on trouve de magnifiques carrières de granit, là des carrières de pierre bleue calcaire, de nature schisteuse ou marbres de différentes espèces, plus loin des gisements de grès.

Toutes ces pierres, après un choix judicieux des bancs, présentent de bonnes garanties et peuvent être employées avantageusement dans nos constructions.

L'honorable Députation permanente de Namur, dans le but d'encourager l'emploi des matériaux que l'on possède dans la province, a cru utile d'envoyer aux administrations communales des instructions pour faire insérer dans les cahiers des charges relatifs aux travaux des communes une clause imposant l'emploi *des pierres provenant des bancs acceptés par l'État dans les carrières de la province.* Cette mesure nous paraît très sage, car elle a pour but de favoriser le commerce local tout en développant l'industrie de notre province.

Nous continuerons dans la mesure de nos moyens à engager les administrations communales à faire usage des matériaux que nous possédons sur place afin de diminuer la dépense des constructions et, dans bien des cas, procurer à celles-ci des éléments propres à leur assurer une longue durée.

Ameublement d'églises.

Nous avons exposé aussi l'année dernière la difficulté de posséder pour les projets d'ameublement d'églises, les dessins et détails suffisants pour permettre à la Commission royale ou à ses correspondants de se rendre un compte exact du travail à exécuter.

Pendant cette année, nous avons fait tous nos efforts pour arriver à un meilleur résultat.

Nous avons à ce sujet prié les auteurs des projets de se conformer aux instructions de la Commission royale des monuments données par sa dépêche du 28 mars 1896.

Si nous n'avons pas encore obtenu satisfaction complète, nous devons constater qu'il y a une amélioration sensible et nous espérons que dans un avenir peu éloigné les projets d'ameublement se composeront de plans, coupes, élévations, vues de côtés et détails qui permettront de se rendre compte bien exactement du travail proposé.

Après avoir fait le résumé succinct de nos travaux de l'année et développé quelques considérations qui s'y rattachent, qu'il nous soit permis, Messieurs, de nous féliciter des bons rapports qui existent entre la Commission royale et notre Comité.

A différentes reprises, les membres de celui-ci ont été invités à accompagner les délégués de la Commission royale dans ses visites aux monuments à restaurer ou en voie de restauration.

Nous espérons que ces rapports, empreints de la plus franche courtoisie et facilités par notre éminent président M. Lagasse, continueront dans l'avenir et que le dévouement des membres correspondants sera de quelque utilité, surtout pour les renseignements locaux propres à donner aux projets présentés le plus de valeur possible au point de vue de l'art, en tenant compte des matériaux à employer, de la dépense à faire et des situations financières des administrations intéressées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Boveroulle, pour votre intéressant exposé.

J'avais espéré que le rapport de la Flandre occidentale nous serait parvenu pendant l'exposé des autres rapports.

Nous avons maintenant, Messieurs, à nous prononcer sur la seconde partie de l'ordre du jour. En vertu de l'art. 68 de notre règlement, aucune motion qui n'a pas été annoncée préalablement ne peut être présentée, car en vertu de l'art. 65, l'assemblée préparatoire de samedi a fixé définitivement l'ordre du jour. La question qu'il s'agit de traiter a déjà fait l'objet de nos délibérations l'année dernière; mais il a été convenu, à la suite d'un vote, qu'elle serait reportée à l'ordre du jour de cette année. Elle est ainsi libellée : « La restauration des monuments a fait depuis trente années de grands progrès. Indiquer ceux-ci; citer des exemples belges. Définir les procédés artistiques et techniques à employer pour que l'on continue à suivre la même voie progressive. »

Personne ne demande plus la parole à ce sujet? L'année dernière, nous avons eu à cet égard un rapport très intéressant de M. Dumortier. Considérez-vous que ce rapport et la discussion qui l'a suivi ont épuisé le débat à ce sujet? S'il en était ainsi, ce serait contraire à ce qui a été décidé l'année dernière. Il est vrai que l'on est toujours libre au bout d'un an de changer d'avis sur une question. Personne ne demandant la parole, je considère la discussion comme tout à fait épuisée à cet égard. (*Adhésion.*)

Nous passons donc à la question suivante; elle se divise en deux parties. La première partie a été élucidée par le remarquable et savant rapport de M. le baron Bethune que vous aurez le plaisir de lire dans le *Bulletin* qui vous sera distribué prochainement. Mais cette première partie, je le répète, était restée à l'ordre du jour de l'assemblée

d'aujourd'hui. Personne ne demandant la parole, le débat est clos à ce sujet.

La seconde partie est libellée comme suit :

« En ce qui concerne notamment le vitrail coloré, conditions essentielles auxquelles doivent satisfaire : *a*) la qualité du verre; la technique; *b*) le style et la correspondance de celui-ci avec celui de l'édifice; *c*) l'iconographie et la science archéologique; *d*) la translucidité et l'harmonie des couleurs au nombre desquelles la dominante; *e*) les trois grandes parties du vitrail, savoir : le soubassement, le dessin et l'architecture de la portion principale, le réseau. »

M. le baron Bethune, comme je vous l'ai déjà dit tantôt, s'est excusé par suite de maladie, de ne pouvoir la traiter aujourd'hui. Je demande à l'assemblée la permission de faire insérer son travail au *Bulletin* qui renfermera le compte rendu sténographique de notre assemblée générale de ce jour. (*Nouvelle adhésion.*) De cette façon, si personne ne demande la parole aujourd'hui au sujet de cette seconde partie, la discussion en sera remise à l'assemblée générale suivante.

Quelqu'un a-t-il des observations à présenter à cet égard?

M. Helbig (Liége). — Je dois dire que déjà l'année dernière et encore cette année-ci, en lisant la manière dont cette question est libellée à notre ordre du jour, il me semblait qu'elle s'adressait moins à une assemblée générale qu'à des spécialistes qui connaissent tous les détails de la peinture sur verre.

L'année passée, lorsque j'ai entendu le rapport très détaillé, très intéressant, très instructif de M. le baron Bethune, je me suis demandé si nous ne nous étions pas mis

d'accord pour que cette question fût traitée par un archéologue qui l'aurait étudiée d'une manière spéciale?

M. le Président. — Absolument pas! La question a été tout entière inspirée et rédigée par votre président, qui n'avait pris pour cela conseil de personne. La Commission royale, en séance ordinaire, sans la moindre opposition, a fait sienne cette question sur la proposition de votre serviteur. Nulle entente préalable avec l'extérieur ne s'est donc produite.

M. Helbig (Liége). — Il me semblait qu'on se trouvait en présence d'un homme particulièrement à même de donner la réplique à l'assemblée et même de traiter cette question d'une façon tout à fait magistrale, ce qui s'explique d'ailleurs, car M. Bethune a été initié dès son enfance à la peinture sur verre, à la technique de la fabrication, connaissant toutes les qualités du verre, toutes les questions qui s'y rattachent et qui constituent un point si important dans le décor de nos églises.

Eh bien! pour aujourd'hui, on nous avait annoncé un rapport ou plutôt la continuation du travail de M. le baron Bethune. Je crois, en ce qui me concerne, que nous ne pouvons mieux faire, dans ces conditions, que d'attendre la continuation d'un travail qui a été commencé d'une façon si remarquable l'année dernière. Pour ma part, j'ai toute confiance dans l'auteur; je suis convaincu que la question sera parfaitement élucidée par ses soins; en un mot, que le travail qu'il produira sera très intéressant et très complet. Je ne pense donc pas que, dans ces conditions, il y ait utilité à continuer actuellement cette discussion, à moins toutefois qu'il n'y ait un spécialiste parmi nous.

M. le Président. — Il est donc entendu que la discussion de la seconde partie de la deuxième question sera remise à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'an prochain, après qu'aura paru le second chapitre du remarquable travail de M. le baron Bethune.

Voici, Messieurs, le libellé de la troisième et dernière question :

« L'architecte chargé de constructions monumentales nouvelles a le choix des matériaux. La décision de l'artiste à cet égard comporte de graves conséquences. Par exemple, le choix entre la pierre (quelle pierre?) et la brique (quelle brique?) est loin d'être indifférent, selon les cas divers. Il serait utile de consigner ici quelques indications dictées surtout par l'expérience ou par l'observation des faits. »

La parole est à M. Bordiau.

M. Bordiau (Bruxelles). — Parmi les monuments qui produisent toujours la plus grande impression, il en est peu qui, réduits à de trop petites dimensions, ne perdent immédiatement le caractère de grandeur et de solennité qui a le don de nous émouvoir.

Il en est de même, dans une certaine mesure, de la dimension des matériaux employés. Il y a donc lieu de s'en préoccuper dans la construction de nos édifices publics, tout en ne négligeant pas la simplicité inséparable de la grandeur.

Si les surfaces manquent de simplicité dans l'emploi des matériaux, si elles sont compliquées de divisions trop accentuées, l'édifice paraîtra rapetissé et on arrivera peut-être à faire du joli et du pittoresque, mais difficilement à impressionner.

Ceci dit en lignes générales, je suis d'avis que les matériaux naturels doivent être préférés, ils pourront varier d'après les productions locales, et que dans les contrées où la pierre existe, elle devrait toujours être employée en tenant compte de ses divers appareils, on restera ainsi dans le programme ci-dessus, tout en assurant la solidité des constructions à édifier et en leur donnant un grand aspect artistique et monumental; dans les autres, on devra s'en montrer plus ménager et on aura recours à la brique quelquefois alternée de cordons de pierre, mais la brique spéciale sans coloration discordante et criarde et sans joints accentués de tons différents, ce qui ne peut donner à nos édifices l'aspect de solidité et de simplicité dont ils doivent toujours porter l'empreinte.

Dans tous les monuments, la solidité doit être apparente autant que réelle, il ne suffit pas à l'architecte de persuader l'esprit, il lui faut aussi satisfaire les yeux.

C'est un mérite nécessaire, et il a toujours été apprécié, sauf dans les temps actuels, où on ne se préoccupe que de produire vite avec des matériaux au meilleur marché, aux prix les plus réduits possible. On constate trop souvent que nous vivons dans le siècle du staff et du carton-pierre.

Il me paraît indispensable de réagir contre ces tendances qui marqueront bien malheureusement dans l'avenir les tendances de notre époque.

M. Soreil (Namur). — Messieurs, il est un fait qui a souvent été constaté : c'est que, à côté d'une carrière, on construisait parfois une église avec des briques de mauvaise qualité. Nous possédons, dans la province de Namur, des églises construites en pierre, réunissant toutes les qualités

voulues. Aussi, je me demande pourquoi on doit, pour la construction de ces édifices, aller chercher de la brique dans d'autres provinces, alors que l'on a sous la main, en quelque sorte, des matériaux offrant toutes les qualités désirables?

Le choix de l'architecte peut souvent empêcher cela, et c'est là un point qu'il convient de ne pas perdre de vue.

Il y a des architectes dans les Flandres qui sont habitués à travailler la brique et qui n'entendent pas se départir de ce système. Au moyen d'un jeu de briques, ils parviennent quelquefois à faire un travail fort beau, mais quelquefois aussi ils font de très mauvaises maisons. Mais ils préfèrent travailler la brique plutôt que la pierre y étant plus habitués.

M. Boveroulle (Namur). — De nos jours on construit parfois aussi entièrement non pas avec des briques mais avec des moellons.

M. Soreil (Namur). — On pourrait même dire qu'il y a parti pris de la part de certains architectes.

Que l'on construise en briques dans les Flandres, je le conçois, mais dans les provinces walonnes, et surtout dans la province de Namur, où les pierres d'excellente qualité abondent, c'est en pierre que tous les édifices importants devraient être construits. Au reste, nos briques ne valent généralement pas celles des Flandres, comme M. Van Assche pourrait certainement nous le dire.

M. Bordiau (Bruxelles). — Il y a des localités dans les Flandres où il y a des briques spéciales.

M. Boveroulle (Namur). — Ce que nous avons pu constater, en effet, c'est que bien souvent, pour construire des édifices, on prend non pas des briques du pays, qui coûtent

beaucoup moins le mille que les autres, mais des briques émaillées, qui ressemblent plutôt à des assiettes qu'à des matériaux de construction. Eh bien! c'est là un malheur, car nous avons chez nous les grès, les calcaires, le granit, et nous pourrions parfaitement construire tous nos édifices en pierre, soit en grès, soit en granit, soit en calcaires.

M. le Président. — Et sans augmentation de dépenses considérables.

M. Boveroulle (Namur). — Je crois même avec économie.

M. Soreil (Namur). — Je voudrais aller beaucoup plus loin que M. Boveroulle dans cette voie, surtout dans la province de Namur.

Le sous-sol de cette province est constitué par de nombreuses assises de calcaires, de grès et de schistes, dont on pourrait tirer d'excellents matériaux de construction, du moins d'un certain nombre d'entre elles. Mais on s'astreint trop à l'emploi de la pierre bleue, dit *petit granit*, qui est un calcaire crinoïdique appartenant à la base du système ou terrain carbonifère. On y est en quelque sorte habitué. Les architectes ne veulent employer que cette pierre dans les constructions de quelque importance, même en Ardenne, et on la fait venir à grands frais des Ecaussines, de Soignies ou de l'Ourthe, au lieu d'utiliser les matériaux de la région. Certes, le petit granit est une pierre de très bonne qualité, mais ce n'est pas une raison pour proscrire toutes les autres.

D'autres calcaires peuvent être utilisés aussi bien que le petit granit, notamment les calcaires de l'étage givetien, qui borde l'Ardenne au nord depuis l'Amblève jusqu'à la

frontière française en passant par Barvaux, Marche, Rochefort, Wellin, Beauraing, Givet, Couvin, Chimay, et qu'on retrouve sur la Meuse à Profondville et Tailfer, où sont ouvertes de grandes carrières. Certains bancs des carrières de Samson, ouvertes à la partie supérieure du carbonifère, fournissent aussi de bons matériaux de construction. Cela ne veut cependant pas dire que l'on peut utiliser indistinctement tous les calcaires : plusieurs variétés sont gélives ou présentent d'autres défauts et doivent être absolument proscrites.

D'un autre côté, certains grès dévoniens valent certainement les calcaires au point de vue de la résistance et pourraient être avantageusement employés. Ils sont cependant presque complètement délaissés. On ne peut, il est vrai, les obtenir sur d'aussi grandes dimensions que le petit granit et les calcaires givetiens, et ils sont généralement plus difficiles à tailler, mais ce ne sont pas là des raisons suffisantes pour les proscrire d'une manière absolue. Ils peuvent trouver place dans presque toutes les constructions.

Certains schistes très durs et à grands feuillets de l'Ardenne (phyllades et quartzophyllades) pourraient aussi être employés avec avantage dans cette région entièrement dépourvue de calcaires. L'ancien château-fort de Laroche a été construit avec ces schistes.

Je voudrais donc voir la Commission provinciale insister auprès des architectes pour qu'à l'avenir ils utilisent plus complètement les ressources locales.

A la station de Claminforge, près de Tamines, l'association des grès roses au calcaire bleu produit le meilleur effet. On pourrait également utiliser ces grès rouges, roses ou gris

dans la construction des églises, surtout lorsqu'ils existent dans le voisinage de l'édifice à construire. Dans ce cas, l'emploi du petit granit devrait être limité aux pierres de grand appareil et à des pierres délicates comme certains meneaux, qu'il serait peut-être difficile de tailler dans les grès à cause de leur dureté.

Je voudrais aussi voir employer sur une plus grande échelle les calcaires givetiens et, dans les régions où ils existent, n'avoir recours au petit granit que dans des cas exceptionnels. Mais les trois quarts du temps on pourrait s'en dispenser, comme le conseille M. Berger.

M. le Président. — Dans le travail de M. Berger, cette question n'est pas traitée, je pense.

M. Soreil (Namur). — M. Berger s'est occupé des calcaires de formations très différentes : des couches supérieures des carbonifères exploitées à Samson et Namèche ; du petit granit qui, comme je l'ai déjà dit, appartient aussi au carbonifère, mais se trouve à la partie inférieure de cette formation ; enfin, de différents calcaires dévoniens (givetien supérieur et givetien inférieur).

Anciennement on n'admettait que le petit granit dans les constructions publiques. Tous les cahiers des charges prescrivaient l'emploi de cette variété de calcaire, à l'exclusion de toutes autres, pour les pierres d'appareil.

Toutes les autres variétés carbonifères ou dévoniennes étaient confondues sous le nom de *calcaire de la Meuse* et considérées comme fournissant des matériaux de construction de mauvaise qualité. C'était une erreur.

Plusieurs de ces dernières sont plus résistantes à l'écra-

sement que le petit granit et ne sont pas gélives. C'est ce qui résulte du remarquable travail de M. Berger, inséré dans les *Annales des travaux publics*, t. XLVII.

M. le Président. — Est-ce qu'il n'existe pas une publication sur les grès de la province de Namur?

M. Soreil (Namur). — Pas à ma connaissance.

M. Helbig (Liége). — Je voudrais dire un mot en faveur des constructions en briques.

Il est certain qu'on a bâti des monuments très remarquables en briques : il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les villes des bords de la Baltique : on y voit toute une série d'églises, de constructions civiles, de portes de villes admirables construites en briques et qui remontent au XIIIe siècle; nous avons d'ailleurs même à Bruges de ces monuments. Je pense donc qu'avec de la brique et du talent on peut faire de très belles choses. Malheureusement, de nos jours il est très difficile de faire des constructions monumentales, car avant cela il faut chercher à fabriquer de meilleures briques et à en faire de plus artistiques.

Quand on demande à un architecte de s'en servir, il s'y refuse souvent sous prétexte que des progrès doivent être réalisés dans la fabrication de ces matériaux qui autrefois étaient excellents lorsqu'ils sont faits avec soin, comme ceux employés dans certaines constructions flamandes. A Bruges, il y a des maisons charmantes et qui ont tenu plus longtemps que les constructions modernes d'aujourd'hui. Il ne faut donc pas dédaigner ces matériaux. Seulement, je crois qu'il faudrait engager autant que possible les administrations et les entrepreneurs à faire le nécessaire à

cet égard. Il faudrait aussi engager les architectes à étudier davantage le dessin qui convient aux édifices en briques ; car il faut dessiner tout autrement pour un édifice à ériger en pierre, que s'il doit être construit en briques. Je parle ici, au reste, devant des hommes qui connaissent la matière mieux que moi.

Pour étudier les principes de la construction en briques qui peuvent avantageusement parfois remplacer la pierre, je signale un ouvrage très important écrit par l'architecte et archéologue allemand Essenwein, qui a publié tout un travail sur les constructions de cette nature (1).

M. le Président. — Je dois faire une observation au sujet de ce qu'a dit M. Helbig.

Il est clair que les monuments construits le long de la Baltique ne sont pas les seuls de ce genre : on peut en voir aussi le long de nos plages maritimes flamandes. C'est, au reste, le pays de la brique.

Quant à l'observation de M. Helbig sur la nécessité de faire des briques meilleures et d'une façon plus artistique, je dois lui rappeler que cette question a été longuement examinée l'année dernière et que l'on a émis le vœu de voir s'établir un musée des matériaux dans le genre de celui que l'on peut admirer à Vienne.

M. Bordiau (Bruxelles). — Nous en aurons un bientôt au Parc du Cinquantenaire.

M. le Président. — Tant mieux !

M. Bordiau (Bruxelles). — M. Helbig nous dit qu'il y a beaucoup de monuments en briques le long de la Baltique.

---

(1) Norddeutschlands Backsteinbouten im Mittelalter.

Comme M. le Président vient de le dire, nous en avons également le long des plages des Flandres, faits en briques très belles, très artistiques et très monumentales. Mais nous voulons proscrire tout bonnement les matériaux à tons discordants et criards; nous ne voulons pas du tout proscrire la brique, surtout celle employée dans les Flandres et qui est, je le répète, très monumentale. Et il est vraiment regrettable que ces briques ne se fassent plus comme autrefois, car elles étaient plus résistantes peut-on dire que la pierre bleue. Dans certains édifices de la Flandre, elle a parfaitement résisté, tandis qu'il n'en est pas de même de l'autre. Les colorations discordantes et criardes que l'on emploie malheureusement trop souvent, voilà ce qu'il faut condamner. Généralement, on trouve chez nous beaucoup de nouveaux édifices que l'on construit de cette façon. Ce sont les fours à briques qu'il faudrait proscrire. (*Rires.*)

M. Helbig (Liége). — Seulement, pour les fours qui font de bonnes briques, je demande grâce. (*Nouveaux rires.*)

Permettez-moi, Messieurs, de répondre un seul mot à ce que vient de dire mon honorable collègue M. Bordiau. C'est que précisément au point de vue de la coloration, on a fait au moyen âge et dans le nord de l'Allemagne des choses extrêmement remarquables. A Schwérin, à Doberan et à Wismar, il y a des édifices où l'on remarque des nuances qui sont distribuées avec art, sentiment, goût et harmonie, et qui ont pour résultat de donner une grande valeur à la brique colorée. A Lübeck également et dans d'autres villes allemandes, on peut constater l'existence de constructions où la brique présente tous les éléments d'une coloration artistique.

M. le chevalier Marchal, *secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique* (Bruxelles). — Au sujet de l'emploi le plus judicieux des matériaux au point de vue de leur résistence pour la construction de la restauration des grands édifices du pays, j'appelle l'attention de l'assemblée sur la remarquable lecture faite, sur cette question, par M. Spring dans la séance publique de la classe des sciences du 16 décembre 1899. Cette lecture a pour titre : *La plasticité des corps solides et ses rapports avec la forme des roches* (1).

Je ne doute nullement que si la Commission royale des monuments saisissait l'Académie de ce sujet, celle-ci le renverrait à M. Spring, lequel a toute la compétence voulue pour résoudre la question du choix des meilleures pierres du pays pour la construction des églises et autres édifices.

M. Spring n'a pas borné ses expériences aux roches, il les a aussi étendues aux métaux.

D'autre part, la question de la résistance à l'oxydation des anciens ouvrages de ferronnerie ne saurait qu'intéresser on ne peut plus vivement la Commission royale des monuments, en raison des détériorations que l'on rencontre si souvent dans les ouvrages modernes en fer des grands édifices.

Voici au sujet de cette question ce qu'en dit *La Nature*, revue des sciences et de leurs applications aux arts et à l'industrie. Paris, numéro du 13 octobre 1900, dans un article signé : D[aniel] B[ellet] :

« Nous avons eu la bonne fortune que l'article que nous avons dernièrement consacré à l'usure des constructions métalliques, c'est-à-dire à l'action malheureusement si rapide

(1) Voir *Bulletin de la classe des sciences* pour 1899, p. 790.

et si destructive des agents atmosphériques sur les ouvrages modernes en métal, a intéressé un certain nombre de nos lecteurs. Quelques-uns d'entre eux ont même bien voulu nous faire part de leurs observations sur la matière ; c'est ainsi que M. Deschamps, architecte à Beaune, nous a communiqué le résultat de ses réflexions fort intéressantes. Nous tenons à y faire des emprunts pour attirer l'attention sur un côté du problème que nous avons laissé volontairement dans l'ombre jusqu'ici.

» Notre correspondant a remarqué, comme tous ceux du reste qui s'attachent à l'examen des œuvres des siècles passés, que tous les ouvrages de ferronnerie, remontant à une époque antérieure au siècle qui s'achève, sont admirablement conservés ; on peut dire qu'ils sont demeurés intacts en dépit de leur longue exposition à tous les agents atmosphériques, et, le plus souvent, sans aucune protection, sans même une couche de peinture : les exemples abondent, notamment des grilles, des montures de puits en fer forgé, etc. Les gens qui ont visité Anvers connaissent cette admirable dentelle de fer qui se trouve précisément au-dessus d'un puits sur la place Verte, et qui est due au peintre-forgeron Quentin Metseys.

» Dans un climat qui est excessivement humide et quelque peu marin, elle s'est conservée tout à fait intacte, et, malgré l'intérêt artistique et historique qui s'y rattache, il n'est venu à l'idée de personne de recouvrir ces ferrures d'un auvent protecteur, parce qu'elles semblent indestructibles. Nous avons tout de suite songé à cet exemple célèbre de par son auteur, mais d'autres se pourraient présenter en foule, à Dijon, à Rouen, à Paris, au Musée de Cluny, etc.;

pour son compte, M. Deschamps nous a rappelé celui du remarquable Hôtel-Dieu de Beaune, qui possède dans sa cour un merveilleux puits, dont la charpente en fer forgé date de 1472! Dans tous ces ouvrages on a multiplié les rinceaux délicats, les ornementations frêles, et, cependant, rien ne s'est brisé sous l'action de la rouille. Il n'en est pas autrement de grilles nombreuses dont les parties inférieures touchent au sol.

Il nous semble bien évident que si un travail, fait avec nos fers marchands, était exposé de la sorte à l'air et à la pluie sans une couche de peinture renouvelée très fréquemment, il s'effondrerait en peu d'années. Reste à expliquer cette différence peu avantageuse, et notre correspondant le fait d'une façon qui nous semble satisfaisante.

Les fers et les tôles que l'on emploie maintenant dans l'industrie et dans tous les ouvrages de ferronnerie sont obtenus par le laminage, qui fournit des profilés divers dont la mise en œuvre est bien facile, mais qui allonge, aplatit, disjoint les fibres du métal, en leur enlevant certaines de leurs qualités les plus précieuses. Tout au contraire, jadis, le forgeron ne recevait que de petites barres de fer informes qu'il devait corroyer patiemment sur son enclume; le martelage et les chaudes successives donnaient au fer une très grande dureté et l'assouplissait : sur les ouvrages fabriqués de la sorte on apercevait encore non seulement des coups de marteau, mais, ce qui est plus intéressant, les fibres ininterrompues du fer. De plus, le forgeron, même au XVIIIe siècle, n'employait jamais la lime, qui coupe en biais lesdites fibres en les échauffant.

» Enfin, on ne doit pas oublier que, à notre époque, où l'on

cherche le bon marché en même temps que la production rapide, la plupart des fers dont on se sert, sauf pour le matériel militaire, sont fabriqués au charbon et au coke; souvent ils proviennent de minérais inférieurs, alors qu'autrefois le fer était fabriqué au bois et avait par lui-même une résistance presque à toute épreuve.

» Évidemment, ici comme en bien d'autres matières, le bon marché et la production facile sont inconciliables avec la durée, et nous en arrivons à la conclusion un peu pessimiste par laquelle nous terminions notre précédent article. »

Cette conclusion, Messieurs, est trop longue pour être ajoutée à l'article dont je viens de vous entretenir. Elle porte pour titre : « Usure des constructions métalliques ». Elle est plutôt du domaine des ingénieurs. On pourrait la consulter dans *La Nature* précitée pour l'année 1900, 1er semestre, p. 403. L'article est également signé Daniel Bellet.

M. Boveroulle (Namur). — Seulement, il ne faudrait pas confondre l'écrasement avec la résistance.

M. Soreil (Namur). — Ce n'est pas la même chose! Et puis on peut toujours déterminer le coefficient de résistance à l'écrasement.

M. Boveroulle (Namur). — J'entends parler aussi de la gélivité des pierres. Chez nous, c'est une question d'une importance considérable. Il y a des tours qui ont été construites il y a quinze ou vingt ans seulement et maintenant on est obligé de les renouveler. Toutes les pierres de ces tours étaient pour ainsi dire gélives.

Il y a à Namur deux églises datant du XVIIIe siècle, dont

toutes les pierres des façades ont dû être renouvelées pour le même motif. Je suis persuadé que M. Soreil, président de la Commission géologique de Liége, très compétent en la matière, ne me contredira pas. Après avoir travaillé avec M. Berger, il connaît parfaitement tous les gisements et il a bien voulu nous promettre pour l'année prochaine les coupes géologiques des pierres de notre province.

M. Soreil (Namur). — J'ai déjà fait une description succincte des différents gisements de la province de Namur et indiqué dans quelles zones se trouvent les pierres qui pourraient être utilisées avec succès, par exemple celles du bassin de la Meuse, des environs de Beauraing et de l'Ardenne. Le sol est différent et par conséquent peut produire des pierres et des matériaux de résistance et de qualités diverses. C'est ce qu'il faudrait, au reste, examiner en détail. Ce n'est pas bien difficile, mais peut-être un peu long.

M. le Président. — Est-ce que les grès dont vous parlez et qui ont été employés dans certains édifices ont offert plus de résistance que les autres? Il est acquis que les pierres bleues dites « petit granit » résistent jusqu'à 150 ans. Avez-vous des grès qui ont résisté aussi longtemps?

M. Soreil (Namur). — Nous avons chez nous de grandes dalles de schistes qui sont extrêmement dures. Nous avons également des pierres qui ont des centaines d'années : certaines d'entre elles datent des XIe et XIIe siècles et sont pour ainsi dire encore intactes.

M. Boveroulle (Namur). — Vous avez l'église de la commune de Saint-Denis, par exemple.

M. Soreil (Namur). — Et celles du Luxembourg.

M. Boveroulle (Namur). — Il y en a des XIe et XIIe siècles.

M. Soreil (Namur). — Dans les Ardennes ou dans la province de Namur, vers Alle, il y a une masse d'édifices construits avec des schistes et qui ont des centaines et des centaines d'années d'existence; mais on aime mieux aller chercher des pierres blanches en France!

M. Bordiau (Bruxelles). — Et la brique ailleurs, quelquefois en Allemagne.

M. Van Assche (Gand). — J'ai formé un musée où se trouvent notamment des briques de l'église de Furnes et de celle de Lisseweghe. Ces briques sont de très grandes dimensions : elles étaient cuites au four avec du bois et de la houille; elle ont de 30 à 40 centimètres de dimension et 10 centimètres d'épaisseur. Ces briques, qui étaient fort solides, conviennent particulièrement pour notre climat, et elles résistent mieux que les pierres bleues.

M. Soreil (Namur). — Oui, mais il faudrait voir quelles briques!

M. Van Assche (Gand). — Je pourrais donner une collection de ces briques.

M. le Président. — M. Bordiau nous a annoncé qu'on allait bientôt former un musée de matériaux à Bruxelles; je suis convaincu qu'on sera très heureux de pouvoir y exposer quelques-unes des richesses que vous cachez maintenant dans votre maison artistique.

M. Dardenne (Andenne). — Je demande, ainsi que l'a

proposé tout à l'heure M. le chevalier Marchal, que l'on soumette la question des briques à l'appréciation de l'Académie, afin que les architectes et les constructeurs soient renseignés sur la valeur exacte de chaque espèce et sur leur mérite respectif.

M. Marchal, *secrétaire perpétuel de l'Académie* (Bruxelles). — D'autant plus que l'assemblée a constaté pour ainsi dire aussi l'existence du microbe de la brique! (*Rires.*)

M. le Président. — Ce serait un complément à la question posée.

M. Marchal, *secrétaire perpétuel de l'Académie* (Bruxelles). — Comme pour la question du fer, dont l'Académie s'est également occupée déjà.

M. le Président. — Parfaitement.

Messieurs, notre ordre du jour est épuisé. Il me reste un devoir à remplir avant de lever la séance : c'est de remercier l'honorable M. Luckx, directeur général des cultes au Ministère de la justice, et M. Verlant, directeur des beaux-arts au département de l'agriculture, d'avoir bien voulu suivre nos débats, ainsi que l'honorable M. Marchal, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui nous reçoit toujours avec tant de courtoisie dans son domaine. Il a, du reste, prouvé aujourd'hui qu'il voulait aller plus loin, en prenant part à nos discussions. Je remercie de tout cœur ces Messieurs qui seront toujours les bienvenus ici.

Ceux d'entre vous qui désirent participer ce soir à nos agapes fraternelles se rappelleront que nous nous réunissons à six heures. Nous espérons bien que nous n'aurons plus

l'année prochaine, comme cette fois, une triste mort à déplorer. Et c'est avec plaisir que je vous souhaite à tous d'être réunis alors, comme nous le sommes aujourd'hui.

— La séance est levée à quatre heures vingt-cinq minutes.

Au moment de procéder à la publication du compte rendu de la présente assemblée générale, le rapport annuel du Comité de la Flandre occidentale nous est parvenu. Nous le publions ci-après :

FLANDRE OCCIDENTALE.

—

Messieurs,

L'année 1899-1900 n'a pas vu surgir dans notre province de nouveaux projets de restauration d'une importance aussi capitale que certains projets dont nous avons pu vous rendre compte les années précédentes. Elle n'a cependant pas été moins féconde, puisqu'elle a permis de mûrir, de compléter et de rectifier certains projets importants qui avaient déjà été examinés antérieurement.

Citons en premier lieu la restauration des façades occidentales de l'église Notre-Dame, à Bruges, qui semble être arrivée à une solution définitive. La Commission royale des monuments a reconnu le haut intérêt que présente le rétablissement du porche grandiose dont nous avons signalé l'année dernière les vestiges importants découverts pendant l'exécution des travaux de démolition des constructions parasites accolées à cet édifice. La Commission a insisté tout particu-

lièrement sur le rétablissement, dans toute sa profondeur, de ce porche qui constitue un des plus beaux types connus dans notre pays.

Notre Comité a dû s'occuper encore cette année de deux projets importants que nous avons déjà signalés dans notre rapport de l'année passée. Pour l'un, — la restauration de la porte des Baudets, à Bruges, — l'avis compétent d'un spécialiste dans l'étude des constructions militaires du moyen âge permettra de reconstituer les parties disparues de cet édifice, telles qu'elles doivent avoir existé quand cette porte jouait un rôle essentiel dans le système de défense de la ville. Pour l'autre, — la restauration des grandes halles de Courtrai, — les études approfondies de l'architecte restaurateur, aidé des conseils de deux membres de notre Comité, ont été couronnées de succès et permettront de mettre prochainement la main à l'œuvre.

Outre ces trois projets d'une importance capitale et plusieurs autres moins considérables qui avaient déjà été soumis à notre examen, le Comité provincial de la Flandre occidentale a dû émettre au cours de cette année son avis sur plusieurs projets nouveaux d'un intérêt très puissant.

La générosité d'un donateur permettra de renouveler prochainement toutes les fenêtres de l'église Notre-Dame, à Bruges, d'après les traditions anciennes. On renouvellera également plusieurs fenêtres de l'église de Rumbeke. Mais ici l'on pourra, grâce aux meneaux existant encore dans des fenêtres murées et datant de l'époque de la construction de l'église, se conformer aux idées de celui qui a conçu le plan de l'édifice. Dans l'occurrence ce point est d'autant plus important que les meneaux conservés sont d'une grande

pureté de lignes et datent d'une époque (1570) où les beaux modèles de meneaux sont rares.

Citons encore le projet de restauration de l'église de Zande, édifice qui présente un intérêt considérable. La tour centrale de cette église constitue peut-être le type le plus parfait de toute la région de l'architecture des tours en briques. Sa construction paraît remonter à la fin du XIIIe siècle, mais peut-être le bahut de la galerie a-t-il été modifié et amplifié au XVe.

Une autre tour très ancienne qui sera restaurée est celle d'Oostcamp lez Bruges. Cette tour, qui date de l'époque romane, a conservé son caractère primitif de deux côtés; seuls les côtés sud et ouest de la tour ont subi, en 1705, des restaurations malheureuses. Ces côtés étant les plus exposés aux intempéries de notre climat, on peut se demander si, lors de l'enlèvement des nouveaux revêtements faits avec la brique, on ne retrouvera pas la construction primitive en appareil de *veldsteen*.

On se propose encore de restaurer la tour de l'église de Beerst, mais ce projet, qui est mal étudié, n'a pu recevoir l'approbation du Comité ni celle de la Commission royale des monuments et devra être remanié.

L'église de Merckem, un des plus beaux spécimens des églises à trois nefs d'égale hauteur de la vallée de l'Yser, subira aussi une restauration intelligente sous la direction de M. Van Assche, mais la Commission royale a cru devoir, comme nous l'avions fait d'ailleurs, réserver la question de la restauration de la tour, qui devra faire l'objet d'une nouvelle étude.

Tels sont les principaux projets de restauration de monu-

ments qui ont sollicité notre attention dans le courant de cette année.

Outre ces travaux, nous avons eu à nous occuper d'un certain nombre de projets d'une nature différente, notamment de projets de vitraux peints pour l'église Saint-Sauveur, à Bruges, et pour les églises de Lisseweghe, de Lampernisse, etc.

Nous avons vu mettre la main à la restauration de l'intéressante tour de Stuyvekenskerke, et nous avons cru devoir assurer la bonne exécution de ces travaux en chargeant deux de nos membres de les surveiller d'une manière spéciale.

Nous avons également appris avec satisfaction qu'au cours de l'exécution des travaux de restauration de l'église de Vive-Saint-Éloi, travaux qui avaient fait l'objet de notre examen, on a découvert des vestiges très importants d'un temple primitif qui doit remonter au xe siècle. Ce fait ayant été signalé d'urgence à la Commission royale des monuments, celle-ci a décidé, d'accord avec nous, que toute l'église méritait d'être rangée dans la seconde classe des monuments du culte, et qu'il y avait lieu de modifier le projet de restauration de manière à respecter ces restes intéressants.

Enfin, Messieurs, un objet qui continue à attirer notre attention, c'est l'*Inventaire des objets d'art*. Le travail de revision du projet qui a été élaboré sous notre direction se poursuit, et nous osons espérer que nous pourrons vous annoncer dans notre prochain rapport que cet ouvrage important est en voie de publication.

TABLE DES MATIÈRES.

1° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1900.

2° Séance générale préparatoire du 13 octobre 1900. Procès-verbal.

3° Nécrologie.

4° Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 15 octobre 1900. Présidence de M. Lagasse-de Locht.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHEOLOGIE

TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE — 11 ET 12.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1900

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 3, 10, 17 et 24 novembre; des 1er, 8, 15, 22 et 29 décembre 1900.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le projet relatif au placement d'un vitrail peint dans la rosace de la façade de l'église de Florenville (Luxembourg); auteur, M. Ladon; — Église de Florenville. Vitrail.

2° Le dessin d'un vitrail destiné au chœur de l'église de Droogenbosch (Brabant), à la condition que ce vitrail soit en harmonie avec ceux existants; auteur, M. Coucke; — Église de Droogenbosch. Vitrail.

3° Le projet concernant l'exécution de deux vitraux pour la chapelle latérale à droite de l'église de Kessel-Loo (Brabant); auteur, M. Ladon; — Église de Kessel-Loo. Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de six vitraux peints dans l'église de Wolkrange (Luxembourg), à la condition que l'on aura égard aux recommandations faites par le Comité diocésain d'art chrétien et sous la réserve habituelle — Église de Wolkrange. Vitraux.

qu'un vitrail-spécimen sera d'abord soumis à l'examen du Collège ; auteur, M. Bardenhewer;

Hôtel Gruuthuuse, à Bruges. Statue.

5° La maquette de la statue équestre destinée au portail de l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges (Flandre occidentale). Il y aura lieu toutefois de revoir la jambe du cavalier, qui paraît raide. Il conviendra aussi qu'on ramène davantage le groupe vers l'extérieur afin de diminuer la profondeur de la niche. Lorsque le modèle grandeur d'exécution sera terminé, il y aura lieu de le présenter sur place dans la niche même ; la Commission le fera examiner par ses délégués ; sculpteur, M. Pickery.

Cathédrale de Bruges. Polychromie.

— L'examen auquel il a été procédé sur place, le 12 novembre 1900, des propositions soumises en vue du parachèvement de la polychromie de la chapelle et de l'autel de Notre-Dame des VII Douleurs, à la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale), a démontré que le projet, tel que le comprend l'auteur, M. Goethals, paraît de nature à être admis en principe.

En conséquence, le conseil de fabrique peut être autorisé à faire établir un échantillon, sur toute la hauteur de l'autel, y compris la partie architecturale, de la décoration projetée. Cet essai, que l'on ira examiner dès qu'il sera terminé, permettra de décider si l'on peut poursuivre le travail dans ce sens ou s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

La question relative à l'achèvement de la décoration de la chapelle elle-même reste subordonnée à l'approbation de l'échantillon réclamé pour l'autel.

Il a été recommandé à M. Goethals, présent à la visite, de s'inspirer, pour la décoration des bas-reliefs de l'autel, de la polychromie du beau retable représentant l'Arbre de Jessé,

qui décore un des autels du pourtour du chœur de la cathédrale, en tenant compte toutefois que cette dernière œuvre est en bois, tandis que l'autel de Notre-Dame des VII Douleurs est en pierre blanche.

Ancienne église de Laeken. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 1er décembre 1900, à l'examen des travaux de restauration des peintures murales de la partie conservée de l'ancienne église de Laeken (Brabant). Il a été constaté que les ouvrages constituant la reproduction des peintures découvertes lors de la restauration de l'édifice, dont les dessins ont reçu le visa le 9 janvier 1900, ont été effectués dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne les échantillons de damas présentés par M. Bressers pour le soubassement des murs, aucun d'eux n'est susceptible d'approbation. L'artiste a été engagé à s'inspirer, pour cette partie de la décoration, d'éléments qui existent dans la chapelle dite « de Bourgogne », à Anvers. Lorsqu'un nouvel échantillon sera mis en place, le Collège le fera examiner immédiatement.

Église de Saint-Donat, à Arlon. Vitraux.

— Il a été procédé, le 12 décembre 1900, dans l'église de Saint-Donat, à Arlon (Luxembourg), à l'examen des trois vitraux peints, pour l'exécution desquels un subside de fr. 857-14 a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Il résulte de cet examen que les verrières dont il s'agit ont été très convenablement exécutées. En conséquence, il y a lieu de liquider le subside prémentionné.

Église de Sainte-Catherine, à Bruxelles. Décoration.

— Le 29 décembre 1900, il a été procédé à l'examen des travaux de décoration de l'église de Sainte-Catherine, à Bruxelles, exécutés avec le concours financier de l'État.

Il résulte de cet examen que tous les ouvrages précités sont terminés et qu'ils ont été effectués dans de bonnes

conditions. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside de fr. 2,652-85, promis pour cette entreprise, soit liquidé.

Eglise de Notre-Dame du Finisterre, à Bruxelles. Peintures.

— Il résulte de renseignements recueillis lors de l'examen sur place auquel il a été procédé le 15 décembre 1900, que les travaux de peinture de l'église de Notre-Dame du Finisterre, à Bruxelles, ne constituent que la reproduction de la situation existante.

En présence de cette déclaration, rien ne paraît s'opposer à ce que les travaux dont il s'agit soient approuvés.

La proposition de faire procéder au remplacement de la couverture en tuiles et en mauvais état d'une chapelle annexée à l'église, par une couverture en ardoises, peut également être adoptée.

Il y a lieu d'appeler l'attention du conseil de fabrique sur des traces d'humidité qui se remarquent dans la grande sacristie vers le boulevard du Nord. Il importe d'y faire sans retard les réparations nécessaires et d'en éloigner les tableaux qui s'y trouvent, surtout une œuvre importante de Coxie, laquelle, d'ailleurs, devrait trouver place dans l'église.

En général, tous les tableaux de cet édifice doivent être écartés des murs de façon à ménager un espace suffisant pour que l'air circule librement entre les toiles ou les panneaux et le mur.

Il n'est pas inutile non plus de recommander à l'administration fabricienne de faire examiner, à bref délai, par un spécialiste compétent, tous les tableaux que possède l'église et, le cas échéant, de soumettre aux autorités compétentes des propositions en vue de soins à donner à ces œuvres d'art pour en assurer la conservation.

— Le 11 décembre 1900, il a été procédé, dans l'église de Zepperen (Limbourg) à l'examen de peintures murales, découvertes sous le badigeon du transept sud de cet édifice et mises partiellement à nu par les soins intelligents de M. l'abbé Daniëls, membre du Comité des correspondants, qui les a décrites dans un rapport détaillé. Église de Zepperen. Peintures murales.

MM. Jaminé et Serrure, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à la visite à laquelle M. l'abbé Daniëls n'a pu prendre part pour cause d'indisposition.

Les peintures dont il s'agit, d'une exécution soignée dans certaines parties, quelque peu naïve dans d'autres, sont très intéressantes; elles portent la date de 1509.

Sur la paroi orientale du transept sud est représenté le Jugement dernier. Sur la face occidentale, qui est divisée par l'arcade de la basse-nef, se remarque d'un côté la légende de Saint-Christophe, de l'autre des scènes de la vie de Sainte-Geneviève.

Au-dessus des tableaux principaux sont figurés les quatre Pères de l'église latine, trois au côté oriental, un au côté occidental. Les quatre Évangélistes y étaient aussi représentés, car on lit sur une petite banderole Scus Lucas.

La voûte était également ornée de peintures; on y a déjà découvert une branche garnie de belles fleurs épanouies ainsi qu'un cercle portant l'animal symbolique de l'évangéliste Saint-Marc.

Les divers sujets représentés n'ont été que partiellement mis à découvert; d'autre part, on n'a exploré qu'une petite partie du mur sud. Il est nécessaire d'enlever complètement le crépi du transept méridional afin de mettre au jour tout ce qui subsiste encore de la décoration. Il importe, en outre,

de rechercher si les autres parties du monument n'étaient pas également décorées de peintures. Ce travail, des plus intéressants au point de vue de l'étude de la décoration monumentale, devrait être largement subsidié par l'État. Il va sans dire qu'une opération de cette nature, extrêmement délicate, réclame des soins que l'on ne peut trouver que chez un spécialiste disposant d'ouvriers habiles initiés à ce genre de travaux.

Lorsque les peintures seront mises totalement à découvert, on pourra en prendre des calques, étudier à l'aise un projet de restauration ou prendre des mesures de simple conservation. En attendant, il serait utile de faire des recherches pour retrouver, si possible, le nom de l'auteur de ce travail important.

La restauration de l'église de Zepperen se poursuit dans de bonnes conditions. On doit seulement appeler l'attention de l'architecte sur la nécessité de ne pas trop adoucir la surface de la pierre de sable. Il importe de suivre exactement la taille ancienne en s'inspirant des parties primitives qui n'ont reçu aucune atteinte ni modifications ultérieures.

Les réseaux découverts dans les fenêtres de l'abside, qui étaient bouchées, sont remarquables et d'une conception originale; ils remontent à la dernière période ogivale. Les dégradations qu'ils ont subies n'ont pas permis de les conserver intégralement; toutefois, les parties renouvelées sont la reproduction exacte de la situation ancienne.

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Ornement sacerdotal.

— Il a été procédé, le 22 décembre 1900, à l'examen de l'ornement sacerdotal ancien de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), qui vient d'être restauré.

Il résulte de cet examen que le travail prévu est entiè-

rement terminé et qu'il a été exécuté d'une façon convenable. En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis sur le fonds des Beaux-Arts en vue de cette entreprise.

Hôtel de ville de Gand. Statues.

— Il a été procédé, le 9 novembre 1900, à l'examen des modèles, grandeur d'exécution, des statues représentant Charles-Quint et sa femme, commandées à M. J. Dillens pour la décoration de la façade de l'hôtel de ville de Gand.

MM. De Ceuleneer, Serrure et Tytgat, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Les modèles dont il s'agit sont bien traités au point de vue artistique. Seulement, les figures ont trop d'ampleur pour les niches qui doivent les recevoir; cela tient sans doute à une erreur de mesurage, car ce défaut ne se remarquait pas aux esquisses présentées sur la maquette de l'une des niches. On réparera cette erreur lors de l'exécution en pierre, en réduisant l'échelle de proportion desdites figures.

Les six nouvelles esquisses qui viennent d'être soumises paraissent de nature à être adoptées. Mais l'attention de l'auteur a été appelée sur la nécessité d'alléger la partie inférieure des figures, afin qu'elles n'empiètent pas sur les moulures des niches.

Le rapport suivant a été adressé par la Commission à MM. les Gouverneurs des provinces, le 29 décembre 1900 :

« Il nous arrive assez fréquemment au cours de nos visites des édifices publics de constater que des tableaux importants qui les décorent sont privés des soins que leur conservation exige.

» Nous vous serions obligés, Monsieur le Gouverneur, de vouloir bien attirer sur ce point l'attention du Comité des correspondants de votre province et de le prier de nous indiquer les tableaux de valeur qui, à sa connaissance, nécessitent des travaux de restauration ou de conservation.

» Nous proposerions, le cas échéant, de prendre des mesures pour que ces travaux soient entamés sans nul retard. »

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ancienne église désaffectée de Grimde.

La Commission a adopté le devis estimatif des travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer à l'ancienne église désaffectée de Grimde, sous Tirlemont (Brabant), pour en assurer la conservation. Les ouvrages projetés à cet édifice, qui est rangé dans la 3e classe des monuments civils, devraient être l'objet, comme le demande l'administration communale, d'un encouragement financier de la part de la province.

Ancien château de Logne.

— A la demande de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 19 novembre 1900, à l'inspection des travaux de déblaiement et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancienne forteresse de Logne.

M. P. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à la visite.

Les travaux effectués pendant la dernière campagne sont d'une importance notable. Outre une énorme quantité de déblais enlevés, on a reconstruit le parement du mur de courtine adjacent à la tour qui se dresse sur l'arête du rocher dominant l'Ourthe et on a consolidé les restes de cette tour. Ces travaux, d'une exécution très difficile et très coûteuse, dans des murs ruinés au-dessus d'un rocher à pic, paraissent

avoir été effectués dans de bonnes conditions. Il y a donc lieu de délivrer à la Société le subside de 2,000 francs qui lui a été promis sur les fonds des Beaux-Arts.

Par sa lettre jointe au dossier, M. Lecointe, délégué de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, fait connaître que M. l'architecte Fernand Lohest consent à aider la société de ses conseils en visitant de temps en temps les travaux et en examinant si l'on se conforme aux indications fournies par le rapport du Collège en date du 5 janvier 1900. M. Lohest demande, à titre d'indemnité, une somme de 35 francs par journée de présence sur les lieux. En supposant une douzaine de visites par an, la dépense annuelle ne serait que de 420 francs. Cette demande paraît modérée; dans l'intérêt du succès de l'entreprise, il y a lieu pour le Département de l'agriculture de l'accepter sans la moindre hésitation.

On ne peut que se féliciter de l'initiative qui a été prise de procéder au déblaiement et à la consolidation des restes de la célèbre forteresse de Logne. Les travaux déjà effectués font augurer que leur continuation révélera d'ici à peu de temps un ensemble complet de substructions que l'on ne pouvait pas même soupçonner.

La tour que l'on a désignée sous le nom de « tour Wibald », est mise à découvert; cette partie de la forteresse offre un grand intérêt au point de vue de l'histoire de l'architecture militaire et des moyens de défense en usage au moyen âge. Cette tour précédait le pont donnant accès au donjon; les restes des piles du pont ont été retrouvés au fond du fossé creusé dans le rocher.

Les fouilles faites à titre de simple recherche encore, au

nord de la forteresse en avant de la tour Wibald et, au sud, à l'extrémité du rocher, démontrent que tout le plateau rocheux était couvert de constructions, lesquelles s'étendaient sur un espace que l'on peut évaluer approximativement à une longueur de 400 mètres; elle est supérieure à celle du château-fort de Bouillon.

En présence du résultat inespéré auquel on est déjà parvenu et qui ne peut que prendre de l'extension, on doit absolument faire le sacrifice d'un déblaiement complet et régulier qui permettra de se faire une idée exacte de l'importance de la forteresse et d'en étudier toutes les combinaisons. L'État doit continuer son intervention financière dans cette entreprise, la plus importante peut-être au point de vue des études historiques et archéologiques qui ait été tentée dans notre pays.

Les travaux de déblai exécutés permettent de dresser dès maintenant un bon plan des lieux de façon à faire apprécier comme elle le mérite l'importance de l'entreprise et à faire comprendre et diriger les travaux projetés. Ce plan, dont l'exécution n'est pas sans constituer des difficultés sérieuses, devrait être dressé par M. l'architecte Lohest, spécialiste en la matière, et tenu à jour au fur et à mesure des découvertes; il serait d'un grand intérêt puisqu'il reproduirait minutieusement la forteresse telle qu'elle fut réduite par le siège de 1521. Ce plan devrait appartenir à l'État et être dressé par M. Lohest aux frais du Gouvernement. Une copie en serait délivrée à la Société d'archéologie du canton de Durbuy.

Parmi les travaux à exécuter prochainement, on doit citer, entre autres, ceux ayant pour but d'écarter tous les décombres des locaux mis à découvert; de mettre à nu sur

toute la hauteur qu'elles offrent encore les murailles de la forteresse; d'enlever les arbres et arbustes, les terres et les décombres de toute espèce qui masquent le haut du rocher sur lequel la forteresse est assise. La silhouette ruinée du château qui actuellement se perd dans la verdure se profilera alors sur le ciel et formera par sa liaison avec le roc même un ensemble imposant vu de la vallée de l'Ourthe. Un travail semblable a été fait à Moha; il a donné les meilleurs résultats.

Ruines de l'abbaye d'Aulne.

— Les travaux de consolidation en voie d'exécution aux ruines de l'abbaye d'Aulne ont fait l'objet d'une inspection le 27 novembre 1900.

MM Devillers, Cador, Hubert, Soil et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut, assistaient à cette visite.

Les ouvrages exécutés jusqu'à ce jour ont été effectués dans d'excellentes conditions. Il y a lieu de féliciter M l'architecte Cloquet, MM. l'ingénieur principal des ponts et chaussées De Maesschalck, le conducteur principal Bayard et leur adjoint en résidence sur les travaux M. Servais, ainsi que l'entrepreneur, des soins consciencieux qu'ils apportent dans l'exécution de ces travaux délicats et ce en vue de conserver aux divers édifices, tout en les consolidant, leur aspect de ruine. Sous ce rapport, la restauration du grand réfectoire est tout particulierement réussie. On doit seulement appeler l'attention de la direction des travaux sur la convenance de gradiner le plus possible la pierre dans les parties les plus anciennes des ruines et de ne recourir à la ciselure que dans des cas où l'on ne peut faire autrement ou quand le style des constructions l'exige. En tout état de

cause, il importe que, dans chaque cas, l'on suive exactement la taille ancienne.

Les travaux autorisés ou présentement en voie d'exécution énumérés dans le rapport de M. l'architecte Cloquet, aux postes *a* à *g* et dont la dépense est estimée à 40,700 francs, peuvent être exécutés sans inconvénient.

Le poste *c* de cette estimation comporte la restauration du pignon du transept sud. Il serait utile d'examiner s'il ne conviendrait pas d'élever davantage les amorces des petites baies du tympan de ce pignon, afin que les embrasures desdites baies dominent, en élévation, sur le mur en moellons. Il paraît que des pierres trouvées dans les ruines s'y appliqueraient parfaitement; il n'y aurait qu'à les mettre en place. Rien n'empêche d'en faire l'essai; la dépense en sera insignifiante.

Les angles extérieurs des bas-côtés du même transept sud sont dans un état de décrépitude qui fait craindre des écroulements à bref délai. Il est nécessaire de s'en préoccuper en tout premier lieu et d'ajouter au devis une somme suffisante pour que leur consolidation puisse s'effectuer dès le printemps prochain.

Poste *d*. Au lieu de simples percées grillagées dans le mur de l'ancien cimetière pour ménager des vues sur la vallée de la Sambre, on devrait diminuer la hauteur du mur sur tout son parcours, à l'effet d'éviter les grilles. On réaliserait cette mesure en faisant dans l'abbaye un talus gazonné qui laisserait la même hauteur de clôture des deux côtés, soit 2^{m}20. Le coût de ce supplément, peu important, pourrait être porté au décompte des travaux.

Ainsi que le déclare M. Cloquet, il y a utilité de consolider

la grande façade du quartier des anciens (poste *f*). Il semble que le système de poutrelles en acier, ancrées à la maçonnerie et fixées verticalement, ne suffirait pas pour que ce mur, d'une hauteur considérable, puisse résister à la violence des vents du sud, auxquels il fait face ; il sera utile de le compléter par le rétablissement partiel des murs de refend reconstruits en briques à arrachements et faisant l'office de contreforts.

Les ouvrages complémentaires que M. Cloquet énumère aux paragraphes 1° à 6° de son rapport, ont ensuite été examinés point par point, savoir :

1° Au mur ouest du transept nord, il suffira, pour écarter tout danger dans l'avenir, de remplir par une bonne maçonnerie la brèche qui y a été pratiquée; de cette façon le contrefort proposé devient inutile. Il serait d'ailleurs du plus déplorable effet;

2° Transept sud. La proposition formulée d'enlever le remplissage de maçonnerie de l'arche *e f* (voir le plan), peut être adoptée; dans ce cas, il faudra, outre le placement d'un bon ancrage, reconstruire la colonne *f*, sans le secours de laquelle l'arche, ne fût-elle que partielle, ne pourrait se maintenir;

3° Reste de la tour T, côté sud de la façade ouest de l'église. Il est nécessaire de masquer la couverture en zinc, qui produit un mauvais effet, en reconstruisant, comme le propose M. Cloquet, une partie du mur M de l'église. On devrait même profiter de ce travail pour rétablir le seul arc-boutant qui subsistait encore naguère et qui a malheureusement disparu il y a quelques années. C'était un bel exemple tant comme conception que comme type de légèreté. Il

semble également nécessaire de rétablir toute la première travée vers l'ouest du bas-côté sud, travail déjà proposé par M. Cloquet et qui a été simplement réservé mais non écarté, comme le pense cet architecte ;

4° Les restes du vieux pont d'Aulne, dont deux arches et demi existent encore, sont assez intéressants pour qu'on prenne soin d'en assurer la conservation. La mesure proposée consistant à couvrir ses murs de tablettes de pierre de taille, semble pouvoir être admise ;

5° Corniche du mur SS de la façade extérieure du quartier des hôtes et des remises, longeant le chemin. Le rétablissement de cette corniche est nécessaire pour rendre à cette partie des bâtiments exposés directement à la vue des passants, un aspect convenable ;

6° Mise en bel état du champ renfermé dans l'enclos par des plantations d'arbres et embellissement de la cour d'entrée. Cette proposition doit faire l'objet d'une entente entre l'État et l'administration des hospices de Gozée. En tous cas, ce travail semble devoir être réservé pour le couronnement de l'entreprise

Mais une opération qui serait très intéressante, consisterait à amorcer la restitution de quelques parties des galeries du cloître au moyen des pierres qui en proviennent et que l'on retrouvera, sans aucun doute, dans les fouilles du préau. Ce travail, peu coûteux, remplirait une lacune bien regrettable, le cloître, cette partie si caractéristique des abbayes cisterciennes, ayant complètement disparu. Ces quelques tronçons de piliers ou de murs ajouteraient beaucoup au caractère pittoresque des ruines, tout en permettant aux visiteurs de se rendre compte de l'ensemble et de la disposition curieuse

des constructions grandioses qui s'offrent encore aujourd'hui à leur admiration, après un siècle d'abandon à toutes les intempéries et à toutes les vicissitudes.

Le rapport suivant a été adressé par la Commission, à M. le Ministre de l'Agriculture, le 29 décembre 1900 :

« La ville de Malines renferme un certain nombre de maisons anciennes présentant beaucoup d'intérêt tant au point de vue de l'art et de l'archéologie que sous le rapport historique. Ces constructions concourent aussi à donner à la ville un aspect des plus pittoresque.

» Il semble qu'un mouvement se manifeste en faveur de la restauration de ces constructions remarquables.

» Nous nous permettons, Monsieur le Ministre, d'émettre le vœu de voir le Gouvernement s'intéresser à ce mouvement en encourageant, par des subsides, toute mesure ayant pour but d'assurer la conservation de ces spécimens d'art monumental, tous les jours plus rares. Les propriétaires n'étant pas toujours en situation de faire face aux dépenses assez coûteuses que l'entretien de ces maisons exige, beaucoup disparaissent faute de soins ou sont démolies pour être remplacées par des œuvres vulgaires, moins coûteuses à entretenir.

» Des encouragements devraient être assurés à la restauration de toutes les œuvres remarquables de ce genre existant dans les diverses localités du pays. Le Gouvernement pourrait s'entendre, pour cela, avec les administrations locales. Quelques localités sont déjà entrées dans une voie semblable, notamment Bruxelles, Bruges et Tournai ; elles contribuent à la restauration des façades des maisons particulièrement

remarquables ; dès lors elles sont grevées d'une sorte de servitude qui les met à l'abri de mutilations ou de changements.

» La disparition constante d'édifices civils privés nous amène à émettre un autre vœu, celui de voir comprendre au nombre des photographies que le Comité d'art monumental fait prendre périodiquement de nos plus intéressantes œuvres architecturales, celles des façades des anciennes maisons, dignes d'intérêt, disséminées dans le pays. »

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Nadrin, sous Wibrin (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

2° Le projet relatif à la reconstruction du presbytère de Buysinghen (Brabant), à la condition qu'il sera tenu compte des observations consignées au rapport de M. l'architecte provincial ; architecte, M. Toen ;

3° Le projet relatif à la construction d'un presbytère décanal à Ostende (Flandre occidentale), sous réserve que l'on aura égard aux observations présentées sur cette étude par M. l'ingénieur en chef directeur du service technique provincial ;

4° Le projet d'un presbytère à ériger à Quaregnon, section du Rivage (Hainaut), moyennant de tenir compte des observations suivantes : *a*) l'appareil en *opus incertum* de la façade sera supprimé ; *b*) le grand arc supérieur de ladite façade sera étudié à nouveau ; l'auteur fera peut-être bien de

le supprimer; *c*) les chambres, à l'étage, seront agrandies, dût-on, pour arriver à ce résultat, en diminuer le nombre; architecte, M. Brusseel;

5° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Anvaing (Hainaut); architecte, M. Evrard;

6° Le projet relatif à l'agrandissement du presbytère de Beveren sur Lys (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

7° Le projet de travaux complémentaires d'appropriation à exécuter au presbytère de Beauraing (Namur); architecte, M. Lange;

8° Le projet concernant des travaux supplémentaires à effectuer pour la restauration du presbytère de Nederheim (Limbourg); architecte, M. Christiaens.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de N.-D. du Saint-Rosaire, à Uccle.

1° A Uccle, paroisse de Notre-Dame du Saint-Rosaire (Brabant), sous réserve que l'auteur supprimera les lucarnes de la tour; qu'il fera des cadrans formés de simples cercles avec chiffres dorés se détachant sur les ardoises et qu'il aura égard aux observations présentées par M. l'architecte provincial dans son rapport du 21 septembre 1900. Le Collège émet le vœu que la tour et la façade principale, qui seront seules vues, étant donné le seul emplacement dont on puisse disposer, soient, lorsqu'il sera possible d'achever l'édifice, construites en pierre; architecte, M. Collès;

Église de Libramont.

2° A Libramont (Luxembourg). La Commission insiste tout particulièrement pour que l'église soit complètement isolée; architecte, M. Würth.

Ont aussi été approuvés les projets ci-après :

Église de Strythem.

1° Reconstruction de la tour de l'église de Strythem;

Église de Malempré.

2° Reconstruction de la tour de l'église de Malempré (Luxembourg), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des observations suivantes : *a*) la silhouette de la flèche sera simplifiée; la corniche qui règne à sa base et la lucarne seront supprimées; *b*) les chainages et le cadre avec millésime, qui sont inutiles, seront éliminés; *c*) les proportions de la fenêtre au-dessus du portail seront réduites; architecte, M. Verhas;

Église de Thynes.

3° Agrandissement de l'église de Thynes (Namur), à la condition que les lucarnes de la flèche seront supprimées, sauf une seule, ménagée à la façade postérieure et nécessaire pour donner accès à la toiture; architecte, M. Delpy;

Église de Heyst-op-den-Berg.

4° Établissement d'une grille de clôture autour de l'église de Heyst-op-den-Berg (Anvers). Au cours de l'exécution des travaux, l'auteur devra améliorer la terminaison des gros piliers en pierre de l'entrée; supprimer la croix qui n'a pas de raison d'être à cette clôture. Toutes les branches devront être forgées et non attachées au moyen de rivets ou de vis; on s'abstiendra d'exécuter des ornements en fonte. En un mot, toute la grille devra être traitée en fer forgé. L'attention de l'architecte, M. Careels, a été tout spécialement appelée sur la nécessité de veiller à ce que la stabilité de la clôture soit parfaitement assurée;

Objets mobiliers d'églises.

5° Et enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Putte (Anvers) : chaire à prêcher;

Grandménil (Luxembourg) : mobilier complet;

Surice (Namur) : deux autels latéraux, lambris et un bénitier ;

Hour (Namur) : maître-autel et deux piédestaux ;

Fratin, commune de Sainte-Marie (Luxembourg) : maître-autel et bancs ;

Notre-Dame, à Huy (Liége) : coffre-fort ;

Halbosart, sous Villers-le-Bouillet (Liége) : maître-autel et deux autels latéraux ;

Saffelaere (Flandre orientale) : banc de communion ;

Stekene (Flandre orientale) : autel latéral ;

Sainte-Walburge, à Audenarde (Flandre orientale) : maître-autel ;

Lennick-Saint-Quentin (Brabant) : autel latéral dédié à la Sainte-Vierge.

— La tour de l'église de Saint-Joseph, en construction à Ostende (Flandre occidentale), étant achevée, l'attention de la Commission a été appelée par l'autorité locale sur les tourelles d'angles que certaines personnes croient trop petites. Église de Saint-Joseph, à Ostende.

L'inspection de l'édifice, à laquelle il a été procédé le 12 novembre 1900, a démontré, en effet, que les clochetons dont il s'agit manquent d'élévation. Il semble que l'on ferait bien d'en augmenter quelque peu la hauteur en déterminant préalablement celle-ci au moyen d'un gabarit et en s'inspirant de la proportion des tourelles de clochers anciens de la Flandre occidentale ; cette province en compte des spécimens remarquables, notamment les tourelles qui cantonnent la tour de Saint-Jean, à Poperinghe. Il va sans dire qu'il faut, dans chaque cas, tenir compte du style de l'édifice.

— Il a été procédé, le 19 décembre 1900, à l'examen de Église de Bellaire.

l'emplacement destiné à l'érection de la nouvelle église de Bellaire.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cette visite.

D'après les croquis joints au dossier, deux combinaisons sont présentées : l'une de ces combinaisons oriente le nouvel édifice, la seconde exposerait son chevet au sud-sud-ouest. Cette seconde combinaison n'est pas admissible ; il importe, en effet, de respecter l'orientation traditionnelle non seulement pour satisfaire aux prescriptions liturgiques, mais aussi en vue de l'éclairage et de la bonne conservation de l'édifice. Il est à remarquer d'ailleurs que le terrain se prête parfaitement à l'orientation normale du temple. On objecte qu'au chevet se trouve la salle du Casino. Mais ce n'est pas là un inconvénient bien grave ; cette construction n'offre vers l'église qu'un mur plein sans aucune ouverture. Du reste, il est possible de maintenir l'église à une certaine distance de la salle précitée, de façon à ménager entre les deux constructions un chemin de ronde. Il suffit pour cela de donner à la nouvelle église une configuration basée sur la forme du terrain dont on dispose en l'étendant en largeur et non en longueur ainsi que l'indiquent les croquis soumis.

On peut même rapprocher l'édifice de la chaussée, ce qui permettra d'en dégager les abords et de ne pas empiéter sur le cimetière.

Au lieu de placer le porche d'entrée à la première travée du bas-côté nord de l'église, on l'établira avantageusement à la seconde travée, ce qui aura pour conséquence de rester à une distance suffisante de la cour de la petite ferme voisine.

— Il a été procédé, le 26 octobre 1900, en l'église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers, à l'examen d'un spécimen d'une station avec simulacre de cadre en pierre blanche, du chemin de croix à exécuter en cuivre gravé. Cette épreuve n'a pas paru satisfaisante. Pour asseoir un jugement efficace, il a été recommandé de vive voix à M. le curé de prier l'artiste de préparer deux autres spécimens comportant l'un des personnages émaillés se détachant sur fond d'or, l'autre des personnages gravés sur fond émaillé. Église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers.

Il serait désirable de voir élaguer les personnages accessoires que la compréhension du sujet ne demande pas et de voir observer mieux les règles iconographiques.

L'autel majeur provisoire est placé sous un ciborium d'une lourdeur marquée dans sa partie supérieure. De bons types anciens ne manquent pas en la matière pour inspirer l'artiste, tels, notamment, ceux des cathédrales de Parenzo (Autriche), de Saint-Marc, à Venise, de Saint-Apollinaire de Ravenne. Il y aura lieu même, avant d'aller plus loin, de modifier, par l'enlèvement de la petite colonnade et des parties qui forment couronnement, l'essai fait en ce moment.

Comme pour l'échantillon de station du chemin de croix dont il a été parlé, il conviendra de faire dresser, en vue d'une prochaine visite, un nouveau simulacre de ciborium.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé

1° Le projet de travaux de restauration à exécuter à l'église de Woluwe-Saint-Étienne (Brabant); architecte, M. Jacobs; Église de Woluwe-Saint Etienne.

Église de Sauvenière.

2° Le projet de restauration de l'église de Sauvenière (Namur), sous la réserve que l'on se conformera à la recommandation de M. l'architecte provincial, d'exécuter les vitrages en verre uni;

Église d'Olloy.

3° Le projet concernant le renouvellement des vitrages de l'église d'Olloy (Namur);

Église de Grand-Reng.

4° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à la façade et à la tour de l'église de Grand-Reng (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Froyennes.

5° Le projet de restauration de l'église de Froyennes (Hainaut); architecte, M. Décamps;

Église de N.-D. du Hazegras, à Ostende.

6° Le projet relatif à la restauration des toitures de l'église de Notre-Dame du Hazegras, à Ostende (Flandre occidentale);

Église d'Iseghem.

7° Le projet des travaux de restauration et d'amélioration à exécuter à l'église d'Iseghem (Flandre occidentale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux on s'abstiendra de descendre aussi bas que l'indique le projet, le vitrage des portails intérieurs et que l'on aura soin de bien relier aux murs les encadrements en pierre blanche des fenêtres; architecte, M. Vercoutere;

Église de Wachtebeke.

8° Le projet relatif à la restauration de la façade nord de l'église de Wachtebeke (Flandre orientale); architecte, M. Van Wassenhove;

Église de Leeuw-Saint-Pierre.

9° Le projet concernant la restauration intérieure du transept et des nefs de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant); architecte, M. Rau;

Église d'Oplinter.

10° Le projet relatif à l'exécution des travaux très urgents de restauration que comporte la conservation de l'église d'Oplinter (Brabant). Ce projet, qui est parfaitement com-

pris, a reçu l'approbation sans aucune réserve; architecte, M. Langerock;

11° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Lennick-Saint-Martin (Brabant); architecte, M. Barbier; Église de Lennick Saint-Martin.

12° Le projet d'une première série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Droogenbosch (Brabant). Au cours de l'exécution des travaux, il importera de veiller à ce que l'écoulement des eaux pluviales soit parfaitement assuré le long des trottoirs à établir. L'auteur du projet, M. Symons, devra examiner avec soin si la petite baie à l'étage de l'annexe située au côté nord de l'édifice, entre le transept et le chœur, est la reproduction exacte de la situation existante laquelle, en tous cas, doit être respectée; Église de Droogenbosch.

13° Le projet de divers travaux complémentaires de restauration à exécuter à l'église de Waermaerde (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche; Église de Waermaerde.

14° Le projet relatif à la restauration de l'église de Dieupart, sous Aywaille (Liége); architecte, M. Taurel; Église de Dieupart.

15° Le projet des travaux complémentaires de restauration de l'église de Herent (Brabant); architecte, M. Barbier; Église de Herent.

16° Le projet de divers travaux de restauration à exécuter par voie d'adjudication publique sur bordereau de prix, à la collégiale de Walcourt (Namur). Eu égard à la nature spéciale et au caractère artistique de ces ouvrages, le Collège ne verrait pas d'inconvénient à ce que l'adjudication fut restreinte entre quelques entrepreneurs ayant donné des preuves d'aptitudes en ce genre de travaux; architecte, M. Langerock; Collégiale de Walcourt.

17° Le projet de restauration de la tour de l'église de Église de Cruybeke.

Cruybeke (Flandre orientale), pourvu qu'il soit tenu compte des conditions stipulées dans le rapport de M. l'architecte provincial.

La Commission recommande aussi de se borner, pour les cadrans, à de simples cercles avec chiffres dorés se détachant sur la couverture de la flèche ; architecte, M. Derre. — Le clocher de Cruybeke est une des belles conceptions de l'art ogival. Il s'élève vers le ciel avec une grâce et une élégance qui ont rarement été atteintes.

Le rapport de M. l'architecte provincial Mortier, dont il est fait mention plus haut, en contenait en marge un croquis tracé à la plume de main de maître.

La Commission n'a pu résister au plaisir de le faire reproduire en photogravure pour en conserver le souvenir ;

Comptes de travaux de restauration d'églises.

18° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Notre-Dame, à Anvers : premier semestre de 1900 ;

Walcourt (Namur) : année 1899 et les trois premiers trimestres de 1900.

Église de Bierbeek.

— Il a été procédé, le 8 novembre 1900, à l'inspection de l'église de Bierbeek (Brabant).

Les travaux de restauration effectués récemment au chœur de cet édifice, ont été exécutés dans de bonnes conditions ; ces ouvrages ont donné lieu à quelques frais supplémentaires imprévus pour le paiement desquels le conseil de fabrique réclamera le concours de l'autorité supérieure.

Plusieurs monuments funéraires, de date récente, sont encastrés dans les murs, à l'extérieur du chœur ; il est désirable de les voir enlever et de leur rechercher une place

CLOCHER DE L'ÉGLISE DE CRUYBEKE.

convenable ailleurs, afin qu'on puisse rétablir entièrement cette partie de l'édifice dans son état primitif.

Eu égard à l'intérêt architectonique qu'offre le chœur, on doit émettre le vœu qu'on le dégage en en éloignant la sacristie, bâtiment médiocre qui en masque tout un côté; cette annexe serait reculée vers la cour du presbytère.

L'église de Bierbeek, qui remonte tout entière à la période romane, est un édifice très intéressant Le chœur se termine par un chevet plat; la haute-nef, qui a conservé sa charpente primitive, repose sur de gros piliers carrés reliés entre eux par des arcades en plein-cintre très élancées Le grand arc qui sépare la tour de la nef est en style ogival primaire et la voûte qui recouvre le rez-de-chaussée de la tour est également en style ogival. Les bras du transept ont été démolis, probablement au siècle dernier, lorsque l'on a reconstruit, en les élargissant, les bas-côtés. Les plafonds sont modernes.

Le chœur étant aujourd'hui à peu près totalement restauré, il s'agit d'entreprendre une nouvelle série de travaux. Celle-ci devrait comporter le rétablissement des bras du transept dont on retrouvera, sans aucun doute, les fondations. On continuerait l'entreprise par la restauration des nefs et, enfin, on terminerait par la tour.

Bien que certains éléments architectoniques de la tour appartiennent à l'ère ogivale primaire, il y a lieu, cependant, pour la restauration extérieure de cette partie de l'édifice, d'adopter le style roman, afin de conserver à l'ensemble du monument, son bel aspect d'unité. La nouvelle flèche devra être d'une conception très simple et établie à quatre pans.

Trois monuments funéraires intéressants se trouvent dans

le pavement du chœur et un joli bénitier pédiculé, du xve siècle, est adossé au premier pilier à l'entrée du bas-côté nord ; ces œuvres d'art méritent d'être conservées avec les plus grands soins.

Église de Notre-Dame, à Anvers.

— A la demande du conseil de fabrique de l'église de Notre-Dame, à Anvers, il a été procédé, le 29 novembre 1900, à l'examen de modèles exécutés sous la direction de M. l'architecte Bilmeyer pour la crête à rétablir sur le toit de l'édifice précité.

MM. Smekens, Van Leemputten, Donnet, Bilmeyer, Van Caster et le baron de Vinck de Winnezeele, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

Les modèles dont il s'agit, dont l'un comporte quatre divisions entre les fleurons, l'autre cinq pour un même développement, étant exécutés en bois découpé, il n'est guère possible d'apprécier l'effet que produirait un travail définitif en pierre effectué d'après ces types exposés sur la toiture du chœur. Il semble toutefois que le compartiment comptant cinq divisions est celui qui paraît devoir être préféré au point de vue des proportions. Néanmoins, pour être en situation de prendre un parti, il est nécessaire qu'au lieu de simples gabarits, on expose sur la toiture des modèles en staff traités comme le sera la pierre et ayant même la teinte de celle-ci.

Le type à cinq divisions devra indiquer le raccordement de la crête avec la croix du chevet et être terminé par un fleuron. Une autre série de compartiments fera suite à la première et n'aura pas de fleurons. Quand ces modèles seront terminés, on procédera à un nouvel examen sur place pour

se rendre compte de l'effet qu'ils produisent et déterminer s'il y a lieu de faire un crétage continu ou si on doit l'interrompre par des fleurons.

Église de Saint-Paul, à Anvers.

— Pour satisfaire au désir exprimé par le conseil de fabrique de l'église de Saint-Paul, à Anvers, il a été procédé, le 29 novembre 1900, à l'inspection de cet édifice à l'effet d'examiner les travaux de restauration effectués à la façade principale et de déterminer l'appareil à suivre et l'espèce de pierre à employer pour la restauration des autres façades du monument

MM. Smekens, Van Leemputten, Donnet, Bilmeyer, Van Caster et le baron de Vinck de Winnezeele, assistaient à l'inspection.

Il résulte de cet examen que les travaux de restauration de la façade principale sont entièrement terminés et qu'ils ont été exécutés avec soin.

Les travaux à effectuer aux autres façades de l'édifice seront beaucoup moins importants que ceux exécutés à la façade principale, où les pierres ont dû être pour ainsi dire entièrement renouvelées. Ici, il n'y a guère que les moulures, cordons, piédroits de baies, quelques angles de contreforts, etc., qui seront à renouveler et, ça et là, certaines pierres des parements. Les parements unis paraissent assez bien conservés; il suffira très probablement d'y opérer un léger nettoyage et un bon rejointoyage. En somme, on doit se borner à remplacer les seules pierres qui sont en trop mauvais état pour être maintenues.

En ce qui concerne l'appareil, on doit lui conserver son échelle ancienne, sinon on s'exposerait à changer l'aspect des proportions du monument, ce qui doit absolument être évité.

A cet effet, partout où l'appareil le permettra, on devra employer la pierre de Gobertange, celle de Grimberghen ou celle de Waterloo, dont les qualités et la teinte se rapprochent le plus des matériaux anciens. On évitera autant que possible de se servir de la roche d'Euville; sa teinte froide ne s'accorde guère avec celle de la pierre de Gobertange. L'architecte devra examiner si le grès de la Rochette ne se substituerait pas avantageusement à l'Euville pour les parties où l'emploi des autres pierres précitées n'est pas possible en raison de leur insuffisance de hauteur d'assises.

Quelques parties de parements au bas des murs du chœur, côté sud, sont construites en briques; ces parements doivent être conservés, attendu qu'ils ne sont visibles que de la cour d'une école communale; mais on fera bien d'en enlever le badigeon jaune dont l'effet est déplorable.

Les tuyaux de descente paraissent avoir une section insuffisante pour l'évacuation des eaux pluviales ; ils devront être examinés avec soin.

Lors de l'exécution des travaux de restauration, les abords de l'édifice devront être aménagés de telle sorte que l'humidité ne puisse séjourner au pied des murailles.

En résumé, le projet de restauration générale de l'église, approuvé par arrêté royal du 28 juillet 1894, peut être mis à exécution moyennant de tenir compte des recommandations qui précèdent.

Étant donnée l'importance artistique du monument, il serait très utile de faire prendre, avant d'entamer les travaux qui restent à exécuter, des photographies des principales parties à restaurer.

Église de Saint-Laurent, à Couillet.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été

procédé, le 5 décembre 1900, à l'inspection de l'église de Saint-Laurent, à Couillet.

MM. Cador, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à la visite.

La construction de l'église de Saint-Laurent remonte à diverses époques. La tour est, en tous cas, la partie la plus ancienne; à en juger par son aspect rustique et son appareil en moellons, elle doit dater de la période romane. La nef et le chœur appartiennent au commencement du XVIe siècle. Les bas-côtés semblent avoir été reconstruits à une époque qu'il est difficile de préciser, mais qui est relativement récente. Leurs toitures ont alors été exhaussées ; au nord, le toit masque en partie la claire-voie; au sud, il la cache entièrement.

La charpente du chœur est fort curieuse, chaque chevron porte ferme. Les poinçons sont reliés entre eux par une armature cloisonnée de pièces de bois, laquelle est renforcée par des croix de Saint-André.

La voûte en bardeaux du chœur est masquée par un plâtrage sur lattes; les voûtes des nefs en briques avec nervures en pierre ont été recouvertes d'un crépi badigeonné.

La petite église dont il s'agit offre de l'intérêt surtout par la légèreté de sa construction, dont les colonnes en pierre, d'un faible diamètre, sont largement espacées. La haute-nef appartient au type de construction de la fin de la période gothique spécial à la contrée avoisinant la vallée de la Sambre. Sous ce rapport, elle mérite d'être inscrite dans la 3e classe des monuments du culte.

Sans être en mauvais état, l'ensemble de la construction paraît néanmoins réclamer quelques restaurations. Si l'on donne suite à ces travaux, il faudra profiter de l'occasion

pour améliorer l'éclairage intérieur du temple, où le jour est insuffisant. A cet effet, il y aurait lieu : 1° de ramener les toits des bas-côtés à leur inclinaison ancienne pour dégager et ouvrir la claire-voie; 2° d'enlever les trois autels en bois, de peu de valeur, qui masquent chacun une fenêtre ogivale garnie de meneaux et de les remplacer par des autels en pierre, de façon à permettre l'ouverture desdites baies. Ces autels devront être limités à une simple table avec predella plus un tabernacle pour le maître-autel, afin de ne pas empiéter sur les baies dont le seuil descend très bas.

Enfin, le projet à présenter aux autorités compétentes devrait comporter la remise au jour de la voûte en bardeaux du chœur et l'enlèvement du crépissage qui recouvre les voûtes en maçonnerie des nefs.

Église de N.-D. au delà de la Dyle, à Malines.

— Il a été procédé, le 21 décembre 1900, à l'examen sur place du projet soumis en vue de l'exécution d'une quatrième série de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines.

MM. Donnet et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Le projet présenté est bien traité et semble pouvoir être mis à exécution. Il y a lieu seulement de recommander à l'architecte de ne renouveler que les pierres absolument trop détériorées pour être maintenues et de veiller à ce que la taille nouvelle soit tout à fait conforme à l'ancienne. Son attention doit également être appelée sur la pierre d'Euville proposée ; la qualité de cette pierre est très variable suivant sa provenance. Il y a donc nécessité d'en faire un choix très scrupuleux. Des matériaux fournis sous ce nom

laissent souvent beaucoup à désirer tant sous le rapport de la solidité que sous celui de la teinte.

La vitrerie des fenêtres doit également fixer toute l'attention de la direction des travaux. La vitrerie exécutée lors de restaurations précédentes est d'une tonalité et d'une mise en plomb trop uniforme; il y manque cet aspect pittoresque qui se remarque dans les vitrages anciens. On se croirait en présence de grands carreaux sur lesquels on a tracé des filets parfaitement réguliers. On doit également s'abstenir de lisérer les vitrages aux abords des meneaux et réseaux d'un filet de couleur, ce qui donne à ces détails d'architecture un aspect lourd.

Le triptyque de Rubens représentant la Pêche miraculeuse réclame impérieusement les soins d'un restaurateur. Cette situation a déjà été signalée lors d'une précédente visite par le rapport du 17 novembre 1899, n° 3051. Depuis lors, de petites écailles s'en sont détachées.

On ne saurait assez recommander au conseil de fabrique de bien peser le choix du restaurateur, car il s'agit d'un travail des plus délicats. Il conviendra pour cette œuvre de procéder comme on l'a fait pour les triptyques de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

On devra profiter de cette occasion pour faire examiner avec soin les autres tableaux de l'église, dont plusieurs semblent également réclamer des mesures de conservation.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1898.

La mission que détermine le titre même de « Section artistique de la Commission royale des échanges internationaux » — négocier avec les pays étrangers des échanges de reproductions d'œuvres d'art — implique la recherche constante d'œuvres qui, par leur mérite artistique, par l'étape qu'elles marquent dans la marche de l'histoire de l'art, par leur caractère propre à notre art national, soient dignes à la fois d'être répandues, données pour modèles, et d'occuper dans les musées étrangers, comme dans le nôtre, une place à laquelle leur donne droit et leur intérêt et leur beauté.

Les grands ensembles d'architecture, les groupes, les statues, les bas-reliefs qui décorent ou peuplent nos monuments, ne possèdent pas seuls ces hautes qualités : une minuscule figurine, un détail infime en apparence — un torse mutilé, un panneau détaché, — décèlent aussi le talent du sculpteur, le goût de l'architecte, la marque typique d'une école ou d'une époque, et sont précieux au double titre de documents pour l'archéologue et de modèles pour l'artiste.

Dans cet ordre d'idées, nous ne nous sommes point bornés à l'examen des monuments d'architecture ou de sculpture

signalés à notre attention, et nos investigations, visant surtout les objets que leur peu d'importance relative dérobe à la notoriété, n'ont pas été infructueuses.

*
* *

Les visites d'un délégué de notre Comité dans certaines localités du pays pendant le 3e trimestre de l'année 1898 ont fait l'objet d'un rapport publié dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1); nous n'aurons donc à revenir sur les voyages déjà relatés que pour consigner les décisions prises par notre Comité sur les propositions qui en ont été la conséquence.

Au cours des deux premiers et du quatrième trimestres de la même année, nous avons fait examiner encore un certain nombre d'œuvres signalées à notre Comité comme pouvant être reproduites pour le service des échanges internationaux; plus d'un objet intéressant non signalé a été remarqué au cours des voyages nécessités par ces examens.

*
* *

Linsmeau. Un calvaire sur lequel notre attention a été attirée par l'Administration des Beaux-Arts lorsqu'il a été question de le restaurer, est placé entre deux fenêtres, à l'intérieur de l'église de Linsmeau.

Le Christ n'est pas entièrement dépourvu d'intérêt; les statues de la Vierge et de Saint-Jean sont d'une exécution inférieure; ces figures datent du XVIe siècle; celle du Christ paraît un peu antérieure aux autres; aucune des trois ne mérite le moulage.

---

(1) 38e année, p. 87.

Il existe à Wesemael un autre calvaire qui pourrait entrer dans nos collections; il est placé à l'extérieur de l'église dans un enfoncement du mur latéral gauche du porche. Wesemael.

Les trois figures en bois, recouvertes d'épaisses couches de couleur blanche, sont d'une exécution intéressante dans sa naïveté.

Aux côtés de ce calvaire sont placées deux statues en pierre, également peintes en blanc : celles de la Madeleine et de Saint-Job.

L'une est debout, l'autre assise; toutes deux sont à peu près de grandeur naturelle.

La Madeleine, qui date du commencement du XVIe siècle, est d'une pose gracieuse et d'une fort bonne exécution; nous en avons décidé le moulage, évalué à 650 francs.

On remarque à l'intérieur de la même église, contre un mur, au seuil du chœur, une statuette en bois de Saint-Job, du XIVe siècle, dont la tête est des plus caractéristique; il est assis et montre de la main droite un livre ouvert, sur les pages duquel se lit : « GOD GAF — GOD NAM ». On a eu l'idée bizarre d'affubler cette figure d'une robe d'étoffe, drapée de façon à simuler un personnage debout !

Sous le jubé est placée l'ancienne clôture du chœur, qui date de la Renaissance; elle est en chêne sculpté, avec de jolis balustres en cuivre, décorés d'écussons gravés.

Notre délégué nous signale encore : dans le chœur, deux crédences Louis XV; dans la grande nef, une somptueuse chaire moderne, à double escalier, sous laquelle se trouve une statue équestre de Saint-Georges, le tout en chêne naturel; d'autres morceaux de sculpture non sans valeur,

mais sans intérêt au point de vue des échanges internationaux ont aussi été remarqués.

L'église de Wesemael possède un calice en vermeil qui mérite d'être reproduit; nous attendrons toutefois, pour faire des propositions à ce sujet, que les nouvelles dispositions des locaux nous permettent de songer aux accroissements de notre collection de reproductions galvanoplastiques.

*
* *

Thielen.

Le fonds belge des échanges possède quatre groupes sculptés en demi-bosse : la Nativité, le Portement de la Croix, le Calvaire et la Déposition de Croix, désignés jusqu'à présent comme appartenant au retable de l'église de Thielen. La vérité est que les sculptures de ce retable sont modernes; elles ont été exécutées il y a une trentaine d'années, d'après des moulages pris sur les groupes du retable du maître-autel de l'église Saint-Mathieu, à Hulshout (1), dans le but de rendre à leur destination première d'anciens volets peints conservés dans l'église de Thielen et sur lesquels sont figurées des scènes de la vie de Sainte-Marguerite, sa patronne.

Cette église possède d'autres objets d'art, ceux-ci originaux et, par suite, plus intéressants; nous citerons notamment : une plaque funéraire gravée, en cuivre, encastrée dans le mur droit du chœur. Elle mesure 1m10 de hauteur sur 65 centimètres de largeur et présente les effigies de Louis van Leefdaele et de sa femme, Marguerite de Beere, placées entre deux piliers décorés de quatre

(1) *Bulletin des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, 7e année, pp. 4 et 73.

écussons chacun et surmontés d'un fronton en style Renaissance dont le tympan porte aussi un écusson; c'est un travail de l'école d'Anvers. Une inscription flamande de douze lignes donne les noms du « IO(n)CKER LODEWYC VA(n) LEEFDAEL . . . . . DIE STERF AN° XVc ENDE XXXVIII DE DERDE DACH VA(n) DECEMBRIS » et de « MARGRIETE SBEERE », sans date de décès pour cette dernière (1).

Il pourrait être pris un frottis de cette plaque.

Une dalle tumulaire en pierre de taille est dressée contre un mur de la chapelle des fonts baptismaux. Elle présente, sculptées en relief, les effigies de deux personnages : un seigneur en armure, tête nue, une palme dans le bras droit, et une dame. Suivant l'usage, un chien est couché aux pieds de cette dernière, un lion à ceux du chevalier; son casque et ses gantelets sont posés entre eux; neuf petits écus armoriés, que surmontent des têtes ailées de chérubins, sont répartis sur la pierre; il y en a quatre de chaque côté et un entre les têtes des gisants; deux écussons plus grands sont sculptés au-dessus d'eux; celui du seigneur est sommé d'un casque taré de trois quarts à gauche; celui de la dame, en forme de losange, est porté par un angelot.

La hauteur de cette dalle est de $2^{m}80$, sa largeur de $1^{m}70$ environ; elle est datée de 1530.

Il existe encore dans la même église une petite croix de procession en laiton, de l'époque romane; les extrémités du montant et des bras présentent des médaillons circulaires

---

(1) Cette plaque a figuré, en 1864, à l'exposition d'objets d'art religieux de Malines. (Catalogue de J. Weale, n° 213.)

qui devaient entourer jadis les représentations symboliques des Évangélistes.

Bien que privée de ces ornements et passablement usée par de trop consciencieux nettoyages, cette croix n'en constitue pas moins un objet intéressant qu'il conviendrait de recommander à la fabrique de conserver avec soin.

Nous émettons, à ce propos, le vœu que des conseils soient donnés aux fabriques d'église au sujet du nettoyage des objets de métal, de cuivre surtout, que l'on se fait généralement un point d'honneur de faire reluire, au grand détriment de leur conservation.

*
* *

Audenarde.

Il serait à souhaiter que le Musée possédât les moulages de deux pierres funéraires très intéressantes, malgré leurs mutilations, qui sont encastrées dans un mur de l'église Sainte-Walburge, à Audenarde.

Feu M. Edmond van der Straeten les a mentionnées naguère dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (1). L'une est consacrée à la mémoire de Siger van Marke et de sa femme, Marguerite Skynts; elle est haute de 85 centimètres, large de 1m25.

Au centre de la composition, la Vierge est assise sur un trône surmonté d'un baldaquin; à sa droite est agenouillé van Marke, à côté de Sainte-Barbe, aux pieds de laquelle est renversé son père, Dioscore; à sa gauche, Marguerite Skynts est agenouillée aussi auprès de Sainte-Catherine

(1) Épisodes de l'histoire de la sculpture en Flandre d'après des documents inédits. *Bulletin*, 31e année, p. 268, planche.

d'Alexandrie; une enfant est debout derrière elle. Deux anges portant chacun un blason armorié, planent dans le fond de la composition.

Cette sculpture porte une inscription commémorative donnant un millésime incomplet, mais qui se rapporte à la seconde moitié du xve siècle.

L'autre pierre est de la même époque; elle est un peu moins grande : 95 centimètres de largeur seulement sur 85 centimètres de hauteur. Elle représente la Vierge assise sous un arbre, portant l'Enfant Jésus; trois anges les entourent. Robert Hoen, à la mémoire duquel est consacré ce petit monument, est agenouillé devant la Vierge et prie; il porte un surplis; une sainte, debout auprès de lui, le présente à la Vierge et à Jésus.

*
* *

Signalons un haut-relief figurant le Portement de la Croix, encastré dans le mur de façade d'une maison de la rue Entreponts, à Audenarde. Il est recouvert d'une polychromie moderne; la sculpture, dont le style rappelle celui du retable d'Ollomont, du Musée des antiquités, paraît dater du commencement du xve siècle.

L'exécution de certains travaux en cours dans l'église Notre-Dame de Pamele a exigé le déplacement du tombeau de Joos de Joingny, premier sire d'Audenarde, mort en 1504, et de sa femme; on l'a placé provisoirement près de l'entrée de l'église. Il est à regretter que dans cette opération certaines parties du sarcophage se soient brisées et que l'on ait transposé les statues gisantes.

Nous nous réservons de faire ultérieurement un nouvel examen de ce monument, lorsqu'il sera présenté dans de meilleures conditions, et d'en proposer, éventuellement, le moulage.

***

Steenkerque.

A l'entrée du bras gauche du transept de l'église de Steenkerque (Hainaut) est placée une pierre tombale gravée à deux personnages; elle est large de 1m58 environ et haute de 2m70; cette pierre, dressée maintenant contre la muraille, a dû reposer antérieurement sur les deux traverses, également en pierre, portant au centre un écusson et terminées à chaque extrémité par un lion, qui, accolées dos à dos, lui servent de soubassement.

Les têtes et les mains des effigies des défunts sont en incrustations de marbre blanc.

Une inscription gravée en relief sur les bords biseautés de la dalle fait connaître qu'elle recouvrait la tombe de « MONSEIGNEUR GUILLAUME DE GHANVRE SIGNEUR DE STEINKERKE & DE TONGRENELLES QUI TRESPASSA L'AN DE GRÂSSE MCCCC ET XLVII ET BE(a)TRIX DU BOS SA CHIERE COMPAINGNE ET EXPEUSE QUI TRESPASSA L'AN DE GRASSE MIL CCCC ET LXIIII ».

Il n'existe dans le Musée qu'un seul spécimen complet de pierre tumulaire gravée; c'est le moulage de celle qui appartient à l'église des Dominicains, à Tirlemont; elle est antérieure à celle de Steenkerque, mais celle-ci est plus importante.

***

Un retable déjà décrit dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (XXe année, p. 35), ainsi que dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, qui en ont donné une gravure (1867, p. 81), est placé dans la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont. C'est un monument de style gothique du xve siècle, en pierre blanche de France, peint jadis en marbre noir et actuellement en terre cuite! Estinnes-au-Mont.

L'architecture en est très élégante et l'exécution d'une habileté remarquable, à laquelle n'a pu atteindre le restaurateur qui en a refait, il y a quelques années, des parties assez importantes. L'absence de toute mention de cette restauration dans les procès-verbaux des séances de la Commission royale des monuments donne à croire qu'elle a été effectuée sans l'intervention de ce Collège. Ce fait est regrettable et il convient, dans l'intérêt de la conservation des objets d'art anciens, de le signaler ici à l'autorité supérieure.

La chapelle de Notre-Dame de Cambron est couverte d'une voûte en bardeaux dont la moitié des fermes repose sur des corbeaux historiés, qui sont intéressants, bien qu'ils ne présentent pas une importance suffisante pour en justifier le moulage.

* * *

L'église de Forrières avait été signalée comme possédant un beau retable ancien; il s'agit, en réalité, d'un autel complet, composé de deux colonnes et de deux pilastres encadrant un tableau peint et surmonté d'un entablement avec fronton cintré à la partie centrale. Les espaces séparant Forrières.

les colonnes des pilastres sont fermés par des panneaux moulurés et sculptés. L'ensemble de l'ordonnance architecturale est d'un bel aspect; les proportions sont heureuses et élégantes; il est à regretter que le tout soit recouvert de couleurs simulant divers marbres, sous lesquelles disparaît la délicatesse des ornements sculptés; en outre, l'autel a dû jadis être démonté puis rétabli par un ouvrier inintelligent, qui a transposé les pilastres de telle façon que l'on n'en voit que les faces unies, tandis que les faces ornées sont placées en retour.

Cet autel mérite la sollicitude de l'autorité supérieure, mais il n'y a pas lieu d'en proposer la reproduction, même partielle, pour le Musée des Échanges.

Desiderata.

Se ralliant aux conclusions des rapports relatifs aux objets qui viennent d'être énumérés, comme à celles du rapport spécial mentionné p. 384, notre Comité a inscrit à ses desiderata les reproductions des monuments dont la liste suit :

PROVINCE D'ANVERS.

Thielen. Église Sainte-Marguerite : Tombe plate en cuivre (frottis). — Pierre tombale de 1530.

BRABANT.

Église de Wesemael : Calvaire. — Statue de la Madeleine. — Statue en bois de Saint-Job.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Église de Nieuport : Partie de la clôture du chœur. — Deux pierres tombales. — Partie d'un confessionnal. — Chaire.

Ypres. Église Saint-Martin : Statue tombale de l'évêque Antoine de Hennin. — Partie de clôture d'une chapelle latérale.

FLANDRE ORIENTALE.

Audenarde. Église Sainte-Walburge : Pierres commémoratives de Siger van Marke et de Robert Hoen. — Haut-relief, rue Entreponts.

HAINAUT.

Église de Baudour : Pierre commémorative de Colart de le Court. — Parties de charpentes.

Église de Steenkerque : Pierre tombale de Guillaume de Ghanvre.

LUXEMBOURG.

Église de Marche : Fonts baptismaux. — Ancienne abbaye d'Orval : chapiteaux et bases de groupes de colonnes de l'ancienne église Notre-Dame.

PROVINCE DE NAMUR.

Église de Celles : Lutrin (pierre). — Statuette de Sainte-Anne (bois).

Église de Walcourt : Jubé. — Stalles. — Monument commémoratif de Jean Baisier.

Atelier de Moulage.

Notre atelier a été chargé de l'exécution, pour le fonds belge des échanges, des moulages ci-après :

Dalle commémorative de Watier Anthone, de Marguerite Caron et d'Élisabeth Tarquète (1380);

Dalle commémorative du frère mineur Jehan Fiesnes (attribuée à Alart du Moret).

Ces deux dalles proviennent de la cathédrale de Tournai et appartiennent actuellement à l'école Saint-Luc, en cette ville;

Statues et bas-reliefs provenant de l'ancien jubé de l'église Sainte-Waudru, à Mons, par Jacques Du Broeucq;

Quatre écoinçons à bas-reliefs représentant respectivement l'Escaut, la Meuse, la Lys et l'Yser, sculptés par feu Eugène Simonis et décorant la façade de la gare du Nord à Bruxelles.

Photographies.

Indépendamment des photographies des moulages nouveaux de notre fonds, nous avons fait exécuter celles des objets originaux suivants :

Thielen. Pierre tombale de 1530;

Wavre. Reliquaire gothique en argent;

Wesemael. Calvaire, statue de la Madeleine, statue de Saint-Job;

Dixmude. Partie centrale du jubé;

Furnes Hôtel de ville, justice de paix, maisons anciennes;

Nieuport. Église, tabernacle, chaire, statue de Saint-Adrien, tombe plate

Ypres. Église Saint-Martin, statue tombale de l'évêque Antoine de Hennin ;

Baudour. Bas-relief commémoratif de Colart de le Court, grande nef de l'église, parties de charpentes ;

Steenkerque. Pierre tombale de Guillaume de Ghanvre ;

Xhignesse. Chevet de l'église romane ;

Marche. Fonts baptismaux ;

Orval. Pignon du transept de l'ancienne église Notre-Dame (extérieur et intérieur), extérieur de la nef droite, intérieur du chœur ;

Celles-lez-Dinant. Lutrin, statue de Sainte-Anne ;

Walcourt. Jubé (face et retour) ;

Avioth (France). Porche principal et porche méridional de l'église. Deux vues de la grande nef prises de l'entrée et du jubé.

Une collection de douze photographies de tableaux de Michael Pacher a été offerte à notre Comité par le Gouvernement bavarois.

Échanges et acquisitions.

Nous avons reçu à titre d'échange :

Du Musée d'art industriel de Harlem :

Un motif décoratif avec armoiries ;

Un cartouche avec tête de bœuf ;

Quatre mascarons ;

Huit grandes et deux petites frises.

Du Musée d'art industriel d'Utrecht :

Vingt-deux écoinçons avec figures d'anges, trois rosaces, trois chapiteaux, deux redents, un groupe de Sainte-Anne

avec la Vierge et Jésus et trois panneaux de porte de la cathédrale d'Utrecht;

Un cul-de-lampe de l'église Saint-Nicolas;

Cinq consoles de l'église Saint-Pierre;

Deux chapiteaux de l'ancienne abbaye de Saint-Paul, à Utrecht;

Un fronton d'armoire en style Renaissance;

Deux culs-de-lampe du château de Kaumnick Zondenbalch.

Nous sommes entrés en possession du moulage de la fontaine de Neptune, à Bologne, acheté pour la somme de 14,000 francs, dont une partie a été payée sur le crédit supplémentaire de 10,000 francs que nous a alloué le Gouvernement.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT:
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX PENDANT L'ANNÉE 1899.

—

Nous inspirant des principes que nous exposions au début du rapport concernant les travaux de notre Comité pendant l'année 1898 — principes dont l'application a eu des conséquences si appréciables au point de vue des accroissements de nos collections — nous avons poursuivi nos recherches d'objets susceptibles d'être reproduits avec utilité, soit par le moulage, soit par la photographie; elles ont été fécondes et ont eu pour résultats d'enrichir notre fonds des échanges de plusieurs reproductions fort intéressantes; d'autre part, elles nous ont permis d'ajouter de nombreux postes à notre liste de desiderata et nous mettent ainsi à même de faire procéder avec méthode et économie à l'exécution des travaux que nous préconisons.

***

Dès le début de l'année, notre Comité a été appelé à donner son avis sur le bas-relief de Corneille II Floris de Vriendt, qui surmontait la porte de l'ancien orphelinat des filles, Longue rue de l'Hôpital, à Anvers. Anvers.

Cette sculpture, en pierre très friable, devait être remplacée par une copie. Un moulage en avait été pris déjà par l'artiste chargé de ce travail; une épreuve de ce moulage a été offerte aux Musées de l'État par l'administration des hospices d'Anvers et nous permettra d'en faire exécuter les moules à bon creux, en cas de nécessité, pour le service des échanges internationaux. Nous croyons devoir attendre pour faire effectuer ce travail coûteux que des reproductions de ce moulage nous soient demandées : nous doutons, en effet, qu'il trouve beaucoup d'amateurs à l'étranger, parce que la reproduction prise sur une sculpture recouverte de nombreuses couches de couleur que l'extrême fragilité de la pierre ne permettait pas d'enlever, est loin d'avoir la finesse de l'original.

L'épreuve que nous en possédons n'en est pas moins intéressante au point de vue documentaire.

*
* *

Malines. Le délégué de notre Comité qui a examiné les sculptures en haut relief de Luc Faid'herbe décorant l'intérieur de l'église Notre-Dame d'Hanswyck, à Malines, nous a signalé dans la cathédrale de Saint-Rombaut une belle dalle tumulaire du XVIe siècle, fort bien conservée, qui est encastrée dans le pavement d'une chapelle du pourtour du chœur.

Sa longueur est d'environ 2^m70; sa largeur, de 1^m70. Elle présente un motif décoratif entourant des armoiries sculptées en haut relief et surmontant une inscription flamande gravée en creux, laquelle donne les noms des défunts : ARN. DE MERODE et KATARINA DE COTENCYES et la date

du décès du premier : 1er juin 1558; la seconde date est incomplète.

Notre Comité estime qu'il serait utile de faire entrer dans les collections des échanges, le moulage de cette dalle, évalué à 400 francs.

*
* *

Le bénitier de l'église de Moll sur lequel notre attention a été appelée par l'administration des Beaux-Arts a été photographié et son moulage est projeté. Moll.

Ce bénitier est en pierre bleue, presque noire; la base est carrée; le pied, de forme hexagonale, de même que la vasque sur quatre des faces de laquelle ressortent des têtes en haut relief; l'ensemble est couvert d'ornements gothiques d'un beau style et fort bien conservés.

L'existence d'un fragment de pilori ancien avait été signalée dans la même commune; nous jugeons inutile de reproduire ce monument par trop incomplet.

D'autres piloris existent à Gestel et à Rymenam; ils sont complets et en bon état; mais ils ne présentent aucun intérêt artistique.

*
* *

L'église de Cortenbergh possède une statue de la Vierge en bois qui avait été sciée en deux par le milieu du corps et dont la partie inférieure, égarée pendant nombre d'années, a été récemment retrouvée et rajustée au tronc. Cortenbergh

Bien que cette statue ne soit pas dépourvue de valeur, elle ne possède pas l'intérêt tout spécial qui, eu égard au nombre d'œuvres analogues conservées et reproduites, pourrait seul en justifier le moulage.

*
* *

Beersel. Deux statues funéraires nous étaient signalées dans l'église de Beersel (Loth) : celles de Henri III de Witthem, décédé le 17 septembre 1515, et de sa femme, Isabelle van der Spout, dame d'Arquennes.

Sans être de premier ordre, ces sculptures ne sont point cependant dépourvues de tout mérite et l'intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'histoire du costume pourrait en justifier la reproduction; toutefois, eu égard à la dépense relativement élevée qu'occasionnerait leur moulage (évalué à 2,000 francs), nous estimons qu'il suffit, au moins quant à présent, d'en posséder de bonnes photographies.

Notre délégué a remarqué dans la même église un fort joli bénitier de l'époque ogivale, consistant en une vasque polygonale encastrée dans un mur; il pourrait être moulé pour la modique somme de 50 francs.

*
* *

Walhain-Saint-Paul. Un calvaire en bois datant de la fin du xve siècle ou au plus tard du commencement du siècle suivant, retrouvé au cours de la démolition de l'ancienne église de Walhain-Saint-Paul, a été examiné et photographié.

Il se compose, suivant la coutume, du Christ en croix entre la Vierge et Saint-Jean. Ces deux dernières figures sont hautes de 85 centimètres; celle du Christ mesure 1^m10 et la croix a 2^m65 de hauteur sur 1^m90 de largeur environ.

L'extrémité supérieure du montant et celles de la traverse sont fleurdelisées; chacune d'elles porte en outre, comme le bas du montant, un médaillon quadrilobé sculpté à plein bois et encadrant la représentation symbolique d'un évangéliste. Ces médaillons se répètent au revers de la croix, où

les emblèmes évangélistiques sont remplacés par les figures des docteurs de l'église latine et sur les deux faces à l'intersection de la traverse et du montant; le médaillon placé derrière la tête du Christ est uni; celui du revers présente les armes des seigneurs de Walhain.

Ces trois pièces, en dépit des nettoyages méticuleux qu'elles ont subi, portaient encore dans certaines parties profondément fouillées quelques traces d'enduit attestant qu'elles étaient jadis peintes et dorées.

Le Christ et le Saint-Jean sont d'un excellent travail et leurs moulages exécutés par l'atelier des Musées ont pris place dans le fonds belge des échanges.

Notre délégué nous a signalé encore une quatrième figure — un ECCE HOMO — d'une bonne exécution, mais qui n'offre toutefois pas assez d'intérêt pour être moulée, puis des pierres tombales placées, provisoirement sans doute, sur le sol et à l'extérieur de la nouvelle église.

La plus grande mesure 2m61 sur 1m40; elle présente, profondément taillées dans le granit, les effigies d'un seigneur en armure et d'une dame. Le casque et les gantelets du défunt sont à ses pieds; au-dessus de sa tête est un casque héraldique avec cimier de longues plumes; au-dessus de sa compagne est sculpté son écu en losange porté par un ange. L'encadrement, à chaque angle duquel est un écusson armorié, présente les traces d'une inscription devenue illisible. Cette pierre offre certaines analogies avec celle datée de 1530 qui est placée dans la chapelle des fonts baptismaux de l'église de Thielen; à part une lézarde oblique qui la divise en deux parties, elle est relativement bien conservée.

La seconde dalle mesure 2m50 sur 1m60; sa disposition

est analogue à celle de la précédente, mais les personnages n'ont qu'un faible relief; l'inscription, en caractères semblables à ceux qui subsistent sur l'autre tombe, a également en majeure partie disparu ; on n'en retrouve, à part quelques groupes de lettres isolés, que le mot « WALHAIN » qui se lit dans l'angle supérieur gauche de chacune des deux pierres et le millésime : XVc XXXV. L'ange placé au-dessus de la tête de la défunte tient l'écu losangé par la guige; aux blasons du cadre sont substitués des médaillons avec les emblèmes des évangélistes.

Une troisième pierre, moderne, n'offre qu'une inscription sans intérêt; une autre n'a pu être examinée, étant placée la face contre terre; enfin, quelques fragments d'une pierre gravée, à deux personnages, se trouvent dans le jardin du presbytère.

*
* *

Nivelles. Sur les propositions de membres de notre Comité, nous avons décidé, en principe, le moulage d'une partie des stalles de l'église Sainte-Gertrude, à Nivelles, ainsi que d'un triple panneau en bois sculpté appartenant à la même église; ce dernier est attribué à Paul van der Schelden et représente l'apothéose de Sainte-Gertrude.

*
* *

Ypres. Nous avons projeté le moulage, dans l'église Saint-Martin, à Ypres, d'une série de fragments, — figures et détails d'architecture, — d'époques et de styles divers.

*
* *

Nous avons été appelés à examiner, avant sa restauration, le calvaire ancien placé à l'extérieur de l'église de Denderleeuw. Denderleeuw.

Se ralliant aux conclusions du rapport de son délégué, notre Comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de mouler ce calvaire, qui est de beaucoup inférieur à celui de Walhain-Saint-Paul.

*
* *

Des propositions seront faites ultérieurement au sujet du moulage de certains fragments d'architecture dans l'église Notre-Dame, à Termonde. Termonde.

*
* *

Plusieurs moulages seront à exécuter dans la cathédrale de Tournai. Certains d'entre eux paraissent devoir être fort coûteux, et leur projet fera l'objet d'une étude spéciale ; nous avons décidé, quant à présent, la reproduction de quatre ou cinq des figures qui décorent l'extérieur du porche principal de ce monument. Tournai.

*
* *

Notre Comité, consulté sur l'opportunité éventuelle de prendre un moulage des boiseries qui décorent l'intérieur de l'ancienne église des Récollets, à Chimay, a émis un avis négatif. Chimay.

Les lambris, datant de 1744, la chaire à prêcher et les confessionnaux, placés en 1761, sont habilement exécutés, mais conçus dans un style dont l'imitation ne nous paraît pas à encourager.

*
* *

Antoing. Une dépendance du château de Monseigneur le Prince Charles de Ligne, à Antoing, renferme plusieurs sculptures fort intéressantes; nous citerons notamment : une pierre tombale à deux personnages, Béatrice de Beausart, épouse de Hugues de Melun, et son fils Guillaume (1419 et 1406); elle mesure 2m32 sur 1m30; et une autre pierre, à trois personnages; Jean de Melun (1484) et ses deux femmes, Jeanne de Luxembourg (1420) et Jeanne d'Abbeville (1480); cette dalle, haute de 2m85 et large de 2 mètres, provient, comme la précédente, de l'ancienne église collégiale d'Antoing.

Le rapport de notre délégué signale en même temps que ces pierres, un écusson des princes de Melun, porté par deux griffons, et une statuette de Saint-Jean, placée sur une console et surmontée d'un dais; ces trois objets datent du XVIe siècle.

* * *

Liége. Un voyage à Liége nous a donné l'occasion d'exprimer nos très vifs regrets de l'état de dégradation dans lequel on laisse tomber le magnifique portail de l'église Saint-Jacques, érigé entre les années 1551 et 1558 et attribué à Lambert Lombard.

Aux déprédations des vandales révolutionnaires qui en ont enlevé les statues et mutilé les bas-reliefs, s'ajoutent les outrages du temps; les pierres du fronton cintré du couronnement, celles des corniches, se détachent et tombent; des végétations parasites croissent dans les joints et hâtent la désagrégation des matériaux.

Il n'entre pas dans les attributions de notre Comité de

proposer des mesures propres à mettre fin à ce lamentable état de choses; mais il nous importe beaucoup de posséder dans notre Musée une copie fidèle de ce spécimen, unique peut-être, d'un monument élevé dans notre pays au milieu du XVIe siècle dans le style le plus pur de la Renaissance italienne, et de prendre cette copie pendant qu'il en est temps encore, c'est-à-dire avant que la ruine de l'édifice ait rendu ce travail impossible, ou qu'une restauration, si intelligente et consciencieuse soit elle, ait rajeuni l'œuvre vénérable de l'architecte primitif. Aussi avons-nous inscrit parmi nos dépenses projetées, — avec le ferme espoir qu'elle nous sera allouée à titre de crédit extraordinaire par le Gouvernement, — la somme de 20,000 francs que coûtera le moulage du portail en question. Il serait superflu d'insister sur les services que ce moulage est appelé à rendre à l'architecte auquel sera confiée une restauration qui serait des plus utile dès à présent et dont la nécessité s'imposera fatalement à bref délai.

***

Le délégué de notre Collège qui avait examiné, en 1897, diverses sculptures appartenant à l'église de Momalle, avait signalé dès cette époque l'existence d'une grande pierre tombale, à quelques centimètres au-dessous du pavement du chœur de cet édifice. Il lui a été donné, cette année, d'examiner cette pierre mise entièrement à découvert; elle ne présente plus qu'une ruine informe. Momalle.

La dalle dont il s'agit, de très grandes dimensions, portait jadis les effigies de trois personnages; leurs vêtements, les dais placés au-dessus de leurs têtes et certains accessoires

étaient en laiton; les têtes et les mains étaient figurées par de minces plaques de marbre blanc incrustées dans la pierre et sur lesquelles les traits des visages et les doigts étaient gravés au trait; des arabesques, dont il ne reste plus que de vagues traces, et sans doute aussi des figures d'anges portant des encensoirs de laiton, étaient dessinées de même dans la pierre.

A l'époque de la révolution française, les plaques de marbre furent brisées, le laiton arraché brutalement, à l'exception, toutefois, d'un encadrement qui existait encore en 1831, mais qui est devenu introuvable depuis lors, lequel portait une partie d'inscription que l'on a copiée comme suit : . . . CCCLX LE PREMIER IOUR DEL MOIS DE DECEMBRE . . . PRIEZ POUR L'AME DE LUI . . . . . CHI GIST ESSU WALTERE DE WARFUSEE SIRE DE MOMALLE . . . . CHI GIST MADAME IOHANNE DAME DES TESRES FILLE A BON SIGNOUR WATIER DE MOMALLE.

Les seuls fragments subsistant de toute l'ornementation : deux petits encensoirs en laiton et une plaque de marbre sur laquelle est dessiné au trait un visage de femme, ont été remis par M. le curé de Momalle à notre délégué, qui les a offerts à la section des anciennes industries d'art et antiquités des Musées royaux des arts décoratifs et industriels.

Quant à la dalle, eu égard à son état de dégradation complète, il n'y a ni à la mouler ni même à en prendre un frottis.

La chapelle de Notre-Dame-à-l'Arbre, à Momalle, renferme plusieurs statuettes parmi lesquelles nous mentionnerons une Sainte-Lucie d'une bonne exécution, une figure de Saint-Érasme dit Agrapha, représenté subissant son

horrible supplice; enfin, une figurine de Saint-Antoine avec son compagnon habituel. Ces trois sculptures sont en bois polychromé.

*
* *

L'église d'Alken possédait, à ce que l'on nous avait dit, plusieurs sculptures intéressantes. Alken.

Nous y avons vu un Christ du xve siècle, un Saint-Sébastien, une Sainte-Aldegonde et un Saint-Hubert; aucune de ces figures ne mérite d'être reproduite par le moulage; il en est de même des deux fonts baptismaux, datant du xive et du xve siècle; les premiers n'ont rien de remarquable et leur base a disparu; les autres, de forme hexagonale et décorés d'une inscription à peu près effacée, sont d'un bon style, sans être dignes, toutefois, d'être reproduits pour nos collections.

*
* *

Après avoir vu les photographies de quatre statuettes anciennes, en bois, qui appartiennent à l'église de Buzet, et entendu le rapport de son délégué, qui avait examiné ces figures sur place, notre Comité a reconnu à l'une d'elles seulement un intérêt suffisant pour en justifier le moulage. Cette opération n'entraînera qu'une dépense de 70 francs. Buzet-lez-Floreffe.

*
* *

Le secrétaire de notre Comité a été invité à profiter de l'époque des vacances pour se rendre à Londres aux fins de faire un choix de reproductions utiles à acquérir pour notre

Musée, d'aviser aux échanges que nous pourrions proposer à l'ancien Musée de South Kensington (aujourd'hui le Victoria & Albert Museum) et d'étudier, d'après les musées qu'il visiterait pendant son voyage, les points d'organisation pratique qui pourraient être appliqués avantageusement chez nous.

L'accomplissement de cette mission a fait l'objet d'un rapport spécial, à toutes les conclusions duquel notre Comité s'est rallié; nous nous bornerons à mentionner ici ses principaux résultats : nos collections se sont enrichies de 71 grandes photographies d'œuvres d'art et de monuments anciens; l'envoi, en compte d'échange, de plusieurs moulages importants nous a été promis; une liste d'autres moulages d'un grand intérêt, dont les musées de Londres possèdent des exemplaires et que nous aurons à acquérir ultérieurement dans divers pays, a été dressée; enfin, certaines améliorations de détail ont été apportées au mode de présentation des moulages dans le Musée.

Le but de la mission dont il s'agit a donc été entièrement rempli.

Desiderata.

Notre Comité a projeté, outre l'acquisition des moulages dont la liste est annexée au rapport que nous venons de mentionner, la reproduction, dans notre pays, des monuments suivants :

PROVINCE D'ANVERS.

Malines. Église Notre-Dame d'Hanswyck : hauts-reliefs de Faid'Herbe. — Église Saint-Rombaut : pierre tombale. Église de Moll. Bénitier.

BRABANT.

Beersel. Deux statues tombales (à photographier). — Bénitier (à mouler).

Nivelles. Église Sainte-Gertrude : parties des stalles. — Panneau sculpté.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Ypres. Église Saint-Martin : partie d'un confessionnal. — Partie de la clôture d'une chapelle. — Arcature. — Colonne, soubassement et chapiteau.

HAINAUT.

Antoing. Ancienne chapelle du château du prince Charles de Ligne : pierre tombale de Jean de Melun. — Pierre tombale de Béatrice de Beausart. — Écusson des princes de Melun. — Statuette de Saint-Jean, dais et support.

PROVINCE DE LIÉGE.

Liége. Église Saint-Jacques : portail Renaissance.

PROVINCE DE NAMUR.

Buzet-Floreffe. Statuette en bois d'une sainte.

Atelier de moulage.

Le personnel de l'atelier de moulage annexé aux Musées du Parc du Cinquantenaire a exécuté, avec l'habileté dont il a donné déjà tant de preuves, les moulages des objets dont la liste suit :

Hôtel de ville de Damme. Trois semelles de poutres.

Église Saint-Pierre, à Anderlecht. Statues de Sainte-Catherine et de Saint-Jacques ;

Ex-voto représentant l'Adoration de la Vierge et de Jésus ;

Inscription funéraire d'Albert Ditmart ;

Haut-relief représentant le Portement de la Croix ;

Monument commémoratif de Bartholdus Barthoulz ;

Partie supérieure, avec statue gisante, du tombeau de Jean de Walcourt ;

Dix culs-de-lampe du chœur ;

Quatre culs-de-lampe de la sacristie.

Église de Neeroeteren (Limbourg). Statues du Christ bénissant, de Saint-Antoine, de Sainte-Barbe, de Saint-Sébastien et Saint-Simon (bois).

*
* *

Le chiffre de la vente de moulages, tant au public qu'à divers établissements d'instruction, a atteint fr. 7,281-55.

Photographies.

En dehors des photographies de moulages et de vues intérieures du Musée, destinées à être envoyées à nos correspondants ou vendues aux visiteurs, notre collection s'est accrue de clichés pris d'après les objets originaux suivants :

Bénitier de l'église de Moll ;

Calvaire de l'église de Walhain-Saint-Paul ;

Deux pierres tombales et une statuette de Saint-Jean, placées dans l'ancienne chapelle du château d'Antoing ;

Portail en style Renaissance de l'église Saint-Jacques, à Liége ;

Quatre statuettes de l'église de Buzet-lez-Floreffe et la tête en grandeur d'exécution de celle de ces statuettes dont nous avons décidé le moulage.

Échanges et acquisitions.

Il a été fait appel à l'intervention de notre Comité pour la conclusion d'une opération d'échange entre le Musée de sculpture comparée de Paris et l'École Saint-Luc de Gand. Ce dernier établissement a reçu du musée français un exemplaire du moulage du trumeau central du portail principal de la cathédrale d'Amiens ; le Musée de sculpture comparée a choisi en échange, dans nos collections, des moulages et des phototypies, à concurrence du prix de la reproduction envoyée à Gand, soit 1,500 francs, et l'École Saint-Luc nous a couverts de cette somme par l'envoi de 76 moulages choisis dans ses galeries par notre Comité.

Nous avons négocié avec le Victoria & Albert Museum l'échange du « Christ en Majesté », grand haut-relief de la cathédrale de Lincoln, d'une croix funéraire du cimetière de Gosforth, des statues tombales d'Éléonore de Castille et de Henri VII, de l'abbaye de Westminster, et d'un certain nombre de photographies.

Enfin, les Musées royaux de Berlin qui, à la suite d'opérations antérieures, étaient restés redevables d'une certaine somme envers notre Comité, nous ont envoyé, sur notre demande, les moulages d'une statuette de jeune garçon, bronze trouvé à Xanten ; d'une statue de danseuse, marbre grec ; d'une statue de Saint-Jean adolescent, marbre, de Michel-Ange et d'une statuette représentant Cupidon taillant son arc, marbre, de François Du Quesnoy.

Le moulage de la partie architecturale de la porte de l'hôtel de ville de Toulon, reçu à titre d'échange du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, à Paris, a été monté dans le musée, complété par les deux caryatides de Pierre Puget, précédemment offertes par S. M. le Roi.

Enfin, nous avons acheté à M. Pouzadoux, à Paris, pour la somme de 60 francs, un moulage de la gargouille du monument placé à l'extérieur de l'église d'Avioth (France) et connu sous le nom de « la Recevresse. ».

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT;
Le Membre delégué,
AD. DELVIGNE.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

—

Messieurs,

Vous avez bien voulu m'inviter à vous présenter une liste des moulages dont il paraîtrait utile d'enrichir les collections confiées à nos soins; le caractère d'opportunité de ce travail s'affirme chaque jour davantage, puisque chaque jour nous rapproche du moment où ces collections seront transférées dans des bâtiments plus vastes, dont les dispositions, en même temps qu'elles nous permettront d'établir un classement méthodique difficile à réaliser dans les locaux actuels, nous feront un devoir de compléter dans la plus large mesure possible nos séries de spécimens de l'expression artistique en sculpture et en architecture chez les peuples divers et à toutes les époques.

Il importe que nous puissions dès à présent prévoir les acquisitions futures, tant pour nous rendre compte des dépenses qu'elles occasionneront et aviser aux moyens d'y faire face que pour assurer à l'avance aux principaux objets un emplacement convenable et logique à la fois.

LE BRITISH MUSEUM.

Ma récente visite au British Museum a été consacrée surtout au choix des œuvres particulièrement belles ou

typiques; commençant par les galeries égyptiennes pour m'arrêter aux salles romaines, j'ai suivi un ordre chronologique qui se trouve concorder avec la gradation descendante des lacunes que présente notre musée.

Une liste annexée au présent rapport énumère les objets dont il me paraît indispensable d'acquérir soit des moulages, soit tout au moins de bonnes photographies.

Parmi les accroissements dont la nécessité n'est plus à démontrer figurent en première ligne ceux des collections de spécimens de l'art en Égypte et en Assyrie; toutes les propositions qui les concernent se justifient d'elles-mêmes par la pauvreté de nos collections; je crois cependant, Messieurs, devoir attirer spécialement votre attention sur certaines d'entre elles qui présentent un intérêt tout particulier.

L'ancien empire d'Égypte, qui comprend les onze premières dynasties (de 4400 à 2466 avant J.-C.) (1), est représenté dans ma liste par dix spécimens dont les principaux sont : l'admirable statue de An-Kheft-Ka, parent d'un roi de la IVe dynastie, et celle de Chéphren, qui fit construire la seconde des grandes pyramides; puis vient cette figure en bois enduit de stuc coloré tellement vivante, tellement humaine, que les indigènes témoins de sa découverte dans un tombeau près de Sakkara, n'hésitèrent pas à y reconnaître le maire d'un village, le « Cheik-el-Beled », nom sous lequel est

(1) Les dates indiquées sont celles qui figurent sur les inscriptions et dans les catalogues du *British Museum*. L'auteur a cru devoir les annoter ici pour en faciliter la comparaison avec les tables chronologiques de Champollion et de Mariette, dont elles diffèrent d'une façon parfois très notable.

généralement connu ce Ràm-Ké qui fut peut-être, il y a quelque 5000 ans, l'un des conducteurs de ce gigantesque travail.

La période qui s'étend de la VIe à la XIe dynastie (3566 à 2466 avant J.-C.) n'a guère laissé de traces dans l'histoire de l'art; la XIIe dynastie (2466 à 2233 avant J.-C.), qui ouvre le moyen empire et dont les œuvres appartiennent encore à la belle période de la sculpture hiératique égyptienne, n'est représentée au British Museum que par quelques sculptures, parmi lesquelles la statuette d'Amenemhât; aussi ai-je complété la série des exemples de cette époque par quelques spécimens choisis dans les collections du musée de Guizeh.

La longue période de troubles et d'asservissement à la domination étrangère que traversa l'Égypte de la XVe à la XVIIe dynastie amène la stagnation de l'art dans ce pays; il se relève avec la XVIIIe dynastie (du XVIIe au XVe siècle avant J.-C.); nous en trouvons de superbes exemples dans la tête de la statue colossale de Thoutmès III, dans le sphinx portant une inscription au nom de ce prince; dans la stèle monumentale sur chaque face de laquelle il figure entre ses deux protecteurs divins, Mentura et Hathor; enfin, dans sa statue du musée de Guizeh. Le vaisseau sacré de Mantemua, femme de Thoutmès IV, est un exemple intéressant de l'art au XVIe siècle avant notre ère. La fin de la XVIIIe dynastie est représentée par une superbe statue de Sekhet, la déesse à tête de lionne, coiffée du disque solaire, et par un lion couché dans une attitude pleine de noblesse et de naturel; tous deux portent le nom d'Aménophis III et datent du XVe siècle avant J.-C.; je proposerai en outre la tête d'une statue colos-

sale de ce roi et, comme type de l'architecture de son époque, une gracieuse colonne avec chapiteau en forme de bouton de lotus, sur laquelle se lit une inscription altérée à la XIXe et à la XXe dynasties, sous Menephtah et Setnecht.

La XIXe dynastie (de 1400 à 1200 avant J.-C.) est la dernière du moyen empire ; l'un des plus fameux de ses rois, Ramsès II, a laissé de nombreux portraits, dont trois nous ont paru particulièrement intéressants : une statue que lui érigea son successeur Menephtah (1333), une autre statue, accroupie, qui le représente tenant un vase et une table d'offrande; enfin, la tête d'une statue assise, de dimensions colossales.

Une colonne de granit taillée d'un seul bloc avec son chapiteau en feuilles de palmier et qui porte les noms de Ramsès II et de son successeur Menephtah, formera un intéressant point de comparaison avec celle d'Aménophis III.

Nous proposerons encore le moulage d'une fort belle statue d'un fils de Ramsès avant de passer à l'art du nouvel empire (de la XXe à la XXXe dynastie, 1200 à 340 avant J.-C.), dont nous trouvons un très beau spécimen dans la statue agenouillée de Uah-ab-Ra, qui date de la XXIIe dynastie (966 à 766 avant J.-C.).

Émettons encore le vœu de voir entrer dans nos collections les moulages de la stèle d'Alexandre II du musée de Guizeh et du sarcophage portant les noms et les titres de Ptolémée IX et de sa femme Cléopâtre, dans lequel fut trouvé le hibou, consacré au dieu-soleil.

*
* *

L'intéressant obélisque de Salman-Asar II (860 à 855 avant J.-C.) et quelques bas-reliefs des palais de Ninive et de Khorsabad sont tout ce que nous possédons en fait de sculptures assyriennes ; nous proposerons de leur adjoindre : un fort beau monolithe représentant Samsi-Rammânu, fils de ce Salman-Asar ; des bas-reliefs racontant les hauts faits de Tucklat-pal-Asar III (745 à 727 avant J.-C.); deux bas-reliefs qui nous montrent des files de serviteurs, dont les uns apportent au palais de Sennachérib (705 à 681) les mets destinés à un festin, tandis que d'autres emmènent les chevaux de ses convives ; une suite de scènes où se développent, exposés d'une façon aussi intéressante que spirituelle, les divers épisodes des combats d'Assur-bani-Pal contre les Elamites ; un lion qui décora le palais de ce monarque (668 à 626 avant J.-C.); différents autres moulages enfin qui viendront compléter très heureusement notre salle de l'art assyrien à laquelle le lion et le taureau ailés à tête humaine, du palais d'Assur-nasir-Pal à Nimroud, feront une entrée grandiose.

*
* *

Si certains peuples ou certaines époques n'ont laissé que des œuvres d'un mérite insuffisant au point de vue de l'art pur, il n'est pas moins utile que notre musée, dont la raison d'être est le but utilitaire avant tout, en présente quelques spécimens choisis parmi les meilleures productions et qui, s'ils ne peuvent être donnés comme modèles à imiter, servent tout au moins à établir clairement la continuité des évolutions de l'expression artistique et permettent d'en suivre l'enchaînement, de comparer entre eux les âges et les nations.

Aussi regrettons-nous l'absence de tout spécimen de l'art des phéniciens et des hébreux, de l'art cypriote, d'autant plus intéressant à étudier qu'il s'est développé sous l'influence des conquérants successifs de l'île, etc.; la comparaison que permet d'établir la remarquable collection de sculptures de Chypre exposée au British Museum prouve que pendant un laps ininterrompu de cinq siècles, de 650 à 150 avant J.-C., c'est-à-dire pendant les périodes archaïque et grecque de l'art cypriote, celui-ci, tout en présentant plus d'une affinité avec l'art grec, sans toutefois arriver à l'égaler, a néanmoins su conserver son caractère propre. C'est donc surtout à titre de points de comparaisons, Messieurs, que je vous propose de faire représenter dans le musée l'art cypriote de la période archaïque, de 650 à 500, par trois objets : deux têtes d'hommes et une statuette d'Aphrodite ; celui de la période de transition par une fort belle tête d'homme couronnée de feuillage, digne d'être mise en parallèle avec une œuvre grecque de la même époque; la période hellénique enfin (de 500 à 150) par une tête d'Aphrodite, une statue votive de jeune homme et une remarquable stèle à trois personnages en haut relief.

Parmi les antiquités phéniciennes, hébraïques et palmyriennes, j'ai noté plusieurs bustes, stèles et bas-reliefs.

***

Au point de vue de l'histoire de l'art religieux, j'estime qu'il serait utile d'acquérir un moulage de la « pierre de Sati », stèle brahmanique à deux personnages avec une longue inscription, puis deux jolis bas-reliefs : une pierre tombale avec inscription en grec et un médaillon décoré

d'une colombe et d'une branche d'olivier; tous deux proviennent d'un ancien couvent de la Haute-Égypte et se rattachent à l'histoire de l'église copte.

*
* *

Je reviens à l'art grec et constate tout d'abord que notre musée en possède de nombreux et beaux spécimens; je souhaiterais cependant voir s'accroître le nombre de ces ensembles monumentaux aussi remarquables par les élégantes proportions de leur architecture que par la perfection de leur décoration sculptée, qui ont fait la gloire à la fois des Ictinus et des Callicrate, des Satyros et des Pythios, et celle des Phidias, des Bryaxis et des Scopas.

A côté du fronton du Parthénon, de la tribune des Caryatides et du monument de Lysicrate, je voudrais voir le pittoresque « tombeau des Harpies », ce spécimen important et complet de l'art archaïque; à côté de la statue de Mausole, je voudrais placer celle d'Artémise et ce que l'on a pu retrouver de leur char et des chevaux qui le traînaient; je voudrais compléter la restitution de cette merveille artistique due à l'amour conjugal par tout ce qui subsiste de la frise dont l'avaient décorée Scopas, Thimothéos, Bryaxis et Léocharès.

Je voudrais les dramatiques métopes du vieux temple de Sélinonte et celles du temple d'Apollon Epicourios à Phigalie, avec l'ensemble de la frise qui en décorait la cella.

A défaut du temple de la Victoire Aptère — que nous ne désespérons pas de posséder un jour — nous pouvons compléter les fragments de la magnifique balustrade de sa plateforme.

Tous les restes du monument des Néréides sont à désirer et, en plus des moulages de ses sculptures, le petit modèle reconstitué qui donne une idée complète de ce que fut ce temple charmant avec ses quatre frises superposées et son péristyle peuplé de statues gracieuses et légères, pleines de mouvement et de vie.

Ce modèle, celui du Parthénon, les dessins du mausolée, la maquette représentant l'ensemble de l'Acropole, complètent l'enseignement magistral qui se dégage de ces admirables vestiges; précisant les idées du visiteur, ils font que celui-ci rassemble dans son esprit ces fragments épars et mutilés, reconstitue en imagination les monuments entiers à leur emplacement réel, en embrasse l'ensemble et emporte de sa visite, en même temps qu'une inoubliable leçon, une impression profonde, ineffaçable, de grandeur et de beauté.

LE VICTORIA AND ALBERT MUSEUM.

L'ancien musée de South Kensington, actuellement le « Victoria and Albert Museum » expose, en même temps que des moulages, des œuvres originales; je commencerai par celles-ci le relevé des acquisitions utiles pour le continuer par l'annotation des moulages d'objets appartenant à l'Angleterre, puis par ceux des œuvres de provenances diverses dont cet établissement possède des reproductions, en les groupant par États propriétaires des originaux.

ANGLETERRE.

On pénètre dans les galeries du Victoria and Albert Museum par l'une des baies d'un jubé monumental daté de 1625 et provenant de l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc; c'est une

œuvre marquante de l'art flamand et il importerait que nous en exposions, si pas un fac-simile complet, au moins une grande photographie et des moulages partiels.

Je ferai la même proposition en ce qui concerne la très importante façade en bois de l'ancienne résidence de sir Paul Pindar, riche marchand et ancien ambassadeur de Jacques Ier en Turquie; cette habitation dans laquelle un cabaretier s'était installé existait naguère encore dans Bishopsgate street; elle dut être démolie pour permettre l'extension de la gare de Liverpool street et la compagnie du chemin de fer du Great Eastern offrit au musée sa pittoresque façade de chêne sculpté.

J'ai noté encore un beau sarcophage de la première moitié du XIIe siècle; il est en forme de nef avec abside semi-circulaire à l'endroit de la tête du défunt; fait d'une sorte de porphyre jaune-rougeâtre et décoré de naïfs bas-reliefs, parmi lesquels se remarquent les figures du Christ et des apôtres; une croix en saillie sur le couvercle porte une inscription latine en partie effacée; on y déchiffre aussi d'autres inscriptions en suédois, par lesquelles on a pu apprendre que l'auteur de la sculpture, nommé Karl, l'exécuta en l'honneur de son parent Björn, frère de Saint-Botvid.

L'original, maintenant au musée national de Stockholm, provient du cimetière de Botkyska, en Sördermandland.

Parmi les autres moulages, je citerai, par ordre chronologique, une croix dont l'original, en grès rouge, est dans le cimetière de Gosforth (Cumberland); elle date du VIIe siècle environ de notre ère; ses deux faces sont ornées de bas-reliefs qui présentent un étrange assemblage de symboles

chrétiens et païens; puis une stèle celtique conservée à Nigg (Ross-Shire); celle-ci paraît remonter au VIIIe ou au IXe siècle; ses deux faces sont décorées en bas-relief de figures humaines, d'animaux et de rinceaux, entourant une sorte de calice vers lequel descend une colombe portant au bec une hostie. Ces deux objets formeraient un intéressant ensemble avec le moulage de la « Ruthwell cross » que nous avons reçu du musée d'Edimbourg.

Le « Christ en Majesté » est un beau fragment du tympan du portail oriental de la cathédrale de Lincoln, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les figures couchées d'Éléonore de Castille, femme d'Édouard Ier, par William Torrel, et de Henry VII, par Pietro Torregiano, exécutées respectivement au commencement du XIVe et du XVIe siècles, sont deux des plus intéressantes parmi celles qui décorent les tombeaux de l'abbaye de Westminster.

La « galerie des ménestrels », de la cathédrale d'Exeter, n'est pas seulement une belle sculpture, mais encore un document utile pour l'histoire de la musique : chacun des anges qui la décorent joue d'un instrument différent en usage au XIVe siècle.

Enfin, l'angle de la chapelle de Rosslyn Castle, en Écosse, avec l'historique « pilier de l'apprenti » constitue un ensemble imposant et d'un haut intérêt.

ALLEMAGNE.

Le « Lion de Brunswick », statue de bronze, qui, suivant la tradition, daterait du Xe siècle et aurait été rapportée de Constantinople par Henry-le-Lion, en 1166, est un inté-

ressant spécimen de la sculpture d'animaux; la raideur archaïque de ses formes vise à rendre plutôt la majesté que la souplesse féline.

Le candélabre à sept lumières de la Münster Kirche d'Essen, qui figure une tige avec trois branches en demi-cercles, est une pièce très curieuse, d'un dessin puissant dans sa simplicité. Sa place est marquée, dans nos collections, immédiatement avant « l'Arbre de la Madone », du Dôme de Milan, qui lui est postérieur d'un siècle.

Nous ne possédons pas un seul exemple de luminaire religieux suspendu; la couronne de lumière de la cathédrale d'Hildesheim constituera un beau point de départ pour la formation d'une série de ce genre de meuble.

Très curieuse est aussi la colonne en bronze du square de la même cathédrale, ornée du haut en bas de vingt-huit bas-reliefs qui représentent la vie du Christ, de son baptême à son entrée dans Jérusalem.

La clôture du chœur de l'église Saint-Michel, à Hidelsheim, est un joli modèle de l'art allemand au XIIe siècle. C'est encore dans la cathédrale d'Hildesheim que nous trouvons de superbes fonts baptismaux en laiton, portés par quatre figures, et dont la cuve et le couvercle, divisés chacun en quatre compartiments, sont décorés de scènes de la Bible en bas-relief.

Le chevalier armé, du monument du comte Otto IV de Henneberg à Römhild, par Pierre Vischer, et les statues du comte et de la comtesse de Weinsberg, du musée de Munich, figureraient avantageusement dans notre série de statues funéraires.

Je proposerai encore de compléter le monument Schreyer

par l'adjonction du support qui s'élance du centre de son soubassement et qui porte la date de 1427, et de placer la dalle aux effigies du comte et de la comtesse Herman de Henneberg (que nous possédons) sur le sarcophage, en y ajoutant les ornements qui s'élèvent à ses quatre angles.

La fontaine de Persée et Méduse et les groupes alternés d'enfants et de monstres marins entourant une vasque, qui décorent les cours du Vieux Palais de Munich, sont des œuvres marquantes du maître flamand Pierre de Witte, — Pietro Candido; — leur acquisition s'impose.

AUTRICHE.

La châsse de Saint-Siméon, à Zara, dont l'original est en bois recouvert de plaques d'argent doré, est à la fois un beau spécimen d'orfévrerie et une pièce historique; l'effigie du saint, en grandeur naturelle, remplit l'un des deux versants du couvercle; toute la surface de l'autre versant et celle du coffre sont ornées de bas-reliefs repoussés; l'une des extrémités porte les armes de la Hongrie accolées à celles de la France; une inscription fait connaître que ce travail est dû à Francisco di Antonio, de Sesto, près Milan, qui l'exécuta en 1380, sur la commande d'Élisabeth, reine de Hongrie.

FRANCE.

Parmi les chefs-d'œuvre français dont le Victoria and Albert Museum possède des moulages, je noterai : les portails de l'hôtel Cujas, à Bourges; de l'église Saint-Maclou, à Rouen; de la cathédrale de Bordeaux et de la cathédrale du Saint-Sauveur, à Aix-en-Provence; je proposerai toutefois, en ce

qui concerne cette dernière, de renoncer aux vantaux des portes, qui sont postérieurs à l'encadrement de pierre et d'un moindre intérêt.

ITALIE.

Nombreuses sont les œuvres qu'il nous reste à acquérir en Italie.

Le vœu d'obtenir le moulage complet de la colonne Trajane serait sans doute platonique ; son prix élevé, — près de 65,000 francs, — le met, pour longtemps peut-être, hors de notre portée ; mais ne pourrions-nous faire un choix parmi les bas-reliefs qui la recouvrent ?

Quoique d'un prix élevé aussi (8,000 francs), la belle châsse de Saint-Pierre, de l'église San-Eustorgio, à Milan, pourrait figurer sur la liste de nos desiderata ; son auteur, le Pisan Giovanni Balducci, n'est point représenté dans nos collections.

Jacopo della Quercia le serait dignement par les moulages des fonts baptismaux de San-Giovanni, à Sienne ; du tombeau d'Ilaria del Caretto, à Lucques, et du grand portail de San-Petronio, à Bologne.

Aux sculptures relativement nombreuses, mais en général peu importantes, que nous possédons de Donatello, je proposerai d'ajouter trois œuvres de grande allure : le groupe de Judith et Holopherne, de la loggia dei Lanzi ; le grand haut-relief de l'Annonciation de l'église Santa-Croce, et l'ancien jubé du Dôme, dont les panneaux ont enrichi le musée du Bargello, à Florence.

Le tympan de l'Annonciation, par Andrea della Robbia, est le pendant de celui que nous avons déjà et qui représente la rencontre de Saint-François et de Saint-Dominique.

Je vous recommande spécialement, Messieurs, la belle statue de Saint-Sébastien, de la cathédrale de Lucques, par Matteo Civitali.

Parmi les monuments funéraires, je signalerai, du même artiste, le tombeau de Pietro da Noceto, à Lucques; la châsse, en bronze, de Saint-Zénobe, par Ghiberti; le tombeau monumental de Carlo Marsuppini, par Desiderio da Settignano; celui de Marino Soccino, par Vecchietta; la plaque sépulcrale avec effigie d'une femme du musée Bréra; enfin celui de Gian Galeazzo Visconti, exécuté pour la Chartreuse de Pavie par Giovanni Antonio Amadeo, qui, avec les deux autels de la même Chartreuse, formerait un superbe ensemble des œuvres principales de cet excellent artiste.

ESPAGNE.

Deux pièces très importantes sont à acquérir à Tolède : l'arcade de la nef centrale de la synagogue de Santa-Maria-la-Bianca et l'angle du cloître de San-Juan de los Reyes ; j'y ajouterais l'admirable et colossal portique de la cathédrale de Santiago de Compostella, appelé « portique de la gloire », s'il ne coûtait près de 60,000 francs.

PAYS DU NORD.

Le musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg, possède une remarquable statue de Michel-Ange, représentant un homme accroupi.

Nous pourrions demander au musée royal de Copenhague une reproduction du curieux autel en cuivre doré de l'église de Lijsberg, qui fut exécuté au XIIe siècle, et des panneaux de stalles représentant les quatre Évangélistes, qui lui viennent d'une église des îles Féroé ; au musée de Stockholm,

une belle et curieuse cuve baptismale du XIIe siècle ; enfin, à l'université de Christiania, l'encadrement de porte, en bois sculpté, de l'ancienne église de Hallingdal, qui remonte à la même époque, et ferait excellente figure à côté des portails déjà placés dans notre musée, des églises de Flaa et de Sauland.

***

A plus d'une reprise, Messieurs, a été soulevée la question de la polychromie générale des moulages, et toujours votre Comité s'est prononcé pour le principe de borner ce travail aux reproductions d'objets dont les originaux sont en métal ou en pierre d'une couleur uniforme. L'essai de polychromie pratiqué au Victoria and Albert Museum ne m'engage nullement à vous proposer de modifier votre décision.

La coloration donnée au moulage de la cheminée du Franc de Bruges, dont l'architecture est peinte en noir et les statues en brun clair, est particulièrement malheureuse ; le vantail de la porte de l'église de Hal, dont on a, je ne sais trop pourquoi, peint la boiserie en rouge foncé, ne produit pas meilleur effet.

La teinte d'ocre, dont la plupart des objets sont recouverts, a pour double résultat de dissimuler les finesses de la forme et de tromper le visiteur sur la nature des originaux ; cette teinte identique revêt un portail de pierre blanche, le groupe en marbre blanc des trois Grâces, de Germain Pilon, et la statue funéraire de Marino Soccino, qui est en bronze.

L'administration du musée londonnien s'est si bien rendu compte elle-même de la nécessité de conserver le blanc pour permettre de bien apprécier toute la délicatesse de la

sculpture, qu'elle a fait enfermer dans une caisse vitrée le moulage du tabernacle de Hal.

Je persiste donc à penser, Messieurs, qu'il y aurait danger à revenir sur vos décisions antérieures touchant cette question; tout au plus une teinte extrêmement légère et sans aucune épaisseur, — mélangée au plâtre, autant que possible, — pourrait-elle atténuer la crudité du blanc pur.

Il paraît très utile, toutefois, de placer, à côté du moulage en plâtre, un fragment du même objet, polychromé comme l'original, afin de démontrer les modifications que subit l'aspect d'une sculpture, suivant la matière dans laquelle elle est exécutée; je vous proposerai, par exemple, d'exposer un fragment plus ou moins important, revêtu des couleurs de l'original, de la frise en faïence colorée de l'hôpital de Pistoïa; mais, pour être utile, cette polychromie doit être de la plus absolue sincérité. Pour que cette condition essentielle se trouve remplie, ne pourrait-on charger les lauréats des concours de Rome pour la peinture de prendre, sur place, des copies fidèles de telles parties désignées de certaines des œuvres dont nous avons les moulages? Ces copies, à l'huile ou à l'aquarelle, serviraient de modèles aux peintres chargés de teinter les fragments moulés correspondants Je ne pense pas qu'il existe d'autre moyen d'obtenir, sans frais et avec autant de garanties d'exactitude, des spécimens conformes, sous tous les rapports, aux objets reproduits.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT :
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

Le Conservateur adjoint,
Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

ANNEXE AU RAPPORT DU 20 SEPTEMBRE 1899

MOULAGES A ACQUÉRIR A LONDRES

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
BRITISH MUSEUM.		
Art égyptien.		
Statue de Sekhet, avec le nom d'Amenophis III (Memnon); vers 1500 av. J.-C. XVIIIe dynastie. — Karnak. (N° 16 + 52.)	250 »	En vente chez MM. Brucciani.
Lion couché, avec les noms d'Amenophis III, Tut-anch-Amen et Amenasro; vers 1500 avant J.-C. XVIIIe dynastie. — Mont Barkal (N° 34.)	137 50	Id. id.
Figure du vaisseau sacré de Mantemua, femme de Thoutmès IV; vers 1600 av. J.-C. XVIIIe dynastie (N° 43)	37 50	Id. id.
Ramsès II; statue érigée par son successeur Menephtah; 1333 av. J.-C. XIXe dynastie. — Karnak (N° 61)	175 »	Id. id.
Statue d'un fils de Ramsès II; vers 1333 av. J.-C. XIXe dynastie. — Siout. (N° 947)	75 »	Id. id.
Chapiteau d'une colonne de granit, portant le nom de Ramsès II (vers 1330), et de Menephtah. — Heracleopolis. (N° 1123)	125 »	Id. id.
Statue d'An- Khett-Ka, parent d'un roi.		
Tête d'une statue assise de Ramsès II. — Abou-Simbel. (N° 1701).		
Stèle monumentale de Thoutmès III, représenté sur chaque face avec Mentura et Hathor. (N° 12).		
Colonne d'Amenophis III, avec inscription, altérée par Menephtah (XIXe dynastie), et Setnecht (XXe dynastie). — Caire. (N° 64).		

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Vaisseau sacré de Mantemua; l'ensemble (N° 43).		
Tête d'une statue colossale de Thoutmès III. — Karnak. (N° 15).		
Colonne de granit (entière), avec le nom de Ramsès II. (N° 1123).		
Uah-ab-ra, portant un reliquaire d'Osiris. — Lac Natron. (N° 111).		
Partie inférieure d'une statue d'homme, avec table d'offrande. (N° 1225).		
Tête d'Aménophis III. (N° 209).		
Hibou, consacré au soleil. (N° 59).		
Hanata, portant un reliquaire de Neith. (N° 134).		
Sarcophage de granit, avec les noms et les titres de Ptolémée IX et de sa femme Cléopâtre. (N° 1134).		
Haremhebi (Horus) placé sous la protection d'Amen-ra. (N° 5).		
Tête d'un criosphinx de l'avenue conduisant au pylône de Haremhebi.— Karnak. (N° 7).		
Partie supérieure d'une statue de reine avec la coiffure d'Hathor. (N° 93).		
Ramsès II, avec une table d'offrande et un vase à l'eau. (N° 96).		
Tête colossale d'Amenophis III. (N° 30).		
Statue assise d'Amen-em-ha, fonctionnaire. (N° 462)	12 50	En vente chez MM. Brucciani.
Tête de lion.		
Tête de nègre.		
Seti Menephtah II.		
Nectanebo ; bas-relief.		
Fausse porte du tombeau de Teta.		
Officier de haut rang et sa femme.		
Statue en bois de Ramsès II.		
Sphinx hyksos.		

OBJETS	PRIX	Observations
Art assyrien.		
Lion ailé à tête humaine, d'une porte du palais d'Assur-nasir-pal. — Nimroud. (N° 76.)		
Taureau ailé à tête humaine, d'une porte du palais d'Assur-nasir-pal. — Nimroud. (N° 77.)		
Figure ailée et taureau ailé à tête humaine, d'une porte du palais de Sargon. – Khorsabad. (N° 810.)		
Monolithe de Samsi Rammânu. — Nimroud (N° 110.)		
Lion du palais d'Assur-nasir-pal. (N° 96.)		
Bas-reliefs du palais de Sennachérib. (N°s 36 à 43.)		
Bas-reliefs du palais d'Assur-bani-pal, représentant la guerre des Elamites. (N°s 45 à 50.)		
Bas-reliefs de Tuklat-pal-asar III. (N°s 862-863.)		
Art phénicien, syrien, etc.		
Buste d'une fille d'Ogailù-Shalmawi. — Palmyre. (N° 574.)		
Buste de Mo-kû-nû, fils de Garya. — Palmyre. (N° 583.)		
Bustes de Martai, fille d'Elahbel, et de la femme de Marion. — Palmyre. (N° 576.)		
Bas-relief : Saturne, Castor et Pollux, et sacrifice d'un bœuf. — Carthage. (N° 532.)		
Fragment d'une stèle. (N° 513.)		
Bas-relief : tête d'une figure placée dans une niche distyle; sur le fronton, la Fortune, des oiseaux, le soleil et la lune. – Carthage. (N° 519.)		
Bas-relief : tête d'une figure placée dans une niche distyle; sur le fronton, le soleil, la lune, la Fortune, Bacchus, Eros et Vénus. (N° 523.)		

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
Art Hindou		
Pierre de Suttee (Sati), du musée indien.		
Art Grec.		
Persée décapitant la Méduse; métope du vieux temple de Sélinonte	87 50	En vente chez M. Brucciani.
Tombe des Harpies. (N° 1)	225 »	Id. id.
Frise du temple de Phigalie. (23 pièces, nos 520 à 542)	750 »	Id. id.
Métopes du temple de Phigalie. (10 pièces, nos 510 à 519).		
Monument des Néréides; grande frise. (Nos 850 à 861)	654 35	En vente chez M. Brucciani.
Monument des Néréides; seconde frise. (Nos 868 à 884A)	566 85	Id. id.
Monument des Néréides; petite frise . .	55 »	Id. id.
Monument des Néréides; fragment de corniche	20 »	Id. id.
Monument des Néréides; fragments de colonnes	27 50	Id. id.
Monument des Néréides; cinq statues . .	800 »	Id. id.
Tombeau de Payava; partie supérieure. .	1,000 »	Id. id.
Colonne du Mausolée, avec entablement. (N° 980)	5,000 »	Id. id.
Statue colossale d'Artémise. (N° 1001). .	375 »	Id. id.
Frise du Mausolée	900 »	Id. id.
Partie antérieure d'un cheval du Mausolée.	350 »	Id. id.
Partie postérieure d'un cheval du Mausolée.		
Trois fragments (nos 423-425) des frises septentrionale et méridionale du Mausolée (combats entre Grecs et Perses).		
Fragment d'une corniche avec six têtes de lions.		
Tête de femme avec coiffure asiatique.		

OBJETS	PRIX	Observations
Apothéose d'Homère; bas-relief.		
Deux fragments (nos 421-422) de la frise du temple de la Victoire Aptère (Grecs combattant).		
Taureau, du couronnement d'un monument grec.		
Colonne du portique oriental de l'Erechthéion, avec base et chapiteau. (N° 408).		
Fragment de la frise septentrionale de l'Erechthéion (N° 409.)		
Base sculptée d'une colonne du temple de Diane à Ephèse. (Nos 1204-1206)		
Modèle réduit du monument des Néréides.		
Modèle réduit de l'Acropole.		
Modèle réduit du Parthénon.		
Art Cypriote.		
Statuette d'Aphrodite, de Dali, Idalium. (N° 198).		
Tête d'homme barbu, couronné, de Pyla. (N° 19.)		
Tête d'homme barbu, couronné, de Dali, Idalium. (N° 28.)		
Tête d'homme, couronné d'olivier, de Dali, Idalium. (N° 326.)		
Stèle funéraire trouvée à Trenutusa, près Athenio, Golgoï. (N° 38)		
Tête d'Aphrodite, du temple de Dali, Idalium. (N° 40.)		
Statue votive d'un jeune homme, du temple de Dali, Idalium. (N° 44.)		
Art Copte.		
Pierre gravée de Sophrone, avec inscription grecque; provenant d'un ancien couvent de la Haute-Egypte.		
Médaillon, avec colombe et branche d'olivier, provenant d'un ancien couvent de la Haute-Egypte.		

OBJETS	PRIX	Observations
	Fr.	
VICTORIA AND ALBERT MUSEUM. (SOUTH KENSINGTON)		
Art byzantin.		
Lion, rapporté en 1166 de Constantinople à Brunswick, par Henri-le-Lion . . .	738 85	Vendu par M. Howalett.
Moyen âge.		
Stèle, avec croix et bas-reliefs, de l'église de Nigg (Ross-Shire). VIIIe ou IXe siècle.	250 »	
Croix décorée d'emblèmes chrétiens et païens, en bas-relief, du cimetière de Gosforth (Cumberland)	300 »	
Le Christ en Majesté; fragment d'un tympan de la cathédrale de Lincoln; fin du XIIIe siècle	500 »	
Statue funéraire gisante d'Eléonore de Castille, par William Torrel : abbaye de Westminster; vers 1300.	250 »	
Galerie des Ménestrels, cathédrale d'Exeter; XIVe siècle	2,258 55	Vendu par M. J. Gendall, Exeter.
Portail occidental, dit « Porte de la Gloire » de la cathédrale de Santiago de Compostelle	57,500 »	Vendu par M. Brucciani.
Angle d'une chapelle, avec le pilier dit « Prentice pillar »; Rosslyn Castle (Ecosse); XVe siècle	1,906 25	Vendu par M. Franchi, à Londres.
Renaissance.		
Statue d'homme accroupi, attribuée à Michel-Ange. (Original au Musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg) . .	250 »	Vendu par M. Elkington, à Londres.
Statue funéraire gisante de Henri VII, par Pietro Torregiano; abbaye de Westminster; XVIe siècle	250 »	

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1900 5

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1900 . 15

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. Henry Rousseau . 29

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1900 . . 55

Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquantenaire en 1895 et en 1896, par M. le baron Alfred de Loë 65

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1900 . . . 125

Rapport au Comité de la Section artistique de la Commission royale des Échanges internationaux, par M. Henry Rousseau. 157

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1900 . . 177

Rapport adressé à M. le Gouverneur de la province de Limbourg, par M. l'abbé Polyd. Daniëls 215

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1900 . 221

Séance générale préparatoire du 15 octobre 1900. Procès-verbal. 241

Nécrologie 245

Commission royale des monuments. — Assemblée générale et réglementaire du 15 octobre 1900. Présidence de M. Lagasse-de Locht 249

Pages.

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1900 351

Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1898, par M. Henry Rousseau 383

Rapport sur les travaux du Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux pendant l'année 1899, par M. Henry Rousseau 397

Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. Henry Rousseau. 413

PLANCHES.

Les accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquantenaire :

	Pages		Pages.
Planche I	91	Planche VIII	109
Id. II	93	Id. IX	111
Id. III	97	Id. X	113
Id. IV	99	Id. XI	115
Id. V	103	Id. XII	117
Id. VI	105	Id. XIII	119
Id. VII	107	Id. XIV	121

Clocher de l'église de Cruybeke 374

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTIÈME ANNÉE. — 1, 2, 3, 4, 5 ET 6.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

—

BRUXELLES

1901

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES

IMPRIMERIE VAN LANGHENDONCK, RUE DES CHARTREUX, 60

1901

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY
OF TORONTO

LISTE

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET CORRESPONDANTS

DE LA

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

EN 1901

MEMBRES EFFECTIFS :

Président : M. Lagasse-de Locht (Ch.), ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, à Bruxelles.

Vice-Présidents : MM. Helleputte (G.), professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain, et Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.

Membres : MM. Acker, architecte, à Bruxelles.
Blomme (L.), architecte provincial, à Anvers.
Bordiau (G.), architecte, à Bruxelles.
Cluysenaar (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Delacenserie (L.), architecte, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Bruges.
Maquet (H.), architecte, à Bruxelles.
Reusens (E.), chanoine, archéologue, à Louvain.
Van Assche (A.), architecte, à Gand.
Van Wint (B.), statuaire, à Anvers.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : Massaux (A.), à Etterbeek.

COMITÉS DES CORRESPONDANTS :

ANVERS.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Smekens (Th.), président honoraire du tribunal de 1re instance, à Anvers.

Membres : MM. Bilmeyer (J.), architecte, à Anvers.
De Braeckeleer (J.), statuaire, à Borgerhout.
de Vinck de Winnezeele (Bon), archéologue, à Anvers.
Dierckx, membre de la Chambre des représentants et bourgmestre de la ville de Turnhout.
Mast (E.), archéologue, échevin, à Lierre.
Nève (L.), ingénieur, à Saint-Léonard (Brecht).
Van Caster (abbé), archéologue, à Malines.
Van der Ouderaa, artiste peintre, à Anvers.
Van Leemputten (F.), artiste peintre, à Anvers.

Membre-Secrétaire : M. Donnet (F.), administrateur de l'Académie des Beaux-Arts, à Anvers.

Secrétaire-adjoint : M. Jacobs (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Anvers.

BRABANT.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Even (E.), archiviste de la ville, à Louvain.

Membres : MM. Cardon, artiste peintre, à Bruxelles.
De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Delvigne, chanoine, archéologue, curé de Saint-Josse-ten-Noode.
De Vriendt (J.), artiste peintre, à Bruxelles.

MM. Dumortier (V.), architecte provincial en chef, à Bruxelles.
Hanon de Louvet, archéologue, à Nivelles.
Janlet (E.), architecte, à Bruxelles.
Janssens (W.), architecte, à Bruxelles.
Langerock (P.), architecte, à Louvain.
Licot (C.), architecte provincial, à Schaerbeek.

Secrétaire-adjoint : M. Destrée (H.), chef de bureau à l'Administration provinciale, à Bruxelles.

FLANDRE OCCIDENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Membres : MM. Bethune (Bon F.), chanoine-archidiacre, à Bruges.
Bethune (Bon J.-B.), membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à Bruges.
De Geyne (L.), architecte, à Courtrai.
De Meyer (D.), docteur en médecine, à Bruges.
Vandermersch (A.), avocat, à Bruges.

Membre-Secrétaire : M. Van Ruymbeke (J.), archéologue, bourgmestre d'Oedelem.

Secrétaire-adjoint : M. Axters (H.), docteur en droit, chef de division à l'Administration provinciale, à Bruges.

FLANDRE ORIENTALE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président M. Serrure (E.), architecte-archéologue, à Gand.

Membres : MM. Cloquet (L.), professeur à l'Université de Gand.
De Waele (J.), architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.
Lybaert (T.), artiste peintre, à Gand.

MM. Tytgat (L.), artiste peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Van Biesbroeck (L.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Gand.

Vanderhaegen (F.), bibliothécaire à l'Université de Gand, à Saint-Denis-Westrem.

Verhaegen (A.), ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des représentants, à Meirelbeke.

Membre-Secrétaire : M. De Ceuleneer (A.), professeur de l'Université, à Gand.

Secrétaire-adjoint : M. De Landtsheer (J.), chef de division à l'Administration provinciale, à Gand.

HAINAUT.

Président : M le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Broquet (A.), commissaire d'arrondissement, à Ath.

Membres : MM. Cador (A.), ancien architecte de la ville, à Charleroi.

Devillers (L.), archiviste de l'État, président du Cercle archéologique, à Mons.

Soil (E.), juge d'instruction, à Tournai.

Sonneville (C.), architecte, à Tournai.

Van Bastelaer (D.), archéologue, à Saint-Josse-ten-Noode.

Membre-Secrétaire : M. Hubert (J.), architecte-ingénieur, à Mons.

LIÉGE.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Renier (J.), artiste peintre, à Verviers.

Membres : MM. Bormans, administrateur inspecteur de l'Université de l'État, à Liége.

MM. Drion (M.-P.), directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Liége.
Feuillat (F.), architecte, à Huy.
Francotte (G.), avocat à la Cour d'appel, à Liége.
Jamar (E.), architecte, à Liége.
Schuermans (H.), premier président honoraire de la Cour d'appel, à Liége.
Schoolmeesters (E.), archéologue, curé-doyen, à Liége.

Membre Secrétaire : M. Lohest (P.), archéologue, à Liége.

Secrétaire-adjoint : M. Angenot (H.), greffier provincial, à Liége.

LIMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Van Neuss (H.), archiviste de l'État, à Hasselt.

Membres : MM. Courroit (J.), statuaire, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Hasselt.
Daniels (P.), archéologue, à Zolder.
De Grünne (Cte G.), sénateur, à Russon.
de Pitteurs-Hiegaerts (Bon L.), bourgmestre, à Ordange.
Jaminé (L.), architecte provincial, à Hasselt.
Schaetzen (Chevalier O.), à Tongres.
Serrure (E.), architecte, à Saint-Trond.

Membre-Secrétaire : M. De Borman (Chevalier C.), membre de la Députation permanente, à Schalkhoven.

Secrétaire-adjoint : M. Van Weddingen (A.), commis à l'Administration provinciale, à Hasselt.

LUXEMBOURG.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Tandel, commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Membres : MM. Cupper (J.), architecte provincial, à Bastogne.
Déome, avocat, à Neufchâteau.
de Mathelin, statuaire, à Liége.
le P. Goffinet, membre de l'Institut archéologique d'Arlon.
Kurth (G.), professeur d'histoire à l'Université de Liége.
Van de Wyngaert père, directeur de l'école industrielle, à Arlon.
van Limburg-Stirum (Cte A.), membre de la Chambre des représentants, à Bruxelles.
Wilmar, archéologue, à Amonines.

Secrétaire : M. André (A.), chef de bureau au Gouvernement provincial, à Arlon.

NAMUR.

Président : M. le Gouverneur de la province.

Vice-Président : M. Bequet (A.), président de la Société archéologique, à Namur.

Membres : MM. Boveroulle, architecte provincial, à Namur.
Dardenne, ancien régent d'école moyenne, à Andenne.
Del Marmol (Bon F.), archéologue, à Dinant.
Léanne (F.), architecte de la ville, à Namur.
Soreil, ingénieur, à Maredsous (Sosoye).
Sosson, chanoine titulaire, à Namur.

Secrétaire-adjoint : M. Vandenneuker, chef de division à l'Administration provinciale, à Namur.

COMITÉ SPÉCIAL DES OBJETS D'ART.

Président : M. Helleputte (G.), architecte, professeur à l'Université de Louvain, membre de la Chambre des représentants, à Vlierbeek lez Louvain.

Membres : MM. De Groot (G.), statuaire, à Bruxelles.
Helbig (J.), artiste peintre, à Liége.
Hennebicq (A.), artiste peintre, à Bruxelles.
Marchal (le Chevalier Edm.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Reusens (le chanoine Edm.), archéologue, à Louvain.
Vinçotte (Th.), statuaire, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Massaux (A.), à Etterbeek

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 5, 12, 19 et 26 janvier; des 2, 9, 16 et 23 février 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. J. Aelman le nettoyage et le revernissage du tableau de J. Pauwels qui décore l'église d'Ertvelde (Flandre orientale); Église d'Ertvelde. Tableau.

2° Le projet de restauration des peintures de l'église de Foy-Notre-Dame (Namur). En présence de l'intérêt qui s'attache à ces œuvres et notamment au remarquable plafond peint, il est désirable que le Département de l'Agriculture intervienne dans la dépense par un subside aussi élevé que possible; peintre-restaurateur, M. Crahay; Église de Foy-N.-D. Peintures.

3° La proposition de confier à M. Maillard la restauration de deux tableaux qui se trouvent dans l'église de Cruybeke (Flandre orientale); Église de Cruybeke. Tableaux.

4° Le projet d'un chemin de la croix à placer dans l'église de Somzée (Namur); auteur, M. Parentani; Église de Somzée. Chemin de la croix.

Église de Gerdingen. Chemin de la croix.

5° Le projet relatif au placement d'un chemin de la croix dans l'église de Gerdingen (Limbourg);

Église de Geystingen. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de cinq vitraux peints dans l'église de Geystingen (Limbourg); au cours de l'exécution de ces verrières, l'auteur, M. Dobbelaere, devra veiller à ce que leur translucidité ne laisse rien à désirer;

Église de Rebaix. Croix triomphale.

7° Le projet concernant la restauration de la croix triomphale de l'église de Rebaix (Hainaut). L'exécution des travaux peut être confiée à M. Manesse, qui s'adjoindra M. Temperman, sculpteur. Il y a lieu toutefois, pour ces artistes, de faire d'abord un échantillon du travail en opérant la restauration de l'un des bras de la croix. Le Collège fera ensuite examiner cet essai avant que l'entreprise entière ne soit poursuivie;

Parc de Bruxelles. Fontaine.

8° Le projet relatif à l'érection d'une fontaine dans le parc de Bruxelles. La Commission estime toutefois que si la somme affectée à ce travail était quelque peu majorée, l'artiste arriverait à produire une œuvre encore plus parfaite en développant davantage la partie architecturale. Le Collège considère comme nécessaire d'exposer d'abord un simulacre de l'édicule à la place qu'on lui destine, afin de s'assurer si les proportions sont bien déterminées. Étant données les dimensions restreintes de l'œuvre, il semble que celle-ci serait avantageusement érigée au pied d'un arbre. On doit enfin appeler l'attention sur la composition du bronze, tant au point de vue de l'aspect, qui ne doit pas être celui de la fonte, que sur les dangers que pourrait présenter cette matière par suite d'oxydation; sculpteur, M. De Tombay.

Église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas. Peintures murales.

— Les peintures murales exécutées vers 1855 dans l'église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas, ont fait l'objet d'un examen, le 8 janvier 1901.

M. Lybaert, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette visite.

Les travaux de restauration et de conservation projetés auxdites peintures s'imposent. L'ensemble de la décoration est recouvert de crasse; il faut procéder à un nettoyage sérieux. A quelques panneaux, certaines parties de la couleur s'écaillent.

On propose de confier le nettoyage des peintures à M. Wante, peintre décorateur, et la restauration des tableaux à M. Ernest Wante, artiste peintre. Cette proposition semble admissible; toutefois, avant d'autoriser l'exécution des ouvrages, il conviendra que le conseil de fabrique consulte l'auteur des peintures, M. Guffens, lequel, il n'y a pas de doute, s'empressera de donner aux artistes chargés des soins à donner à son œuvre, les conseils que son expérience lui dictera en vue de mener à bonne fin ce travail, qui, sans offrir des difficultés sérieuses, ne manque pas cependant d'une certaine délicatesse. M. Guffens trouvera très probablement dans ses cartons les documents nécessaires pour aider à la restitution des médaillons endommagés.

Église d'Alken. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 10 janvier 1901, à l'examen des peintures murales récemment découvertes dans l'église d'Alken.

MM. Jaminé et Serrure, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cet examen.

Les vestiges de peinture dont il s'agit ont été retrouvés sur le mur oriental du transept sud. Ils n'ont aucune importance au point de vue de l'art; d'autre part, leur état de détérioration est très avancé. Dans un rapport du 28 octobre 1900, M. l'abbé Daniëls les a décrits dans la mesure du

possible, sans toutefois pouvoir déterminer exactement les sujets représentés.

Il semble qu'il n'y ait d'autre parti à prendre que de conserver ces vestiges tels qu'ils sont.

Église de Wanlin. Décoration.

— Il a été procédé, le 14 janvier 1901, à l'examen des travaux de décoration exécutés dans l'église de Wanlin (Namur) et du banc de communion placé dans cet édifice.

Il résulte de cet examen que les ouvrages dont il s'agit ont été effectués dans de bonnes conditions. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts en vue de ladite entreprise soit liquidé.

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Peintures murales.

— A la demande de M. l'architecte Langerock, il a été procédé, le 15 janvier 1901, à l'examen de peintures murales récemment découvertes dans l'église de Saint-Pierre, à Louvain.

MM. Dumortier, Van Even et Langerock, membres du Comité des correspondants de la province de Brabant, assistaient à cette visite.

Les peintures dont il s'agit ont été mises au jour sur les voûtes de l'une des chapelles absidales actuellement en voie de restauration. Elles sont très remarquables et la plupart bien conservées. Elles remontent au xve siècle.

Vu le grand intérêt que présentent les peintures précitées, il y a lieu de les conserver dans leur état actuel et de fixer avec le plus grand soin le crépissage qui tend à se détacher à certaines parties de la voûte.

On a également découvert des traces de peintures dans d'autres parties de l'église. Le débadigeonnage devra être continué dans tout l'édifice, afin que l'on puisse s'assurer si d'autres peintures existent.

Des calques des peintures découvertes devront être exécutés par un artiste ayant la spécialité de ce genre d'opérations. Il serait même utile d'en prendre également des photographies.

L'exécution des calques pourrait être confiée à M. Algoet, artiste peintre à Louvain. C'est un artiste de talent et sa présence sur les lieux mêmes rendrait cette tâche plus facile en même temps que moins coûteuse.

Église de Calonne. Vitrail.

— Le vitrail-spécimen à l'examen duquel il a été procédé, le 27 décembre 1900, en l'église de Calonne (Hainaut), a été consciencieusement traité et semble augurer bien de l'entreprise qui, au jour de son achèvement, ornera les six baies du vaisseau et les trois du chœur. Il a été cependant recommandé à l'artiste, venu sur les lieux, de revoir dans son travail certains details de modification d'ailleurs facile et d'user dans les compositions qui suivront de tons francs et de verres transparents favorisant le jeu et l'éclat des couleurs. Il conviendra, en outre, d'accuser avec vigueur les carnations des personnages qui contribuent particulièrement à la compréhension du sujet et de ne pas négliger de donner à l'ensemble de la simplicité.

La petite église de Calonne, bâtie en moellons tirés des carrières voisines, est sans recherche et dénuée de tout intérêt archéologique, sa construction ne remontant qu'à 1843, mais deux pierres tombales rapportées sans doute de l'église qui a fait place au temple actuel et incrustées bout à bout dans le pavement, contre le mur septentrional, méritent d'être considérées. Datant du milieu du xve siècle, elles évoquent la mémoire de seigneurs de la localité. Malheureusement, le frottement des pas a altéré et rendu

quasi indéchiffrable l'inscription funéraire de l'une d'elles. L'autre n'a guère souffert. Il importera d'arrêter la détérioration graduelle de ces monuments lapidaires en les relevant et en les encastrant à un endroit ostensible et passant sous le porche, par exemple.

L'église renferme aussi un baldaquin et un tabernacle en bois sculpté et doré d'un travail soigné et de bon goût, dont lui firent hommage les officiers des gardes françaises en commémoration de la sanglante et difficile victoire que leurs troupes remportèrent en 1745 sur les alliés dans les plaines de Fontenoy. Ces objets historiques méritent d'être conservés dans l'asile sacré.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Poterne de Humelghem.

1° Le projet de travaux complémentaires de restauration à exécuter à la poterne de Humelghem (Brabant) ;

Place Poelaert, à Bruxelles. Grillage.

2° La proposition de rehausser la partie métallique du grillage de clôture en construction place Poelaert, à Bruxelles, le long de la propriété du comte de Mérode-Westerloo, par la dorure de quelques pièces : les lances et certains motifs des pilastres; architecte, M. Acker.

Ancienne enceinte de Bruxelles.

— La démolition de la maison sise rue d'Or, 52, vient de mettre en évidence des restes de la première enceinte de Bruxelles (XIIe siècle).

Sous ladite maison on a rencontré et conservé jusqu'ici une cave fort ancienne qui pourrait être une cave romane et contemporaine des constructions de l'ancienne Steenporte, autrefois adjacente, laquelle fut démolie vers 1760.

Informée de ce qui précède par M. le major P. Combaz, la Commission a fait procéder à une visite des lieux le 24 janvier 1901.

MM. Degroot et Hanon-de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cette visite.

On retrouve encore debout une partie de la vieille enceinte, la partie la mieux conservée peut-être, dit M. Combaz, qui a étudié d'une façon très approfondie cette question il y a quelques années. En effet, on y rencontre même le mur de parapet intérieur porté sur corbeaux qui devait mettre les défenseurs à l'abri d'une chute du côté de l'intérieur de la ville.

Il y a là, à l'un des angles de l'enceinte, un fragment considérable du vieux rempart comprenant la tour d'angle avec sa tourelle contenant l'escalier d'accès aux étages et deux fragments du mur de défense, à deux étages de voûtes crénelés, dont l'un vers la rue Steenpoort mesure une vingtaine de mètres de longueur.

Le tout est en assez bon état pour être conservé sans une restauration importante; il suffirait d'enlever le badigeon et le plâtras et de rejointoyer les parements, remplacer la couverture en ardoises de la tour, etc. Les parties en briques de couronnement, datant du XVIe siècle, seraient maintenues.

L'ensemble se présenterait nettoyé simplement et de manière à conserver à la construction son caractère pittoresque en même temps qu'elle permettrait aux archéologues de se livrer à des études sur ces débris du passé restés intacts.

L'intérêt qu'offrent ces restes de notre première enceinte est très grand; ce sont des documents précieux pour l'étude

de notre ancienne architecture militaire. Par conséquent, ils doivent faire l'objet des préoccupations des pouvoirs publics.

Il semble que le moment est très favorable pour sauver de la ruine et rendre à la vue du public ces vieux témoins de l'histoire de la capitale. La ville de Bruxelles a l'intention de reconstruire l'école adjacente. Il serait hautement désirable d'en profiter pour acquérir les immeubles de la rue d'Or, n°s 50 et 52, mitoyens avec l'immeuble appartenant à la ville. On y établirait une entrée pour l'école avec loge de concierge, etc., et cette entrée resterait ouverte à la rue afin de permettre au public de voir les restes de l'ancienne enceinte.

Naturellement, puisque la conservation de ces témoins du passé intéresse aussi bien l'État que la ville de Bruxelles, il y aurait lieu, pour le Gouvernement, d'intervenir d'une façon généreuse dans le supplément de dépense qu'entraînera, pour la caisse communale, la mesure de conservation préconisée.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

Construction et restauration de presbytères.

1° A la construction d'un presbytère à Charleroi (centre), sous la réserve que l'auteur revoie le calcul de résistance des poutrelles destinées à supporter le mur entre les chambres de l'étage; qu'il écarte davantage la citerne du bâtiment; qu'il augmente la pente du toit. La Commission regrette que le caractère de la construction ne soit pas accusé

dans la façade et doute que la somme de 32,000 francs, prévue au devis pour la totalité de l'entreprise, soit suffisante à édifier une œuvre de l'espèce dans de bonnes conditions ; architecte, M. Poschen ;

2° A la construction d'un presbytère à Vichte (Flandre occidentale), à la condition que l'on donne à la partie ouvrante de la clôture la même hauteur qu'à la partie fixe ; qu'on améliore la façade principale en donnant un caractère plus sérieux au pignon ; architecte, M. Carette ;

3° A l'achèvement du presbytère de Vlesenbeke (Brabant), moyennant, au cours de l'exécution des travaux, de diminuer, dans la mesure du possible, l'importance de l'entrée principale, architecte, MM. Rau et Foucart ;

4° A l'exhaussement et à la restauration du presbytère de Bolinne (Namur), sous réserve de supprimer le fronton et de séparer les fenêtres de l'étage ; architecte, M. Monnom ;

5° A la restauration du presbytère de Felenne (Namur) ; architecte, M. Barbier ;

6° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Wommelghem (Anvers) ; architecte, M. Gife ;

7° A la restauration du presbytère de Villers-sur-Semois (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

1° A la construction d'une église à Cortil-Noirmont (Brabant), sous réserve de supprimer les lucarnes de la flèche, qui sont inutiles ; architecte, M. Petit ; Église de Cortil-Noirmont.

Église de Saint-Germain.

2° A l'agrandissement et à la restauration de l'église de Saint-Germain (Namur), à la condition de supprimer la corniche au pied de la flèche et de remplacer la croix en pierre du pignon de la façade principale par une croix en fer forgé. L'architecte, M. Lange, a été engagé à examiner s'il ne serait pas avantageux d'établir une toiture à deux versants sur les sacristies et de se borner, pour ces annexes, à deux fenêtres au lieu de quatre ;

Église de N.-D. du Rosaire, à Courcelles.

3° A l'achèvement et à la restauration de l'église de Notre-Dame du Rosaire, à Courcelles (Hainaut) ; architecte, M. Leborgne ;

Église de Calonne.

4° A l'installation d'un appareil de chauffage à basse pression dans l'église de Calonne (Hainaut) ;

Église de Deiffelt.

5° A l'établissement d'un jubé et de deux autels latéraux dans l'église de Deiffelt, sous Beho (Luxembourg) ; architecte, M. Cupper ;

Église de Sainte-Anne, à Gand.

6° A l'établissement d'un jubé dans l'église de Sainte-Anne, à Gand (Flandre orientale) ; sculpteur, M. Zens ;

Objets mobiliers d'églises.

7° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Blehen (Liége) : mobilier complet ;

Massemen-Westrem (Flandre orientale) : maître-autel et deux confessionnaux ;

Montleban (Luxembourg) : armoire et bancs ;

Lennick-Saint-Quentin (Brabant) : autel dédié à Saint-Joseph ;

Bonnerue, sous Mabompré (Luxembourg) : mobilier complet.

Église Sainte-Anne, à Koekelberg.

— Il a été procédé, le 28 décembre 1900, à l'examen de l'emplacement proposé pour l'érection de la nouvelle église de Sainte-Anne, à Koekelberg (Brabant), en remplacement

de l'église actuelle, devenue trop petite pour les besoins de la population.

L'emplacement dont il s'agit, situé entre le boulevard Léopold II et la rue du Moulin, ne réunit pas, à beaucoup près, les avantages que signale la délibération du conseil de fabrique jointe au dossier. Au contraire, il ne convient guère. D'abord, et c'est aussi l'avis de M. l'architecte provincial en chef, il est trop exigu pour recevoir une église suffisamment vaste pour satisfaire aux nécessités du culte ; ensuite, il ne permet pas d'orienter l'édifice, ce qui est cependant indispensable tant au point de vue du respect qu'on doit aux traditions et aux prescriptions liturgiques, que sous le rapport de la bonne conservation des maçonneries.

Érigée sur le terrain proposé, l'église serait totalement sacrifiée. Elle serait enclavée dans des maisons très élevées auxquelles elle serait pour ainsi dire accolée ; l'effet en serait déplorable ; de plus, elle manquerait d'éclairage. Ce résultat serait donc loin de répondre à l'attente des administrations, locales qui est de voir embellir le quartier.

D'autre part, il est à considérer que l'église est, en général, le monument principal d'une localité ; c'est en quelque sorte un point de repère. Il importe, en conséquence, qu'elle soit isolée, que ses dégagements soient bien compris. C'est souvent le contraire qui prévaut aujourd'hui. Trop d'exemples malheureux, notamment dans les environs de la capitale sont là pour nous avertir que l'on ne peut persévérer dans cette voie funeste, éminemment préjudiciable aux intérêts bien compris d'une commune.

Si l'on ne peut se procurer dans le quartier avoisinant le terrain acquis, un autre emplacement réunissant toutes les

conditions requises, il ne restera qu'un parti à prendre, celui de reconstruire l'église de Sainte-Anne à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui ou même de se borner à l'agrandir. Cet emplacement est recommandable à tous les points de vue ; il est spacieux et parfaitement dégagé. Ce parti est d'autant plus à conseiller que la population s'accroît dans des proportions telles que l'édifice projeté aujourd'hui deviendra inévitablement insuffisant dans un avenir très rapproché et que l'on sera, dans tous les cas, obligé d'ériger une seconde paroisse au côté opposé de la commune.

Église de Machelen.

— M. le curé de Machelen ayant prié la Commission de lui indiquer le moyen d'apporter au maître-autel placé dans son église les modifications nécessaires pour parfaire le caractère artistique de ce meuble, caractère auquel il attache une réelle importance en raison de la valeur architectonique de l'édifice, qui est très grande, il a été procédé à un nouvel examen dudit meuble.

Il semble, en effet, qu'une revision peu importante suffirait pour donner à l'autel une valeur infiniment supérieure à celle qu'il a actuellement. La délégation a indiqué à M. le curé les divers points du meuble qui doivent être rétravaillés. Cet ecclésiastique s'est engagé à y faire donner suite immédiatement. Lorsque ces ouvrages seront terminés, il en sera fait un examen à l'effet de s'assurer si les conditions imposées lors de l'approbation du projet ont été accomplies.

Église de 'S Heeren-Elderen.

— Il a été procédé, le 5 janvier 1901, dans l'église de 'S Heeren-Elderen (Limbourg), à l'examen de la mensa en pierre avec tabernacle en cuivre muni d'un coffre-fort, destinée à recevoir l'ancien retable que possède cet édifice.

Il résulte de cet examen que le travail précité a été exécuté

avec soin. En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis sur les crédits des Beaux-Arts, en vue de cette construction.

Il a été constaté aussi que le travail de restauration effectué au retable ancien a été très consciencieusement exécuté. Rien ne s'oppose donc à ce que le subside spécial alloué pour cette restauration artistique soit totalement liquidé.

Église de Saint-Martin, à Renaix.

— Il a été procédé, le 29 janvier 1901, à l'examen de divers meubles placés dans l'église de Saint-Martin, à Renaix.

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Les meubles déjà installés sont :

Le maître-autel,

Les stalles,

Le banc de communion, divisé en deux corps par une partie ouvrante en fer forgé,

Le buffet d'orgues,

Les fonts baptismaux,

La grande armoire de la sacristie.

Tous ces objets ont été exécutés avec soin. Il conviendra seulement d'engager le conseil de fabrique à faire renforcer un peu les attaches de la potence destinée à faire mouvoir le couvercle en cuivre des fonts baptismaux.

Les stalles sont posées directement sur le pavement du chœur; par suite, elles paraissent affaissées sur le sol. Il importe de leur donner un petit soubassement en pierre, lequel, en augmentant l'aspect d'élégance des meubles, aura pour autre effet de préserver ceux-ci de l'humidité et des souillures lors du nettoyage du pavement.

Rien ne s'oppose à ce que les subsides alloués pour l'exé-

cution de ce mobilier soient liquidés dans la proportion de la dépense faite à ce jour.

Église de Montenaeken.

— Il résulte de l'inspection qui a été faite le 19 décembre 1900, du mobilier de l'église de Montenaeken (Limbourg), qu'il n'y a pas lieu de s'opposer au remplacement de la chaire à prêcher et des deux autels latéraux par des meubles plus convenables. Mais le Collège se rallie à l'opinion de M. l'architecte provincial que ces objets doivent être conçus dans le style de l'édifice qu'ils sont appelés à décorer. Il y aura lieu, en conséquence, de réclamer la production de projets nouveaux.

La porte destinée à former tambour à l'entrée de l'église vers l'ouest que l'on a dû exécuter d'urgence, était indispensable pour éviter les courants d'air.

Il est également nécessaire de munir d'un couvercle convenable la cuve baptismale. Toutefois, le projet présenté n'est pas de nature à être admis. Il convient d'en réclamer une autre étude plus simple et traitée dans le style du bassin.

Les anges projetés aux deux côtés du maître-autel n'ont aucune raison d'être. Ce meuble est suffisamment complet tel qu'il existe; d'ailleurs, on ne place pas des anges sur des piédestaux.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église d'Avecappelle.

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église d'Avecappelle (Flandre occidentale), sous réserve de remplacer la corniche par une gouttière volante; architecte, M. Nolf;

2° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Breendonck (Anvers); architecte, M. Careels; Église de Breendonck.

3° Le projet relatif à la restauration de l'église de Houcke (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Église de Houcke.

4° Le projet de restauration de l'église de Maubray (Hainaut); architecte, M. Cordonnier; Église de Maubray.

5° Le projet concernant l'exécution de divers travaux de restauration à l'église de Handzaeme (Flandre occidentale), sous la réserve qu'il sera tenu compte de toutes les observations présentées par M. l'ingénieur en chef directeur du service technique provincial; architecte, M. Soete; Église de Handzaeme.

6° Le projet de divers travaux de réparation à exécuter à l'église de Juprelle (Liége); architecte, M. Limage; Église de Juprelle.

7° Le projet de restauration de l'église de Felenne (Namur); architecte, M. Barbier; Église de Felenne

8° Le projet relatif à la restauration intérieure de l'église d'Elinghen (Brabant); architecte, M. Dhaeyer; Église d'Elinghen.

9° Le projet des travaux à exécuter à l'église de Jemelle (Namur), en vue d'en assécher les murs, à la condition que l'auteur aura égard aux observations présentées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 11 janvier 1901; Église de Jemelle.

10° Le projet de restauration de l'église de Villers-sur-Semois (Luxembourg); Église de Villers-sur-Semois.

11° Le projet relatif au rétablissement de meneaux dans les fenêtres de l'église de Caulille (Limbourg); architecte, M. Serrure; Église de Caulille.

12° Le projet relatif à la restauration extérieure de l'église et des murs du cimetière de Leval-Chaudeville (Hainaut). Église de Leval-Chaudeville.

Au cours de l'exécution des travaux, l'architecte, M. Charbonnelle, devra veiller avec le plus grand soin à ce que l'on n'altère en rien le caractère architectural de l'église et des murs du cimetière, lesquels présentent beaucoup d'intérêt au point de vue archéologique;

Église de Fosses.

13° Le projet relatif à la restauration intérieure de l'église de Fosses (Namur), dont le tracé figure sous la lettre A du plan. Toutefois, il y aura lieu de soumettre en temps utile le projet d'autel à une plus grande échelle. Les sacristies ne peuvent être maintenues à l'étage. Par conséquent, il importe qu'on produise un plan des abords du monument indiquant l'emplacement dont on peut disposer pour la construction de nouvelles sacristies, lesquelles devront être un peu écartées de l'église. Il doit être entendu que le petit autel existant au-dessus de la crypte sera conservé à la place qu'il occupe. Les sacristies actuelles disparaissant, les deux portes figurées à l'étage dans la coupe transversale de l'église disparaissent également. La Commission insiste vivement pour qu'aucun changement ne soit apporté à la disposition de la crypte; celle-ci devra être simplement restaurée; architectes, MM. Van Assche et Procet;

Église de Notre-Dame, à Termonde.

14° Le projet de restauration des toitures du chœur de l'église de Notre-Dame, à Termonde (Flandre orientale); architecte, M. Sterckx;

Église de Saint-Rombaut, à Malines.

15° Les comptes des travaux de restauration exécutés pendant les années 1897, 1898 et 1899 à l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines (Anvers).

Église de Dilbeek.

L'église paroissiale de Dilbeek (Brabant), qu'il est question de restaurer, a fait l'objet d'une inspection, le 7 janvier 1901.

L'église de Dilbeek est un édifice intéressant qui a été rangé dans la 3e classe des monuments du culte. Elle a la forme d'une croix latine. La tour, érigée en tête de la nef, appartient jusqu'à mi-hauteur environ du second étage au style ogival primaire; la partie supérieure de la tour porte le caractère du style ogival tertiaire. Deux des faces du second étage sont ornées d'une baie simulée, de forme quadrangulaire, divisée par une colonnette et cantonnée de chaque côté par une autre colonnette. Leurs chapiteaux sont ornés de feuilles à crochet. Le rez-de-chaussée de la tour est recouvert d'une voûte à nervures croisées s'appuyant sur de fortes colonnes dont les chapiteaux présentent également des feuilles à crochet d'un beau travail.

La nef avec ses colonnes ornées à leurs chapiteaux de feuilles de chou frisé et avec sa voûte à nervures croisées, appartient au style ogival tertiaire. Le chœur semble remonter à la même époque. Les bas-côtés de la nef ont subi des remaniements; ils paraissent avoir été élargis. Quelques parties de leurs parements sont en briques, tandis que tout le reste de la construction est en belle pierre grise du pays.

Sous les combles des bas-côtés on aperçoit encore les anciennes baies de la haute nef aujourd'hui masquées, à l'extérieur, par la toiture à deux versants qui recouvre tout le vaisseau.

L'église de Dilbeek se présente sous un aspect très pittoresque. La nef a de l'ampleur et de belles proportions. Sa charpente est intéressante et d'une bonne conservation.

Les autels sont encombrants et de peu de valeur.

Les lambris avec les confessionnaux du XVIIIe siècle présentent un certain intérêt et méritent d'être conservés.

Une belle chaire à prêcher de la fin du XVIIe siècle et un petit confessionnal de la même époque, doivent également être l'objet des soins que réclame leur conservation.

Deux statues polychromées, représentant l'une Sainte-Anne, l'autre Sainte-Alène, ne manquent pas de mérite.

L'église possède plusieurs tableaux intéressants, dont l'un est de De Crayer; ils réclament les soins d'un restaurateur.

A l'extérieur du chœur se trouve un calvaire; il est probable que c'est l'ancienne croix triomphale. Il y aura lieu d'étudier la possibilité de le remettre, le cas échéant, à sa place primitive.

Sans être en très mauvais état, l'ensemble de l'église nécessite cependant des travaux assez importants de restauration et d'aménagement destinés à lui restituer son caractère primitif.

Les extrémités des basses-nefs, aux deux côtés de la tour, sont aujourd'hui transformées en véritables magasins. Ces parties de l'édifice doivent être rendues à l'usage des fidèles; c'est pour ce motif que l'on propose de construire contre le chœur de nouvelles dépendances. On ferait peut-être bien de profiter de cette occasion pour établir le jubé dans le voisinage du chœur. On débarrasserait de la sorte le rez-de-chaussée de la tour dont l'architecture remarquable est masquée par une énorme tribune en style Louis XV supportant les orgues, lesquelles devront, paraît-il, être renouvelées dans un avenir peu éloigné. Cette combinaison permettrait, en outre, de dégager la vue de la grande baie de la façade occidentale du temple.

L'attention des autorités locales devra être appelée sur la convenance de ne plus laisser établir des monuments funé-

raires contre les murs extérieurs de l'édifice. On devra profiter de la restauration de celui-ci pour écarter les tombeaux qui y ont été indûment accolés.

Le projet qui vient d'être soumis officieusement par M. l'architecte Valcke pour la restauration de l'édifice est bien étudié dans son ensemble. Toutefois, la Commission lui a signalé les points suivants qu'il devra revoir avant de transmettre ses plans aux autorités compétentes :

1° Examiner avec soin si la baie de la façade principale n'était pas autrefois ornée de meneaux ;

2° Revoir la toiture latérale contre la tour, qui a un aspect trop moderne ;

3° Étudier à nouveau le contrefort placé sous la cheminée à la face est de la sacristie ;

4° Etablir le jubé à proximité du chœur, mais revoir sa disposition et accuser ce local latéralement par un pignon.

Église de Saint-Hermès, à Renaix.

— Les travaux de restauration en voie d'exécution à la crypte de l'église de Saint-Hermès, à Renaix, ont fait l'objet d'un examen, le 29 janvier 1901.

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Tous les ouvrages exécutés à ce jour, dont la valeur atteint fr. 7,069-54, ont été effectués avec soin.

L'entreprise peut être continuée et achevée dans les mêmes conditions en tenant compte des recommandations suivantes :

1° Les embrasures des fenêtres du bras nord du transept seront conservées telles qu'elles sont actuellement et simplement rejointoyées ;

2° Les voûtes en moellons des deux travées extrêmes du

bras nord du transept seront totalement décrépies et rejointoyées de la même façon que la voûte, également en moellons, à l'entrée du chœur ;

3° L'enduit des deux petites chapelles donnant dans le transept étant en assez bon état, sera maintenu afin de conserver le souvenir du crépi primitif en même temps que les traces de peinture décorative qui s'y remarquent ; toutefois, les têtes des ouvertures vers le transept pourront être décrépies et rejointoyées jusqu'à la naissance des arcs ;

4° La petite sacristie près de l'entrée du chœur, côté nord, sera débadigeonnée et rejointoyée ;

5° L'échantillon de bétonnage de l'aire du monument, qui a été établi au niveau le plus bas, peut être pris pour type. Ce bétonnage devra être exécuté par zones successives et irrégulières comme l'était l'ancien béton, lequel formait en quelque sorte une mosaïque. L'adoption de ce parti est nécessaire pour empêcher la couche de béton de se déchirer en séchant ;

6° Il n'y a pas lieu d'exécuter des remaniements à l'extérieur du pignon nord du transept au niveau de la crypte.

Les travaux de restauration de la crypte de Saint-Hermès présentant un caractère essentiellement artistique, il convient, pour les pouvoirs publics, d'en encourager l'exécution par des subsides aussi élevés que possible.

Église de Saint-Severin en Condroz.

— Il a été procédé, le 11 février 1901, à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église de Saint-Séverin en Condroz.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cette inspection.

La première série d'ouvrages, qui comporte la restauration de la nef et de ses bas-côtés, est sur le point d'être terminée. Elle a été exécutée dans de très bonnes conditions. Il semble nécessaire de compléter ces travaux en dotant la base des murs d'une petite plinthe établie à fleur du plafonnage, afin d'éviter des détériorations par suite du contact des pieds ou même des brosses lors du nettoyage du pavement.

Les piliers et les colonnes de l'édifice ont été débarrassés des plâtrages qui les recouvraient. Il y a lieu de les conserver tels qu'ils sont, au moins provisoirement.

Il est temps d'entreprendre la seconde série des travaux, laquelle devra comporter la restauration du chœur, du transept et de la flèche. L'exécution de ces ouvrages est urgente, ces parties de l'édifice étant dans le plus mauvais état.

On a retrouvé, dans le mur est du sanctuaire, au-dessus de l'abside, les contours exacts de l'ancienne baie trilobée, transformée lors d'une restauration antérieure. Cette découverte permettra de rétablir l'ouverture dans ses dispositions primitives.

La restauration du bras sud du transept nécessitera la démolition d'une partie de la cure qui y est adossée. Cette démolition devra être bornée au strict nécessaire et même, si possible, à la partie ajoutée qui empiète sur le transept. Il importe de conserver à cet ensemble de bâtiments son aspect ancien de prieuré, qui est original et très intéressant.

Le rapport suivant a été adressé, le 17 janvier 1901, par la Commission, à M. le Ministre de la justice :

« Les comptes des travaux de restauration des églises monumentales, dont la production annuelle à votre Département est prescrite par la circulaire du 19 juin 1848, sont déférés à notre examen.

» Pour examiner utilement des documents de l'espèce, il importerait qu'ils fussent accompagnés d'un croquis sommaire de la face du monument à laquelle ils se rapportent. Ce croquis recevrait une teinte indiquant les parties de l'édifice restaurées pendant l'exercice auquel le compte est relatif. Le même croquis servirait, l'année suivante, pour recevoir semblable indication au moyen d'une teinte de couleur variée et ainsi de suite pour les années ultérieures. Par ce moyen, on serait en situation de se rendre compte de l'état d'avancement de l'entreprise et la vérification des ouvrages effectués deviendrait plus facile.

» Vous jugerez sans doute utile, Monsieur le Ministre, d'inviter les administrations que la chose concerne, à annexer aux comptes annuels le croquis précité. »

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 9, 16, 23 et 30 mars; des 6, 13 et 20 avril 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables sur :

1° Le projet de peintures décoratives à exécuter dans l'église de Rondu, sous Remagne (Luxembourg), sous la réserve qu'avant de passer à l'exécution, l'auteur se rendra chez M. Helbig, vice-président du Collège, qui a bien voulu se charger de lui donner quelques conseils en vue d'unifier et de simplifier le travail décoratif projeté; auteur, M. Schoul; Église de Rondu. Décoration.

2° Le projet relatif au placement d'un troisième vitrail peint dans le chœur de l'église de Lisseweghe (Flandre occidentale), à la condition qu'il sera tenu compte des observations présentées par le Comité provincial des correspondants. Il importera, en outre, que les rinceaux soient plus fournis; que les petits médaillons soient remplacés par d'autres Église de Lisseweghe. Vitrail.

motifs; que l'attention de l'auteur, M. Coucke, soit appelée sur la nécessité de mettre en œuvre du verre très translucide;

Église de Berchem-Saint-Laurent. Vitraux.

3° Le projet de vitraux à placer dans l'église de Berchem-Saint-Laurent (Brabant); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Meerbeek. Cuve baptismale.

4° Le projet de restauration de l'ancienne cuve baptismale de l'église de Meerbeek (Brabant), moyennant de tenir compte de la recommandation de M. l'architecte provincial en ce qui concerne la taille des parties nouvelles, qui doit être absolument conforme à celle des parties anciennes; architecte, M. Langerock;

Monument du peintre Alfred Verwee.

5° Le projet d'un monument à ériger à Schaerbeek (Brabant), à la mémoire du peintre Alfred Verwée; sculpteur, M. Vander Stappen.

Église de Saint-Josse-ten-Noode. Tableaux.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé à l'examen des treize tableaux de l'église de Saint-Josse-ten-Noode (Brabant), dont la restauration a été effectuée par M. Van Langendonck.

Il résulte de cet examen que les ouvrages de réparation prévus ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside de fr. 824-25 promis par l'État soit liquidé.

Église de Baerdegem. Tableau.

— Il a été procédé, le 14 mars 1901, en l'église de Baerdegem, de concert avec MM. Lybaert et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, à l'examen du tableau dû à De Crayer, « le Christ portant sa croix », dont le conseil de fabrique désirait se dessaisir, au profit d'un musée, en vue de se procurer une notable partie des ressources qu'exigera la restauration du temple.

Le résultat de cette visite a révélé qu'il y avait beaucoup à rabattre des illusions dont se berçait ce collège.

Il n'est pas douteux que la cession de l'ouvrage précité surmontant le maître-autel aurait contribué pour une bonne part à produire les fonds qui seront nécessaires un jour, si de profondes restaurations — nettoyages, rentoilages, retouches, etc., — pratiquées à diverses époques, n'en avaient considérablement rabaissé le mérite.

Dans ces conditions, vu la bagatelle qui écherrait au vendeur, il serait fâcheux et inutile de ravir cette peinture aux regards des fidèles, à l'histoire du lieu et au sanctuaire même dont il est l'un des rares ornements.

L'église de Baerdegem possède un ostensoir en argent de grand module et de belle facture, marqué au millésime de 1654, ainsi que trois fauteuils Louis XVI, d'un bon travail. Ces objets, à l'instar du tableau, devront être conservés à leur place.

Église de Cortenaeken. Tableau.

— Il a été procédé, le 12 mars 1901, en l'église de Cortenaeken (Brabant), à l'examen du tableau « le Martyre de Saint-Pierre » qui orne le maître-autel.

Il ressort de cette constatation que la toile en question, dont l'original dû à Rubens, se trouve en l'église de Saint-Pierre, à Cologne, où fut baptisé le maître, peut être tenue pour un bon et intéressant pastiche fait dans sa manière et à son époque. Malheureusement, l'œuvre qui ne porte ni nom d'auteur ni millésime, est délabrée. Il sera nécessaire, si l'on veut la soustraire à de nouvelles avaries, qu'elle soit soumise à une restauration entendue qui lui donnera un bon aspect et la rendra apte à décorer l'église encore longtemps.

Hôtel de ville de Bruges. Décoration.

— Pour satisfaire au désir exprimé par M. le Ministre de l'agriculture, il a été procédé, le 25 mars 1901, à l'examen des travaux de décoration picturale exécutés par feu Albert De Vriendt, dans la salle échevinale de l'hôtel de ville de Bruges.

MM. le chanoine Bethune, le baron J. Bethune, De la Censerie, De Meyer et Van Ruymbeke, membres du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistaient à cet examen.

Depuis la dernière inspection (2 avril 1900), la grande composition représentant le « Retour de la bataille de Courtrai » a été complètement parachevée et les deux parties de la « Foire franche » ont été préparées sur le mur du fond de la salle.

Il a été constaté que les œuvres réalisées en dernier lieu ont été traitées avec les mêmes soins et le même talent que les précédentes. Il y a lieu, conséquemment, de leur donner une approbation complète, sous la seule réserve suivante : l'artiste se proposait de retoucher le cheval à la couleur brunâtre qui se trouve pour le spectateur à droite de la belle composition représentant le Retour de la bataille de Courtrai. L'attention de son successeur devrait être appelée sur ce point. Bien entendu, cette retouche doit se faire avec la plus grande délicatesse.

Cathédrale de Bruges. Polychromie d'un autel.

— La délégation a mis à profit le voyage à Bruges pour examiner les échantillons de polychromie de l'autel de la chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs à la cathédrale de cette ville.

En général, ces essais ont paru satisfaisants ; le travail définitif peut être continué dans ce sens. Toutefois, il impor-

tera de donner plus de vigueur au ton du fond, derrière les bas-reliefs, afin de faire ressortir davantage ces derniers. Le ton brun-chair adopté pour certains éléments architectoniques de l'autel n'est pas heureux ; il est trop neutre et devra être revu. Le ton vert est trop multiplié dans la prédalla ; il faudra le remplacer autour des médaillons par le pourpre. La face de la table est trop nue ; il conviendra de la diaprer pour former un ensemble convenablement liaisonné avec les rosaces qui la décorent.

La question relative à l'achèvement de la décoration de la chapelle elle-même ne pourra être examinée et résolue qu'après qu'on aura fait disparaître les armoires qui y sont installées mal à propos et lorsque l'autel sera complètement terminé.

Église de Saint-Joseph, à Ostende. Décoration.

— Le 11 avril 1901, il a été procédé, en présence de son auteur, à l'examen sur place du projet de décoration murale de l'église de Saint-Joseph, à Ostende (Flandre occidentale).

Si cette église, par ses dispositions et son architecture, se prête très bien à une parure de ce genre, le projet présenté ne peut être approuvé. Avant de le réaliser, il importera d'être fixé sur les parties du vaisseau qui, actuellement, sont couvertes d'enduits, tandis que d'autres sont restées en briques apparentes. Ces dernières, qui composent de grandes surfaces planes auxquelles elles donnent un aspect de pauvreté particulièrement choquant dans une église édifiée avec un certain luxe, devront être considérablement réduites.

Ce point tranché, un plan pour les peintures pourra être dressé avec fruit.

Dans une entreprise de cette nature, il conviendra d'établir

les compositions à figures soit historiques, soit légendaires, et de les exposer notamment sur les grandes surfaces planes du chœur et de la grande nef. Ce programme se combinera avec les figures ou les scènes que la peinture des vitraux représentera.

Quelques-uns de ceux-ci devraient être placés dans le chœur, de préférence, pour que l'artiste chargé de la peinture monumentale pût juger de la lumière qui les éclairera et choisir la note de ses colorations.

Les autels destinés à ce sanctuaire, à la chapelle de la Vierge et aux bas-côtés, dont les dessins ont été soumis à la Commission, sont en voie d'exécution et leur livraison se fera dans un délai relativement court.

Pour obtenir un effet d'ensemble, le projet de peintures murales devra également tenir compte de ces retables. En raison de la polychromie qui y sera appliquée, il sera nécessaire que le projet en soit déféré au Collège. En tout état de cause, il serait prématuré et dangereux de commencer à présent le travail pictural, la construction, qui n'est pas orientée, étant à peine achevée et la siccité de la maçonnerie ne pouvant être complète avant deux ou trois ans.

L'attention du conseil de fabrique devra être appelée sur la convenance de munir d'un trottoir avec pente suffisante, toute la périphérie extérieure de l'édifice, afin d'en éloigner les eaux pluviales dont le séjour à la base ne peut que lui être funeste.

Eglise d'Ollignies. Vitrail.

— Conformément au dernier paragraphe du rapport de la Commission, en date du 21 août 1900, il a été procédé, le 4 mars 1901, en l'église d'Ollignies, à l'examen de l'une des six verrières dont l'exécution est confiée à M. Ladon.

M. Hubert, membre du Comité des correspondants du Hainaut, assistait à cet examen.

La verrière-spécimen dont il s'agit ayant été traitée dans de très bonnes conditions, il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'administration fabricienne soit autorisée, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter tout le travail projeté.

L'église d'Ollignies réclame quelques travaux d'entretien, notamment la réparation des toitures, le rejointoyage de la façade, etc On devra profiter de l'exécution de ces ouvrages pour faire en sorte que l'écoulement des eaux pluviales soit assuré partout aux abords des murailles du temple

— Le 20 octobre 1900, la Commission a revêtu de son visa le projet relatif au placement de six vitraux peints dans l'église de Wolkrange (Luxembourg), à la condition habituelle qu'un vitrail-spécimen serait d'abord soumis à son appréciation. Église de Wolkrange. Verrières.

A la demande de M. Bardenhewer, il a été procédé, le 10 avril 1901, à l'examen du premier vitrail exécuté. Il résulte de cet examen que l'œuvre en question a été convenablement traitée. Quelques petites observations de détails ont cependant été adressées à l'auteur ; il a promis d'en tenir compte dans la suite de son entreprise. Sous cette réserve, le conseil de fabrique peut être autorisé, en vertu de l'arrêté royal du 16 août 1824, à faire exécuter les six vitraux projetés.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé dans l'église de Bierbeek, en conformité du rapport du Collège en date du 2 août 1900, que rien ne s'oppose à ce que le conseil de fabrique soit autorisé à faire placer des vitraux Église de Bierbeek. Vitraux

peints dans les trois fenêtres du chœur de l'église précitée, d'après le dessin-type adopté.

Église de Notre-Dame, à Walhain-Saint-Paul. Sculptures.

— Il a été procédé, le 28 février 1901, à l'examen des sculptures anciennes de l'église de Notre-Dame, à Walhain-Saint-Paul, qui viennent d'être l'objet d'une restauration.

M. Hanon-de Louvet, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Il résulte des constatations faites, que les travaux de restauration ont été effectués d'une façon satisfaisante.

La trabes supportant la croix triomphale ainsi que les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean a été placée trop haut. Il y a lieu de la descendre à peu près au niveau du seuil des fenêtres du chœur et de réduire sensiblement l'importance des semelles.

Il conviendra de profiter de ce déplacement pour polychromer la trabes, ainsi que l'indiquait le rapport de la Commission en date du 30 décembre 1899, afin qu'elle soit mise en rapport avec la croix et les figures. Une inscription se rapportant au calvaire y figurerait très avantageusement.

L'Ecce Homo, qui a été également restauré, a sa place tout indiquée à l'entrée de l'église, au bas de la nef, entre la porte et la chapelle des fonts. On devra le poser sur un petit piédestal en forme de colonne, en le protégeant par un grillage très simple précédé d'un prie-Dieu et accompagné d'un chandelier pédiculé.

Les pierres tombales dont il est question dans le rapport du 30 décembre 1899, gisent toujours sur le sol à côté de l'église. Il importe de les relever et de les placer dans un endroit peu apparent à l'intérieur de l'église, afin de les soustraire à une perte certaine. Sans avoir une valeur artis-

tique marquante, elles intéressent l'histoire locale ; à ce titre seul, elles doivent faire l'objet de tous les soins des administrations communale et fabricienne.

Le parvis qui précède la façade principale de l'église, construite depuis plusieurs années, constitue encore aujourd'hui un terre-plein. Cette situation laisse les abords du temple dans un état de malpropreté peu digne de sa destination. Il importe d'y remédier le plus tôt possible en procédant au pavage du parvis. Il est même très désirable que l'on ne maintienne pas trop longtemps la clôture provisoire actuelle qui entoure l'édifice, laquelle laisse momentanément abandonnée à la voirie une partie de l'ancien cimetière, ce qui est de nature à froisser les sentiments de respect que la population attache au lieu où reposent ses ancêtres. La situation de l'église, au centre de la place communale, réclame une clôture plus convenable. La clôture actuelle n'a d'ailleurs été autorisée qu'à cause de son caractère purement provisoire.

Église d'Esneux. Croix tombales.

— Il a été procédé, de concert avec M. l'architecte Léonard et à la demande de celui-ci, à l'examen de la disposition de quelques croix tombales anciennes provenant du cimetière d'Esneux (Liége), aujourd'hui désaffecté. Une partie de celui-ci est occupée par la nouvelle église dont la construction vient d'être achevée.

L'architecte a fait placer ces croix des deux côtés de l'église et notamment il en a disposé quelques-unes contre le mur sud, où existe un emplacement assez considérable que, plus tard, on voudrait utiliser en partie en y érigeant un grand calvaire. Celui-ci, si les renseignements recueillis sont exacts, sera donné par la grande et généreuse bienfai-

trice d'Esneux, dont les noms occupent un rang si distingué parmi ceux de la haute politique et de la science universitaire. De la sorte, l'existence de l'ancien cimetière serait rappelée par le crucifix qu'il s'agit d'établir et les anciennes croix placées près du mur de l'église.

Cet ensemble offrirait certainement un aspect pittoresque et donnerait satisfaction aux sentiments religieux de la paroisse, dont un certain nombre d'habitants ont eu des aïeux inhumés dans le cimetière désaffecté.

Mais il semble que des membres du conseil communal voudraient enlever toutes les croix placées du côté méridional de l'église, afin de les reléguer du côté nord, dans un terrain très étroit, borné par une clôture et qui se trouve en dehors de toute circulation. Cette proposition n'est pas admissible.

La disposition prise par l'architecte doit être maintenue et il importe d'empêcher un nouvel et regrettable déplacement des croix tombales dont il s'agit.

Hôtel des Postes, à Liége. Statues.

— A la demande de M. de Mathelin, il a été procédé au nouvel hôtel des postes, à Liége, à l'examen des modèles en plâtre mis en place dans les niches de la façade des statues destinées à la décoration de cet édifice.

Il a été constaté que ces œuvres répondent parfaitement au but poursuivi. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ces figures soient coulées en bronze.

Monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'Or.

— Pour se prononcer en toute compétence sur le projet relatif à l'érection, à Courtrai, d'un monument commémoratif de la Bataille des Éperons d'Or, il a été procédé, le 18 février 1901, à l'examen de la maquette adoptée par le Comité exécutif de la « Gilde van Groeninghe ».

M. De Geyne, membre du Comité des correspondants de la Flandre occidentale, assistait à cet examen.

La maquette dont il s'agit, œuvre de M. Godefroid De Vreese, est très bien comprise dans son ensemble.

Il y a lieu toutefois d'appeler l'attention de l'artiste sur les points suivants :

1° La partie architecturale du monument doit être étudiée avec grand soin et avec le concours d'un architecte;

2° Le soubassement est trop plat, le monument semble affaissé dans le sol; la base devra donc être relevée;

3° La figure supérieure manque de distinction; son aspect est plutôt vulgaire; le lion manque de style;

4° Le groupe inférieur du chevalier abattu doit être rendu plus intelligible. C'est un motif difficile à traiter; il pourrait être simplifié;

5° Une étude attentive des dimensions respectives des figures des groupes est de rigueur, notamment pour le groupe inférieur;

6° Il semble utile de descendre un peu les écussons et de les relier par un motif décoratif pour augmenter la valeur de la face principale du monument qui paraît nue;

7° On ne peut que conseiller de renoncer à la pierre d'Euville et d'adopter le petit granit pour tout le piédestal, y compris les groupes. La pierre devra être de tout premier choix;

8° Le groupe supérieur devra être exécuté en bronze doré; la dépense à résulter de la dorure n'atteindra qu'une somme supplémentaire de 5,000 francs environ, tandis que l'effet produit sera augmenté d'une façon considérable.

Il est nécessaire d'établir un simulacre en staff du monu-

ment afin de bien déterminer ses proportions et de se rendre compte de l'effet d'ensemble qu'il produira, quel que soit l'emplacement qu'on lui assigne.

Il a été reconnu à l'unanimité qu'il sera impossible de mener à bien cette vaste étude et sa réalisation pour juillet 1902. Il faut nécessairement laisser à l'artiste le temps de bien étudier l'échelle des détails par rapport à l'ensemble de l'œuvre. Il importe que les masses soient bien équilibrées des divers côtés, qu'il y ait de l'unité et de la pondération dans l'irrégularité. Toutes ces études réclameront beaucoup de temps, mais elles seront grandement facilitées par le simulacre, lequel pourra être érigé pour l'époque des fêtes de juillet 1902.

M. De Vreese estime que la hauteur totale du monument doit être de 12 mètres environ. Le Collège partage cet avis.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Ancien palais de Liége.

1° Les propositions soumises en vue de la mise en bon état des cours intérieures de l'ancien palais des Princes-Évêques, à Liége;

Hospice de Louvain.

2° Le projet relatif à la construction d'un hospice pour orphelins et vieillards, à Louvain (Brabant). L'attention de l'autorité intéressée a toutefois été appelée sur les points suivants : l'orientation de l'édifice est défectueuse, surtout pour les dortoirs, dont les longs côtés seront exposés aux vents et à la pluie. Le contraire est prescrit par les instructions sur la matière. Il est utile de n'exposer aux vents et à la pluie que les plus petites surfaces possible et d'éviter que

les miasmes ne soient rejetés sur les autres salles. D'autre part, les côtés exposés devraient toujours avoir des doubles châssis. Aucune disposition ne semble avoir été prise contre l'humidité provenant du sol, dans les caves, aussi bien horizontalement que verticalement, de même que pour les murs en élévation exposés à l'ouest, lesquels devraient être doubles, laissant entre eux un matelas d'air avec ventilation naturelle. Il n'y a pas de plinthe en pierre au bas des façades, ce qui constituera une autre cause d'humidité. Sous les places habitées au rez-de-chaussée et les dortoirs, il faudrait ménager des caves ou tout au moins des fausses caves avec circulation d'air. Sans cette précaution, on ne pourra éviter l'humidité. Il importe de revoir les planchers des dortoirs et des autres salles ainsi que leur niveau par rapport au sol extérieur. La hauteur des dortoirs et d'autres salles empiète sur les charpentes. Cette disposition devrait être évitée; elle diminue la couche d'air qui est indispensable à ces locaux. Les murs de façades pourraient être un peu plus élevés, de façon à laisser les charpentes entièrement libres au-dessus des plafonds, ce qui permettrait de les ventiler facilement, d'éviter le froid et la trop grande chaleur. Les indications des plans laissent un doute sur le point de savoir si l'on a établi les plafonds et les planchers qui les surmontent, de manière à permettre une circulation aisée dans les greniers. Étant donné le système de toiture en ardoises proposé, il conviendra de prendre des précautions pour empêcher le passage des neiges, qui causeraient des dégradations aux plafonds. Il importe d'éviter les plate-formes, qui donnent toujours lieu à des inconvénients, de même que les bacs à neige formés par les toitures du bâtiment d'entrée.

Éviter aussi les escaliers à marches obliques. Les citernes à eau pluviale doivent être suffisamment écartées des fosses d'aisance ; celles-ci doivent être aérées. Si, comme l'architecte paraît avoir l'intention de le proposer, l'on établit, dans l'édifice, le chauffage à vapeur à basse pression, on fera chose pratique, tant au point de vue de la répartition de la chaleur que des facilités de la ventilation. Toutefois, il importe de ne point perdre de vue que celle-ci ne sera complète que moyennant l'emploi de moyens mécaniques, dont l'usage se répand de plus en plus grâce notamment aux perfectionnements dus à l'électricité. Il va sans dire que, dans ce qui précède, la Commission se réfère aux règles établies d'après les avis des techniciens distingués et compétents du Conseil supérieur d'hygiène. Pour les façades et toutes les parties de la construction, il y a lieu d'y appliquer la simplicité propre aux matériaux à mettre en œuvre ; ceux-ci devront être de premier choix. Il importe d'éviter des frais d'entretien souvent fort élevés dans les établissements de l'espèce. L'attention de l'architecte devra être attirée sur le manque d'unité qui se remarque dans certaines parties des façades, notamment aux pignons, aux lucarnes, etc. ; sur certains arcs qui sont mal compris ; sur la base de l'avant-corps qui est mal équilibrée ; sur les fenêtres de l'étage qui sont trop étroites par rapport à celles du rez-de-chaussée et, enfin, sur les inconvénients que présentent les fenêtres à trois compartiments, en ce qui concerne leurs parties ouvrantes ; architecte, M. Stevens.

Hôtel de ville d'Herenthals.

— Il a été procédé, le 26 février 1901, à l'examen, sur place, du projet soumis en vue de la restauration extérieure de l'hôtel de ville d'Herenthals.

MM. Bilmeyer, Donnet, Smekens, Van Leemputten et le chanoine Van Caster, membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cette visite.

Le projet présenté n'est pas suffisant pour qu'on puisse se prononcer en toute compétence sur le côté artistique des travaux à entreprendre : la façade de l'édifice du côté de la tour n'est pas représentée. Il n'y a pas de plan terrier indiquant la distribution de l'édifice ni de dessins ou de photographies représentant les façades dans leur état actuel. Enfin, il serait utile de compléter le dossier par le dessin de l'une des fenêtres à restaurer, dressé à une échelle suffisante pour qu'il soit possible de se rendre compte des détails de leur construction.

En ce qui concerne le projet soumis, il donne lieu aux observations suivantes :

1° La provenance et la qualité de la pierre blanche à mettre en œuvre pour les seuils, linteaux et croisillons des fenêtres ne sont pas indiquées ;

2° Le plan prévoit des décharges au-dessus des linteaux des fenêtres à restaurer. On n'en voit pas de traces dans les maçonneries, excepté à deux baies, l'une au pignon vers la place, l'autre à la façade postérieure. Il n'y a donc pas lieu de ménager des décharges là où l'on n'en trouve pas ;

3° Les fenêtres à restaurer ont, à l'extérieur, une petite battée qui semble avoir été taillée après coup pour y placer des volets, tandis que les fenêtres primitives n'ont qu'un chanfrein. Il y a donc lieu de rétablir le chanfrein ;

4° Les deux fenêtres, à gauche du spectateur, dans la façade postérieure, ne peuvent être ouvertes ; elles défigureraient la salle du conseil ;

5° L'auteur propose de substituer un parement en pierre au parement en briques au-dessus de la grande porte. Cette substitution est inutile; il vaut mieux conserver intacte la situation actuelle avec la petite niche, qui est encore en bon état. L'intérieur de la partie de l'édifice en retraite, derrière ladite porte, devra faire l'objet d'un relevé minutieux. Il y a là une étude intéressante à faire pour retrouver et restituer les dispositions primitives, altérées par des remaniements. En attendant cette étude, il convient de conserver l'escalier tel qu'il existe, afin de ne faire aucun travail inutile;

6° Les encorbellements des tourelles d'angles sont encore en assez bon état pour être maintenus tels quels;

7° Le renouvellement des pierres des parements doit être borné au strict nécessaire;

8° Un rejointoyage complet des façades ne paraît pas motivé. Cette opération doit se faire en recherche, se borner à boucher les joints ouverts et ceux qui tendent à s'ouvrir.

Il conviendra de profiter de la restauration projetée pour améliorer le caractère architectural des portes de la façade principale, qui laisse beaucoup à désirer.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère dans la paroisse de Saint-Martin, à Gand (Flandre orientale), à la condition que l'on se gardera de mettre en œuvre des plateformes d'une trop grande surface; architecte, M. De Noyette;

2° Le projet relatif à la construction d'un étage au presbytère d'Aeltre-Sainte-Marie (Flandre orientale); architecte, M. Debosscher;

3° Le projet de travaux urgents de réparation à effectuer au presbytère de Pironchamps (Hainaut); architecte, M. Dal;

4° Le projet d'appropriation du presbytère de Seneffe (Hainaut), sous réserve d'améliorer l'escalier donnant accès à l'étage; architecte, M. Collès;

5° Le projet de restauration du presbytère d'Estaimbourg (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

6° Le projet relatif à l'appropriation du presbytère de Ramelot (Liége); architecte, M. Feuillat;

7° Le projet concernant la restauration du presbytère d'Ostiches (Hainaut); architecte, M. Fourdin.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A la construction d'une église à Sommethonne (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe; Église de Sommethonne.

2° A la construction d'une église à Assenois près de Lavaux (Luxembourg); architecte, M. Cupper; Église d'Assenois

3° A la construction d'une église à Herbeumont (Luxembourg), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations présentées par le comité diocésain d'art chrétien. Le Collège a demandé, en outre, que les contreforts prévus au chœur, qui offrent un caractère ogival, fussent remplacés par de simples pilastres conformes au style général adopté pour l'ensemble de l'édifice. La porte d'entrée de l'église étant reportée au centre de la façade occidentale, les ouver- Église de Herbeumont.

tures du mur soutenant le jubé devront, au cours des travaux, être remaniées de façon à améliorer l'entrée du temple; architecte, M. Léonard;

Église de Pin.

4° A la construction d'une église à Pin, sous Izel (Luxembourg), à la condition que l'édifice soit parfaitement orienté; que la pente des toitures des bas-côtés soit augmentée; que trois des lucarnes de la flèche soient supprimées, une seule étant suffisante pour donner accès à la toiture; architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Bachte.

5° A l'agrandissement de l'église de Bachte, sous Bachte-Maria-Leerne (Flandre orientale);

Objets mobiliers d'églises.

6° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de:

Wetteren (Flandre orientale) : buffet d'orgue;

Saint-Antoine de Padoue, à Gand (Flandre orientale) : mobilier complet;

La Gage, sous Neufvilles (Hainaut) : mobilier complet;

Iddergem (Flandre orientale) : lambris;

Sart-Sainte-Walburge, sous Lierneux (Liége) : chaire à prêcher;

Lierde-Saint-Martin (Flandre orientale) : buffet d'orgue;

Saint-Joseph, à Ostende (Flandre occidentale) : mobilier complet;

Saint-Martin, à Ypres (Flandre occidentale) : autel de la chapelle des âmes;

Vaux-Borset (Liége) : buffet d'orgue;

Hondelange (Luxembourg) : buffet d'orgue;

Alken (Limbourg) : mobilier complet;

Brecht (Anvers) : autel latéral;

Sainte-Catherine, à Hoogstraeten (Anvers) : autel dédié à Notre-Dame du Rosaire.

— Il a été procédé, le 20 mars 1901, dans l'église d'Ethe (Luxembourg), à l'examen du buffet d'orgue exécuté avec le concours financier de l'État. Église d'Ethe.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants, assistait à cette visite.

Il résulte de cet examen que le travail effectué réunit les conditions requises pour que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit liquidé.

L'attention du conseil de fabrique devra être appelée sur la convenance de munir d'un trottoir en pavés maçonnés, avec pente suffisante, le pourtour extérieur de l'église, afin d'éloigner les eaux pluviales qui séjournent au pied des murailles. Certaines parties du soubassement de celles-ci réclament des travaux de rejointoyage qu'il convient de ne pas différer.

Quelques-uns des fleurons qui terminent les contreforts de la tour, exécutés en pierre qui paraît extraite de bancs superficiels et de médiocre qualité, sont tombés ; d'autres menacent de se détacher. Il est urgent de faire enlever ces derniers en vue d'éviter des accidents. Pour le rétablissement de ces ornements, particulièrement exposés aux intempéries, il importera de faire un choix tout spécial de la pierre à mettre en œuvre.

— Il a été procédé, le 26 mars 1901, à une visite de la vieille église de Biesme-Colonoise (Namur), qu'une lettre de M. le curé de la paroisse représentait comme étant devenue trop petite pour contenir les fidèles. Église de Biesme-Colonoise.

L'examen a démontré que les déclarations de ce révérend ecclésiastique n'étaient pas contestables.

L'église, construite en pierres du pays, est en bonne con-

servation et très digne d'attention autant par sa valeur artistique et archéologique que par sa curieuse assiette sur une éminence, au milieu de la douce quiétude d'un paysage diapré.

La tour en saillie, morceau originel, d'un roman simple, bâtie en petit appareil irrégulier, remonte au XIe siècle.

La haute-nef, qui date de cette époque reculée, est couverte d'un plafond plat. Il se composait de voussettes sur poutres.

Le transept d'un appareil moyen irrégulier et formé de pierres simplement dégrossies, semble avoir été érigé au XVe siècle.

Les bas-côtés ont subi un remaniement au XVIIe siècle.

Le chœur gothique qui domine la grande nef dresse ses murs pentagonaux au bord d'un ravin à pente abrupte, sur un rocher à pic au pied duquel la Biesme roule ses eaux silencieuses. Cette position que l'on aperçoit lorsque l'on entre dans le village par la route de Mettet, est des plus agréables à l'œil.

Édifié en moyen appareil avec des pierres bien taillées et posées avec régularité, ce sanctuaire comportait dans le principe cinq fenêtres. Celle du fond a été bouchée pour permettre l'installation d'un retable de la renaissance.

Le chœur roman se terminait autrefois par un mur plat. Il a été prolongé par le chœur du XVe siècle, sous lequel on a bâti une crypte que recouvre une voûte sans nervures.

Acculée par le chevet à l'escarpement par la tour à un chemin public, l'église serait condamnée à rester exiguë si le cimetière désaffecté n'offrait la ressource d'une expansion sur ses flancs. Pour qu'elle soit pratiquée avec succès, il

importera de s'en remettre aux soins d'un architecte ayant acquis une expérience consommée dans l'art de la restauration. Sa mission offrira un champ propice à la manifestation de ses préoccupations de science et de bon goût.

Tout en lui laissant la plénitude de sa liberté d'action, il ne serait pas inutile de lui conseiller d'examiner s'il ne conviendrait pas, au point de vue de l'esthétique, de maintenir la tour dégagée.

L'agrandissement en question serait avantageusement appuyé par la démolition concomitante du plafond plat du chœur, démolition qui rendrait à la lumière et à une place d'honneur la voûte en bardeaux. Cette restitution apporterait approximativement au sanctuaire un supplément d'élévation de 4 mètres.

Avant d'entreprendre l'étude de ce double travail, il serait souhaitable que l'artiste fit enlever d'une arcade, d'un pilier, d'un encadrement de baie de la grande nef et d'une partie des bas-côtés, le plâtrage que les temps modernes, au mépris de tout sens artistique, ont étendu et infligé à tout le monument.

Il est permis d'espérer que de ce dépouillement sortiront des éléments de nature à éclairer d'un jour précieux certaines obscurités de l'histoire de l'église.

Le baptistère a une porte du XVIe siècle garnie dans le haut d'un rang de balustres et formée à la base de panneaux sculptés. On y distingue le profil de Charles-Quint et l'aigle impérial. Cette porte devra être rendue à l'usage dans la future chapelle des fonts.

Emplacements destinés aux nouvelles églises.

Le rapport suivant a été adressé, le 15 avril 1901, par la Commission, à MM. les Ministres de l'agriculture et de la justice :

« Notre Collège est appelé à donner son avis au sujet des emplacements destinés aux nouvelles églises dont l'érection est décrétée dans le pays.

» Il arrive fréquemment que l'on nous consulte alors que l'acquisition du terrain est un fait accompli. Malheureusement, nous devons souvent constater que l'emplacement choisi ne convient nullement à sa destination; qu'il ne permet pas de ménager des dégagements suffisants ni d'obtenir un éclairage convenable de l'édifice; qu'il est impossible de l'orienter suivant les traditions constantes et les prescriptions liturgiques heureusement d'accord dans notre climat avec les meilleures dispositions techniques.

» Des acquisitions ainsi prématurées nous placent dans une situation vraiment délicate. En vue d'y remédier, il conviendrait que notre Collège fût consulté avant toute acquisition de l'espèce. A cet effet, nous vous prions, Monsieur le Ministre, de vouloir bien examiner avec votre honorable collègue, à qui nous adressons également la présente lettre, s'il ne serait pas utile de transmettre à ce sujet une circulaire aux administrations publiques intéressées. »

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Eglise d'Estaimbourg.

1° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Estaimbourg (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

Eglise de Jonckershove.

2° Le projet de restauration de l'église de Jonckershove,

sous Woumen (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

3° Le projet de restauration des toitures de l'église de Rymenam (Anvers); Église de Rymenam.

4° Le projet des travaux urgents de restauration à effectuer à l'église de Pironchamps (Hainaut); architecte, M. Dal; Église de Pironchamps.

5° Le projet relatif à la restauration de l'église d'Alt-Hoesselt (Limbourg); architecte, M. Martens; Église d'Alt-Hoesselt.

6° Le projet de restauration de l'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, à Mons (Hainaut); architecte, M. Puchot; Église de Saint Nicolas-en-Bertaimont, à Mons.

7° Le projet de restauration de la tour de l'église de Ramelot (Liége); architecte, M. Feuillat; Église de Ramelot.

8° Le projet concernant la restauration de la tour de l'église de Réthy (Anvers); architecte, M. Taeymans; Église de Réthy.

9° Le projet relatif à la restauration de l'église de Froidchapelle (Hainaut); architecte, M. Simon; Église de Froidchapelle.

10° Le projet de restauration de l'église de Witterzée (Brabant); architecte, M. Léonard; Église de Witterzée.

11° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'ancienne église de Grimde, sous Tirlemont (Brabant); architecte, M. Verheyden. Ancienne église de Grimde.

— Il a été procédé, le 14 mars 1901, à l'examen sur place du projet soumis en vue de la restauration de l'église de Baerdegem. Église de Baerdegem.

MM. Lybaert et Serrure, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Ce projet, bien étudié, semble de nature à recevoir le visa. La délégation a toutefois indiqué à l'architecte venu sur les lieux divers points qu'il serait désirable d'approfondir et de résoudre : d'abord, celui du rétablissement de la

grande rosace de la façade principale. Cette restitution impliquerait l'entreprise de recherches dans les maçonneries afin de s'assurer si la rose n'était pas autrefois ornée de réseaux; ensuite, le débouchement du petit oculus de la basse-nef que cache en partie la tourelle de l'escalier et la réouverture du porche sud dont l'accès extérieur serait défendu par un petit grillage.

L'église de Baerdegem, dédiée à Sainte-Marguerite, est du XIIIe siècle, à trois nefs, bâtie en moellons gris comme sa tour massive.

Les transepts ont été ajoutés au XIVe siècle et les sacristies constituent l'ouvrage le moins ancien.

L'ensemble de la construction dégage un caractère monumental et pittoresque. Cet intéressant type d'église rurale possède assez de titres pour être rangé dans la 3e classe des édifices du culte.

Église de Wolverthem.

— L'église paroissiale de Wolverthem (Brabant), dont le classement est sollicité, a fait l'objet d'une inspection, le 22 mars 1901.

Cet édifice présente quelques parties intéressantes.

La tour paraît avoir été bâtie au commencement du XIIIe siècle; elle est percée à son étage supérieur sur trois faces de deux belles baies d'abat-son cintrées, inscrivant chacune deux ogives séparées par une colonnette à chapiteau à crochet, et sur la quatrième face, d'une baie unique en plein cintre. Des modillons d'une faible saillie supportent la corniche de la flèche, qui est peu élevée et à quatre pans. La porte d'entrée, percée au bas de la tour, est en style ogival primaire; elle est décorée d'un trilobe inscrit dans une ogive dont l'archivolte est composée d'un tore s'appuyant

sur des colonnettes à chapiteau orné de feuilles à crochets et dont le fût a disparu, le tout encadré d'une seconde ogive formant larmier. Cette porte, de même que la baie et l'oculus qui la surmontent, a visiblement subi des remaniements maladroits.

Le chœur date de la fin du xve ou du commencement du xvie siècle; il est renforcé par des contreforts; les fenêtres absidales sont ornées de meneaux.

Le transept, d'origine ogivale, a été l'objet de remaniements malheureux qui l'ont profondément altéré.

Quant aux trois nefs, elles ont été à peu près totalement reconstruites vers 1834; elles n'ont pas le moindre caractère artistique.

Il résulte des constatations qui précèdent, que la tour offre assez d'intérêt pour figurer dans la 2e classe des monuments du culte et que le chœur peut être rangé dans la 3e classe.

La cuve baptismale mérite d'être signalée. Elle remonte au moins au xiie siècle, est décorée de quatre têtes saillantes et de rinceaux très gracieux dont quelques-uns se terminent par des grappes de raisins. Malheureusement, la base en est moderne. Il serait intéressant de la remplacer par un support en harmonie avec la cuve. Ce travail délicat devrait être confié à un artiste ayant donné des preuves d'aptitudes en matière d'ouvrages de l'espèce. Les autorités locales devant réserver leurs faibles ressources pour contribuer aux travaux de restauration que réclame l'édifice, il est désirable que les pouvoirs publics prennent à leur charge, si pas toute, au moins une forte partie de la dépense à faire pour reconstituer l'intéressant baptistère de Wolverthem. Cette dépense ne serait d'ailleurs pas bien importante.

L'église possède aussi deux confessionnaux qui ne manquent pas de mérite.

Les deux autels latéraux, à retable renaissance, de conception médiocre, sont pourvus chacun d'un tableau de peu de valeur au point de vue de l'art.

Les autres meubles de l'église sont de date récente.

Eglise de Saint-Denis, à Liége.

— Le projet soumis en vue de l'exécution de travaux d'appropriation à l'intérieur de l'église de Saint-Denis, à Liége, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 2 avril 1901.

MM. Lohest et Feuillat, membres du Comité provincial des correspondants, assistaient à cet examen.

L'église de Saint-Denis est une ancienne collégiale devenue aujourd'hui église paroissiale. Le transept, qui servait autrefois aux chanoines pour y exercer leurs offices, est à un niveau sensiblement plus élevé que le sol des nefs. Il y a là toute une place perdue, tandis que la partie réservée aujourd'hui aux fidèles est de beaucoup insuffisante.

Le travail projeté consisterait dans l'abaissement, au niveau des nefs, de toute la superficie du transept; cette opération amènerait une augmentation de surface de la partie utile, suffisante pour y placer environ 200 chaises.

Incontestablement, si l'on pouvait conserver la disposition actuelle, ce serait chose désirable, puisqu'elle rappelle l'ancienne destination de l'édifice, par conséquent une partie de son histoire. Mais, d'autre part, on ne doit pas perdre de vue qu'une église paroissiale doit répondre aux nécessités du culte et, par cela même, il faut bien se résigner parfois à certains sacrifices. Partant de ce point de vue, il semble qu'il n'y a pas lieu de s'opposer au désir, très légitime

d'ailleurs, du conseil de fabrique, de tirer du temple dont il dispose, le parti le plus avantageux possible.

On objectera peut-être qu'il y aurait moyen de maintenir le transept à son niveau actuel tout en l'affectant au service des fidèles. Mais une telle installation serait peu pratique en présence de la grande différence de niveau ; dangereuse même pour la circulation. De plus, il serait impossible aux personnes placées dans les nefs de suivre les cérémonies du chœur, lequel serait masqué par les fidèles occupant le transept.

Moyennant qu'il soit tenu compte des considérations qui précèdent, le projet présenté semble bien compris et de nature a être réalisé.

Les travaux projetés auront une autre conséquence : ils amèneront le déplacement des deux autels renaissance en marbre et bois adossés au mur oriental du transept. On se propose de les rétablir dans les chapelles joignant le transept à l'extrémité des bas-côtés. Par contre, on installerait aux emplacements qu'ils laisseraient libres dans le transept, au côté nord, un autel en style gothique moderne adossé aujourd'hui au pignon nord et, au côté sud, le magnifique retable du commencement du XVIe siècle relégué actuellement dans une chapelle située au côté nord du chœur, où il est très mal disposé et très peu éclairé.

Il est incontestable que la vraie place à assigner au retable ancien est le chœur, où il mettrait en évidence toute la pompe de sa merveilleuse conception, surtout si on parvenait à reconstituer ses volets dont l'église possède quelques panneaux. Mais on doit tenir compte aussi que le maître-autel existant, orné de sculptures en marbre, n'est pas

dénué de mérite et qu'on le placerait difficilement ailleurs.

En conséquence, il semble que cette seconde partie du projet du conseil de fabrique est également susceptible de recevoir la sanction des autorités compétentes.

Église abbatiale de Saint-Hubert.

— Pour satisfaire à la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 21 février 1901, à l'examen des travaux de débadigeonnage récemment effectués dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Hubert.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à cette visite.

Le débadigeonnage a été opéré en partie dans la grande nef et en partie dans les bas-côtés.

Les supports de l'édifice, qui se compose de cinq nefs, sont construits en belle pierre, la plupart de teinte variée. Ces parties doivent évidemment rester décrépies. Les parements de la haute-nef sont également en pierre de diverses teintes. Certaines parties des parements des murs des nefs latérales sont aussi appareillées; d'autres sont exécutées en moellons. Les voûtes sont en briques et leurs nervures sont, pour la plupart, en pierre, les autres en briques.

Il serait difficile de se prononcer, pour le moment, sur le parti à prendre, c'est-à-dire, s'il y a lieu, soit de laisser à l'intérieur de l'édifice tous les matériaux apparents, soit de récrépir certaines parties de parements et les voûtes. Pour résoudre cette question, il importe de procéder à un nettoyage très soigné des parements des piliers, des murs et des voûtes d'une couple de travées de l'un des bas-côtés et de le compléter par un bon rejointoyage au mortier ordinaire. Ce rejointoyage doit se borner à remplir les joints ouverts sans empiéter sur les matériaux et sans chercher à régulariser les

joints au moyen d'un polissoire. En un mot, le rejointoyage ne doit être autre chose que celui d'une maçonnerie ordinaire. Il faut surtout s'abstenir d'accuser l'irrégularité du moellonnage en opérant entre les pierres un rejointoyage en relief en forme de demi-boudin comme on l'a tenté à une petite partie de parement au côté sud. Lorsque cet essai sera terminé, on en fera un examen à l'effet de déterminer le parti à prendre.

En présence de l'état de délabrement de certaines parties intérieures de l'édifice, qui ont particulièrement souffert au cours d'incendies, il est nécessaire de concentrer autant que possible les ressources pécuniaires sur les travaux intérieurs, surtout que ce beau monument est visité, chaque année, par un grand nombre d'étrangers et qu'il est convenable de ne pas prolonger outre mesure ces ouvrages qui nécessitent des échafaudages encombrants et très gênants lors des affluences de pèlerins. L'adoption de ce parti est d'autant plus facile en ce moment, que l'extérieur du temple ne réclame plus guère des travaux urgents sauf quelques réparations aux chapelles absidales, la restauration du portail latéral et celle de la façade principale en style du XVIIIe siècle, ouvrages qui n'exigeront pas une dépense excessive.

Les moyens d'écoulement des eaux pluviales, aux abords du monument, devraient, en tout premier lieu, être l'objet des préoccupations de l'autorité locale. L'établissement d'un bon trottoir tout autour de l'édifice s'impose à bref délai pour mettre la base des murailles à l'abri des atteintes de l'humidité.

Le transept étant encombré par les stalles qui se prolongent dans cette partie du monument, il serait bon de

profiter de la restauration intérieure pour dégager la croisée en reculant les stalles vers l'autel.

Église de Saint-Gilles, à Saint-Hubert.

— Lors de l'inspection qui a eu lieu à Saint-Hubert, le 21 février 1901, il a été constaté qu'il y a nécessité absolue d'écarter les eaux pluviales qui s'accumulent contre les murs de l'église de Saint-Gilles.

Un travail de canalisation et un bon trottoir, avec pente suffisante vers l'extérieur, s'imposent, si l'on veut mettre les maçonneries de l'édifice à l'abri des infiltrations et empêcher des dégâts dont les conséquences seraient très préjudiciables à la conservation de l'édifice.

Il conviendra d'appeler l'attention de l'autorité locale sur cette situation et de l'engager à y faire remédier sans retard.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

NÉCROLOGIE

La mort vient de creuser un nouveau vide au sein de la Commission royale des monuments.

M. Jules-Jacques VAN YSENDYCK

ARCHITECTE

Membre de ladite Commission

est décédé à Bruxelles le 17 mars 1901.

De nombreux discours ont été lus à la maison mortuaire le jour des funérailles. Nous reproduisons celui prononcé, au nom de la Commission royale des monuments, par M. Lagasse-de Locht, président de ce Collège.

« Messieurs,

» Quelques mois ont passé et la Commission royale des monuments a perdu deux de ses membres les plus dévoués et les plus distingués. Hier, c'était Albrecht de Vriendt; aujourd'hui, nous perdons Van Ysendyck. L'un et l'autre tombent, presque à l'improviste, dans la maturité de leur haut talent, avant même d'avoir pu achever toute leur œuvre.

» de Vriendt n'a pu terminer les grandes peintures historiques et décoratives de l'hôtel de ville de Bruges. Van Ysendyck ne présidera point lui-même à l'achèvement de sa restauration si étudiée de l'église du Sablon.

» Les meilleures dispositions artistiques s'unissaient chez notre très regretté collègue à un travail constant, approfondi. A ses débuts, nous le trouvons élève à l'école des Beaux-Arts de Paris et élève architecte attaché, à ce titre, à la Commission royale des monuments pendant six années consécutives. Il nous rappela souvent, avec joie, ces années d'une jeunesse modeste, cachée, studieuse, qui fut la base solide de tout son édifice artistique.

» Nommé membre du Collège des correspondants de la Commission royale des monuments dans le Brabant, en 1884, il s'y fit remarquer dans la mesure où le permettaient alors les trop rares réunions de ces collèges provinciaux dont l'importance réglementaire et réelle a été longtemps méconnue.

» Devenu membre effectif de notre Collège le 25 jan-

vier 1892, il ne manquait aux séances hebdomadaires du samedi que dans des cas de force majeure, comme le furent, hélas ! les premières atteintes de la maladie qui l'a emporté. Son intervention dans les débats portait la marque de son esprit et de son caractère : sûreté de vues au fond, un peu de timidité dans la forme ; critique fine, subtile parfois, toujours respectueuse de la liberté de l'artiste ; jugement net, précis, tempéré par le désir de ne point s'imposer autrement que par la solidité des raisons invoquées.

» Van Ysendyck donnait son avis non par habitude ou avec quelque secret plaisir de mettre en évidence les défauts d'autrui, mais quand il le fallait vraiment, avec les atténuations permises à la bienveillance d'un maître en possession de tous ses moyens, ayant à son actif une œuvre considérable.

» Notre savant collègue a publié un grand ouvrage intitulé : *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas du* X^e^ *au* XVIIIe *siècle*, travail de patience, de vaste érudition, marqué au coin du goût raffiné qui se retrouve dans toutes les œuvres du maître.

» Elles sont nombreuses et remarquables. Qui ne connaît et n'admire, totalement ou dans les parties principales, les hôtels de ville d'Anderlecht, de Schaerbeek, de Jette-Saint-Pierre, d'un style renaissance, où la personnalité de l'artiste ne disparaît point sous l'abondance des souvenirs de l'érudit?

» Citons, dans le même style, l'hôtel du Gouvernement provincial à Gand, dont l'intérieur surtout constitue une heureuse inspiration.

» En un genre différent, plus moderne, sont le marché de Saint-Josse-ten-Noode, les instituts scientifiques du Parc

Léopold, la gare du Sud d'Anvers, encore en construction.

» Parmi les travaux de Van Ysendyck, moins notoires et cependant remarquables pour l'époque surtout, 1862, où ils furent conçus, il importe de ne pas omettre les églises d'Anthée et de Jemappes, en style roman. Bien peu d'architectes modernes traitent, avec une suffisante connaissance, ce style majestueux et sévère dont la beauté réside surtout dans la simple harmonie des lignes.

» L'œuvre si difficile, si délicate de la restauration des monuments, dont il est de mode en ce moment de médire avec passion, a trouvé dans Van Ysendyck un interprète admirablement préparé et par son tempérament et par ses connaissances.

» Les églises splendides ou illustres du xve siècle : Saint-Martin, de Hal; Notre-Dame, d'Alsemberg; Saint-Pierre, d'Anderlecht; le Sablon, à Bruxelles, ont été soumises par lui à des études approfondies et restaurées avec un art consommé.

» Restauration fort heureuse aussi que celle des trois églises de Poperinghe, édifices d'une allure très originale, datant des xve et xvie siècles. Il a réussi également à l'église de Saint-Sulpice, à Diest, datant de la même époque. Le nouveau porche de Saint-Sulpice constitue une conception digne de rivaliser avec les œuvres des grands architectes de ces siècles passés.

» Van Ysendyck a désarmé la critique, toujours en éveil, de l'école dite « *des pittoresques* » dont il semble que l'idéal soit « *le charme inimitable des ruines.* »

» Notre collègue était fier d'avoir pu achever le couronnement de la vénérable tour de l'église d'Anderlecht, en

élevant, non sans danger et difficultés techniques, la flèche qui rompt, par son élégante sveltesse, le paysage un peu monotone de ce côté de la vallée de la Senne. Un jour il nous entraîna tous à Anderlecht contempler son œuvre. Il parut alors que la lutte quotidienne entre les recherches et la réalisation de l'idéal eût eu, à ses propres yeux, des résultats satisfaisants.

» Telle n'était point son habitude. Qui dira les conseils qu'il sollicitait de ses collègues, afin de les suivre avec conscience, lorsqu'au cours de ses études de restauration, tel ou tel doute arrêtait le jet de sa conception?

» Voici qu'après une carrière trop courte et cependant admirablement remplie, luit aux yeux de notre ami et collègue l'éternelle lumière. Il en a vu l'aube ici-bas, avec une résignation chrétienne qui fut peut-être une secrète joie. Les laborieux, ceux qui s'attellent courageusement, comme Van Ysendyck, à la besogne quotidienne, sont plus souvent qu'on ne le pense affamés d'idéal. La mort leur permet de s'y abandonner totalement avec foi, avec la certitude que donne la divine espérance.

» Bien à plaindre sont ceux que ce grand artiste, cet époux, ce père de famille modèle a dû abandonner trop tôt.

» Nous prions Mme Van Ysendyck et ses enfants de croire combien la Commission royale des monuments apprécie la perte qu'ils font et combien elle la mesure à la hauteur et à la profondeur de celle que ce Collège fait lui-même.

» Van Ysendyck, cher collègue et ami, au revoir dans les splendeurs des parvis éternels! »

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 11, 18 et 25 mai; des 1er, 8, 15, 22 et 29 juin 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° Le devis estimatif des travaux de dévernissage et de revernissage d'un tableau de De Crayer ou de son école, qui se trouve dans l'église de Borsbeke (Flandre orientale). MM. Tytgat et Lybaert, membres du Comité des correspondants, pourront être chargés de la surveillance de ce travail; Église de Borsbeke. Tableau.

2° La proposition de confier à M. Maillard, peintre-restaurateur, la remise en bon état de deux volets peints qui se trouvent dans l'église de Brecht. D'accord avec le Comité des correspondants de la province d'Anvers, la Commission a émis l'avis que le travail dont il s'agit doit être exécuté au musée d'Anvers et sous la surveillance de délégués dudit Comité; Église de Brecht. Volets peints.

Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines. Tableau.

3° Le devis estimatif, dressé par M. Maillard, pour la restauration du tableau de Rubens, *la Pêche miraculeuse*, qui se trouve dans l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations faites par le Comité des correspondants;

Église de Lampernisse. Vitraux.

4° Le projet relatif au placement de trois vitraux dans l'église de Lampernisse (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Bléhen. Vitraux.

5° Le projet de douze vitraux peints destinés à l'église de Bléhen (Liége); auteur, M. Grossé;

Église de Kessenich. Vitraux.

6° Le projet relatif à l'exécution de cinq vitraux pour l'église de Kessenich (Limbourg), à la condition de supprimer l'auréole qui entoure le Christ en croix;

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Vitrail.

7° Le projet d'un vitrail destiné au bas-côté du chœur de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant); auteur, M. Osterrath;

Église de Sainte-Gertrude, à Etterbeek. Vitraux.

8° Les dessins de deux vitraux à placer dans l'église de Sainte-Gertrude, à Etterbeek (Brabant); auteur, M. Fontana;

Église de Leeuw-Saint-Pierre. Vitraux.

9° Le projet relatif au placement de vitraux dans les deux grandes fenêtres du chœur de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant); auteur, M. Dobbelaere;

Église de Vive-Saint-Éloi. Verrières.

10° Le projet de quatre verrières à placer dans le chœur de l'église de Vive-Saint-Éloi (Flandre occidentale), à la condition que l'on ait égard aux observations présentées par M. le baron Bethune et que Saint-Joseph soit représenté chaussé; auteur, M. Dobbelaere;

Église de Moustier-sur-Sambre. Décoration.

11° Le projet relatif à la décoration de l'église de Moustier-sur-Sambre (Namur), sous la réserve que l'auteur, M. Meunier, aura égard aux observations faites par le Comité provincial des correspondants;

12° Le projet concernant la polychromie de l'autel du Sacré-Cœur, en l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Cet avis favorable est toutefois subordonné à l'examen sur place d'un échantillon de la décoration, celle-ci ne pouvant être appréciée exactement sur le vu d'une esquisse. Il a été recommandé à l'artiste de veiller à ne pas accentuer les vides de la tombe et du retable par la coloration. C'est ainsi que, dans l'ensemble de la tombe, il sera utile qu'il se rapproche autant que possible de la gamme des colonnes.

Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. Polychromie d'un autel.

— Le 22 avril 1901, il a été procédé, dans l'église de Merchtem, à l'examen de deux tableaux de De Crayer et d'un tableau attribué à Michel Coxie, restaurés l'année dernière par M. Van Landuyt.

Église de Merchtem. Tableaux.

M. Cardon, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Le travail effectué paraît avoir été exécuté d'une façon consciencieuse. Toutefois, au Crayer de l'autel du transept nord il y a à la couture horizontale de la toile, vers le centre, des retouches qui ont poussé au gris. On voit également dans la draperie du Christ quelques petites taches.

M. Van Landuyt devra être invité à revoir ces points et à examiner si ce ne sont pas des chancis. Il conviendra qu'il donne des explications à ce sujet et qu'il indique, dans un rapport, quelles sont les opérations qu'il a effectuées à ce tableau.

— Les peintures murales dont on vient de découvrir des restes en procédant à la démolition de la nef, en vue de l'agrandissement de l'église de Hallaer (Anvers), semblent offrir quelque intérêt, mais leur exécution est d'un faire

Église de Hallaer. Peintures murales.

naïf. Toutefois, il est difficile actuellement de juger de leur valeur réelle, la seule partie visible consistant en une simple bande horizontale, laquelle a été préservée du badigeon par le voisinage de la plinthe du plancher du jubé qui vient de disparaître.

Il faudra procéder à l'enlèvement du badigeon autour de ces peintures afin de mettre au jour tout ce qui subsiste de la décoration. Cette opération doit être confiée à un spécialiste. Elle pourrait être dévolue à M. Bressers, artiste peintre, rue du Poivre, à Gand. M Van Leemputten, artiste peintre et membre du Comité des correspondants de la province d'Anvers, qui assistait à la visite, veut bien se charger de contrôler le travail dont il s'agit.

Vu la disposition des lieux, il est à craindre que le maintien de ces restes de peinture ne puisse se concilier avec les travaux de reconstruction de la nef. En tous cas, il conviendra d'en conserver des calques fidèles et même d'en produire une bonne aquarelle, à échelle réduite, qui seront déposés dans un musée.

A l'extérieur du chœur se trouve l'ancienne croix triomphale accompagnée des statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean. Il y aura lieu de la rétablir sur une trabes, à sa place normale.

Les lambris du chœur sont intéressants ; ils devront être conservés avec soin.

Il conviendra de profiter des travaux en cours à l'église pour faire en sorte que l'écoulement facile des eaux pluviales soit parfaitement assuré le long des murs de l'édifice, en régularisant la pente du terrain vers l'extérieur.

L'attention de l'administration communale doit être appelée

sur la nécessité de ne plus laisser creuser les tombes trop près des murs de l'église, qui se trouve au centre du cimetière. Il faut éviter des affouillements, qui amènent inévitablement des désordres dans les maçonneries et, par suite, la ruine de celles-ci.

Lors de la visite de l'église de Hallaer, il a été question d'un changement à apporter au projet approuvé concernant la restauration de la tour. On voudrait, paraît-il, augmenter la hauteur de la maçonnerie au-dessus des abat-son. Ce projet n'ayant pas été soumis à l'approbation des autorités compétentes, ne pourra être réalisé, le cas échéant, qu'après qu'il aura subi cette formalité indispensable.

Église de Bertrix. Vitraux.

— Il a été procédé, le 15 mai 1901, dans l'atelier de MM. Comère et Capronnier, à l'examen de trois nouveaux vitraux destinés à l'église de Bertrix (Luxembourg).

Il résulte de cet examen que les verrières dont il s'agit ont été exécutées selon toutes les règles de l'art.

Église de Libin. Vitraux.

— Les quatre vitraux dont le placement dans l'église de Libin a été autorisé à la suite de l'avis favorable émis par le rapport de la Commission, en date du 8 juin 1900, ont fait l'objet d'un examen sur place, le 23 mai 1901, de concert avec M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg.

Cet examen a démontré que les verrières en question sont convenablement exécutées. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que les subsides promis par l'État, en vue de cette entreprise, soient liquidés.

Église de Flobecq. Vitraux.

— Il a été procédé, le 30 mai 1901, à l'examen des quatre vitraux placés par MM. Comère et Capronnier dans le chœur et la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église de Flobecq.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que les vitraux dont il s'agit ont été exécutés d'une façon satisfaisante.

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitraux.

— Il a été procédé, le 29 avril 1901, à l'examen d'un vitrail placé par M. Ladon dans la chapelle de Sainte-Aye, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

MM. Devillers, Hubert, Soil et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen, duquel il résulte que la verrière en question a été exécutée selon toutes les règles de l'art.

Il a été constaté, en outre, que le vitrail dû au même artiste et représentant l'Arbre de Jessé, dont le dessin a reçu le visa le 16 décembre 1898, est également bien réussi.

Un ancien vitrail qui occupe l'une des baies hautes du transept sud, vers l'orient, est menacé de destruction par suite du mauvais état de son armature. Il est prudent de le faire démonter immédiatement. Le cas échéant, on profitera de ce déplacement pour y faire effectuer les réparations que sa conservation pourrait nécessiter.

De nombreux débris de vitraux anciens ont été retrouvés dans les combles de l'édifice. Il paraît que ces restes sont suffisants pour reconstituer une dizaine de verrières de la grande nef. Il importe de s'occuper, sans retard, de cette reconstitution, les débris dont il s'agit étant exposés à se perdre.

Le rapport du 15 mars 1899 mentionne la nécessité d'installer les nombreux et intéressants objets d'orfèvrerie

que possède la collégiale de Sainte-Waudru, dans une armoire vitrée disposée dans un local convenable, dont l'accès serait défendu par des portes de sûreté. Il y a lieu d'insister pour que cette mesure de précaution soit prise sans nul retard.

Église de Saint-Pierre, à Louvain. Groupe en bois.

— Il a été procédé à l'examen du groupe en bois de chêne de l'église de Saint-Pierre, à Louvain (Brabant), représentant Sainte-Anne, la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus.

Il résulte de cet examen que le travail de restauration prévu est entièrement terminé et qu'il a été exécuté d'une façon très satisfaisante. En conséquence, il y a lieu de liquider le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts en vue de ce travail.

Église de Neerheylissem. Pierre tombale.

— Le fragment de pierre tombale que l'on a découvert l'année dernière en déblayant les abords de l'église de Neerheylissem (Brabant), a fait l'objet d'un examen le 2 mai 1901.

Le fragment dont il s'agit est peu important, il est d'ailleurs en assez mauvais état, ayant servi de seuil à la porte d'entrée du cimetière. Il porte encore le pivot sur lequel tournait la grille. Ce débris provient de la dalle funéraire d'un ancien curé de la paroisse; il ne remonte pas au delà du XVIe siècle. Néanmoins, dans l'intérêt de l'histoire locale, il convient d'en assurer la conservation en le plaçant contre un mur, dans une dépendance de l'église.

L'église de Neerheylissem est une construction des plus intéressantes. Elle remonte à l'époque romane, mais elle a subi, comme beaucoup d'autres, certaines transformations. L'abside a été reconstruite en 1539, à trois pans, avec des matériaux anciens; on y a utilisé, entre autres, des frag-

ments de la corniche primitive; les bas-côtés ont été remaniés probablement au XVIIIe siècle. La nef, précédée d'une énorme tour carrée, à flèche trapue, est séparée de ses collatéraux par d'énormes piliers carrés. Elle est éclairée par de petites baies cintrées s'évasant vers l'intérieur; elle a conservé des parties notables de la corniche primitive reposant sur des modillons, laquelle est ornée de billettes, ornement assez rare dans nos contrées. Le transept a des dimensions assez vastes; on voit contre le mur terminal sud les piédroits d'anciens arceaux qui, sans doute, étaient destinés à soutenir une voûte. A l'orient, en regard des bas-côtés, s'ouvrent dans le transept, des absidioles dans lesquelles sont logés les autels latéraux.

Toutes les parties de l'édifice sont recouvertes par des plafonds plats Seules, les absidioles sont voûtées en cul-de-four. L'absidiole du côté sud est en partie masquée par la sacristie; celle du côté nord a été reconstruite en briques, de même que le bras nord du transept. Ce sont les seules parties du temple où l'on rencontre la brique; tout le reste de la construction est bâti en grès des environs de Tirlemont et en pierre jaunâtre de Lincent.

L'église de Neerheylissem possède un groupe représentant Sainte-Anne avec la Sainte-Vierge et l'Enfant Jésus, qui remonte à la période ogivale et qui est très intéressant. On devrait le débarrasser des nombreuses couches de couleur qui le recouvrent et y faire quelques petites réparations sans importance L'enlèvement de la couleur devra se faire avec une grande prudence; il se peut qu'elle recouvre une polychromie ancienne.

Les fonts baptismaux en pierre bleue remontent au

xve siècle; ils sont octogones et ornés, à quatre des angles de la cuve, de têtes bien conservées.

L'un des confessionnaux porte la date 1665; il n'a pas grande valeur.

Les autels latéraux dont les retables sont en style renaissance ont conservé leurs tombes primitives, dont la table, fort simple, est en pierre grise. Le retable de l'autel du côté nord, dédié à Notre-Dame, possède un rosaire peint avec talent en petits médaillons. Il est intéressant et devra être conservé avec soin.

L'église de Neerheylissem réclame des travaux de restauration d'une certaine importance. Il paraîtrait même qu'elle est insuffisante pour les besoins de la population. Si on doit procéder à un agrandissement, il faudra étudier avec grand soin le côté le plus pratique pour atteindre ce but sans trop sacrifier l'édifice, soit en incorporant à la partie réservée aux fidèles la surface de la tour et le local situé au sud de cette dernière et en prolongeant vers l'ouest le bas-côté nord, soit en élargissant les bas-côtés actuels, soit même en reculant la tour vers l'ouest et en ajoutant deux ou trois travées à la nef. Dans ce dernier cas, la tour devrait être reconstruite dans ses dispositions actuelles et au moyen de matériaux semblables aux anciens. Mais il faudra avant tout examiner si l'on ne peut éviter un agrandissement en célébrant trois messes les dimanches et les jours fériés. Les intérêts artistiques et archéologiques seraient ainsi sauvegardés en même temps que l'on éviterait une dépense relativement importante.

L'église de Neerheylissem offre un intérêt artistique et archéologique suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

Monument commémoratif de la bataille des Eperons d'or.

— A la suite d'une dépêche adressée, le 4 mai 1901, par M. le Ministre de l'agriculture à M. le sculpteur Devreese, cet artiste a établi une nouvelle estimation du coût du monument à ériger à Courtrai (Flandre occidentale), en commémoration de la bataille des Éperons d'or, en se basant sur certaines observations faites par la Commission et sur les changements apportés au choix des matériaux à mettre en œuvre.

Il résulte d'un nouvel examen auquel il a été procédé de la maquette du monument, que la somme de 136,000 francs à laquelle l'artiste évalue le coût de l'œuvre, y compris les fondations, mais non compris la grille qui devra la protéger, n'est pas exagérée pour un travail de cette importance.

L'artiste a soumis à la délégation, qui s'est rendue à son atelier, le 14 juin 1901, une proposition qui lui a été faite, sous forme de pétition ; elle a pour but de faire remplacer les groupes du piédestal par des bas-reliefs représentant la Bénédiction de l'armée flamande, la Communion de la terre et la représentation des Éperons d'or suspendus à la voûte de l'église de Notre-Dame, à Courtrai.

Cette proposition ne paraît pas réalisable : la représentation de la Bénédiction de l'armée et celle de la Communion devraient s'étendre en largeur, tandis que l'artiste se trouve en présence d'un cadre s'étendant en hauteur. La représentation des Éperons suspendus à la voûte de l'église n'est guère plus pratique.

Du reste, il est à remarquer que la maquette, telle qu'elle est conçue, a été adoptée par le Comité exécutif de la « Gilde van Groeninghe » et par la Commission royale des

monuments; le changement proposé remettrait donc toute l'affaire en question.

D'autre part, l'artiste déclare maintenir son œuvre, qui est d'ailleurs très bien comprise.

Dans ces conditions, il y a lieu de s'en tenir au projet adopté.

Il doit être expressément entendu que le modèle en staff sera établi avant toute exécution; il est indispensable, surtout en vue de bien déterminer les dimensions du monument par rapport à l'emplacement qui sera choisi. Le coût de ce modèle n'est pas compris dans le chiffre précité de 136,000 francs.

Nouvel escalier de la digue, à Blankenberghe. Lions.

— Les deux lions en pierre bleue récemment placés sur les rampes du nouvel escalier de la digue, rue de l'Église, à Blankenberghe (Flandre occidentale), ont fait l'objet d'un examen, le 3 juin 1901.

Bien que n'ayant pas atteint toute la perfection que comporte une véritable œuvre d'art, le travail décoratif dont il s'agit a été traité de telle sorte que la réception définitive peut en être opérée.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ancien refuge de Herckenrode, à Hasselt.

La Commission a adopté le projet relatif à la restauration de la porte principale de l'ancien refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt (Limbourg); architecte, M. Rypens.

Château de Gérard-le-Diable, à Gand.

— Il résulte de l'examen qui a été fait sur place du projet soumis officieusement en vue de l'arrangement intérieur du château de Gérard-le-Diable, à Gand (Flandre orientale), que l'étude présentée est susceptible d'approbation.

Les renseignements fournis lors de la visite à laquelle assistaient MM. Verhaegen, De Waele, Van Biesbroeck, Serrure et De Ceuleneer, membres du Comité des correspondants, constatent que l'aménagement des étages est proposé de commun accord entre l'architecte et l'administration des Archives de l'État.

Vu l'importance archéologique de l'édifice, il a été reconnu à l'unanimité que le bois de chêne seul doit être adopté pour la restauration de la charpente; l'augmentation de la dépense de ce chef sera d'ailleurs minime.

L'attention de l'auteur du projet a été attirée sur la convenance d'examiner, de concert avec l'administration des ponts et chaussées, qui exécute les travaux, si, pour la grande salle, un dallage en pierre de Tournai ne serait pas mieux en rapport avec le caractère de l'édifice qu'un pavement en carreaux céramiques.

Des lanterneaux sont proposés pour augmenter l'éclairage des salles; si on les exécute, l'architecte devra se préoccuper des moyens à employer pour combattre les effets de la condensation, laquelle pourrait être préjudiciable à la conservation des archives.

Château des comtes de Flandre, à Gand.

— Il a été procédé, le 15 avril 1901, à l'examen sur place du projet soumis par M. l'architecte De Waele, en vue de la restauration du donjon du château des comtes de Flandre, à Gand.

MM. De Waele, Van Biesbroeck, Serrure et De Ceuleneer, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Le projet présenté a paru étudié avec beaucoup de soin.

L'étude de la restauration du donjon n'offre des difficultés

sérieuses que sur deux points ; ceux-ci ont d'ailleurs préoccupé le Comité qui patronne l'œuvre du château des comtes.

Le premier point a trait au sous-sol. M. De Waele est d'avis de maintenir entre les colonnes les voûtes en briques dont on a retrouvé des parties et qui, d'après lui, témoignent d'une réfection peu postérieure à 1180, date de la construction de la forteresse. M. Verhaegen voudrait rejeter la brique et remplacer les voûtes par un plancher établi par-dessus le système d'arcs doubleaux appuyés sur colonnes, dont il reste une ou deux travées.

Pour sa part, la Commission pense qu'il est désirable de maintenir tels qu'ils sont les arcs et les colonnes trouvés dans le sous-sol. Le donjon ne devant recevoir aucune destination, il n'y a pas utilité à le compléter dans toutes ses parties ; il est même intéressant, pour les études archéologiques, de se borner à y faire les seuls travaux de reconstruction partielle et de consolidation que sa conservation exige. Pour la même raison, on pourrait ne pas rétablir le gitage intermédiaire et se contenter du gitage supérieur destiné à mettre la construction à l'abri des intempéries, tout en assurant la liaison des murs entre eux. De cette façon, l'intérieur du donjon resterait visible sur toute sa hauteur et laisserait intacts tous les témoins des transformations qu'il a subies.

Lorsque, dans une restauration de ce genre, des doutes se manifestent et qu'il n'y a pas nécessité, au point de vue utilitaire, de reconstruire, il est prudent de s'abstenir. Toutefois si, contrairement à l'opinion du Collège, le Gouververnement et la ville de Gand décidaient de rétablir les

étages du donjon, la Commission estime qu'ils devraient être construits en bois.

Le second point en discussion est celui de savoir si le donjon doit être terminé par une plate-forme crénelée ou être couronné par un toit.

Le comité du château a adopté la proposition de M. l'architecte De Waele consistant en une plate-forme crénelée. Son opinion est basée sur les documents anciens, tableaux, gravures, etc., représentant le donjon terminé par une plate-forme crénelée. D'accord avec la délégation qui a visité les lieux, et entendu défendre par leurs auteurs ou partisans, les deux opinions en présence, la Commission s'est ralliée, à l'unanimité, à l'avis du comité précité.

Ruines du château de Franchimont.

— Il a été procédé, le 17 juin 1901, à l'examen des travaux entrepris en vue de la consolidation des ruines du château de Franchimont.

MM. Feuillat et Lohest, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cet examen.

Les ouvrages en cours d'exécution pour le moment ne consistent encore qu'en déblais. Ils sont exécutés avec soin et intelligence.

Les déblais provenant de l'intérieur du château sont transportés à une certaine distance des ruines et jetés sur le versant de la montagne. Il conviendra d'étendre davantage les décombres, de façon qu'ils ne forment pas des amoncellements irréguliers.

Il n'y a pas lieu de rétablir les niveaux primitifs des cours sur toute la surface de celles-ci ; il suffira de faire voir ces niveaux partiellement sur une largeur de $1^{m}50$ à 2 mètres et de les creuser en talus ; on évitera ainsi de causer des

éboulements de murs relativement récents, établis sur des décombres. Il importe de ne détruire aucune construction, même moderne ; elles contribuent toutes à rappeler l'histoire de la forteresse.

En résumé, on doit se borner à maintenir et à consolider tout ce qui existe ; il ne faut rien rétablir ni compléter ; il ne faut même pas ouvrir les fenêtres bouchées, ni enlever certains blocs de maçonnerie tombés tout d'une pièce du haut des murailles.

Les végétations ne doivent être enlevées que là où elles seraient visiblement une cause de destruction pour les maçonneries ; les végétations contribuent beaucoup à l'aspect pittoresque de ces belles ruines.

Le sommet des murailles doit absolument conserver l'aspect que le temps a créé ; par conséquent, les murs doivent rester crénelés. On se bornera à y couler du ciment pour les consolider.

Les travaux de déblaiement étant déjà assez avancés, il conviendrait d'inviter l'architecte à produire un devis général des travaux de consolidation des ruines, en restant dans les limites ci-dessus indiquées. A ce devis seront annexés les plans complets du château tracés au moyen de lignes noires sur fond blanc ; ils indiqueront les anciens fossés et autres ouvrages avancés, s'il en existe.

Quelques objets intéressants ont déjà été recueillis dans les fouilles ; tout fait espérer qu'on en recueillera encore. Plus tard, on pourra approprier quelque peu l'une des salles du château pour en constituer un petit musée.

Si l'on veut soustraire au vandalisme de certains visiteurs ces ruines de tout premier ordre, il est urgent qu'un gardien

soit attaché à ce monument vénérable, à l'instar de ce qui se pratique aux châteaux de Bouillon, de Laroche, etc.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Hulsonniaux (Namur); architecte, M. Lange;

2° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Ouckene (Flandre occidentale); architecte, M. Soete;

3° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Vlamertinghe (Flandre occidentale), sous la réserve qu'au cours des travaux on donne une certaine pente à la couverture des dépendances, qu'on supprime l'avant-corps de la façade et qu'on diminue l'importance de la lucarne; architecte, M. Carette;

4° Le projet relatif à la construction d'un avant-corps formant serre, au presbytère de Ninane, sous Chaudfontaine (Liége); architecte, M. Wendeler;

5° Le projet relatif à la construction de dépendances au presbytère de Leerne-Saint-Martin (Flandre orientale); architecte, M. Vandenheuvel;

6° Le projet de restauration du presbytère de Denderbelle (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

7° Le projet de restauration du presbytère de Mouscron (Flandre occidentale); architecte, M. Carette.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

1° A Nadrin, sous Wibrin (Luxembourg), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations consignées au rapport de Mgr l'évêque de Namur; architecte, M. Cupper; Église de Nadrin.

2° A Turnhout, paroisse du Sacré-Cœur (Anvers), à la condition qu'on supprime les tourelles de la tour; qu'on termine cette construction d'une façon plus simple et qu'on établisse une flèche à quatre pans, munie d'une seule lucarne, plus petite que celles projetées et nécessaire pour donner accès à la toiture; architecte, M. J. Taeymans; Église du Sacré-Cœur, à Turnhout.

3° A Mylstraat, sous Duffel (Anvers), à la condition qu'on prévoie la construction de cheminées, afin d'assurer le chauffage éventuel de l'édifice; architecte, M. Careels; Église de Mylstraat.

4° A Buysinghen (Brabant), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations suivantes : *a*) l'appareil en *opus incertum*, prévu pour le soubassement de l'édifice, sera remplacé par un appareil régulier; *b*) la tour sera simplifiée; on en supprimera, entre autres, les colonnettes angulaires, les lucarnes du pied de la flèche, sauf une nécessaire pour établir un accès à la toiture; la partie supérieure de la flèche sera revue; l'auteur fera bien de supprimer sa partie ajourée qui ne produirait pas un effet heureux. La Commission estime, avec M. l'architecte provincial, qu'il importe de faire faire des sondages dans le terrain où doit s'élever l'édifice, afin d'éviter des mécomptes, la nature du sol variant beaucoup dans la vallée de la Senne Église de Buysinghen

d'un point à un autre. Le Collège partage également l'avis de ce fonctionnaire, que le parvis, devant l'édifice, doit être agrandi; architecte, M. Toen;

Église de Saint-Joseph, à Menin.

5° A Menin, paroisse de Saint-Joseph (Flandre occidentale); architecte, M. Depauw;

Église de Wépion.

6° A Wépion (Namur). Eu égard à la déclivité que présente le terrain choisi, il conviendra que les plans tiennent compte de cette différence de niveau. En général, les proportions de l'édifice sont étriquées Il sera bon d'élargir les bas-côtés. Par contre, il est inutile d'établir des hémicycles au transept; les bras de celui-ci se termineraient avantageusement par des murs plats. L'hémicycle du chœur pourrait être élargi afin de mieux dégager le maître-autel. Les autels latéraux seraient mieux à leur place dans des chapelles orientées s'ouvrant sur le transept; dans ces conditions, les sacristies seraient disposées transversalement au chœur. La flèche a un aspect civil; il est préférable de la terminer en pointe et de s'en tenir à une seule lucarne. Dans l'intérêt de l'aspect général de l'édifice, la pente des toitures doit être régularisée dans la mesure du possible et l'auteur devra veiller à ce que le seuil des triples fenêtres soit établi sur une ligne horizontale. La tourelle renfermant l'escalier destiné à donner accès aux étages de la tour devrait avoir la forme circulaire et non polygonale. L'attention de l'architecte doit être appelée sur les contreforts de la haute-nef, au point de vue de leur stabilité. Enfin, il importe que l'aspect des parements ne soit pas déchiqueté. Dans ce but, il faudra adopter, pour les pierres d'angles, une même teinte et une même taille que pour les parements; architecte, M Van Gheluwe.

Ont aussi été approuvés les projets d'agrandissement des églises :

1° De Nimy (Hainaut); architecte, M. Debaisieux; Église de Nimy.

2° De Leefdael (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Leefdael.

3° De La Pinte (Flandre orientale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations faites par M. l'architecte provincial, en ce qui concerne le chœur, qui devrait être modifié suivant le croquis de ce fonctionnaire; l'exécution de doubles murs et l'établissement d'un paratonnerre. Il est entendu que l'approbation ne s'applique qu'à l'agrandissement de l'édifice existant, réserves faites pour l'avenir en ce qui concerne la tour, qui paraît trop compliquée. Le plan n'indique pas l'emplacement destiné au buffet d'orgue. Il serait utile de s'en préoccuper dès maintenant afin de ne pas s'exposer, plus tard, à masquer des jours nécessaires à l'éclairage du vaisseau; architecte, M. Goethals. Église de La Pinte.

Ainsi que les projets ci-après :

4° Établissement d'un dallage dans l'église de Sainte-Marie, à Péronnes lez Binche (Hainaut); architecte, M. Eyckmans; Église de Sainte-Marie, à Péronnes lez Binche.

5° Construction d'une sacristie à l'église de Mogimont, sous Vivy (Luxembourg); architecte, M. Würth; Église de Mogimont.

6° Installation d'un beffroi dans la tour de l'église de Vieux-Dieu, sous Mortsel (Anvers); Église de Vieux-Dieu.

7° Établissement d'un dallage en marbre dans l'église de Saint-Roch, à Deurne (Anvers); architecte, M. Toen; Église de Saint-Roch, à Deurne.

8° Construction de voûtes en bois dans les deux nefs latérales de l'église d'Oostduinkerke (Flandre occidentale); architecte, M. Buyck; Église d'Oostduinkerke.

Église de Terwagne.

9° Construction d'une sacristie à l'église de Terwagne (Liége); architecte, M. Feuillat;

Église de Lanaeken.

10° Agrandissement de la sacristie de l'église de Lanaeken (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Cuttecoven.

11° Reconstruction de l'escalier d'accès à l'église de Cuttecoven (Limbourg);

Église de Vosselaere.

12° Renouvellement du dallage de l'église de Vosselaere (Flandre orientale); architecte, M. Van Assche;

Objets mobiliers d'églises.

13° Et, enfin, les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Audregnies (Hainaut) : buffet d'orgues;

Wiers (Hainaut) : buffet d'orgues;

Chiny (Luxembourg) : complément du mobilier;

Fauvillers (Luxembourg) : bancs;

Saint-Jacques, à Bruges (Flandre occidentale) : mobilier de la chapelle du Saint-Sacrement;

Tillet (Luxembourg) : buffet d'orgues;

Baelegem (Flandre orientale) : banc de communion;

Pont-au Ry, sous Mettet (Namur) : chaire à prêcher;

'S Heeren-Elderen (Limbourg) : bancs;

Hansinelle (Namur) : mobilier complet;

Kessenich (Limbourg) : complément du mobilier;

Vosselaere (Flandre orientale) : fonts baptismaux.

Église d'Asper.

— En vue de se prononcer sur la nécessité de reconstruire totalement ou partiellement l'église d'Asper, qui a été incendiée en janvier dernier, la Commission a fait procéder à une visite de l'édifice.

M. Serrure, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cette visite.

Les restes de l'église d'Asper offrent un intérêt archéolo-

gique réel ; ils méritent de figurer dans la 3e classe des monuments du culte.

Le chœur ainsi que la tour située au centre de la croisée appartiennent à l'époque romane ; ils sont construits en pierre de Tournai. L'une des baies d'abat-son a conservé la colonnette primitive avec chapiteau cubique qui la divise en deux lumières. La flèche, qui a été détruite totalement, était très belle. Comme elle a été publiée dans un ouvrage récent, il sera possible de la rétablir dans ses dispositions anciennes.

Les chapelles établies latéralement au chœur sont en briques ; elles semblent avoir été construites vers le XIVe siècle. C'est très probablement lors de cette édification que l'on a percé, dans le mur plat du chevet roman, une grande baie ogivale, aujourd'hui presque entièrement masquée par la sacristie.

La nef et ses collatéraux sont en briques, sauf le soubassement des murs, qui est en moellons, et les colonnes avec arcades qui sont en pierre blanche ; ils ont remplacé, au XVe siècle, la nef romane qui devait elle-même avoir des collatéraux si l'on en juge par les pilastres se rattachant, vers l'ouest, aux gros piliers qui portent la tour. La nef du XVe siècle, qui repose sur des colonnes cylindriques, a subi des remaniements au XVIIe siècle.

Les faces latérales du chœur ont également subi des transformations au XVIe siècle.

Les voûtes de l'édifice qui n'ont pas été détruites par l'incendie, sont de date relativement récente ; leur état de dégradation est tel qu'il faudra les démolir.

A environ 0m50 sous le pavement actuel de la nef on vient de retrouver des vestiges d'un ancien carrelage en terre cuite

composé de carreaux rouges unis de $0^{m}08\ 1/2 \times 0^{m}08\ 1/2$ et de carreaux également rouges offrant, les uns une fleur de lys blanche, les autres un cadre blanc avec une petite rosace au centre. On devra rechercher soigneusement les restes de cet intéressant carrelage.

Le maître-autel, en style renaissance, à part la table qui est récente, est en marbre. L'autel du transept sud, de la même époque, est aussi en marbre. Ces deux meubles intéressants devront être conservés dans l'église. Il se peut que par suite de la restauration du chevet on ne puisse plus replacer le maître-autel dans le chœur; dans ce cas, il faudra s'attacher à l'établir dans le transept nord. Les autres autels sont en bois et de nulle valeur.

Il résulte de l'examen des restes de l'église que ceux-ci sont encore solides et qu'il est parfaitement possible d'en entreprendre la restauration. L'édifice étant trop petit pour les besoins de la population, il y aura lieu de l'agrandir en prolongeant les nefs vers l'ouest.

La hauteur des deux chapelles latérales du chœur est quelque peu exagérée; il serait possible, sans nuire à leur aspect, de les abaisser. Comme leurs voûtes doivent être démolies, celles-ci seraient remplacées par des voûtes en bois en berceau. Par cette réduction de hauteur des chapelles on parviendra à dégager, dans une certaine mesure, les petites baies romanes des murs latéraux du chœur.

La sacristie, qui est adossée au chevet, devra être démolie et reconstruite au côté sud de l'église, dont elle sera séparée par une petite cour couverte.

Église de Herffelingen.

— Il a été procédé, le 20 mai 1901, à l'inspection de l'église de Herffelingen (Brabant). Il s'agissait surtout de

s'assurer s'il n'y aurait pas utilité et possibilité de procéder à son agrandissement en conservant la tour, qui est beaucoup plus ancienne que le reste de l'édifice.

Après une longue étude sur place, il a été reconnu que le parti le plus avantageux à adopter est celui que l'architecte propose à l'avant-projet présenté, auquel M. l'architecte provincial en chef s'est également rallié. Il agrandit l'édifice dans les deux sens, vers le chœur et vers la façade principale, tandis que si l'on conservait la tour, l'agrandissement ne pourrait s'opérer que du côté du chœur. Malheureusement, de ce côté, le terrain dont on dispose est peu étendu, à cause du voisinage d'une rue.

Au surplus, la tour n'a d'autre mérite que son ancienneté. Elle paraît remonter aux premiers temps de l'ère ogivale. Bâtie en moellons très irréguliers, elle a subi de nombreuses réfections où la brique joue un rôle important et des remaniements qui lui ont enlevé tout caractère architectonique; de plus, les parements sont en fort mauvais état; ils sont maintenus, de tous côtés, par des ancrages, des crampons, etc. Bref, cette construction chétive n'a pas une valeur telle qu'elle doive mettre obstacle à un agrandissement normal de l'église dont la nécessité est reconnue depuis longtemps.

Le seul regret que l'on puisse émettre, c'est que l'agrandissement vers la façade principale réduira l'importance du parvis de l'église.

Lors de l'exécution des travaux d'agrandissement, il conviendra de conserver avec soin deux consoles sculptées du xve siècle qui soutiennent l'appentis du portail moderne.

A part le tableau du maître-autel, que l'on attribue à De

Crayer, l'église de Herffelingen ne possède d'autre objet intéressant qu'une belle cuve baptismale, en pierre bleue, remontant au xve siècle.

L'avant-projet d'agrandissement soumis peut servir de base à une étude définitive. Toutefois, pour la tour et les rempants des pignons, l'auteur devra être invité à rester dans des données plus simples. Dans ce but, la tour devra être carrée sur toute sa hauteur et terminée par une flèche ordinaire.

Église de Denderleeuw.

— Le projet relatif à l'exécution de travaux supplémentaires de restauration nécessités par l'agrandissement de l'église de Denderleeuw et à la reconstruction partielle du mur de clôture, au côté sud de cet édifice, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 19 juin 1901.

L'enlèvement des plâtrages, à l'intérieur de la nef, a révélé des dégâts considérables causés par un incendie au xvie siècle. Ces dégâts doivent nécessairement être réparés ; plusieurs colonnes et demi-colonnes sont à renouveler. Après cette restauration, il conviendra de maintenir apparents les parements qui sont susceptibles de rester visibles ; ceux qui sont moins bien conservés, mais dont le renouvellement n'est pas indispensable, pourront être enduits au moyen d'un mortier teinté dans le ton de la pierre.

En ce qui concerne le mur de clôture, à reconstruire partiellement, il est désirable de modifier quelque peu son alignement afin qu'il reste parallèle au transept, d'une part, et au chœur, d'autre part. Ce parallélisme amènera une certaine union entre le mur de clôture et le soubassement de l'édifice ; il contribuera ainsi à l'aspect monumental de celui-ci, qui, vers le transept et le chœur, se trouve à un

niveau sensiblement plus élevé que celui du chemin qui le borde. L'architecte s'est rallié à cette manière de voir ; il a modifié l'alignement du mur au plan soumis.

Les travaux d'agrandissement de l'église de Denderleeuw s'exécutent dans de très bonnes conditions. La partie ajoutée au monument est une conception originale, pittoresque, d'un réel caractère artistique ; elle possède ainsi des qualités que l'on rencontre trop rarement dans les constructions modernes. On doit féliciter vivement M. l'architecte Valcke pour la réussite de cette œuvre, qui est complète.

Il conviendra de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le trottoir à établir autour de l'église ait une pente suffisante afin que les eaux pluviales ne séjournent pas aux abords des murailles. Il sera bon aussi de placer des entonnoirs aux tuyaux de descente ; ceux-ci, en sortant directement des corniches, ne produisent pas un effet satisfaisant.

Église de Milmort.

— Depuis longtemps déjà, il est question de reconstruire l'église de Milmort (Liége).

A la demande de M. le curé de cette localité, il a été procédé, le 28 mai 1901, à l'inspection des emplacements qui pourraient, le cas échéant, être proposés pour l'érection du nouveau temple.

L'examen des divers emplacements désignés successivement, a démontré que ceux-ci, tout en pouvant convenir, à la rigueur, laisseraient cependant tous à désirer à certains points de vue.

Mais, en visitant l'ancienne église, on a reconnu que l'emplacement de celle-ci est infiniment préférable à ceux mis en avant ; il domine le village.

D'autre part, il a été constaté que la nef ancienne n'est

pas dépourvue de mérite artistique et archéologique. Elle paraît remonter au XIVe siècle. Elle est encore en bon état et il est parfaitement possible de l'utiliser en procédant à un agrandissement de l'église. C'est là le parti auquel il convient de s'arrêter. Du reste, les autorités locales, présentes à la visite, se sont immédiatement ralliées à cette manière de voir, d'autant plus qu'il ne peut qu'en résulter des avantages sérieux pour la localité : d'abord économie notable dans la dépense ; ensuite, maintien de l'emplacement actuel, ce qui est toujours désirable pour ne pas léser des intérêts acquis ou créer des rivalités.

L'agrandissement de l'église est facile à opérer du côté du chœur, où l'on peut faire une emprise sur une prairie voisine ; on pourra même en profiter pour agrandir le cimetière.

La tour pourra être placée en avant du bas-côté nord et son rez-de-chaussée servir de chapelle des fonts baptismaux ; de cette façon, la tour sera vue dès l'entrée dans l'agglomération et le pignon ouest sera dégagé et orné d'une belle verrière ; le jubé serait, dans ce cas, établi à proximité du chœur.

La flèche actuelle a de l'élégance ; sa charpente est solide ; elle pourra être replacée sur la nouvelle tour.

Il doit être entendu que toutes les maçonneries nouvelles seront exécutées en moellons de même nature que ceux ayant servi aux constructions à conserver.

On devra profiter des travaux d'agrandissement pour établir une nouvelle et plus commode rampe d'accès à l'église et pour aménager les abords de l'édifice de façon à faciliter le libre écoulement des eaux pluviales, lesquelles

séjournent actuellement au pied des murailles et y entretiennent une humidité préjudiciable à leur conservation.

Dans le mur sud de l'église se trouvent encastrés deux petits monuments funéraires et, à l'intérieur, contre le mur ouest, se dressent plusieurs dalles tumulaires ; tous ces objets, qui intéressent l'histoire locale, devront être conservés avec soin et on leur réservera un emplacement convenable dans le temple agrandi.

La nef de l'église de Milmort, où l'on retrouve le type architectural du pays mosan, offre un intérêt artistique suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la 3e classe des édifices monumentaux du culte.

Eglise de Sainte-Waudru, à Mons.

— Il a été procédé, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, à l'examen des projets relatifs au placement d'un autel dans la chapelle de Saint-Vincent et d'une clôture à la chapelle de Saint-Joseph.

Ces travaux, estimés ensemble à la somme de 16,304 francs, seront effectués avec l'aide de dons offerts à la fabrique.

Il résulte de l'examen, sur place, desdits projets que ceux-ci sont bien compris et qu'ils sont en rapport avec l'ensemble de l'édifice.

Des traces de clôtures primitives se remarquent contre les piédroits des entrées de plusieurs chapelles ; la silhouette de la terminaison de leurs montants gothiques est encore visible sur les maçonneries. Les auteurs du projet de clôture se sont basés sur ces indications pour déterminer la hauteur de ladite clôture.

Il est regrettable que le conseil de fabrique ne fournisse pas le programme d'ensemble de tous les ouvrages à effectuer à l'intérieur de l'édifice. La demande de ce programme

a été faite le 19 décembre 1896 et renouvelée plusieurs fois depuis; elle n'a eu aucune suite, bien que, lors de la dernière visite, les délégués de la fabrique aient déclaré que ce document existe et qu'une copie en serait fournie prochainement.

La Commission a revêtu les dessins de son visa, mais elle a demandé qu'au cours de l'exécution des travaux on supprime les chandeliers projetés au sommet de la clôture. Elle a, en outre, prié M. le Gouverneur de la province du Hainaut de vouloir bien prévenir le conseil de fabrique qu'elle n'approuvera plus aucun projet de meuble aussi longtemps qu'il n'aura pas envoyé le programme demandé depuis longtemps. Le Collège rappellera que ce programme ne doit pas consister en un projet d'ensemble de tous les travaux à entreprendre ultérieurement dans l'église, mais en une simple description de ce que l'on compte faire soit par l'établissement d'œuvres nouvelles, soit en utilisant les nombreuses sculptures qui sont disséminées dans le monument.

Église d'Assebroucke.

— Il a été procédé, le 3 juin 1901, dans l'église d'Assebroucke (Flandre occidentale), à l'examen de l'ancien banc de communion de cet édifice, qu'il est question de remplacer.

L'œuvre dont il s'agit paraît remonter à la fin du XVIIIe siècle. Elle est en marbre blanc et n'a qu'une valeur artistique très secondaire. De plus, il semble qu'elle est composée de pièces rapportées.

Ce banc devant être utilisé pour servir de prie-Dieu devant l'autel de la Sainte-Vierge, où il existe une dévotion spéciale, il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'il soit remplacé par le banc de communion en bois de chêne dont le dessin est soumis aux autorités compétentes. Ce meuble est en rapport

avec le style ogival de l'église et avec les stalles récemment placées dans le chœur.

— Les trois autels et la chaire à prêcher dont le placement a été effectué dans l'église de Lomprez, moyennant le concours financier de l'État, ont fait l'objet d'un examen le 27 juin 1901. Église de Lomprez.

M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, assistait à la visite.

Il résulte de cet examen que les meubles dont il s'agit ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts soit liquidé.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de la tour et de la flèche de l'église de Soheit-Tinlot (Liége); architecte, M. Taurel; Église de Soheit-Tinlot.

2° Le projet de restauration de l'église de Rebaix (Hainaut); architecte, M. Fourdin; Église de Rebaix.

3° Le projet de restauration des toitures de l'église de Neuve-Église (Flandre occidentale); architecte, M. Geirnaert; Église de Neuve-Église.

4° Le projet de restauration de la tour de l'église de Mélin (Brabant); architecte, M. Langerock; Église de Mélin.

5° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Westvleteren (Flandre oocidentale); architecte, M. Carette; Église de Westvleteren.

Église de Braine-l'Alleud.

6° Le projet de restauration de la tour de l'église de Braine-l'Alleud (Brabant); architecte, M. De Becker;

Église de Sart-Saint-Laurent.

7° Le projet de restauration de la flèche de l'église de Sart-Saint-Laurent (Namur); architecte, M. Lange;

Église de Hougaerde.

8° Le projet des travaux de restauration à effectuer à l'église de Hougaerde (Brabant); architecte, M. Langerock;

Église de Goefferdingen.

9° Le projet relatif à la restauration des fenêtres de l'église de Goefferdingen (Flandre orientale);

Église de Sulsique.

10° Le projet de restauration de la tour de l'église de Sulsique (Flandre orientale); architecte, M. Vossaert;

Église de Ghistelles.

11° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Ghistelles (Flandre occidentale), sous la réserve qu'il sera tenu compte des observations du Comité des correspondants et de celles formulées par M. l'architecte provincial, pour ce qui concerne la partie administrative. L'attention de l'architecte, M. Hoste, a, en outre, été appelée sur la convenance de bien examiner si les gargouilles qu'il projette à la base des tourelles et sous la couronne supérieure ont existé. S'il n'en trouve pas de traces, il est préférable qu'il s'abstienne de les exécuter, tout en assurant l'écoulement des eaux par un autre moyen;

Église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines.

12° Le projet d'une quatrième série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines (Anvers); architecte, M. Meyns;

Église d'Oostcamp.

13° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à la tour de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Église de Waermaerde.

14° Le projet des travaux supplémentaires de restauration de l'église de Waermaerde (Flandre occidentale); architecte, M. Van Assche;

15° Le compte des travaux de restauration effectués pendant le deuxième semestre de 1900, à l'église de Notre-Dame, à Anvers. Église de Notre-Dame, à Anvers.

— Lors d'une inspection récente de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (Hainaut), à laquelle assistaient MM. Devillers, Hubert, Soil et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants, il a été constaté que les toitures de ce remarquable monument sont en très mauvais état. De nombreuses traces d'infiltrations se remarquent dans les voûtes, dont plusieurs sont même transpercées d'une façon déplorable. Église de Sainte-Waudru, à Mons.

Il y a lieu d'appeler d'urgence l'attention de l'Administration communale sur cette situation, qui est de nature à amener des dégâts considérables dans les maçonneries si l'on tarde à y porter remède.

D'autre part, il a été constaté, non sans surprise, que l'on est occupé à installer un urinoir contre la chapelle adossée au transept nord. L'effet produit par cet édicule, exposé directement à la vue des passants, est on ne peut plus déplorable. Il y a d'autant plus lieu d'en demander le prompt enlèvement, que la place ne manque pas pour l'établir ailleurs. En tous cas, il n'est pas tolérable qu'il reste adossé à n'importe quelle partie du monument.

— Après avoir pris connaissance d'une lettre par laquelle l'Administration communale de Bruxelles fournit des explications au sujet des travaux entrepris à la façade principale de l'église des SS.-Michel-et-Gudule, la Commission a jugé utile de profiter des échafaudages établis pour procéder à un examen de l'édifice. Église des SS.-Michel-et-Gudule, à Bruxelles.

Cette visite a démontré que les faits signalés par l'Admi-

nistration communale sont de tous points exacts. Beaucoup de parties de la façade sont en très mauvais état ; les mesures de précaution prises par la ville n'étaient certes pas inutiles. Celles-ci ont surtout pour but d'éviter des accidents ; à cette fin, on a fait barricader les terrasses du grand escalier et placer un abri devant la porte principale de l'édifice ; les deux portes latérales ont été condamnées. L'Administration a fait placer un échafaudage permettant de visiter la façade et d'enlever les pierres menaçant ruine ; le même travail sera continué sur le pourtour des deux tours. Ce travail préparatoire est conduit avec beaucoup d'intelligence et de soin. Il permettra de faire un relevé détaillé des façades en vue d'établir un projet complet de restauration de toute la partie occidentale du monument et du pourtour des deux tours, projet qui sera soumis à l'approbation des autorités compétentes.

La Commission n'ayant pas été avertie que le placement des échafaudages n'avait, pour le moment, d'autre but que celui dont il est question ci-dessus, a cru que l'on se proposait d'entamer des travaux importants au sujet desquels elle n'avait pas été consultée. C'est là le motif pour lequel elle avait cru devoir en référer à M. le Ministre de la justice.

Il est utile d'appeler l'attention de l'Administration communale sur les inconvénients graves qui résultent, pour l'édifice, des jardinets touchant aux murs de celui-ci. Ils y entretiennent une humidité constante très préjudiciable à la conservation du monument. Il est urgent de ménager, le long des façades, des trottoirs avec contre-murs ayant une pente suffisante pour que les eaux pluviales trouvent un écoulement facile et rapide.

— Il a été procédé, le 25 avril 1901, à l'examen des modèles en staff de la crête à rétablir sur la toiture de l'église de Notre-Dame, à Anvers. Église de Notre-Dame, à Anvers.

MM. Bilmeyer, Donnet, Smekens, Van Caster et Van Leemputten, membres du Comité des correspondants, assistaient à la visite.

Le principe de cette ornementation a paru bien compris. Seulement, sa partie inférieure présente un aspect un peu lourd. Ce défaut disparaîtrait si, au lieu d'établir les lobes en demi-cercle, l'auteur leur donnait la forme d'un arc brisé; les triangles augmenteraient ainsi un peu en surface et l'ensemble du crétage gagnerait en légèreté.

Il résulte aussi de l'examen des modèles exposés sur la toiture, qu'il y a nécessité de rompre la monotonie du crétage par un fleuron placé après cinq ou six divisions au maximum et qu'il importe de relever la croix du chevet en vue de la raccorder d'une façon plus convenable avec le crétage.

Le plomb placé sous le crétage doit se détacher sur les ardoises par une ligne horizontale sans aucune découpure.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, l'exécution du travail projeté semble pouvoir être autorisée.

Lors d'une restauration antérieure, on a placé, au gable du transept sud, trois clefs d'ancres en fonte, d'un type vulgaire. Ces clefs n'étant d'aucune utilité à la place qu'elles occupent, il y a lieu, dans l'intérêt de l'aspect du pignon du transept, qui est très beau, de les faire enlever.

— Le projet de restauration générale de l'église de Saint- Église de Saint-Nicolas, à Gand.

Nicolas, à Gand, a fait l'objet d'un examen, sur place, le 15 avril 1901.

MM. De Waele, Van Biesbroeck, Serrure et De Ceuleneer, membres du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistaient à cet examen.

Le projet, dans son ensemble, est bien étudié. Toutefois, pour ce qui concerne la restauration intérieure, il est probable qu'en mettant la main à l'œuvre on reconnaîtra que certaines parties du projet devront recevoir des remaniements, car il est impossible, aujourd'hui, de se rendre exactement compte de la situation réelle sous les plâtrages dont l'édifice a été revêtu et sous les maçonneries appliquées pour renforcer la construction. Il va sans dire que les travaux intérieurs devront être effectués avec une extrême prudence et par fragments successifs. Mais, avant tout, il serait utile de dégager une travée de la haute nef, y compris une colonne, des plâtrages, afin que l'on puisse immédiatement se rendre compte de la situation des supports, des arcades, du triforium, des fenêtres et de la voûte.

On représente la voûte en maçonnerie de la haute nef comme se trouvant dans le plus mauvais état. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette situation, la nef étant dépourvue d'arcs-boutants. L'absence d'arcs-boutants est justifiée par cette circonstance que la voûte en maçonnerie constitue une superfétation. Autrefois, la haute nef était recouverte par une voûte lambrissée. L'architecte propose de rétablir cette dernière et de démolir la voûte en maçonnerie. A priori, cette proposition semble admissible autant pour rétablir la situation primitive que pour rompre la poussée anormale qui s'exerce sur les murs de la claire-voie.

Tout le pourtour du chœur est pourvu d'arcs-boutants, mais il est visible que ceux de l'abside ont été ajoutés après coup, probablement peu de temps après la construction de l'abside, alors que l'on aura reconnu leur nécessité pour contrebutter la construction Il ne peut donc être question de les enlever pour rétablir l'ordonnance primitive, qui comportait, semble-t-il, des pinacles entre les gables.

En résumé, tout en émettant un avis favorable sur l'ensemble du projet présenté, la Commission royale demande qu'avant de le mettre à exécution on procède au dégagement de l'une des travées de la haute nef.

Église de Grimberghen.

— Il a été procédé, le 9 mai 1901, dans l'église de Grimberghen, à l'examen des échantillons exécutés par M. Brassinne, en vue de la restauration intérieure de ce monument.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à la visite.

Le type échantillonné à gauche (pour le spectateur) de la fenêtre du bas-côté sud, joignant le transept, peut être pris pour base du travail à effectuer.

Dans la frise et dans les écoinçons des arcades, il conviendra, pour ne pas morceler l'architecture, d'exécuter un enduit en ton de pierre blanche; l'appareil à y indiquer sera conforme à celui de la partie de l'architrave située directement au-dessus des chapiteaux des pilastres; on aura soin de ne pas trop égaliser les joints tant à l'appareil de pierre qu'à celui de brique.

Le faux appareil de brique appliqué dans le transept et dans une partie des bas-côtés, dont l'enlèvement a été prescrit par le rapport du 6 décembre 1899, existe encore. On

le fera disparaître prochainement, au fur et à mesure du déplacement des échafaudages.

Église de Saint-Hubert.

— Les essais de nettoyage et de rejointoyage des parements des murs et des voûtes de deux travées du bas-côté sud de l'église de Saint-Hubert, réclamés par le rapport de la Commission, en date du 7 mars 1901, ayant été effectués, il a été procédé, le 14 du même mois et le 6 mai, à de nouvelles visites du monument.

MM. Tandel, Déome, Van de Wyngaert, membres, et Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants, ont pris part aux visites

Les échantillons dont il s'agit ont paru convenablement exécutés; toutefois, on eût pu, pour le rejointoyage, atteindre plus de perfection en imitant le travail ancien, c'est-à-dire en se bornant strictement à boucher les joints ouverts sans empiéter, en aucune façon, sur les matériaux. Pour les rejointoyages ultérieurs, il y aura lieu de tenir compte de cette recommandation.

Les rejointoyages exécutés au mortier bleu devront être corrigés. Tous les joints doivent être traités au mortier gris ordinaire, comme les exécutent les maçons.

Les parements de la haute nef, en pierre de diverses teintes, posées sans symétrie comme sans parti pris, offrent un aspect très agréable à la vue et imposant.

Dans les conditions présentes, il est utile de poursuivre le décrépissage complet et le rejointoyage et de maintenir, au moins provisoirement, tous les matériaux apparents, à l'exception toutefois de quelques parements en briques aux deux côtés de l'entrée, qui pourront être crépis. Ce parti semble surtout indispensable en présence des essais malheu-

reux déjà signalés d'enduits de teintes diverses appliqués sur les murs du côté nord de l'édifice. Tout ce bariolage devra disparaître sous une teinte gris-rosé uniforme, dont le ton peut être emprunté aux pierres formant l'entourage d'une porte au fond du bas-côté nord, en attendant que l'on examine s'il ne serait pas rationnel d'enlever les enduits précités appliqués maladroitement. Le cas échéant, il faudra enlever la teinte d'un jaune criard donnée aux nervures du même côté et faire disparaître le crépi des voûtes sur lequel on a imité, d'une façon très peu artistique, un appareil de brique.

Les parties d'ailleurs peu importantes des murs construites en moellons pourront être utilisées pour y exécuter dans la suite quelques fresques, notamment les stations du chemin de la croix, des scènes de la vie de Saint-Hubert, etc.

La taille de la pierre bleue employée aux soubassements des murailles, côté sud, que l'on exécute en ce moment, est trop grossière ; elle devra être modifiée conformément à l'échantillon déposé dans l'église. Les soubassements des murs nord, que l'on a déjà établis en moellons de teinte variée, devront être mis en rapport avec ceux du sud, c'est-à-dire exécutés en pierre bleue, de façon que l'on puisse toujours distinguer, plus tard, quel était le niveau primitif des nefs extrêmes.

Les parties de parements entre les plinthes en pierre bleue et les banquettes doivent être en grès rouge assez foncé ; étant donné qu'il s'agit d'un soubassement, il importe de lui donner l'aspect de résistance qu'il comporte.

Dans toute partie à restaurer, il faut varier le ton de la pierre afin de rester fidèle à la tradition adoptée à Saint-Hubert, où aucune surface n'est uniforme.

Toutes les bases de colonnes qui ont été détruites au XVIIIe siècle pour y appliquer des revêtements en marbre, devront être rétablies par assises, dans leurs formes primitives au moyen de matériaux variés et chaque fois semblables aux anciens.

Il est de la plus grande urgence d'enlever les matériaux accumulés contre l'église et d'assurer le libre écoulement des eaux pluviales qui séjournent contre les murs extérieurs et y occasionnent des dégâts.

Il est non moins urgent de faire disparaître l'urinoir que l'Administration communale a fait établir contre la façade principale de l'édifice, précisément à côté de l'unique porte d'entrée de ce beau temple. L'aspect de l'édifice aussi bien que les convenances et les règles hygiéniques souffrent de ce voisinage déplorable.

Tous les tuyaux de descente sont insuffisants. Ceux qui ont été placés récemment devront être agrandis; ceux que l'on va placer prochainement devront avoir une section de beaucoup supérieure à celle des tuyaux anciens. C'est cette insuffisance des tuyaux de descente qui est cause des nombreuses infiltrations qui se remarquent dans l'église, surtout à l'époque de la fonte des neiges.

Les gables, crochets et fleurons du bas côté sud récemment restauré s'écartent quelque peu de la facture des anciens. Pour les restaurations futures on devra suivre très exactement les formes anciennes dont il reste des traces.

Il serait bon d'avoir un plan général de l'église et de ses abords avec l'indication du pénitencier, afin d'examiner s'il ne serait pas possible d'établir un passage sous les dépen-

dances de l'ancienne abbaye, de façon qu'on puisse circuler tout autour de l'église.

Une visite à l'étage des tours, au niveau du jubé, a amené la constatation que certaines parties de maçonneries remontant au XIIIe siècle sont en très mauvais état ; des réparations urgentes devront être effectuées pour remédier à cette situation. C'est aussi le seul endroit où l'on ait retrouvé des peintures qui paraissent remonter au XIIIe siècle. Dans tout le reste de l'édifice, déroché jusqu'à cette heure, pas la moindre trace de peinture ne s'est rencontrée.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

TABLE DES MATIÈRES.

1° Liste des membres effectifs et correspondants de la Com des monuments en 1901.

2° Commission royale des monuments. — Résumé des proc séances des mois de janvier et de février 1901.

3° Commission royale des monuments. — Résumé des proc séances des mois de mars et d'avril 1901.

4° Nécrologie, par M. Ch. Lagasse-de Locht

5° Commission royale des monuments. — Résumé des procè séances des mois de mai et de juin 1901.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commiss d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leur première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreu

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement doivent êt les auteurs.

MM. les collaborateurs du Bulletin *ont droit à* 50 *exemplaires, t de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à l'imprimeur du* Bulletin, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. Massaux, Sec Commission royale des monuments, 2?, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTIÈME ANNÉE. — 7 ET 8.

En vente chez M. **HAYEZ**,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES
1901

Imp. van Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 20 et 27 juillet; des 3, 10, 17, 24 et 31 août 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de faire rentoiler et réparer les stations du chemin de la croix de l'église de Redu (Luxembourg). Quant au tableau de la même église, représentant le Mystère de la Sainte-Trinité, il résulte d'un rapport du Comité provincial des correspondants qu'il n'a pas la moindre valeur artistique, c'est à peine de la peinture; mais on peut le conserver tel qu'il est, comme souvenir de l'ancienne église, en le plaçant dans la sacristie ou au jubé; Église de Redu. Tableaux.

2° Le projet relatif à la restauration du retable de la chapelle de Veldhoven, sous Bocholt (Limbourg); sculpteur, M. Peeters; Chapelle de Veldhoven. Retable.

3° La proposition de faire effectuer au tabernacle en cuivre de l'église de Bocholt (Limbourg), les travaux de Église de Bocholt. Tabernacle.

restauration que cette intéressante œuvre d'art exige. Toutefois, pour le moment, on devra se borner aux travaux de réparation proprement dits, abstraction faite des ouvrages énumérés à l'art. 1er du devis de M. Wilmotte. Lorsque la restauration sera terminée, la Commission fera examiner ce travail par des délégués. En attendant, il importe de ne nettoyer ni de patiner aucune pièce du tabernacle;

Église de Laroche. Monument funéraire.

4° Le projet concernant l'érection, dans l'église de Laroche (Luxembourg), d'un monument à la mémoire de M. le baron Édouard Orban de Xivry. Le Collège a fait remarquer, toutefois, que Saint-Édouard ne peut être représenté tenant en mains une église. Ses attributs sont un sceptre surmonté d'une tourterelle. Le monument devra être exécuté entièrement en petit granit. L'emplacement qu'on propose de lui assigner, à gauche de l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, a été examiné lors de la visite de l'église, le 29 août 1901. Cet emplacement paraît convenable.

Église de Notre-Dame, à Anvers. Tableau.

— Il résulte d'un rapport de M. Van Leemputten, chargé de contrôler le travail de restauration du tableau de Corneille Schut, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge et ornant le plafond de la coupole de l'église de Notre-Dame, à Anvers, que le peintre-restaurateur, M. Maillard, s'est acquitté de sa mission avec prudence et les soins voulus.

D'autre part, des membres du Collège s'étant rendus récemment à l'église de Notre-Dame, ont eu l'occasion d'examiner le travail de restauration effectué à cette œuvre d'art; ils se sont ralliés à l'avis favorable de M. Van Leemputten.

Église d'Aeltre-Sainte-Marie. Tableaux.

— L'inspection qui a eu lieu à Aeltre-Sainte-Marie, le 8 juillet 1901, et à laquelle assistait M. Lybaert, membre du

Comité des correspondants de la Flandre orientale, avait pour but d'examiner, dans l'église paroissiale, un tableau restauré par M. Bressers et de voir s'il y avait lieu de restaurer les autres tableaux dans les mêmes conditions.

La restauration d'un tableau est une opération très délicate et qui peut compromettre à tout jamais son existence. Ceux dont il s'agit ont été troués, à plusieurs places, à une époque reculée. On a bouché les trous par des morceaux de toile qui font saillie et que l'on a peints et vernis. On a consolidé plusieurs des tableaux en les appliquant, au revers, sur une autre toile avec laquelle ils n'adhèrent que par places ; ils offrent ainsi une surface mouvementée dont les reliefs s'exagèrent par les luisants du vernis.

Pour restaurer convenablement ces tableaux, il faudrait ôter d'abord tous les emplâtres qui cachent les blessures, dévernir, enlever la toile qui les recouvre extérieurement, détacher la peinture et la reporter sur une toile neuve, puis retoucher et vernir.

L'exécution de ces multiples opérations coûterait au moins 1,000 francs par tableau. Ces peintures, quoique d'un certain mérite, ne représentent pas une valeur artistique qui puisse justifier une pareille dépense.

M. Bressers s'est borné prudemment à nettoyer les tableaux et à les revernir, ce en quoi on ne peut que l'approuver.

Le travail de restauration projeté et estimé à 250 francs est donc entièrement terminé.

Église de Fairon-Comblain.

— Il a été procédé à l'examen des deux objets dont le desservant de la paroisse de Fairon-Comblain (Liége) a cru devoir signaler l'existence dans l'église de cette localité, leur conservation pouvant intéresser les pouvoirs publics.

Ces deux objets sont :

1° Une cuve baptismale en pierre. Ces fonts peuvent remonter au XIIIe siècle; ils sont d'un travail assez barbare et l'on a, dans le pays, encore d'assez nombreux travaux du même genre, mais d'un ordre supérieur. Une fissure existe dans la cuve, qui laisse suinter l'eau. M. le curé a été engagé à établir, à l'intérieur de ces fonts, une cuvette en métal qui servirait de récipient à l'eau et qui permettrait encore de se servir de cet objet pendant de longues années, sans inconvénient et presque sans frais. M. le curé a promis de suivre cet avis;

2° Le second objet est une toile détachée de son châssis et qui, paraît-il, a servi autrefois de tableau d'autel. L'état de la peinture est lamentable, de sorte qu'une restauration serait à la fois coûteuse et difficile, mais la toile est d'un ordre tellement inférieur qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre un travail de cette nature. En conséquence, il n'y a pas de suite à donner à cette affaire.

Hôtel de ville de Tournai. Panneau décoratif.

— Il a été procédé, dans l'atelier de M. Hennebicq, à l'examen du panneau qui lui a été commandé en vue de la décoration de la salle des Mariages, à l'hôtel de ville de Tournai (Hainaut).

L'artiste s'étant renfermé dans l'esprit de l'esquisse approuvée en 1898, la Commission a émis l'avis que son œuvre est bien comprise et qu'il y a lieu d'en autoriser le placement.

Église de Notre-Dame, à Anvers. Tableaux.

— Il a été procédé, le 8 juillet 1901, dans l'église de Notre-Dame, à Anvers, à l'examen du projet soumis en vue du placement de sept tableaux représentant les stations des VII Douleurs de la Sainte-Vierge, offerts à l'église par un bienfaiteur.

MM. Bilmeyer, baron de Vinck de Winnezeele, Donnet, Smekens, Van der Ouderaa et Van Leemputten assistaient à cet examen.

L'emplacement proposé est la travée du bas-côté nord joignant la chapelle de la Sainte-Vierge.

Il est à remarquer que le mur est décoré d'arcatures, au nombre de dix, dans cette travée. Pour réaliser le projet, on émet l'idée de démolir ces arcatures et de les remplacer par une série de quatorze divisions, dont les montants de sept d'entre elles seraient interrompus sur une certaine hauteur; chaque tableau emprunterait ainsi deux arcatures, la largeur actuelle des divisions étant, dit-on, insuffisante pour y installer les panneaux. Toutefois, les avis sont partagés sur ce point, même parmi les membres du conseil de fabrique. Mais il paraît que le donateur des tableaux en fait une question *sine quâ non* de son acte de générosité; il exige que les panneaux aient approximativement la largeur de ceux des stations du chemin de la croix placé en regard dans une travée du bas-côté sud. Il y a lieu cependant de tenir compte que pour le placement du chemin de la croix, on s'est borné à couper partiellement, un sur deux, les montants des arcatures.

Une seconde proposition s'est produite lors de la visite. Elle consisterait, après l'éloignement de l'un des grands confessionnaux renaissance appliqués contre les arcatures, à placer cinq stations dans les dix arcatures de cette travée, les deux autres stations seraient placées aux deux extrémités de la travée voisine, dont le centre serait occupé par l'un des petits confessionnaux; l'autre petit confessionnal serait placé ailleurs. Cette installation nécessiterait également la sup-

pression partielle et alternative des montants des arcatures.

Une troisième solution a été proposée, savoir de placer les stations dans la chapelle même de la Sainte-Vierge ; dans ce cas, on couperait encore partiellement, un sur deux, les montants des arcatures.

Une quatrième idée a été émise, celle de peindre, à l'endroit indiqué au projet et dans la travée voisine, chaque station sur deux arcatures ; on laisserait passer le montant au centre du tableau, procédé en usage pour la peinture sur verre où les meneaux traversent les sujets.

Une cinquième solution a encore été suggérée ; elle consiste à placer les tableaux dans la chapelle formée par l'extrémité ouest du bas-côté nord. Il paraît cependant que certaines difficultés se présentent pour la réalisation de ce projet, étant donnée la disposition des surfaces des murailles et les arcatures qui sont encore plus étroites ici qu'ailleurs.

Reste, enfin, la question de savoir si les arcatures du bas-côté nord, dont la largeur est d'environ 65 centimètres, sont réellement insuffisantes pour y encastrer les panneaux projetés.

Après examen des différentes propositions sus-énoncées, la Commission, à l'unanimité moins la voix de son président, est d'avis qu'il ne peut être question de toucher aux arcatures ni à leurs montants.

Quant aux tableaux projetés, le conseil de fabrique peut les placer où il veut, pourvu qu'on ne mutile aucune partie du monument.

Le président estime que la meilleure solution est celle énumérée en troisième ordre ci-dessus.

La Commission est unanime pour demander que l'on

restitue, le plus tôt possible, à l'église l'extrémité ouest du bas-côté nord, qui est aujourd'hui transformé en magasin. Cette partie du monument est trop intéressante pour qu'on laisse subsister plus longtemps un état de choses qui n'aurait jamais dû se produire.

Ancienne église de Laeken. Peintures murales.

— Il a été procédé, le 31 juillet 1901, à l'examen des travaux de restauration des peintures murales du chœur de l'ancienne église de Laeken.

MM. Cardon et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

La décoration est entièrement rétablie; l'exécution de cette entreprise a été faite avec soin.

M. Bressers, présent à l'inspection, a été seulement engagé à corriger les deux angles supérieurs de la porte d'entrée, de façon que le rusticage contre les claveaux ne soit pas morcelé.

Dans l'intérêt de la conservation des peintures précitées, il importera d'assurer une ventilation suffisante de la chapelle en ménageant des vasistas dans quelques-unes des fenêtres.

La chapelle de Laeken constitue un exemple intéressant de décoration ancienne. On devrait tâcher de la compléter en plaçant dans les fenêtres des vitraux étudiés d'après de bons modèles de l'époque de la construction. On obtiendrait ainsi un ensemble constituant, avec l'autel et le pavement prévus, un échantillon de ce qu'étaient nos édifices religieux au moyen âge et dont, malheureusement, il ne nous reste aucun type complet.

Collégiale de Chimay. Décoration.

— Le projet soumis par le conseil de fabrique en vue de la décoration picturale de la chapelle du Saint-Sacrement, à la collégiale de Chimay, a été dressé à la demande d'une

personne habitant la paroisse qui désire faire effectuer ce travail à ses frais.

Ce projet a été examiné, sur place, le 23 juillet 1901, de concert avec MM. Devillers et Hubert, membres du Comité des correspondants de la province du Hainaut.

La somme affectée à l'entreprise s'élève à 1,000 francs. Or, cette somme est absolument dérisoire pour l'exécution sérieuse d'un travail de cette importance. D'ailleurs ce projet est irréalisable actuellement, les murs de la chapelle n'étant pas en état de recevoir une décoration peinte.

Le conseil de fabrique, qui est dépourvu de toute ressource, devrait demander à la donatrice d'employer plutôt son don à faire décrépir et restaurer les murs de la chapelle; on conserverait l'appareil à nu s'il est susceptible d'être maintenu apparent. S'il n'est pas en état de rester visible, on le récrépirait à nouveau en adoptant un crépi composé pour recevoir éventuellement une peinture.

Si la bienfaitrice ne se rallie pas à cette proposition, il vaut mieux renoncer à sa libéralité que de se livrer à un travail prématuré que l'on serait forcé de détruire en grande partie quand on entreprendra la restauration de la chapelle.

A l'exception de ses murs quelque peu détériorés, la chapelle, qui est garnie de lambris, de meubles et de monuments en style renaissance, se trouve dans un état convenable.

Le rapport de la Commission, en date du 4 août 1899, signale la nécessité d'écarter les eaux pluviales du pied de l'église en établissant un trottoir avec pente suffisante le long des murs. La situation n'a pas changé depuis deux ans. Il importe cependant de réaliser ce travail à court délai, car

des traces d'humidité commencent à se produire à l'intérieur du monument du côté de la place.

L'église de Chimay n'est pas pourvue d'un paratonnerre. De nombreux exemples récents d'édifices frappés par la foudre doivent engager l'autorité locale à ne pas différer plus longtemps l'établissement d'un appareil destiné à protéger l'un des édifices les plus intéressants de la contrée.

Église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde. Vitrail.

— Le vitrail destiné au transept nord de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale), dont le dessin a été communiqué directement par le conseil de fabrique, fait l'objet d'un don d'un généreux bienfaiteur.

Lorsque le dessin a été soumis au donateur, celui-ci a immédiatement donné l'ordre d'exécuter le travail, de sorte que, lorsque le conseil de fabrique a été en situation de présenter le projet aux autorités compétentes, la verrière était déjà terminée. Aujourd'hui elle est mise en place.

Il est à regretter que l'auteur de cette verrière l'ait traitée si différemment de celles du chœur. Le fond au-dessus des figures est un peu confus ; les vêtements des personnages et les draperies sur lesquelles les figures se détachent, manquent de vigueur.

Néanmoins, l'œuvre nouvelle peut être considérée comme une production très convenable de l'art de la peinture sur verre.

Il importera de rappeler au conseil de fabrique qu'il a agi d'une manière illégale en laissant placer ladite verrière avant d'avoir obtenu les autorisations requises et qu'à l'avenir il aura à prendre les mesures nécessaires pour que des faits de cette nature ne se reproduisent plus.

Église de Messancy. Vitraux.

— Les deux vitraux dont le placement dans l'église de Messancy (Luxembourg) a été autorisé à la suite de l'avis favorable émis par la Commission, le 5 juillet 1900, ont fait l'objet d'un examen sur place, le 12 août 1901.

Il résulte de cet examen que les verrières en question sont convenablement exécutées. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que les subsides promis par l'État, en vue de cette entreprise, soient liquidés.

Église de Laroche. Vitraux et mobilier.

— A la demande des autorités locales, il a été procédé, le 29 août 1901, à l'examen des vitraux peints et d'une partie du mobilier placés dans la nouvelle église de Laroche.

MM. Tandel et Sibenaler, délégués du Comité des correspondants du Luxembourg, assistaient à cet examen.

Tous les vitraux prévus sont terminés et mis en place; ils ont été exécutés avec soin. Il y a lieu de faire remarquer toutefois que le lambel à trois pendants de l'écu aux armes de Laroche, qui figure dans la triple verrière du transept sud, n'est pas héraldique; il y aura lieu de le faire remplacer.

Les objets mobiliers déjà exécutés sont :

1° Le maître-autel complet, y compris les chandeliers;

2° L'autel de Saint-Hubert, complet;

3° Les tombes des deux autres autels latéraux et les chandeliers de ces trois autels;

4° La chaire à prêcher;

5° Le banc de communion;

6° Quatre confessionnaux;

7° Deux bas-reliefs en pierre encastrés dans les murs des bas-côtés;

8° Quatre grandes statues représentant Saint-Hubert, Sainte-Barbe, Notre-Dame et Saint-Édouard.

L'exécution de tous ces objets a été traitée d'une façon très satisfaisante, sauf toutefois la peinture des volets du maître-autel, qui laisse à désirer et qui devra être refaite.

Il y a lieu aussi de regretter que le banc de communion n'ait pas été travaillé au revers comme à la face, c'est-à-dire mouluré des deux côtés. Néanmoins, rien n'empêche de liquider les subsides promis sur les fonds des Beaux-Arts proportionnellement à la valeur des ouvrages effectués à ce jour.

La délégation a été unanime pour reconnaître que l'église de Laroche, dont la construction est très réussie, devra un jour être polychromée. Lorsque ce projet pourra se réaliser, il faudra adopter un fond clair avec sujets historiés. Il faudra, au préalable, rendre les voûtes en bardeaux de terre-cuite moins papillottantes qu'elles ne le sont.

La Commission appelle l'attention des autorités sur la nécessité de préserver, dès à présent, l'édifice contre l'humidité, en en isolant le pied sur tout le pourtour à l'aide d'un trottoir en pavés ou en béton dont le profil transversal soit incliné de manière que les eaux soient écartées du monument.

Église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que la croix triomphale de l'église des SS.-Pierre-et-Paul, à Châtelet, constitue une œuvre d'art intéressante. Il y aura donc lieu de faire procéder à sa restauration.

La disposition de l'entrée du chœur de l'église ne se prêtant pas au placement d'une trabes, la croix devra être suspendue sous l'arc triomphal et les statues de la Sainte-Vierge et de Saint-Jean seront placées sur des consoles appliquées contre les piédroits de l'arc.

Il doit être entendu qu'avant de procéder à tout travail de restauration, un projet complet sera soumis à l'approbation des autorités compétentes.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a revêtu de son visa :

Porte des Baudets, à Bruges.

1° Le projet modifié concernant la restauration de la porte des Baudets, à Bruges. Le Collège s'est borné à engager l'auteur de cette belle étude, M. l'architecte De Wulf, à revoir, au cours de l'exécution des travaux, la balustrade en bois de la barbacane, dont la conception offre un aspect moderne ;

Hôtel de ville de Louvain.

2° Le projet d'une quatrième série de travaux de restauration du pignon ouest de l'hôtel de ville de Louvain (Brabant). Il doit être entendu que MM. Vermeylen et Van Uytvanck continueront à avoir la surveillance et la responsabilité de la bonne exécution de ces travaux. Il importe de recommander aux architectes dirigeants d'accentuer, dans la mesure du possible, la ciselure, lorsque des surfaces de quelque importance le permettent, afin d'éviter qu'à distance les maçonneries n'offrent un aspect lisse et métallique. Pour le même motif, il convient d'accentuer les joints des pierres. Les recommandations précédentes, on ne saurait trop le redire, sont essentielles.

Hôtel de ville de Bruges

— L'examen, sur place, des vitraux et volets nouveaux sis du côté nord de la grande salle de l'hôtel de ville de Bruges, ayant donné un résultat favorable, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de couvrir les frais de cette entreprise.

— M. l'architecte Barbier a fait parvenir directement à la Commission les renseignements réclamés à l'appui du projet d'une troisième série de travaux de restauration, à effectuer à l'hôtel de ville de Léau (Brabant). Hôtel de ville de Léau.

A la suite de cet envoi, il a été procédé, sur place, à l'examen de ce projet ainsi qu'à la visite des travaux déjà exécutés.

L'ensemble de la restauration des façades de l'ancienne halle (actuellement la gendarmerie) est des plus satisfaisants. L'aspect ancien lui est bien conservé. Toutefois, la rangée de lucarnes, à la partie supérieure de la toiture, ne paraît pas reproduire les premières dispositions. Des recherches nouvelles devraient être faites pour s'en assurer.

Les pentures de la porte d'entrée ne sont pas conformes aux plans approuvés.

Une porte, à gauche de l'entrée, donnant accès au sous-sol, a été fermée par une maçonnerie. Il y aurait lieu d'examiner s'il ne serait pas préférable d'y placer une porte en bois comme celle existant à l'hôtel de ville.

Pour les façades postérieures de l'hôtel de ville, l'architecte devra s'appliquer à suivre très exactement la disposition des pierres encadrant les fenêtres et tous les vestiges existants. Il ne peut s'en écarter dans la restauration.

Les tuyaux de descente des eaux pluviales devront être disposés conformément aux indications données sur place à l'architecte.

L'escalier extérieur projeté n'est pas en rapport avec les façades ni avec sa destination. L'architecte aura à en soumettre une nouvelle étude en tenant compte des observations qui lui ont été faites.

Avant d'approuver les dessins des façades, des plans bien teintés, indiquant la nature des matériaux à mettre en œuvre, devront être soumis aux autorités compétentes.

Une propriété particulière entoure la gendarmerie et une partie de l'hôtel de ville. Cette propriété, avec écuries, grenier à fourrages, réduits de toute nature, offre de grands dangers d'incendie. Elle masque en grande partie les façades postérieures, des plus intéressantes, de la construction. La délégation a été unanime pour proposer l'acquisition de cette propriété par la commune, moyennant une forte intervention des pouvoirs publics. L'importance artistique des édifices à dégager et à préserver de tout danger d'incendie, motive largement les crédits qui pourraient être alloués.

Au côté gauche de l'hôtel de ville, il existe encore, dans une propriété particulière, une ancienne tour et un mur de fortification. Il est désirable de les relier par un mur et une arcade à l'ensemble de cet édifice, si des recherches à faire établissent que ces ouvrages ont existé. L'aspect artistique de l'hôtel de ville y gagnerait notablement.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Vynckt (Flandre orientale); architecte, M. Haché ;

2° A la construction d'un presbytère à Magerotte, commune de Tillet (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

3° A la construction d'un presbytère à Mylbeke, sous Alost (Flandre orientale); architecte, M. Goethals;

4° A la construction d'un presbytère à Vellereux, sous Mabompré (Luxembourg), sous la réserve de remplacer par de la pierre les encadrements en briques de certaines baies et de donner plus d'inclinaison aux toitures; architecte, M. Cupper;

5° A la construction d'un presbytère à Borgerhout, paroisse de Saint-Jean (Anvers), à la condition d'assurer un éclairage suffisant de l'escalier et de simplifier la base du pignon de la façade; architecte, M. Durlet;

6° A la reconstruction du presbytère de Bœur, commune de Tavigny (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

7° A l'agrandissement du presbytère de Spa (Liége); architecte, M. Hansen;

8° A l'exécution de travaux de clôture au presbytère de Remoiville, commune de Hompré (Luxembourg); architecte, M. Cupper;

9° A la construction de dépendances au presbytère de Hulshout (Anvers); architecte, M. Taeymans;

10° A la restauration du presbytère de Smetlede (Flandre orientale); architecte, M. Frésiaux;

11° A l'appropriation du presbytère de Welden (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert;

12° A l'exécution de travaux complémentaires de restauration au presbytère de Meysse (Brabant), moyennant de tenir compte de la recommandation de M. l'architecte provincial en chef, de remplacer par des lucarnes du style de l'édifice, les tabatières qui déparent l'aspect de la toiture; architecte, M. Barbier;

13° A l'agrandissement et à la restauration du presbytère de Loenhout (Anvers); architecte, M. Gife;

14° A la restauration du presbytère de Beerst (Flandre occidentale); architecte, M. Soete.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs à la construction d'églises :

Église de Natoye.

1° A Natoye (Namur); architecte, M. Taurel;

Église de Mylbeke.

2° A Mylbeke, sous Alost (Flandre orientale), sous la réserve de tenir compte des recommandations suivantes : *a*) la sacristie et le magasin sont trop petits; il faudra établir des caves sous ces annexes ; *b*) il y aura lieu de percer des fenêtres aux chapelles et de conserver le toit aux dépendances; en tous cas, on devra proscrire les plate-formes; *c*) les petites fenêtres demandées par M. l'architecte provincial pour le portail ne sont pas indispensables si on agrandit les baies latérales; *d*) il sera nécessaire d'établir des doubles murs en vue d'éviter l'humidité ; *e*) la croix demandée à la façade principale par M. Mortier est inutile, mais il sera nécessaire d'en placer une sur le chœur; *f*) il y aura lieu de placer le buffet d'orgue latéralement, afin de ne pas masquer la baie de la façade principale ; *g*) il faudra établir au moins une cheminée dans l'édifice; *h*) on a prévu pour l'édifice projeté des briques de Lobbes; il serait préférable de faire usage soit des briques de Boom, soit de celles des environs de Furnes; architecte, M. Goethals;

Église de Sainte-Anne, à Zwyndrecht.

3° A Zwyndrecht, paroisse de Sainte-Anne (Flandre orientale), à la condition de revoir la flèche, qui s'écarte du style adopté pour l'édifice, et d'en supprimer les lucarnes; de supprimer également le cordon prévu, à l'intérieur, à la

naissance des hautes voûtes. Tout en donnant son approbation à ce projet, le Collège ne peut s'empêcher de protester vivement contre l'opposition formelle, définitive et inintelligente que fait le propriétaire voisin à l'échange de terrain nécessaire pour que l'église puisse être orientée; architecte, M. Stuyck;

4° A Wimmertingen (Limbourg); architecte, M. Martens; Église de Wimmertingen.

5° A Lanaye (Limbourg); architecte, M. Christiaens; Église de Lanaye.

6° A Givroulle, commune de Flamierge (Luxembourg), Église de Givroulle. moyennant de tenir compte des observations consignées dans le rapport du Comité diocésain d'art chrétien. Répondant aux propositions présentées par le conseil communal, la Commission est d'avis que la porte de communication du baptistère avec la nef gauche devra être maintenue et que les fenêtres des extrémités du faux-transept doivent être exécutées telles qu'elles figurent aux plans. Il n'y a pas d'inconvénient à faire à la nef gauche une cheminée du type de celle qui règne à la nef droite. Il sera bon d'installer les orgues de façon à ce qu'elles n'offusquent en rien l'éclairage des fenêtres de la façade principale; architecte, M. Cupper;

7° A Moinet, commune de Longwilly (Luxembourg); Église de Moinet. architecte, M. Cupper;

8° A La Croyère, commune de La Louvière (Hainaut); Église de La Croyère. architecte, M. Cus.

Ont aussi été visés les projets relatifs :

1° A l'achèvement et à l'ameublement de l'église des Église des SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers. SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers, sous réserve de tenir compte des recommandations faites par le Comité provincial des correspondants; architecte, M. Van Dyck;

Église de Saint-Léger.

2° A l'agrandissement de l'église de Saint-Léger (Luxembourg); architecte, M. Van Gheluwe;

Église de Berchem-Saint-Laurent.

3° A des modifications à apporter au projet approuvé en vue de l'agrandissement de l'église de Berchem-Saint-Laurent (Brabant); architecte, M. Rau;

Église de Wellen.

4° A l'établissement d'un trottoir autour de l'église de Wellen (Limbourg); architecte, M. Martens;

Église de Scheldewindeke.

5° A la reconstruction de la sacristie de l'église de Scheldewindeke (Flandre orientale).

Objets mobiliers d'églises.

Ainsi que les dessins d'objets mobiliers destinés aux églises de :

Den Eel, sous Raevels (Anvers) : mobilier complet;

Saint-François, à Merxem (Anvers) : mobilier complet;

Lovendegem (Flandre orientale) : autel latéral;

Wontergem (Flandre orientale) : chaire à prêcher;

Saint-Gilles lez Bruxelles : autel dédié à Saint-Gilles et modifications au cul-de-lampe de la statue de la Sainte-Vierge;

Wyshaegen (Limbourg) : buffet d'orgue;

Vidoye (Limbourg) : maître-autel;

Visé (Liége) : maître-autel;

Corthys (Limbourg) : mobilier complet;

Awenne (Luxembourg) : mobilier complet;

Peulis, sous Rymenam (Anvers) : mobilier complet;

Notre-Dame, à Tongres (Limbourg) : autel de la chapelle de Notre-Dame des VII Douleurs;

Berchem-Saint-Laurent (Brabant) : maître-autel;

Wimmertingen (Limbourg) : mobilier complet.

Église de Lobbes.

— Il a été procédé, le 5 août 1901, à l'examen de l'autel de la Sainte-Vierge et de celui dédié aux âmes du Purgatoire,

qui viennent d'être placés dans l'église de Saint-Ursmer, à Lobbes.

MM. Sonneville, Devillers et Cador, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Ainsi qu'il résulte d'ailleurs du procès-verbal de réception produit, l'exécution des deux œuvres d'art précitées a été traitée avec soin et conformément aux dessins approuvés. Il y a lieu, en conséquence, de liquider les subsides y afférents.

Comme à la plupart de nos monuments, les abords de l'église de Lobbes sont mal entretenus. Les eaux pluviales s'infiltrent, à la base, dans des tas de décombres, où s'entretient une humidité permanente qui transperce les murs. Il importe, dans l'intérêt de la conservation de ce beau monument, que l'on procède, sans le moindre retard, au nettoyage de ses abords, qu'on y établisse un bon trottoir avec pente suffisante et surtout que l'on empêche les voisins de venir déposer des ordures et des détritus de toute espèce au pied même de l'édifice.

Il est désirable également que l'on fasse procéder au débadigeonnage de la remarquable crypte de Lobbes, en ayant soin de conserver scrupuleusement les peintures qui se trouvent sous le badigeon et dont l'existence a été révélée par quelques essais récents de dérochage.

Les pierres tumulaires qui sont encore dans le pavement devraient être relevées et adossées aux murs intérieurs de la crypte. Celle-ci, de même que les deux couloirs y donnant accès, devrait être débarrassée des objets qui l'encombrent sans aucune nécessité et des mesures devraient être prises pour que cette partie de l'édifice puisse être aérée et assainie.

Des vasistas ménagés dans les fenêtres suffiraient pour atteindre ce résultat.

Dans le couloir du côté sud de la crypte se trouve une ancienne croix triomphale. Il est désirable qu'on la fasse restaurer et rétablir à son ancien emplacement.

Église de Laroche.

— Lors de la visite qui a eu lieu à l'église de Laroche, le 29 août 1901, il a été constaté que les objets mobiliers provenant de l'ancienne église et que le conseil de fabrique demande l'autorisation d'aliéner, peuvent être vendus sans inconvénient, à l'exception toutefois des suivants :

1° Quatre grands tableaux anciens qui ont été indiqués sur place et qui devront être installés dans la nouvelle église après qu'ils auront été nettoyés avec soin et retouchés par un spécialiste. Ces œuvres ne sont pas dénuées d'un certain mérite ;

2° Les autres vieux tableaux, dont la vente ne produirait qu'une somme insignifiante, qu'on pourra placer dans la sacristie ou dans d'autres dépendances de l'édifice ;

3° Les statues en bois pour lesquelles il ne sera pas difficile de trouver des emplacements dans le nouveau temple.

Quant aux statues en plâtre, aux anges et aux deux tableaux modernes, leur valeur artistique est nulle ; rien n'empêche de les comprendre dans le lot à mettre en vente.

Église de Laroche. Monument funéraire.

— Le projet relatif au placement, dans la nouvelle église de Laroche, d'un monument à la mémoire de feu M. le baron Édouard Orban de Xivry, semble pouvoir être mis à exécution. Il importe toutefois de tenir compte, au cours de la réalisation de l'œuvre, que Saint-Édouard ne peut être représenté tenant en mains une église. Ses attributs sont un sceptre surmonté d'une tourterelle.

Le monument sera exécuté entièrement en petit granit. L'emplacement qu'on propose de lui assigner, à gauche de l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, a été examiné lors de la visite de l'église, le 29 août 1901. Cet emplacement paraît convenable.

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

— Le maître-autel en cuivre ciselé, dont le placement dans l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek (Brabant), a été autorisé par arrêté royal du 29 juin 1898, a fait l'objet d'un examen, le 7 août 1901.

Cet autel constitue une œuvre très remarquable, pleine de grandeur et d'une valeur artistique réelle. Il revêt parfaitement le caractère des ouvrages en cuivre de l'époque romane et répond tout à fait, par ses dimensions et ses proportions, à l'emplacement qu'il doit occuper dans l'église. La réalisation de ce travail fait autant d'honneur au conseil de fabrique qui a su le mener à bonne fin, qu'à l'artiste, M. Wilmotte, qui a conçu et exécuté l'œuvre.

D'aucuns ont exprimé le regret que l'autel majeur de l'église de Sainte-Marie ne soit pas pourvu d'un baldaquin de proportions suffisamment vastes pour lui servir de cadre. Mais on semble perdre de vue que le sanctuaire n'a pas les dimensions voulues pour adopter une disposition de ce genre sans que l'exercice du culte ne soit entravé lors des grandes cérémonies religieuses. D'autre part, la présence d'un baldaquin nuirait à l'effet de la perspective du fond de l'abside, dont il masquerait les lignes architecturales très harmonieuses aujourd'hui.

Église de Machelen. Autel.

— A la suite du rapport de la Commission, en date du 23 février 1901, M. le curé de Machelen a fait apporter au maître-autel placé dans l'église de cette localité, les modifi-

cations qui lui avaient été indiquées lors de l'inspection du 4 du même mois.

Il résulte d'un nouvel examen auquel il a été procédé, le 11 juillet 1901, que de sérieuses améliorations ont été apportées au meuble précité et que, dans son ensemble, celui-ci a atteint la valeur artistique requise pour qu'il y ait lieu de délivrer le subside promis sur les crédits des Beaux-Arts en vue de son exécution.

Église de Machelen. Abords.

— Lors de l'inspection de l'église de Machelen, l'attention de la Commission a été appelée sur les dégagements de cet édifice, vers l'entrée principale, qui laissent notablement à désirer.

Par suite de l'agrandissement de l'église, l'espace réservé entre la façade ouest et le mur de clôture du cimetière est de beaucoup insuffisant pour la circulation.

D'après des renseignements fournis lors de la visite, il serait question de transformer en place publique les jardins situés immédiatement devant l'église et de créer une avenue partant de cette place pour se relier à celle conduisant à la station du chemin de fer.

Il y a lieu d'encourager ce projet ou tout autre de l'espèce qui permettrait de dégager, d'une façon sérieuse, l'un des monuments les plus intéressants des communes rurales de la province.

Aux abords de l'église de Machelen, dans la direction que suivra l'avenue précitée, se trouvent des arbres de haute futaie qui forment un joli cadre au monument. Il conviendra, le cas échéant, de respecter toutes les plantations dont l'enlèvement ne sera pas indispensable.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

1° Le projet relatif à la restauration de l'église de Landeghem (Flandre orientale); architecte, M. Geirnaert; Église de Landeghem.

2° Le projet de divers travaux de restauration à exécuter à l'église d'Œudeghien (Hainaut); architecte, M. Cordonnier; Église d'Œudeghien.

3° Le projet de restauration de l'église de Bierbeek (Brabant). La disposition donnée au transept paraît pouvoir être admise; il est probable, en effet, que cette partie de l'édifice a été érigée en même temps que le chœur, dont elle reproduit les dispositions générales tant en étendue qu'en élévation. En conséquence, il peut être donné suite à l'étude présentée. En ce qui concerne la forme angulaire donnée aux plafonds des bas-côtés, la Commission est d'avis, avec M. l'architecte provincial en chef, qu'elle n'est pas heureuse. Elle estime qu'il est préférable de laisser la charpente apparente; architecte, M. Langerock; Église de Bierbeek.

4° Le projet concernant la restauration de la tour de l'église d'Ophasselt (Flandre orientale); Église d'Ophasselt.

5° Le projet relatif à la restauration de l'église de Steenkerque (Hainaut); architecte, M. Dehaze; Église de Steenkerque.

6° Le projet de restauration de l'église de Moorslede (Flandre occidentale), à la condition que l'on aura égard aux observations émises par M. le baron Bethune, dans son rapport du 17 juin 1901; architecte, M. Depauw; Église de Moorslede.

7° Le projet relatif à l'achèvement de la restauration du chœur de l'ancienne église de Vieuxville (Liége); architecte, M. Lohest; Église de Vieuxville.

Église de Cambron-Casteau

8° Le projet concernant la restauration de l'église de Cambron-Casteau (Hainaut); architecte, M. Sonneville;

Église de Charneux.

9° Le projet de travaux de réparation et d'appropriation à exécuter à l'église de Charneux (Liége), sous réserve de prendre toutes les précautions désirables pour mettre le pied des maçonneries à l'abri des atteintes de l'humidité et de dégager celles qui sont enterrées; architecte, M. Lohest;

Église de Ligne.

10° Le projet de divers travaux à exécuter à l'église de Ligne (Hainaut); architecte, M. Cordonnier;

Église de Brée.

11° Le projet relatif à l'exécution de travaux supplémentaires nécessités par suite de la restauration de l'église de Brée (Limbourg);

Église de Beaumont.

12° Le projet de restauration des toitures de l'église de Beaumont (Hainaut); architecte, M. Maréchal;

Église de Montenaeken.

13° Le projet de restauration de l'église de Montenaeken (Limbourg), sous réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des observations émises par M. l'architecte provincial;

Église d'Andenne.

14° Le projet concernant la restauration de la tour de l'église d'Andenne (Namur), moyennant qu'il sera tenu compte des observations consignées dans le rapport de M. l'architecte provincial, en date du 8 juillet 1901;

Église de Winenne.

15° Le projet relatif à la restauration de l'église de Winenne (Namur); architecte, M. Joostens;

Église d'Oostcamp.

16° Le projet d'une seconde série de travaux complémentaires à effectuer à la tour de l'église d'Oostcamp (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Chapelle de Notre-Dame, à Jodoigne.

17° Le projet de travaux de consolidation à exécuter à la tour de la chapelle de Notre-Dame, à Jodoigne (Brabant); architecte, M. Van Halen;

18° Le projet relatif à l'exécution de divers travaux à l'église de Sibret (Luxembourg), sous la réserve qu'il sera tenu compte des recommandations faites par le comité diocésain d'art chrétien dans son rapport du 27 juillet 1901 ; architecte, M. Cupper; Église de Sibret.

19° Le projet de travaux à effectuer à l'église de Termes (Luxembourg) ; Église de Termes.

20° Le projet relatif à l'exécution d'une troisième série de travaux de restauration à l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, comprenant le chevet du chœur, deux travées du transept sud, le sacrarium et les deux bas-côtés de la façade principale ; architecte, M. Van Ysendyck ; Église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles.

21° Le projet des travaux indispensables à effectuer pour assurer la conservation des grottes de Saint-Remacle, à Cugnon (Luxembourg) ; Grottes de Saint-Remacle, à Cugnon.

22° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de : Comptes de travaux de restauration.

Saint-Paul, à Anvers : exercice 1900 ;

Walcourt (Namur) : quatrième trimestre de 1900 et premier trimestre de 1901 ;

Saint-Pierre, à Anderlecht (Brabant) : travaux supplémentaires extérieurs et intérieurs.

— Il a été procédé, le 1er août 1901, à l'examen des travaux de restauration effectués aux toitures de l'église de Leernes. Église de Leernes.

MM. Devillers, Van Bastelaer et Sonneville, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Il résulte de ladite inspection que les ouvrages dont il s'agit sont terminés et qu'ils ont été exécutés conformément au projet adopté.

Les travaux terminés ne comportaient que les plus urgents, c'est-à-dire ceux ayant pour but de mettre l'édifice à l'abri des intempéries. Ils ont été exécutés par les soins de l'administration communale avec le concours financier de l'État.

Mais là ne doivent pas se borner les soins des autorités locales.

Le rapport de la Commission, en date du 30 décembre 1899, rédigé à la suite de l'inspection du 29 novembre précédent, conseillait de faire dresser un projet complet de la restauration du monument. Cette étude, qui a été établie à la demande du conseil de fabrique par M. l'architecte Sonneville, comporte le rétablissement de l'édifice dans son état primitif. Il est nécessaire de la soumettre aux autorités compétentes, car plusieurs travaux qu'elle prévoit devraient être effectués à bref délai Sans s'étendre, on peut signaler l'urgence de redresser les meneaux et réseaux de la fenêtre du transept sud, qui ont perdu leur aplomb; ils sont bien tracés et ont un beau profil qu'il faut respecter l'un et l'autre.

On doit d'autant plus engager les autorités locales à donner suite à ce projet, qu'il s'agit d'un petit édifice très intéressant, d'un aspect original et pittoresque, extrêmement bien situé à front de la place communale. Le rétablissement du monument dans son état primitif devrait faire l'objet de tous les soins des administrations communale et fabricienne. Celles-ci ne doivent pas perdre de vue que les monuments nécessitent des soins constants; que les administrations qui négligent d'y faire, en temps opportun, les sacrifices qu'ils comportent, font abandon de leurs propres richesses. Il n'est pas contestable, en effet, qu'un édifice ancien ou curieux, un fragment de ruine, un beau site

constituent pour une localité une source de revenus dont tout le monde tire profit. Ils attirent les artistes, les étrangers, les touristes, les simples curieux, tous ceux, en un mot, que les œuvres artistiques et archéologiques et les beautés naturelles ne laissent pas indifférents.

La petite église de Leernes, rétablie dans son état primitif, ne manquerait pas d'attraits pour les visiteurs. Il est, du reste, de tradition à Leernes que l'autorité locale a souci de la conservation de son ancienne église.

Église de Leeuw-Saint-Pierre.

— Dans son rapport du 9 mai 1900, relatif au renouvellement des quatre colonnes de la nef de l'église de Leeuw-Saint-Pierre, la Commission avait prescrit de veiller à ce que la hauteur et la taille de l'appareil ancien fussent scrupuleusement observées.

Le service technique provincial a signalé récemment que les fûts des deux colonnes déjà reconstruites, au lieu d'être formés d'assises de petit appareil, se composent de trois tambours d'environ 80 centimètres de hauteur et qu'on y a creusé des faux-joints, lesquels seront remplis de mortier.

Il a été procédé, le 9 août 1901, de concert avec MM. Dumortier et Hanon-de Louvet, membres du Comité des correspondants du Brabant, à l'examen de ces travaux.

Le procédé auquel on a eu recours est évidemment condamnable L'architecte dirigeant allègue, pour sa justification, que c'est en vue d'éviter un trop fort tassement par l'emploi d'un petit appareil qu'il a agi de la sorte. Il fait remarquer — et cela est vrai — que les arcades, les murs et les voûtes supportés par les colonnes à renouveler, sont en très mauvais état et qu'un tassement se produisant, il aurait pu

entraîner des accidents graves; qu'en outre, étant donnée la nature de la pierre employée, il craignait des cassures en faisant usage de petites assises.

Sans admettre cette justification, on doit reconnaître que la situation commandait une extrême prudence, vu qu'il s'agit d'une opération des plus dangereuses de reprise en sous-œuvre de maçonneries médiocres.

Le rapport de M. l'architecte provincial en chef signale, avec raison, que le profil des deux nouveaux chapiteaux déjà placés n'est pas absolument conforme à celui des anciens, dont le modèle en plâtre a été conservé. Il y a lieu de corriger cette malfaçon, ce qui est facile, le profil fautif devant être amaigri.

La haute-nef avait autrefois une claire-voie qui a été condamnée lorsque l'on a élargi les bas-côtés et recouvert tout le vaisseau par une toiture à deux versants. Comme il n'est pas possible de la rétablir, vu les frais considérables qu'entraînerait le remaniement complet des toitures et même de la voûte de la haute-nef, il n'y a qu'à conserver dans leur situation actuelle les baies ogivales murées. Ce sont des témoins de l'ordonnance primitive de l'édifice dont il sera peut-être possible de tirer parti dans l'avenir.

Église de Zepperen.

— Il a été procédé, le 13 août 1901, à un nouvel examen du débadigeonnage effectué dans l'église de Zepperen.

MM. le baron de Pitteurs-Hiegaerts, Jaminé et Van Neuss, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cet examen.

Le crépissage de tous les murs de ce bel édifice s'impose; il y aura lieu, quand les ressources financières le permettront, de revêtir ces murs d'une polychromie en rapport

avec le style du monument et les goûts de l'école artistique qui a présidé jadis à la construction.

Des doutes sont restés en ce qui concerne le crépissage des voûtes tant de la grande nef que des nefs latérales.

L'essai de restauration des voûtes, qui a été effectué sous les ordres de l'architecte dirigeant, M. De Hennin, est satisfaisant. La brique ancienne, dérochée simplement et non teintée, a l'aspect chaud. Toutefois, l'examen minutieux des maçonneries des voûtes y fait découvrir des malfaçons, soit dans l'appareil lui-même, où il est difficile de suivre de l'œil les divisions régulières d'assises, soit dans les épaulements sur les nervures. Il paraît bien que l'intention primitive du constructeur a été de crépir ces voûtes, d'où le dérochage n'a extrait que de l'enduit ancien, au dire de l'architecte restaurateur.

Faudra-t-il, plus tard, quand l'argent ne manquera point, adopter pour ces voûtes une décoration en fleurages élégants du genre de celle qu'offrent maintes églises du pays de Liége et du Limbourg, Saint-Paul, à Liége, Neeroeteren en Limbourg et même le transept sud de Zepperen?

C'est une question qui peut être réservée. Elle ne le serait plus si l'on ne crépissait pas la voûte dès à présent. On ne peut songer à les crépir plus tard quand elles auront été rejointoyées maintenant. Aussi, la Commission est d'avis qu'il faut crépir également toutes les voûtes.

La nouvelle sacristie fait le meilleur effet. Il y aura lieu toutefois d'en raccorder directement le toit avec celui de l'église, le versant que l'on a construit du côté du cheneau de l'église choquant la vue du spectateur placé non loin du chevet du chœur.

Il y a un vœu pressant à émettre : celui que la misérable auberge enclavée dans la propriété de la fabrique, et cachant tout un côté du bel édifice, soit achetée sans délai et démolie.

Ancienne abbaye de Saint-Trond.

— Il a été procédé, le 15 août 1901, à l'inspection de la tour de l'ancienne abbaye de Saint-Trond, occupée actuellement par le séminaire épiscopal.

M. Jaminé, membre du Comité des correspondants du Limbourg, assistait à cette inspection.

La tour dont il s'agit porte les traces de constructions remontant à presque toutes les époques qui ont marqué leur passage, depuis le XIe jusqu'au XIXe siècle. C'est un édifice intéressant au point de vue de l'étude de l'archéologie. Il y a donc lieu de l'inscrire sur la liste des monuments religieux de 3e classe.

Il est à regretter que, dans ce moment, on accole à l'édifice des constructions particulières qui vont lui enlever beaucoup de son aspect monumental, tout en masquant la base qui en est la partie la plus ancienne.

Il est de la plus grande urgence et du plus haut intérêt d'aider l'administration communale, par tous moyens, à soustraire cet édifice monumental très remarquable aux actes de vandalisme dont il est menacé.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

CLASSEMENT DES ÉGLISES MONUMENTALES

—

4e RELEVÉ

(Voir le 1er relevé, tome XXXI, année 1892, page 178; le 2e relevé, tome XXXIII, année 1894, page 210, et le 3e relevé, tome XXXVI, année 1897, page 11, du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*.)

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Adegem (la tour)	Flandre orientale.	3e
Afsné (la tour)	Id.	3e
Alken	Limbourg.	2e
Asper	Flandre orientale.	3e
Audenhove-Saint-Géry	Id.	3e
Avennes (la nef et le chœur) . . .	Liége.	2e
Baelen-sur-Nethe	Anvers.	2e
Baerdegem	Flandre orientale.	3e
Bastogne (*)	Luxembourg.	2e
Baudour (*)	Hainaut.	2e
Beerst (la tour)	Flandre occidentale.	3e
Ben, sous Ben-Ahin	Liége.	3e
Berchem-Saint-Laurent	Brabant.	3e
Biesme-lez-Fosses	Namur.	3e
Binche, chapelle du hameau de Battignies	Hainaut.	3e
Boortmeerbeek (la tour)	Brabant.	2e
Borsbeke (la tour)	Flandre orientale.	3e
Bruges, église de Sainte-Walburge. .	Flandre occidentale.	2e

(*) Dans le 1er relevé, cette église figurait à la 3e classe. A la suite d'une inspection, il a été reconnu que son importance archéologique est suffisante pour la ranger dans la 2e classe.

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Brusseghem, église de Saint-Stéphane .	Brabant.	3e
Bulscamp (la tour)	Flandre occidentale.	2e
Cambron-Casteau	Hainaut.	3e
Couillet, église de Saint-Laurent . .	Id.	3e
Daussois	Namur.	3e
Deftinge	Flandre orientale.	3e
Diest, église du Béguinage	Brabant.	3e
Dieupart, sous Aywaille	Liége.	2e
Dilbeek	Brabant.	3e
Dottignies (la tour).	Flandre occidentale.	3e
Droogenbosch.	Brabant	3e
Eessen (la tour)	Flandre occidentale.	2e
Elseghem (la tour)	Flandre orientale.	3e
Eerneghem (la tour)	Flandre occidentale.	3e
Ere	Hainaut.	3e
Flône	Liége.	3e
Foy-Notre-Dame	Namur.	3e
Furnes, église de Saint-Nicolas (*). .	Flandre occidentale.	3e
Gembloux, la chapelle Dieu . . .	Namur.	3e
Gheel, église Saint-Amand . . .	Anvers.	2e
Grand-Reng (la tour)	Hainaut.	3e
Hallaer	Anvers.	3e
Hautem-Sainte-Marguerite . . .	Brabant.	3e
Havré	Hainaut.	3e
Heers (le chœur)	Limbourg.	3e
Hodeige	Liége	3e
Hougaerde	Brabant.	3e

(* Dans le 1er relevé, la tour seule de cette église figurait à la 3e classe. Plus tard, il a été reconnu que le vaisseau pouvait aussi être rangé dans la 3e classe.

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Humelghem, sous Steenockerzeel . .	Brabant	3e
Huy, église de Saint-Mengold. . .	Liége.	3e
Jodoigne, chapelle de N.-Dame (la tour).	Brabant.	3e
La Hulpe (la tour, la haute-nef et le chœur)	Id.	3e
Lampermisse (la tour)	Flandre occidentale	2e
Id. (le vaisseau) . . .	Id.	3e
Langemarck (la tour)	Id.	2e
Leernes	Hainaut.	3e
Leeuw-Saint-Pierre	Brabant.	3e
Liedekerke (la tour)	Id.	3e
Liefferingen	Flandre orientale.	3e
Locre (la tour).	Flandre occidentale.	3e
Lombeek-Notre-Dame (*) . . .	Brabant.	1re
Looz	Limbourg.	3e
Maercke (la tour)	Flandre orientale.	3e
Maldegem (la tour)	Id.	3e
Merckem.	Flandre occidentale.	3e
Mespelaere	Flandre orientale.	3e
Milmort (la nef)	Liége.	3e
Moere (la tour)	Flandre occidentale.	3e
Moll (la tour)	Anvers.	2e
Mons, église de Sainte-Élisabeth (le campanile).	Hainaut.	3e
Moorslede (les nefs et la tour). . .	Flandre occidentale	3e
Nalinnes.	Hainaut.	3e
Neder-Eename (la tour)	Flandre orientale.	3e
Neerheylissem	Brabant.	3e

(*) Dans le 1er relevé, le chœur seul était classé et figurait au 2e rang. A la suite d'une inspection, il a été reconnu que l'église entière mérite de figurer à la 1re classe.

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Nosseghem	Brabant.	3e
Nylen (la tour et les quatre premières travées des nefs)	Anvers.	3e
Ocquier	Liége.	2e
Oostham (la tour)	Limbourg.	2e
Opbrakel (la tour)	Flandre orientale.	3e
Passchendaele (le transept et le chœur) .	Flandre occidentale	3e
Polleur	Liége.	3e
Rhode-Saint-Brice	Brabant.	3e
Saint-Denis (la tour)	Namur.	3e
Saint-Germain (la nef et le chœur). .	Id.	3e
Saint-Trond (tour de l'ancienne abbaye, église du Séminaire)	Limbourg.	3e
Schoore (la tour et le chœur) (*) . .	Flandre occidentale.	3e
Sensenruth	Luxembourg.	3e
Stuyvekenskerke (la tour de l'ancienne église).	Flandre occidentale.	2e
Tervueren	Brabant.	2e
Tessenderloo (la tour et le chœur) (*) .	Limbourg.	3e
Testelt (la tour, le transept et le chœur).	Brabant.	3e
Thy-le-Château	Namur.	3e
Vertryck (la tour, le transept et le chœur).	Brabant.	3e
Vive Saint-Eloi	Flandre occidentale.	2e
Waermaerde	Id.	3e
Wemmel.	Brabant.	3e
Werchter	Id.	3e
Westmalle	Anvers.	3e
Witterzee, sous Lillois	Brabant.	3e

(*) Dans le 1er relevé, la tour seule figurait à la 3e classe. Plus tard, il a été reconnu que le chœur pouvait aussi être rangé dans la 3e classe.

LOCALITÉS.	PROVINCE.	Classe
Wolverthem (la tour)	Brabant	2e
Id. (le chœur)	Id.	3e
Wommelghem (la tour et le chœur). .	Anvers.	3e
Xhignesse, sous Hamoir	Liége.	2e
Zande (la tour)	Flandre occidentale.	3e
Zoersel	Anvers	3e

TABLE DES MATIÈRES.

1° Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1901.

2° Classement des églises monumentales. — 4e relevé.

AVIS. — Les personnes qui collaborent au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ont droit de recevoir deux épreuves de leurs articles : la première en colonnes, la seconde après la mise en pages.

Le bon à tirer devra être donné sur la revision de cette dernière épreuve.

Les remaniements qui seraient demandés ultérieurement devront être payés par les auteurs.

MM. les collaborateurs du BULLETIN *ont droit à 50 exemplaires, tirés à part, de leurs articles admis dans le recueil. Les auteurs qui désirent un nombre supplémentaire d'exemplaires doivent s'adresser directement à cet effet à l'imprimeur du* BULLETIN, *qui les fournira à leurs frais.*

Pour ce qui concerne le *Bulletin*, s'adresser à M. MASSAUX, Secrétaire de la Commission royale des monuments, 22, rue Montoyer, à Bruxelles.

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

QUARANTIÈME ANNÉE. — 9 ET 10.

En vente chez M. HAYEZ,
Imprimeur de l'Académie Royale de Belgique,
112, rue de Louvain, 112.

BRUXELLES

1901

Imp. en Langhendonck, succr de Ve Baertsoen, rue des Chartreux, 60

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

du 28 septembre; des 5, 12, 19 et 26 octobre 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à MM. Pelle et Willaert la restauration du tableau de De Liemaeker, « La Chute des Anges », qui décore l'autel dédié à Saint-Michel, en l'église de Saint-Nicolas, à Gand (Flandre orientale);

Église de Saint-Nicolas, à Gand. Tableau.

2° La proposition de confier à M. Tulpinck la restauration du tableau représentant la Naissance de la Sainte-Vierge, qui décore l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude (Flandre occidentale). Quant au jubé et au tabernacle de la même église, il est utile que le Comité des correspondants en fasse un examen approfondi et qu'il détermine exactement quels sont les ouvrages à y faire effectuer. Il y aura lieu aussi, pour ce Collège, de proposer des artistes capables de mener ces entreprises à bonne fin;

Église de Saint-Nicolas, à Dixmude. Objets d'art.

Église d'Ayeneux. Vitraux.

3° Le projet de vitraux destinés au chœur de l'église d'Ayeneux (Liége); auteur, M. Osterrath;

Église de Sélange. Vitraux

4° Le projet concernant le placement de deux vitraux peints dans l'église de Sélange (Luxembourg); auteur, M. Bardenhewer;

Église de Horion-Hozémont Vitraux.

5° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Horion-Hozémont (Liége), sous réserve que, dans l'exécution du travail, l'auteur, M. Grossé, prendra à tâche d'éviter les grandes surfaces de même couleur et de mettre en harmonie les figures avec l'architecture supérieure. Enfin, il se gardera de modelés et s'attachera à rester dans les données de la peinture sur verre. L'Éducation de la Sainte-Vierge n'est pas un sujet à représenter. Il en est de plus importants. L'auteur devra produire une autre étude de ce dernier vitrail;

Église de Libin. Vitraux.

6° Les dessins de cinq vitraux peints à placer dans l'église de Libin (Luxembourg); auteur, M. Casier;

Église de Schrieck. Christ.

7° Le projet relatif à la restauration d'un Christ en bois de chêne et à la confection d'une croix triomphale pour l'église de Schrieck (Anvers); sculpteur, M. Gerrits.

Église d'Appelterre. Tableau.

— Il a été procédé, dans l'église d'Appelterre (Flandre orientale), à l'examen du tableau attribué à De Crayer et qui y a été replacé après avoir été restauré par M. Pelle, peintre à Bruxelles.

La restauration a paru faite avec conscience. Le travail peut être approuvé.

Église du Beguinage, à Tongres. Peintures murales.

— A la suite d'une communication faite par M. l'architecte provincial du Limbourg, il a été procédé à l'examen des peintures murales récemment découvertes dans l'église du Béguinage, à Tongres, en voie de restauration.

Ces peintures sont importantes et offrent un intérêt réel. Il importe de faire enlever le badigeon qui les recouvre, afin de mettre à découvert toute la décoration.

Il va de soi que cette opération doit être faite par un spécialiste ayant des ouvriers habitués à ce genre de travail particulièrement délicat. Il y aura lieu ensuite de prendre des mesures pour assurer la conservation de ces intéressants vestiges de décoration ancienne.

Cathédrale de Bruges. Autel.

— Pour satisfaire à la demande du bureau des marguilliers de la cathédrale de Bruges (Flandre occidentale), il a été procédé, le 25 septembre 1901, à l'examen du travail de polychromie effectué à l'autel de la chapelle de Notre-Dame des VII Douleurs.

Il résulte de cet examen que l'entreprise est entièrement terminée, qu'il a été tenu compte des recommandations consignées dans le rapport du 12 avril 1901 et que la décoration a été exécutée dans de très bonnes conditions.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que ce travail décoratif soit approuvé.

Église de Grimde. Peintures murales.

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 13 septembre 1901, à l'examen, sur place, des projets et esquisses des peintures murales qui doivent être exécutées dans le chœur de la nouvelle église de Grimde sous Tirlemont (Brabant).

On a pu constater, tout d'abord, que l'artiste s'était efforcé de suivre les principes rationnels de la peinture murale en s'inspirant autant que possible du style de l'édifice qu'il a pour mission de décorer et en renonçant, d'une manière absolue, aux effets de la peinture de chevalet. C'est là une conception de son travail dont il importe de tenir compte.

Dans l'ordonnance des groupes, les proportions et le dessin des figures, la délégation a eu à faire à l'artiste d'assez nombreuses observations, auxquelles celui-ci a promis de se conformer.

Le thème que l'auteur a adopté pour son travail est tiré du chapitre IV de l'Apocalypse de Saint-Jean, dont les développements doivent remplir toute l'abside de l'église. Quoique, en ce qui concerne la coloration des figures et les procédés de l'exécution, l'artiste se soit tenu dans les données les plus strictement économiques, la rémunération du travail — d'après les informations reçues — n'est nullement en rapport avec son importance.

C'est là une considération dont il importe de tenir compte dans l'appréciation du travail qu'il s'agit d'exécuter.

Toutefois, il y a lieu de laisser poursuivre les peintures dans l'esprit où elles ont été commencées.

D'une part, le système adopté paraît rationnel et, d'autre part, il convient d'encourager la décoration des églises, même avec des ressources modérées, à la condition que le décor soit dans le style de l'édifice et ne soit pas en opposition avec les principes et les exigences légitimes d'une exécution artistique.

Église de Steynockerzeel. Peintures décoratives.

— Il a été procédé à l'examen des peintures décoratives en voie d'exécution dans le chœur et les chapelles latérales de l'église de Steynockerzeel (Brabant).

Il résulte de cet examen que des modifications devront être apportées à certaines parties des peintures exécutées, le peintre n'ayant pas eu égard à toutes les observations qui lui avaient été communiquées lorsque le projet a été soumis officieusement par M. le curé de la paroisse.

M. le curé s'étant engagé à faire apporter lesdites modifications aux ouvrages effectués, il semble que rien ne s'oppose à ce que l'on accorde au conseil de fabrique l'autorisation requise pour contracter l'emprunt destiné à payer les travaux en voie d'achèvement.

Hôtel Gruuthuuse, à Bruges. Statue équestre.

— Lors d'une visite qui a eu lieu à Bruges, il a été procédé à l'examen de la statue équestre de Louis de Gruuthuuse, modelée en plâtre grandeur d'exécution et exposée dans la niche surmontant l'entrée principale de l'hôtel Gruuthuuse.

Il a été constaté que l'œuvre de M. Pickery est traitée d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que l'exécution définitive de la statue soit autorisée.

Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles. Bas-relief.

— Il a été procédé, de concert avec la Commission directrice des musées royaux de peinture et de sculpture, à l'examen du modèle en plâtre du bas-relief destiné à commémorer le souvenir de feu Balat dans les locaux du Palais des Beaux-Arts, à Bruxelles.

D'accord avec la Commission des musées, le Collège a émis l'avis que le modèle dont il s'agit est bien traité.

L'éclairage du local où doit être installée l'œuvre de M. Vinçotte laisse quelque peu à désirer, mais, après l'exécution du bas-relief, on pourra chercher à l'améliorer.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a adopté :

Tour des Halles, à Bruges.

1° Le projet relatif à la restauration de la balustrade de couronnement de la tour des Halles, à Bruges (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf;

Hôtel de ville de Léau.

2° Le projet d'une troisième série de travaux de restauration à effectuer à l'hôtel de ville de Léau (Brabant); architecte, M. Barbier.

Halle aux Draps, à Gand.

— Après avoir entendu la délégation qui s'est rendue à Gand, le 3 septembre 1901, la Commission a émis l'avis qu'il est préférable de prolonger la Halle aux Draps que de se borner à la restauration pure et simple de la partie existante.

Cet avis est basé sur ce fait que les fondations du prolongement existent; donc, il y a eu plus que l'intention de donner à l'édifice des proportions plus vastes que celles qu'il a actuellement; un commencement d'exécution est manifeste. D'autre part, il est à remarquer que la longueur actuelle du bâtiment n'est pas proportionnée à sa largeur ni à sa hauteur.

Si ce parti est adopté, il faudra nécessairement modifier l'alignement projeté entre le Marché au Beurre et la place Saint-Bavon, par exemple, dans le sens du tracé au crayon sur le plan joint au dossier, mais à la condition qu'on ne détruise pas l'harmonie d'ensemble de la place Saint-Bavon et qu'on rapproche, autant que possible, le point *A* du point *B*. L'intention de la ville et celle de la société des tramways n'étant pas de faire passer la ligne des trams par la place Saint-Bavon, il semble que la rue venant du Marché au Beurre puisse avoir à l'angle de la Halle aux Draps une largeur réduite à ce qui est nécessaire pour la circulation ordinaire, ainsi que cela se pratiquait aux abords de nos anciennes places publiques. La Commission appelle l'attention de l'administration communale sur la hauteur à observer pour les constructions nouvelles suivant l'alignement nou-

veau. Il importe que cette hauteur soit fixée après une étude approfondie. Le tracé nouveau sus-indiqué conserverait un épaulement convenable au théâtre, tout en maintenant l'échappée par laquelle on jouit d'une belle vue sur la façade de Saint-Bavon.

Hôtel de ville de Looz.

— Lors de l'inspection de l'hôtel de ville de Looz, qui a eu lieu le 5 septembre 1901, il a été constaté que le dérochage de l'édifice a été effectué d'une façon très satisfaisante.

En conséquence, rien ne s'oppose à ce que l'autorité locale fasse étudier un projet complet de dégagement et de restauration de l'édifice.

Ancienne forteresse de Logne.

— Pour satisfaire à la demande de la Société d'archéologie du canton de Durbuy, il a été procédé, le 3 octobre 1901, de concert avec M. l'architecte Fernand Lohest, à l'inspection des travaux de déblaiements et de fouilles entrepris dans les ruines de l'ancienne forteresse de Logne (Liége).

Les travaux effectués pendant la dernière campagne sont importants.

On a continué les déblais sur plusieurs points de la forteresse, notamment dans les fossés et dans le donjon, où l'on a retrouvé une salle que l'on suppose, avec certaine vraisemblance, avoir été la cuisine. On a également découvert complètement l'ouvrage avancé qui précède la tour dite « tour Wibald ». Enfin, on a opéré des déblais ça et là et établi un petit chemin de fer pour transporter les décombres dans une ancienne carrière abandonnée sur le versant de la montagne.

L'exécution de ces ouvrages a encore amené la découverte de certains objets intéressants du moyen âge, parmi lesquels des pièces de monnaie, des pièces de serrurerie,

des poteries, des panneaux ornés en faïence, des munitions, etc., etc. Tous ces objets sont conservés avec les plus grands soins.

Les ouvrages précités ayant été effectués avec prudence et conformément aux recommandations des rapports antérieurs de la Commission, il y a lieu de délivrer à la Société le subside de 2,500 francs qui lui a été promis sur le budget de 1901.

M. l'architecte Lohest a dressé le plan horizontal, aussi complet que possible, de la forteresse. Il le tient à jour au fur et à mesure des découvertes résultant des déblaiements. Ce plan, établi avec une rigoureuse exactitude, offre un très grand intérêt et mérite une approbation sans réserve. Rien n'empêche de liquider la somme de 1,500 francs allouée pour ce plan. Il y aura lieu de le compléter en y faisant figurer les abords complets du château, tels que les fossés, l'Ourthe, la Lembrée, les routes et chemins, ainsi que l'ancienne voie charretière qui donnait accès au château et dont les traces sont visibles.

Aujourd'hui, que l'on possède le plan horizontal presque entier de la forteresse, ce travail graphique devra nécessairement être complété par des élévations et des coupes du monument.

M. Lohest évalue ce complément de son travail à la somme de 2,000 francs. Ce chiffre n'est nullement exagéré. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le plan déjà élaboré pour se rendre compte de l'importance, des difficultés et du haut intérêt de cette entreprise, qui procurera, plus tard, des documents graphiques précieux pour l'étude de l'histoire de l'architecture militaire du moyen âge.

Parmi les ouvrages à entreprendre prochainement, il convient de procéder avec mesure à l'enlèvement des broussailles et autres végétations qui recouvrent et cachent absolument certains murs. Il importe de laisser le sommet des murs édenté ou crénelé; on se bornera à y couler du ciment pour les consolider. La silhouette du château doit se détacher de la verdure et se profiler sur le ciel.

On peut consolider la courtine, vers l'Ourthe, au moyen de matériaux provenant des décombres et en suivant l'appareil ancien; le parement de cette courtine menace de s'écrouler, il faut donc en assurer le maintien. En tous cas, il ne faut pas surélever les murs ni en égaliser le sommet. Il ne faut pas davantage reconstruire les meurtrières de cette courtine; on doit les maintenir telles quelles en les consolidant. Toutefois, l'arc de la porte de l'escalier du donjon, dont les claveaux sont sur place, peut être rétabli.

On devra s'assurer si le fuseau qui reste debout de la tour du donjon, dominant l'Ourthe, est susceptible de se maintenir dans les conditions où il se trouve aujourd'hui. Si non, il faudra prendre des mesures pour le consolider.

Provisoirement, il convient de maintenir, dans les grandes meurtrières, les tronçons de maçonnerie, probablement construits au moment d'un siège. On verra, plus tard, s'il y a lieu de les enlever.

Il n'y a aucune nécessité de reconstruire les voûtes écroulées des citernes. On évitera des accidents en les entourant d'une simple clôture.

Rien n'empêche de profiter de l'hiver pour continuer le déblai du grand fossé, travail entamé l'année dernière. Les décombres à en provenir seront transportés au moyen de la

petite voie ferrée longeant le mur extérieur du glacis et aboutissant à l'ancienne carrière abandonnée dont il est question ci-dessus.

Les pierres et moellons importants pourront être conservés le long de ce fossé pour la consolidation, s'il y a lieu, des tours et des courtines de ce côté.

Il importe d'appeler tout spécialement l'attention de la Société d'archéologie du canton de Durbuy sur la nécessité de se borner, en général, à maintenir et à consolider tout ce qui existe des ruines; il ne faut rien rétablir ni compléter.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Ont été revêtus du visa :

Construction et restauration de presbytères.

1° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Selzaete (Flandre orientale), sous les réserves suivantes : *a*) supprimer le petit avant-corps du pignon de la façade principale; *b*) revoir la porte d'entrée principale pour la mettre en concordance avec le style du bâtiment; *c*) améliorer l'escalier donnant accès à l'étage en vue de le rendre plus praticable; architecte, M. Debosscher;

2° Le projet relatif à la construction d'un presbytère à Ayeneux (Liége); architecte, M. Monseur;

3° Le projet concernant la construction d'un presbytère à Bilstain (Liége). Tout en donnant son approbation à cette étude, le Collège a cru cependant devoir conseiller aux administrations locales d'employer la pierre du pays pour les parements extérieurs des façades du bâtiment. La brique

pourrait être réservée pour l'intérieur. Il est toujours regrettable de mettre en œuvre, dans un pays où la pierre abonde, la brique, pour l'édification non seulement des constructions publiques, mais aussi des bâtiments privés; architecte, M. Limage;

4° Le projet de restauration du presbytère de Vorsselaer (Anvers);

5° Le projet relatif à la construction d'une annexe au presbytère de Houffalize (Luxembourg); architecte, M. Cupper.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a visé les plans relatifs :

1° A des modifications proposées au projet approuvé de la nouvelle tour de l'église de Brée (Limbourg); Église de Brée.

2° A la clôture de l'église de Sart-d'Avril, commune de Noville-les-Bois (Namur); architecte, M. Lange; Église de Sart-d'Avril.

3° A l'exécution d'objets mobiliers destinés aux églises de : Objets mobiliers d'églises.

Bois-de-Lessines (Hainaut) : lambris;

Ethe (Luxembourg) : autel latéral et quatre confessionnaux;

Montplainchamps (Luxembourg) : maître-autel et confessionnal;

Uytkerke (Flandre occidentale) : portail en bois et deux confessionnaux.

— Il résulte des constatations faites, le 9 octobre 1901, au cours d'une visite de l'emplacement destiné à la nouvelle église de Magnée (Liége), que celle-ci sera orientée plus exactement que ne l'est la chapelle actuelle, qu'en outre elle sera dégagée et assise dans la partie la plus habitée de la Église de Magnée.

commune, à proximité de la maison communale et du presbytère.

Dans ces conditions, il n'est point possible de ne pas approuver l'acquisition du terrain proposé pour l'érection du temple.

Église de Spy.

— Le maître-autel, les deux autels latéraux et le banc de communion récemment placés dans l'église de Spy, ont fait l'objet d'un examen le 1er octobre 1901.

MM. le chanoine Sosson et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

Il a été constaté que l'exécution de ces meubles est très satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis pour ce travail sur les fonds des Beaux-Arts.

Pour qu'il ne fasse pas disparate dans le milieu où il se trouve, qui est peint, le maître-autel en marbre blanc devra éventuellement recevoir une certaine polychromie. Toutefois, cette décoration doit être très discrète, se borner aux carnations et à quelques filets de dorure.

Église de Saint-Remy, à Huy

— A la demande de M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 23 septembre 1901, à l'examen des objets mobiliers placés récemment dans l'église de Saint-Remy, à Huy.

M. Lohest, membre du Comité des correspondants de la province de Liége, assistait à cet examen.

Les objets dont il s'agit sont :

Les tombes en marbre blanc des trois autels;

Le banc de communion en marbre et en cuivre;

La chaire en bois de chêne;

Le lutrin en cuivre.

L'exécution du travail a été faite avec soin.

Au lutrin, il y aura lieu d'incliner un peu l'aigle en avant; il est posé un peu trop en arrière, ce qui lui donne un mouvement faux.

A l'un des bas-reliefs de la cuve de la chaire, le mouvement de la tête de la Sainte-Vierge est disgracieux. L'auteur, M. le sculpteur Peeters, qui assistait à l'inspection, a promis d'apporter des corrections aux deux points signalés ci-dessus.

En vue de protéger le pied de la chaire, on l'a entouré d'un grillage. Cette clôture est un peu trop élevée; elle n'est pas conçue dans le style de l'ensemble du meuble. Il conviendra de la remplacer par une autre rentrant dans le caractère général du mobilier.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des observations précitées, il peut être donné suite à la liquidation du subside alloué sur les fonds des Beaux-Arts en vue de l'exécution de ladite entreprise.

Église de Somzée.

— Il a été procédé, le 30 septembre 1901, à l'examen du maître-autel placé dans l'église de Somzée (Namur), pour l'exécution duquel un subside a été alloué sur les fonds des Beaux-Arts.

Le meuble dont il s'agit est entièrement achevé et son exécution a été traitée avec les plus grands soins. Les auteurs ont su réaliser une œuvre sérieuse, effectuée en marbre, bois et cuivre, tout en restreignant la dépense dans les limites de la plus stricte économie.

Les autres meubles placés dans l'église en même temps que le maître-autel, mais dont l'importance artistique n'est pas à la hauteur d'une intervention du budget des Beaux-Arts, sont également traités dans de très bonnes conditions.

Bien qu'étant de peu d'importance architecturale, l'intérieur de l'église de Somzée est réellement attrayant par son aspect d'exquise propreté. On doit féliciter le desservant des soins qu'il apporte à l'entretien de ce temple et il serait désirable qu'à l'occasion le Gouvernement encourageât, d'une façon spéciale, par ses subsides, tous travaux qui seraient projetés à cet édifice, soit en vue de compléter son mobilier, soit pour achever sa décoration.

Église de Neeroeteren.

— Il a été procédé à l'examen d'un autel latéral placé dans l'église de Neeroeteren (Limbourg).

Il résulte de cet examen qu'il a été tenu compte de la recommandation faite par le rapport du Collège en date du 25 avril 1900, en ce qui concerne la nécessité de réduire la hauteur du retable pour ne pas empiéter sur le cordon en pierre qui règne à la base des fenêtres de l'édifice et que l'exécution du travail a été traitée selon toutes les règles de l'art.

En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par l'État pour cette entreprise.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a revêtu de son visa :

Église de Vieux-Turnhout

1° Le projet relatif à la restauration de la tour de l'église de Vieux-Turnhout (Anvers) et à la construction d'une sacristie à cet édifice ; architecte, M. Taeymans ;

Église de Schoorisse.

2° Le projet de restauration de la tour de l'église de Schoorisse (Flandre orientale) ; architecte, M. Vaerwyck ;

Église de Saint-Martin, à Alost.

3° Le projet concernant la restauration intérieure de l'église de Saint-Martin, à Alost (Flandre orientale) ; architecte, M. Goethals ;

4° Le projet relatif à des travaux de restauration et de dégagement à exécuter à la cathédrale de Saint-Bavon, à Gand (Flandre orientale); architecte, M. Mortier; Église de Saint-Bavon, à Gand.

5° Le compte des travaux de restauration exécutés au vaisseau de l'église de Notre-Dame, à Anvers, pendant l'année 1900. Église de Notre-Dame, à Anvers.

— Il a été procédé, le 14 octobre 1901, à l'inspection des travaux de restauration des trois chœurs de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Église de Sainte-Walburge, à Audenarde

M. Serrure, vice-président du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à la visite.

L'exécution de ces travaux a été traitée avec tous les soins désirables.

Il s'agit aujourd'hui de compléter l'entreprise par l'aménagement du mobilier.

Un simulacre du nouveau maître-autel est installé à la place que ce meuble doit occuper, il produit bon effet.

Pour les stalles, il est indispensable de conserver l'ancienne tradition de cette église collégiale, où les sièges se développaient derrière le maître-autel. A cette fin, il conviendra d'utiliser les banquettes en pierre des arcatures régnant sur le pourtour de l'abside.

Les anciennes stalles offrant un certain intérêt, devront être conservées dans l'église; on les utilisera avec avantage en les disposant partiellement contre les murs latéraux des chœurs nord et sud sous forme de lambris. Le surplus pourra être installé dans des chapelles de confréries.

Le banc de communion s'avance trop vers le transept; il faudra le reculer vers l'autel. Des restes d'un ancien escalier, dans le mur adjacent au transept, permettent de sup-

poser qu'un jubé a existé autrefois à l'entrée du chœur. Il conviendra d'étudier la possibilité de le rétablir. Si ce parti était réalisable, on arriverait à supprimer le jubé placé à l'entrée occidentale de l'église, lequel est surmonté d'un buffet d'orgues qui masque la grande verrière de la façade principale.

La visite à l'extérieur du chœur a démontré l'urgente nécessité de poursuivre l'expropriation des maisonnettes qui j'étreignent. Plusieurs contreforts ont été démolis sur toute leur épaisseur et sur une assez grande hauteur par des locataires ; la solidité de l'édifice en est gravement compromise.

Collégiale de Huy.

— Le projet soumis en vue de la restauration du portail sud-ouest de la collégiale de Huy a fait l'objet d'un examen sur place, le 23 septembre 1901.

Le portail dont il s'agit était autrefois englobé dans le cloître de la collégiale, cloître qui a complètement disparu, de même que la salle capitulaire qui le surmontait et qu'il n'est plus possible de rétablir aujourd'hui étant donnée la disposition des lieux.

Il résulte de l'examen de la situation actuelle que la retombée des voûtes du cloître dans l'angle formé par la tour et le mur ouest du bas-côté sud s'effectuait sur une espèce de dais. De l'autre côté de la porte, où de nombreux remaniements ont été opérés, on ne voit plus aucune trace correspondante. Il résulte aussi des vestiges retrouvés lors de la démolition des constructions renaissance qui masquaient le porche, qu'il n'a pas existé autrefois des colonnettes telles que le projet le prévoit ; le larmier entourant la porte descendait le long du mur pour venir se perdre dans la saillie du soubassement. Par conséquent, il n'y a pas lieu d'ajouter

les colonnettes indiquées au plan. On doit se borner à suivre les indications fournies par les vestiges existants, c'est-à-dire conserver dans l'angle du mur le dais sur lequel s'appuie le fragment conservé de nervure de voûte du cloître. Ce dais semble démontrer qu'il abritait une statuette ; celle-ci pourrait être posée sur une console. Quant au côté opposé, comme on ne remarque aucun indice du même genre, il convient de le laisser tel quel.

Il doit être entendu que tous les fragments d'architecture (cordon, arcs-formerets et naissances de nervures) qui se remarquent à la face sud de la tour, de même que les détails qui subsistent encore en tête du bas-côté, seront scrupuleusement respectés en raison de dispositions anciennes qu'ils rappellent et qui constituent une page de l'histoire du monument.

Église de Notre-Dame, à Bruges.

— En mettant la main à l'œuvre au rétablissement des meneaux de la claire-voie de l'église de Notre-Dame, à Bruges, on a découvert, dans le mur formant l'appui des fenêtres, au-dessus du triforium établi au XVIIIe siècle, de nombreux débris du triforium primitif. Ces débris permettent de reconstituer, d'une façon certaine, les dispositions architectoniques du XIIIe siècle.

L'architecte dirigeant propose de rétablir, dès maintenant, la disposition primitive : 1° parce que le mur goutterot dans lequel se sont retrouvés les fragments du triforium doit être démoli en tout état de cause, attendu qu'il ne saurait porter la charge des meneaux nouveaux ; 2° parce qu'il serait impossible, plus tard, de rétablir la galerie sans devoir enlever ces meneaux.

L'examen sur place du projet soumis a démontré qu'il

n'est pas contestable, et c'est aussi l'avis du Comité provincial des correspondants, que l'ouvrage se fera dans les conditions les plus favorables puisqu'on a sous la main de précieux documents et qu'une bonne partie de ces anciens fragments pourra être remployée. D'autre part, les échafaudages établis pour le placement des meneaux serviront et le travail exécuté en une fois offrira plus de cohésion, de facilité et d'économie.

Eu égard à la valeur artistique du monument, il est désirable qu'on donne suite aux propositions fort bien exposées par M l'architecte De Wulf, dans un mémoire joint au dossier, en réalisant immédiatement la restauration du triforium de Notre-Dame telle qu'elle est figurée aux plans presentés, lesquels sont étudiés avec un soin scrupuleux et que la Commission a revêtus de son visa.

L'exécution de ce travail ne paraît pas pouvoir faire l'objet d'une adjudication publique, attendu qu'on doit remettre en œuvre, dans la mesure du possible, les matériaux retrouvés et que l'on ne pourra être fixé sur la quantité et la qualité de ces témoins architectoniques qu'au fur et à mesure des démolitions. Dans ces conditions, il y a tout avantage à confier l'œuvre de reconstitution du triforium à l'entrepreneur actuel.

En enlevant le badigeon du mur de l'une des chapelles nord de la nef, on a découvert des peintures murales qui décoraient autrefois les arcatures régnant sous la fenêtre, arcatures qui ont été détruites et qu'il importe de rétablir. Il conviendra, avant tout travail de restauration des maçonneries, de prendre des calques très exacts de ces peintures et d'en faire un dessin à l'aquarelle, à échelle réduite. Lors de

la restauration des arcatures, on devra prendre toutes les précautions possible pour conserver les vestiges de peinture. Si leur maintien n'est pas praticable, eu égard à l'état de dégradation du mur, les calques qu'il y a lieu de prendre d'urgence constitueront, en tout cas, un procès-verbal de l'existence d'une décoration peinte dans cette partie du monument.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

SÉANCE GÉNÉRALE PRÉPARATOIRE

du 5 octobre 1901, à 2 heures.

Présidence de M. Lagasse-de Locht.

Membres effectifs présents : MM. Helleputte et Helbig, vice-présidents ; Acker, Blomme, Bordiau, Cluysenaar, Delacenserie, Maquet, Reusens, Van Assche, Van Wint et Vinçotte ; Massaux, secrétaire.

Membres correspondants présents : MM. le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur, président du Comité ; Van Leemputten, Soil, Boveroulle, Serrure (de Gand), Van Biesbroeck, Lybaert, De Ceuleneer, Feuillat, Dardenne, Sibenaler et Destrée, respectivement secrétaires des Comités du Luxembourg et du Brabant.

Se sont fait excuser : MM. le Gouverneur du Brabant, Donnet, Tandel et Cupper.

M. le Président remercie M. le Gouverneur de la province de Namur de sa présence à la réunion préparatoire; il remercie également MM. les correspondants qui ont bien voulu se rendre à ladite réunion.

Il rappelle les textes des art. 68 et 69 du règlement ayant rapport aux séances préparatoires.

L'ordre du jour de la séance générale publique n'ayant donné lieu à aucune proposition nouvelle (art. 68 du règlement), est définitivement arrêté tel qu'il a été rédigé et adopté par la Commission.

M. le Président fait connaître que, suivant sa promesse, M. le baron Bethune a envoyé la seconde partie de son étude relative à la peinture sur verre. Il est décidé que ce travail sera inséré au compte rendu de la séance du 7 octobre et sa discussion, s'il y a lieu, sera remise à 1902, après que tout le monde aura pu en prendre connaissance.

M. Lybaert entretient l'assemblée de l'état dans lequel se trouvent les peintures décoratives des salles à l'étage des halles d'Ypres et celles de l'université de Gand, qui se détériorent. Le Collège décide que des inspections de ces œuvres d'art auront lieu prochainement.

Le même membre correspondant fait connaître que l'on se propose de construire une sacristie à l'église d'Hastière par delà et qu'on a l'idée malheureuse de la couvrir par une plate-forme en zinc ; il soulève aussi la question du dégagement de cette église.

M. Boveroulle fait observer que ces questions sont à l'étude et que rien n'est décidé.

M. le Président ajoute qu'une inspection des lieux est fixée au 16 octobre, en vue de l'examen des abords de l'édifice.

M. le Gouverneur de la province de Namur exprime le vœu de voir rétablir, dans la collégiale de Dinant, l'ancien banc de communion dont des fragments se trouvent à l'église, d'autres chez des particuliers.

M. le Président rappelle que, sur la proposition de M. del Marmol, adoptée par le Comité provincial, la Commission a déjà réclamé cette réinstallation. Il ajoute qu'une nouvelle proposition dans ce sens sera adressée à M. le Ministre de la justice.

M. Boveroulle signale l'état dangereux des ruines de l'ancienne porte de Laval, à Bouvignes.

Il est décidé qu'on appellera, de nouveau, l'attention de M. le Ministre de l'agriculture sur cette situation et qu'on l'engagera encore à reprendre cet édifice pour le compte de l'État.

M. Bordiau rappelle la nécessité de faire débadigeonner les façades de l'hôtel de ville de Dinant. Dans son état actuel, cet édifice souffre du voisinage de la nouvelle poste. Un rapport dans ce sens sera adressé à M. le Ministre de l'agriculture.

M. Van Assche, appuyé par M. Helbig, voudrait voir enlever la flèche bulbeuse et caduque de la collégiale de Dinant, posée d'ailleurs à faux entre les tours, et construire des flèches sur les deux tours.

M. le Gouverneur de la province de Namur et M. Boveroulle sont d'avis qu'il y a lieu de maintenir la flèche actuelle, malgré le peu d'intérêt architectural qu'elle présente, parce que sa disparition soulèverait des protestations à Dinant.

M. le Président déclare la séance préparatoire terminée et émet l'espoir que l'on sera nombreux à la réunion générale du 7 octobre.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & RÉGLEMENTAIRE DU 7 OCTOBRE 1901

Présidence de M. LAGASSE-DE LOCHT,
Inspecteur général des Ponts et Chaussées,
Président de la Commission royale des Monuments.

Prennent également place au bureau : MM. Van den Heuvel, Ministre de la Justice; le baron de Montpellier, Gouverneur de la province de Namur; le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale; le comte d'Ursel, Gouverneur de la Flandre occidentale; Beco, Secrétaire général du département de l'Agriculture, représentant M. le baron van der Brugghen, Ministre de l'Agriculture, empêché; Helbig, artiste peintre, vice-président de la Commission royale des monuments, à Liége; le chanoine Reusens, archéologue, professeur à l'Université de Louvain; Van Wint, sculpteur à Anvers; Maquet, architecte à Bruxelles; Bordiau, architecte à Bruxelles; Van Assche, architecte à Gand ; Blomme, architecte à Anvers; Vinçotte, statuaire à Bruxelles; Acker, architecte à Bruxelles; Cluysenaar, artiste-peintre à Bruxelles ; De la Censerie, architecte à Bruges, membres de la Commission royale des monuments; De Groot, statuaire, membre du Comité mixte des objets

d'art ; Luckx, Directeur général des cultes au Ministère de la justice, et Massaux, secrétaire de la Commission royale des monuments.

Membres correspondants présents :

Province d'Anvers : MM. le chanoine Van Caster, Van Leemputten, Bilmeyer et Nève.

Province de Brabant : MM. le chanoine Delvigne, Langerock, Dumortier, Cardon, Janlet, Hanon de Louvet et Licot ; Destrée, secrétaire du Comité.

Province de la Flandre occidentale : M. van Ruymbeke.

Province de la Flandre orientale : MM. De Ceuleneer, Serrure, Van Biesbroeck et Lybaert.

Province du Hainaut : MM. Soil, Hubert, Devillers et Sonneville.

Province de Liége : MM. Schuermans, Feuillat-Fiévez et Lohest.

Province de Limbourg : MM. Van Neuss, l'abbé Daniëls, Jaminé et Serrure.

Province du Luxembourg : MM. Tandel ; Sibenaler, secrétaire du Comité.

Province de Namur : MM. le baron F. del Marmol, le chanoine Sosson, Boveroulle et Dardenne.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le Président. — J'ai, Messieurs, à vous faire part de plusieurs absences regrettables :

D'abord, celle de M. le baron Bethune, membre correspondant, qui s'excuse de ne pouvoir assister à notre assem-

blée. Nous dirons tantôt quelques mots du travail qu'il nous a envoyé.

Ensuite, celles de :

M. de Latour, Secrétaire général du Ministère de la justice, également empêché ;

M. Donnet, secrétaire du Comité provincial d'Anvers, retenu par ses devoirs de secrétaire du jury chargé de juger le concours de peinture pour le prix de Rome, mais qui a, je crois, demandé à un de ses collègues de lire son rapport sur Anvers ;

M. Van de Wyngaerde père, directeur de l'école industrielle à Arlon, qui s'excuse, étant retenu par suite de l'ouverture des cours de l'Académie et de l'école industrielle ;

M. Cupper, de Bastogne, retenu par des devoirs de famille ;

M. le chevalier Oscar Schaetzen, retenu à Tongres par une séance du Conseil communal ;

M. Verlant, Directeur des Beaux-Arts, qui, rentrant de voyage aujourd'hui même, ne pourra être des nôtres ;

M. Helleputte, notre premier vice-président, est retenu par les examens des écoles spéciales ;

Enfin, le baron van der Brugghen, Ministre des Beaux-Arts, qui avait d'abord accepté d'assister à notre séance et qui, au dernier moment, a dû se faire remplacer par M. Beco, Secrétaire général du Département de l'agriculture.

La parole est à M. le Ministre de la Justice.

M. Van den Heuvel, *Ministre de la justice.* — Messieurs, vous avez repris la tradition de vos assises habituelles et vous

la suivez très fidèlement sous la direction de votre très dévoué Président. Le Gouvernement se fait un devoir d'y assister, et cela autant pour rendre hommage à votre zèle que pour témoigner des incessants services que vous rendez à l'art public et à l'art national. Mon collègue des Beaux-Arts, ainsi que le Président vient de vous le dire il y a quelques instants, s'est trouvé dans l'impossibilité de se rendre aujourd'hui parmi vous, mais s'il en est empêché actuellement, il m'a prié d'être auprès de vous l'interprète de ses sentiments. Et je le fais d'autant plus volontiers que cela me donne l'occasion de m'acquitter, en quelque sorte, d'une dette personnelle.

Par suite de la vigilante attention qu'appellent la restauration et l'édification des édifices du culte, nous sommes en quelque sorte les artisans d'une œuvre commune; et en venant ici, je me plais à féliciter et à remercier de dévoués et de fidèles collaborateurs. Je sais, Messieurs, tout ce que votre tâche a de délicat et de complexe; et je sais aussi que, bien souvent, elle ne s'entend pas simplement de retracer d'anciens édifices, mais qu'il importe aussi fréquemment, pour les remettre dans leur état primitif, de les dégager du carcan d'habitations dans lequel des siècles et des siècles de méconnaissance les ont emprisonnés. Incontestablement, les démolitions ne doivent pas être poursuivies d'une façon inconsidérée, et il y a tel édifice qui, si on le débarrassait, suivant l'expression ordinaire, de ses habitations voisines, y perdrait non seulement tout à la fois son cachet artistique, son cachet historique et presque son charme, mais y perdrait aussi son cadre naturel. Mais si cette règle de dégagement doit subir de nécessaires tempéraments, encore

est-il bon cependant, je crois, que, de temps à autre, il en soit autrement. Et c'est, je pense, ce qui fera que la plupart d'entre vous applaudiront aux travaux qui se poursuivent à Gand et qui ont pour objet de remettre dans leur état primitif ou ancien la belle église de Saint-Nicolas.

C'est aussi, je pense, la raison pour laquelle vous voudrez bien vous associer au vœu que je forme en ce moment : voir un jour ou l'autre, aussi prochain que possible, dans tous les cas, réaliser un projet qui a été formé à Tournai par le Comité local, dont je vois ici un des plus zélés représentants. Et cela afin de donner non seulement plus d'air et de lumière, mais aussi plus de vie et de prestige à ce magnifique édifice religieux qu'est la cathédrale de Tournai. (*Applaudissements.*)

Le Gouvernement sait que vous êtes de fidèles conservateurs des traditions artistiques; il a pleine confiance dans votre sollicitude éclairée pour développer dans le pays la tradition du respect archéologique et aussi du goût esthétique. (*Nouveaux et unanimes applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions de tout cœur M. le Ministre de la justice d'avoir bien voulu cette fois, comme il y a deux ans, venir représenter le Gouvernement parmi nous. Nous regrettons, comme je l'ai déjà dit tantôt, que M. le baron van der Brugghen, son collègue, ait été, lui, empêché, mais nous savons tous combien il attache de prix à nos travaux. Du reste, M. le baron van der Brugghen s'est fait représenter par son Secrétaire général, M. Beco, que nous remercions.

Nous remercions aussi M. le Gouverneur de la province

de Namur, qui était déjà venu à notre séance préparatoire, ainsi que M. le baron de Kerchove d'Exaerde, Gouverneur de la Flandre orientale, qui peut être considéré, sans que cela doive rendre ses honorables collègues jaloux (*rires*), comme le Gouverneur le plus assidu. Merci également à M. le comte d'Ursel, Gouverneur de la Flandre occidentale, sur la présence duquel nous osons compter pour l'avenir.

J'ai à excuser et à regretter l'absence de M. le Gouverneur Vergote. Certainement, il souffre parfois de quelques petites infirmités; mais, si le temps n'avait été si mauvais, il aurait été, comme de coutume, parmi nous, grâce à une merveilleuse vieillesse. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. le Secrétaire sur les travaux de la Commission pendant l'exercice dernier.

La parole est à M. Massaux.

M. Massaux, *Secrétaire.* — Messieurs, l'art. 61 de notre règlement veut que chaque année, à l'assemblée générale, le Secrétaire rende compte des travaux de la Commission depuis la dernière réunion.

Cette clause nous amène, pour la quatrième fois, à vous présenter un exposé succinct de nos travaux.

Et d'abord, Messieurs, permettez-nous de rappeler à votre souvenir les collaborateurs que nous avons perdus : l'année dernière, Albert De Vriendt, l'éminent directeur de l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers, nous était enlevé la veille même de notre réunion plénière. Tout récemment, la mort frappait un autre de nos collègues, Jules Van Ysendyck, architecte de grand talent, qui s'était conquis une

véritable célébrité dans l'art de la restauration de nos anciens monuments. Des discours ont été prononcés aux funérailles, pour le premier par M. Helbig, deuxième vice-président, en l'absence de M. le Président, hors du pays ; pour le second par M. le Président lui-même. Le discours de M. Helbig a déjà été inséré au *Bulletin*. Il en sera également ainsi de celui de M. le Président.

Parmi les membres correspondants, nous avons perdu M. Lambert, docteur en médecine, à Bouillon.

Les regrets unanimes et profonds que nous laissa la mort prématurée de nos éminents collègues Albert De Vriendt et Van Ysendyck, sont aujourd'hui compensés par la satisfaction que nous éprouvons de les voir dignement remplacés par nos nouveaux et si distingués collègues, MM. Cluysenaar et De la Censerie.

De nombreuses vacances sont à combler en ce qui concerne nos membres correspondants. Nous recommandons vivement cette affaire à l'attention bienveillante de MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice.

Dans une de ses dernières réunions, la Commission a désigné, à l'unanimité, M. Helbig pour remplacer M. Albert De Vriendt au sein du Comité mixte des objets d'art.

Depuis la dernière assemblée générale, la Commission centrale s'est réunie 49 fois, a fait 110 inspections d'édifices ou d'objets d'art et a donné des avis sur près de 1,200 affaires ; elle a eu de fréquentes conférences avec des artistes et des délégués d'administrations publiques.

Cette simple énumération démontre que son activité tend encore à s'accroître d'année en année.

Notre préoccupation constante est de recommander aux

administrations publiques de veiller avec les plus grands soins et constamment à l'entretien des monuments. Les édifices doivent être l'objet de visites attentives et périodiques. Si les parties atteintes de vétusté étaient remplacées au fur et à mesure de leur dégradation, le monument conserverait nécessairement un aspect ancien. Ainsi seraient désarmées les critiques, plus ou moins fondées, que soulèvent certaines restaurations. De fait, il en est quelques-unes, heureusement devenues très rares, qui donnent aux monuments, avec une sorte de renouveau, un aspect sec, froid. Ces monuments-là, abandonnés à leur sort pendant de longues années, sinon durant des siècles, arrivent ainsi à un état tel que quand on y met la main à l'œuvre avec l'espoir de conserver une partie notable des parements anciens, on reconnaît bientôt que les pierres paraissant encore bonnes à distance, se désagrègent au moindre choc. De là l'obligation de renouvellements presque complets et désastreux.

Lorsque l'on restaure un édifice, on doit se garder de retailler les pierres maintenues en place ou même de les nettoyer au moyen de brosses métalliques, sous prétexte d'unifier l'aspect des parements. Du reste, cette erreur conduirait à une autre encore plus grave, celle d'amaigrir les éléments architectoniques et de transmettre à la postérité des modèles altérés qui rendraient à tout jamais impossible des études archéologiques sérieuses.

Le classement que nous poursuivons, depuis quelques années, de nos anciens monuments, nous met insensiblement en situation d'apprécier davantage le mérite de chacun d'eux, en même temps que l'importance des restaurations qu'ils exigent. Mais, s'il est vrai qu'il n'est si petit monument

qui ne doive être précieusement conservé au pays, il ne l'est pas moins que le Gouvernement n'a que des crédits trop limités pour faire face à tous les besoins. Cette pénurie de ressources est cause que plusieurs constructions remarquables, dont l'état périclitant est signalé depuis longtemps, n'ont pu encore être l'objet des mesures de conservation qu'elles exigent impérieusement.

Il est d'usage administratif que les provinces, les communes, les fabriques et autres autorités doivent intervenir proportionnellement dans la dépense des travaux de conservation de leurs monuments. Ce n'est que stricte justice. Le cas échéant, le Gouvernement devrait rechercher le moyen de forcer les communes récalcitrantes à contribuer à la restauration de leurs monuments.

Chaque fois qu'il en vaut la peine, il est bon de recueillir dans des musées locaux formés spécialement ou dans les musées provinciaux, les débris provenant de la restauration de nos monuments Ces débris sont précieux à plus d'un titre : ils facilitent la connaissance des styles et l'étude des détails par lesquels pèchent trop souvent les restaurations et les constructions modernes; ils serviront, plus tard, à contrôler les travaux de restauration ; ils constituent, en tous cas, des documents utiles pour l'étude du caractère architectural propre à chaque grande région de notre pays.

A ce propos, rappelons encore une fois la grande utilité de la publication de monographies de nos monuments.

Ainsi que nous le disions l'année dernière, la publication de monographies faciliterait l'étude des types régionaux; elle familiariserait les architectes restaurateurs avec les traditions locales, leur permettrait de se les assimiler, de

distinguer les diverses écoles afin d'établir la filiation de chaque monument par la comparaison des styles, questions d'une haute importance, nos édifices ayant de nombreux points de contact avec les écoles des pays voisins.

Vous avez pu remarquer, Messieurs, que nous tenons sérieusement la main à ce que les nombreuses églises nouvelles que l'on érige soient orientées. Il y a à cela plus d'un point important à envisager. D'abord, c'est une tradition liturgique à respecter; ensuite, il y a la question d'éclairage des édifices et surtout un autre point capital, celui de la conservation des bâtiments; car, il ne faut pas perdre de vue que ces prescriptions sont aussi d'accord, dans notre climat, avec les meilleures dispositions techniques.

La question du choix des emplacements des édifices publics est, d'autre part, une de nos préoccupations sérieuses.

La circulaire adressée le 9 mai 1900, à MM. les Gouverneurs des provinces, par M. le Ministre de l'Agriculture, a déjà produit des résultats très appréciables.

Mais un point sur lequel nous ne sommes pas encore parvenus à obtenir satisfaction, c'est celui ayant rapport au peu de souci que l'on apporte à l'aménagement des abords des édifices en vue de faciliter l'écoulement des eaux pluviales qui rongent leurs murailles. Cette négligence est cause que, parfois, des édifices anciens intéressants ont dû être condamnés et remplacés par des constructions nouvelles, au grand préjudice de l'art et de l'archéologie et des finances publiques.

Notre sévérité à l'égard des projets médiocres de construction qui nous sont soumis ne s'est pas ralentie.

Nous objectera-t-on l'exiguïté des ressources? Mais, Mes-

sieurs, il n'en coûte pas plus cher pour construire un bel édifice que pour en élever un laid ; le beau architectonique est, avant tout, une question de goût, de proportions heureuses, de lignes bien combinées, et tient bien plus à l'emploi judicieux des matériaux qu'à leur richesse. Comme on l'a dit ailleurs, l'un des principes qui régissent la beauté, c'est l'harmonie. C'est elle qui émotionne l'âme dans toutes les manifestations artistiques. En réalité, ce n'est pas même une règle, c'est un lieu commun artistique que de dire que toute construction doit porter le caractère de sa destination. Qu'on étudie le plan d'après cette donnée première, qu'on se règle sur la situation du nouvel édifice, sur les besoins spéciaux à satisfaire, sur les ressources locales, sur les matériaux particuliers du pays et il en résultera naturellement un édifice original, pittoresque, qui aura sa physionomie propre.

Exiger que tous les travaux d'un siècle soient marqués du cachet de perfection des chefs-d'œuvre, ce serait condamner d'avance la variété de ses œuvres d'art et sa fécondité.

Le siècle qui vient de se clôturer n'ayant pas su créer et développer un style propre, il ne nous est pas permis de rendre nos contemporains responsables de la pauvreté qui caractérise son architecture. Mais nos constructeurs peuvent tirer parti de cette situation en s'inspirant davantage des belles productions des siècles antérieurs.

Nous devons toutefois reconnaître que, dans ces derniers temps, nous avons été appelés à examiner des projets dénotant, de la part de leurs auteurs, des études intéressantes inspirées de motifs du moyen âge.

Plusieurs spécialistes sont aussi en progrès, tant dans l'art du mobilier religieux que dans celui de la peinture sur verre. Malheureusement, l'étude de la peinture monumentale semble quelque peu négligée. A ce propos, nous rappellerons que nous avons eu de nouveau l'occasion de faire prendre des calques d'anciennes peintures murales que l'on découvre fréquemment lors des travaux de restauration. Il y a là des documents précieux, non seulement pour faciliter l'étude de l'art monumental du moyen âge, mais encore pour enrichir les collections du musée spécial établi au Palais du Cinquantenaire, dont l'utilité est incontestable.

Nous constatons encore parfois, lors de nos visites, que des pierres tumulaires sont abandonnées à la destruction. Nous ne pouvons trop recommander de prendre soin de ces monuments. Quand bien même leur valeur serait insignifiante au point de vue artistique, il importe encore de les conserver précieusement car ils offrent toujours de l'intérêt au point de vue de l'histoire locale.

Parmi les travaux de consolidation qui s'exécutent à certaines ruines célèbres, ceux de l'abbaye d'Aulne ont fait l'objet d'une inspection minutieuse de notre Collège avec des délégués du Comité provincial de nos correspondants.

Ces travaux s'effectuent sous la direction de M. l'architecte Cloquet avec tout le soin et le respect que comportent ces superbes ruines.

Nous avons aussi examiné, de concert avec nos correspondants de Liége, les travaux entrepris en vue de la consolidation des ruines du château de Franchimont. Ici encore, les travaux s'exécutent avec intelligence sous la direction de M. l'architecte Fernand Lohest.

Il y a quelques jours, nous avons inspecté les travaux de déblai et de fouilles, entrepris par la Société d'archéologie du canton de Durbuy, dans l'ancienne forteresse de Logne. Ces ouvrages importants sont en très bonne voie d'exécution.

Enfin, nous avons procédé à l'inspection des ruines de l'abbaye d'Orval pour lesquelles nous poursuivons, depuis plusieurs années, l'exécution de mesures de conservation. Malheureusement, il s'agit ici d'une propriété privée et le propriétaire ne se montre guère disposé à seconder nos efforts. Étant donnée l'urgence de mettre la main à l'œuvre, il ne restera probablement qu'un moyen à employer, celui de recourir à l'expropriation. Mais il est temps. Si le Gouvernement ne prend dès aujourd'hui des mesures pour sauver ces admirables ruines, demain elles n'existeront plus qu'à l'état de souvenir.

Les communes devraient accorder des primes aux propriétaires qui veillent à la conservation des immeubles originaux, historiques ou archéologiques, au même titre que l'on accorde des primes à ceux qui font édifier les plus belles constructions modernes.

Comme il n'est pas possible que l'État et les communes achètent toutes les vieilles constructions intéressantes répandues dans le pays, nous voudrions voir les propriétaires y mettre aussi du leur. Il est grand temps d'entrer dans cette voie, en présence du nombre toujours croissant de constructions qui disparaissent ou qui reçoivent des transformations parfois aussi inutiles que mal comprises.

Il est triste de devoir le dire ; il faut encore, à l'heure qu'il est, lutter contre les préjugés des uns, contre les dédains ou l'ignorance des autres ; il faut aujourd'hui, comme à l'origine

de notre institution, arrêter des actes de vandalisme tentés aussi bien par des administrations publiques que par des particuliers et prouver à ces barbares qu'ils détruisent leurs propres richesses.

On ne se représente pas assez que ces œuvres constituent une source de revenus dont tout le monde tire profit; elles attirent et retiennent les artistes, les simples curieux, les touristes étrangers, en un mot tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé.

En vue de mettre un terme au vandalisme dont sont l'objet, de la part des spéculateurs, les plus beaux sites de notre pays, il faudrait réglementer l'exploitation des carrières longeant les vallées pittoresques. On éventre sans pitié de magnifiques sites rocheux; la dévastation devient complète.

Sans aller à l'exagération, il nous parait que, pour la généralité des travaux de ce genre, on peut les conduire de façon à éviter des effets désastreux.

Il va sans dire qu'une telle mesure ne pourrait être appliquée que moyennant juste et préalable indemnité accordée au propriétaire.

Lors de la dernière séance générale, le Comité provincial de Namur a appelé l'attention de la Commission sur un ancien fort situé sur les rives du Bocq, à proximité d'Evrehailles, destiné à disparaître par suite de la construction du chemin de fer de Ciney à Yvoir.

Nous avons prié M. le Ministre des chemins de fer de donner des instructions pour que les objets d'antiquité, d'armures ou autres qui pourraient être découverts lors de cette démolition, soient conservés avec soin pour être déposés

dans un musée public. Il importe, dans l'intérêt des études archéologiques, que les objets provenant d'une même trouvaille restent groupés.

M. le Ministre des chemins de fer s'est empressé de donner suite à notre demande.

Nous avons eu, depuis un an, avec la plupart de nos membres correspondants, des rapports multipliés. Nous ne pouvons trop nous louer de l'empressement avec lequel ces honorables et savants collaborateurs ont toujours répondu à notre appel.

L'Administration supérieure nous a aussi constamment accordé son bienveillant appui. Nous avons à exprimer à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice et à leurs représentants parmi nous, M. le secrétaire-général Beco et MM. directeurs-généraux Luckx et Verlant, la vive reconnaissance que nous fait éprouver la sollicitude avec laquelle ils se sont toujours occupés personnellement de tout ce qui intéresse l'important service confié à notre Commission. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je crois, Messieurs, que vous vous joindrez au bureau pour remercier une nouvelle fois M. le Secrétaire au sujet du rapport si complet qu'il vient de nous présenter cette année, comme il l'a fait les trois années précédentes. (*Applaudissements.*)

Nous passons à l'objet suivant :

Rapport des correspondants sur les travaux de l'année écoulée.

La parole est à M. le chanoine Van Caster, pour donner lecture du rapport de la province d'Anvers, en remplacement de M. Donnet.

PROVINCE D'ANVERS.

—

M. le chanoine Van Caster, en remplacement de M. Donnet, *rapporteur :*

Messieurs,

En commençant cette revue annuelle des travaux du Comité provincial de la Commission royale des monuments pour la province d'Anvers, un pénible devoir nous échoit, c'est celui de rappeler la perte profonde que le Comité a faite par suite de la mort de son président, M. le baron Edouard Osy de Zegwaart, gouverneur de la province, décédé au château d'Hoogboom le 5 décembre 1900. Le regretté défunt s'était toujours fait un devoir de présider régulièrement nos séances. Dans l'exercice de ses fonctions, il fit preuve d'une impartialité et de connaissances artistiques auxquelles tous nous nous sommes plu à rendre hommage, et qui nous feront conserver un souvenir ému et constant de celui qui, pendant tant d'années, prit une part si importante et si éclairée à nos travaux. Un arrêté royal du 16 décembre 1900 a désigné le nouveau gouverneur de la province, M. Frédégand Cogels, pour présider notre Comité. Nos séances ont été régulières, et nombreux sont les travaux sur lesquels nous avons été appelés à donner notre avis.

Les plans pour deux nouvelles églises nous ont été soumis. Ce sont les projets de celles qui vont être érigées à Turnhout et à Duffel, au hameau Mylstraat, dus respectivement aux architectes Taeymans et Careels.

Une seule demande d'agrandissement a été faite, c'est celle qui se rapporte à l'église Sainte-Élisabeth, à Zoersel. Les membres, s'inspirant de la valeur architectonique et pittoresque de ce monument du xve siècle, se sont opposés à tous les changements qui auraient pu modifier l'aspect général ou détruire l'harmonie de détail du temple. Leurs observations ont été approuvées par le Comité central.

Des questions relatives à l'ameublement ancien ou nouveau des églises nous ont été posées à plusieurs reprises. C'est ainsi que nous avons encore une fois insisté pour que le retable de Saint-Quirin, conservé dans une petite chapelle rurale, où il est exposé aux dégâts causés par l'humidité et les passants, soit transporté dans l'église paroissiale de Loenhout. Nous avons aussi autorisé la restauration des volets peints du retable de l'église Saint-Michel, à Brecht.

Notre Comité a été souvent consulté au sujet de la conservation ou de la restauration de tableaux anciens. Tel a été le cas à Herenthals, où l'église de Sainte-Waudru possède un grand nombre de tableaux, dont plusieurs, notamment ceux qui sont l'œuvre des Francken, originaire de cette ville, ont de la valeur. La plupart de ces toiles ne sont pas placées dans l'église et sont conservées dans des dépendances impropres à cet usage. Il serait nécessaire de faire restaurer plusieurs de ces œuvres et de les faire placer dans un local où elles seraient en sûreté et convenablement exposées.

Une enquête a également été faite par nos soins pour savoir s'il était vrai que des tableaux appartenant à l'église de Ranst avaient au cours de certains travaux été dépendus et négligemment mis de côté. Sur ce point satisfaction nous

a été donnée. Nous avons approuvé les restaurations qui avaient été faites aux tableaux de l'église Saint-Antoine de Padoue, à Anvers.

D'après nos conseils, la fabrique de l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, à Malines, a fait procéder, avec toutes les précautions voulues, au nettoyage du tableau de Rubens, *la Pêche miraculeuse*.

Ce travail spécial a été surveillé par un de nos membres, qui a également présidé aux travaux de restauration ordonnés au tableau de Schut, *l'Assomption de la Vierge*, placé dans la coupole de l'église Notre-Dame, à Anvers.

En procédant à des travaux à l'intérieur de l'église de Wuestwezel, on a découvert des fragments de peinture murale, mais ceux-ci n'offraient pas un intérêt suffisant pour être conservés. Par contre, des croix de consécration d'un dessin ogival très pur et très élégant ont été soigneusement copiées et pourront facilement être reproduites.

La découverte de peintures décoratives faite dans la cathédrale de Saint-Rombaut, à Malines, a été beaucoup plus importante. En déplaçant un tableau de Van Dyck on a mis au jour des arcatures simulées du XIIIe siècle, contenant en parfait état de conservation des figures de saints d'un dessin fort archaïque et d'une exécution remarquable. Ces peintures valaient certes la peine que des mesures spéciales fussent prises de manière à ce qu'elles restassent visibles. Mais, malgré les conseils éclairés, le conseil de fabrique a cru bien faire en faisant remettre le tableau à sa place primitive et en cachant de nouveau en grande partie ces intéressantes productions picturales.

Plusieurs églises de la province, projetant des commandes

ou des achats de mobiliers nouveaux, nous ont soumis leurs projets. Tel a été le cas pour l'église SS.-Michel-et-Pierre, à Anvers, qui a commandé, d'après les plans de l'architecte Van Dyck, la construction de plusieurs grilles extérieures, de fonts baptismaux, d'un ambon et de divers autres meubles religieux.

Nous avons également émis un avis favorable pour la construction d'autels avec retables, de confessionnaux, d'une chaire, d'un banc de communion dans les nouvelles églises de Peulis et de Merxem.

Les plans de modifications à apporter aux voûtes de l'église de Tongerloo nous ont également été soumis, mais cette affaire est encore en instruction.

Par contre, nous nous sommes opposés au placement d'un pavement en marbre dans la nouvelle église de Deurne, jugeant que dans un édifice religieux de style ogival on ne pouvait tolérer pour cet usage que des dalles de pierre, des carreaux en terre cuite ou des carrelages vernissés. Le Comité central nous a donné tort et a autorisé l'emploi du marbre.

L'autorité ecclésiastique voudrait placer dans le bas-côté septentrional de l'église de Notre-Dame, à Anvers, sept panneaux peints consacrés aux VII Douleurs de la Vierge. D'accord avec les membres du Comité central, nous sommes d'avis que l'emplacement projeté n'est pas admissible, vu qu'il faudrait, pour aménager les nouvelles peintures, détruire les arcatures simulées qui ornent les murs. Par contre, il serait à souhaiter que l'extrémité du bas-côté, sous la tour, actuellement clôturé et servant de magasin, soit rendu au culte, et que les peintures projetées soient placées en cet endroit.

Le bel hôtel de ville de Herenthals a subi, il y a quelques années, de fort malheureuses modifications apportées à la toiture lors de l'installation, dans les combles, du Musée Fraikin. Certaines restaurations sont projetées pour la façade et le porche d'entrée; nous avons transmis au Comité central le vœu que l'on profitât de cette occasion pour tâcher d'apporter à la toiture et aux lucarnes des changements, les mettant mieux en harmonie avec le corps du bâtiment.

Quoiqu'en principe nous soyons complètement opposés à l'aliénation par les églises d'objets ayant servi au culte, nous croyons cependant qu'en certaines occasions il faut les permettre quand les objets ne peuvent absolument plus servir et que, d'autre part, leur conservation est assurée par leur dépôt dans une collection publique. C'est ainsi que nous avons consenti à ce que l'église Saint-André, à Anvers, acceptât la proposition que lui faisait le Musée d'antiquités du Steen, d'échanger contre des timbales neuves les anciennes qu'elle possédait et qui avaient servi autrefois aux musiciens de la Hanse teutonique.

La petite église de Zammel en Campine conservait, relégué dans un coin, un ancien lutrin en bois. Les offres d'achat faites par le Steen avaient été agréées et nous les avons approuvées. Le consentement du Gouvernement, sollicité il y a un an, manque encore malgré le refus opposé par le Musée du Parc du Cinquantenaire auquel le Département des Beaux-Arts avait offert ce lutrin.

Des journaux semblant parfaitement renseignés avaient assuré que la ville d'Anvers allait faire procéder à la restauration du « Vleeschhuis » que récemment elle avait achetée. Nous avons cru de notre devoir de signaler ce fait au Comité

central pour qu'il intervint. L'ancienne Halle des Bouchers nous semble, en effet, dans un état de conservation admirable et, à part quelques travaux absolument nécessaires, ne paraît pas devoir subir une restauration générale, qui ne pourrait qu'irrévocablement détruire l'aspect si harmonieux et la belle ordonnance de ce chef-d'œuvre architectonique.

Il est à souhaiter que les plans, s'ils existent, soient soumis à la Commission royale des monuments, car il est regrettable de voir la ville d'Anvers et les administrations qui en dépendent, restaurer, démolir ou modifier des monuments anciens sans intervention de la Commission, comme elle l'a fait en dernier lieu pour le puits de Quinten-Massys, pour la Maison des Orphelines, etc.

L'inventaire des objets d'art existant dans les églises de la province n'a pas fait de grands progrès depuis notre dernier rapport. Il a été effectué à l'église de Saint-Antoine, à Anvers, à Herenthals, Hoboken, Hemixem, Zoersel, Santvliet et Beirendrecht.

Le Comité central a fait plusieurs visites dans notre province, et chaque fois nos membres ont accompagné les délégués de la Commission centrale, notamment pour examiner, à deux reprises différentes, les projets de crêtage à établir sur le toit de la grande nef de l'église de Notre-Dame, à Anvers, et pour le placement des tableaux consacrés aux VII Douleurs de la Vierge, dans la même église; à Herenthals, pour étudier le projet de restauration de la façade de l'hôtel de ville; à Malines, pour se rendre compte des travaux exécutés à l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle, et à Hallaer, pour examiner des peintures murales mises à jour dans l'église.

Le Musée du Steen, qui est géré par la Commission royale des Monuments, a vu ses collections diverses s'enrichir de nombreux dons et acquisitions. Il est regrettable qu'il ne jouisse pas de locaux plus vastes, car la place fait totalement défaut, et il devient impossible de faire valoir, comme elles le méritent, les richesses archéologiques conservées dans cet antique local.

Tel est, Messieurs, le bilan de la tâche annuelle que nous avons eu à exécuter; nous nous sommes efforcés de remplir entièrement la mission qui nous avait été confiée; nous serions heureux de la voir se développer et de pouvoir plus activement encore travailler à la conservation et à la restauration du patrimoine archéologique et artistique de notre province. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur le chanoine Van Caster, nous vous remercions beaucoup pour le rapport que vous venez de nous lire au nom de M. Donnet. J'ai quelques petites observations à présenter à cet égard.

D'abord, en ce qui concerne les peintures qui ont été découvertes à Saint-Rombaut, à Malines. Vous ne nous avez pas dit que c'était vous l'auteur de la découverte. Ces peintures, extrêmement intéressantes, ont été appréciées comme elles le méritaient au sein de la Commission centrale.

C'est la première fois que nous entendons qu'un Conseil de Fabrique agisse, à l'égard de tableaux, comme vous nous le dites. Je ne ferai pas de remarque générale à ce propos.

En ce qui concerne la Boucherie d'Anvers, la Commission centrale a été saisie de la question, comme M. le chanoine Van Caster vient de le rappeler. Notre attention avait été

appelée sur ce point par le Comité provincial; nous avons eu soin d'écrire, à cet égard, à qui de droit.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de chercher une petite querelle, — un rien du tout, — au Comité d'Anvers. Je sais combien nos amis d'Anvers sont toujours châtouilleux à certains points de vue et notamment en ce qui concerne la fameuse rivalité entre Bruxelles et Anvers. C'est en badinant que je parle ainsi dans cette séance solennelle. Je dois bien cependant le faire remarquer : ce ne sont pas des délégués bruxellois que la Commission centrale a envoyés à Anvers, mais bien des délégués belges; il y avait parmi les délégués des Brugeois, beaucoup plus encore de Gantois et de Liégeois, tous des Belges. Vous le voyez, vous pouvez parfaitement remplacer le mot « Bruxellois » par le mot « Belges ». (*Rires.*) Comme vous l'entendez, Messieurs, ma petite querelle se borne, en réalité, à peu de chose.

Voici maintenant l'observation qui m'a déjà été faite par mon voisin de droite, M. le Ministre de la justice, et que je crois utile de présenter à l'assemblée entière : M. le Ministre de la justice m'a demandé, — je dirai plutôt ordonné, — de vous dire qu'il désirerait que le compte rendu de notre assemblée annuelle (cette année, il a paru à peu près un mois avant notre réunion d'aujourd'hui), fût, dans l'avenir, distribué plus tôt. C'est, en réalité, une question d'imprimeur. Il serait désirable que des rapports aussi intéressants que celui que nous avons déjà entendu et que ceux que nous entendrons encore soient plus vite connus des Autorités supérieures, notamment des Ministres. Le cas échéant, ils peuvent être appelés à prendre des mesures lorsqu'il s'agit de faits inconnus qui viennent de leur être signalés. Ainsi,

il appartient notamment à M. le Ministre de la justice de prendre, dans différents cas, certaines mesures conservatoires. Comment voulez-vous qu'il les prenne s'il n'en est pas avisé en temps? C'est pourquoi M. le Ministre m'a prié d'insister sur ceci : il serait très utile que chaque Comité provincial voulût bien s'arranger de telle façon que les rapports présentés à l'assemblée fussent publiés par un des grands organes de publicité du siège du Comité, de manière que tout le monde et surtout les intéressés soient mis au courant des travaux si utiles qui pourraient être projetés. (*Marques d'adhésion.*)

J'accorde la parole à M. Dumortier, pour nous lire le rapport du Brabant.

PROVINCE DE BRABANT.

—

M. Dumortier. — Messieurs, avant de vous donner lecture du rapport concernant le Comité du Brabant, je dois faire une déclaration.

L'année dernière déjà, on m'a attribué la paternité du rapport, alors qu'il a été écrit par M. Destrée, ici présent, mais qui ne le lit pas parce qu'il n'est pas membre du Comité; il en est le secrétaire. Je fais cette déclaration simplement pour rendre à César ce qui est à Cesar.

M. le Président. — Parfaitement. Voici, au surplus, ce que je lis à la page 37 du compte rendu de l'année dernière : « Nous remercions, comme l'année dernière, M. Dumortier pour son rapport, toujours si distingué et si érudit. »

M. Dumortier. — Si cette observation ne m'avait pas échappé alors, j'aurais pu rectifier immédiatement.

Voici donc le rapport de M. Destrée :

Messieurs,

Depuis la reprise des anciennes traditions, on peut constater la très réelle activité que déploient vos correspondants provinciaux. Dans leur sphère d'action, ils sont heureux de prêter leur concours dévoué à l'accomplissement de la haute mission artistique dévolue à la Commission royale des monuments.

Les visites en commun des édifices à restaurer, ainsi que des travaux terminés, créent ou développent des rapports personnels entre les membres de la Commission centrale et ceux du Comité provincial. L'unique préoccupation d'art qui les anime tous, assure des solutions heureuses aux problèmes artistiques qui leur sont soumis, quelle que soit la diversité de certaines tendances et de certains avis.

Cette diversité d'opinions, que nous constatons dans le Comité de la province de Brabant, est un des facteurs les plus certains de son activité; elle lui donne un salutaire éclectisme, l'éloigne des préventions d'école, l'amène à ne s'inspirer que des principes artistiques les plus larges.

Les organismes officiels auxquels l'État confie le contrôle des œuvres des architectes, des sculpteurs et des peintres, affectées aux monuments publics, doivent, pour réaliser efficacement leur mission, se garder avec soin des opinions absolues. Toute autre manière d'agir nous exposerait à provoquer la création d'une sorte de style officiel toujours

si néfaste. De sérieux obstacles s'opposeraient à l'épanouissement des jeunes talents, qui, exhubérants et originaux, se manifestent presque toujours avec des tendances opposées aux œuvres et aux goûts des artistes qui les précédèrent.

C'est une loi que l'âge mûr ne doit pas méconnaître, car elle affirme la vitalité de la jeunesse. Chaque génération l'a connue ; elle est inhérente à l'humanité et nécessaire à son incessant développement. Mme Staël disait : « Les règles ne sont que l'itinéraire du génie ». Les grands artistes ont suivi ce chemin pour créer leurs chefs-d'œuvre, mais il ne faut en conclure que c'est là la seule voie possible pour atteindre le but de l'art, qui est de réaliser une œuvre émouvante et forte.

Aussi, si le respect des traditions anciennes doit être grand, il n'est pas à souhaiter qu'il soit tel que les œuvres modernes ne puissent être que de pâles décalques des chefs-d'œuvre anciens. La stérilité et l'anémie de conception des nouveaux venus en seraient le résultat immédiat.

Pendant toute l'année 1900-1901, des délégués de vos correspondants du Brabant ont continué leurs visites des édifices du culte à l'effet d'établir l'inventaire de tous les objets d'art que possèdent les communes du Brabant. L'humble bourgade comme l'opulente cité est scrupuleusement visitée. La moisson est le plus souvent fort mince, car nos églises ont été victimes de tant de déprédations que de leurs richesses anciennes, de leur munificence passée, il ne reste que des vestiges presque insignifiants. Les toiles dignes des musées ne s'y rencontrent plus ; quelques œuvres secondaires sont pourtant encore conservées dans les temples de quelques-unes de nos communes rurales.

Les heureux possesseurs de ces rares tableaux intéressants s'en exagèrent encore la valeur et n'hésitent pas à en offrir la paternité au trop fécond Crayer. Le maître flamand, quelles que soient sa prodigieuse facilité de travail et l'aide que devait sans doute lui prêter une pléiade d'élèves, aurait succombé sous la tâche s'il avait dû fournir aux églises de tous nos bourgs les innombrables toiles que l'admiration populaire se plaît à lui attribuer. L'examen, forcément très rapide et nécessairement incomplet, de ces tableaux que nos visites de tous les édifices du culte dans le Brabant nous font découvrir, ne permet pas le plus souvent de déterminer avec quelque certitude l'auteur des œuvres. Mais là n'est d'ailleurs pas le but de l'inventaire que nous tentons de dresser, car, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas la très haute ambition que notre œuvre de conservation soit en même temps un travail de sagace érudition artistique.

Si les statues, les tableaux intéressants sont rares dans nos temples, plus fréquemment se rencontrent des productions d'une valeur réelle dans les meubles anciens que possèdent encore nos églises. D'admirables artisans ont vécu dans les plus obscurs villages, et sous le ciseau, naïf quelquefois, de sculpteurs sur bois, sous le marteau docile de forgerons d'art, sont nées des œuvres d'une élégance rare et d'un fini exceptionnel. L'objet qui porte la marque du travail consciencieux de ces ouvriers amoureux de leur art a de la grâce et de la solidité; il tient même une beauté spéciale de la parfaite adaptation de l'objet à sa destination. Cette préoccupation si rationnelle paraît actuellement très étrangère aux fabricants de pacotille.

Heureusement que de toutes parts se produit depuis quelques années un vif et sérieux mouvement en faveur des applications industrielles de l'art. Aucun modèle ne peut être plus utilement étudié que les très nombreux vestiges des œuvres anciennes. On peut souhaiter à ce propos que le Gouvernement, lorsqu'il ne croira pas digne de ses musées les objets désaffectés de leur destination primitive et que guette la rapacité des antiquaires, les offre à l'une des nombreuses écoles industrielles dont il favorise la naissance. Ces modèles, d'un goût si sûr et si exquis, développeront les aptitudes de la nouvelle pléiade d'ouvriers d'art que l'on reconstitue. Dès leurs débuts, ces artisans ont montré les heureuses dispositions que devaient posséder les fils de tels maîtres.

En outre, du soin qu'ils prennent d'établir un état exact de la fortune mobilière artistique du Brabant, vos correspondants provinciaux ont le souci d'assurer la plus parfaite conservation possible des nombreuses églises intéressantes dispersées aux quatre coins de la plaine brabançonne.

Une physionomie spéciale, une personnalité distincte naît le plus souvent pour chaque village de la silhouette archaïque et sobre que dessine dans le ciel la flèche élancée de quelque petit temple rustique autour duquel, comme pour trouver protection, se presse « le troupeau des toits ». Ces grands êtres de pierre sont les anciens de la nation; ils content, comme les vieillards, tous les émois, toutes les douleurs du passé, en derniers témoins des âges disparus. Les conserver, les maintenir debout, branlants et chenus, les générations présentes en ont le filial devoir. Aussi le Comité des correspondants du Brabant cherche-t-il, en toutes occasions, à

aider les communes qui se préoccupent d'assurer plutôt la consolidation de leurs anciens édifices que leur transformation.

Notre manière de voir est d'ailleurs la vôtre, car c'est ainsi que, sur notre proposition, vous avez décidé de ranger parmi les monuments de 3e classe, une grande partie de l'église d'Humelghem sous Steenockerzeel. La tour de cet édifice, qui s'élève à l'entrée du chœur, est de style roman et remonte au XIIe siècle. On remarque à sa base des traces importantes et manifestes de constructions antérieures à cette époque, tandis que dans sa partie élevée existe une baie romane avec colonnettes garnies de feuilles à crochets. La façade de l'église est ornée d'un portail rajouté, de style renaissance, au-dessus duquel se fait admirer une fenêtre cintrée d'un joli dessin.

L'intérêt architectonique du chœur, qui est de style ogival, augmente encore la valeur artistique de l'église et justifie davantage son classement parmi les monuments.

A la suite d'un rapport que nous vous avons adressé, l'église de Neerheylissem a été également rangée parmi les monuments de 3e classe. Cette église, qui est romane, semble dater du XIe siècle. Elle est construite en pierre jaune de Lincent, sauf une partie du transept sud et du chœur, où le grès bleu a été employé. La nef centrale est séparée des nefs latérales par une série de quatre arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés aux angles chanfreinés. La haute nef est éclairée par huit fenêtres romanes, qui sont les baies primitives.

Le caractère artistique très marqué de l'église de Wolverthem a également déterminé son classement parmi les

monuments. La tour de cette construction à la silhouette curieuse remonte à l'époque romane, tandis que la nef et le chœur ont été transformés à plusieurs reprises. Seules les trois fenêtres du chevet ont été maintenues dans leur état primitif.

Quoi qu'il en soit, dans sa situation actuelle, l'église de ce bourg important a conservé un caractère architectural fort intéressant et qui justifie certes son classement parmi les édifices remarquables du pays.

Cette mesure présente pour les fabriques le précieux avantage d'obtenir du Département des Beaux-Arts des subsides pour la restauration des édifices classés. Elle a aussi le très heureux résultat d'indiquer la valeur artistique réelle d'un monument à ses gardiens légaux, presque toujours sans compétence aucune. Avec la connaissance exacte de l'intérêt que la Commission royale attache à la conservation d'une église, naît chez les administrations fabriciennes le souci d'entretenir en parfait état l'édifice vétuste qu'elles méprisaient et dont elles souhaitaient la prompte disparition.

Aussi peut-on croire que nous n'aurons plus à regretter les méfaits si souvent signalés le jour où toutes les communes du pays auront conscience des trésors artistiques qu'elles possèdent. De même, il ne faut pas désespérer, par une judicieuse intervention des autorités artistiques du pays, officielles ou autres, de rendre sensibles aux charmes délicats des spectacles de la nature ces administrateurs communaux inconscients qui sacrifient les beautés naturelles de notre terre brabançonne aux intérêts matériels les plus minimes.

Cette éducation artistique des pouvoirs publics locaux est une œuvre qui a déjà tenté l'activité de la Commission royale des monuments et dans la réalisation de laquelle votre salutaire influence a su se faire sentir. Pour la continuer et la développer, le concours entier et dévoué de vos correspondants provinciaux ne vous manquera pas. Désireux qu'ils sont de vous prêter l'aide de leur bonne volonté et de leurs connaissances, ils n'ont jamais regretté que leur inactivité à laquelle il a été si heureusement mis un terme en ces dernières années. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Eh bien, Monsieur Dumortier, nous vous remercions de nous avoir fait connaître le rapport très distingué et très érudit, je le répète, de M. Destrée. Il voudra bien me permettre de croire que, si ce rapport traduit ici des idées si justes et si judicieuses, elles sont certainement beaucoup les siennes, mais aussi celles du Comité provincial. Les qualificatifs qui viennent d'être donnés à son talent peuvent donc s'appliquer à chacun des membres du Comité provincial, comme à M. Destrée lui-même.

La parole est à M. van Ruymbeke, rapporteur de la Flandre occidentale.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

—

M. van Ruymbeke, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis la dernière assemblée générale de la Commission royale des monuments, notre Comité provincial a tenu

quatre séances, au cours desquelles il a examiné un nombre assez considérable de projets de diverse nature.

Parmi les projets de restauration qui avaient été soumis antérieurement à nos délibérations et que nous avons mentionnés dans nos rapports annuels, il en est dont la réalisation a donné lieu à des découvertes intéressantes, de nature à modifier le cadre des travaux à exécuter.

Nous ne citerons que le renouvellement des fenêtres de l'église Notre-Dame, à Bruges. Ce travail important s'est poursuivi normalement jusqu'au moment où il a fallu commencer au renouvellement du clair étage de la nef. Avant d'entamer cette partie du travail, M. l'architecte De Wulf a cru devoir s'assurer de la solidité des murailles d'appui. Or, en enlevant les pierres formant glacis, il a découvert de vieux matériaux provenant de l'ancien triforium qui a été détruit vers 1765 et remplacé par le triforium actuel. Il a découvert aussi dans la maçonnerie de la muraille haute des fragments de colonnettes, des bases et des chapiteaux. Un intéressant tableau conservé dans cette église, donne une vue intérieure de l'ancienne collégiale avant la *modernisation* de l'édifice; les indications de ce tableau, dont l'exactitude est confirmée par les débris qu'un heureux hasard a ramenés au jour, permettront de réaliser, dès maintenant, le rétablissement du triforium qui contribuera plus que tout autre travail à rendre au vénérable édifice sa beauté primitive.

Énumérons quelques-uns des projets nouveaux que nous avons eu à examiner :

1° L'église de Dottignies présente une partie ancienne et une autre construite en 1845, sans le moindre mérite architectural. La partie ancienne se compose de la tour avec les

murs adjacents. Ceux-ci formaient les terminaux des bas-côtés et les pans latéraux de l'abside, dont le chevet a été coupé et remplacé par un mur plat, dans lequel on a ménagé l'entrée de l'église. C'est dire que celle-ci a été désorientée.

La tour est un bâtiment carré, en pierre de Tournai, d'appareil irrégulier. Sur chaque face s'ouvrent deux baies ogivées, subdivisées en deux lumières par une colonnette centrale. Des colonnettes, une seule est restée en place. Les autres ont été remplacées par des simulacres en bois, de même que l'arcature géminée qu'elles supportent.

Un cordon larmier surmonte les baies et contourne le carré du bâti. Plus haut, une rangée de blochets en pierre reçoit le coyau de la charpente. La croix est surmontée d'une girouette en forme de main, au lieu du coq traditionnel. Cette tour a été élevée, comme le style l'indique, durant la première moitié du XIIIe siècle. Elle est assurément digne d'une restauration faite avec soin.

Notre Comité n'a pas approuvé le programme des travaux proposés, parce que les frais considérables qu'aurait entraînés la transformation en fenêtres romanes des fenêtres de la partie de l'église datant de 1843, ne pourraient amener aucun résultat satisfaisant. Mais nous avons proposé de rendre à l'église son orientation traditionnelle, de reconstruire le chevet du chœur et de restaurer l'ancienne croisée sous la tour. Cette croisée présente cette disposition étrange que les deux arcs latéraux sont en plein cintre fort abaissé, alors que les deux arcs triomphaux sont marqués par des doubleaux en ogives fort élancées. Le chœur actuel servirait de porche au-dessus duquel on établirait la tribune de l'orgue, et le vaisseau demeurerait comme une malencon-

treuse construction réalisée à une époque de mauvais goût.

La Commission royale des monuments s'est ralliée à notre avis et a demandé une nouvelle étude tenant compte de nos observations;

2° Un autre projet intéressant est celui concernant la restauration de l'église de Passchendaele. Cette église date de deux époques nettement marquées : le XIe ou XIIe siècle et le XVIIe. La partie la plus ancienne se compose de l'ancien sanctuaire servant actuellement de porche, ainsi que de la première travée vers l'est (qui formait apparemment la croisée du transept) au centre de laquelle est assise la tour. Ces constructions sont faites en grès brun du pays de Cassel et on y découvre, en plusieurs endroits, *l'opus spicatum* ou appareil en arêtes de poisson. L'ancien chœur est encore plus remarquable par ses formes architecturales que par son ancienneté.

Construit sur le plan d'un carré barlong, il a dès l'origine été disposé pour comprendre deux étages. Cette disposition exceptionnelle est marquée à l'extérieur par la hauteur des fenestrelles latérales, et plus encore à l'intérieur du bâtiment par un double rang d'arcatures superposées, qui garnissent les parois. Ces arcatures se composent d'arcs cintrés reposant sur des colonnes engagées avec chapiteaux cubiques d'un caractère très primitif. La tour est assise sur quatre piliers massifs au devant du sanctuaire. Il est difficile de se rendre compte de sa construction, car le dé de la maçonnerie est entièrement masqué par la tribune de l'orgue et plus haut par la charpente du nouveau vaisseau. Il semble certain toutefois que la construction est contemporaine de

celle du porche actuel, car elle est faite également en blocage de grès brun.

Il ressort de ces renseignements que cette partie de l'église est non seulement une des constructions les plus anciennes de la province, mais aussi l'une des plus remarquables par sa disposition peu commune.

Quant à la partie la plus récente, elle est en bon état, mais n'offre pas d'intérêt, sauf les piliers, qui reçoivent les arcades des travées ; ceux-ci se composent d'assises en grès d'Artois, extrêmement dur, et sont remarquables par leur sveltesse et leurs moulures qui reflètent encore les traditions ogivales.

Parmi les autres travaux de restauration examinés par notre Comité au cours de cette année, citons la troisième série de travaux exécutés à l'église de Becelaere, ceux à exécuter à la tour monumentale de Ghistelles, la reconstruction des voûtes en bois de l'église d'Oostduinkerke, travaux à l'occasion desquels la Commission royale, d'accord avec nous, a cru devoir faire les réserves les plus formelles, les travaux à l'église de Moorslede, les travaux de restauration de la flèche de la tour monumentale de Poperinghe et enfin les travaux de restauration du beffroi de Courtrai.

Nous ne pouvons quitter cette matière sans mentionner que l'administration communale de Bruges se propose de mettre prochainement la main à la restauration de la porte des Baudets ; d'accord avec cette administration, notre Comité propose d'inscrire cet édifice remarquable dans la 1re classe des monuments.

La Commission royale a décidé depuis la dernière assemblée générale d'inscrire dans la 2e classe des monuments la

tour de l'église d'Eessen et dans la 3e classe le beffroi de Menin, la tour des églises de Dottignies, d'Eerneghem, de Moere et de Zande. De plus, par lettre du 25 mai 1901, elle a informé l'architecte chargé de diriger les travaux de restauration de l'église de Moorslede qu'elle reconnait à cette église un mérite suffisant pour la ranger parmi les monuments de 3e classe.

Pour les projets de vitraux qui nous ont été soumis, il nous suffira de mentionner ici : 1° ceux du chœur de l'église si intéressante de Vive-Saint-Éloi; 2° les vitraux destinés à l'église de Dixmude et 3° d'autres destinés à la cathédrale de Bruges.

A l'occasion de ces derniers, le peintre-verrier soulève une question de la plus haute importance, celle du maintien de la verrière restaurée de Sainte-Barbe. Cette verrière, appartenant à la renaissance, constitue un exemple rare, même unique pour la ville de Bruges, du genre de vitraux qu'on appelle à *l'épargne à la meule*. Elle a été restaurée avec un vrai succès par feu M. Samuël Coucke et quelle qu'opinion qu'on ait relativement à l'opportunité d'adopter le même style pour les deux autres vitraux de la même chapelle, notre Comité a cru devoir s'élever avec énergie contre l'idée d'enlever ce remarquable travail ancien.

Nous avons dû examiner récemment un projet d'ameublement dressé par M. l'architecte Van Assche à la demande de la fabrique d'église de Wervicq. Le travail de M. Van Assche comporte des dessins pour un nouvel ameublement presque complet : autels, confessionnaux, fonts baptismaux, croix triomphale, banc de communion, clôture du chœur. Ce projet, en rapport avec le style de la belle église de Wer-

vicq, a suggéré à notre Comité quelques observations, mais l'ensemble, de même que certains dessins en particulier, nous semblaient dignes de félicitations.

En matière de restauration de mobilier ancien, nous pouvons citer la restauration de plusieurs objets de valeur de l'église de Westvleteren, remontant seulement au XVIIe siècle, mais surtout le projet de restauration de plusieurs œuvres très remarquables appartenant à l'église monumentale de Dixmude, telles que le splendide jubé, le tabernacle, les sedilia et un tableau de grande valeur représentant la naissance de sainte Anne et faussement attribué à Lancelot Blondeel.

Les personnes que la fabrique d'église voudrait charger de cette restauration ne nous inspirent pas une confiance suffisante ; leurs projets mêmes prouvent d'ailleurs que le choix n'a pas été heureux ; la restauration projetée est trop radicale. Or, pour des œuvres d'une telle importance, la restauration doit être d'une réserve extrême.

Ce court exposé vous permettra de juger que notre Comité n'a pas été inactif au cours de cette année. Cependant nous désirerions qu'on eût plus souvent encore recours à notre intervention. Si nous n'avons pas, comme on s'en est plaint d'autres années, été écartés lors de certaines inspections, la Commission royale des monuments a cependant pris des décisions sans nous consulter : tel a été le cas notamment pour l'autel du Saint-Sacrement à l'église Saint-Jacques, à Bruges, pour les nouveaux vitraux qu'on placera dans la même église et pour certains vitraux placés à l'église cathédrale. Pour ces derniers, l'approbation avait été donnée avant même que le projet eut été communiqué à l'adminis-

tration provinciale. De même, la Commission royale a écrit directement à l'architecte et, sans nous consulter, que l'église de Moorslede méritait d'être rangée parmi les monuments. Cette décision, prise sur le vu de photographies, se comprend pour la tour datant de 1560 environ et présentant un caractère vraiment monumental ; elle pourrait, à la rigueur, se justifier encore pour la nef dont les murs offrent un intérêt relatif eu égard au grand nombre d'édifices de même caractère et de même valeur que possède la province, mais elle ne se justifie nullement en ce qui concerne le chœur et le transept entièrement reconstruit en très médiocre style pseudo-ogival en 1852. Cette décision n'eût certainement pas été prise en ce qui concerne cette dernière partie, si la Commission royale des monuments avait consulté ses correspondants ou avait fait une inspection sur place.

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans dire un mot de *l'Inventaire des objets d'art*, question que nous avons déjà effleurée dans nos rapports précédents. Vous ne serez guère étonnés d'apprendre, Messieurs, que cet inventaire, qui pour la Flandre occidentale doit prendre de vastes proportions, n'est pas achevé. Notre Comité avait chargé de ce travail M. Naert, architecte-inspecteur provincial. Ce dernier s'est mis à l'œuvre en prenant comme point de départ un inventaire publié vers 1850, malheureusement très incomplet et très incorrect. Le manuscrit de M. Naert a été revu par les membres de notre Comité et finalement nous avons chargé notre secrétaire-adjoint d'y ajouter des notes bibliographiques, d'opérer le classement et d'arrêter sous notre direction la forme définitive de l'ouvrage. Notre secrétaire-adjoint a constaté que le travail qui lui avait été com-

muniqué, quelque considérable qu'il fût, présentait des lacunes et des erreurs. M. Naert avait admis de bonne foi l'inventaire publié vers 1850. Or ce travail contenait des erreurs très nombreuses. Il nous suffira de dire, à titre d'exemple, que les inscriptions des cuivres funéraires, qui occupent une place importante dans l'inventaire de la ville de Bruges, spécialement de l'église Saint-Jacques et de l'église Saint-Sauveur, ont été pour la plupart mal copiées. De plus, l'inventaire de 1850 était très incomplet. M. Naert y avait ajouté plusieurs milliers de numéros, mais, malgré toute son activité, certains objets, qui doivent être mentionnés dans un ouvrage de l'espèce, ont échappé à son attention.

Nous avons donc cru devoir charger notre secrétaire-adjoint de relever toutes les inscriptions et de revoir tout l'inventaire pour y ajouter les objets omis qui doivent être mentionnés. Ce travail se poursuit actuellement avec toute la diligence possible.

Au point où la rédaction de l'inventaire est arrivée, nous pouvons déjà envisager la question de la méthode de classement et celle de la publication de l'ouvrage. A cet effet, notre secrétaire-adjoint examine les ouvrages similaires publiés jusqu'ici à l'étranger, notamment celui publié en Allemagne par M. Clemen, avec l'intervention financière de l'État et de la province (*Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz*). Quant au mode de publication, nous sommes convaincus que cette œuvre, si elle était illustrée, serait d'une utilité plus grande et intéresserait plus le monde des amateurs et le gros public, que si l'on se bornait à la simple description des objets. Mais cette question est complexe par

suite des proportions considérables que prendrait la publication et aussi par suite des frais très élevés qu'elle entraînerait. Les avantages qui en résulteraient seraient cependant assez considérables pour qu'on examine de très près la possibilité de réaliser ce projet. Cet exposé vous démontre, Messieurs, que nous nous occupons très activement de cette importante question. Nous espérons que l'année prochaine nous pourrons vous annoncer que nous sommes arrivés à une solution. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur van Ruymbeke, vous me permettrez de rencontrer très rapidement trois points de votre rapport :

Je crois devoir vous faire remarquer tout d'abord que si l'Administration provinciale a le droit de consulter le Comité des correspondants et de joindre l'avis de ce dernier au dossier, ce qui sera toujours fort intéressant et utile, la Commission royale a le droit, de son côté, ou de ne point consulter le Comité provincial ou de suivre un avis opposé à celui des correspondants. C'est un droit dont, *à mon sens*, la Commission royale a fait abus avant que je ne fusse appelé à la présider par ordre supérieur. Il ne faudrait pas que l'abus inverse se produisit aujourd'hui et que la Commission, contrairement aux arrêtés royaux en vigueur, perdît le droit d'émettre un avis dans la plénitude de son indépendance.

En fait, le Comité provincial, sauf de très rares exceptions, est maintenant consulté, à juste titre, soit par l'autorité provinciale, soit par la Commission royale. Cela ne paraît plus contestable après l'expérience qui s'est faite, dans les neuf

provinces, par mon initiative et sous ma direction depuis plus de quatre années.

Examinons de près, je vous prie, les faits invoqués dans la lettre de M. le Gouverneur du 23 octobre dernier. Pour ce qui concerne l'autel et les vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Saint-Jacques, à Bruges, nous avons correspondu *directement* avec l'administration communale, par conséquent *officiellement*, suivant notre droit et parce que cela a plu ainsi à l'autorité communale.

Pour les vitraux de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, à la cathédrale de Bruges, l'avis donné à M. Dobbelaere était officieux, par conséquent réformable. Le Comité provincial pouvait parfaitement et très utilement émettre son avis aussi longtemps que l'avis *officiel* de la Commission royale n'était pas donné. Celle-ci a examiné plus d'une fois la question de savoir s'il ne fallait pas supprimer les avis officieux, qu'elle donne d'ailleurs le moins souvent possible. Si elle a cru ne pas devoir aller jusqu'à une suppression radicale des avis officieux, c'est dans l'intérêt des artistes qui ont souvent besoin de s'épargner des essais malheureux ou inutiles.

Quant au classement de l'église de Moorslede, il eût en effet mieux valu de ne le faire qu'après avis du Comité provincial. Celui-ci trouvant que le classement total n'est pas justifié, — les nefs et la tour seules étant anciennes, — il n'y a aucune difficulté à réparer l'erreur commise par la faute de l'architecte, en ne laissant subsister au tableau des monuments que les nefs et tour seules. Ce sera d'ailleurs chose bientôt faite.

La parole est à M. le rapporteur de la Flandre orientale.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

—

M. Adolf De Ceuleneer, *rapporteur :*

Messieurs,

Depuis le mois d'octobre de l'année dernière, le Comité de la Flandre orientale a tenu huit séances et n'a été appelé à émettre son avis que sur deux questions; encore celles-ci étaient-elles de bien minime importance. Dans l'un comme dans l'autre cas il s'agissait d'un tableau de Gaspar de Craeyer. Le premier tableau, une Sainte-Vierge avec l'Enfant Jésus et des saints, est conservé dans l'église d'Okegem. On en avait fait faire une copie dans le but de pouvoir vendre l'original, dont, en réalité, il ne restait que bien peu de chose. C'est dans l'église de Borsbeke que se trouve le second tableau de de Craeyer, représentant la Glorification de Saint-Antoine. Ce tableau a une grande valeur artistique; et l'éminent confrère qui a bien voulu en faire un examen détaillé a jugé que la conservation en était suffisamment bonne pour que pour le moment on pût considérer comme inutile la restauration qui en était proposée.

La Commission royale nous ayant demandé l'indication des tableaux conservés dans les monuments publics de la Flandre orientale, qui pouvaient nécessiter des travaux de restauration ou de conservation, un de nos collègues a dressé la liste de ceux des tableaux de la ville de Gand qui se trouvaient dans ces conditions. Pour les autres localités de notre province, nous aurons l'honneur d'adresser à la Commission

royale les indications qu'elle veut bien nous demander, au fur et à mesure que de pareils tableaux nous seront signalés.

Si le Comité n'a été consulté, pendant l'année qui vient de s'écouler, que sur deux questions, ses membres, par contre, ont été appelés fréquemment à se joindre aux délégués de la Commission centrale. Ces invitations ont été si nombreuses que nous ne croyons pas que la Commission royale ait fait une seule inspection de quelque importance dans la Flandre orientale sans que nous n'ayons été appelés à y prendre part. La règle établie est la suivante : lorsque l'inspection a lieu à Gand, tous les membres du Comité sont invités à y participer. S'il s'agit de se rendre dans une localité de la province, M. le Gouverneur invite celui ou ceux des membres qui par leur spécialité semblent les plus compétents pour pouvoir utilement prendre part à l'inspection. Depuis le mois d'octobre 1900, notre Comité a été invité dix fois à se joindre aux délégués de la Commission royale. Trois visites ont eu lieu à Gand; les autres avaient pour but d'examiner des travaux de construction ou de restauration à Sainte-Anne, à Saint-Nicolas, à Renaix, à Baerdegem, à Asper, à Aeltre-Sainte-Marie et à Audenarde.

Une nouvelle tradition semble donc s'être établie, et je me permets de m'y arrêter un instant.

Jadis, le Comité n'était consulté que bien rarement, et les questions qui lui étaient soumises ne présentaient pour la plupart qu'une importance tout à fait secondaire.

Les membres de la Commission royale venaient examiner des travaux à exécuter ou en voie d'exécution, même à Gand, sans que nous en eussions connaissance. Il n'y avait donc

que des rapports bien éloignés, bien peu fréquents, entre la Commission royale et le Comité provincial. Grâce à la nouvelle tradition qui s'est établie, cette regrettable situation tend à disparaître.

Consulter les Comités provinciaux sur toutes les questions, c'est retarder de plusieurs mois le règlement des affaires qui, bien des fois, ne reçoivent déjà une solution que bien tardivement. Il semble donc que la nouvelle voie dans laquelle on est entré est la meilleure que l'on pût prendre et ne peut produire que d'heureux résultats. C'est la Commission royale qui décide, mais les membres des Comités provinciaux peuvent fournir des indications, résultats de la connaissance spéciale qu'ils possèdent des caractères architectoniques et artistiques propres aux monuments de leur province, indications qui bien des fois pourront être d'une utilité réelle. Il me sera cependant permis de présenter une double observation. Ces inspections faites en commun ne pourront vraiment produire des résultats pratiques que si un certain nombre de membres du Comité provincial y participent régulièrement et si les membres, pour autant bien entendu que la chose est matériellement possible, sont avertis de l'arrivée des délégués de la Commission royale en temps utile, de manière à ne pas être pris au dépourvu et à être à même de s'entourer de tous les renseignements qui pourraient être nécessaires.

Il est, de plus, de toute nécessité que, par suite de ces visites en commun, la tenue des séances des Comités provinciaux ne soit point négligée, qu'elles ne nuisent en rien à la régularité de nos réunions mensuelles. Il est désirable, plus que jamais, que les Comités provinciaux se réunissent tous

les mois ou au moins tous les deux mois; et si le Comité n'est appelé à examiner qu'un petit nombre de questions que lui transmet la Commission royale, il doit toujours avoir l'œil au guet, et appeler, de sa propre initiative, l'attention des pouvoirs compétents sur toutes les questions qui intéressent les monuments artistiques de la province. Il m'est agréable de pouvoir dire ici que mes collègues du Comité de la Flandre orientale n'ont jamais failli à ce devoir, et que bien des fois il a été donné pleine satisfaction aux démarches faites de notre propre initiative. Permettez-moi de vous en signaler quelques-unes.

A Gand, — peut-être ailleurs en est-il de même, — certaines questions ont le privilège, — bien enviable, car cela semble leur donner une importance capitale, — de susciter des discussions longues, animées, dont l'écho se répercute hors du sein de notre Comité et se répand dans le public. La presse s'en mêle, les pouvoirs publics sont engagés à s'en préoccuper, la Société archéologique, dont vous connaissez tous la juvénile activité, y prend une part prépondérante, enfin tout le monde s'y intéresse ou croit au moins devoir s'y intéresser. Il n'est que juste de reconnaître que ce mouvement archéologique si intense, cet attachement que témoigne le public gantois pour les monuments artistiques de son antique cité, ont pris surtout leur origine dans l'activité de la Commission locale pour la conservation des monuments. Son influence a été grande dès les premiers temps de son existence; et, quoique vieille de plus de quatre-vingts ans, car cette Commission date du règne du roi Guillaume, elle n'en continue pas moins à être d'une grande activité. Mais, hâtons-nous de le reconnaître, les divergences de vues qui

se manifestent n'enlèvent rien à la cordialité des discussions et peut-être pourrait-on dire que, si l'entente est si grande, j'aillais dire si exemplaire, entre les archéologues gantois, ce n'est pas uniquement parce que ces divergences d'opinions sont dominées par un amour sincère des monuments du passé qui leur est commun à tous, mais les questions soulevées sont toujours si nombreuses qu'on n'a vraiment pas le loisir de donner aux discussions un caractère d'acuité qui leur enlèverait et leur charme et leur côté pratique.

Faut-il rappeler la restauration du château des Comtes et surtout celle de son donjon que nous avons pu examiner en commun avec la Commission royale, celle de la Maison des Bateliers qu'un affreux échafaudage cache depuis tant d'années à nos regards inquiets, celle de la Maison de l'Étape que notre savant confrère M. Van Assche promet de faire reparaître sous peu dans une nouvelle splendeur? Après avoir remué ciel et terre pendant plus de vingt-cinq ans pour obtenir le dégagement de Saint-Nicolas, maintenant que les premières maisons, qui nous cachaient ce splendide édifice, ont disparu, n'a-t-on pas entendu la voix de quelques artistes, enthousiastes de tout ce qui est vieux, quelle que soit la forme sous laquelle ce vieux se présente, demander à hauts cris qu'on conserve au moins les pauvres, les humbles maisonnettes qui, à leur artistique avis, constituent le plus beau décor de la place de la Petite Turquie? Je ne signale le fait qu'en passant, car à aucune séance de notre Comité ce cri ultra-conservateur n'a été entendu. Mais il n'en est pas de même de la décoration intérieure de Saint-Bavon. L'ingénieux restaurateur de nos monuments religieux, — quelques-uns ont déjà été bien près de le considérer comme un redou-

table vandale, — avait conçu le projet de déplacer les orgues et de dégager même le chœur.

L'émotion produite par ce criminel projet trouva de l'écho au sein de notre Comité, et il fut décidé que l'attention de la Commission royale serait appelée sur les graves inconvénients que ces travaux pourraient présenter pour l'intérêt artistique de Saint-Bavon. La proposition n'obtint cependant pas les honneurs de l'unanimité, quelques membres, et j'en étais, je le confesse humblement, ne souhaitant rien moins que de voir disparaître le plus tôt possible ces immenses plaques de marbre blanc et noir qui, pour représenter les chères couleurs gantoises, n'en détruisent pas moins le splendide effet d'ensemble de notre belle cathédrale.

Mais cela n'empêche que cette tendance conservatrice ait aussi bien des fois son bon, son excellent côté : je m'empresse de le reconnaître et de le prouver par des faits.

Notre Comité a fait des démarches pour le maintien d'un des rares piloris que possède encore notre province, celui de Mespelare, dont le couronnement est conservé au Musée de Termonde.

A Mooregem, dans le pays d'Audenarde, existe encore un curieux témoin de l'ancienne juridiction des campagnes, un banc de justice du XVIe siècle, *de Groene Vierschare*. Malheureusement son état de conservation laissait à désirer. Un de nos collègues en ayant informé le Comité, il nous a suffi d'appeler l'attention du propriétaire sur l'état de délabrement de la *Vierschare* pour que celui-ci, M. Pouiller de Lille, se décidât à faire exécuter à ses frais tous les travaux de consolidation jugés nécessaires. Non moins généreux et tout aussi dévoué aux intérêts archéologiques se montra

M. P. Van der Plancke, propriétaire de la ferme fortifiée de Voorde (xvie siècle), qui, à la demande du Comité, fit faire à son immeuble des travaux de restauration.

Une solution tout aussi favorable est intervenue pour le château de Herzele (xve siècle) dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir dans mon rapport de l'an dernier. Donnant suite à une démarche faite par le Comité, le Gouvernement voulut bien nous demander de lui désigner un architecte qui pourrait le mieux dresser le projet de restauration de cet intéressant château et en diriger les travaux. Notre confrère, M. De Waele, qui, par sa splendide restauration du Château des Comtes, avait fait preuve d'une compétence spéciale pour ce genre de travaux, nous sembla tout naturellement désigné. Le Gouvernement approuva notre choix ; les plans sont dressés, et tout semble indiquer que d'ici à peu de temps les travaux de restauration pourront être entrepris. Voilà donc trois monuments, d'un réel intérêt archéologique, dont la conservation est assurée pour longtemps et cela grâce à l'initiative prise par plusieurs de mes collègues du Comité provincial.

Il me reste à vous dire, Messieurs, que nos procès-verbaux ont été régulièrement publiés. Avec l'année 1900 nous avons terminé le second volume de notre Bulletin, auquel nous avons ajouté diverses tables alphabétiques qui pourront faciliter les recherches. Avec le siècle nouveau, nous inaugurons notre troisième volume.

Dans un rapport antérieur, j'avais eu l'honneur de vous dire que depuis 1887 nous avions fait des démarches pour pouvoir disposer des fonds nécessaires à l'effet de reproduire les magnifiques armoiries des chevaliers de la Toison

d'Or du chapitre de 1559, conservées à la cathédrale de Saint-Bavon.

L'État et la province avaient bien voulu nous promettre d'intervenir pour un tiers dans les frais de publication ; mais il nous fut impossible de donner suite à notre projet, la Régence ayant déclaré que l'état de ses finances ne lui permettait pas d'intervenir. Sachant que les tendances de la nouvelle administration étaient moins parcimonieuses et ses préoccupations artistiques plus réelles et plus vivaces, notre Comité est revenu à la charge, et par lettre du 18 mai dernier, le Collège voulut bien nous faire savoir qu'en principe son intervention nous était acquise. J'ai tout lieu de croire que d'ici à peu de temps les dernières difficultés pour la réalisation de ce projet seront écartées ; et j'espère que dans mon rapport de l'an prochain je pourrai vous annoncer que cette entreprise, d'un grand intérêt artistique, est sinon arrivée à terme, du moins en bonne voie d'exécution. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur De Ceuleneer, votre rapport, comme toujours, est extrêmement intéressant; vous avez bien défini, me semble-t-il, la façon dont doivent se produire les rapports entre le Comité central et ses correspondants. Remarquez bien que ce qui se passe dans la Flandre orientale se passe dans la Belgique entière : ce n'est pas une nouvelle tradition, mais l'application pure et simple d'un règlement dont l'application avait été suspendue pendant trente ans.

Il en résulte, comme vous l'avez dit, pour chaque Comité provincial, l'utilité d'intervenir dans l'examen de chaque

affaire, ce qui ne doit pas empêcher MM. les Gouverneurs, s'ils le croient utile et s'ils pensent que cela ne retardera pas la solution des questions, de consulter toujours le Comité provincial même avant le Comité central.

Vous nous avez également dit un mot des convocations qui n'arrivent pas en temps utile. J'ai déjà fait connaître que cela dépendait du service des bureaux dans chaque province, les notifications partant toujours de Bruxelles en temps utile.

Le vœu que vous avez émis que les Comités provinciaux puissent se réunir tous les mois est un vœu que nous avons déjà produit bien des fois et auquel nous nous rallions bien volontiers.

Enfin, je crois pouvoir, au nom de la Commission centrale, féliciter les trois propriétaires qui, de leurs deniers, ont restauré les deux édifices monumentaux dont vous avez aussi parlé.

La parole est à M le rapporteur du Hainaut.

PROVINCE DU HAINAUT.

—

M. Hubert, *rapporteur :*

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom des membres correspondants du Hainaut, un exposé succinct de nos travaux dans le cours de l'exercice écoulé.

Notre compte rendu développé, présenté à M. le Gouverneur-Président et inséré, selon l'usage, dans l'*Exposé de la*

situation administrative de la province, nous permettra de ne pas revenir sur des détails d'un intérêt principalement local.

Un tirage à part de ce travail est ci-joint.

Dans nos réunions réglementaires, il a été répondu aux demandes faites par l'autorité; des rapports sur les édifices de la province ont été lus; des relevés en vue de compléter notre inventaire des œuvres d'art ont été présentés.

La Commission centrale a constaté que des tableaux importants, décorant des édifices publics, sont assez fréquemment privés des soins que leur conservation exige. Elle a demandé à MM. les Gouverneurs de vouloir attirer sur ce point l'attention des Comités en les priant de lui indiquer les œuvres de valeur qui, à leur connaissance, nécessiteraient des travaux de restauration ou de conservation.

Notre Collège s'est occupé de cette affaire; il clôturera prochainement les listes demandées.

*
* *

Toujours les membres de notre Comité ont répondu avec empressement à l'invitation de se joindre aux délégués de la Commission centrale lorsqu'ils sont venus dans la province pour des inspections.

C'est ainsi qu'ont été visités :

A Baudour, les travaux de décoration artistique du chœur et du placement de vitraux peints;

A Marcinelle (Haies), le maître-autel de l'église de Saint-Louis;

A Enghien, un vitrail du chœur;

A Châtelet, le buffet d'orgue de l'église SS.-Pierre-et-Paul ;

A Havré, l'église qui nécessite des travaux de restauration ;

A Macon, un très ancien tilleul en danger de se détériorer par l'écroulement de la charpente qui en soutient les branches ;

A l'abbaye d'Aulne, les travaux de consolidation en voie d'exécution ;

A Couillet, l'église Saint-Louis, dont l'état nécessite des travaux d'appropriation et d'ameublement;

A Calonne, un vitrail spécimen ;

A Ollignies, six vitraux à poser;

A Mons, en l'église Sainte-Waudru, les projets relatifs au placement d'un autel dans la chapelle de Saint-Vincent et d'une clôture à la chapelle de Saint-Joseph ;

A Flobecq, quatre vitraux peints placés dans le chœur ;

A Chimay, dans la collégiale, un projet de décoration de la chapelle du Saint-Sacrement ;

A Lobbes, deux des quatre autels dont le placement est autorisé.

Les inspections faites en commun sont de grande utilité pour la solution de toutes les questions relatives à l'interprétation de la restauration et de la conservation des monuments et des œuvres d'art qu'ils renferment.

***

Le projet de restauration de l'église d'Aubechies a valu à notre collègue, M. Sonneville, les éloges de la Commission royale.

Son architecture romane est très intéressante au point de vue de l'art et de l'histoire ; elle doit avoir été construite en prévision d'un agrandissement qui ne s'est pas réalisé.

La petite église de Cambron-Saint-Vincent, de la fin du XIIIe siècle, a aussi son projet approuvé.

Ceux de l'église d'Havré, achevée à la fin du XVIe siècle, et de l'église de Leerne, qui est du XIVe, avec un chœur du XVIe, sont à l'étude chez le même architecte, à qui la ville de Tournai a décerné une médaille pour l'heureuse restauration de l'ancienne Grange-aux-Dîmes de l'abbaye de Saint-Martin (Café des Brasseurs).

*
* *

Les travaux entrepris en vue de la restauration de l'église collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, cette vénérable basilique achevée au XIe siècle, suivent leur cours.

Il en est ainsi de ceux de l'intéressante abbaye d'Aulne, de la belle cathédrale de Tournai et des autres édifices pour lesquels des subsides de l'État ont été obtenus.

Quant à la province, elle continue à ne rien porter à son budget pour l'érection ou l'entretien d'édifices du culte.

*
* *

La question du dégagement partiel de la cathédrale de Tournai a fait un grand pas. Soulevée par la Société historique et archéologique locale, appuyée par tous les corps savants et toutes les sociétés archéologiques du royaume, elle est patronnée par la ville. L'administration communale a fait dresser un plan général avec devis, elle a indiqué la

part qu'elle pouvait supporter dans les dépenses et sollicité l'intervention financière du Gouvernement pour le surplus.

Le dossier de cette affaire est au département de la justice depuis le mois de décembre de l'année dernière et l'on espère que M. le Ministre, qui s'intéresse vivement à ce beau travail d'art, secondera, dans une large mesure, les efforts des édiles tournaisiens.

Telles ont été, Messieurs, les principales occupations du Comité dans le cours de l'exercice écoulé.

Nous ne terminerons pas sans exprimer à MM. les Président et membres de la Commission centrale toute notre gratitude pour la bienveillance dont ils nous donnent des preuves multiples. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous vous remercions, Monsieur le Rapporteur.

La parole est à M. le rapporteur de Liége.

PROVINCE DE LIÉGE.

—

M. Lohest-Waha, *rapporteur :*

Messieurs,

Le rapport sur les travaux du Comité, pendant l'année 1900, se ressentira du petit nombre d'affaires ou de projets qui ont été soumis au Comité de Liége.

C'est la justification de sa brièveté. Deux séances ont suffi pour l'examen des différents projets dont aucun n'avait une grande importance si nous en exceptons la construction

d'églises nouvelles. Trois projets de construction d'églises et un de presbytère lui ont été soumis. Il a eu la satisfaction de pouvoir constater, à l'honneur des artistes, un progrès réel et une meilleure entente de la construction dans les plans qui lui ont été soumis.

Des avis très favorables ont été donnés aux projets présentés pour les églises de la Chatqueue, à Seraing, et pour celle de Mery (Esneux). Le Comité a réservé son appréciation au sujet de l'église de Werbomont pour des considérations relatives à l'emplacement et à l'orientation.

Appelé à donner son avis sur des objets mobiliers, tels que placement d'orgues, autels, chemins de croix, il a émis des avis favorables pour les églises des Awirs, de Fontin, de Bléhen et de Chokier. Il n'a point formulé d'objection au placement d'un carillon à l'église Notre-Dame, à Verviers.

Tous les plans de peintures et de décoration présentés sont de peu d'importance et d'une médiocrité regrettable. Nous n'en ferons pas mention.

Le Comité s'est appliqué à compléter la liste des édifices intéressants de la province. Elle sera publiée, la publicité étant le seul moyen d'attirer l'attention sur ce qui doit être conservé.

Les membres du Comité ont été fréquemment invités à participer à des inspections. Elles ont eu lieu à Huy, Trembleur, Logne, Saint-Séverin et Saint-Denis, à Liége, où l'avis du Comité provincial a été confirmé.

Cet aperçu nous amène à renouveler une observation déjà faite au sujet du peu de soin qu'apportent certains artistes, et particulièrement les peintres, dans la confection de leurs projets.

Ils sont trop sommaires, insuffisamment détaillés, ou bien trop riches ou trop chargés pour les ressources dont on dispose. Les peintres décorateurs cèdent trop facilement soit aux sollicitations de ceux qui les emploient, soit au désir de faire grand, et vont jusqu'à introduire dans leurs projets des scènes et des sujets qui demanderaient pour être traités sérieusement des études qu'ils ne sauraient faire et un travail qui ne pourrait être rémunéré.

En outre, ces décorations prétentieuses sont souvent hors place dans les édifices modestes auxquelles elles sont destinées.

On ne saurait trop attirer, sur ce point, l'attention des conseils de fabrique et leur faire comprendre qu'il y a moyen de faire mieux avec plus de simplicité.

Dans le même ordre d'idées, nous avons pu constater que des projets nous parviennent sans avoir été soumis à l'approbation des conseils de fabrique.

C'est cependant aux fabriciens qu'appartient l'initiative dans toutes les questions relatives à l'édifice dont ils sont comme les tuteurs, les mambours, selon l'ancienne expression liégeoise. Il serait utile de leur rappeler cette règle afin de leur éviter des ennuis et des retards.

En ces matières, le chemin le plus court est encore la filière administrative.

L'année dernière nous avons cru utile d'entretenir le Comité de l'importance de la conservation de tous les documents épigraphiques, sans avoir la prétention de faire un choix ou d'établir des catégories. C'est à cet esprit de conservation quand même que l'on doit d'avoir sauvé de la destruction une épave des temps mérovingiens.

On sait qu'une pierre avec inscription du plus haut intérêt, unique même en Belgique, a été retirée, avec deux autres, simplement décorées de sculptures, de la démolition de l'ancienne église de Glons.

Encastrée à l'envers dans la muraille, elle n'attirait guère l'attention et aurait sans doute disparu dans les décombres sans les travaux d'un collectionneur infatigable.

Depuis elle a été soumise à l'examen des savants et a été l'objet d'une communication faite à l'Académie de Belgique par Mgr Monchamps.

La conservation des inscriptions et des pierres tombales n'est pas sans présenter parfois les plus grandes difficultés.

A titre d'exemple, nous signalons ce qui s'est passé à Oupeye, où la nouvelle église (construite tout à côté de l'ancienne) n'a reçu aucune des nombreuses et intéressantes pierres tombales de celle qu'elle remplace.

Or, l'ancienne église est destinée à disparaître, au moins en grande partie; le chœur, s'il est conservé, est à peine suffisant pour contenir toutes les dalles de la nef.

Qu'adviendra-t-il de tous ces souvenirs si précieux? Nous ne prévoyons que trop la réponse à la question. Il paraît que le conseil de fabrique attendait une intervention d'office de la Commission royale des monuments!

Passons.

La conservation des anciens monuments de Liége préoccupe toujours le Comité. Il renouvelle ses instances pour la conservation de la maison Porquin, comme du porche renaissance de l'église Saint-Jacques.

C'est un travail délicat, qui nécessitera un moulage préa-

lable et qui doit être exécuté à bref délai, la dégradation s'accentuant de jour en jour.

*
* *

Dans le même ordre d'idées, nous signalons les peintures découvertes il y a quelques années à l'église de Ben, commune de Ben-Ahin, près Huy. Il serait, paraît-il, question de les faire disparaître sous une couche de badigeon! Cette solution, si barbare qu'elle paraisse, finira cependant par s'imposer si l'on ne prend sans retard des mesures efficaces de conservation. Ces vestiges en valent la peine, en effet :

« Ces peintures ne sont pas seulement intéressantes, mais » elle dénotent un artiste de talent, et pouvant dater de » 1490 à 1550, d'après M. Helbig, que nous citons. Il ne » faut pas permettre qu'on les recouvre d'un badigeon blanc, » comme on le propose, mais il faudrait les restaurer et les » faire accompagner d'un décor pictural modeste si l'on » veut, mais convenable, qui comprendrait tout le petit » sanctuaire. »

Malheureusement, le conseil de fabrique attend bénévolement une intervention de l'Autorité supérieure qui ne se produira pas si elle n'est sollicitée.

*
* *

Pendant l'année 1900, les fouilles et déblaiement ont continué aux forteresses de Franchimont et de Logne. Elles ont été poursuivies avec succès cette année même, mais nous anticipons. Nous espérons, l'an prochain, donner sur ces forteresses une note détaillée et suffisamment documentée. Alors les intéressants travaux qui s'y effectuent avec intelligence seront arrivés à leur terme. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Lohest, vous avez dit un mot tout à l'heure que nous n'avons pas bien compris au sujet d'une pierre tombale à Oupeye. Vous parlez, je crois, d'un désaccord de la Commission royale des monuments avec la Fabrique? Qu'avez-vous voulu dire?

M. Lohest, *rapporteur*. — Voici, Monsieur le Président, le passage de mon rapport qui concerne cet objet : « La conservation des pierres tombales n'est pas sans présenter d'utilité... »

M. le Président. — Parfaitement; mais que peut faire, à cet égard, la Commission centrale sans la Fabrique?

M. Lohest. — Elles pourraient s'entendre.

M. le Président. — La Commission centrale ne peut rien sans la Fabrique.

Vous avez entendu le rapport très remarquable de M. De Ceuleneer; il vous a dit comment le Comité de Gand agissait lorsqu'il veut préserver des monuments de la destruction. Faites de même à Liége!

Vous ne devez pas vous borner à protester, dans une assemblée générale, contre l'acte de vandalisme qui pourrait se produire. Que votre Comité provincial en fasse l'objet d'une motion à la Commission centrale, comme l'a fait le Comité de Gand; celui-ci a donné, en agissant ainsi, un très bon exemple à suivre.

La parole est à M. le rapporteur du Limbourg.

PROVINCE DE LIMBOURG.

—

M. l'abbé Daniëls, *rapporteur :*

Messieurs,

La Fédération archéologique et historique de Belgique a fait à notre province l'honneur de tenir cette année son XVe congrès dans la ville de Tongres. Le Comité provincial des monuments s'est fait un devoir de ne pas rester étranger à cette réunion tenue dans la vieille cité si riche en œuvres d'art du moyen âge, et où, d'autre part, les souvenirs de la domination romaine apparaissent partout. On allait d'ailleurs y traiter, outre des questions générales d'archéologie, des points de détail intéressant au plus haut degré l'histoire de l'art dans le Limbourg belge. Au programme figuraient la période préhistorique, les antiquités romaines, l'art médiéval dans nos provinces, et on annonçait une exposition d'art rétrospectif où des richesses ignorées pour la plupart jusqu'ici et des trouvailles récentes allaient être exhibées sous les yeux des savants du pays et de l'étranger. Cette manifestation artistique et archéologique exigeait notre concours. Aussi quatre des nôtres figurèrent parmi les membres du Comité organisateur; à l'un de nous échut la présidence générale du congrès; à un autre la présidence de la section d'histoire ; on trouvera le nom des membres de notre Comité parmi les orateurs des sections et parmi ceux qui contribuèrent à la réussite de l'exposition.

Le congrès de Tongres a été un succès. Au point de vue des antiquités romaines notamment, l'exposition du produit

des fouilles récentes a révélé pour le passé de Tongres et des environs une période de prospérité, de richesse étonnantes. Les trouvailles faites, étalées là sous les yeux du public, serviront certainement à élucider plus d'un point d'intérêt archéologique de premier ordre.

Pourtant ici, tout en rendant hommage au zèle qu'on apporte à Tongres à fouiller les entrailles du vieux sol de la cité romaine, ses villas, son cimetière, ses tumulus, nous nous permettons de faire remarquer que ces fouilles et ces recherches ne donneront tout leur résultat utile pour la science qu'à la condition qu'on observe toujours, et que l'on annote soigneusement, avec contrôle même, les moindres détails des trouvailles, la manière dont les objets antiques sont placés dans le sol, l'endroit exact où ils sont ramenés au jour. Notre Comité ne cesse de recommander — officieusement, car il n'a aucune qualité pour intervenir officiellement — d'observer la plus grande prudence dans les recherches et la plus grande exactitude dans la description des découvertes, afin que les objets ne perdent pas la plus haute valeur qu'ils peuvent avoir, c'est-à-dire leur valeur documentaire.

Passons maintenant aux travaux proprement dits de notre Comité.

Celui-ci a régulièrement tenu ses séances ; et à chacune des visites faites dans la province par les délégués de la Commission royale, certains membres se sont fait un devoir d'accompagner ces Messieurs.

Quelques réflexions à propos de nos séances et de ces visites.

Dans les premières nous avons constaté avec bonheur que

depuis deux ou trois ans nous avons réussi à mieux attirer l'attention des différentes administrations publiques sur la valeur des antiquités et des objets d'art dont elles sont les détenteurs et sur l'intérêt qu'elles offrent à tant de points de vue. Il y a sous ce rapport un progrès réel provenant surtout de ce que notre Comité attache la plus grande importance à la conservation de tout ce qui nous a été légué par le passé, et se montre difficile, autant qu'il peut le faire dans la mesure de ses attributions, lorsqu'il a à donner son avis sur des demandes d'autorisation de remplacer ou d'aliéner des objets mobiliers hors d'usage. Dans cette voie nous sommes allé jusqu'à donner un avis défavorable sur des demandes de cette espèce, même quand il s'agissait d'objets de moindre valeur artistique mais présentant un intérêt historique ou documentaire. Nous croyons bien faire ainsi et nous sommes résolus de continuer à agir dans ce sens. D'ailleurs nous avons constaté qu'en général les avantages pécuniaires résultant d'aliénations ou de déplacement sont bien minimes.

Au cours de nos tournées dans la province, nous nous plaisons à éclairer, lorsque l'occasion s'en présente, les personnes faisant partie de certaines administrations et dont l'éducation artistique est peu développée. Nos efforts ont déjà porté bien des fruits ; des membres de ces administrations, même de simples particuliers, dont l'attention a été éveillée dans le sens que nous indiquons, nous ont fait découvrir l'existence d'œuvres d'art ou d'objets intéressants complètement ignorés. Voilà certes un résultat que nos confrères apprécieront. D'ailleurs nous ne faisons que notre devoir en tâchant d'instruire les ignorants en art et en

archéologie qui, hélas! ne manquent pas dans notre province.

Arrivons aux visites faites avec les délégués de la Commission royale. Après la découverte des peintures murales de Zepperen et d'Alken, qui fut précédée de plusieurs autres, voici que nous devons en signaler encore dans l'église de l'ancien Béguinage de Tongres. Elles datent du XVIe siècle et fournissent une nouvelle preuve de la persistance du système de polychromie appliqué à nos édifices religieux, et un nouvel argument à ceux qui réclament la restauration de la peinture monumentale décorative qu'un érudit appelle « une question d'esthétique absolue » (1).

En parlant de nos peintures murales, j'ose appeler l'attention particulière de la Commission royale sur celles de l'église de l'ancien Béguinage de Saint-Trond; elles sont très belles et intéressantes au plus haut degré. L'inspection faite incidemment lors d'une récente visite a été trop rapide, et notre Comité se permet d'insister pour que la Commission y retourne et avise au plus tôt aux moyens de conserver et de restaurer ces beaux restes d'une si importante décoration polychrome.

Cette insistance ne comporte pas la moindre idée de critique; non, notre Comité tient à remercier ici la Commission royale du bien qu'elle fait chez nous dans le domaine de l'éducation artistique de la population. Et ceci, Messieurs, n'est pas un compliment en l'air : dans le Limbourg le goût des choses artistiques, l'amour des monuments du passé était peu répandu et le peuple est devenu indifférent à ces choses,

---

(1) Voir *Annales de l'Acad. royale d'archéol.*, 5e série, tome II, p. 524.

surtout dans les localités de moindre importance et encore plus dans les villages où il ne s'y intéresse pas du tout. En s'occupant avec sollicitude de petits monuments tels que les hôtels de ville de Looz et de Peer, de ruines telles que celles de l'ancienne abbaye de Saint-Trond, d'œuvres perdues dans de petits villages telles que les retables de 'S Heeren-Elderen et de Neerhaeren, la Commission éveille l'attention du public sur les œuvres d'art, force pour ainsi dire la population à les apprécier et à essayer de comprendre l'importance de l'héritage artistique, hélas ! bien amoindri que nous ont laissé nos pères.

La rédaction de notre inventaire des objets d'art avance. C'est un travail de longue haleine et qui demande du temps; nos collègues des autres provinces ne nous contrediront pas. Nous avons le plaisir d'annoncer que plus de la moitié de la besogne est faite dans le Limbourg. Cette rédaction, nous l'avons déjà dit dans de précédents rapports, nous a réservé mainte surprise agréable, et nous ne pouvons qu'engager nos confrères à fureter et à fureter dans tous les coins; même dans les combles de certaines églises que l'on croit parfaitement explorées on trouve encore. Ainsi nous avons découvert à Tongres, dans cette collégiale tant fouillée, trois statues du XIIIe siècle, œuvres de valeur, et dans une chapelle rurale, une belle cloche du XVe siècle, signée.

Avant de terminer ce rapport succinct, permettez-moi, Messieurs, de dire un mot encore d'un projet sur lequel notre Comité est déjà revenu deux fois. Comme vous le savez, il a pris l'initiative d'un musée provincial, et nous tenons à notre idée. Jusqu'ici nous n'avons pas abouti pleinement; les conseils provincial et communal n'ayant pas

encore adopté la combinaison financière que nous avons eu l'honneur de leur soumettre. Mais nous avons fait un pas en avant; le conseil provincial a prouvé l'intérêt qu'il attache à notre projet et a alloué pour la réalisation de celui-ci un subside annuel de 200 francs. Ce n'est pas beaucoup, mais c'est un commencement; grâce à ce modeste crédit, un fonctionnaire intelligent du gouvernement provincial a réussi à réunir plusieurs objets intéressants, et grâce au concours de quelques particuliers, nous aurons bientôt formé le noyau des collections futures. Nous avons donc bon espoir, et si nous aboutissons, nous sauverons certainement de l'oubli, de la destruction peut-être, des œuvres du passé qui méritent d'être conservées dans l'intérêt de l'art, de l'archéologie et de l'histoire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur l'abbé Daniëls, nous vous remercions pour votre beau rapport. Vous avez parlé de la polychromie de la chapelle du Béguinage à Saint-Trond. Notre Commission n'y a fait que passer; encore n'était-ce que par hasard. Mais elle y retournera. Je vous dirai en particulier pourquoi elle n'y a passé que par hasard; je ne puis pas dire cela dans une assemblée générale. (*Rires.*)

La parole est à M. le rapporteur du Luxembourg.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

—

M. Tandel, *rapporteur :*

Messieurs,

Pendant l'exercice écoulé depuis la réunion de la Commission des monuments du 16 octobre 1900, les travaux

du Comité provincial n'ont pas eu l'activité qu'ils avaient déployée depuis quelques années.

La mort tragique de son président, M. le baron Édouard Orban de Xivry, gouverneur du Luxembourg, arrivée le 26 janvier 1901, a eu pour effet de suspendre les réunions du Comité, et ce n'est que le 9 août dernier, sur ma demande, qu'il a été convoqué à nouveau.

Vous savez, Messieurs, quel intérêt le gouverneur portait à la résurrection de cet organisme pendant tant d'années endormi ; quels efforts il n'a cessé de faire pour arriver à sa reprise d'activité utile ; secondant ainsi les intentions du Gouvernement, désireux de voir toutes les forces, toutes les bonnes volontés, concourir au même but : le développement dans le pays entier de l'art dans une de ses formes les plus tangibles, les plus appréciables par les masses.

Et vous saisirez, je n'en doute pas, Messieurs, cette occasion de rendre un dernier hommage à l'homme qui a si souvent partagé vos travaux et qui est mort frappé à son poste.

Pour ne pas interrompre l'exposé annuel de nos travaux, j'avais, je viens de le dire, provoqué la réunion du 9 août. Aujourd'hui, je ne puis mieux faire que de mettre sous vos yeux le procès-verbal de cette séance, où se trouvent relatés ces travaux et les comptes rendus des missions dont ses membres ont été chargés.

Quant à l'examen des projets dressés pour les constructions diverses dans notre province, le Comité, une fois de plus, exprime le regret qu'il soit si rarement, souvent si tardivement, mis à même de remplir cette partie de sa mission.

Afin de ne pas abuser de vos moments, je me bornerai, Messieurs, à ces quelques mots, sans donner lecture du procès-verbal de la réunion du 9 août que vous trouverez dans le *Bulletin de la Commission royale.*

Vous me permettrez pourtant encore de vous faire part d'un désir qui a été exprimé, celui de voir paraître beaucoup plus tôt, dans tous les cas assez longtemps avant l'assemblée plénière d'octobre, le compte rendu de l'assemblée plénière de l'année précédente.

Il est indispensable que les Comités provinciaux puissent en prendre connaissance avant de se rendre à la réunion.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

Réunion du Comité provincial du Luxembourg.

SÉANCE DU 9 AOUT 1901.

Présents : MM. Deleau, gouverneur intérimaire de la province, ff. de président; Tandel, commissaire d'arrondissement, vice-président; le R. P. Goffinet, de la Compagnie de Jésus; Van de Wyngaert, architecte; Déome, avocat; Cupper, architecte, membres, et Sibenaler, conservateur du musée archéologique, secrétaire-adjoint.

M. le comte Ad. de Limburg-Stirum, membre de la Chambre des représentants, s'est fait excuser.

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Tandel demande s'il n'y aurait pas lieu de donner plus

de publicité aux travaux du Comité. Il met à sa disposition les *Annales de la Société archéologique du Luxembourg*. Ces travaux sont publiés sous forme d'annexe à *l'Exposé de la situation administrative de la province*, ouvrage peu lu.

M. Cupper trouve que les annales ne sont pas plus répandues, que ce moyen de publicité ne profiterait qu'aux membres de la Société archéologique.

Le R. P. Goffinet estime que l'on pourrait les publier simultanément dans les deux ouvrages, afin d'y intéresser le plus grand nombre possible de personnes.

M. Déome rectifie un passage du procès-verbal de la dernière séance en ce qui concerne l'idée de M. Bordiau au sujet de la restauration de l'église de Saint-Hubert. Celui-ci n'est plus du même avis, au contraire, il faut conserver ce qui existe, car il faudrait remonter au premier gothique dont on a conservé un portique ancien et on supprimerait l'histoire de l'église et le passage de ses abbés. Le grand autel en style de la renaissance est admirable, les petits autels sont également très beaux, on a donc décidé de tout conserver.

A Anvers, le tableau de Rubens est bien conservé dans un autel de la renaissance, il ne peut être question de le déplacer.

Le R. P. Goffinet donne des renseignements complémentaires au sujet de sa notice sur les tours romaines ayant existé dans le Luxembourg. Il devait y avoir une tour au lieu dit « Aux Fossés », à Bellefontaine, à Saint-Vincent, à Pin, à Étalle, que l'on cite sous le nom de tour de *Brunehaut*, et la route est appelée *Brandroute*. Toutes ces tours ont été détruites et brûlées par les barbares allemands du

Rhin et plus spécialement le long de la route de Reims à Trèves.

Le R. P. Goffinet déplore la destruction de l'église de Sterpenich, qui occupait un point culminant et probablement l'emplacement d'une ancienne tour romaine à proximité de l'ancienne chaussée romaine précitée. La suppression de cette église enlève au pays son cachet historique. On n'a conservé que la chapelle castrale contenant encore des pierres tombales intéressantes.

M. Cupper s'étonne que la Commission des monuments ne soit pas intervenue.

M. Tandel attire l'attention du Comité sur l'église de Jamoigne, qu'il a été un moment question de démolir également. C'est une église romane fort ancienne et qui est admirablement placée sur une butte dominant une grande partie de la plaine de la Semois. Il serait regrettable de la voir disparaître tout comme il a été regrettable de voir disparaître l'église de Sterpenich, qu'il avait en vain essayé de sauver de la destruction. Il est vrai qu'il n'a pas été plus heureux avec l'église d'Attert, dont les jours semblent comptés.

M. Tandel entretient aussi le Comité de la question du déplacement du musée archéologique.

La solution n'est pas encore trouvée et les étrangers qui le visitent déplorent l'état défectueux dans lequel se trouvent les monuments historiques, qu'il conviendrait de pouvoir étudier sous tous les rapports.

On a parlé d'affecter au musée, soit les locaux de l'hôpital militaire, qui va être transféré sur le plateau de Seymerich, soit l'église Saint-Martin, lorsqu'une nouvelle église sera construite.

Il ne croit pas que le transfert du musée à l'hôpital militaire soit possible; quant à l'église Saint-Martin, la question est encore en suspens et, quoi qu'il arrive, sa désaffectation n'est pas, que nous sachions, chose décidée.

M. Déome tiendrait à l'existence de locaux dans lesquels on pourrait exposer des tableaux. Ce serait le moyen de développer à Arlon petit à petit un musée sans trop devoir débourser.

Il connaît beaucoup de peintres qui enverraient des tableaux, mais qui exigent un placement favorable sur le rapport principal de l'éclairage.

M. Tandel fait connaître que l'éminent peintre M. Eugène Smits, fils de l'ancien gouverneur du Luxembourg, lui a promis, dans les mêmes conditions, de compléter beaucoup les dons qu'il a déjà faits au musée actuel.

M. Van de Wyngaert pense que ces conditions pourraient être réalisées à l'école industrielle, dont il est le directeur, et que même les collections du musée y trouveraient place, ainsi que les pierres monumentales qui formeraient aussi des sujets d'étude pour les élèves de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Déome émet le vœu de voir le Gouvernement s'occuper plus activement de l'ancien château fort de Bouillon, dont les murs se couvrent d'une végétation parasitaire qui en active la destruction. Il demande d'en saisir la Commission royale des monuments lors de son assemblée prochaine à Bruxelles.

Le R. P. Goffinet fait connaître qu'il existe à l'église de Rossignol un ancien tableau du frère Abraham Gilson,

d'Orval, représentant le Christ en croix. Il a signalé cette œuvre à M. le gouverneur intérimaire de la province.

M. Deleau, gouverneur intérimaire, répond qu'il en a saisi immédiatement la Commission royale des monuments, mais qu'il n'a pas reçu de réponse jusqu'à ce jour.

M. Déome signale à l'église d'Orgeo un tableau représentant l'Adoration des Mages. C'est une copie de Rubens, copie très agréable à l'œil. Il croit qu'elle est faite par le frère Abraham Gilson, d'Orval, qui, sans être un artiste de premier ordre, a fait des tableaux très séduisants, mais peignait d'après des gravures et non d'après des modèles. On doit conserver ses œuvres.

Il désirerait aussi que le retable du musée d'Arlon fît l'objet de travaux non de restauration, mais seulement de fixage pour éviter l'effritement complet de cette intéressante œuvre d'art.

M. Tandel fait connaître qu'un amateur parisien a offert la jolie somme de 20,000 francs pour ce retable, mais que la Commission du musée a refusé cette offre.

M. Deleau, gouverneur intérimaire, dit qu'il a signalé le retable du musée d'Arlon à l'attention de la Commission royale des monuments, qui a promis d'en référer à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Il donne connaissance au Comité des visites faites par des délégués de la Commission royale des monuments, concurremment avec des délégués du Comité provincial; ces derniers sont généralement choisis pour les communes qui leur sont respectivement assignées :

Examen des vitraux placés à l'église de Bertrix;

Examen des vitraux placés à l'église de Framont;

Examen des vitraux placés à l'église de Bastogne;

Examen des vitraux placés à l'église de Vielsalm ;

Question de l'orientation de l'église d'Assenois (Offagne);

Examen du vitrail spécimen placé dans l'église de Libin;

Travaux de restauration de l'église de Saint-Hubert;

Examen de l'église de Sensenruth et des grottes de Cugnon;

Examen des vitraux placés à l'église de Saint-Donat, à Arlon;

Visite des ruines d'Orval;

Visite des travaux exécutés à l'église de Saint-Hubert (deuxième visite);

Placement d'un buffet d'orgues à l'église d'Ethe;

Visite des travaux exécutés à l'église de Saint-Hubert (troisième visite);

Examen de quatre vitraux placés à l'église de Libin;

Examen d'un tableau à l'église de Redu et des tableaux du chemin de la croix;

Visite du nouveau mobilier placé à l'église de Lomprez;

Examen des vitraux placés à l'église de Messancy.

*
* *

M. Deleau, Gouverneur intérimaire, propose de déléguer, comme d'habitude, MM. Tandel, vice-président du Comité, et Sibenaler, secrétaire-adjoint, pour assister à l'assemblée annuelle qui se tiendra à Bruxelles le lundi 7 octobre prochain.

Cette proposition est unanimement ratifiée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à trois heures et demie.

Tableau des missions confiées à des membres du Comité provincial de la Commission royale des monuments, depuis le 27 septembre 1900, date de l'avant-dernière réunion du Comité provincial et de la dernière réunion générale de Bruxelles.

Examen de trois vitraux placés à l'église Saint-Donat, à Arlon, le 12 décembre 1900.

Délégués d'Arlon : Le R. P. Goffinet, MM. Van de Wyngaert, Tandel et Sibenaler.

Délégués de Bruxelles : MM. Helbig, Maquet et Massaux.

Examen des ruines d'Orval, le 21 janvier 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Tandel et Sibenaler. (M. Tandel s'est fait excuser.)

Délégués de Bruxelles : MM. Bordiau, Acker, Van Assche et Massaux.

Visite de l'église de Saint-Hubert, le jeudi 21 février 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Déome et Sibenaler.

Délégués de Bruxelles : MM. le chanoine Reusens, Bordiau, Acker et Massaux.

Examen du buffet d'orgues placé à l'église d'Ethe, le 20 mars 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Tandel et Sibenaler. (M. Tandel s'est fait excuser.)

Délégués de Bruxelles : MM. Van Wint et Massaux.

Visite de l'église de Saint-Hubert, le 6 mai 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Tandel, Déome et Sibenaler. (Les autres membres du Comité, tous convoqués à cette réunion, ont fait défaut.)

Délégués de Bruxelles : MM. Lagasse-de Locht, Bordiau, Acker, Van Assche, Maquet, le chanoine Reusens, Helbig, Massaux et Luckx, directeur général des cultes, délégué par M. le Ministre de la Justice.

Examen de quatre vitraux placés à l'église de Libin, le 23 mai 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Déome et Sibenaler. (M. Déome s'est fait excuser.)

Délégués de Bruxelles : MM. Blomme, Reusens et Massaux.

Examen du mobilier placé à l'église de Lomprez, le 27 juin 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Kurth et Sibenaler. (M. Kurth n'a pas répondu à cette invitation.)

Délégués de Bruxelles : MM. Acker, Van Wint et Massaux.

Examen des vitraux placés à l'église de Messancy, le 12 août 1901.

Délégués d'Arlon : Le R. P. Goffinet et Sibenaler.

Délégués de Bruxelles : MM. le chanoine Reusens et Cluysenaar.

Examen d'une partie du mobilier et des vitraux placés à l'église de Laroche, le 29 août 1901.

Délégués d'Arlon : MM. Tandel, de Limburg-Stirum et Sibenaler. (Le comte de Limburg s'est fait excuser.)

Délégués de Bruxelles : MM Lagasse-de Locht, président ; Bordiau, Helbig, Acker, chanoine Reussens et Massaux.

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nul plus que nous, Commission centrale, ne regrette cette mort si tragique et si inopinée du baron Orban de Xivry, Gouverneur de la province du Luxembourg ; tous nous nous souvenons que c'était l'un des plus assidus à nos séances. C'est assez vous dire, Messieurs, que nous nous associons de tout cœur aux paroles de M. Tandel, rappelant le triste événement que nous avons été unanimes à déplorer. (*Marques d'adhésion.*)

Au sujet de la publication du *Bulletin*, vous savez quelles sont les résolutions qui ont été prises. Nous avons pris l'habitude d'envoyer à chacun des membres qui ont pris la parole le texte de leurs discours, afin d'éviter les inconvénients dont on s'est plaint autrefois. Or, plusieurs des honorables orateurs ne renvoient pas en temps voulu les épreuves qui leur sont communiquées. Je fais appel au zèle de chacun afin que cela ne se représente plus dans l'avenir.

La parole est à M. le rapporteur de la province de Namur.

PROVINCE DE NAMUR

M. Boveroulle, *rapporteur :*

Messieurs,

Pendant l'année 1900-1901, notre Comité, dans ses différentes réunions, a eu à examiner les affaires suivantes et à émettre son avis à leur sujet :

Travaux du Comité en 1900-1901.

1° Restauration de l'église d'Andenne ;

2° Placement d'un maître-autel et de piédestaux à l'église de Hour;

3° Travaux à exécuter par voie d'adjudication à l'église collégiale de Walcourt;

4° Construction d'une église à Wépion;

5° Choix de l'emplacement destiné à cette église;

6° Construction d'une nouvelle église à Natoye;

7° Décoration de l'église de Moustier s/S;

8° Ameublement de l'église d'Hanzinelle;

9° Placement d'une chaire de vérité dans la chapelle de Pont-au-Ry (Mettet);

10° Construction d'un presbytère à Hulsonniaux;

11° Projet de maître-autel pour l'église de Sart-en-Fagne;

12° Placement de vitraux à l'église de Florennes.

Projets de constructions d'édifices du culte.

Dans une de nos séances, l'honorable Gouverneur, baron de Montpellier, Président, a signalé que les administrations communales et fabriciennes perdent souvent de vue les recommandations contenues dans la circulaire ministérielle du 23 mai 1883 et dans le rapport de la Commission des monuments du 29 août suivant.

Ces instructions prescrivent en substance aux administrations qui veulent faire bâtir de nouvelles églises, de soumettre des propositions au Gouvernement avant de s'adresser aux architectes et, lorsque ces propositions sont agréées, de n'exiger de ces praticiens qu'un simple avant-projet avec l'estimation sommaire des dépenses, au lieu d'études complètes et parfois produites en plusieurs expéditions.

Ces projets, exposés à être modifiés ou même rejetés, sont

souvent une cause de frais inutiles dont il importe évidemment d'exempter les artistes et parfois les administrations.

Le Comité, à l'unanimité, s'est rallié à la proposition de l'honorable Président pour insister de nouveau auprès des administrations locales sur la nécessité de se conformer strictement aux instructions ministérielles et à celles de la Commission royale des monuments au sujet de la rédaction de projets de construction d'édifices.

Porte de Laval, à Bouvignes

Des renseignements puisés dans les archives du Gouvernement provincial, il résulte que la Commission royale des monuments, par lettre du 11 janvier 1901, a prié M. le Gouverneur de la province d'engager l'État à reprendre pour son compte la porte de Laval, à Bouvignes, et à y faire effectuer les réparations que sa conservation et la sécurité publique réclament impérieusement.

Le 14 janvier dernier, le dossier de cette affaire a été envoyé à M. le Ministre de l'Agriculture; nous ne connaissons pas la suite qui a été donnée à cette affaire.

Notre Comité se fait un devoir de profiter de la réunion générale pour insister de nouveau pour qu'il soit pris à bref délai une résolution au sujet de cette affaire, dont l'urgence est démontrée depuis longtemps.

Walcourt. Église.

Depuis la réunion générale de l'année dernière, la façade est de la tour de l'église de Walcourt a été restaurée, complétant ainsi les travaux extérieurs à faire à cette partie de l'édifice.

Plusieurs travaux ont été faits à l'intérieur de cette tour; le pignon de la salle capitulaire (dit pignon Falesse) a été également restauré.

Le 24 avril de cette année il a été procédé à une adjudication restreinte sur bordereau de prix pour la continuation de la restauration de cet édifice; ces travaux, évalués au devis à fr. 35,333-91, ont été adjugés pour 39,400 francs.

Cette adjudication ayant été approuvée par l'Autorité supérieure, l'entrepreneur s'est mis à l'œuvre depuis une quinzaine de jours.

Le Comité espère que d'ici à peu de temps la restauration d'un des beaux spécimens de l'art gothique sera très avancée et que la conservation de ce monument sera parfaitement assurée.

Saint-Germain. Église.

Dans notre rapport de l'année dernière nous annoncions que le projet de restauration de cette église romane allait être présenté et que celui de construction nouvelle était abandonné.

Le projet de la reconstitution de l'ancien monument a été approuvé par la Commission royale le 7 février 1901 ; malheureusement, la question financière n'est pas résolue et reste la seule entrave à l'exécution de ce travail que nous voudrions tous voir commencer.

Mobilier des églises.

Comme nous constatons une tendance générale des fabricants d'ameublements d'églises à n'employer que des pierres étrangères souvent trop tendres, mais choisies à cause de leur facilité de travail, nous nous permettons de nouveau d'appeler l'attention de la Commission royale des monuments sur l'avantage qu'il y aurait, à tous les points de vue, d'employer pour la grosse construction des autels, le marbre ou la pierre du pays; sous ce rapport, notre province possède beaucoup de matières qui ont au moins toutes les qualités

de celles de l'étranger et qui auraient l'avantage de coûter moins que ces dernières.

On ne devrait avoir recours à des marbres spéciaux que lorsqu'il est parfaitement démontré que les sculptures artistiques projetées ne peuvent être traitées en employant des pierres du pays.

Il est entendu qu'à plus forte raison nous continuons à demander l'emploi des matériaux du pays pour la construction des édifices.

Notre Comité ayant constaté que la construction de grillages, chapelles, etc., de cimetières échappe à tout contrôle artistique, a demandé à notre honorable Président, M. le Gouverneur, s'il ne conviendrait pas à l'avenir de soumettre ces projets à l'avis du Comité et de la Commission royale. Cimetières.

Cette demande a été favorablement accueillie et M. le Gouverneur a bien voulu nous promettre de demander à l'avenir l'avis de la Commission pour ce qui concerne les dossiers relatifs à la construction de chapelles, calvaires, à ériger dans les cimetières.

Nous avons tous pu constater en différentes circonstances que ces questions, parfaitement traitées au point de vue de l'hygiène, ne le sont nullement au point de vue de l'art.

Après avoir exposé le résumé succinct de nos travaux de l'année, qu'il nous soit permis d'exprimer à la Commission royale et à son honorable Président nos remercîments pour les relations toujours si aimables qui existent entre elle et notre Comité. Nous espérons que ces bons rapports, empreints d'une franche courtoisie, pourront continuer et qu'ils seront favorables au point de vue des questions d'art que nous aurons à traiter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Monsieur Boveroulle, dans votre intéressant rapport, vous parlez de l'emploi de la pierre dans votre province. Il y a, sous ce rapport, déjà beaucoup de chemin parcouru chez vous. Il y a notamment l'église si remarquable de Somzée, pour laquelle on a employé avec succès la pierre du pays; elle est un véritable modèle à indiquer aux paroisses qui ne sont pas riches.

Nous remercions M. le Gouverneur de Namur pour son intervention efficace au sujet des chapelles, calvaires, grillages des cimetières; la situation, sous ce rapport, laissait beaucoup à désirer il y a quelques années.

L'assemblée préparatoire de samedi dernier a examiné si une motion pouvait venir modifier le projet d'ordre du jour qui vous a été soumis dès le 27 juillet dernier. Elle n'a reçu aucune proposition; elle a, en conséquence, arrêté l'ordre des questions qui vous sont aujourd'hui soumises en vertu de l'art. 68 de notre règlement.

En vertu de l'art. 62, il n'est pas permis de s'écarter de cet ordre du jour.

Enfin, en vertu d'un autre article de notre règlement, il n'est pas permis de parler deux fois sur une même question, si ce n'est en qualité de rapporteur, et l'on ne peut pas parler plus d'un quart-d'heure.

La première question porte : « Les formes de structure simulée que l'artiste conçoit pour exprimer son opinion personnelle doivent-elles jouer le rôle principal dans l'aspect des monuments? »

Quelqu'un demande-t-il la parole à ce sujet?

Si personne ne demande la parole, nous laisserons la

question posée pour l'année suivante. Je demanderai seulement aux membres que la question aurait pu intéresser si, à quelque point de vue, ils ont des observations à faire sur cette question elle-même?

M. Bilmeyer (Anvers). — Il y a plusieurs de mes collègues qui ne comprennent pas très bien la question.

M. le Président. — Voici : Considérez les diverses formes de structure; vous avez les formes simulées, les formes transposées et les formes réelles.

Ces dernières se définissent ainsi : elles accusent un moyen effectif de construction; elles sont l'expression vraie de l'organisme architectural.

Quant aux formes de structure simulées ou fictives, elles indiquent les moyens employés, mais d'une façon simulée.

Enfin, il y a les formes de structure transposées. Pour mieux les définir, j'emploierai un exemple : les balustres étaient de leur nature en pierre; on les a faits ensuite en bois; on les a transposés.

Il est évident que l'on ne doit pas rejeter *à priori* l'emploi de la forme simulée ou fictive dans un monument ou dans une maison particulière; mais ce que la question demande, c'est de savoir si un artiste a le droit, pour satisfaire son imagination personnelle, de sacrifier à la forme de structure simulée la forme de structure réelle, de substituer à cette dernière une forme de structure fictive, en se servant de fictions, en s'écartant ainsi de ce qu'exige de lui la loi de son art?

Ai-je suffisamment, à votre avis, expliqué en ces quelques mots, le sens de la question?

Personne ne demandant la parole à ce sujet, nous laisserons cette question à l'ordre du jour de l'assemblée prochaine, si toutefois c'est l'avis de la majorité. En attendant, je pourrais vous citer quelques exemples de formes de structure simulées, bien qu'il me paraisse qu'il n'appartient pas au Président de discourir sur une question, alors surtout qu'aucun membre ne croit devoir le faire momentanément. Si l'Assemblée partage mon avis, j'attendrai patiemment que d'autres membres veuillent bien, l'année prochaine, attacher le grelot. (*Adhésion.*)

Nous passons au 4° de l'ordre du jour : « Qu'enseignent les découvertes de peintures murales faites dans les monuments de la Belgique? »

Voilà une question qui, je l'espère, amènera au moins quelque communication ; elle a déjà été traitée par l'Académie archéologique au Congrès de Tongres. Elle est évidemment très importante, puisque des découvertes se produisent pour ainsi dire chaque jour. Il y a même eu une discussion très intéressante à Anvers entre M. le chanoine Van Caster et M. Helbig, qui vient malheureusement de quitter la séance.

M. Van Caster n'a-t-il aucune communication nouvelle à faire à l'assemblée à cet égard?

M. le chanoine Van Caster (Anvers). — Je n'ai pas pensé un instant à prendre la parole. Si je devais intervenir dans le débat, je n'aurais qu'à rappeler ce que j'ai déjà dit dans le petit travail dont vient de parler M. le Président. Je pense que pour le moment je puis m'en tenir à cette étude, qui pourrait sans doute être complétée.

Je me borne donc à vous dire que, tout en admettant la

tendance générale d'après laquelle on a voulu décorer par la peinture n'importe quel édifice civil ou religieux, on doit cependant convenir que, dans notre pays, il n'y a jamais eu de plan général de décoration pour les églises, ou s'il en a existé, on n'est jamais parvenu à l'exécuter, soit parce que l'édifice était trop étendu pour faire ce travail d'un trait, et par là même avec unité, soit parce que l'édifice n'avait été construit que partiellement. C'est le cas de la cathédrale de Saint-Rombaut, à Malines, qui a été bâtie en quatre étapes, du commencement du XIIIe siècle au milieu du XVIe.

Vous comprenez donc que le défaut d'ensemble dans le décor est la conséquence nécessaire de l'absence d'unité dans la construction.

J'ai prouvé par les faits que, généralement, les architectes n'ont pas respecté les plans de leurs devanciers pour terminer les édifices demeurés inachevés. Ils ont toujours bâti dans le style ou plutôt d'après le goût de leur temps. J'arrive nécessairement à argumenter en faveur de mon opinion, contre laquelle M. Helbig a cru devoir protester. Mais je pense qu'il m'a répondu à côté de la question. Je regrette vivement qu'il ne soit plus ici en ce moment.

M. le Président. — Et moi aussi.

M. le chanoine Van Caster. — J'ai dit, je le répète : on a peint dans nos églises. Les nombreuses peintures découvertes depuis quelques années dans les églises et dans d'autres monuments, ne laissent aucun doute sur ce point. Mais ces peintures sont faites sans plan d'ensemble. Je n'ai point dit qu'un plan d'ensemble n'a jamais existé nulle part; j'ai tout simplement soutenu que nulle part pareil plan n'est

parvenu à pleine exécution. A mon avis, il ne serait réalisable que pour une petite église, pour un modeste bâtiment, que l'on peut exécuter en cinq ou six ans, comme la Sainte-Chapelle. En pareille circonstance, on peut bâtir et peindre, achever le tout en peu de temps, surtout quand on peut puiser dans une large bourse. On peut également le faire lorsqu'il s'agit d'une abbaye où les ressources sont plus grandes qu'ailleurs, où il y a un supérieur, gardien de l'esprit de sa communauté et des traditions de son ordre. Alors j'admets qu'un travail de ce genre puisse se poursuivre dans le même sens et sous l'influence de l'idée première. Mais quand il s'agit d'une église ordinaire, où les chefs se succédant parfois à brefs intervalles, n'ont pas de tradition qui les guide, le maintien de l'unité est au moins fort difficile. Ajoutons à cela la fantaisie des donateurs ou celle des artistes.

Du reste, j'ai à l'appui de ma thèse la plus grande partie de l'histoire des monuments. M. Helbig lui-même n'a pu me citer, en faveur de la sienne, que deux édifices. Il a parlé de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye bénédictine de Brauweiler et de la petite église de Schwarz-Rheindorf.

M. le Président. — Je ne crois pas que M. Helbig ait cité une église du pays.

M. le chanoine Van Caster. — Je ferai observer que la cathédrale de Brunswick, citée encore par M. Helbig comme décorée d'après un plan d'ensemble, n'a été peinte qu'un siècle après sa construction. Il n'y a donc pas là l'ensemble, l'unité désirable entre la peinture et le monument.

Je puis croire que ma proposition reste entière, c'est-à-dire

que, *dans nos contrées*, — je n'étais pas allé plus loin, — les églises n'ont pas été peintes *d'après un plan d'ensemble*. Peu importe même l'existence d'un plan, si celui-ci n'a pas été exécuté. Il me semble que jusqu'ici M. Helbig n'est pas parvenu à infirmer ma thèse.

M. le Président. — Tantôt, M. De Ceuleneer, qui nous a présenté le rapport pour la Flandre orientale, nous parlait de divergence d'opinions. Il est incontestable que l'exposé de celles-ci provoque la lumière; je souhaite que M. le chanoine Van Caster soit contredit. Quelqu'un veut-il le contredire, puisque c'est parfois le moyen de cimenter l'union (*rires*)? Ou faut-il maintenir la question à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale? Je crois voir M. Bordiau, — qui ne me semble pas partager l'avis de M. le chanoine Van Caster, — sursauter sur son siège (*nouveaux rires*). Si vous le désirez, Monsieur Bordiau, je vous accorderai la parole.

M. Bordiau (Bruxelles) — Absolument pas, Monsieur le Président, d'autant plus que je suis absolument de l'avis de M. Van Caster. Mais je veux cependant constater un seul fait concernant les plans d'ensemble : s'il y a des chapelles anciennes, des colonnes sur lesquelles on peut constater des peintures, celles-ci ont été faites autrefois par des gildes, par des corporations de métier, mais jamais vous ne verrez autre chose. Pour des églises qui sont faites par plusieurs générations, quelle possibilité d'avoir un plan d'ensemble du premier architecte?

M. Daniëls (Limbourg). — On pourrait examiner, quant à l'application du système à adopter, comment ont procédé

nos pères en ce qui concerne la polychromie des églises. Nous avons, me semble-t-il, dans notre pays, assez d'exemples de polychromies d'églises qui sont tout à fait complètes. Pour vous citer un exemple, pris dans notre province, je vous parlerai de l'église de Neeroeteren, où il y eut un plan d'ensemble et qui fut exécuté. Je ne dis pas qu'il soit immédiatement contemporain de la construction, mais je constate simplement qu'il y a un plan d'ensemble exécuté. A Zepperen, j'opine aussi pour le plan d'ensemble.

M. Bordiau. — Partiel.

M. Daniëls. — C'est possible, mais à Neeroeteren il y a eu un plan d'ensemble complet exécuté.

M. Bordiau. — Je ne pense pas qu'il était si complet que cela.

M. le Président. — Le plan d'ensemble pour l'église de Neeroeteren était complet. Cela n'est pas contestable pour qui a vu les lieux et étudié les calques dressés avec beaucoup de conscience et de talent par Bressers.

M. Daniëls. — Je crois donc pouvoir affirmer qu'il y a là un plan d'ensemble complet exécuté.

M. Bordiau. — Les plans d'ensemble sont, en tout cas, bien rares dans notre pays.

M. Daniëls. — Il s'agirait, d'après moi, d'étudier les découvertes faites afin de pouvoir en tirer des conclusions pratiques. Voilà pourquoi il serait, à mon avis, de la plus grande utilité de laisser cette question à l'ordre du jour de

notre prochaine assemblée. Plusieurs membres qui s'occupent spécialement de polychromie pourront ainsi s'occuper utilement de la question.

M. le Président. — D'accord !

M. le chanoine Van Caster. — Mon intention, lorsque j'ai porté la question devant l'Académie royale d'archéologie d'Anvers, était simplement de prouver que l'on n'avait généralement pas achevé le décor pictural des grands édifices religieux d'après des plans d'ensemble. Je crois avoir démontré que, dans notre pays, il en est bien ainsi. Et c'est précisément sur ce point que la discussion a porté. J'ai visé simplement la question de fait. M. Helbig a considéré la question de principe comme controversée.

Il a pensé que, par mon exposé, j'allais donner raison à ceux qui sont antipathiques à la peinture murale. C'est en cela qu'il a eu tort, selon moi. J'ai défendu une thèse. Il en a établi une autre à côté de la mienne. J'ai élevé une construction. Il a bâti à côté de moi. Pour rester dans la comparaison, il n'y a eu de difficulté qu'en ce qui concerne le mur mitoyen. (*Rires*).

M. Bordiau. — M. Van Caster vient de parler d'intentions. Je voudrais savoir où les intentions des polychromistes anciens sont consignées? Nous avons parmi nous de très savants archivistes : ils pourraient nous renseigner sur le point de savoir où nous pouvons trouver quelques traces à cet égard ?

M. Devillers (Mons). — Est-ce qu'on peut trouver

quelque part des plans d'ensemble? Voilà la question. En ce qui me concerne, je n'en connais aucun.

M. Bordiau. — En parlant d'intentions, je dois vous dire que je ne comprends pas celles relatives à la polychromie : je trouve que la Commission a purement et simplement pour mission de faire restaurer les monuments en Belgique; elle n'a pas à les transformer, ni à les compléter. Voilà quel est son rôle. Quant aux intentions, elles ne suffisent pas à faire modifier ma manière de voir à cet égard.

M. Devillers. — En réponse à ce qui vient d'être dit, je dois déclarer ceci : j'ai vu les comptes de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, qui datent du commencement de la construction. Il n'y a d'autres traces, dans ces comptes, que des travaux de plâtrage des murs des chapelles; mais on n'a jamais plâtré ni les voûtes ni les piliers. Dans l'intérieur des chapelles, on badigeonnait les murailles; on se bornait à cela. Vous voyez badigeonner les murailles aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, parfois les mettre en couleur à l'huile au XIXe, mais jamais on ne rencontre de trace de polychromie proprement dite.

M. van Ruymbeke (Flandre occidentale). — Je crois devoir vous signaler la décoration de l'église de Sainte-Walburge, à Furnes. L'attention de la Commission royale des monuments a déjà été attirée sur cette décoration, qui est complète. Une copie en a été exécutée pour le musée archéologique de Bruges; d'après ce que le peintre décorateur chargé de faire cette copie m'a assuré, cette décoration a été faite sur un enduit humide, ce qui semble indiquer qu'elle est de l'époque de la construction. Elle s'étend sur

toutes les parties de l'édifice, sur les voûtes, les murs, l'ébrasement des fenêtres, le triforium, les moulures et les colonnes. On relève même des vestiges au-dessus de l'arcature qui règne autour de l'église.

Je me propose d'étudier cette décoration et d'en faire un rapport, accompagné de plans. Je pourrai m'en occuper dans le courant de l'année.

M. Van Assche (Gand). — C'est à Furnes qu'on a constaté que des corniches, les colonnes du chœur et de la chapelle latérale ont été décorées. On les découvre parfaitement et il ne suffit pas d'une longue inspection pour cela. Je pense que l'on pourrait encore en découvrir autre part.

M. le Président. — Ceci nous prouve une fois de plus qu'il serait nécessaire de laisser cette seconde question à notre ordre du jour, puisque M. van Ruymbeke veut bien nous promettre une nouvelle communication à ce sujet.

M. le chanoine Sosson. — Cette année-ci, au cours d'une excursion faite en compagnie de nos confrères de l'Art chrétien, nous avons visité l'ancienne église paroissiale de Saint-Michel, à Dinant. Nous avons découvert, sous le badigeon, certains motifs de peinture décorative. Ces motifs, peints en noir, rouge et blanc, sont très simples. Ils se bornent à faire valoir les lignes principales de l'architecture, les faces des archivoltes, les encadrements et les embrasures des fenêtres. A dire vrai, cette décoration ne remonte pas au delà de la fin du xve siècle. Mais une autre l'avait précédé dont on trouve des motifs sur les débris de l'ancien enduit disparu en grande partie lors du sac de Dinant, en 1466.

Celle-ci est à peu près contemporaine de la construction; l'autre, c'est-à-dire la plus récente, paraît dater de l'époque même de la restauration qui eut lieu vers 1480.

M. le chanoine Van Caster. — Je voudrais demander si cette polychromie est simplement un décor.

M. le chanoine Sosson. — Parfaitement. Ce n'est qu'un décor. Dans l'ancienne église de l'hôpital Saint-Jean, laquelle est aujourd'hui une brasserie, nous avons aussi retrouvé des traces de polychromie et, en certains endroits, des peintures à sujets. Mais elles sont dans un tel état de délabrement, à cause de la destination actuelle de l'édifice, qu'il serait impossible de les relever; au moindre frottement, je dirai même au moindre souffle, la couleur tombe en l'état de poussière impalpable.

L'église a été polychromée dans toutes ses parties et, semble-t-il, avec l'intention de donner du relief aux formes architecturales.

M. Van Assche. — Je fais remarquer qu'à l'église de Nieuport, il y a également des peintures.

M. Bordiau. — De quelle époque sont-elles?

M. Van Assche. — Elles datent du XVIe siècle.

M. le Président. — Sont-ce des polychromies totales ou partielles?

M. Van Assche. — Partielles.

M. Bordiau. — Les peintures dont vient de parler M. Van Assche sont l'œuvre des gildes, des métiers, dont je vous entretenais tout à l'heure. Car, indépendamment du

maître de l'œuvre, de l'architecte, ce sont les métiers et les gildes qui ont fait cela par goût spécial ou par dévotion.

M. Bilmeyer (Anvers). — Je me rallie tout à fait à l'avis de M. Van Caster et je ne crois pas qu'il y ait des plans d'ensemble. Nous voyons beaucoup d'églises; jamais, il n'y a de traces d'unité dans la décoration, quoique, dans une église où la polychromie est employée, il n'y ait pas des morceaux de différents styles à peindre.

M. le chanoine Sosson. — Pour ce qui concerne l'église que je vous ai citée tout à l'heure, je dois ajouter que les peintures ne sont qu'un décor très simple, très naïf même. Mais ce décor s'adapte bien aux formes architecturales. Aussi pourrait-on affirmer, sans trop de témérité, qu'il fut conçu par l'architecte lui-même.

J'ai encore à vous signaler d'autres restes de peinture murale. Ce sont ceux de l'église de Bourcy, dans le Luxembourg. Ils semblent dater de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Ces peintures seraient donc à peu près contemporaines de l'édifice. Tout gauchement exécutées qu'elles soient, je les trouve intéressantes, car elles sont un des rares vestiges de la peinture décorative ancienne dans les Ardennes.

J'appelle sur ces restes l'attention toute spéciale de la Commission royale des monuments. Il serait regrettable de les laisser périr. C'est pourtant ce qui arrivera infailliblement bientôt, car la voûte menace ruine.

M. le Président. — Est-ce que votre Comité provincial n'a pas signalé ce cas très intéressant?

M. le chanoine Sosson. — Je ne saurais l'affirmer.

M. Sibenaler (Arlon). — M. Déome a été chargé de s'assurer de l'état dans lequel ces peintures se trouvent.

M. le Président. — Tâchez, dans ce cas, de rappeler à M. Déome la mission qui lui a été confiée.

M. Sibenaler. — Parfaitement, Monsieur le Président.

M. le chanoine Sosson. — Tout ce qui reste des peintures de Bourcy a pour objet des scènes de l'Apocalypse. Le texte sacré qui s'y rapporte est reproduit intégralement, en caractères gothiques très petits, mais lisibles. L'enduit des murs du chœur a été plusieurs fois réparé et même renouvelé en certains endroits. Le vaisseau principal lui-même a été rebâti de nos jours, en 1864, si je ne me trompe. Il est donc impossible aujourd'hui de dire si les peintures qui ont disparu constituaient, avec celles qui existent encore à la voûte, un ensemble décoratif comme celui de l'église de Bastogne, dont les peintures semblent être de la même époque et peut-être du même artiste.

M. Van Assche. — Il y a aussi des polychromies dans l'ancienne église de Laeken.

M. le Président. — Vous voudrez bien tous, Messieurs, signaler les églises où des polychromies seraient constatées et sur lesquelles on aurait laissé badigeonner.

M. De Groot (Bruxelles). — Oui, car ce sont là de véritables actes de vandalisme, qu'il importe de ne pas laisser commettre; je dirai même que c'est une honte!

M. Bordiau. — Ce n'est pas une raison, parce que l'on trouve seulement quelques peintures, quelques polychromies, qu'on ne doive pas chercher à les conserver. Au contraire.

M. le Président. — La question reste donc ouverte pour l'année prochaine. Je crois que c'est bien là la proposition qui réunit l'unanimité des suffrages? (*Marques d'adhésion.*)

Vous avez tous pu lire, Messieurs, le travail de M. Bethune sur les vitraux (première partie). S'il a été possible à notre savant collègue de terminer son travail sur cet objet, — disions-nous dans notre ordre du jour, — l'assemblée pourra s'occuper de la seconde partie de la question, déjà mise à l'ordre du jour des assemblées générales de 1899 et de 1900, savoir : En ce qui concerne notamment le vitrail coloré, conditions essentielles auxquelles doivent satisfaire : *a*) la qualité du verre; la technique; *b*) le style et sa correspondance avec celui de l'édifice; *c*) l'iconographie et la science archéologique; *d*) la translucidité et l'harmonie des couleurs, au nombre desquelles la dominante; *e*) les grandes parties du vitrail, savoir : le dessin et l'architecture de la portion principale; le réseau.

M. le baron Bethune a été empêché de venir parmi nous; mais fidèle, comme toujours, à ses engagements, il nous a envoyé un travail complet, surtout en ce qui concerne la translucidité et l'harmonie des couleurs, au nombre desquelles la dominante.

L'assemblée préparatoire de samedi dernier ayant reçu ce travail avant qu'il ait pu être entièrement lu par votre Pré-

sident et par votre Secrétaire, nous avons décidé, sauf, bien entendu, ratification par l'assemblée générale, son insertion dans notre *Bulletin*. De cette façon, tout le monde en aura communication.

Mais, ayant depuis pris connaissance du travail, je ne résiste pas au désir de lire quelques extraits ; cette lecture terminera notre séance. Voici comment débute ce travail :

« L'exposé très sommaire que j'ai eu l'honneur de vous présenter lors de notre assemblée de 1899, en réponse à la première question concernant la technique de l'art de la vitrerie tel qu'il était compris et pratiqué durant la période médiévale, n'avait d'autre visée que de poser quelques jalons préliminaires qui permissent de circonscrire le champ des études auxquelles on nous conviait. En reprenant aujourd'hui l'examen de cet intéressant problème, dans les termes où il est inscrit à notre ordre du jour, je pourrai me référer sur certains points à ce qui a été dit précédemment, de manière à ne pas fatiguer trop votre bienveillante attention.

» Je ne saurais d'ailleurs me dissimuler la difficulté de restreindre dans le cadre d'une causerie plus ou moins spéciale et aride les observations que suggère l'étude des traditions, tout à la fois artistiques et techniques, qui constituaient l'apanage des peintres verriers du moyen âge.

» Cette étude, ai-je besoin de le rappeler, ne doit point être ramenée à une sèche analyse de ce qui se pratiqua jadis dans cette branche de l'art. Le libellé même de la question soumise à vos délibérations indique qu'il ne s'agit pas de faire uniquement œuvre de dilittantisme archéologique. Un but plus pratique nous est assigné.

» Aujourd'hui que l'art médiéval apparait de nouveau comme l'expression la plus haute et la plus parfaite du sentiment que doivent refléter les édifices du culte, la vitrerie est nécessairement appelée à reprendre une place importante dans cette symphonie artistique qu'éveille dans l'âme la vue de nos anciens monuments religieux.

» Il importe d'autant plus de rétablir les notions traditionnelles, oubliées ou travesties depuis le XVIIe siècle, que, selon la remarque de critiques autorisés, la vitrerie semble avoir, dès les débuts de son efflorescence, atteint aux limites de la perfection, notamment en ce qui concerne la qualité des matières, l'harmonie de la couleur et la compréhension des lois de la diaphanéité, pour s'affaiblir bientôt par la recherche des détails et le souci de la nouveauté, au point de perdre la notion exacte des conditions propres de cet art qui, dès lors, s'étiole, se fane et tombe...

» C'est donc en remontant aux sources, c'est-à-dire aux documents anciens, que nous retrouverons les données primordiales dont se doivent pénétrer les artistes contemporains pour reprendre les grandes et saines traditions de l'art de la verrerie et s'acheminer, s'il est possible, vers l'idéal dont les progrès de l'industrie moderne peuvent d'ailleurs, en certains points, leur faciliter l'accès. »

Puis M. le baron Bethune s'arrête assez longuement aux qualités du verre; il parle surtout du verre proprement dit, des verres anglais, qui, à l'heure présente, sont particulièrement industriels.

Il traite ensuite de la technique; je vais vous citer un ou deux passages intéressants, particulièrement celui qui a

rapport à « la translucidité et à l'harmonie des couleurs, au nombre desquels la dominante » :

« Que la verrière doive être composée d'une mosaïque de verres translucides, c'est ce que nous croyons suffisamment établi.

» Les traits de la peinture et les dégradations que comporte le modelé des figures et des autres formes dessinées par l'émail mat de la couleur de trait et par l'émail atténué de la couleur d'ombre, sont commandés par la réalisation du thème donné. Encore faut-il qu'ils se limitent à ce qui est nécessaire pour la représentation du sujet, selon le style particulier de chaque époque ; sinon le travail du dessinateur enfreindrait les données essentielles et propres de la verrière et l'on tomberait dans le genre de la peinture de tableaux, qui, nous l'avons vu, a déterminé la décadence de l'art du verrier.

» D'autre part, si la composition d'un vitrail suppose le concours du dessin et de la coloration, l'harmonie de cette dernière est essentielle à la bonne réussite de l'œuvre.

» Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, l'esprit d'observation et de synthèse qui caractérise la science à notre époque, a découvert de mystérieuses et étroites analogies entre les harmonies des sons et celles des couleurs.

» La faculté réceptrice de notre âme, qu'il s'agisse des sensations perçues par l'organe de la vue ou par celui de l'ouïe, semble régie par les lois psychiques qui convergent vers l'unité de l'être intellectuel. Il se produit ainsi dans notre essence immatérielle des sensations harmoniques ou discordantes, agréables ou déplaisantes, selon qu'elles cor-

respondent ou non à des règles dont il est plus aisé de marquer les applications que d'indiquer les causes.

» Ces sensations que chacun de nous connaît bien pour les avoir expérimentées par exemple dans les auditions musicales, existent également, on n'en saurait douter, bien que d'une manière moins frappante ou plus latente, en ce qui concerne la juxtaposition et la combinaison des couleurs.

» Ici aussi nous constatons des assonnances et des discordances, des modes majeurs et mineurs, des gammes chromatiques et des accords parfaits.

» Il n'est pas jusqu'à la mesure du temps, si sensible au sens de l'ouïe, qui ne se retrouve comme mesure de l'étendue dans le jeu harmonique que perçoit la vue.

» Je n'aurais garde, vous le croirez aisément, de m'aventurer sur le terrain de ces observations psychiques, dont les profondeurs sont si peu explorées jusqu'ici. L'étude des lois harmoniques de la couleur en est encore à ses premiers débuts, et si je voulais me hasarder dans ces régions abstraites, vous me crieriez charitablement : « *Ne sutor ultra crepidam.* »

Voici encore un autre passage qui vous engagera, j'en suis persuadé, à lire le rapport en entier lorsqu'il paraîtra dans notre *Bulletin* et qui amusera certainement mon ami Bordiau. (*Rires.*)

M. Bordiau. — Nous verrons. (*Nouveaux rires.*)

M. le Président. — Le voici :

« Un autre crime de « lèse-naturel » qui se rencontre très généralement est l'emploi du « jaune d'argent » comme

teinte complémentaire dans les chevelures et les barbes.

» Que d'imprécations contre le « gothique » se sont élevées à ce propos ! Que de doléances chez les bonnes âmes, que de lazzis chez les critiques d'art, au sujet de ces malheureuses crinières dorées, de ces barbes rutilantes ou ambrées !

» Il ne nous en coûte pas de « plaider coupable » sur ce chef d'accusation. Volontiers nous reconnaissons que chez les anciens peintres verriers comme chez leurs imitateurs récents on a quelquefois dépassé en ceci la mesure que comporte le sens raffiné des idées actuelles.

» Après cela nous serons fort à l'aise pour dire que ces vitupérations passionnées manquent souvent de mesure, si pas de fondement, qu'en un mot, — on me passera l'expression, — elles sont parfois « tirées par les cheveux ».

» On oublie, en effet, que la verrerie, par cela même que les ressources techniques en sont très restreintes, constitue essentiellement un art conventionnel et idéaliste. Elle doit, en bien des cas, se borner à susciter dans l'âme du spectateur une idée, par la vue d'une image silhouettée sur l'écran qui tamise la lumière extérieure.

» Telle était la conception qu'on s'en formait au moyen âge et, dès lors, on comprend que l'artiste prenait un souci moindre de certains éléments accessoires pour atteindre plus directement à la donnée principale.

» Au surplus, les « cheveux d'or » des images médiévales ne devaient guère choquer le goût populaire de l'époque. Issus pour la plupart de sang germanique, nos ancêtres prisaient fort les chevelures claires ou rutilantes que déjà César et Tacite donnent comme le type ethnographique des races du nord. Les romans de chevalerie prouvent qu'elles

étaient jadis en faveur chez nous comme elles le sont encore aujourd'hui chez nos voisins insulaires, comme le fut récemment, chez nos élégantes du boulevard, le « blond vénitien », en dépit parfois de l'ébène du teint ou des neiges de l'âge ! »

Si vous le permettez, je vous donnerai encore lecture de ce passage très intéressant sur la dominante :

« Dans toute verrière multicolore, il doit exister une couleur dominante. *Cette prédominance s'établit par la masse plus grande d'une teinte et de celles qui lui sont apparentées, combinée avec l'intensité de rayonnement qui lui est propre.*

» La dominante doit s'offrir à l'œil comme la première et la principale couleur dans l'ensemble de la mosaïque et *dominer* les autres éléments dont celle-ci se compose. »

Voici un joli chapitre sur l'harmonie des couleurs :

« Après avoir arrêté la couleur dominante de sa verrière, l'artiste distribuera les autres teintes qui doivent former la mosaïque, de telle manière que l'ensemble de la composition offre un aspect à la fois harmonique et varié. Dans l'élaboration de ces accords de nuances, il s'inspirera avant tout de son sens artistique, de son expérience et de son bon goût. Par cela même que les combinaisons sont infiniment variées, elles laissent le champ plus libre aux créations esthétiques qui répondent davantage à l'individualité du sentiment. A cet égard, il serait certainement malencontreux de vouloir enliser l'essor des facultés de l'artiste, dans des formules précises et rigoureuses.

» On peut toutefois signaler ici quelques indications générales, qui aideront le verrier dans l'étude de l'agencement des couleurs.

» Outre les principes que nous avons antérieurement développés, voici quelques observations qui concernent particulièrement l'harmonie des tons accessoires dans la verrerie.

» *A*) De même qu'en musique, il existe des *gammes* majeures et mineures, de même parmi les vitraux, il s'en rencontre dont la dominante est plus vive ou plus terne.

» Les accords des gammes majeures répondent à un mouvement plus allègre, à un sentiment plus animé et plus gai : dans les tons mineurs, au contraire, c'est une certaine tristesse, jointe à une lenteur relative, qui constitue l'accent. Les mêmes émotions peuvent se refléter dans la tonalité générale d'un vitrail, par la correspondance qui existe entre certaines nuances de couleurs et les impressions que nous en percevons.

» Bornons-nous à acter ce phénomène sans vouloir en étudier ici les causes déterminantes. Qu'il nous suffise d'en trouver la confirmation dans le langage usuel. Ne disons-nous pas couramment que telle verrière est triste, maussade, que telle autre est gaie, animée et réjouit l'âme?

» Or, si le changement de ton dans une phrase musicale est toujours difficile et souvent blessant pour l'oreille, il n'est pas moins désagréable de rencontrer dans un panneau translucide des éléments colorés qui jettent une *note* discordante par rapport à la tonalité adoptée. Que celle-ci soit forte et intense, ou terne et tranquille, il faut qu'elle se soutienne dans l'ensemble et dans les diverses parties de la composition. Dans l'harmonie colorée comme dans l'harmonie musicale, les vocalises doivent nécessairement demeurer d'accord avec le thème.

» *B*) Dans l'un et l'autre domaine, il ne suffit pas d'éviter les « fausses notes »; il faut encore captiver et retenir l'attention par une eurythmie variée et agréable.

» *Le charme d'une verrière réside principalement dans la diversité des nuances secondaires maintenues à l'unisson de la dominante.* Plus ces teintes secondaires seront semées en fragments repartis dans chaque partie de l'ensemble, plus on aura de chance de les voir s'amalgamer et se soutenir réciproquement dans une tonalité harmonieuse. »

Je suis persuadé que M. le chanoine Sosson, qui est un musicologue très distingué, n'y contredira pas.

J'appelle ici votre attention et celle de la Commission centrale sur la question du vitrail du transept sud de la collégiale de Dinant. Nous l'avons résolue dans le sens où va se prononcer le baron Bethune.

Un membre éminent de la Commission avait émis un doute au sujet de cette question : « Est-ce que, au XIIIe siècle, on faisait des verrières à médaillons? »

Voici la réponse de notre savant auteur :

« Sous ce rapport, les verrières à médaillons, telles que le produisait le XIIIe siècle, possèdent une supériorité incontestable et qui est pour nous pleine d'enseignements. Les sujets représentés dans ces scènes dessinées à petite dimension, offrent un nombre relativement grand de personnages, ce qui permet de multiplier et d'éparpiller les points de couleurs variées. Pour faire contrepoids à ceux-ci, le verrier a été amené à donner aux encadrements, rinceaux et bordures, une richesse de dessin et une vigueur de coloris qui donnent à l'ensemble un merveilleux éclat. Faut-il s'étonner

que Viollet-le-Duc ait envisagé ce genre de verrières comme le *nec plus ultra* de l'art de la peinture translucide et y ait puisé les éléments de la théorie qu'il a magistralement formulée sur la technique de la verrerie monumentale ? »

Enfin, voici encore un dernier paragraphe, extrêmement intéressant à lire :

« L'étude des anciens vitraux a toutefois permis de formuler à l'égard des colorations secondaires, une règle importante.

» *Lorsqu'une couleur simple constitue la dominante, il faut utiliser surtout les couleurs composées dans les autres parties du vitrail.*

» Par « couleurs composées » on entend ici non seulement des éléments du prisme qui ne sont pas primaires ou essentiels, mais encore toutes les teintes qui procèdent directement d'une combinaison des sept colorations spectrales. Telles sont le rose (rouge et blanc), le gris (bleu et blanc), le paille (jaune et blanc), le violet (pourpre et blanc), le verdâtre (vert et blanc), le chair (orange et blanc), le roux (rouge et jaune), le brun (jaune et noir), etc. »

Je vous propose, Messieurs, de décider par acclamation, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, l'insertion de ce travail dans notre *Bulletin*, en exprimant tous nos regrets de ne pas avoir pu acclamer l'auteur lui-même. (*Applaudissements.*)

Messieurs, avant de lever la séance, il me reste à remercier spécialement M. le Ministre de la justice, ainsi que M. le Ministre des Beaux-Arts, qui s'est fait représenter par son

éminent Secrétaire général M. Beco, d'avoir bien voulu assister à nos discussions. Je remercie également MM. les Gouverneurs présents, — nous souhaitons seulement que, l'année prochaine, ils soient tous parmi nous, — ainsi que M. le chevalier Marchal, qui s'est trouvé dans l'impossibilité d'être aujourd'hui parmi nous, et qui, au nom de l'Académie, a bien voulu nous prêter son local. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je vous rappelle enfin, Messieurs, que nous nous réunissons à six heures, ce soir, à *l'Hôtel Métropole*, en costume de voyage, en un banquet fraternel.

Messieurs, à l'année prochaine !

— La séance est levée à quatre heures trente-cinq minutes.

QUELQUES NOTES

SUR

L'ART DE LA VITRERIE

SELON LA TRADITION MÉDIÉVALE

PRÉSENTÉES

à l'Assemblée générale de la Commission royale des Monuments

LE 7 OCTOBRE 1901

(Seconde partie)

Messieurs (*),

L'exposé très sommaire que j'ai eu l'honneur de vous présenter, lors de notre assemblée de 1899, en réponse à la première question concernant la technique de la vitrerie artistique, telle qu'elle était comprise et pratiquée durant la période médiévale, n'avait d'autre visée que de poser quelques jalons préliminaires, qui permissent de circonscrire le champ des études auxquelles on nous conviait.

En reprenant aujourd'hui l'examen de cet intéressant problème, dans les termes où il est inscrit à notre ordre du jour,

(*) Cette esquisse, rapidement tracée en vue de l'assemblée générale de la Commission royale des monuments, n'était destinée à recevoir les honneurs de l'impression qu'après avoir été revue et complétée. Il ne m'a pas été donné, à raison notamment d'un deuil bien pénible, de « remettre sur le métier » ce petit travail, que j'eusse souhaité rendre plus digne de l'accueil bienveillant de mes honorés collègues. Les instances réitérées de notre éminent Président me serviront d'excuse pour cette publicité prématurée.

B^on B.

je pourrai me référer sur certains points à ce qui a été dit précédemment, de manière à ne pas trop fatiguer votre bienveillante attention.

Je ne saurais, d'ailleurs, me dissimuler la difficulté de restreindre dans le cadre d'une causerie plus ou moins technique et aride, les observations que suggère l'étude des traditions, tout à la fois artistiques et pratiques, qui constituaient l'apanage des peintres verriers du moyen âge.

Cette étude — ai-je besoin de le rappeler? — ne doit, au surplus, pas être réduite à une sèche analyse de ce qui se pratiqua jadis dans cette branche de l'art. Le libellé même de la question soumise à vos délibérations, indique qu'il ne s'agit pas uniquement de faire œuvre de dilettantisme archéologique. Un but plus pratique nous est assigné.

Aujourd'hui que l'art médiéval apparaît de nouveau comme l'expression la plus haute et la plus parfaite du sentiment que doivent refléter les édifices du culte, la vitrerie est nécessairement appelée à reprendre une place importante dans cette symphonie artistique qu'éveille dans l'âme la décoration de nos monuments religieux.

Il importe d'autant plus de rétablir les notions traditionnelles, oubliées ou travesties depuis le XVIe siècle, que, selon la remarque de critiques autorisés, la vitrerie semble avoir, dès les débuts de son efflorescence, atteint aux limites de la perfection, notamment en ce qui concerne la qualité des verres, l'harmonie de la couleur et la compréhension des lois de la diaphanéité; elle s'affaiblit bientôt par la recherche des détails et le souci de la nouveauté, au point de perdre la notion exacte des conditions propres de cet art qui, dès lors, s'étiole, se fane et tombe...

C'est donc en remontant aux sources, c'est-à-dire aux documents anciens, que nous retrouverons les données primordiales dont se doivent pénétrer les artistes contemporains pour reprendre les grandes et saines traditions de l'art dans la vitrerie et s'acheminer, s'il est possible, vers l'idéal, dont les progrès de l'industrie moderne peuvent d'ailleurs, en certains points, faciliter l'accès.

Restreinte au « vitrail coloré », c'est-à-dire au vitrail orné de figures ou de sujets à médaillons, la question formulée à notre programme, énumère des éléments d'ordre technique et d'autres qui sont du domaine de l'archéologie.

Dans la première catégorie on doit ranger :

A) *La qualité du verre; la technique;*

et D) *La translucidité et l'harmonie des couleurs, au nombre desquelles la dominante.*

Les autres points, qui concernent :

B) *Le style et la correspondance de celui-ci avec celui de l'édifice;*

C) *L'iconographie et la science archéologique;*

E) *Les trois grandes parties du vitrail, savoir : le soubassement, le dessin et l'architecture de la portion principale, le réseau;*

doivent être envisagés à l'aide d'éléments contingents, qui relèvent moins de la pratique du verrier que du talent et des études du dessinateur.

Il ne nous sera pas possible de les aborder dans cette causerie, à raison des développements que comportent les deux premières questions offertes à notre étude.

La qualité du verre; la technique.

Si vous voulez bien, Messieurs, vous rappeler les observations que j'ai eu l'honneur de présenter précédemment, je pourrai être bref sur cette double question.

I. En ce qui concerne la *qualité du verre*, je répéterai qu'il est essentiel, selon la technique médiévale, de faire emploi de verres fondus et non laminés, avec coloration non superficielle mais en pleine pâte.

Loin d'avoir peur des tablettes à surface plus ou moins ondulée ou irrégulière, loin de se méfier des paillettes, des nuées, des stries même et des flambées qu'amène la coulée des potées de matière vitrifiable en fusion, l'artiste verrier y trouvera un auxiliaire précieux, j'oserais dire indispensable, de son travail.

Un principe primordial domine absolument toute la technique de l'art de la vitrerie :

Au lieu de tomber sur l'œuvre qui, par la combinaison des couleurs et le concours des traits doit représenter un sujet donné, la lumière du jour doit passer au travers de la mosaïque coloriée et dessinée par de simples traits.

Le vitrail, en effet, doit s'adapter dans une baie de fenêtre, et les fenêtres sont établies pour laisser pénétrer le jour extérieur dans l'édifice.

Je reviendrai tantôt sur quelques-unes des scholies de ce théorème essentiel, banal, enfantin, si l'on veut, et cependant trop souvent méconnu.

Pour le moment, je me bornerai à en déduire la conclusion suivante :

C'est un fait d'observation pratique, mais que Viollet-

Le Duc a magistralement analysé, que les ondes lumineuses tombant sur la surface vitrée, s'y arrêtent, s'y divisent et pénétrant au travers d'elle, offrent des angles de réfraction et des degrés de rayonnement infiniment variés, quoique toujours mathématiquement en raison de l'épaisseur du verre et de l'intensité du prisme des couleurs.

De là cet éclat, ce scintillement, cette splendeur harmonique des verrières anciennes, qui, malgré les dégradations amenées par le temps et le manque d'entretien, continuent à briller d'une incomparable beauté dans les splendides basiliques romanes ou ogivales.

Que l'on compare ces vieux vitraux avec les verrières ternes, fades, monotones en dépit des efforts méritoires du dessinateur et du coloriste, telles qu'on les faisait souvent vers le milieu du siècle écoulé, telles, par exemple, que les produisait la « Manufacture royale de Munich »!

N'est-il pas vrai que, même sans avoir la notion des principes de la vitrerie, on perçoit d'instinct qu'il y a là quelque chose d'irrationnel, de faux et, par conséquent, de désagréable, de choquant? Le bon sens populaire ne s'y trompe pas et il décerne, non sans raison, à ces verrières le qualificatif de « stores peints », c'est-à-dire d'écrans destinés à arrêter, à combattre les rayons lumineux dans l'intérieur de l'édifice.

La cause de cet insuccès, d'autant plus regrettable que le travail de l'artiste est fort soigné, c'est tout d'abord la méconnaissance de la loi primordiale de la diaphanéité du vitrail.

Pour les verrières de ce genre, on a fait généralement usage de couleurs d'applique ou de verres blancs à engobe

colorée ; même lorsqu'on y a employé des verres teintés dans la pâte, ceux-ci sont lisses, à surface régulière et plane, et n'offrent pas dans leur épaisseur ces légers défauts de fabrication qui caractérisent les verres anciens.

Dès lors, les rayons lumineux, en pénétrant du dehors, ne se trouvent pas arrêtés, divisés, éparpillés, si l'on veut, par les irrégularités de la masse vitreuse ; le scintillement des parcelles ne se produit plus, le chatoiement des teintes translucides se confond dans une irradiation uniforme et monotone.

C'est le défaut capital de beaucoup de verrières récentes.

On peut noter toutefois qu'à cet égard une réaction manifeste, parfois même exagérée, s'est accentuée dans ces derniers temps. « L'excès en toute chose est nuisible » et sous prétexte d' « esthétisme », on en est venu maintenant à nous offrir des verrières où les rugosités du verre constituent un facteur principal, aux dépens du dessin tracé au pinceau et du modelé des ombres. Cela est irrationnel et ne saurait, par conséquent, se justifier.

La conclusion qui se dégage de ces observations, c'est que pour faire un bon vitrail, il faut employer des verres convenables pour ce genre d'ouvrage.

Le « verre à vitraux » comporte une fabrication spéciale, qui exige des études et des soins attentifs, et qui partant entraîne une dépense plus forte.

De louables efforts ont été faits, notamment en Angleterre, pour arriver à produire par les procédés modernes de fabrication, des tablettes colorées qui imitent parfaitement non seulement les teintes, mais aussi les conditions intrinsèques des verres dont se servaient les anciens « *painters*

of windowglass ». Malheureusement le prix de ces fabricats est assez élevé.

Par contre, sur le continent et particulièrement en Allemagne, l'industrie s'est efforcée de fournir à très bas prix, des verres colorés pour vitraux. Mais ces produits, à raison même de leur fabrication sur un grand pied et par les procédés les plus économiques, ne réalisent que trop le type des plaques vitrées modernes, si différentes des verres anciens, si inférieures à eux, si défectueuses, par conséquent, pour la confection de verrières vraiment artistiques.

II. Relativement à la *technique* des anciens vitraux, je crois pouvoir me référer aux indications consignées dans ma précédente causerie, quant aux procédés de la peinture sur verre, de la cuisson et de la mise en plomb. Il y aurait lieu, d'ailleurs, de parler ultérieurement des caractères particuliers du dessin, qui accentuent pour chaque époque, le *style* des vitraux.

Pour le moment, je demanderai à pouvoir intervertir l'ordre de notre questionnaire, afin de continuer l'exposé de ce qui concerne la matière du vitrail en traitant de

La translucidité et l'harmonie des couleurs, au nombre desquelles la dominante.

Que la verrière doive être composée d'une mosaïque de verres translucides, c'est ce que nous croyons suffisamment établi.

Les traits du dessin peint sur le verre, et les dégradations que comporte le modelé des figures et des autres formes, sont marqués tant par l'émail mat de la « couleur de trait »

que par l'émail atténué de la « couleur d'ombre ». Leur agencement est commandé par la réalisation du thème donné.

Encore faut-il qu'ils se limitent à ce qui est nécessaire pour la représentation du sujet, en observant le style particulier de chaque époque ; sinon le travail du dessinateur enfreindrait les données essentielles et propres de la verrière et l'on tomberait dans le genre de la « peinture de tableau », qui, nous l'avons vu, a déterminé la décadence de l'art du verrier.

D'autre part, si la composition d'un vitrail suppose le concours du dessin et de la coloration, l'harmonie de cette dernière est essentielle à la bonne réussite de l'œuvre.

Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, l'esprit d'observation et de synthèse qui caractérise la science à notre époque, a découvert de mystérieuses et étroites analogies entre les harmonies des sons et celles des couleurs.

La faculté réceptrice de notre âme, qu'il s'agisse des sensations perçues par l'organe de la vue ou par celui de l'ouïe, semble régie par des lois psychiques qui convergent vers l'unité de l'être intellectuel. Il se produit ainsi dans notre essence immatérielle des sensations harmoniques ou discordantes, agréables ou déplaisantes, selon qu'elles correspondent ou non à des règles dont il est plus aisé de marquer les applications que d'indiquer les causes.

Ces sensations, que chacun de nous connaît bien pour les avoir expérimentées, par exemple, dans les auditions musicales, existent également, on n'en saurait douter, bien que d'une manière moins frappante ou plus latente, en ce qui concerne la juxtaposition et la combinaison des couleurs.

Ici aussi nous constatons des assonnances et des discor-

dances, des modes majeurs et mineurs, des gammes chromatiques et des accords parfaits.

Il n'est pas jusqu'à la mesure du temps, si sensible au sens de l'ouïe, qui ne se retrouve comme mesure de l'étendue, dans le jeu harmonique que perçoit la vue.

Je n'aurais garde, vous le croirez aisément, de m'aventurer sur le terrain de ces observations psychiques, dont les profondeurs sont si peu explorées jusqu'ici. L'étude des lois harmoniques de la couleur en est encore à ses premiers débuts, et si je voulais me hasarder dans ces régions abstraites, vous me crieriez charitablement : « *Ne sutor ultra crepidam !* »

Nous nous bornerons donc à noter certains faits d'observation expérimentale. Ils peuvent se ramener à quatre rubriques :

I. Lumière ;
II. Couleurs ;
III. Dessin ;
IV. Optique.

Permettez-moi d'appeler successivement votre attention sur ces facteurs premiers de l'art du vitrail.

I. LUMIÈRE.

Partant du double principe que le vitrail est destiné à laisser pénétrer la lumière extérieure, et que les verres colorés dont il est formé répartissent inégalement celle-ci, nous avons à considérer ici trois principes de physique expérimentale :

Le rayonnement ;

La juxtaposition ;
Et l'interposition.

A. *Rayonnement.*

C'est la puissance de diffusion plus ou moins forte qu'acquiert la lumière en passant à travers les diverses teintes colorées.

Les faits sur lesquels cette loi est établie sont admirablement exposés par Viollet-Le Duc :

« Le rayonnement de la lumière passant à travers un verre *blanc* sur lequel on appose un écran, fait paraître les parties réservées à travers cet écran plus grandes qu'elles ne le sont réellement et cela aux dépens des bords du vide.

» Passant à travers un verre bleu, le rayonnement de la lumière rend les bords de l'écran confus et bleuit une zone de la surface opaque environnante.

» Passant à travers un verre rouge jaspé, le rayonnement se manifeste par étincelles très vives, mais sans colorer les bords opaques d'une manière diffuse ; si ce verre rouge est d'un ton uni et intense, la teinte réelle disparaît presque entièrement à distance et semble être une tache d'un brun livide.

» Passant à travers un verre jaune, le rayonnement détache les contours du vide bien nets, sans bavures, ne modifie pas sa dimension à l'œil, mais la teinte jaune paraît plus obscure au centre que sur les bords.

» Suivant que les tons verts et pourpres se rapprochent du bleu, du jaune ou du rouge, l'espace vide laissé dans l'écran participera plus ou moins à ces trois qualités (*). »

(*) *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. IX, p. 404.

En résumé, le blanc et le bleu sont bons *conducteurs* de la lumière, quoique avec une netteté et une intensité différente; le rouge et le jaune sont mauvais *conducteurs*, surtout en surface unie, c'est-à-dire lorsque les paillettes de la matière vitrée ne contribuent pas à répercuter et à multiplier les ondes lumineuses. C'est là un phénomène que nos photographes connaissent bien et dont l'application pratique se retrouve dans l'installation de leurs laboratoires.

Le *rayonnement* est une règle de première importance dans la confection d'un vitrail.

Déduisons-en immédiatement deux conséquences principales, quant à la *juxtaposition* et à *l'interposition* des masses colorées.

B. *Juxtaposition.*

Il est clair que le rayonnement propre à chaque couleur s'étendra ou se restreindra selon que les couleurs voisines sont douées ou privées de la même propriété. Donnons en quelques exemples, en tenant compte, bien entendu, que nous envisageons les couleurs franches et non atténuées par des teintes intermédiaires.

Le blanc encadré de rouge, débordera sur celui-ci et en diminuera le champ autant que l'éclat, par une ligne concave et nette; entouré de bleu, il amènera par la rencontre des deux rayonnements, une zone pâle et adoucie, qui effacera presque le trait du plomb d'assemblage.

Le bleu avoisinant au rouge ou au jaune, étendra ses confins à leurs dépens par une nuée plus ou moins pourprée ou verdâtre, selon l'intensité de la teinte qui réagit.

Le jaune posé près du blanc ou du rouge, gardera, à peu

près, sa valeur comme surface, mais dans les deux cas, le limbe latéral prendra un aspect plus clair que le point central.

Le rouge associé au blanc perdra son éclat sur le bord, mais, par contre, il gagnera en intensité au foyer ; la combinaison avec le bleu produira une teinte violacée ou noirâtre dans l'orle, selon la limpidité du second ton ; avec le jaune franc, on amènera une nuance rousse ou orangée, encore plus défavorable à la tonalité de l'ensemble.

Ajoutons ici que l'action réflexe du rayonnement des couleurs est proportionnée à leur surface respective. Plus la masse du blanc ou de bleu sera grande comparativement à celle du rouge ou du jaune, plus forte aussi sera son influence sur les zones limitrophes et, par conséquent, sur la tonalité générale du vitrail.

Le fait est particulièrement sensible dans un genre de vitraux qui obtint une certaine vogue depuis la fin du XIVe siècle. Nous voulons parler de ces verrières où les principales parties de la composition : figures, socles et baldaquins sont simplement dessinées par les traits et les ombres sur verre blanc, et ressortent sur un fond soit bleu, soit rouge. L'église de Notre-Dame à Hal, notamment, possède des spécimens remarquables de ce type de vitrerie à personnages, où ne se trouvent que deux couleurs principales. Il est de fait que lorsque le bleu s'y marie au blanc, l'aspect général en est fort harmonieux et agréable ; lorsque, au contraire, les blancs de la composition se détachent sur fond rouge, l'apparence est heurtée, papillottante, et c'est à peine si l'on parvient à amadouer cette dissonnance en multipliant les nuances *paille* produites par l'application du *jaune d'argent*.

C. *Interposition.*

Pour atténuer ou empêcher les conséquences parfois désastreuses qu'amènerait la juxtaposition des couleurs simples, l'artiste verrier dispose de deux moyens efficaces : l'insertion de nuances neutralisant la combinaison des tons discordants; et les émaux opaques plus ou moins intenses de la « teinte de trait » et des « teintes d'ombre ». Ce dernier élément doit se combiner aussi avec les lignes que déterminent les plombs d'assemblage.

Disons ici un mot de l'influence des écrans formés par les traits de pinceau et les jointures des plombs.

Le joint de plomb constitue le moyen le plus efficace d'établir un écran opaque autour des couleurs rayonnantes. Il amène, en effet, dans la diffusion de la lumière à travers le panneau, un trait noir et nettement marqué, qui sera d'autant plus efficace que le calibre du serpentin métallique sera plus fort. Aussi observe-t-on que les anciens maîtres verriers étaient attentifs à régler l'emploi des plombs d'assemblage de manière à leur faire produire un rôle doublement utile, non seulement pour la solidité du panneau, mais encore pour obvier aux effets d'un rayonnement trop intense. C'est ainsi que l'on trouve autour des grandes surfaces bleues, par exemple, des sertissures plus épaisses qu'autour des pièces en rouge foncé, pour autant toutefois que l'assemblage général n'en devait pas s'en trouver affaibli, ni le dessin contrarié.

Quelquefois cependant, notamment sur les confins du bleu et du blanc, le trait noir amené par le plomb ne suffirait point à arrêter une irradiation trop vive.

Il arrive, en effet, que le rayonnement soit assez puissant, surtout lorsqu'il procède de deux foyers divergents, pour que la sertissure opaque se réduise à une ligne à peine estompée et donnant l'impression d'un simple coup d'ombre, ainsi que Viollet-Le Duc l'a démontré par un exemple frappant (*).

On obviait à ce défaut en renforçant l'écran par une bordure ou un contour peint à la couleur de trait. Celui-ci vient ainsi appuyer le filet plombé, tout en restreignant le champ de la teinte rayonnante.

Ce procédé est surtout employé dans les verrières destinées à être placées à une grande hauteur, parce que *plus la distance visuelle augmente, plus le rayonnement s'accentue au détriment de l'écran.*

C'est en vertu de ce principe que les plombs, dont le réseau, vu de trop près, semble déchiqueter lamentablement le dessin et la composition, se fondent et disparaissent pour ainsi dire dans la masse colorée, lorsque la verrière est placée à la distance qu'avait prévue son auteur.

Le même principe trouve mieux encore son application en ce qui concerne les traits et les ombres, peints sur les surfaces vitrées pour y dessiner les figures et les ornements. Par suite de l'éloignement du spectateur, les lignes de l'émail opaque sont fortement affectées par le rayonnement de certaines teintes, au point que celui-ci en modifie sensiblement la valeur réelle.

Ainsi les traits noirs dessinés sur un verre bleu doux, loin de perdre leur netteté, paraissent plus forts et plus épais

---

(*) *Dictionnaire*, p. 420.

qu'en réalité, à cause du rayonnement divergent qui est propre à cette couleur. Au contraire, les dessins tracés sur le blanc ou le jaune paille s'affaiblissent, s'estompent par suite du rayonnement focal que comportent ces teintes.

Il en est de même pour les émaux opaques posés sur le rouge, le violet et le vert fort; car alors le trait peint tend à se confondre avec la masse sombre et réfractaire au rayonnement, qu'offrent ces nuances.

La dégradation des lignes marquées par le pinceau ou par les plombs s'accentue, nous l'avons fait remarquer, en raison de la distance qui sépare le vitrail du spectateur. Il pourrait donc arriver qu'elles soient fondues et annihilées au point de laisser un véritable « trou » dans la composition.

Alors le verrier prenait soin de donner à ses contours une ampleur exagérée et que l'on serait tenté de critiquer comme risible ou monstrueuse, si l'on ne se rendait compte que ces anomalies sont parfaitement voulues et habilement combinées. C'est en ce point surtout, comme le remarque Viollet-Le Duc, que les verriers du XIIe siècle — et aussi ceux du XIIIe — ont montré une profonde observation des effets de la peinture sur verre translucide.

Ils l'ont montrée encore, cette observation attentive des effets du rayonnement, dans leur manière d'appliquer les teintes d'ombre, qui complètent l'aspect des lignes marquées en couleur opaque ou en contour plombé.

A cet égard, une première donnée expérimentale montre que pour les couleurs à faible rayonnement, l'intensité du ton s'accroit si l'on restreint vers un point focal la surface exempte d'émaux et si l'on accentue ceux-ci dans une direc-

tion divergente. Tandis que sur les pièces de couleur rayonnante, l'écran posé sur les bords détermine une vibration sensible du contour intérieur.

C'est encore une règle dictée par l'expérience, que les demi-tons d'ombre, lorsqu'ils sont posés en « masse » sur la surface du verre, arrivent à former, quand on les voit à distance, comme une nuée opaque, qui prend l'aspect d'une « plaque » mate et obscure. Ainsi le rayonnement de la teinte sous-jacente se trouve contrarié ou arrêté et celui des pièces voisines, s'il s'agit notamment de blanc ou de bleu, déborde sur la surface trop ombrée.

Pour neutraliser cette exagération du clair-obscur, le verrier avait soin d'indiquer le modelé soit par une suite de traits convergents et plus ou moins rapprochés, soit par une série de hachures ou de gauffrages, entre lesquels le scintillement de la couleur puisse continuer à se produire.

Les demi-tons plus délicats ne se posaient qu'à l'aide des teintes d'ombre; mais on les repassait au blaireau ou à la brosse dure, de manière à inégaliser la surface de l'engobe. Souvent aussi on parsemait celle-ci de points clairs à l'aide du stylet, qui dessinait en champ-levé quelques lignes menues ou quelques légères hachures, notamment dans le voisinage des lignes principales. Dans l'un et l'autre cas, on arrivait ainsi à rappeler le ton local pur, par des échappées habilement ménagées dans le dessin et le modelé.

Les vitraux du moyen âge dénotent encore d'autres petits « secrets du métier », employés dans le but soit d'obvier, soit d'aider au rayonnement des diverses couleurs. Il serait trop long de nous y arrêter davantage.

De ce qui précède on peut conclure à l'exactitude de la

règle que Viollet-Le Duc a burinée en cette formule : « *Chaque couleur translucide doit recevoir la peinture écran en raison de sa propriété rayonnante.* »

II. COULEURS. — HARMONIE. — DOMINANTE.

Après avoir établi la règle du rayonnement des couleurs premières, l'éminent archéologue français s'est occupé de définir le rôle de chacune d'elles dans la symphonie polychrome que doit constituer une verrière. Ici encore ses judicieuses observations et sa synthèse sagace nous serviront fréquemment de guide.

Bien que le champ d'action assigné au verrier, de même que les matériaux dont il dispose, établissent des différences essentielles quant à la technique, entre son art et celui du peintre, tous deux cependant doivent arriver par le jeu rationnel et harmonieux des couleurs, complété par les lignes du dessin, à la représentation d'un thème figuré ou ornemental.

De là, en ce qui concerne le choix des couleurs, la distribution et la combinaison des teintes, certains principes communs aux deux genres de travail.

I. Telle est, tout d'abord, la règle que *certains objets comportent nécessairement une coloration déterminée*, parce qu'elle est essentielle à leur caractère physique et que sans cela ils deviendraient méconnaissables ou inintelligibles.

Ainsi les carnations, les têtes surtout, ne sauraient être représentées que par des teintes diaphanes, légères, se rapprochant du blanc et du rose.

Ainsi encore les arbres et les prairies doivent offrir des nuances verdoyantes ; les ciels doivent être teintés de bleu ;

le feu se caractérise par un ton rouge; les objets d'or, d'argent, de fer seront représentés en jaune, en blanc, en gris-bleu, etc.

Dans un ordre d'idées plus spécial, certaines formes et certaines couleurs sont absolument commandées, parce qu'elles appartiennent en propre au sujet. Tels les émaux du blason, les détails du costume monastique, etc. Les modifier serait leur enlever leur sens caractéristique.

Il est bien vrai que, sous ce rapport, les verriers du moyen âge se sont permis parfois certaines licences qui heurtent les idées actuelles. Dans les anciens vitraux on trouve des chevaux roses et des ânes bleus, des armures vertes et des chevelures azurées, des palmes rouges aux mains des martyrs, et d'autres bizarreries semblables.

Sans méconnaître ce que ces « licences d'artiste » présentent d'insolite, nous croyons qu'on peut invoquer en leur faveur, de larges circonstances atténuantes.

Observons d'abord que ces fantaisies se rencontrent seulement dans certains accessoires et non dans les éléments principaux du thème. Rappelons ensuite combien la palette du verrier était restreinte, surtout aux époques primitives, et combien la gamme des couleurs se modifie par la distance ainsi que par l'ambiance d'autres tons. Disons encore qu'il s'agit souvent d'une teinte trop accentuée plutôt que d'une couleur indue : le cheval rose peut passer pour un rouan trop intense, l'âne bleu doit être apparenté à l'humble *grison* de nos campagnes, et ainsi de suite.

Remarquons surtout que ces incorrections dans la coloration de quelques accessoires sont le plus souvent motivées, commandées même par la nécessité de trouver un appoint

pour l'harmonie générale, ou par la crainte d'y mêler une note discordante.

Un autre crime de « lèse-naturel » qui se rencontre très généralement, est l'emploi du *jaune d'argent* comme teinte complémentaire pour les chevelures et les barbes.

Que d'imprécations contre le « gothique » se sont élevées à ce propos ! Que de doléances chez les bonnes âmes, que de lazzis chez les critiques d'art, au sujet de ces malheureuses crinières dorées, de ces barbes rutilantes ou ambrées !

Il ne nous en coûte pas de « plaider coupable » sur ce chef d'accusation. Volontiers nous reconnaissons que les anciens peintres verriers, comme leurs imitateurs récents, ont quelquefois dépassé en ceci la mesure que comporte le sens raffiné des idées actuelles.

Après cela nous serons fort à l'aise pour dire que ces vitupérations passionnées manquent souvent de mesure, si pas de raison, qu'en un mot, — on me passera ici l'expression, — elles sont parfois « tirées par les cheveux ».

On oublie, en effet, que la verrerie, par cela même que les ressources techniques en sont très restreintes, constitue essentiellement un art conventionnel et idéaliste. Elle doit, en bien des cas, se borner à susciter dans l'âme du spectateur une idée, par la vue d'une image silhouettée sur l'écran diaphane qui tamise la lumière extérieure.

Telle était la conception qu'on se formait de cet art au moyen âge et, dès lors on comprend que l'artiste prenait un souci moindre de certains éléments accessoires, en vue d'atteindre plus directement à la donnée principale de l'harmonie des tons.

Au surplus, les « cheveux d'or » des images médiévales

ne devaient guère choquer le goût populaire de l'époque. Issus pour la plupart de sang germanique, nos ancêtres prisaient fort les chevelures claires ou rutilantes que déjà César et Tacite donnent comme le type ethnographique des races du nord. Les romans de chevalerie prouvent qu'elles étaient jadis en faveur chez nous, comme elles le sont encore aujourd'hui chez nos voisins insulaires, comme le fut récemment, chez nos élégantes du boulevard, le « blond vénitien », en dépit parfois de l'ébène du teint ou des neiges de l'âge!

On pourrait observer encore que dans maintes verrières de la décadence ogivale ou de la Renaissance, le souci du réalisme dans la coloration foncée des chevelures amène une « tache » dans la synthèse harmonique des couleurs, à raison de l'effet désastreux des masses fortement et uniformément ombrées, sur les tonalités translucides de la carnation.

Qu'on me pardonne cette petite digression à propos de détails qui ont si fréquemment servi de thème à la critique des vitraux du moyen âge; et qu'on me permette de reprendre maintenant la synthèse des règles générales de l'harmonie des colorations translucides.

II. *La gradation des nuances dans un même ton constitue une des plus précieuses ressources de la technique picturale.*

A l'instar des maîtres de la palette et du pinceau, les verriers du moyen âge n'avaient pas tardé à reconnaître que pour donner à un élément de la gamme colorée toute sa valeur, il importe de le graduer, en l'atténuant dans certaines parties, pour le faire briller dans toute sa vigueur

sur d'autres points. En d'autres termes, ils pratiquaient fort généralement la technique qui, plus tard, constitua l'un des « secrets » les plus admirés de l'école flamande et donne tant de relief aux toiles de Rubens et de l'école anversoise. On peut la formuler ainsi : « Éviter les plaques formées par une masse de même couleur et ne présenter celle-ci dans son éclat que par parcelles, par échappées, en haussant ou en baissant le ton par le jeu des ombres. »

Cette règle constitue une judicieuse application de la « loi du rayonnement » et offre un excellent moyen d'harmoniser la valeur des fragments colorés dont se compose la mosaïque translucide. La technique des traits et des ombres posés en émail sur le verre, facilite considérablement la mise en pratique de ce principe.

III. De la loi primordiale du rayonnement procède encore celle de *l'apposition des tons*, c'est-à-dire que *la valeur d'un ton dépend sensiblement de ceux qui l'entourent*, ou, si l'on veut, que *la note chromatique propre d'une couleur est notablement influencée par celles qui l'encadrent ou l'avoisinent.*

C'est en quelque sorte l'application au régime externe d'une pièce colorée, de la règle que nous venons d'exposer en ce qui concerne son régime interne.

Cette règle, que les leçons de l'atelier préconisent pour ce qui concerne la peinture de chevalet, se vérifie également pour le décor vitré. Nous y reviendrons lorsque nous aurons à examiner la valeur spéciale de chacun des éléments de la palette du verrier.

Pour le moment, nous nous bornons à l'énoncer, parce qu'elle constitue un des facteurs premiers de l'harmonie

chromatique, dont nous allons étudier les divers éléments constitutifs.

IV. *Classement des couleurs.*

Le spectre solaire, synthèse de toute lumière physique ambiante et, par conséquent, de toute coloration, accuse sept teintes : le blanc, le bleu, le rouge, le jaune, le vert, le pourpre, l'orangé.

De ces couleurs, quatre sont *simples* ou essentielles : le blanc, le bleu, le rouge, le jaune; les trois autres sont *composées*, parce qu'elles procèdent de la combinaison des premières.

Notons en passant, — la chose est caractéristique pour la peinture diaphane, — que le noir n'est à proprement parler pas une couleur. Il est la négation de la lumière et, par conséquent, il ne saurait constituer en lui-même une couleur translucide. Cependant il entre en mélange avec d'autres couleurs pour donner à celles-ci un ton obscurci ou atténué; tels le gris, le brun.

Les couleurs simples comme les couleurs composées peuvent se combiner dans des proportions plus ou moins fortes et plus ou moins complexes, et forment ainsi des nuances infiniment variées.

Le peintre, grâce aux ressources de sa palette, jouit d'une faculté pour ainsi dire illimitée de créer des nuances nouvelles afin de les adapter aux convenances de son travail. Quant au verrier, il est infiniment moins bien partagé sous ce rapport.

L'échelle des tons qu'il peut mettre en œuvre, est relativement fort restreinte, à cause des difficultés de la combinaison

chimique des matières vitrifiables et de leur cuisson au grand feu. Sa palette de couleurs vitrifiées est préparée à l'avance et il ne saurait en changer les nuances au cours de l'ouvrage, ni reprendre celui-ci pour les assouplir aux délicatesses d'une symphonie parfaite. Forcément donc son œuvre, comparée à celle du peintre, ne peut présenter qu'une harmonie rudimentaire, simpliste dans ses éléments comme dans ses effets.

V. *Accord des couleurs.*

Il existe, nous l'avons dit, de grandes analogies entre l'harmonie des tons et celle des sons.

Ceux-ci se composent de voyelles et de consonnes. Dans le domaine des couleurs, les voyelles (*) sont les tons simples (blanc, bleu, rouge, jaune); les consonnes sont les tons composés (vert, pourpre, orangé). Mais ce dernier n'est guère employé, parce que, étant formé de rouge et de jaune, il manque de puissance rayonnante.

L'apposition de deux voyelles forme une diphtongue ou un hiatus, selon qu'elles s'associent ou non. La réunion de deux tons simples produit une harmonie ou une discordance, d'après qu'elles se conviennent ou non.

Le bleu comme le rouge peuvent voisiner avec le blanc ou le jaune; mais les deux premiers ne s'harmonisent pas directement; « la juxtaposition du rouge et du bleu est périlleuse, dit Viollet-Le Duc; elle amène une véritable dissonnance (**) ».

(*) Viollet-le Duc indique l'ordre contraire. Chez lui, couleurs simples = consonnes; couleurs composées = voyelles. Nous croyons que l'assimilation grammaticale comporte plutôt la classification opposée.

(**) *Dictionnaire de l'architecture*, t. IX, p. 398.

Pour adoucir le son des voyelles, on interpose les consonnes; plus celles-ci sont nombreuses, plus le son de la voyelle sera modifié. Pour atténuer la force des tons simples, on les doit alterner avec les tons composés, à moins d'atténuer la vigueur des premiers par des nuances mélangées ou des teintes d'ombre; et plus la tonalité primitive sera adoucie, plus l'harmonie s'établira facilement.

Observons encore que le noir opaque, amené par les sertissures de plomb et les dessins de la « teinte de trait », joue dans la phrase colorée, le même rôle que les césures entre les syllabes et les mots, dans la phrase parlée.

D'autres analogies remarquables entre les lois qui régissent l'harmonie des tons et l'harmonie des sons, se présenteront naturellement à nous dans la suite de cette étude. Ce serait, au surplus, donner à celle-ci un développement qu'elle ne comporte pas, de vouloir approfondir l'examen des phénomènes merveilleux qu'offre l'analyse des éléments physiques du jeu des couleurs.

Ces premiers éléments de la synthèse des colorations translucides étant connus, nous pouvons en déduire les règles relatives à la couleur dominante et aux couleurs secondaires.

VI. *Dominante.*

Dans toute verrière multicolore, il doit exister une couleur dominante. *Cette prédominance s'établit par la masse plus grande d'une teinte et de celles qui lui sont apparentées, combinée avec l'intensité du rayonnement qui lui est propre.*

La dominante doit s'offrir à l'œil comme la première

et la principale couleur dans l'ensemble de la mosaïque et *dominer* les autres éléments dont celle-ci se compose.

Pour déterminer la dominante, il faut donc tenir compte de trois facteurs :

a) La surface relativement prépondérante qui est attribuée à une teinte donnée ;

b) L'intensité du rayonnement propre à cette teinte ;

c) Le contingent plus ou moins fort des nuances qui lui sont apparentées.

Pour expliquer la portée du troisième terme, prenons comme exemple une composition dans laquelle domine le bleu franc. L'importance de cette tonalité s'accroîtra encore dans une certaine mesure, si dans le même cadre on rencontre, en outre, un contingent notable de blanc azuré, de pourpre violacé et de vert glauque, parce que l'élément bleu qui entre dans la mixture de ces nuances, n'est qu'insuffisamment neutralisé par l'autre facteur, blanc, rouge, jaune, qui lui est associé.

Cette remarque a son importance. Car si les tons qui concourent à former la mosaïque, ne tranchent pas suffisamment sur la dominante, celle-ci acquerra une prépondérance excessive et la composition dans son ensemble deviendra monotone, blafarde et confuse.

L'accent de la dominante est encore influencé par la puissance de son rayonnement. Ainsi, à surface égale, le bleu jouera un rôle bien plus prépondérant que le rouge, à cause de la propriété de dilatation lumineuse qui lui appartient.

Ceci sera vrai surtout lorsque la verrière est placée de manière à recevoir une lumière plus vive et plus pure. Tel panneau, où le rouge domine, brillera d'un éclat beaucoup

plus intense s'il est installé dans une fenêtre prenant jour au sud, que s'il était éclairé du nord. Il en sera de même pour un vitrail occupant une baie du clair-étage, en comparaison d'un autre, similaire de ton mais établi dans une fenêtre du bas-côté, où la lumière arrive moins intense et se trouve amortie par les constructions environnantes.

L'un des éléments qui contribuent le plus à établir la dominante d'un vitrail, c'est la teinte choisie pour le fond sur lequel se détachent les figures et les architectures. Nous aurons à revenir sur ce point.

Le choix de la dominante ne saurait être laissé au hasard.

Avant de faire ce choix, le verrier tiendra compte, non seulement de la lumière extérieure, c'est-à-dire de l'orientation et de la hauteur de la fenêtre, mais encore du degré de lumière qu'il convient de distribuer dans l'édifice.

Dans nos contrées septentrionales, par exemple, il faudra éviter la dominante rouge, la note foncée, pour les vitraux d'une église où la lumière n'est que parcimonieusement admise.

Dans le midi de la France et en Italie, au contraire, on remarque que les anciennes verrières accentuent cette dominante, qui, sous les rayons d'un soleil ardent, scintillent d'un incomparable éclat.

D'autres considérations encore doivent guider la détermination de la dominante.

Il importe notamment de ne pas heurter le ton général qui est donné à l'intérieur de l'édifice, soit par le jeu des matériaux mis en œuvre dans la construction, soit par les travaux des décorateurs et des divers artistes qui ont participé à l'ornementation et à l'ameublement.

C'est le cas de rappeler que le verrier, pas plus que les autres collaborateurs dans une œuvre d'ensemble, n'a le droit de faire abstraction des caractères généraux de celle-ci. Il ne peut donc négliger « d'accorder » la dominante de son travail avec la note colorée générale qui règne dans le monument.

Il est incontestable que le rôle des vitraux dans l'ensemble de l'édifice est très considérable, car il participe, à la fois, de l'architecture et de l'ornementation.

Isoler les verrières de l'atmosphère ambiante de la couleur, peut-être avec le secret désir de les faire valoir davantage aux dépens des autres décors, c'est méconnaître qu'elles doivent tenir une des parties harmoniques principales, mais non jouer *solo* dans une véritable symphonie artistique.

Les convenances liturgiques et symboliques entreront aussi en ligne de compte pour le choix de la dominante. Le bleu, par exemple, est la teinte emblématique que la tradition a vouée à la Vierge Marie; de même, le rouge est généralement consacré au Sauveur des hommes. Ce sera faire preuve d'un sens délicat que de choisir pour dominante dans les verrières rappelant les mystères de la Rédemption ou les souvenirs de la Mère de Dieu, la couleur symbolique qui leur est attribuée.

VII. *Harmonie générale des couleurs.*

Après avoir arrêté la couleur dominante de sa verrière, l'artiste distribuera les autres teintes qui doivent former la mosaïque, de telle manière que l'ensemble de la composition offre un aspect à la fois harmonique et varié.

Dans l'élaboration de ces accords de nuances, il s'inspirera

avant tout de son sens artistique, de son expérience et de son bon goût. Par cela même que les combinaisons sont infiniment variées, elles laissent le champ plus libre aux créations esthétiques qui répondent davantage à l'individualité du sentiment. A cet égard, il serait certainement malencontreux de vouloir enliser l'essor des facultés de l'artiste dans des formules précises et rigoureuses.

On peut toutefois noter ici certaines indications générales, qui aideront le verrier dans l'étude de l'agencement des couleurs.

Outre les principes que nous avons antérieurement développés, voici quelques observations qui concernent particulièrement l'harmonie des tons accessoires dans la verrerie.

A) De même qu'en musique, il existe des *gammes* majeures et mineures, de même parmi les vitraux, il s'en rencontre dont la dominante est plus vive ou plus terne.

Les accords des gammes majeures répondent à un mouvement plus allègre, à un sentiment plus animé et plus gai ; dans les tons mineurs, au contraire, c'est une certaine tristesse, jointe à une lenteur relative, qui constitue l'accent. Les mêmes émotions peuvent se refléter dans la tonalité générale d'un vitrail, par la correspondance qui existe entre certaines nuances de couleurs et les impressions que nous en percevons.

Bornons-nous à acter ce phénomène sans vouloir en rechercher ici les causes déterminantes. Qu'il nous suffise d'en trouver la confirmation dans le langage usuel. Ne disons-nous pas couramment que telle verrière est triste, maussade, que telle autre est gaie, animée et réjouit l'œil ?

Or, si le changement de ton dans une phrase musicale est toujours difficile et parfois blessant pour l'oreille, il n'est pas moins désagréable de rencontrer dans un panneau translucide, des éléments colorés qui jettent une « note » discordante par rapport à la tonalité adoptée. Que celle-ci soit forte et intense, ou terne et tranquille, il faut qu'elle se soutienne dans l'ensemble et dans les diverses parties de la composition. Dans l'harmonie colorée comme dans l'harmonie musicale, les vocalises doivent nécessairement demeurer d'accord avec le thème.

B) Dans l'un et l'autre domaine, il ne suffit pas d'éviter les « fausses notes »; il faut encore captiver et retenir l'attention par une eurythmie variée et agréable.

Le charme d'une verrière réside principalement dans la diversité des nuances secondaires maintenues à l'unisson de la dominante. Plus ces teintes secondaires seront semées en fragments repartis dans chaque partie de l'ensemble, plus on aura de chance de les voir s'amalgamer et se soutenir réciproquement dans une tonalité harmonieuse.

Sous ce rapport, les verrières à médaillons, telles que les produisait le XIIIe siècle, possèdent une supériorité incontestable et qui est pour nous pleine d'enseignements.

Les sujets représentés dans ces scènes, sont dessinés à petite dimension et offrent un nombre relativement grand de personnages, ce qui permet de multiplier et d'éparpiller les points de couleurs variées. Pour faire contrepoids à ceux-ci, le verrier a été amené à semer dans les encadrements, rinceaux et bordures, une richesse de dessin et une vigueur de coloris qui donnent à l'ensemble un merveilleux éclat. Faut-il s'étonner que Viollet-Le Duc ait envisagé ce genre de

verrières comme le *nec plus ultra* de l'art de la peinture translucide et y ait puisé les éléments de la théorie qu'il a magistralement formulée sur la technique de la verrerie monumentale ?

C) D'autre part, plus le dessin est étoffé de figures et d'ornements, plus le coloriste trouvera l'occasion de varier les teintes de sa palette. Ce sera pour lui le moyen de répartir dans les diverses zones, les teintes claires et les nuances foncées, les verres à fort et à faible rayonnement. Il aura ainsi la facilité d'établir partout où il le jugera convenable, un contrepoids à l'influence excessive de la dominante.

C'est dans la distribution et la pondération de ces *appoints* que se manifesteront surtout les qualités de l'artiste.

Pour y réussir, il faut nécessairement posséder un goût délicat, une réelle entente des couleurs et une sérieuse expérience. Pareils dons sont essentiellement personnels et les résultats en demeurent infiniment variés.

On ne saurait donc formuler à leur égard d'indications précises. Le charme des couleurs, en effet, comme celui des sons, procède d'une inspiration du génie, et l'effort du sens esthétique échappe à une sèche analyse.

D) L'étude des anciens vitraux a toutefois permis de formuler à l'égard des colorations secondaires, cette règle importante :

Lorsqu'une couleur simple constitue la dominante, il faut utiliser surtout les couleurs composées dans les autres parties du vitrail.

Par « couleurs composées » on entend ici non seulement les éléments du prisme qui ne sont pas primaires ou essentiels, mais encore toutes les teintes qui procèdent

directement d'une combinaison des sept colorations spectrales. Telles sont le rose (rouge et blanc), le gris (bleu et blanc), le paille (jaune et blanc), le verdâtre (vert et blanc), le chair (orange et blanc), le violet (pourpre et bleu), le roux (rouge et jaune), le brun (jaune et noir), etc.

Ces couleurs composées se diversifient, à leur tour, en une infinité de nuances, selon l'appoint respectif de leurs éléments premiers.

L'atténuation des couleurs procède surtout de la mixture du blanc, qui amène généralement des nuances fines et délicates. Il y a toutefois un danger à éviter dans la peinture diaphane plus encore que dans la peinture plate : celui de donner aux teintes nuancées de blanc, une prépondérance qu'elles prendraient aisément, surtout si elles venaient en concours avec des blancs purs, dont le rayonnement est intense.

Le blanc comme dominante fait perdre aux tons francs qui l'avoisinent, leur limpidité et leur valeur; si ces tons sont encore adoucis en clair, la masse du blanc devient excessive et la verrière prend une tonalité flasque et laiteuse, qui en diminue le rôle décoratif. La verrerie moderne fournit mainte preuve de ce fait.

Ce n'est pas à dire cependant que le blanc n'apporte son appoint précieux dans la composition de la mosaïque vitrée. Il constitue même un élément essentiel d'harmonie vis-à-vis des couleurs irréductibles entre elles, telles que le bleu et le rouge.

L'artiste aura, d'ailleurs, soin d'en modérer l'intensité en posant des ombres ou des lignes de trait qui brisent ou atténuent le rayonnement. Telle est la raison d'être des perlés, des méandres, des rinceaux qu'on voit souvent sur les blancs d'une verrière.

VIII. *Propriétés spéciales de chaque couleur.*

Pour compléter ces observations au sujet de la coloration, envisagée comme facteur primordial de l'art du verrier, il reste à noter rapidement quelques données expérimentales relatives aux affinités particulières des principales teintes du prisme.

BLEU.

Le bleu, que le Créateur a placé au firmament pour réjouir et reposer la vue, est de toutes les teintes du prisme la plus harmonieuse et la plus douce.

C'est donc le facteur principal et le meilleur élément de l'œuvre du verrier.

D'une part, il est bon conducteur de la lumière et la diffuse autour de lui; d'autre part, il s'associe à toutes les autres colorations, soit directement par le mélange qui produit d'autres tons, soit indirectement en les estompant par le rayonnement.

Seul, le rouge s'accorde mal avec le bleu en juxtaposition immédiate. Mais l'interposition d'un ton clair amène entre eux une vibration éclatante, qui profite surtout au bleu.

« Le bleu, a dit Viollet-Le Duc, c'est la lumière dans les vitraux, et la lumière n'a de valeur que par les oppositions. » C'est donc le bleu qui donne leur valeur relative aux autres tons et c'est de lui qu'il importe de se préoccuper surtout dans le choix de ceux-ci.

» La première condition de l'harmonie dans un vitrail, ajoute le savant français, c'est de *régler le bleu.* »

Mais, observe-t-il encore, si le bleu est la base de la coloration, il en est aussi l'écueil. Employé mal à propos ou hors

de propos, il peut jeter sur toute la composition une note fausse « qui affecte la vue comme un acide affecte le palais. »

Il en est ainsi notamment lorsqu'il est associé en excès au rouge, car alors il répand sur l'ensemble un ton violacé et froid; de même lorsqu'il est marié à des jaunes intenses et abondants, il amène une note vert-roux, également désagréable.

Par lui-même, d'ailleurs, le bleu trop haut de ton, prend vite un aspect sombre et opaque, surtout si l'on fait usage de verres plaqués ou dénués de paillettes dans la pâte.

On comprend que les verriers du moyen âge, eu égard au rôle prépondérant du bleu, donnaient tous leurs soins à la fabrication de ces verres et cherchaient à en diversifier la gamme en multipliant ses nuances. Dès le XIIIe siècle, on retrouve, notamment dans les verrières françaises, une série nombreuse de tons bleus, depuis l'azur pâle jusqu'au cobalt clair.

Cette série ne fait que s'accroître, surtout dans les teintes légères, à mesure que la dominante tend vers le blanc. On pourrait relever dans les dernières œuvres du moyen âge une quarantaine de tons et de demi-tons dans la gamme azurée.

ROUGE.

Le rouge, nous le savons, est le plus mauvais conducteur de la lumière et, par conséquent, le grand ennemi du bleu.

Il constitue toutefois un facteur essentiel de l'harmonie colorée, soit comme appoint, soit même comme dominante, lorsque l'abondance de la lumière le permet; car aucune autre

teinte de la palette ne l'égale comme vigueur et comme chaleur de ton.

Pour le rouge il faut surtout chercher à multiplier les points colorés et à les répartir en fragments de petite dimension, afin de les assortir à des éléments de coloration opposée. Dans les verrières ornées de grandes figures, il est difficile d'obtenir une harmonie soutenue et modérée lorsqu'une partie principale, la robe, par exemple, ou le manteau, offre une large surface en rouge uni.

Il faut, alors surtout, éviter que la masse rouge se trouve entourée de teintes effacées, fades, à tonalité peu accentuée.

Associé au jaune et au vert en nuances franches, le rouge garde toute sa valeur et la mosaïque atteint à une harmonie chaude, riche, splendide.

La fabrication du rouge à pleine pâte offre des difficultés spéciales, tant à cause des éléments métalliques qu'on y doit mêler, que de la nécessité d'avoir des tablures peu épaisses, afin de ne pas contrarier le rayonnement. Aussi s'est-on assez tôt avisé de produire des plaques où le rouge est appliqué en mince pellicule sur une surface atone.

Les « rouges doublés » sont les premiers spécimens de la fabrication des verres à engobe, à teinte plaquée. Ceux-ci sont, d'ailleurs, dans cette nuance moins néfastes à l'harmonie translucide que dans les autres couleurs.

On constate déjà la présence de « rouges doublés » dans certains vitraux du XIIIe siècle ; plus tard les rouges à pleine pâte deviennent fort rares.

Durant la première période ogivale, le verrier se montre fort attentif à ce que ses verres rouges, soit pleins, soit plaqués, présentent des stries, des paillettes, des rugosités, ce

qui leur donne un miroitement puissant et corrige le défaut de vibration. « On comprendra, dit Viollet-Le Duc, que la lumière passant à travers le verre et venant frapper les lamelles de rouge fouettées dans la pâte, se réflétant réciproquement, doive produire une coloration d'une intensité et d'une transparence sans égales. Chaque lamelle de pâte rouge produit l'effet d'un paillon et l'on voit, à la fois, une coloration rouge translucide et un éclat rouge réflété des lamelles voisines. »

La gamme du rouge est restreinte; on ne trouve guère que trois tons qui donnent franchement cette couleur et ne tombent pas dans le violet ou le rose.

POURPRE.

Basé sur le mélange du bleu et du rouge, le pourpre participe des caractères chromatiques de chacun de ces tons. Aussi sert-il souvent à les remplacer dans une note adoucie, lorsque l'emploi de la couleur primaire jetterait une note fausse dans la symphonie.

Le pourpre constitue surtout une valeur neutre, d'accent modéré, fort utile comme teinte d'appoint. Il se combine cependant mieux avec les couleurs fortes, vert, rouge, jaune, qu'avec les couleurs rayonnantes, bleu et blanc.

A raison de sa formation composée, le pourpre se modifie en une infinité de tons, selon la prépondérance donnée à l'un des éléments constitutifs. Ces nuances peuvent se ranger en deux classes principales : le pourpre proprement dit et le violet.

Le pourpre proprement dit est celui dans lequel domine le ton rouge vineux. Sa tonalité chaude et harmonique en a

rendu l'emploi extrêmement fréquent, surtout dans les verrières des meilleures époques.

Une nuance spéciale qu'affectionnaient particulièrement les verriers médiévaux, est celle qu'en argot d'atelier on désigne communément par son nom anglais de *brown pink* (brun-rose).

Outre sa diaphanéité correcte, elle a l'avantage de présenter une coloration qui ne heurte aucune des couleurs principales de la palette. On peut la juxtaposer au rouge comme au bleu, au vert comme au jaune et au blanc, sans que ces tons perdent leur valeur propre. C'est donc un élément précieux dans l'agencement des couleurs, puisqu'il sert, à la fois, de nuance intermédiaire et de lien harmonique.

Le *brown pink* se nuance en une gamme de tons plus ou moins accentués mais qui généralement possèdent en propre un reflet amorti, doux et chaud, que l'on dirait presque doré. Ce scintillement, qui rappelle celui du soleil couchant, explique la faveur donnée à cette teinte par les artistes du moyen âge.

Parmi les succédanés du rose-brun dans les notes les plus claires, on rencontre une série de nuances entre lesquelles les maîtres primitifs choisissaient d'habitude les verres destinés à représenter les carnations. Plus tard, il est vrai, on préféra pour cet emploi des roses très amortis ou des blancs légèrement teintés; mais ce fut souvent au détriment de la valeur du trait et de l'harmonie générale.

Le violet procède d'une addition plus forte du bleu.

Presque inconnu au XIIe et au XIIIe siècles, il devient, au contraire, un des tons les plus en faveur durant les périodes de décadence.

Il n'est, en effet, guère de vitraux de la fin du xve et surtout du xvie siècle, où on ne le trouve, même en « plaques » considérables. Presque toujours les courtines qui, à ce moment, sont substituées aux fonds damasquinés, comportent une tonalité violette très accentuée.

Le violet se marie bien avec les jaunes forts, souvent presque orangés, que l'on affectionnait beaucoup également vers ce temps.

C'est même à cette assonance, fort caractéristique de la dernière période ogivale et des débuts de la Renaissance, qu'il faut attribuer l'emploi, devenu alors si général, du violet.

Celui-ci, en effet, tout en possédant une tonalité très forte et très nette, demeure une couleur froide et qui, présentée en masse, prend aisément un aspect opaque.

A raison de la première de ces affinités, le violet donne le contrepoids harmonique des jaunes ambrés ou rutilants qui lui étaient juxtaposés. A cette dominante très élevée, criarde même, il fallait une sourdine qui fût néanmoins au diapason ; c'est le rôle du violet.

D'autre part, un fond mat et qui tend, comme le violet, à éloigner les plans, convenait bien pour mettre en relief les figures et les parties dessinées, que déjà l'on traitait avec de forts jeux de lumière et de clair-obscur.

Par ce double motif, le violet répond à la tendance nouvelle qui animait les maîtres verriers, aux confins de la Renaissance. Il caractérise donc la décadence de leur art et l'acheminement vers les procédés de la peinture de chevalet.

Pour les mêmes motifs, le violet, sauf quand il est employé à dose infinitésimale et par parcelles, constitue aisément un

écueil fallacieux pour l'harmonie d'une belle verrière. Il convient donc de n'en faire usage qu'avec beaucoup de circonspection, si l'on veut conserver la note propre aux vitraux conçus selon les meilleures traditions.

VERT.

De même que la nature a diversifié infiniment les teintes verdoyantes qui tapissent le sol et habillent la végétation, de même le verrier a, de bonne heure, trouvé le moyen de varier infiniment sa palette dans la gamme verte.

Ces modulations étaient d'autant plus aisées à obtenir que la première base du vert est le bleu, dont nous connaissons les propriétés translucides et qui peut se combiner avec le jaune dans des degrés très variables. La fusion de ces deux éléments colorants s'obtient généralement sans difficulté dans la préparation de la matière vitrifiable.

Les vitraux de la haute époque montrent que les teintes vertes fournissaient dès lors le contingent le plus nombreux par la variété des nuances. La palette du verrier s'enrichit encore, dans la suite, de tons nouveaux, mais seulement dans les nuances claires.

Plus que toute autre couleur, le vert doit être distribué par parcelles. C'est une teinte d'appoint et qui, présentée en masse, paraît aisément foncée et monotone. On ne réussira à lui donner toute sa valeur qu'en entremêlant ses diverses nuances avec l'intention d'y amener une certaine opposition.

Il en est spécialement ainsi pour la représentation de la verdure et du feuillage.

Le vert se subdivise en nuances chaudes et nuances froides. Les premières sont celles où le bleu domine moins;

aussi peuvent-elles même se trouver, sans trop d'inconvénient, juxtaposées à celui-ci, en dépit du proverbe qui assure que :

Vert et bleu
Jurent à deux.

JAUNE.

Après ce que nous avons dit des autres couleurs du prisme, il ne reste que peu de choses à noter pour celle qui se rapproche le plus de l'éclat de l'or.

De tous les éléments de la palette, le jaune est celui qui est le plus facilement influencé par les couleurs adjacentes. Entremêlé au blanc, il s'estompe jusqu'au point de perdre parfois presque toute sa valeur. Avoisinant au bleu, il en reçoit une irradiation verdâtre, et près du rouge, il s'élève jusqu'au ton orangé.

Ceci s'applique spécialement au jaune franc, ou, comme on l'appelle communément, au « jaune d'or. » Quant au jaune paille, il participe presque entièrement des propriétés rayonnantes du blanc, dont il constitue une atténuation.

Le jaune orangé, par contre, qui ne fut guère employé qu'à l'époque de la décadence ou comme couleur d'engobe, prend aisément l'aspect terne et exerce l'influence défavorable du rouge obscurci.

Dans leur ensemble, les observations que nous avons présentées jusqu'ici, concernent le côté technique plutôt que la partie artistique de l'œuvre du peintre verrier.

Celui-ci doit, d'abord, préparer et agencer la surface

diaphane, sur laquelle ses pinceaux dessineront ensuite le thème iconographique choisi, qui donnera à la verrière son nécessaire complément et son vrai caractère.

La peinture sur la surface translucide constitue la seconde phase de la confection du vitrail. C'est aussi la principale.

Ici encore la tâche est complexe.

D'une part, le peintre verrier demeure astreint, non seulement aux éléments physiques et matériels que nous avons indiqués, mais encore à certaines données scientifiques qu'il ne saurait enfreindre impunément; telles les lois de l'optique et, dans une certaine mesure, celles de la perspective.

D'autre part, le sentiment esthétique, la composition artistique doivent jouer une rôle prépondérant dans la réalisation de l'œuvre.

Il faut que celle-ci réflète les aspirations de l'idéal et les inspirations du génie. Il faut, en même temps, qu'elle dénote les connaissances acquises dans la science du dessin, dans l'étude des documents archéologiques et iconographiques, dans la notion des styles qui marquent les diverses périodes de l'art monumental. Il faut enfin qu'elle tienne compte des données traditionnelles de l'art de la vitrerie en particulier, et notamment qu'elle harmonise dans un juste équilibre les « grandes parties » du vitrail : le soubassement et le dais architecturé, les images figurées et les décors du tympan.

Ces divers points, que mentionne spécialement la seconde partie du questionnaire inscrit à notre ordre du jour, comporteraient à eux seuls une étude qu'il n'est, certes, pas possible d'aborder aujourd'hui. On y trouverait ample matière pour un entretien subséquent.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 9, 16, 23 et 30 novembre; des 7, 14, 21 et 28 décembre 1901.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Des avis favorables ont été émis sur :

1° La proposition de confier à M. Noë, peintre restaurateur à Bruges, la remise en bon état de trois tableaux anciens appartenant à l'église de Lapscheure (Flandre occidentale); *Église de Lapscheure. Tableaux.*

2° Un tableau spécimen du chemin de la croix projeté pour l'église de Glons (Liége); auteur M. Coppejans; *Église de Glons. Chemin de la croix.*

3° Le projet relatif à la décoration picturale de l'église de Smetlede (Flandre orientale); auteurs, MM. Janssens et Coppejans; *Église de Smetlede. Décoration.*

4° Le projet d'un vitrail à placer dans le transept nord-est de l'église de Notre-Dame de Pamele, à Audenarde (Flandre orientale); auteur, M. Dobbelaere; *Église de N.-D. de Pamele, à Audenarde. Vitrail.*

5° Le dessin d'une verrière à exécuter par MM. Stalins et Janssens pour l'une des fenêtres du bas-côté de l'église de Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers); *Église de Saint-Gommaire, à Lierre. Verrière.*

Église de Saint-Jacques, à Gand. Vitraux.

6° Le projet relatif au placement de deux vitraux dans les fenêtres du haut chœur de l'église de Saint-Jacques, à Gand (Flandre orientale); auteur, M. Ladon ;

Église de Florennes. Vitraux.

7° Le projet relatif au placement de vitraux dans l'église de Florennes (Namur), sous la réserve qu'au cours de l'exécution l'auteur, M. Dobbelaere, cherchera à masquer les costumes noirs, le noir étant incompatible avec la peinture sur verre ; par sa nature même, elle doit être essentiellement translucide ;

Église primaire de Dinant. Vitrail.

8° Le projet d'un vitrail destiné à la grande fenêtre du transept sud de l'église primaire de Dinant (Namur) ; auteur, M. Ladon ;

Église de Ruddervoorde. Vitraux.

9° Les dessins de plusieurs vitraux à placer dans l'église de Ruddervoorde (Flandre occidentale); auteur, M. Dobbelaere ;

Église de Betecom. Vitraux.

10° Le projet relatif au placement de deux vitraux dans le chœur de l'église de Betecom (Brabant); auteur, M. Grossé.

Église de Rossignol. Tableau.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, le 2 décembre 1901, que le tableau de l'autel majeur de l'église de Rossignol (Luxembourg) est une œuvre du frère Abraham Gilson, religieux à l'abbaye d'Orval, qui a joui d'une assez grande réputation de son vivant (décédé le 16 janvier 1809).

Cette peinture représente Sainte-Madeleine au pied du Christ crucifié ; elle serait encore en assez bon état de conservation si elle n'avait été fort mal rentoilée et couverte d'un très mauvais vernis.

Cette œuvre mérite d'être conservée et remise en état convenable ; la dépense pour ce travail semble pouvoir être évaluée à 200 francs.

Le conseil de fabrique étant dénué de ressources, les

pouvoirs publics devraient intervenir généreusement dans les frais à faire pour assurer l'exécution de ce travail de conservation.

— Il résulte d'une inspection de l'église de Bois-de-Lessines (Hainaut), que le chemin de la croix de cet édifice ne paraît nécessiter, pour le moment, qu'un simple travail de nettoyage. Église de Bois-de-Lessines. Tableaux.

Les six tableaux enchâssés dans les lambris du chœur et rappelant des scènes de l'ancien et du nouveau testament, offrent un certain intérêt. Ceux du côté nord paraissent assez endommagés, mais il se peut que le mal ne soit que superficiel et que le vernis seul ait été décomposé par l'action des rayons solaires passant au travers des baies du côté sud.

Les tableaux ornant la paroi sud sont beaucoup mieux conservés.

Il y aura lieu de faire procéder avec grand soin à la restauration de ces toiles. Il sera prudent de commencer par rentoiler l'un des tableaux et de faire un essai de restauration sur une petite partie de la toile, dans un coin ; dès que cet essai sera terminé, une nouvelle visite permettra d'apprécier ce que compte faire le restaurateur et s'il est apte à mener l'entreprise à bonne fin.

Plusieurs pierres tumulaires sont encastrées dans le pavement de l'église. Dans l'intérêt de l'histoire locale, il est nécessaire d'en assurer la conservation. A cet effet, il conviendra de les relever et de les appliquer contre les murs intérieurs en combinant ce placement avec celui du lambris dont l'église va être dotée prochainement.

— Il a été procédé, le 12 novembre 1901, au presbytère Église de Crisnée. Tableaux.

de Crisnée (Liége), à l'examen des différentes peintures dont le conseil de fabrique voudrait opérer la vente.

Ces tableaux, qui proviennent de l'ancienne église, n'ont pas de valeur au point de vue de l'art et sont d'ailleurs dans l'état le plus déplorable; il n'y a d'exception à faire que pour une seule toile, qui, à ce que l'on assure, occupait la place de retable au maître-autel de l'ancienne église.

Cette peinture représente *l'Adoration des Bergers;* elle est signée et datée : *Latour pinxit* 1757. Cette œuvre est fort sale et couverte de nombreuses couches de vernis. Mise en bon état, elle pourrait être placée dans la nouvelle église, ne fût-ce qu'à titre de souvenir historique.

Jean Latour, né à Liége, en 1709, mort à Moulins (Picardie) en 1782, a été de son vivant un peintre très en vogue dans l'ancienne principauté de Liége, où l'on retrouve encore dans beaucoup d'églises de ses peintures.

Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Peintures.

— A la demande du conseil de fabrique, il a été procédé, le 23 novembre 1901, à l'examen des échantillons de polychromie de l'autel du Sacré-Cœur, en l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, et des modifications à apporter au chemin de la croix.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, que les échantillonnages de polychromie de l'autel et du mur derrière celui-ci semblent en bonne voie et que rien ne s'oppose à ce que le travail soit poursuivi dans ce sens.

Les spécimens des modifications à apporter à l'entourage des stations du chemin de la croix ne sont pas aussi satisfaisants. Les tons de fond ne sont pas heureux et l'ornementation est trop grande d'échelle. L'artiste chargé de ce travail,

M. Algoet, a été engagé à faire deux autres échantillons, l'un comportant un fond d'or diapré de rouge pour les stations, l'autre comportant un fond rouge diapré d'or pour les anges. Il semble que par ce parti on arrivera à un ensemble satisfaisant.

Lorsque ce nouvel essai sera terminé, il sera immédiatement procédé à son examen.

Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Chemin de la croix.

— Les nouveaux échantillons des modifications proposées à l'entourage des stations du chemin de la croix de l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles, dont la production a été demandée lors de la visite du 25 novembre, ayant été exécutés, il a été procédé à une seconde inspection, le 7 décembre 1901.

Le fond d'or diapré pour les stations paraît pouvoir être admis. Toutefois, le champ en est trop vaste; il conviendra de le réduire en le délimitant par une arcature décorative très modeste. Au-dessus de cette arcature on reproduira le fond rouge diapré d'or représenté par l'échantillon n° 3, lequel peut être adopté pour le fond des anges.

Il a été recommandé à l'artiste de ne pas abuser de l'or pour l'ornementation des fonds.

Comme rouge de fond, il conviendra de prendre exactement le ton de celui des peintures ornant les arcatures du chœur.

Pour la décoration des colonnettes séparant les arcatures, la préférence doit être donnée à l'échantillon figurant au bas de la deuxième colonnette.

Église de Neeroeteren. Peintures des voûtes.

— Il résulte d'un examen auquel il a été procédé, que la restauration des peintures des voûtes de l'église de Neeroeteren (Limbourg) a été exécutée avec soin. En conséquence,

rien ne s'oppose à la liquidation du subside alloué par l'État en vue de cette entreprise.

Église d'Ollignies. Vitraux.

— Les six vitraux peints placés dans l'église d'Ollignies ont fait l'objet d'un examen, le 18 novembre 1901.

MM. Devillers, Hubert, Sonneville et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

Ces œuvres d'art, exécutées par M. Ladon, ont été traitées avec talent. Il y a lieu, conséquemment, de liquider le subside promis, pour cette entreprise, sur les fonds des Beaux-Arts.

Quelques travaux de restauration et d'appropriation devant être exécutés à l'église, notamment au chœur, il conviendra d'en profiter pour agrandir un peu les deux oculus de l'abside, en percer un troisième au centre et les doter de vitraux peints. L'ouverture centrale aurait pour sujet le Crucifiement, celle de droite la Résurrection et celle de gauche le Portement de la croix.

Église de Saint-Martin, à Saint-Trond. Chemin de la croix et vitraux.

— Il a été procédé, le 4 novembre 1901, à l'examen du chemin de la croix et des vitraux placés dans l'église de Saint-Martin, à Saint-Trond.

MM. l'abbé Daniëls, Serrure et Van Neuss, membres du Comité des correspondants du Limbourg, assistaient à cet examen.

Les ouvrages précités étant terminés et leur exécution ayant été faite avec soin, rien ne s'oppose à la liquidation du subside promis par le Département de l'Agriculture pour en assurer la réalisation.

Justice de paix de Binche. Sculptures.

— Il résulte d'une inspection faite dans l'atelier de M. le sculpteur Mascré, que le modèle du bas-relief destiné à la décoration intérieure du local de la justice de paix, à

Binche (Hainaut), peut être approuvé; on peut conséquemment autoriser l'artiste à passer à l'exécution définitive.

En ce qui concerne la figure destinée à orner le même édifice, le modèle n'en est qu'ébauché; il y aura donc lieu d'en faire un examen ultérieur.

Hôtel de ville de Bruxelles. Statues.

— Il a été procédé, le 7 décembre 1901, à l'examen des modèles, grandeur d'exécution, de cinq statues destinées à la décoration de la façade ouest de l'hôtel de ville de Bruxelles.

M. Degroot, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Les œuvres dont il s'agit laissent notablement à désirer. Elles ne sont pas en rapport avec le caractère de l'édifice qu'elles sont appelées à compléter; elles sont, en général, trop lourdes et trop grandes.

Il est à remarquer, du reste, que dans les conditions où s'effectue ce travail décoratif, comportant 24 statues confiées à 24 sculpteurs, une bonne exécution est irréalisable et une surveillance efficace en devient impossible.

Un travail décoratif de cette nature et de cette importance devrait, à l'avenir, être confié à trois ou quatre sculpteurs qui travailleraient d'un commun accord.

Église de Bastogne. Vitraux.

— Le 12 décembre 1901, il a été procédé, de concert avec MM. Cupper et Sibenaler, délégués du Comité des correspondants du Luxembourg, à l'examen de trois vitraux peints placés dans le chœur de l'église de Bastogne.

Il résulte de cet examen que les verrières dont il s'agit ont été exécutées d'une façon très satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à la liquidation du subside alloué, sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de ladite entreprise.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur :

Maison communale de Brasschaet.

1° Le projet n° 3, dressé en vue de la construction d'une maison communale à Brasschaet (Anvers), sous les réserves suivantes dont il pourra être tenu compte au cours de l'exécution des travaux : *a*) la tour est trop importante pour l'ensemble de l'édifice; il y a lieu d'en réduire la superficie et de la faire descendre jusqu'au sol en façade latérale comme en façade principale; *b*) les façades, de même que le couronnement de la tour, devront être simplifiées; ces simplifications sont autant nécessaires dans l'intérêt de l'aspect de l'édifice que pour permettre de rester dans les limites de la dépense prévue, laquelle est fixée à 45,000 francs; *c*) l'escalier donnant accès à l'étage doit être sensiblement amélioré; il faut surtout éviter les marches obliques; architecte, M. Truymans;

Tour des petites halles de Courtrai.

2° Le projet relatif à la restauration de la tour des petites halles de Courtrai. Le Collège estime néanmoins qu'il serait préférable de supprimer la balustrade projetée à la naissance de la flèche. Il pense aussi que l'auteur ferait bien de placer un linteau au-dessus des fenêtres du premier étage; architecte, M. Vierin;

Hôtel de l'Académie flamande, à Gand.

3° Les projets relatifs à la décoration de la salle des séances de l'Académie royale flamande, à Gand (Flandre orientale). Bien que ces projets puissent être encore améliorés, la Commission croit pouvoir en autoriser l'exécution pour ne pas retarder davantage un travail vivement sollicité. Elle engage les auteurs à s'inspirer, pour les détails, de ce qu'il y a de mieux à Gand dans le type adopté et à faire

choix d'un bon ornemaniste qui puisse interpréter le Louis XV d'après les meilleurs modèles. De ce choix surtout dépendra la réussite de l'entreprise. L'architecte fera bien aussi, lors du tracé des épures, de rapprocher autant que possible l'encadrement des panneaux aveugles des formes adoptées pour les encadrements des fenêtres et, en général, d'en simplifier encore les détails;

4° Le projet de travaux de consolidation à effectuer aux ruines de l'abbaye d'Aulne (Hainaut). A la demande de M. le Ministre de l'Agriculture, M. Cloquet a indiqué quelques postes du devis qui pourraient être ajournés, savoir : restauration de la corniche des remises (1,000 francs); restitution d'une travée au pied du collatéral sud, de sa façade occidentale et d'un arc-boutant (6,600 francs). M. Cloquet propose aussi de ne pas dégager les arcades du transept sud (4,000 francs), travail qui lui paraît trop hardi. Le devis présenté pourra être ainsi réduit d'une somme de 11,600 francs. L'attention de la direction des travaux a été appelée sur la nécesité de veiller avec le plus grand soin à ce que la taille des pierres nouvelles soit toujours exactement conforme à celle des anciennes. Abbaye d'Aulne.

— Il a été procédé, le 11 novembre 1901, à l'examen des travaux de restauration effectués à l'hôtel de ville de Binche. Hôtel de ville de Binche.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à la visite.

Il résulte de cet examen que tous les travaux projetés à cet édifice, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont terminés et qu'ils ont été effectués avec beaucoup de soins.

Le mobilier et la décoration des diverses salles sont égale-

ment achevés ; ces ouvrages ont aussi été traités de la façon la plus satisfaisante.

Les deux écussons au centre de la façade principale du monument semblent un peu isolés dans les niches qui les abritent ; on fera bien de doter le fond des niches d'un décor quelconque, par exemple d'un gaufrage doré.

On peut en dire autant des lions ornant la salle des pas-perdus ; ils réclament aussi un accompagnement orné.

La restauration totale de l'hôtel de ville de Binche étant accomplie, il faudra songer à le dégager complètement. Eu égard à l'intérêt artistique et archéologique que présente cet édifice, il est désirable que les pouvoirs publics ne ménagent pas leurs subsides en vue de l'isoler, afin de le soustraire à tout danger que peut lui faire courir le voisinage de constructions qui y sont accolées.

Hôtel de ville de Louvain.

— Il a été procédé, le 19 novembre 1901, à l'examen des modèles préparés en vue de la restauration de la sculpture artistique du pignon ouest de l'hôtel de ville de Louvain.

MM. Van Even et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Les modèles dont il s'agit sont traités dans de bonnes conditions ; rien n'empêche de procéder à l'exécution définitive en pierre.

L'exécution des travaux de restauration du monument s'effectue, en général, d'une façon très satisfaisante ; la taille de la pierre est actuellement bien comprise et l'épaisseur des joints a été considérablement améliorée dans ces derniers temps. Néanmoins, il n'est pas inutile de recommander encore à la direction des travaux de tenir la main à ce qu'on accentue les joints en les exécutant légèrement en creux.

Il importe aussi que les pierres endommagées soient remplacées; des incrustations dans les pierres, à l'extérieur, ne sont pas pratiques. Il en résulte presque toujours une disparate de teinte qui produit un mauvais effet.

Les statues qui décoraient les niches sont en bon état; il y aura lieu de les remettre en place après les avoir nettoyées. Il conviendra toutefois d'en poser d'abord une ou deux, afin de juger si la teinte foncée qui leur a été donnée autrefois pour les harmoniser avec les parements déjà assombris de la première restauration du monument, ne devra pas être enlevée ou atténuée.

Salle Levoz et école moyenne de Spa.

— Les journaux ayant annoncé que l'administration communale de Spa se propose de mettre en vente l'ancienne salle Levoz et de faire démolir l'école moyenne, il a été procédé à l'examen détaillé de ces deux édifices.

MM. Bormans et Renier, membres du Comité des correspondants de la province de Liége, assistaient à cet examen.

La salle Levoz a été érigée vers la fin du XVIIIe siècle. C'est un bâtiment assez imposant, aux vastes proportions, mais il est aujourd'hui dans un état pitoyable, ayant été abandonné pendant de longues années. Ses murs sont hors plomb, les pierres de taille sont pour la plupart brisées, les menuiseries sont disloquées, la toiture est entièrement dévastée. C'est pour ainsi dire une ruine. D'autre part, sa valeur artistique est insignifiante. Son seul mérite est de rappeler quelques souvenirs historiques. Bref, l'état de cet édifice est tel que s'il fallait en entreprendre une restauration sérieuse, celle-ci équivaudrait à une reconstruction presque complète. Ce serait une très grande dépense pour aboutir, en somme, à un résultat médiocre.

En présence de cette situation et vu que l'édifice dont il s'agit n'est d'aucune utilité pour l'administration communale, à cause de son éloignement du centre de la ville, il n'y a pas lieu de s'opposer à son aliénation ni même à sa démolition.

L'immeuble affecté aujourd'hui à l'école moyenne, dont l'existence paraît menacée, sans être un monument, est une construction beaucoup plus intéressante que la salle Levoz, au moins pour ce qui est de sa façade, laquelle appartient aux styles Louis XV et Louis XVI.

Cet édifice a été érigé en 1776. Il rappelle, par conséquent, l'époque la plus brillante de Spa. Malheureusement, il est en mauvais état; des mouvements continus se manifestent, paraît-il, dans les fondations qui sont établies sur pilotis dans un sol tourbeux. La construction est lézardée, les seuils des fenêtres, les cordons et les corniches sont dénivelés. En outre, ce bâtiment est si peu propre à sa destination actuelle que l'autorité supérieure en a ordonné le remplacement. Une nouvelle école moyenne va donc être construite à un autre emplacement.

L'idée a été émise d'approprier cet ancien bâtiment en hôtel de ville. Ce serait une bonne solution, mais l'administration communale craint qu'il ne soit pas possible, dans l'état actuel de la bâtisse, de la maintenir debout. De plus, sa restauration coûtera, dit-elle, une somme considérable.

On ne doit pas se dissimuler qu'une restauration sérieuse entrainera une dépense importante, car il faudra très probablement reprendre les murs en sous-œuvre. L'intérêt artistique et archéologique que présente sa façade justifie amplement semblable mesure. C'est, sans contredit, le plus intéressant morceau d'architecture ancienne de Spa. Sa

disparition ne manquerait pas de soulever des protestations et l'administration communale elle-même ne tarderait pas à la regretter. Celle-ci, qui était représentée à la visite par son collège échevinal et par la direction du service des travaux de la ville, paraît d'ailleurs animée des meilleures intentions, mais ce qui la préoccupe surtout, c'est la question des dépenses que la restauration du bâtiment doit entraîner. D'autre part, elle compte sur la vente du terrain pour l'aider à contribuer dans les frais d'érection de la nouvelle école moyenne. Il est vrai que, par contre, elle trouvera une certaine compensation dans la vente des bâtiments de l'ancien hôtel de ville.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Construction et restauration de presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets relatifs :

1° A la construction d'un presbytère à Lessines (Hainaut); architecte, M. Charbonnelle ;

2° A la reconstruction du presbytère de Maercke-Kerkhem (Flandre orientale); architecte, M. Haché ;

3° A la restauration du pesbytère de Jamoigne (Luxembourg) ;

4° A la restauration du presbytère d'Oostham (Limbourg); architecte, M. Christiaens ;

5° A l'exécution de travaux de restauration au presbytère de Putte (Anvers) ; architecte, M. Careels ;

6° A l'établissement d'un grillage aux abords du presbytère de Baronville (Namur) ;

7° A l'aménagement des abords du presbytère d'Opont (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

La Commission a émis des avis favorables sur les projets relatifs :

Église de Petithier.

1° A la construction d'une église à Petithier (Luxembourg). L'attention de l'architecte, M. Cupper, a été appelée sur la nécessité de bien étudier la question relative à la poussée des voûtes et d'ancrer soigneusement celles-ci. On lui a conseillé aussi de rendre les voûtes indépendantes des charpentes pour éviter des dislocations lors de la poussée des grands vents sur la toiture ;

Église d'Asper.

2° A la reconstruction partielle de l'église d'Asper (Flandre orientale), sous la réserve qu'au cours de l'exécution des travaux il sera tenu compte des recommandations faites par M. l'architecte provincial dans son rapport du 17 octobre 1901 ; architecte, M. De Noyette ;

Église d'Elewyt.

3° A l'établissement d'un carrelage dans l'église d'Elewyt (Brabant) ; architecte, M. Toen ;

Objets mobiliers d'églises.

4° A l'établissement d'objets mobiliers dans les églises de :

Molenbeek-Wersbeek (Brabant) : tabernacle coffre-fort ;

Geystingen (Limbourg) : maître-autel ;

Cras-Avernas (Liége) : banc de communion ;

Saint-Médard, à Wervicq (Flandre occidentale) : mobilier complet ;

Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : autel latéral.

Église de Wommelghem.

— L'avant-projet soumis en vue de l'agrandissement de l'église de Wommelghem a fait l'objet d'un examen, sur place, le 24 octobre 1901.

MM. Donnet, Van Leemputten et le chanoine Van Caster,

membres du Comité des correspondants de la province d'Anvers, assistaient à cet examen.

Le chœur de l'église de Wommelghem remonte au XIIIe siècle ; il a conservé des détails intéressants, notamment ses fenêtres bordées de colonnettes avec chapiteaux à crochets ; des culs-de-lampe ; une crédence ; une belle porte donnant communication à la sacristie, etc.

La tour est également une construction remarquable, d'un aspect imposant qui rappelle celui de la plupart des tours de la campagne anversoise ; elle offre tous les caractères de l'architecture du XVe siècle.

Le transept, de la même époque, est moins intéressant.

Quant à la nef, dont la construction peut remonter également au XVe siècle, elle a perdu tout caractère par suite d'importantes transformations qu'elle a subies il y a une soixantaine d'années. Les bas-côtés ont été reconstruits à la même époque. La haute nef a toutefois conservé les nervures de son ancienne voûte en bardeaux ; elles sont visibles au-dessus de la voûte moderne en plâtre.

Par suite de l'accroissement continu de la population, il y a nécessité d'agrandir l'église. Il semble que cette extension doit se faire par le dédoublement des bas-côtés, ainsi que l'indique un croquis joint au dossier ; de la sorte, l'édifice se composerait de cinq nefs. En tous cas, l'église doit rester orientée.

Lors de l'étude de ce projet, l'architecte devra chercher à utiliser, si possible, les pignons actuels du transept ; il pourra aussi tirer parti de la situation de l'édifice pour ériger un porche à la façade sud, ce qui facilitera l'accès du temple tout en contribuant à augmenter encore son aspect pittoresque.

Le banc de communion renaissance n'est pas sans mérite ; il devra être conservé dans l'église agrandie. Il doit en être de même des lambris avec confessionnaux qui règnent le long des bas-côtés. Ces boiseries sont composées de parties anciennes et de parties modernes adroitement assemblées et dans lesquelles sont enchâssées les stations, en bas-relief, du chemin de la croix.

Une pierre tumulaire avec armoiries fait partie du pavage devant l'église. Cette dalle présente de l'intérêt pour l'histoire locale. Par conséquent, il conviendra de la relever et de l'appliquer contre un des murs intérieurs de l'édifice.

Église de Bois d'Haine.

— En novembre 1900, le conseil communal de Bois-d'Haine a décidé de supprimer le grillage qui avait été élevé devant l'église en vue de clôturer la partie du cimetière longeant la voie publique et transformée en parvis.

Ce grillage a été établi par l'ancien curé de la paroisse, au profit de la fabrique et, affirme cette dernière, avec l'assentiment du conseil communal.

Or, le conseil communal prétend qu'il n'existe dans ses archives aucun document constatant que ladite clôture a été érigée du consentement de l'autorité communale ; qu'en outre le terrain formant parvis à l'église est la propriété de la commune, étant une partie désaffectée du cimetière.

Malgré les protestations du conseil de fabrique, l'administration communale a fait procéder à la démolition de la clôture et en a vendu les matériaux à son profit. En outre, elle a fait fermer par un mur plein l'espace entre l'église et la maison voisine.

Pour justifier cette mesure, le conseil communal invoque l'utilité publique, attendu que le grillage s'avançant sur la

voie publique, en dehors de l'alignement des maisons, gênait la circulation; que le grillage restant constamment ouvert pour laisser libre accès à l'église, cette situation était de nature à empêcher la surveillance et la sécurité du cimetière qui se trouve derrière cet édifice; enfin, que ce grillage n'a pas été prévu lors de la construction de l'église.

De son côté, le conseil de fabrique fait remarquer que la fermeture, par un mur plein de l'espace entre l'église et la maison voisine met un obstacle aux processions qui se font périodiquement autour de l'église; que, d'autre part, lors des fêtes locales, les forains établissaient leurs échoppes contre la clôture; que dorénavant ils les installeront contre les murs même de l'église au grand préjudice des convenances, du maintien de l'état de propreté des abords du temple et de l'accès de ce dernier.

L'inspection à laquelle il a été procédé, le 21 novembre 1901, de concert avec MM. Devillers, Hubert, Sonneville et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, n'a eu d'autre résultat que de constater la situation exposée ci-dessus.

En réalité, il s'agit ici d'une question purement administrative. L'Autorité supérieure semble seule avoir à intervenir dans cette affaire en recherchant si, en effet, la clôture dont il s'agit a été établie sans l'autorisation de la commune sur un terrain lui appartenant; si la partie clôturée du cimetière vers la route a été légalement désaffectée par arrêté royal et si l'administration locale a agi légalement en procédant à la démolition avant d'en avoir obtenu l'autorisation régulière.

Quoi qu'il en soit, il résulte de l'examen des lieux qu'il est opportun de remplacer par une grille ouvrante le mur

établi entre l'église et la maison voisine, afin de permettre le passage des processions qui font partie de l'exercice régulier du culte.

Au point de vue de l'aspect de l'édifice, une clôture devant celui-ci ne s'impose pas, mais comme elle est indispensable pour protéger les abords immédiats du temple contre toute déprédation, soit en temps ordinaire soit pendant les kermesses ou autres réjouissances publiques, il y a moyen de concilier tous les intérêts en cause en rétablissant une clôture très simple à 2 ou 3 mètres des parties les plus saillantes de la façade de l'église. Ce grillage n'a pas besoin d'être posé sur un mur, un simple soubassement en pierre bleue suffit pour lui donner un support.

Eglise de Bertrix.

— A la demande de M. le doyen de Bertrix, il a été procédé, le 29 octobre 1901, dans l'église de cette localité, à l'examen du banc de communion et de trois statues qui viennent d'y être installés.

Il résulte de cet examen, auquel assistait M. Sibenaler, secrétaire du Comité des correspondants du Luxembourg, que les ouvrages dont il s'agit ont été exécutés d'une façon satisfaisante. En conséquence, rien ne s'oppose à ce que les subsides réservés à l'exécution de cette entreprise soient liquidés.

Église de Wartet.

— Il a été procédé, le 28 octobre 1901, à l'examen des trois autels et de la chaire à prêcher placés récemment dans l'église de Wartet, commune de Marche-les-Dames.

MM. Boveroulle et Dardenne, membres du Comité des correspondants de la province de Namur, assistaient à cet examen.

L'exécution des meubles dont il s'agit répondant au projet qui a reçu le visa le 16 décembre 1898, il n'y a pas d'incon-

vénient à ce que les subsides alloués en vue de cette entreprise soient liquidés.

— Il a été procédé, le 13 novembre 1901, à l'examen du maître-autel et des deux autels latéraux placés dans l'église de Vosselaere. Église de Vosselaere.

M. Van Biesbroeck, membre du Comité des correspondants de la Flandre orientale, assistait à cet examen.

Les meubles dont il s'agit ayant été exécutés d'une façon satisfaisante, il y a lieu de délivrer le subside promis sur les fonds des Beaux-Arts, en vue de leur réalisation.

Pour que ces autels produisent l'effet décoratif voulu, il faudra les rehausser par une polychromie discrète et par quelques points de dorure. Ce travail pourra se faire ultérieurement, lorsque les ressources le permettront.

Quelques pierres tumulaires fort intéressantes se trouvent dans le pavement de l'église. Ce dallage, en très mauvais état, va être remplacé par un nouveau dont le projet a reçu le visa le 31 mai 1901. Il conviendra de profiter de ce renouvellement pour relever les dalles tumulaires en question et les appliquer contre les murs des chapelles latérales, afin de les soustraire à la prompte destruction dont elles sont menacées.

On soumettra prochainement, aux autorités compétentes, le projet d'un nouveau banc de communion Le banc actuel, en style Louis XVI, n'a aucune valeur artistique; il n'y a donc pas d'inconvénient à le remplacer.

Les six chandeliers en bois, peints en gris, provenant de l'ancien maître-autel, datent du XVIIIe siècle. Ils n'ont pas la moindre importance artistique; le conseil de fabrique peut être autorisé à les aliéner s'il en fait la demande.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collège a visé :

Église de Souvret.

1° Le projet de travaux de grosses réparations à effectuer à l'église de Souvret (Hainaut); architecte, M. Simon;

Église de Saint-Joseph, à Namur.

2° Le projet de restauration de la façade de l'église de Saint-Joseph, à Namur; architecte, M. Lange;

Église de Saint-Ursmer, à Binche.

3° Les plans de la deuxième série de travaux de restauration à exécuter à l'église de Saint-Ursmer, à Binche (Hainaut); architecte, M. Langerock;

Église de Messine, à Mons.

4° Le projet relatif à la restauration de l'église de Messine, à Mons (Hainaut); architecte, M. Puchot;

Église d'Avecapelle.

5° Le projet concernant la réouverture d'une fenêtre dont les traces ont été découvertes à la façade principale de la tour de l'église d'Avecapelle (Flandre occidentale); architecte, M. Nolf;

Église de Saint-Lambert, à Courcelles.

6° Le projet de restauration de la toiture de l'église de Saint-Lambert, à Courcelles (Hainaut); architecte, M. Eloy;

Église de Warneton.

7° Le projet de travaux complémentaires de restauration à effectuer à l'église de Warneton (Flandre occidentale); architecte, M. Carette;

Église de West-Roosebeke.

8° Le projet de restauration des toitures de l'église de West-Roosebeke (Flandre occidentale); architecte, M. Denys;

Collégiale de Huy.

9° Le projet relatif à la restauration du portail sud-ouest de la collégiale de Huy (Liége). Il doit être entendu que tous les fragments d'architecture (cordon, arcs-formerets et naissances de nervures) qui se remarquent à la façade sud de la tour, de même que les détails qui subsistent encore en tête du bas-côté, seront scrupuleusement respectés en raison de dispositions anciennes qu'ils rappellent et qui constituent

une page de l'histoire du monument; architecte, M. Léonard;

10° Le projet de restauration de l'église de Beeringen (Limbourg); architecte, M. Martens; Église de Beeringen.

11° Le projet de restauration de deux fenêtres de l'église de Nevele (Flandre orientale). L'attention de l'architecte, M. Vandenheuvel, a été appelée sur l'opportunité qu'il y aurait de profiler les seuils de ces fenêtres de manière à éviter l'infiltration des eaux dans les maçonneries; Église de Nevele.

12° Le projet de travaux de réparation à effectuer à la tour de l'église de Godscheid, sous Hasselt (Limbourg); Église de Godscheid, sous Hasselt.

13° Le projet concernant le renouvellement du pavement de l'église de Surice (Namur) et le placement d'un lambris dans cet édifice; Église de Surice.

14° Le projet de restauration de l'église de Saint-Géry (Brabant); architecte, M. Rau; Église de Saint-Géry.

15° Le projet relatif à la reconstruction des voûtes de l'église de Tongerloo (Anvers). Tout en donnant son assentiment à cette entreprise, le Collège regrette que l'on ne puisse en profiter pour augmenter la pente des toitures. C'est sans doute à cette insuffisance d'inclinaison qu'il faut attribuer le mauvais état dans lequel se trouvent aujourd'hui les voûtes; architecte, M. Taeymans; Église de Tongerloo.

16° Le projet de travaux de restauration intérieure et extérieure à effectuer à l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles; Église de N.-D. de Bon-Secours, à Bruxelles.

17° Le projet relatif à la restauration de l'église de Zoersel (Anvers); architecte, M. Gife; Église de Zoersel.

18° Le projet d'une seconde série de travaux de restauration à effectuer à l'église de Houcke (Flandre occidentale); architecte, M. De Wulf; Église de Houcke.

Comptes de travaux de restauration

19° Les comptes des travaux de restauration exécutés aux églises de :

Walcourt (Namur) : exercice 1900;

Saint-Rombaut, à Malines (Anvers) : exercice 1900;

Saint-Gommaire, à Lierre (Anvers) : exercice 1900.

Église de Saint-Antoine, à Charleroi

— Pour répondre au désir exprimé par M. le curé de la paroisse, il a été procédé, le 31 octobre 1901, à l'examen détaillé de l'intérieur de l'église de Saint-Antoine (ville-basse), à Charleroi, édifice construit vers 1825.

MM. Cador, Hubert, Devillers, Sonneville et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cet examen.

L'administration communale a fait procéder à la restauration des toitures et autres parties de l'édifice, de façon à mettre celui-ci à l'abri des intempéries.

De son côté, le conseil de fabrique a fait effectuer, à l'intérieur du temple, des travaux d'aménagement ayant pour but de lui donner un aspect convenable. Ces ouvrages, qui consistent en peinture imitation de marbre, mise à nu de la pierre de taille et placement de lambris, ont été traités d'une façon convenable.

On a ménagé, dans les travées peintes des bas-côtés, des emplacements pour les stations du chemin de la croix qui seront peintes sur linoleum en vue d'éviter les effets de l'humidité qui pourraient s'exercer sur les murs, l'église étant enclavée dans des maisons particulières. Le projet de ces peintures, en tons plats, délimités par des contours accentués, sera soumis à l'avis des autorités compétentes. On leur soumettra, en même temps, le projet d'un nouveau banc de communion et celui d'un buffet d'orgues.

Pendant la visite de l'église, M. le curé a appelé l'attention sur les tableaux de Navez et de Portaels qui ornent les deux autels latéraux. Ces tableaux devraient être examinés avec attention par un restaurateur habile, lequel devrait être désigné par l'Autorité supérieure ; il semble que le vernis tend à se décomposer à certains endroits des peintures. En tous cas, il paraît urgent de se préoccuper de l'état de situation de ces œuvres d'art dont le mérite ne peut être contesté. Il conviendra de profiter de leur déplacement pour examiner si l'espace entre le mur et la toile est suffisant pour que l'air puisse y circuler librement. Dans la négative, il faudra améliorer cette situation.

L'église de Saint-Antoine possède six grisailles exécutées en 1857 par le peintre François ; elles sont aujourd'hui remisées dans la sacristie. Il y a lieu de les installer dans la chapelle des fonts et dans celle qui lui fait pendant de l'autre côté de l'entrée de l'église. Ces chapelles possèdent ensemble six panneaux qui pourront être utilisés à cette fin. On en profitera pour débarrasser la chapelle des fonts de tous les objets qui l'encombrent et la font ressembler à un magasin. Par la même occasion, on pourra chercher à améliorer l'éclairage de ladite chapelle.

Eglise de Nosseghem.

— Le projet soumis en vue de la restauration partielle de l'église de Nosseghem a fait l'objet d'un examen, sur place, le 25 octobre 1901.

M. Dumortier, membre du Comité des correspondants du Brabant, assistait à cet examen.

Les parties les plus anciennes de l'édifice sont le transept et la tour qui en surmonte la croisée ; elles paraissent remonter au XIVe siècle. La croisée et le bras nord du

transept ont seuls conservé leurs voûtes en maçonnerie à nervures; toutes les autres parties de l'édifice sont couvertes par des plafonds.

La haute nef, séparée des bas-côtés par des arcades ogivales, a subi des remaniements importants.

Le bras sud du transept a également subi des transformations au XVIIe siècle; son pignon est dépourvu de gable. Le bras nord a conservé sa charpente primitive composée de chevrons portant ferme.

Les bas-côtés ont été reconstruits au XVIIIe siècle; celui du sud porte la date 1766.

Le chœur, qui paraît avoir été, à l'origine, beaucoup moins élevé qu'il ne l'est actuellement, a été reconstruit et prolongé au XVIIIe siècle.

Les parements extérieurs de l'édifice sont en pierre grise des environs de Bruxelles; il semble que les parements intérieurs sont aussi en même pierre; toutefois quelques recherches sous le badigeon ont signalé la pierre bleue dans certaines parties; c'est sans doute le résultat des remaniements du XVIIIe siècle.

Malgré les transformations qu'elle a subies, l'église de Nosseghem offre encore un intérêt suffisant pour qu'il y ait lieu de la ranger dans la troisième classe des monuments du culte.

Les travaux projetés actuellement ne s'appliquent qu'à l'extérieur de l'édifice; ils ont surtout pour but de mettre la construction à l'abri des intempéries : renouvellement partiel et restauration des toitures, réparation et rejointoiement en recherche des maçonneries, renouvellement des couvertures de murs et de contreforts, construction d'une voûte et d'un gable au transept sud, etc.

Il semble que, pour le moment, il y a lieu de se borner aux travaux strictement nécessaires pour mettre le monument à l'abri des atteintes de l'humidité. L'établissement d'un gable au pignon du transept sud devrait être ajourné, de même que la voûte projetée à cette partie de l'édifice ainsi que le placement de meneaux dans les fenêtres. Ces ouvrages n'ont rien d'urgent.

Il importe de s'occuper, sans nul retard, de la réparation des contreforts du transept nord, où de sérieuses infiltrations ont désagrégé les pierres.

Pendant l'exécution de la présente entreprise, on pourra faire des recherches à divers endroits à l'intérieur de l'édifice, afin de se procurer des renseignements sur les dispositions primitives en vue de les rétablir, s'il y a lieu.

Sous réserve qu'il sera tenu compte des recommandations qui précèdent, le projet a été revêtu du visa.

Église de Becelaere.

— Il a été procédé, le 4 décembre 1901, à l'inspection de l'église de Becelaere (Flandre occidentale), spécialement au point de vue de s'assurer s'il ne faudrait pas procéder au rétablissement des voûtes en bardeaux des trois nefs qui sont dissimulées par des voûtes modernes en plafonnage sur lattes.

Il n'a été possible de voir qu'une petite partie de voûte ancienne dans la nef sud restée visible par l'enlèvement d'un fragment de voûte moderne, les moyens d'accès dans les combles faisant absolument défaut.

L'existence des voûtes en bardeaux a été constatée lors de la reconstruction partielle du pignon nord. Il résulte toutefois de renseignements fournis sur place que ces voûtes ne sont plus complètes. Toutes les poutres formant ancrages

ont été sciées au ras des murs et remplacées par des tirants en fer.

Si on rétablit ce lambrissage, il faudra, en même temps, renouveler toutes les toitures dont les charpentes sont dans une situation médiocre. Mais il résulte des calculs approximatifs faits par l'architecte dirigeant, que cette entreprise entraînerait une dépense de 20,000 à 22,000 francs. Or, le conseil de fabrique et le conseil communal ne sont pas en état d'entreprendre un travail de cette importance, leurs ressources sont épuisées par les travaux considérables effectués à l'église dans ces dernières années. D'un autre côté, les travaux dispendieux dont il s'agit peuvent, sans inconvénient, être ajournés pendant un assez grand nombre d'années si l'on a soin de procéder annuellement à l'entretien des couvertures. On doit tenir compte aussi que l'église est trop petite pour les besoins de la population ; que, dans un avenir plus ou moins éloigné, il sera probablement nécessaire de l'agrandir.

Dans ces conditions, rien n'empêche, semble-t-il, de donner suite au projet comportant la 3e série de travaux et de remettre à une époque plus favorable le rétablissement de la situation primitive des parties supérieures du temple.

Les meneaux de deux des fenêtres de l'abside ont été rétablis. Par suite de cette restauration, on a dû approprier les vitraux peints qui décoraient ces baies. Les parties ajoutées dans les réseaux ne sont pas heureuses ; il y aura lieu de les remplacer avant que l'entrepreneur ne soit entièrement soldé de son entreprise. Il importe, pour qu'il y ait de l'harmonie entre les parties formant les réseaux et les vitraux

ornant les lumières des baies, que l'auteur même de ces vitraux soit chargé du complément de ceux-ci.

Il est indispensable que l'on profite des travaux restant à effectuer à l'église pour supprimer la conduite en tôle de la cheminée de la sacristie qui pénètre dans l'église au travers d'un contrefort et du mur et monte vers le faîte de l'édifice. Cette situation est éminemment dangereuse. La cheminée doit rester indépendante de l'église et être disposée à l'extrémité de la sacristie.

Église de Grimberghen.

— Il a été procédé, le 29 novembre 1901, à l'examen des travaux de restauration exécutés à l'intérieur et à l'extérieur de l'église de Grimberghen.

MM. Dumortier et Langerock, membres du Comité des correspondants du Brabant, assistaient à cet examen.

Les travaux dont il s'agit paraissent avoir été effectués d'une façon convenable.

Le conseil de fabrique désire voir continuer l'entreprise de la restauration intérieure à tout l'édifice, les bas-côtés et les bras du transept étant seuls terminés.

Il semble qu'on pourrait autoriser cette opération, mais aux conditions suivantes :

1° Les murs de la grande nef et du chœur conserveront leurs enduits partout où il y a de la brique, celle-ci n'étant pas susceptible de rester apparente;

2° Le dérochage sera borné à tout ce qui est construit en pierre et aux voûtes en briques. Les briques des voûtes conserveront leur ton naturel, sans l'ajoute d'aucune peinture;

3° Le ton rose de tous les arcs doubleaux et de toutes les frises sera enlevé et remplacé par un ton gris semblable à

celui établi dans les deux bras du transept récemment restaurés.

Quand la chose sera possible, il est désirable que la peinture simulant un appareil de brique, à la coupole de la croisée, soit enlevée.

Les travaux restant à effectuer ne devront pas être mis en adjudication publique ; il convient de les confier à un spécialiste habitué à ce genre d'ouvrages.

Les abords de l'église de Grimberghen sont, comme à peu près partout, dans un état déplorable ; il est urgent de prendre des mesures pour éviter que l'humidité ne s'introduise dans les fondations et y exerce ses ravages.

Église de Saint-Ursmer, à Binche.

— A l'occasion du récent voyage à Binche, il a été procédé à l'inspection des travaux de restauration qui s'exécutent à l'église paroissiale.

MM. Devillers, Hubert et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

Le chœur et la chapelle du Saint-Sacrement sont restaurés, sauf les toitures, et la nouvelle sacristie est terminée. Tous ces travaux ont été exécutés avec soin.

Lorsque les ouvrages les plus urgents que réclame l'ensemble de l'édifice seront achevés, il conviendra de compléter la restauration du chœur par une décoration murale. Cette partie du monument offre de grandes surfaces qui appellent un décor. La paroi nord surtout se prête très bien à l'exécution d'une grande fresque historiée.

Chapelle du cimetière de Binche.

— Lors de la visite qui a eu lieu à Binche, le 11 novembre 1901, il a été constaté que les travaux de restauration de la chapelle du cimetière sont en bonne voie d'achèvement.

Ces travaux ont été exécutés d'une façon très satisfaisante.

Il y aura lieu de soumettre, à bref délai, le projet d'un autel destiné à remplacer l'édicule informe qui en tenait lieu et qu'on a dû démolir. Il conviendra, par la même occasion, de prévoir une légère décoration peinte pour les murs et la voûte en bardeaux, afin de compléter cette magnifique petite construction, la plus intéressante de ce genre que possède notre pays.

Chapelle de Battignies, à Binche.

— Lors de l'inspection de l'hôtel de ville de Binche, le 11 novembre 1901, l'attention de la délégation a été appelée sur la chapelle de Sainte-Anne, à Battignies, section dépendant de ladite ville.

Ce petit édifice, dont la construction paraît remonter à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle, offre un intérêt artistique et archéologique réel. Il y a lieu de le ranger dans la 3e classe des monuments du culte.

Église de Saint-Vincent, à Soignies.

— Les travaux de restauration en voie d'exécution à l'église de Saint-Vincent, à Soignies, ont fait l'objet d'une inspection, le 9 décembre 1901.

MM. Devillers, Hubert, Sonneville et Van Bastelaer, membres du Comité des correspondants du Hainaut, assistaient à cette inspection.

Les ouvrages tant intérieurs qu'extérieurs s'effectuent dans de bonnes conditions.

Le plafond en bois de la haute nef seul laisse à désirer ; il a un aspect pauvre qui est dû à ce que les nervures sont trop espacées. Il semble nécessaire d'augmenter leur nombre en plaçant encore une nervure à chaque couvre-joint du lambrissage. On pourrait faire un essai dans ce sens à l'une des travées de la nef.

Les balustrades en bois des galeries hautes sont posées trop en retraite sur les arcades ; on devra les avancer vers la nef en bornant cette retraite à $0^{m}10$ environ.

Il serait utile de poser une petite plinthe au bas des murs et des piliers, à fleur du plafonnage, afin d'éviter des détériorations par suite du contact des pieds et même des brosses, lors du nettoyage du pavement.

Des restes d'arcades ont été découverts sous les plâtrages au fond de la grande nef vers l'occident. Ces fragments semblent démontrer que les galeries contournaient l'édifice de ce côté, mais au rez-de-chaussée seulement ; l'architecte devrait relever avec soin ces restes de la construction primitive et étudier le projet de leur restitution, si la chose est praticable.

Il y a lieu également d'étudier :

1° La possibilité de déplacer le jubé adossé au transept et de l'installer soit à l'entrée du chœur, soit à l'entrée principale de l'église. Dans cette dernière hypothèse, il semble que cette installation se lierait avantageusement à celle du rétablissement de l'ancienne galerie ;

2° Le déplacement du buffet d'orgue qui masque la grande fenêtre occidentale ; ce buffet pourrait trouver place dans le bras sud du transept ;

3° Le dégagement de la partie centrale du transept, en reculant les stalles vers le fond du chœur de toute la largeur de la croisée. Ces stalles feraient retour derrière le maître-autel comme elles font aujourd'hui retour dans la croisée contre le jubé ; elles permettraient ainsi de ramener l'autel vers le sanctuaire, c'est-à-dire à la place qu'il occupait anciennement ;

4° Le moyen d'utiliser le plus possible l'ancien mobilier, les lambris, etc.

L'étude de ces questions devrait se faire à bref délai. De leur solution dépendra la bonne marche des travaux de restauration du monument. Il importe que ceux-ci soient activés dans la mesure du possible autant dans l'intérêt du service régulier du culte que dans un but artistique, attendu qu'il s'agit de la remise en bon état de l'un de nos plus remarquables monuments du moyen âge.

La question relative à la couverture du transept a été résolue antérieurement. Comme pour la nef, on rétablira le plafond en bois qui a existé autrefois et dont des restes sont encore visibles.

Quant au chœur, il a conservé la plus grande partie de sa voûte primitive romane en moellons, celle établie sur plan carré. La partie sur plan barlong a été refaite postérieurement en briques à un niveau inférieur, mais les traces de la voûte primitive se remarquent encore au-dessus de la voûte plus récente.

Au chœur, il n'y a nulle trace d'un plafond.

Il est nécessaire que la direction des travaux se tienne constamment en communication avec le Collège afin d'élucider tous les points douteux qui pourraient se présenter au cours de l'entreprise.

Eglise collégiale de Nivelles.

— Le rapport de la Commission, en date du 4 août 1899, dressé à la suite des inspections des 13 et 20 juillet précédent, de la collégiale de Nivelles, signalait la nécessité de pousser à fond les vérifications en vue de s'assurer si le chœur, après avoir été primitivement recouvert d'une charpente apparente, n'aurait pas été doté de voûtes en maçonnerie.

Le placement des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux de restauration de cette partie de l'édifice étant achevé, il a été procédé, le 14 novembre 1901, à une visite minutieuse des parties supérieures du chœur, visite à laquelle assistaient MM. Hanon-de Louvet et Licot, membres du Comité des correspondants du Brabant.

Cette visite n'a relevé aucune trace de l'existence primitive soit d'une charpente apparente, soit d'un plafond en bois. Mais elle a démontré à toute évidence qu'il a existé une voûte d'arête en maçonnerie. Les traces restées sur la maçonnerie en font foi. On peut, sans risque de trop s'écarter de la réalité, faire remonter cette voûte à une époque relativement voisine de la construction de l'édifice. Il est constaté, d'après des restes encore visibles dans la rainure du mur du chevet, que cette voûte était en tuf. Il semble d'autant plus qu'elle datait de cette époque reculée, que ses traces rappellent la configuration de celle du chœur de la collégiale de Soignies, laquelle paraît remonter à l'origine ou à une époque très rapprochée de la construction de cet édifice, contemporain de la collégiale de Nivelles.

D'un autre côté, si l'on examine nos plus anciens monuments, on constate que le chœur de nos églises romanes était voûté. Les plafonds ne se rencontrent guère que dans les nefs.

Étant donnée l'impossibilité de s'assurer si un autre mode de couverture primitive du chœur de la collégiale de Nivelles a existé, il paraît pratique de s'en tenir à ce qui est parfaitement assuré par les restes qui sont encore visibles, c'est-à-dire de rétablir la voûte en tuf, situation d'ailleurs conforme aux traditions, plutôt que de se livrer à des

données purement hypothétiques. Du reste, rien ne prouve qu'avant la voûte en maçonnerie du chœur il y ait eu une autre couverture.

Un autre doute se produit en ce qui concerne les supports des arcatures supérieures du chœur. Il est visible que les chapiteaux cubiques encore en place de ces arcatures n'ont pu être supportés par des consoles, il n'y a aucun encastrement dans les murs. Dès lors, ils ont reposé sur des colonnettes. Mais la question est de savoir si ces colonnettes descendaient jusqu'à l'appui des arcatures; si elles s'appuyaient sur des pilastres par la transition d'une petite base ou si elles reposaient sur un simple remplissage élevé sur l'appui même des arcatures. Il ne reste aucun guide pour trancher cette question. Mais, si l'on peut s'en rapporter à un exemple qui réside dans le narthex de la même église, aux angles de la porte dite « de Samson », où les colonnettes reposent sur des pilastres, dont elles sont séparées par un motif, on pourrait en conjecturer qu'au chœur la disposition était semblable. Ce point devra être étudié avec le plus grand soin par la direction des travaux.

L'attention des architectes dirigeants a été appelée sur la nécessité de se tenir constamment en communication avec la Commission afin d'élucider tous les points douteux qui pourraient se présenter au cours de l'entreprise.

Le Secrétaire,
A. Massaux.

Vu en conformité de l'art. 25 du règlement.

Le Président,
Ch. Lagasse-de Locht.

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE BELGE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Messieurs,

Dans notre dernière réunion, j'ai eu l'honneur de vous proposer d'entreprendre une série de reproductions formant une suite naturelle de la collection de photographies de monuments nationaux, dont naguère vous avez bien voulu agréer l'idée et rentrant plus étroitement encore dans le programme du Musée des Moulages : je veux parler d'une collection de frottis d'anciennes lames funéraires gravées en cuivre ou en pierre, dont notre pays eut autrefois la spécialité. Ces frottis occuperaient avantageusement les parties élevées des parois du futur Musée de l'Art monumental.

Depuis que je vous ai fait cette proposition, j'ai reçu le second volume des leçons professées au Louvre par feu Louis Courajod, sur l'Histoire de la sculpture. J'y ai trouvé tout fait ce que je me permettrai d'appeler l'exposé des motifs de ma proposition, en des termes si exactement conformes à ma pensée, que je vous demande la permission de vous lire une page extraite des leçons de ce maître. Celui-ci nous sera d'autant plus sympathique, qu'il exprime dans ces leçons mêmes, en termes bien sentis, sa grande estime pour l'œuvre

à laquelle est préposé notre Comité et pour la personne d'un de ses principaux initiateurs, feu Jean Rousseau.

« Les pavages de nos églises, dit Courajod, ne se composaient plus que de dalles tombales juxtaposées, et bien que depuis lors on ait détruit une prodigieuse quantité de ces monuments si précieux pour les études historiques et archéologiques, il en reste encore beaucoup d'autres. Plusieurs de ces *plates tombes* sont d'une grande beauté de style, dit Viollet-le-Duc, et montrent à quel degré de perfection l'art du dessin s'était élevé pendant le moyen âge. Les meilleures sont celles qui appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles.

» Les plates tombes en cuivre gravé ou légèrement modelé ont toutes été fondues. Celles que nous possédons encore dans quelques églises sont de pierre, quelquefois avec incrustation de marbre blanc pour les nus et de marbre noir pour certaines parties des vêtements et pour les fonds. Les traits gravés sont remplis de plomb ou de mastic noir et brun-rouge. Nous citerons parmi les plus belles celles de la cathédrale et de l'église Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, celles de l'église de Troyes, de Braine, de la Sainte-Chapelle à Paris, etc.

» Le travail du dessin est quelquefois tout particulier. Dans certains cas les traits de ces dessins ne sont pas gravés en creux, mais *épargnés* comme dans une gravure sur bois; les traits réservés étaient destinés probablement à s'enlever en noir ou en blanc (car on employait également le marbre de Belgique ou l'ardoise et la pierre blanche) à s'enlever, dis-je, en noir ou en blanc sur un fond de mastic différemment colorié ou revêtu de minces lamelles de marbre ou de métal (exemple : dalle à Arbaix, Marne).

» La belle époque, le moment de la plus grande vogue des dalles gravées, a été le XIVe siècle et surtout la première moitié de ce siècle. »

Courajod remarque ensuite que la bibliographie et l'étude d'ensemble restent à faire. Il exhorte ses élèves à entreprendre ce travail et à en faire le sujet de leurs thèses. Puis il indique la haute portée et le puissant intérêt que présente cette étude.... « C'est peut-être, dit-il, l'examen de cette classe de monuments qui nous fera pénétrer le plus avant dans l'esthétique de l'art du moyen âge. » Il montre que le dessin est la preuve de la sincérité de l'art; l'opération qui nous livre le mieux toute la pensée d'un artiste, nous dévoile son âme. Le style, le dessin, c'est l'homme; c'est aussi l'expression d'une époque. Or nous possédons sans nous en douter une quantité de ces dessins du XIIIe et du XIVe siècles; seulement ces dessins, au lieu d'être tracés sur du parchemin, sont fixés et sculptés sur la pierre. Ce sont les monuments appartenant à la série de tombeaux dont nous nous occupons, si importants pour l'histoire de l'art. « Nous y voyons, reprend le maître, le moyen âge interprétant lui-même, nous soulignant ses intentions, nous racontant ses modes, nous transmettant en quelque sorte un décalque de ses peintures murales aujourd'hui disparues. J'ai, dit-il, sous les yeux quelques-unes de ces tombes; je vous avoue que je ne connais pas une seule époque de l'art qui puisse surpasser la beauté, la science, la noblesse, la grandeur, la fierté, la simplicité de ces dessins par traits massés : c'est de l'art absolument consommé.

» Il faudra bon gré mal gré préparer à quelques-uns de ces monuments une place dans les musées de la France,

et l'auteur qui en rédigerait le catalogue général pour en faire la base d'une appréciation esthétique rendrait de grands services à l'art français. Car si les tombes gravées ont affecté quelquefois le caractère d'un art industriel, reproduisant à satiété des types connus, elles ne nous en donnent pas moins des renseignements très précis sur l'essence même du style de notre école et sur ses multiples transformations. »

Messieurs, vous le voyez, je ne pourrais pas aussi bien que Courajod vient de le faire pour moi, développer ma proposition. J'ajouterai que ce qu'il exprime avec éloquence pour la France est bien plus vrai pour la Belgique.

Nos anciens tombiers pratiquaient cet art avec une virtuosité sans rivale. La cause en est surtout dans l'excellence de notre marbre bleu, sans pareil en France. Aussi nos ateliers d'art industriel ont-ils fabriqué ces lames pour l'exportation en masse, de même qu'ils avaient à l'époque romane exporté les fonts baptismaux (1) dans tout le Nord de la France et jusqu'en Angleterre, ainsi que je l'ai démontré jadis (2). Parmi la série des tombes plates de France, la plus

---

(1) Cloquet, Fonts de baptême romans de Tournai. *Revue de l'art chrétien*, 4e livraison, 1895.

(2) Id., *Exportation des Sculptures tournaisiennes*, mémoire présenté au Congrès d'archéologie de Tournai, 1895.

Id., *Note sur les anciens ateliers de sculpture de Tournai et l'étendue de leur débouché*. V. t. XXV, *Bulletin de la Société historique de Tournai*.

Id., *L'Art à Tournai. — Introduction aux Études de l'art à Tournai*, de A. Lagrange et L. Cloquet.

Id., *Quelques nouveaux documents sur l'Art à Tournai. (Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1890.)

remarquable est celle que Courajod cite en tête : celle de Châlons-sur-Marne ; ces tombes sont en pierres de Dinant et proviennent de Belgique, et ce sont les Flamands qui ont gravé les lames de cuivre que l'on trouve dans les régions avoisinant la côte orientale d'Angleterre. D'ailleurs, vous le savez, plus heureux que les Français, nous avons gardé quelques lames de cuivre ; je vous présente le frottis de l'une d'elles, celle du chevalier Wenemeer de Gand, et vous connaissez les superbes dalles conservées à Saint-Sauveur, à Bruges.

L. Cloquet.

MUSÉES HOLLANDAIS

RAPPORT

AU COMITÉ DE LA SECTION ARTISTIQUE DE LA COMMISSION ROYALE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.

Messieurs,

Au cours de sa réunion du mois d'août dernier, votre Comité, désirant poursuivre et activer la formation des listes de moulages à acquérir, — autant que possible par voie d'échange, — dans les divers pays, a bien voulu me charger de visiter quelques-uns des principaux musées de la Hollande et de lui soumettre un choix de monuments dont les reproductions figureraient avec utilité dans notre Musée.

La liste que j'ai dressée à cet effet et qui est annexée au présent rapport, contient 94 numéros. Tous les objets qu'elle mentionne ne sont pas d'égale importance : à côté de grands ensembles monumentaux, j'ai noté quelques simples détails destinés à combler une lacune de nos collections, à compléter, par exemple, une série de fragments de même nature, — bases, chapiteaux, etc., — dont nous possédons déjà des spécimens provenant d'autres pays.

Cette liste est disposée par ordre chronologique; pour éviter des répétitions, j'ai suivi dans ce rapport l'ordre de mes notes, c'est-à-dire le groupement des objets par musée.

DORDRECHT

La ville de Dordrecht possède un musée qui, peut-être, n'est pas aussi connu chez nous qu'il mériterait de l'être. Il appartient à la Société *Oud Dordrecht*, dont le président, l'aimable M. S. van Gijn, est l'un de ses principaux donateurs.

Le bâtiment, pittoresquement situé au bord de la Merwede, est une ancienne porte de la ville, la *Groothoofdspoorte*, construite en 1618 et surmontée d'un dôme à la fin du XVIIe siècle. Les façades, en briques apparentes, sont décorées de grands bas-reliefs de pierre blanche au-dessus de chacune des baies du passage central ; à la façade principale se voit une belle figure de la *Virgo Dordracena*.

Dans le vestibule, dans les deux étages et dans le dôme sont disposés — un peu à l'étroit — des objets de toute nature ayant trait à l'histoire de la cité : tableaux reproduisant les épisodes marquant dans ses fastes, portraits de ses hommes illustres, bannières et insignes des gildes, drapeaux, uniformes de sa milice citoyenne, modèles de navires construits dans ses chantiers, médailles, orfèvrerie, industrie du verre, meubles, et enfin, ce qui nous intéresse le plus, fragments de ses vieux édifices disparus.

C'est parmi ces derniers que j'ai remarqué :

1° Une série de clefs de voûtes gothiques, en bois, représentant, en haut relief, des scènes de la Passion ; elles proviennent de la grande église de Dordrecht et ont été moulées

par les soins de la « Société Néerlandaise pour l'exécution et l'échange de reproductions d'œuvres d'art » ;

2° Un dessus de porte en bois sculpté à jour, du commencement du XVIIIe siècle ; il provient du corridor d'une maison patricienne de la Wijnstraat (transformée aujourd'hui en magasin d'éclairage) et présente un joli buste de Pomone, entouré de rinceaux fleuris sur lesquels sont perchées deux colombes. L'ensemble est peut-être un peu lourd et pas tout à fait exempt de la prétention du style « baroque » ; mais on y remarque déjà cependant une parenté très sensible avec les œuvres délicates du règne de Louis XV ;

3° Une porte avec son dessus, appartenant à ce règne ; discrètement ornée de guirlandes de fleurs d'une gracieuse simplicité, elle pourrait être mise en parallèle avec les motifs français analogues dont nous possédons les moulages. Cette porte fermait jadis le vestibule d'une maison bourgeoise, aujourd'hui démolie, du *Aardappelmarkt ;*

4° Une cheminée en bois, tout à fait remarquable et admirablement conservée. La frise, animée de dix-sept personnages, représente un violent combat entre géants, nus, armés de boucliers ronds, d'épieux et de massues ; à chacune des extrémités ressort un petit panneau décoré d'une chute de fruits. Ce travail est attribué — sans preuves documentaires toutefois, mais avec assez de vraisemblance à mon avis — au célèbre auteur des stalles dont notre Musée possède le moulage, Jan Terwen Aertsz.

On sait que cet artiste naquit à Dordrecht en 1511 et y mourut en 1589 ; c'est en 1538-1540 qu'il sculpta les stalles de la grande église ; il était donc alors dans la plénitude de son talent et de sa réputation ; je ne sache pas qu'un autre

artiste renommé pour la sculpture sur bois lui fit concurrence dans sa ville natale à cette époque, et il est très douteux que ses concitoyens se fussent adressés à des étrangers pour d'importants travaux de ce genre; or, la cheminée dont il s'agit est incontestablement l'œuvre d'un maître; c'est de 1532 à 1541 que fut érigé l'édifice dans lequel elle se trouvait, la *Kloveniers Doelen*, local de la *Schuterij* ou confrérie des Arbalétriers de Saint-Sébastien. Personne n'ignore, Messieurs, l'importance de la place que les confréries placées sous le patronage de ce saint occupent dans l'histoire des règnes de Charles-Quint et de Philippe II; des maîtres seuls décoraient leurs lieux de réunion et nul autre que Jan Terwen n'a pu être appelé à sculpter les boiseries de la *Kloveniers Doelen* au moment même où l'achèvement des stalles de cette ville — stalles réputées les plus belles de la Hollande — venait de mettre le sceau à sa gloire.

Il est même à supposer que le travail confié à Terwen Aertsz fut loin de se borner à cette cheminée, mais que des lambris décorés de sa main revêtaient jadis les murs du local des *Kloveniers*, notamment la grande salle qui abrita, en 1618-1619, le fameux *Nationale Synode*, dont les décisions mirent fin aux querelles religieuses des Pays-Bas; et il est douloureux de constater que c'est de nos jours, en 1857, que cet édifice historique fut rasé..... pour faire place à une prison cellulaire!

Parmi les collections du Musée de *Oud Dordrecht*, je citerai encore, Messieurs, — mais pour mémoire seulement, car je n'en proposerai pas la reproduction — un autre travail du bois d'une merveilleuse habileté : un grand cadre qui sans doute entourait jadis les statuts ou les noms des mem-

bres de la corporation des Marchands de vin (*Wijnkoopers-Gilde*) et qui reproduit des motifs relatifs à leur profession : dans le haut, une tourelle carrée à clocheton, leur local, sans doute, ou le bâtiment où s'accomplissaient leurs travaux ; aux angles supérieurs, deux enfants chevauchant des tonneaux — sortes de jeunes Bacchus modernes couronnés de pampres ; au bas, diverses compositions en ronde bosse : la vendange, le pressoir, un moulin, un cheval charriant la récolte, un bateau allant porter au delà des mers les produits de l'industrie locale — et des deux côtés, entremêlées des instruments professionnels, des cascades de grappes succulentes, becquetées par des aigles.

Pour mémoire encore, en attendant qu'une décision soit prise au sujet de la continuation de nos collections galvanoplastiques, un très élégant lustre en laiton qui a servi jusqu'en 1864 dans l'ancienne église du monastère des Augustins, transformée en 1572 en temple protestant, et un admirable plat d'argent avec personnages entourés de feuilles et de fleurs ; ce plat appartenait encore, il y a deux ans, au Consistoire de l'église protestante de Bleskensgraaf, village voisin de Dordrecht, et servait à y déposer le pain dans la célébration de la Cène.

Il y aurait une foule d'autres objets intéressants à citer dans le Musée de la Société *Oud Dordrecht;* je me borne aux quelques numéros qui précèdent et j'insiste tout particulièrement sur la cheminée, dont le moulage supporterait la comparaison avec la reproduction, que nous avons, de la cheminée décorée d'une scène de chasse, du Palais Petinelli, à Padoue ; si peu importants que soient ces deux monuments par eux-mêmes, il me paraîtrait, Messieurs, fort intéressant

de les mettre en présence, de voir comment ont compris et exécuté un travail analogue deux maîtres contemporains : Tullio Lombardo, né sous le chaud soleil de l'Italie, et Jan Terwen, l'enfant des humides Pays-Bas; chose curieuse, c'est l'œuvre de ce dernier que nous trouverons la plus animée, la plus vivante.

ROTTERDAM

Je m'étais arrêté à Rotterdam pour y voir la maison d'Érasme, sur la façade de laquelle je croyais trouver l'original du bas-relief commémoratif dont nous possédons le moulage ; je m'étais trompé : au n° 5 de la Wijde Kerkstraat s'élève aujourd'hui une vaste construction dans le grand mur de laquelle on a eu la pieuse pensée de reproduire, au moyen de briques en saillie, la silhouette de la modeste façade, avec pignon à gradins, de la maisonnette où naquit le célèbre littérateur. Sa statuette, de proportions minuscules, est placée dans une niche, à la partie supérieure du pignon. A quelques pas de là se dresse, au centre du Grand Marché, la statue en bronze qui lui fut érigée en 1622.

LA HAYE

Le Musée du prince Maurice, plus modestement appelé *Mauritshuis*, à La Haye, est universellement connu par les toiles célèbres qu'il renferme.

Son vestibule est orné aussi de bustes remarquables, parmi lesquels ceux du lieutenant-amiral général de Ruyter et du lieutenant-amiral van Gendt, tous deux de Rombout Verhulst, dont nous avons ici les moulages. Si vous décidiez, Messieurs, l'acquisition de nouveaux bustes — bien qu'à

mon avis nous devions, dans l'intérêt de la section d'art monumental des Musées, nous en tenir le plus possible aux spécimens d'art monumental proprement dit — je proposerais ceux de l'amiral de Suffren Saint-Tropez, par Houdon, et de la princesse de Prusse Frédérique-Sophie-Wilhelmine, épouse du Stathouder Guillaume V, par Mme Falconet ; tous deux sont de belle allure, le premier surtout.

LEYDE

Je ne vous parlerai pas longuement, Messieurs, des antiquités du Musée de Leyde ; tous les archéologues connaissent ses belles collections égyptiennes : sarcophages de pierre couverts d'hiéroglyphes, momies, statues, stèles, etc. Je n'ai pas cru devoir y faire un choix, parce que ces objets ne sont pas moulés et qu'il me paraît inutile de faire des démarches pour qu'ils le soient ; la liste de nos desiderata, qui comprend des moulages existant à Londres, à Paris et à Guizeh, semble, en effet, pour l'instant au moins, suffisamment longue et complète.

Le même motif m'empêche de vous soumettre des propositions concernant l'acquisition de reproductions de sculptures grecques (sauf pour un monument : le grand bas-relief funéraire d'Archestrata, fille d'Alexos, magnifique travail attique de l'époque de Praxitèle), ou d'œuvres étrusques et romaines de ce Musée ; je signalerai seulement sa belle collection de figurines de Tanagra.

Ses antiquités coptes comprennent des inscriptions sur terre cuite, des linges fort joliment ornés de broderies ou de dessins, des objets de toilette, des tablettes de bois d'acacia

et de nombreux parchemins d'un haut intérêt archéologique, mais qui ne concernent en aucun façon nos collections.

J'espère néanmoins que ma visite n'aura pas été sans résultats pour nos Musées : M. Pleyte, directeur du Musée d'antiquités de Leyde, a bien voulu mettre à notre disposition des moulages de vingt-deux objets, notamment de pierres votives à inscriptions de Numidie et de Carthage, que nous pouvons obtenir par voie d'échange et qui, s'ils ne peuvent prendre place dans notre Section, pourront du moins être utiles à la Section des antiquités.

Si j'ai passé assez rapidement sur les collections dont il vient d'être question, je dois, par contre, m'arrêter tout particulièrement aux antiquités indiennes ; il y a là, Messieurs, un art tout spécial dont nous ne possédons pas le plus petit spécimen, l'art hindou-javanais; ses productions sont considérables et nous avons à créer de toutes pièces la représentation importante qu'il doit absolument avoir dans notre Musée. Toutes facilités nous seront d'ailleurs offertes pour celà, comme vous le verrez tantôt.

Les trois dieux de la Trimourti — que les Javanais adorèrent séparément jusque vers le XIVe siècle — ont de nombreuses images dans le Musée de Leyde; chose curieuse, les plus nombreuses sont celles de Vichnou, le membre de la triade dont le culte, bien qu'il ait été général à un certain moment, eut le moins de vogue dans l'Archipel, où il s'est même perdu complètement de nos jours, et dont les images, sur les lieux mêmes de ce culte, sont les plus rares.

Il y a sept figures en pierre de Brahma; la principale, mesurant 1^m74 de hauteur, le représente debout, avec quatre têtes et quatre bras; les deux mains ramenées devant

le corps tiennent un fruit ou un bouton de lotus; la main gauche postérieure porte un oiseau; le bras droit correspondant est brisé; au fond se voient des plantes de lotus, le vase à l'eau lustrale, et, contre la jambe droite, le cygne, le « Vahana » ou porteur du dieu.

Dans une autre figure de Brahma, qui mesure 1m15 de hauteur, ce Vahana est représenté par un homme à tête de cygne, assis sur un coussin de lotus et sur les épaules duquel le dieu est accroupi; les mains qui reposent sur les genoux tiennent un flacon d'eau lustrale et un bouton de lotus; les deux autres, un oiseau et un chapelet.

Vichnou n'a pas moins de vingt-quatre statuettes en pierre dont la plus grande mesure 70 centimètres de hauteur. Il est entre ses deux femmes, debout sur un coussin de lotus; les deux bras antérieurs descendent le long du corps; la main droite tient un bouton de lotus et un chapelet; l'autre, une sorte d'écuelle. Les bras postérieurs sont relevés; la main gauche tient un disque; la droite, l'extrémité d'une massue qui a disparu.

Parmi les dix-huit images de Çiva, je ne mentionnerai que la plus importante, haute de 1m78.

Cette figure est d'un caractère calme; ce n'est plus le Roudra-Çiva, le farouche destructeur, le dieu du feu dévorant et de l'orage dévastateur; c'est le Çiva des çivaïtes, destructeur encore, mais fécondateur en même temps, qui ne détruit que par nécessité et pour créer à nouveau.

Parmi les images des « çak'tis » ou épouses des dieux, je mentionnerai spécialement celle d'une déesse bouddhique : Saraswati ou Praynaparamita, et celle de Dourga, femme de Çiva.

La première est une statue en pierre de 1m26 de hauteur; la déesse est assise sur un coussin de lotus, contre un fond dont la partie supérieure affecte la forme courbe dite « arc saracénien ». Les mains sont ramenées devant la poitrine, les paumes se touchant près du poignet, les doigts dans ces positions hiératiques compliquées que l'on rencontre fréquemment dans les œuvres de l'hindouïsme et dont la description serait trop longue ici. A sa gauche jaillit du sol une tige de lotus qui s'enroule autour du bras et se divise dans le haut en quatre jets portant chacun une fleur épanouie.

Cette pièce est de toute beauté; elle fut trouvée à Malang, brisée en un grand nombre de morceaux que l'on rajusta avec un tel art qu'elle constitue aujourd'hui la pièce capitale du Musée indien de Leyde; c'est la Vénus de Milo de l'art hindou-javanais.

Dourga, épouse de Kala-Çiva, déesse qui combat le mal, mais aussi déesse de la mort, est représentée ici, contre la coutume, dans une pose mouvementée jusqu'à la violence. De la plus basse des mains, à droite, s'échappe l'extrémité d'une queue de taureau, sans doute le « Nandi », consacré à Çiva. Les cinq mains suivantes sont brisées; la septième se crispe dans la chevelure d'un nain entièrement nu; la huitième, par devant à gauche, tient un petit bouclier rond.

Cette statue mesure 1m75 de hauteur. Outre la partie supérieure du fond, il lui manque quatre bras, deux à droite et deux à gauche. Elle fut trouvée dans les ruines de Singasari.

Le premier des dieux inférieurs est Ganeça, fils de Çiva et de Parvati. C'est le dieu de la sagesse, de la prudence,

des sciences et des arts, en un mot, de l'intelligence humaine dans tous ses développements. On le représente toujours avec une tête d'éléphant et quatre bras, le plus souvent assis; les mains des bras postérieurs tiennent habituellement : la droite une hachette, la gauche, un chapelet; les deux mains des bras antérieurs reposent sur les genoux; dans chacune d'elles est une petite écuelle; l'extrémité de la trompe se porte d'ordinaire dans celle de gauche pour en aspirer le contenu, un aliment liquide.

C'est à peu près de cette façon que le représente l'une des statues du Musée de Leyde, sauf que la paume de la main droite est posée sur le genou et que la main postérieure du même côté ne tient pas de hachette. Un croissant de lune, au-dessus du front, orne sa chevelure.

Cette statue, de 1m05 de hauteur, fut trouvée en 1825 dans sa niche, dans les ruines d'un temple du district d'Oenarang.

Une autre figure de Ganeça, plus grande, — elle est haute de 1m61, — le représente, par exception, debout; si elle n'est pas unique, elle constitue au moins une pièce fort rare, mais d'un intérêt spécial pour l'archéologie et l'ethnographie.

Une troisième statue, haute de 1m54, représente un Ganeça sanguinaire, assis sur un trône fait d'un amoncellement de crânes humains; d'autres crânes d'hommes sont répandus sur sa personne : en ornements dans la coiffure et aux oreilles, enfilés en bracelets autour des poignets et des bras; un crâne encore a pris, dans la main droite, la place de la hachette.

Deux autres créations bien caractéristiques de l'imagination hindoue sont le « Rakshasa », gardien du temple, et le

lion-tigre-taureau « Singha ». Nous en rencontrerons tantôt de magnifiques spécimens.

Je ne m'attarderai pas, Messieurs, à vous décrire les nombreuses divinités bouddhiques, brahmaniques ou çivaïtiques du Musée de Leyde; ces figurines, précieuses par leur art et leur antiquité plus que par leur matière — encore que plusieurs d'entre elles soient en or — intéressent surtout les Sections d'antiquités et d'ethnographie de nos Musées.

HAARLEM

Je me suis étendu, — un peu longuement peut-être, — Messieurs, sur les statues hindou-javanaises de Leyde, parce que leur étude doit servir en quelque sorte de préparation aux nombreuses propositions que j'ai à vous soumettre à la suite de ma visite au Musée d'Art industriel de Haarlem et au « Stedelijke museum » d'Amsterdam.

C'est, en effet, au Musée d'Art industriel de Haarlem qu'appartiennent les moules, — exécutés sous la direction immédiate du savant M. von Saher, — des reproductions que tous, sans doute, vous avez admirées l'an dernier à l'Exposition universelle de Paris. C'est donc ici que nous trouverons tous les éléments de cette nouvelle collection de spécimens de l'art hindou-javanais dont je préconisais tantôt la création et dont le principe ne rencontrera, j'en ai la conviction, aucune opposition au sein de votre Comité.

J'ai mentionné plus haut le « Stedelijke museum » d'Amsterdam parce que c'est dans cet établissement que j'ai pu étudier les bas-reliefs et les statues dont je vais avoir l'honneur de vous parler; ils y sont déposés momentanément et font partie d'une exposition coloniale temporaire.

C'est d'abord une importante série de vingt-six frises provenant du sanctuaire bouddhique de Bôrô-Boudour; elles retracent les principaux épisodes de la légende du Bouddha « Çakya-Mouni », le dernier venu des Bouddhas.

On voit d'abord Bouddha se levant de son trône, dans le ciel, pour descendre sur la terre; puis il fait la route dans un palanquin porté par des esprits. En même temps la reine Mâya-Dévi, femme de Çouddhôdana, chef de la tribu des Çakyas, rêve qu'elle voit un éléphant descendre dans son sein : elle a conçu le futur Bouddha.

La quatrième frise nous fait assister à la réception d'un prince par la reine Mâya, entourée de ses femmes et protégée par ses gardes; puis elle se rend au jardin de Loumbini pour y attendre ses couches. C'est là que vient au monde Siddhârta, surnommé plus tard Çakya-Mouni, le Çakya ascète. Déjà il porte sur le corps les marques qui le font reconnaître pour un futur « Bodhisattva », c'est-à-dire un aspirant, un prédestiné au rang de Bouddha, dont le sépare encore l'épreuve de l'incarnation terrestre qu'il commence à subir.

On voit ensuite le souverain Çouddhôdana dans son « pandopo » ou salon de réception, tenant sur ses genoux le jeune Siddhârta. Il est entouré de personnages de haut rang, accompagnés de leur suite.

Siddhârta mène d'abord la vie de tous les jeunes gens; il aime la belle Gopa; mais le père de celle-ci, Dandhapani, refuse sa fille au prince qu'il trouve, dit-il, trop efféminé, trop ignorant des arts de la guerre et de la paix. Aussitôt Siddhârta se met à l'étude, en même temps qu'il s'adonne à divers exercices; bientôt il acquiert des connaissances

approfondies dans les arts et les sciences, et surpasse tous ses concurrents au tir à l'arc, ce qui lui vaut la main de celle qu'il aime.

Marié à seize ans, le fils de Màya vit d'abord dans le luxe et les plaisirs; treize ans plus tard seulement, ayant rencontré successivement un vieillard, un malade, un mort et un moine mendiant (ces rencontres font les sujets de quatre frises), il est amené à d'amères réflexions sur les misères humaines et décide de se retirer du monde pour méditer sur les moyens d'affranchir l'humanité de ses maux. Un panneau le montre fuyant dans la nuit; dans un autre, son palefrenier ramène son cheval au palais de son père.

Plus loin, on voit les esprits protégeant la fuite du Bodhisattva, puis celui-ci se coupant les cheveux.

Le fugitif se rend d'abord à Vaiçali, auprès du sage Arala Kalama, afin d'étudier la doctrine philosophique des Brahmanes, dont celui-ci est le chef; cette doctrine n'ayant pu le satisfaire, il se retire seul dans une forêt et y demeure six années entières. Au bout de cette longue période de méditation, son esprit s'ouvre tout à coup; il est devenu Bouddha, c'est-à-dire *celui qui a compris*, qui a été *éclairé par la méditation*. Quelque temps encore il reste au pied du figuier Bô, au lieu même où s'est faite la révélation, et doit y subir les attaques de Mâra, l'esprit du mal, le diable bouddhique, puis celles de ses filles, envoyées par le démon pour l'induire en tentation; il repousse victorieusement leurs assauts (ce sont les sujets de deux frises); il quitte enfin le lieu de la révélation, rentre dans le monde pour y prêcher sa doctrine, reçoit des présents de la population, les hommages des esprits et des habitants du ciel et de la terre (quatre frises

représentent ces différentes scènes). Nous assistons ensuite à son apothéose et, après sa mort, à la rentrée triomphale de Bouddha dans le Nirvâna, le paradis des bouddhistes.

Sans doute, Messieurs, l'on pourrait objecter qu'il n'est pas nécessaire, pour donner dans notre Musée des spécimens de l'art hindou-javanais, d'y placer cette longue suite de bas-reliefs; que nous pourrions nous borner à en prendre les plus caractéristiques, les plus intéressants comme travail et comme composition, par exemple : le songe de Mâya, son départ pour le jardin de Loumbini, Siddhârta tirant à l'arc, la rencontre du vieillard, le Bodhisattva se coupant les cheveux et le retour de Bouddha au ciel, que j'ai notés comme tout à fait supérieurs. J'insisterai cependant pour que l'ensemble soit acquis : la place ne nous fera pas défaut; les frises ne mesurent en moyenne que 2 mètres à 2^{m}80 de longueur sur une hauteur de 82 centimètres; leur prix est de 25 florins, — fr. 52-50, — chacune, sauf pour les huit plus grandes, qui coûtent 27 1/2 florins, pas même 60 francs, soit moins de 1,410 francs pour le tout. Faut-il, au moment d'installer le Musée d'une façon définitive dans les vastes locaux qui lui sont assignés, renoncer, pour une minime économie, à l'effet grandiose que produira la salle hindoue-javanaise encadrant, dans cette superbe collection de frises, une série de statues non moins belles, non moins impressionnantes, non moins instructives au point de vue de l'histoire de la civilisation humaine qu'à celui de l'histoire de l'art monumental?

Votre Comité, j'en ai la certitude, Messieurs, estimera qu'il faut faire *bien*, c'est-à-dire *complet*, et c'est avec confiance que je reprends la suite de mes propositions.

Il y avait à l'entrée de l'Exposition des Indes néerlandaises à Paris, les reproductions des statues, dans leurs niches, des cinq « Dhyani-Bouddahs », les cinq Bouddahs éternels issus de toute éternité de leur nature propre, de qui émanent tous les autres ; peut-être pourrions-nous n'en prendre que deux, par exemple le Vairothana et l'Amithâba, plus la statue du Mânouchi-Bouddha Çakya-Mouni, dont la place s'indique au milieu des frises qui racontent son histoire.

Je demanderai encore, parmi les moulages qui se rattachent au bouddhisme : un très joli et très amusant fragment de frise qui représente des éléphants jouant (il coûte moins de 11 francs); deux figures de femmes debout, fragment de la base du sanctuaire du Bôrô-Boudour, et la superbe déesse bouddhique du Musée de Leyde, dont j'ai parlé tantôt.

Parmi les sculptures provenant des temples de Prambanan et se rapportant au çivaïsme : la reproduction complète de l'un des petits temples placés à côté de l'escalier du temple de Lôrô Dyonggrang; le Makara, tête de serpent fabuleux en bas-relief, formant l'extrémité d'une rampe d'escalier du même temple; c'est un document très curieux au point de vue de la sculpture décorative; un fragment de la frise du péristyle de ce temple, représentant « Hanouman », le roi des singes, d'après le Ramayana; une figure assise de Çiva, du second soubassement du même temple, très intéressante à étudier sous divers rapports, notamment au point de vue des ornements; un fort beau Ganeça, dans l'attitude que j'ai décrite précédemment; enfin le « Singha », ce monstre majestueux à tête de lion, à croupe de taureau, qu'il serait bien intéressant de pouvoir comparer au lion tombal dorique et au taureau athénien du British Museum, et divers

autres fragments et statues dont il est inutile de refaire ici l'énumération ; ils sont mentionnés dans la liste ci-annexée et leur acquisition ne me paraît même pas avoir besoin d'être justifiée : il vous suffira, Messieurs, de jeter un coup d'œil sur les planches du remarquable ouvrage de M. von Saher (1), qui reproduisent ces sculptures, pour vous convaincre du bien-fondé de mes propositions.

J'insisterai spécialement sur trois pièces capitales : le Rakshasa, énorme et farouche gardien du temple, représenté un genou en terre, une massue dans la main droite, un serpent dans l'autre; un serpent encore autour du bras, un autre en travers de la poitrine, un quatrième en diadème, pièce absolument caractéristique, et deux « Hari-Hara » (combinaison de Çiva et de Vichnou en une seule figure); ils ne sont pas seulement merveilleux d'exécution et du plus haut intérêt pour l'étude du costume et de la parure, mais leur pose, leur expression surtout, est tout un enseignement : nulle description, nuls commentaires ne peuvent mieux que leur doigt levé, leurs yeux fermés, donner l'intuition du calme, de l'abstraction méditative qui sont le fond et le point de départ des doctrines philosophiques orientales.

Cet ensemble de grands morceaux d'une architecture riche et pittoresque, peu ou mal connue chez nous, de frises animées et de figures qui sont, en réalité, de la fort belle sculpture décorative, constituera, à n'en pas douter, l'une des principales attractions du futur Musée.

*
* *

(1) *De Versierende Kunsten in Nederlandsch Oost-Indië, Haarlem, de Erven F. Bohn.* (Prix, 40 francs.)

Au cours de ma visite à travers le superbe Musée qu'il dirige avec une haute compétence, M. von Saher m'a montré quelques objets qu'il offre, à titre d'échange, à votre Comité ; ce sont : deux dessus de porte et quatre fragments isolés de la Halle aux viandes de Haarlem ; une série de frises de la clôture du chœur de l'église Saint-Pierre, à Leyde ; une pendule-cartel Louis XV formant dessus de porte, dont l'original, qui provient d'une maison de Haarlem, est au Musée de Leipzig.

Nous avons déjà, Messieurs, un dessus de porte de la Halle aux viandes de Haarlem ; je pense que nous pourrions accepter les nouveaux fragments qui nous sont offerts pour former une série, qui serait dès lors complète, des exemples de la décoration de cet intéressant monument, qui date des premières années du XVIIe siècle.

Nous possédons aussi six des frises de la clôture du chœur de Saint-Pierre de Leyde, dont trois grandes, deux moyennes et une petite ; à la rigueur, nous pourrions considérer ces spécimens comme suffisants ; cependant, comme parmi les quatre frises qui nous manquent il en est de très intéressantes, et qu'elles ne représentent qu'une valeur totale de 75 francs, nous pourrions les accepter pour compléter la série. Quant à la pendule Louis XV, il vous appartient, Messieurs, de l'apprécier d'après la reproduction que voici ; à mon humble avis, c'est une pièce charmante dont personne, je crois, ne pourrait critiquer l'acquisition.

AMSTERDAM

Le hall réservé aux moulages dans le « Rijksmuseum » d'Amsterdam ne semble guère se prêter à cette destination ;

bien moins encore, les galeries presque souterraines qui lui servent d'annexes. Il semble qu'au milieu de l'importance et de la valeur des inestimables collections d'originaux, on ait quelque peu négligé les modestes reproductions, déposées un peu pêle-même et sans méthode apparente dans cette vaste cour et assez mal éclairées dans les froides galeries.

Peut-être un remaniement général, basé sur un plan méthodique, est-il à l'étude? Cela serait à souhaiter, car le Rijksmuseum possède des moulages assez nombreux et assez importants pour mériter qu'on les classe de façon telle qu'ils puissent produire tous les résultats que l'on est en droit d'attendre d'expositions de ce genre au point de vue de l'éducation artistique.

J'y ai noté : deux bases de colonnes romanes historiées, à comparer à celles de l'église abbatiale de Saint-Denis; une dalle tumulaire avec les effigies de Justinien de Nassau et d'Anne de Mérode (1631 et 1634); une partie de façade d'une maison ancienne, comprenant la porte, une fenêtre au rez-de-chaussée et deux à l'étage, ensemble très intéressant; un très beau tympan de porte, jadis à l'ancien orphelinat situé dans la Donkerstraat, à Utrecht, actuellement au nouvel orphelinat de cette ville (il est orné de bas-reliefs relatifs à la légende de Saint-Martin); un tombeau du XIVe siècle, avec arcade formant baldaquin, supportée par des colonnettes à chapiteaux historiés, et une grande figure gisante du Christ, placé dans la cathédrale d'Utrecht; un ambon du XVIe siècle, très joli et fort original, qui appartient à l'église Saint-Pierre de Leyde et formerait un ensemble intéressant avec les frises du chœur que j'ai mentionnées tantôt; une porte en fer forgé d'un très beau travail, qui

contribuerait à combler ici une véritable lacune : nous ne possédons guère, en fait de travail de fer important, que le puits de Quentin Matsijs et la ferrure de la porte de Hal ; une collection de serrures et de pentures, à mettre en regard de celles que nous possédons et qui proviennent, les unes de meubles appartenant à la section des anciennes industries d'art, les autres, de l'église Saint-Pierre à Louvain ; un petit autel à six personnages bien joliment drapés, provenant de Zutphen (il date de la fin du xve siècle et fournirait matière à d'intéressantes comparaisons avec les œuvres nationales de cette époque dont nous avons les moulages); enfin une série d'objets d'importance moindre énumérés dans ma liste.

J'ai la satisfaction de pouvoir ajouter, Messieurs, que M. le Jonkheer van Riemsdijk, directeur général du Rijksmuseum, m'a annoncé l'envoi très prochain de quelques moulages demandés à titre d'échange, — notamment des écussons à placer sur le soubassement du tombeau d'Engelbert de Nassau, — et que l'acquisition, également par voie d'échange, de la reproduction du grand portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht, peut être considérée comme conclue; le retard qu'a subi cette affaire provient de ce que la direction du Rijksmuseum a fait des démarches auprès de divers musées étrangers à l'effet de trouver d'autres souscripteurs pour cet important moulage et, par suite, de pouvoir réduire son prix proportionnellement au nombre d'épreuves demandées. Nous recevrons dans le courant du mois prochain la liste de ceux de nos moulages que le musée hollandais désire en échange.

*
* *

En terminant, je reviendrai une fois de plus, Messieurs, sur un vœu que j'ai émis déjà dans mon rapport sur le British Museum, en 1899, et au principe duquel votre Comité s'est rallié : celui de voir entrer dans nos collections le plus possible de maquettes, non seulement de monuments, mais encore de sites complets.

Le plan en relief de l'Acropole, cité dans le rapport prémentionné, et dont j'ai revu un exemplaire au Musée d'art industriel de Haarlem, se vend à Berlin, chez les frères Micheli, au prix de 75 marks; il mesure 1m12 de longueur sur 72 centimètres de largeur et 26 centimètres de hauteur au point culminant. Ces dimensions en font un objet qui, sans encombrer le Musée, est assez grand cependant pour permettre de se rendre compte d'une façon intuitive de l'aspect que présentait le vaste ensemble de monuments dont nous exposons des fragments, de leurs positions relatives, de leur importance proportionnelle.

Je crois superflu, Messieurs, de défendre à nouveau le principe de cet achat; il est accepté depuis longtemps; je vous demande donc l'autorisation de passer à l'exécution et de faire la minime dépense, — moins de 100 francs, — qui dotera notre Musée d'une pièce d'une aussi indiscutable utilité.

Vu :
POUR LE PRÉSIDENT;
Le Membre délégué,
AD. DELVIGNE.

Le Secrétaire,
HENRY ROUSSEAU.

ANNEXE AU RAPPORT DU 12 NOVEMBRE 1901

MOULAGES A ACQUÉRIR EN HOLLANDE

OBJETS	PRIX	Observations
Art grec.		
MUSÉE ROYAL D'ANTIQUITÉS DE LEYDE.		
as-relief funéraire d'Archestrata, fille d'Alexos. IVe siècle av. J. C.		
Art hindou-javanais.		
MUSÉE ROYAL D'ANTIQUITÉS DE LEYDE.		
rahma; statue. (N° 1.)		
rahma; groupe. (N° 5.)		
ichnou; statue. (N° 6.)		
iva; statue. (N° 39.)		
ourga; statue. (N° 58.)		
aneça; statue. (N° 70.)		
aneça; statue. (N° 82.)		
MUSÉE D'ART INDUSTRIEL DE HAARLEM.		
Statues du sanctuaire Bôrô-Boudour :		
ingha	157 50	
hyani-Bouddha : Vairotchana. (N° 5) . .	84 »	

OBJETS	PRIX	Observations
Dhyani-Bouddha : Amithâba. (N° 8). . .	84 »	
Le Mânouchi-Bouddha Çakya-Mouni faisant face à toutes les aires du vent. (N° 10) .	84 »	
Trois niches. (N°s 58, 59, 60)	315 »	
—		
Frises du sanctuaire « Bôrô-Boudour » :		
Bouddha se lève de son siège au ciel pour descendre sur la terre. (N° 17)	52 50	
Bouddha assis dans un palanquin porté par des esprits, descend vers la terre. (N° 18)	52 50	
Bouddha attaqué par Mâra. (N° 19) . . .	52 50	
Bouddha tenté par les filles de Mâra. (N° 20)	57 75	
Le songe de Mâya. (N° 21)	57 75	
La reine Mâya reçoit dans son palais la visite d'un prince voisin. (N° 22) . . .	57 75	
Mâya se rend au jardin de Loumbini pour y attendre ses couches (N° 23)	52 50	
Le roi Couddhôdana, dans son pandopo, tient le jeune Bouddha sur ses genoux. (N° 24)	57 75	
Bouddha surpasse ses concurrents au tir à l'arc. (N° 25)	57 75	
Rencontre d'un malade. (N° 26)	52 50	
Rencontre d'un vieillard (N° 27)	52 50	
Rencontre d'un mort. (N° 28)	52 50	
Rencontre d'un moine mendiant. (N° 29).	52 50	
Bouddha s'enfuit du palais de son père. (N° 30)	52 50	

OBJETS	PRIX	Observations
e palefrenier de Bouddha ramène son cheval au palais de son père (N° 31) . .	52 50	
ouddha se coupe les cheveux. (N° 32) . .	52 50	
es esprits célestes accompagnent et aident Bouddha dans sa fuite. (N° 33)	52 50	
ntretien de Bouddha avec Arala-Kalama, chef des Brahmanes, à Vaiçali. (N° 34) .	52 50	
es habitants du ciel et de la terre rendent hommage à Bouddha. (N° 35)	57 75	
ouddha reçoit des présents de la population. (N° 36)	52 50	
xcursion maritime de Bouddha et hommages des esprits et des Nâya's. (N° 37).	57 75	
ouddha quitte le lieu de la révélation. (N° 38)	52 50	
pothéose de Bouddha à son entrée dans le Nirvâna. (N° 39).	52 50	
ouddha, entré dans le Nirvâna, reçoit les hommages des esprits, des Nâya's et des dieux. (N° 40).	52 50	
doration des arbres sacrés. (N° 41) . . .	52 50	
n Bodhisattva assis dans son pandopo, reçoit la visite d'un prince. (N° 42). . .	57 75	
aisseau; fragment d'un bas-relief. (N° 43).	42 »	
léphants jouant. (N° 53)	10 50	
—		
Statues de Chandi Plaosan :		
Bodhisattva assis sur un coussin de lotus. (N° 11)	84 »	Originaux dans le jardin de la résidence de Djokjokarta.
Bodhisattva femelle. (N° 12)	84 »	

OBJETS	PRIX	Observations
Déesse bouddhique, Saraswati ou Praynaparamita	157 50	Original au Musée de Leyde, n° 33.
—		
Reproductions des temples de Prambanan :		
Petit temple à côté de l'escalier du Lôrô Dyonggrang. (N° 1).	630 »	
Quatre panneaux de la cella de Çiva. (N°s 13 à 16)	84 »	
Makara, tête de serpent à l'extrémité d'une rampe d'escalier du Lôrô Dyonggrang. (N° 3)	147 »	
Hanouman, roi des singes; fragment de la frise à l'intérieur du péristyle du Lôrô Dyonggrang. (N° 51)	10 50	
Buste de Chandra, du temple consacré au Nandi, à Prambanan. (N° 75)	10 50	
Singha, d'une niche de la base du temple de Çiva. (N° 78)	31 50	
Partie de la base du temple de Çiva : niche avec groupe de trois Ghandarvas. (N° 66).	210 »	
Partie de la base du temple de Çiva : niche avec lion, deux pilastres, quatre panneaux; soubassement et couronnement. (N° 67)	1,050 »	
—		
Reproductions de Chandi Sari et de Chandi Sewou :		
Quatre faces avec statue, soubassement et couronnement d'un petit temple de Chandi Séwou. (N° 65)	1,680 »	
Trois niches avec fond d'un des petits temples de Chandi Séwou. (N° 55). . .	210 »	
Fenêtre entière avec profil et base de Chandi Sari. (N° 99)	315 »	

OBJETS	PRIX	Observations
Banaspati des entrées des petits temples de Chandi Séwou. (N° 77.)	21 »	
Rakshasa, gardien du temple	350 »	
Tête de monstre; chapiteau de Chandi Sari.		
—		
Statues relatives au çivaïsme :		
Çiva sous la figure de Kâla, le temps qui détruit tout. (N° 52).	42 »	
Çiva sous la figure de Mahadévâ, le dieu suprême. (N° 54)	42 »	
Ganeça, fils de Çiva et de Parvati, du plateau de Dïeng (N° 57).	42 »	Original au Musée de la Société des Sciences et des Arts, à Batavia.
Hari-Hara, réunion de Çiva et de Vichnou en une seule figure. (N° 61)	105 »	Id. id.
Hari-Hara, femelle.	105 »	Id. id.
Çiva sous la figure de Batara Gourou, guide et précepteur de l'humanité. (N° 62) . .	84 »	Id. id.
Çiva, le grand dieu qui récompense en même temps que le Rénovateur; statuette, bronze. (N° 63)	42 »	Id. id.
Moyen âge. — Art roman.		
RIJKSMUSEUM, A AMSTERDAM		
Deux bases de colonnes historiées. (N° 329).		
Art gothique.		
RIJKSMUSEUM, A AMSTERDAM		
Grand portail de l'église Saint-Servais, à Maestricht.		

OBJETS	PRIX	Observations
Clefs de voûtes de la cathédrale de Dordrecht, représentant des scènes de la Passion.		Originaux au Musée de la Société Oud-Dordrecht, Groot Hoofdspoort.
Tympan de porte avec la légende de Saint-Martin. (Nos 149 à 160).	147 »	Original à l'orphelinat d'Utrecht.
Tombeau d'un saint avec arcade et figure gisante du Christ. (N° 159)	315 »	Original à la cathédrale d'Utrecht.
Porte en fer forgé. (N° 147.)		
Collection de serrures et de pentures.		
Autel provenant de Zutphen; fin du XVe siècle.		
Partie de façade d'une maison : porte et trois fenêtres à croisillons. (N° 817.)		
Baldaquin avec corbeau de l'église Saint-Jean, à Bois-le-Duc. (Nos 223 à 259) . .	115 50	
Corbeau de la même église. (Nos 224 à 296).	63 »	
Deux anges portant le voile de Sainte-Véronique. (N° 544)		
Art de la renaissance et Art des temps modernes.		
RIJKSMUSEUM, A AMSTERDAM		
Dalle tumulaire avec les effigies de Justinien de Nassau et de Anne de Mérode; 1631-1634. (N° 867.)		
Ambon de l'église Saint-Pierre, à Leyde.		
Buste de l'amiral de Suffren, par Houdon (N° 368)	42 »	Original au Mauritshuis, à La Haye.
Buste de la princesse Sophie-Wilhelmine. (N° 379)	33 60	Id. id.

OBJETS	PRIX	Observations
MUSÉE D'ART INDUSTRIEL, A HAARLEM		
Une frise de la clôture du chœur de l'église Saint-Pierre, à Leyde	15 75	
Trois frises de la même clôture.	63 »	
Dessus de porte avec deux satyres de la Halle aux viandes de Haarlem	105 »	
Dessus de porte avec tête de bœuf, du même monument.	73 50	
Console, du même monument.		
Grande tête de lion, du même monument.		
Petite tête de lion, du même monument.		
Médaillon avec tête de bélier du même monument.		
Pendule dessus de porte Louis XV . . .	105 »	Original au Musée de Leipzig.
MUSÉE DE LA GROOT HOOFDSPOORT, A DORDRECHT		
Dessus de porte avec buste de Pomone . .		Non moulé.
Porte Louis XV.		Id.
Cheminée, par Jan Terwen Aertsz. . . .		Id.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Liste des membres effectifs et correspondants de la Commission royale des monuments en 1901 5

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1901 . 13

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1901 . . 53

Nécrologie, par M. Ch. Lagasse-de Locht. 65

Commission royale des monuments — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1901 . . . 71

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1901 . . 111

Classement des églises monumentales. — 4e relevé . . . 141

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de septembre et d'octobre 1901 . 147

Séance générale préparatoire du 5 octobre 1901. Procès-verbal. 167

Commission royale des monuments — Assemblée générale et réglementaire du 7 octobre 1901. Présidence de M. Lagasse-de Locht 171

Quelques notes sur l'art de la vitrerie selon la tradition médiévale, présentées à l'assemblée générale de la Commission royale des monuments, le 7 octobre 1901, par M. le Bon Bethune. (2e partie.) 275

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1901 315

Pages.

Rapport présenté au Comité de la section artistique de la Commission royale belge des échanges internationaux, par M. L. Cloquet 349

Musées hollandais. — Rapport au Comité de la section artistique de la Commission royale des échanges internationaux, par M. Henry Rousseau 355

LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

N
6961
B85
annee
39-40

Bulletin des commissions
royales d'art et d'archeo
logie

PURCHASED FOR THE

(6)

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY